

---

Histoire de Longueuil et de la famille De Longueuil, avec gravures et plans / par Alex Jodoin... et J.L. Vincent... ; [préface de Benjamin Sulte].

Montréal : Imprimerie Gebhardt-Berthiaume, 1889.

ix-681 p.-[11] f. de planches

- **Auteur(s):** \* Jodoin, Alexandre, m. 1915 \* Vincent, J.L. (Joseph Louis), 1835-1897 \* Sulte, Benjamin, 1841-1923\*
  - **Sujet(s):** \* Longueuil, de (famille) \* Longueuil (Québec) -- Histoire.\*
-

# HISTOIRE DE LONGUEUIL

ET DE LA

FAMILLE DE LONGUEUIL

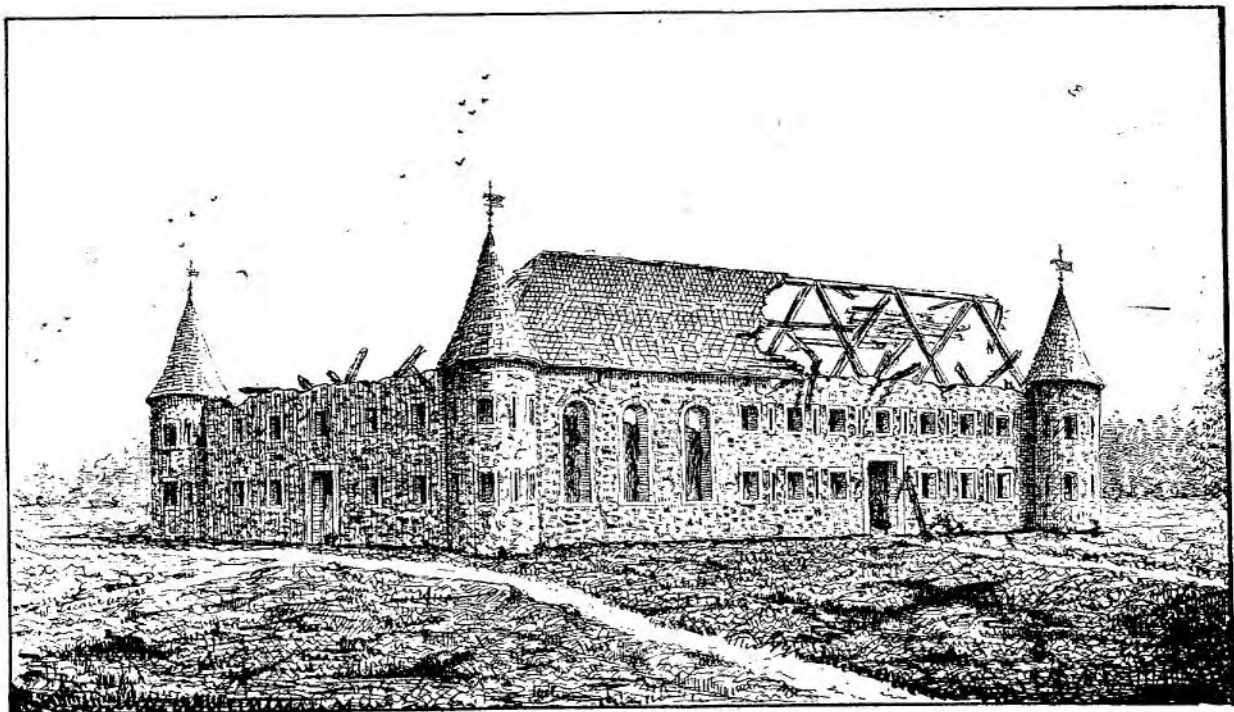


Photo-Gravure.

FORT OU CHATEAU DE LONGUEUIL

D'après dessin de W. DECARIE.

HISTOIRE  
DE  
**LONGUEUIL**

ET DE LA  
FAMILLE DE LONGUEUIL

AVEC GRAVURES ET PLANS

PAR

ALEX. JODOIN, AVOCAT, ET J. L. VINCENT, PERCEPTEUR, REV. INT.



MONTREAL

IMPRIMERIE GEBHARDT-BERTHAUME, 29 RUE ST-GABRIEL

1889

GRANGER FRERES,  
LIBRAIRES - PAPETIERS  
1699 RUE NOTRE DAME  
MONTREAL

ENREGISTRÉ conformément à l'Acte du Parlement du  
Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf, par  
ALEX. JODOIN et J. L. VINCENT, au Bureau du Ministre  
de l'Agriculture, à Ottawa.

---

## INTRODUCTION

---

Nos lecteurs nous pardonneront sans doute d'avoir donné le titre quelque peu prétentieux d'*histoire*, à un volume qui ne renferme tout au plus qu'une série très aride, et parfois ennuyante de détails concernant la seigneurie ainsi que la paroisse de Longueuil.

Nous avons commencé, il y a quelques années, à publier dans le journal *l'Impartial*, imprimé à Longueuil, une partie de ces notes historiques; notre principal but était de faire conserver sous cette forme des faits qui menaçaient de tomber dans un complet oubli.

Voyant que nos efforts réussissaient, grâce à de nombreux amis de l'histoire du pays, à nous procurer une foule de documents assez précieux, nous décidâmes de réunir le tout dans ce modeste volume que nous dédions aux amis des travaux historiques. Loin de nous l'idée d'avoir voulu écrire une véritable histoire avec la grande philosophie qu'un tel ouvrage comporte.

Notre œuvre est d'ailleurs sans prétention littéraire; la stricte vérité a été notre guide le plus sûr, et l'amour de notre pays en fera excuser les défauts.

Nous avons largement mis à contribution Garneau et Ferland, Faillon (*Histoire de la Colonie Française*), Daniel (*Histoire des Grandes Familles Françaises du Canada*), Rousseau (*Histoire de M. de Maisonneuve*), J. Viger, B. Sulte (*Histoire des Canadiens-Français*), etc. Nous remercions spécialement M. B. Sulte qui nous a particuliè-

rement encouragés dans nos travaux ; l'honorable juge Baby, MM. Verreau et Bellemare et MM. les curés de Notre-Dame de Montréal, Longueuil et Boucherville, qui ont mis les archives de leurs paroisses à notre entière disposition.

## PREFACE

---

Le désir de connaître les origines et l'ensemble de l'histoire de nos paroisses, commence à se répandre. On fouille les anciens registres, les greffes des notaires, la correspondance des gouverneurs et intendants, les papiers de famille, les recensements, enfin toutes les sources qui peuvent nous révéler le passé. Bientôt nous posséderons une bibliothèque qui représentera, par une longue suite de volumes, toute la province de Québec. Voyez ce que nous avons déjà amassé : St-Eustache, l'île Dupas, Rivière-du-Loup, Yamachiche, St-Maurice, Cap-Santé, Beauport, Charlesbourg, l'île d'Orléans, l'île-aux-Coudres, le lac Saint-Jean, Rivière-Ouelle, Lévis, Levrard, Gentilly, Saint-François-du-Lac, Boucherville, et Longueuil que je vous présente aujourd'hui. En préparation, il y a des travaux sur Ottawa, Terrebonne, Joliette, Maskinongé, Trois-Rivières, Champlain, Bécancour, Sorel et Chambly.

C'est bien là un mouvement national, qui s'accomplit dans le silence de l'étude et auquel nous sommes tous invités à contribuer d'une manière ou d'une autre. Ouvrez donc vos papiers aux chercheurs ; ouvrez votre bourse au livre, et saluez les travaux patriotiques des écrivains courageux qui sacrifient leurs loisirs pour nous doter de ces mémoires qui sont à la fois l'honneur et la richesse intellectuelle d'un pays.

La curiosité bien légitime d'apprendre l'histoire de la localité qui nous a vu naître, ne nous procure pas seulement



une étroite satisfaction, elle nous amène à plonger nos regards étonnés dans l'ensemble de l'histoire du Canada. Tel lecteur débute par quelques pages locales, et finit par trouver une jouissance toujours nouvelle au récit des événements dont se composent les annales du Canada depuis trois siècles et plus.

Adressons-nous aux bons sentiments des familles, des paroisses, de la nation. Que l'œuvre déjà si noblement exécutée par nos prédécesseurs s'augmente et se complète, s'il est possible, par les soins de la présente génération. J'envie-sage ceci comme un devoir de l'ordre le plus élevé.

Messieurs Jodoin et Vincent mettent en commun leurs efforts dans ce louable but. On leur saura gré de n'avoir épargné ni peine, ni dépense pour y parvenir. Voici devant nos yeux la réunion de mille renseignements jadis dispersés et oubliés, et qui sont maintenant consultables grâce à la persévérance de ces deux auteurs, car ils ont retrouvé ces miettes de l'histoire, leur ont donné un corps, et le tout prend enfin une forme solide. Longueuil raconté, Longueuil écrit, Longueuil historique existe, parceque les premiers ils l'ont voulu !

Souvenez-vous, lecteurs, que les pionniers de votre paroisse ont mis hache en bois à cet endroit ; que la chapelle a été construite ici ; que le manoir était là ; que la guerre a ravagé ce coin du canton ; que vos pères sont enterrés là, tout près de vous.

En faut-il davantage pour réveiller les fibres de votre être ? Quel attachement pouvez-vous avoir en ce monde qui dépasse de pareils souvenirs ? Où vos pères ont travaillé, aimé, souffert, combattu, triomphé, et où ils sont morts, là est votre patrie, là est votre cœur ! Vous grandissez à vos propres yeux en songeant au passé et vous espérez bien que vos descendants ne vous oublieront pas eux non plus. La chaîne, que vous formez ainsi tous ensemble, à travers les siècles, vous fera admirer de la postérité et l'on dira un jour

que vous avez par ce moyen agrandi la sphère des plaisirs honnêtes de l'homme ici-bas et élevé son caractère.

Parlez-nous donc, écrivains, du fondateur de Longueuil, de ses glorieux fils, des braves colons qu'ils groupèrent autour d'eux, des travaux et des développements des anciens Canadiens. Rangez côte à côte, les seigneurs et les habitants, tels qu'ils se voyaient dans la vie active. Expliquez le système seigneurial, montrez l'administration d'autrefois, puis arrivez jusqu'à nos jours, en éclairant sans cesse la voie tracée par vos études. Donnez-nous la liste des dignes prêtres qui ont tant contribué à la marche des choses dans ce milieu, difficile où ils ont cueilli les lauriers terrestres, en attendant ceux d'en haut.

Oh ! j'aime l'histoire parce qu'elle offre un champ si vaste à l'esprit ; j'aime surtout l'histoire du Canada, parce qu'elle parle de nous et qu'elle est sans tache ! Puissions-nous inspirer le désir de la connaître à tous les enfants du sol, et de cette manière, de plus en plus, faire aimer la patrie !

BENJAMIN SULTE.

# HISTOIRE DE LONGUEUIL

---

---

## CHAPITRE I

*1535-1642*

### LONGUEUIL AVANT SA FONDATION

---

SOMMAIRE.—But de cette histoire.—Importance du passé de Longueuil.—Premiers habitants de Longueuil.—Critique de M. Sulte à ce sujet.

---

#### BUT DE CETTE HISTOIRE.

Depuis quelques années, le peuple canadien-français semble prendre en sérieuse considération qu'il est grandement temps d'amasser en un faisceau plus fort et plus considérable toutes les vaillantes épées qui ont été tirées pour la gloire du nom français ; de réunir plus intimement toutes les feuilles éparses de ses glorieuses annales ; de répéter à ses fils par le marbre, l'airain et la poésie, les faits de leurs ancêtres, et, d'éveiller surtout chez tous nos compatriotes l'émulation et l'admiration pour la conduite si noble et si désintéressée du clergé et de nos vieux colons.

Nous ne saurions trop encourager ce nouvel esprit de recherches qui est tout à notre avantage ; nous pouvons en effet nous vanter d'un fait presque unique dans l'histoire de toutes les nations du globe : c'est qu'il n'y a pas de tache que l'on puisse trouver dans nos annales, pas l'ombre d'un forfait national, d'un crime de lèse nation que l'on rencontre malheureusement trop souvent chez beaucoup de peuples qui ont été à la tête de la civilisation et du progrès.

Un des plus puissants moyens d'atteindre le but qu'on se propose, c'est-à-dire de propager notre histoire, c'est d'écrire les annales de chaque paroisse depuis son origine, d'indiquer le but de sa fondation, de nommer les premières familles qui y ont fait souche et qui s'y sont ramifiées jusqu'à l'infini, de suivre l'histoire de cette paroisse jusqu'à nos jours, en examinant attentivement les grands événements qui s'y sont déroulés, sans oublier ces mille petits détails intimes qui seront si précieux plus tard, et qui ne doivent pas rester perdus dans un négligent oubli.

Longueuil mérite certainement d'être plus connu qu'il ne l'a été jusqu'aujourd'hui. C'est une des plus vieilles paroisses du Canada ; elle a été concédée avant que le gouvernement français ait pris en mains les affaires du Canada (1663).

Longueuil peut se vanter d'avoir pour fondateur le père du plus illustre Canadien-Français : Le Moyne d'Iberville ; ce nom seul suffirait pour illustrer un peuple. La ville de Longueuil, qui a été créée par son père, a bien le droit de s'enorgueillir d'une gloire qui a rejilli sur toute la Nouvelle-France.

#### PREMIERS HABITANTS.

Nous nous imaginons facilement que l'endroit où est situé aujourd'hui Longueuil était, il y a des siècles, tout cou-

vert de forêts, et qu'on n'y entendait que le hurlement des fauves et le cri de guerre des Sauvages.

N'allons pas oublier que lorsque Jacques Cartier arriva à Hochelaga, vis-à-vis Longueuil, en 1535, il ne vit partout aux alentours que des champs cultivés, et très bien encore ; c'est donc un fait presque certain que le terrain où nous sommes aujourd'hui était, il y a trois siècles et demi, en pleine culture et habité par des tribus assez civilisées.

Lorsque Champlain revint en 1608, il ne vit plus que le bois et la solitude, là où soixante-dix ans auparavant régnaient la culture et la civilisation.

On suppose qu'il était survenu des guerres désastreuses entre les diverses tribus qui peuplaient la région d'Hochelaga et que la conséquence immédiate de ces guerres avait été la ruine complète de ces localités.

Il paraît bien certain que les premiers habitants de Montréal et de Longueuil étaient des Hurons et des Iroquois. Nous sommes donc les successeurs de ces deux puissantes tribus sauvages ; et quand nous rencontrons un de ces derniers Iroquois qui demeurent encore à Caughnawaga, nous pouvons saluer en lui le descendant des premiers possesseurs de Longueuil.

#### CRITIQUE DE M. SULTE

M. Sulte nous fait à propos des premiers habitants de Longueuil les judicieuses réflexions suivantes : " Rien ne nous porte à supposer que Cartier ait traversé le fleuve. Son récit fait entendre qu'il n'a visité que l'île de Montréal. Les seuls champs cultivés qu'il mentionne sont ceux de la bourgade d'Hochelaga laquelle était située sur les hauteurs de la rue Bleury.

" Quant à l'assertion qu'il y avait des Sauvages établis entre la rivière Chambly et le fleuve, elle est purement

“ gratuite : car non seulement Cartier n'en parle pas, mais  
 “ il raconte que les Toudamans, plus tard appelés Iroquois,  
 “ descendaient de leur pays quelque part vers le sud de  
 “ Montréal jusqu'au bas du fleuve où ils semaient la terreur  
 “ chaque année. Il ne paraît pas y avoir eu de Sauvages  
 “ sédentaires sur la droite du Saint-Laurent, depuis le lac  
 “ Saint-François en descendant jusqu'au-dessous de la  
 “ pointe Lévis.

“ Dans les *Relations des Jésuites* (années 1644, page 38  
 “ et 1646, page 84), il est dit que certain Algonquin, mon-  
 “ trant les terres de Chambly et de Saint-Jean, affirma que  
 “ autrefois, sa nation avait possédé dans cette région, des  
 “ bourgades très peuplées.

“ Ce renseignement si vague ne saurait, en tous cas, se  
 “ rapporter qu'à une époque antérieure à la découverte du  
 “ Canada.

“ Entre Jacques Cartier et Champlain, la contrée dont il  
 “ s'agit fut désertée. Le Sauvage que je viens de citer ajouta  
 “ que ses ancêtres avaient été chassés de ces lieux par les  
 “ Hurons. Cela devait remonter loin, si l'on se rappelle que  
 “ les Français ont toujours connu les Algonquins comme  
 “ des amis des Hurons ; ce qui veut dire au moins depuis  
 “ l'année 1603. L'Algonquin dont je parle se servit de cette  
 “ expression : “ pour lors, les Hurons étaient nos ennemis.”

“ L'automne de 1535, Cartier étant sur la montagne de  
 “ Montréal, écrivit qu'il voyait des montagnes au sud du  
 “ fleuve, “ entre lesquelles montagnes est la terre la plus  
 “ belle qu'il soit possible de voir, labourable, unie et plaine.”  
 “ C'est bien Longueuil, Laprairie et Chambly, mais le mot  
 “ ‘ labourable ’ ne donne nullement à entendre que ces  
 “ terres fussent en culture. Cette description est la seule  
 “ que nous possédions de la main de Cartier touchant cette  
 “ partie du Canada.”

“ Notons aussi que le grand navigateur avait mis pied  
 “ à terre au-courant Sainte-Marie, vers l'endroit où se

“ trouvait la barrière de Montréal, et qu’il avait marché  
“ de là jusqu’à la montagne, à peu près en ligne droite, sui-  
“ vant comme nous pourrions dire, la rue Lagauchetière ; il  
“ retourna par le même chemin et se rembarqua pour des-  
“ cendre à Québec.”

Les explications de M. Sulte sont extrêmement plausibles. Nous laissons à nos lecteurs le mérite de choisir entre les deux versions qui s’appuient toutes deux sur les propres paroles de Jacques Cartier.

## CHAPITRE II

1642—1657

## CHARLES LE MOYNE : SES PREMIÈRES ANNÉES

SOMMAIRE.—Naissance de Le Moyne.—Son passage au Canada.—Son établissement à Montréal.—Ses combats contre les Iroquois.—Sa bravoure.—Il cultive ses terres.—Sa nomination comme garde magasin.—Son mariage avec Catherine Tierry.—Glorieuse lutte de Le Moyne contre les Iroquois à Saint-Lambert.

Longueuil doit sa fondation à Charles Le Moyne, sieur de Longueuil. Cette famille de Le Moyne a produit tant d'hommes éminents, joué un rôle si important et a porté la gloire de la Nouvelle-France à un si haut degré, que Longueuil doit s'énorgueillir d'avoir eu le chef de cette illustre famille pour son fondateur.

L'histoire de Le Moyne n'est qu'une suite de faits d'armes, de batailles, de dévouements sans cesse renouvelés ; toujours prêt à se dévouer, il luttait tantôt contre les Sauvages, tantôt contre les Anglais ; puis il servait d'intermédiaire entre les Français et leurs ennemis dans les négociations. En temps de paix, il administrait la justice, cultivait ses terres comme le plus humble colon, et surtout élevait cette précieuse famille qui fut la plus noble parmi nous, et dont les noms seuls suffiraient pour immortaliser un peuple.



## NAISSANCE DE LE MOYNE

Le chef de cette illustre famille fut Charles Le Moyne, originaire de Normandie, en France. Il était fils de Pierre Le Moyne et de Judith Duchesne ; il fut baptisé dans l'église paroissiale de St-Remi de Dieppe, le 2 août 1626. (1) Il reçut le nom de Charles, que lui imposa *honorable homme Charles Ledoux*, son parrain.

Vers l'année 1633, ses parents quittèrent cette paroisse et s'établirent à celle de Saint-Jacques, alors habitée principalement par des marins et des commerçants ; ils y tinrent une hôtellerie ; ce qui les fait qualifier *hotelliers* dans les registres de la paroisse de Ville-Marie.

On commençait alors en France à s'occuper de coloniser la Nouvelle-France que Champlain venait d'établir définitivement pour la gloire du drapeau français. C'était surtout de la Normandie que le flot de l'émigration arrivait ; la " Société de Ville-Marie " donna bientôt après une nouvelle impulsion à ce courant.

## PASSAGE DE LE MOYNE AU CANADA

Témoin du départ journalier de ses compatriotes pour le Canada, Charles Le Moyne se sentit pressé d'y passer lui-même.

Il n'avait encore que 15 ans, lorsqu'il s'embarqua pour ces lointains horizons, confiant au soin de la Providence ses destinées nouvelles. Peut-être prévoyait-il dans ses rêves les grandes œuvres que Dieu lui réservait ! Peut-être l'histoire future de son pays d'adoption s'ouvrait-elle devant ses yeux, lui montrant en traits de lumière les vaillants

(1) M. l'abbé Tanguay dit en 1624, ainsi que M. Sulte ; M. l'abbé Daniel donne 1626.

exploits de ses enfants combattant et périssant au milieu des triomphes les plus éclatants !

Ce fut en 1641, que Le Moyne franchit l'océan pour rejoindre son oncle, Adrien Duchesne, qui depuis plus de vingt ans habitait Québec. Plusieurs honnêtes familles, de Dieppe, sur les invitations et à l'exemple de Duchesne, quittèrent la France en même temps et allèrent s'établir à Ville-Marie.

Nous n'osons pas assurer que Le Moyne fut parent de Pierre Le Moyne, écuyer, qui en 1602, était lieutenant général en l'amirauté de France, au siège de Dieppe ; mais nous ne craignons pas de dire qu'il s'est rendu plus illustre encore par ses belles qualités personnelles, par son courage et par celui de ses enfants que s'il eut été d'une lignée princière.

Ainsi s'exprime un de nos meilleurs historiens.

“ En arrivant au pays, Le Moyne se mit immédiatement au service des Jésuites qui l'envoyèrent au pays des Hurons où il demeura quatre années durant. Ce séjour prolongé lui permit d'acquérir une connaissance complète de tous les idiômes indiens. (1)

“ A son retour à Québec, Le Moyne reçut pour ses quatre années de service chez les missionnaires des Hurons, vingt écus ; on l'habilla et on lui donna du linge honnêtement.” Ceci est copié au *Journal des Jésuites*.

Dans l'automne de 1645, il fut envoyé aux Trois-Rivières, en qualité d'interprète, de commis et de soldat.

Le printemps suivant (1646), on le plaça à Ville-Marie où sa connaissance des langues sauvages, sa bravoure et son esprit entreprenant, le rendait très utile, et où le besoin d'un interprète capable se faisait sentir déjà depuis longtemps. C'est en cette qualité qu'il rendit de si importants services à la colonie.

(1) Faillon : *Hist. de la Colonie française*, Vol. II p. 54.

“ La paix faite avec les Iroquois, dit M. Sulte, allait être rompue par ces barbares, quoiqu'ils l'eussent eux-mêmes désirée. La Providence qui veillait à la conservation de Ville-Marie lui procura dans cette circonstance un secours important dans le don qu'elle lui fit d'un habile interprète en langue iroquoise, qui rendit les services les plus signalés et même illustra le pays. ”

Il faut bien remarquer que jusqu'alors on n'avait pas eu à Ville-Marie d'interprète capable de négocier avec les Iroquois et M. Faillon ajoute, que dès cette année (1646) M. de Montmagny y envoya très à propos Charles Le Moyne pour qu'on s'en servît dans les pourparlers avec ces féroces maraudeurs.

#### COMBATS CONTRE LES IROUOIS.

Le Moyne était aussi brave qu'intelligent et il voyait avec peine les incursions des sauvages Iroquois et brûlait du désir de les combattre. L'occasion ne tarda pas à se présenter.

Le 18 mai 1646, il s'empara de deux Iroquois. En 1648, alors qu'il n'était encore que dans sa vingt-deuxième année, ces barbares, sous prétexte de parlementer, mais en réalité dans le but de surprendre les colons, s'étaient approchés du fort (1). Reconnaissant leur perfidie, Le Moyne s'avance vers eux, les couche en joue et contraint deux d'entre eux à marcher devant lui, après les avoir constitués prisonniers. Quelques semaines plus tard, deux autres Iroquois, également mal intentionnés, s'avancèrent au milieu du fleuve avec leurs embarcations. Aussitôt Le Moyne se met à leur poursuite et les saisit l'un après l'autre. Un pareil courage ne pouvait manquer d'en imposer à ces barbares.

(1) Le fort dont il est question ici avait été bâti par M. de Maisonneuve sur la place Royale (Pointe à Callières) en 1643.

C'est en effet ce qui arriva ; pendant quelque temps les Iroquois n'osèrent plus se montrer.

Profitant de la sécurité qui régnait alors à Ville-Marie et à laquelle sa présence contribuait pour beaucoup, Le Moyne commença (1) à faire des défrichements sur les terres qui lui avaient été concédées.

Il était à ses travaux de culture depuis trois ans, lorsqu'il lui fallut de nouveau prendre les armes.

Un brave et pieux colon dans l'usage de communier très-souvent, Jean Boudart, surnommé Grand-Jean, fut avec sa femme, Catherine Mercier, la première victime de cette reprise d'hostilités.

Boudart étant sorti de sa maison avec un nommé Chicot, fut surpris par huit ou dix Iroquois qui se précipitèrent sur eux. Chicot se cacha sous une souche et les ennemis donnèrent la chasse à Boudart qui s'enfuyait vers sa maison, et qui près d'y arriver, rencontra sa femme et lui demanda :

—Le logis est-il ouvert ?

—Non, lui répondit-elle, je l'ai fermé.

—Ah ! voilà notre mort à tous deux : fuyons promptement."

Et ils se mettent à courir ; mais la femme ne put tenir pied à son mari et fut prise.

En entendant ses cris, Boudart revient sur ses pas et tombe sur les Iroquois avec ses poings, avec tant de furie que, ne pouvant le faire prisonnier, ils lui abattent la tête d'un coup de hache ; sa femme, ils l'amenèrent pour en faire une horrible curée.

Le Moyne, Archambault et un troisième, accourus au bruit qui se faisait, tombèrent dans une embuscade de quarante Iroquois cachés derrière l'hôpital. Ils voulurent reculer ; déjà ils étaient cernés ; ils prirent alors le parti

---

(1) En 1648. M. Faillon dit 1650.

de se jeter dans l'Hôtel-Dieu, et s'élançant pour briser le cercle qui les entourait, ils furent accueillis par une formidable décharge ; elle n'eut d'autre effet que de percer la *tuque* de laine de Le Moyne. La porte de l'hôpital était ouverte ; ce fut une providence. Melle Mance y était seule ; elle eut été prise sans ce secours et la maison pillée et brûlée. Le Moyne et ses compagnons s'y barricadèrent et les barbares n'osèrent en forcer les portes.

Ils s'en retournèrent donc vers Chicot, toujours caché sous son arbre ; l'ayant trouvé, ils s'avancèrent pour le prendre, mais lui frappait si fort du pied et des poings, qu'ils ne purent le faire prisonnier ; craignant eux-mêmes d'être surpris par les Français qui accouraient au secours, ils lui arrachèrent la chevelure avec une partie du crâne ; ce qui ne l'a pas empêché de vivre, dit la chronique, " près de quatorze ans ; ce qui est bien admirable." (1)

Catherine Mercier, fut emmenée au pays des cinq nations et cruellement brûlée par ces barbares. Après lui avoir déchiré le sein, ils lui coupèrent le nez et les oreilles, et déchargèrent sur cette innocente victime tout le poids de leur rage. Dieu lui donna courage et pitié.

Dans ces horribles tourments, ses yeux étaient fixés au ciel ; elle invoquait le nom de Jésus ; en expirant elle l'avait encore sur les lèvres ; ceci se passait le 6 mai 1651.

Le 18 du mois suivant, étant revenus en plus grand nombre, les Iroquois profitèrent du moment où les colons revenaient de la messe, pour se jeter sur eux. A l'instant Le Moyne est appelé à les repousser. Les laissant faire imprudemment leur décharge, l'interprète guerrier se met ensuite à tirer à son tour, et aidé de ses hommes, abat un

---

(1) Au registre de Ville-Marie, il est désigné *Jean Chicot* de l'île d'Oléron, paroisse de Dolu, diocèse de la Rochelle ; il s'établit et se maria à Montréal, le 23 octobre 1662, à Marguerite Maclin, et son fils Jean, né à Montréal, le 22 mars 1666, se maria à Boucherville, le 20 mars 1697, avec Marie Madeleine Lamoureux, s'établit à Boucherville et fut le chef des nombreuses familles Sicotte, de Boucherville.

si grand nombre de ces barbares, que ceux-ci se voyant decimés de toute part prennent honteusement la fuite, sans oser même emporter leurs morts.

C'est à la suite de cette remarquable action que Le Moyne dont la valeur était de plus en plus appréciée fut promu à la place de garde-magasin.

Trois ans après, ayant été gratifié par M. de Maisonneuve d'une somme de quatre cents livres, il en profita pour reprendre ses défrichements, ne dédaignant pas de mettre lui-même la main à la charrue. Le Moyne avait alors atteint sa vingt-huitième année ; et déjà il était couvert de gloire et propriétaire d'une riche concession.

#### MARIAGE DE LE MOYNE.

Il pensa que le moment était venu pour lui de s'établir. La paix qu'il avait négociée et conclue l'année précédente avec les Iroquois, en lui donnant une nouvelle importance dans la colonie, le mettait à même de frapper aux meilleures portes.

Il y avait alors à Ville-Marie une jeune personne aussi distinguée par sa vertu que remarquable par ses grâces extérieures.

C'est sur elle que tomba son choix.

“ En 1654, on célébra jusqu'à 13 mariages à Ville-Marie. Le plus remarquable sans contredit fut celui de Charles Le Moyne avec Catherine Primot, mariage qui fit beaucoup d'honneur à la colonie par les onze enfants qu'il lui donna à la tête desquels on doit placer avec raison le célèbre d'Iberville, comme ayant surpassé en gloire tous ses frères ; c'est ce qui nous engage à donner ici quelques éclaircissements sur la mère de ces illustres citoyens.” (1).

Mademoiselle Catherine Primot, tel était le nom de cette

(1) Faillon : *Hist. de la Col. fran.*, Vol. II, page 205.

jeune personne qui avait captivé l'attention de Le Moyne, était née à St Denis-le-Petit, au diocèse de Rouen, vers 1641. Quoiqu'elle fut connue sous le nom de Catherine Primot et qu'on la trouve toujours ainsi appelée dans les actes du temps, son vrai nom était Catherine Tierry, étant fille de Guillaume Tierry et d'Elizabeth Messier.

Vers l'an 1642, Antoine Primot et Martine Messier, son épouse, se voyant sans enfants, et étant résolus de passer l'un et l'autre en Canada pour se donner à l'œuvre de Ville-Marie, désirèrent l'avoir avec eux et obtinrent de ses père et mère de la conduire à Ville-Marie ; ils s'engagèrent à l'élever comme si elle était leur propre fille, et de laisser ainsi une héritière dans la personne de cette enfant.

“ Catherine n'avait alors qu'un an, dit l'auteur de *l'Histoire de la Colonie Française*, et comme ses parents adoptifs, monsieur et madame Primot, prirent un très grand soin de son éducation dès le bas âge et eurent pour elle une affection de père et de mère, elle fut considérée dans la colonie comme étant leur propre fille et appelée de leur nom, *Catherine Primot*. Sa mère adoptive, cette femme forte, en qui le courage égalait la vertu, s'appliqua à former la vertu et le cœur de cette enfant, et eut la joie de voir ses efforts couronnés de succès, par le développement, comme à vue d'œil, des heureuses dispositions, aussi bien que des belles qualités naturelles dont la nature l'avait douées. Dès l'âge de quatorze ans, Catherine annonçait qu'elle serait un jour une mère de famille accomplie, et un modèle achevé de vertu pour la colonie.

“ Le Moyne qui songeait alors à s'établir, et qui avait souvent eu occasion de l'admirer, frappé de la modestie, de la solide piété et de la droiture d'esprit de cette jeune personne, en qui la sagesse semblait devancer les années, désira obtenir sa main. Ce choix seul de la part d'un homme si grave, si judicieux et si chrétien, est le plus bel éloge qu'on puisse faire de la jeunesse de Catherine.

“ Il la demanda en mariage à ses parents et pour être préféré à tout autre, il passa son contrat le 10 décembre 1653 (1), par lequel il s’engageait à l’épouser prochainement sous peine de leur donner 600 livres en cas de dédit de sa part. De leur côté, ils ne désiraient pas moins ce mariage ; aussi s’obligèrent-ils à compter la même somme à Charles Le Moyne s’ils manquaient à la parole qu’ils lui donnèrent réciproquement.

Ces conditions furent faites au fort de Ville-Marie, en présence de Mr. de Maisonneuve, de Melle Mance, de Michel Messier et autres témoins qui les signèrent ; parmi eux on trouve un David LeMoyne qui appartient sans doute à la famille de Charles.

Le mariage fut célébré le 28 mai suivant, 1654, à Ville-Marie par le révérend Claude Pijart, S. J.

Voici l’acte de mariage, tel que porté aux registres de l’église de Notre-Dame de Montréal :

“ Anno Domini, 1654, die 28 maii, annunciationibus præ-  
 “ missis, tribus continuis diebus festis inter missarum  
 “ solemnias, nulloque legitimo impedimento detecto, ego  
 “ Claudius Pijard, sacerdos societatis Jesu, vices agens paro-  
 “ chi Montis Regalensis, Carolum LeMoyne filium Petri  
 “ LeMoyne et Judith Duchesne, parochiæ Sancti Jacobi  
 “ Dieppiensis, Diocesis Rhotomagensis et Catherinam Pri-  
 “ mot, filiam Antonii Primot et Martinæ Messier, parochiæ  
 “ Gonnevillæ àvagu et diocesis Rhotomagensis, interrogavi  
 “ eorumque mutuo consensu habito, solemniter per verba  
 “ de presenti matrimonio conjunxi, præsentibus testibus  
 “ notis D. Paulo de Chomedey, loci gubernatore, Antonio  
 “ Primot, Jacobo Messier, et aliis pluribus ; postea eis ex  
 “ ritu sanctæ Romanæ Ecclesiæ in Missæ celebratione  
 “ Benedixi.”

Mr de Maisonneuve qui désirait contribuer au bien des deux époux par une distinction toute particulière qui fait

(1) Devant Lambert Closse, comis au greffe et tabellionage de Ville-Marie.



assez connaître l'intérêt qu'il leur portait, leur donna de la part des seigneurs, au quartier dès lors appelé la pointe St-Charles, proche de la grande Anse, une terre de quatre-vingt-dix arpents entre le fleuve Saint-Laurent et celle de Jean Saint-Père, (acte du 23 juillet 1654) à condition qu'Antoine Primot et Martine Messier, son épouse, jouiraient pendant leur vie de la moitié de la terre donnée ; ce qui était alors sans exemple dans l'île de Montréal.

En outre, il leur donna le privilège de chasse et de pêche avec le droit d'usage sur la prairie St-Pierre, ainsi que de prendre du bois dans la commune pour leur chauffage, lorsque les 90 arpents auraient été entièrement défrichés ; et au défaut de la commune, d'en prendre sur le domaine des seigneurs. Il leur accorda enfin dans le lieu désigné pour la ville, un arpent de terre, sur lequel Charles Le Moyne avait déjà fait construire une maison proche de l'Hôpital.

Antoine Primot et son épouse ayant toujours traité et chéri Catherine Thierry comme si elle eut été leur propre enfant, l'avaient donnée de bonne foi à Charles Le Moyne sans déclarer dans le contrat civil, ni dans l'acte ecclésiastique de mariage, qu'elle n'était que leur fille adoptive, et Charles Le Moyne, en l'épousant avait cru s'allier en effet, à la famille Primot. Mais six ans après, Antoine Primot et son épouse, considérant qu'il n'existait aucune déclaration publique de cette adoption, et que faute d'un pareil acte, les droits de Catherine à leur succession pourraient lui être contestés, ils se présentèrent devant M. de Maisonneuve comme étant chargé par les seigneurs de rendre la justice, et déclarèrent qu'ils adoptaient Catherine Thierry pour leur fille et leur héritière à la charge qu'elle retiendrait toujours le nom de Catherine Primot. (*Faillon* : II, 205).

La pointe Saint-Charles a donc été ainsi nommée en mémoire de Charles Le Moyne, fondateur de Longueuil.

Un an s'était à peine écoulé depuis cet heureux mariage,

lors que les Iroquois, malmenés à Ville-Marie et aux Trois-Rivières, changèrent de tactique, et se dirent : " N'allons plus là ; ce sont des démons." Evitant les postes militaires, ils se jetèrent sur les établissements isolés.

Le jour de la Fête-Dieu, ils surprirent les habitants de l'île-aux-Oies, près de Québec. A la faveur des grandes herbes et des joncs qui donnaient asile aux oies et aux canards sauvages, ils se jetèrent sur trois familles qu'ils massacrèrent ; celle du sieur des Granges, celle de Moyen, bourgeois de Paris, et celle de Macart ; ils n'épargnèrent que les enfants qu'ils firent prisonniers et les emmenèrent dans leur pays.

En passant par Ville-Marie, ils tentèrent plusieurs assauts inutiles dans lesquels ils ne tuèrent que Daubigeon. Ils allèrent alors s'établir sur la rive sud du fleuve (à Saint-Lambert) et revinrent les jours suivants : ils demandèrent à parlementer.

Le Moyne revenait de Québec où il avait appris leurs derniers exploits ; il comprit leurs desseins et dit à M. de Maisonneuve : " Ces gens sont les mêmes qui sont tombés sur l'île-aux-Oies et qui ont tué Daubigeon ; ils veulent de plus vous trahir ; il faut donc les prendre ; car ce sont des fourbes et d'indignes menteurs."

Le gouverneur leur fit alors crier de revenir le lendemain.

Le lendemain, deux Agniers paraissent dans un canot, un petit Anglais au milieu d'eux. Ils se dirigent sur le fort, et s'arrêtent sur une batture, hors de la portée du mousquet. M. de Maisonneuve voulait d'abord envoyer plusieurs soldats pour les prendre ; Le Moyne s'y opposa, et lui assura que s'il envoyait tant de monde, ils s'enfuieraient. Il demanda à y aller seul, dans un léger canot de bois au fond duquel il cacha deux pistolets. Le gouverneur qui tant de fois avait expérimenté sa bravoure et son adresse le laissa faire ; mais pour le soutenir il fit embusquer des

mousquetaires dans les joncs le long de la rive jusque vis-à-vis du rocher où s'étaient arrêtés les Sauvages.

Le Moyne alla au devant d'eux, mais de manière à forcer les deux Agniers, s'ils prenaient la fuite, à s'engager dans le courant qui conduisait au fort. Les Iroquois, le voyant seul le laissèrent approcher sans défiance. Il aborda sur la batture, mais au-dessus d'eux. Il saute à terre et s'avance vers eux les pistolets armés. Les Iroquois effrayés et coupés dans leur retraite par Le Moyne lancent leur canot dans le courant qui les entraîne au fort. Au moment où ils atterrissent, les mousquetaires se lèvent et les couchent en joue : ne voyant plus d'espoir d'échapper, les traîtres se livrent prisonniers et sont jetés dans les fers.

C'étaient deux guerriers influents dans leur nation : à peine "logés," leur capitaine, *La Plume*, parut au large disant avec menaces qu'il se vengerait si on ne lui rendait pas ses hommes. On lui dit qu'il pouvait les venir voir, qu'ils étaient bien traités. Il répondit avec de nouvelles menaces, qu'il y viendrait en effet, mais de toute autre manière, et il s'en retourna à la rive sud vers les siens.

Les Français avaient résolu de le suivre et de l'attaquer la nuit suivante. Un Iroquois, ami des Français, voyant les préparatifs, pria M. de Maisonneuve de ne point permettre cette surprise et de le laisser, lui, parlementer avec ses frères.

Le gouverneur qui l'aimait, le laissa partir.

Il traversa le fleuve et s'aboucha avec *La Plume*, et lui demanda les prisonniers français.

Le capitaine et les siens ne voulurent rien entendre.

Le lendemain, en plein midi, leur flotte entière traverse le fleuve et se prépare à attaquer la place. Le gouverneur les avait prévenus, et avait commandé au major Closse d'aller les attendre sur la rive. Au moment où ils mettaient pied à terre, Le Moyne avec quatre autres braves, les charge avant qu'ils eussent armé ; le major disperse le reste

et ramène au fort cinq prisonniers avec le capitaine La Plume (1).

Arrêtés par ces coups de vigueur, les barbares s'empres- sent de rendre les prisonniers et de faire la paix. Mais non plus que celle des années précédentes cette paix ne devait pas avoir une longue durée.

En 1657, comme Le Moyne descendait à Québec, il ren- contra une tribu d'Iroquois, les ennemis invétérés de la France ; il surprit deux de leurs chefs et les échangea pour plusieurs Français qui étaient prisonniers entre les mains des Iroquois.

---

(1) *Hist. de Paul de Chomedey*, par M. Rousseau, page 133.

## CHAPITRE III

1657-1668

FONDATION DE LONGUEUIL

SOMMAIRE :—Création de Longueuil.—Première concession en faveur de Le Moyne en 1657.—Massacre de l'île à-la-Pierre.—Nomination de Le Moyne comme marguillier.—Procureur du Roi.—Il est fait prisonnier par les Iroquois.—Sa délivrance miraculeuse.—Excursion avec M. de Courcelles.—Seconde concession (1664-65.)

## CRÉATION DE LONGUEUIL.

La tenure seigneuriale en Canada a été le plus merveilleux et le plus puissant agent de la colonisation et du progrès. Il y eut malheureusement des abus ; les seigneurs eurent des pouvoirs exorbitants du droit commun ; mais ces pouvoirs n'étaient qu'une conséquence nécessaire de l'état de choses d'alors.

Tous les écrivains sont d'accord pour admettre que le système de la tenure seigneuriale a été le salut et la base de notre nationalité.

Longueuil comme toutes les vieilles paroisses de cette province doit son origine à une concession seigneuriale. Ici

comme ailleurs, la seigneurie fut concédée; les colons vinrent s'établir sous la protection de leur seigneur et dès lors la paroisse était fondée.

Longueuil est situé sur le côté sud du fleuve St-Laurent, vis-à-vis Montréal, et dans le comté de Chambly où il fait partie de la baronnie de Longueuil. Nous pouvons dire que Longueuil existe depuis à peu près 230 ans. En effet, c'est en 1657, que Longueuil a pris naissance; car le 24 septembre de cette année, Charles Le Moyne obtenait de M. de Lauzon de la Citière (1) la première des trois concessions qui composent la seigneurie de Longueuil, soit 50 arpents de front sur 100 de profondeur à la charge du revenu "d'une année à chaque mutation de possession suivant la coutume du Vexin-Français."

Longueuil peut se vanter d'être un des plus anciens postes du Canada; il n'a été fondé que 14 ans après Montréal; nous voudrions qu'il n'y eût pas une différence plus considérable dans le progrès qui s'est plu à développer l'avenir de ces deux villes.

Trois ans après cette date mémorable pour Le Moyne, en 1660, résolus enfin d'en finir avec les Français et d'ensevelir la colonie sous les ruines, les Iroquois mirent en marche une grande armée; c'est alors que le brave Dollar Désormaux (2) avec ses 21 compagnons, (3) se dévoua pour sauver le pays.

Fait à jamais mémorable dans l'histoire de la Nouvelle-France et qui rappelle le combat des Thermopyles.

Le Moyne s'était offert pour être de la partie. Mais il différait d'avis avec Daulac et voulait attendre après les semences pour avoir plus de guerriers et assurer la victoire.

(1) Voir appendice, Note A, quelques détails sur la famille de Lauzon.

(2) M. Rousseau dit Adam Dollard, sieur des Ormeaux. M. Dollier de Casson dit Daulac. M. Daniel, Dollar Désormaux.

(3) Seize Français, un chef Huron, *Anahotaha*, un chef algonquin *Metivromey* et trois des siens.

Daulac ne l'écouta pas et s'en alla à une mort héroïque avec ses compagnons (1).

Ce fut heureux pour la colonie que l'offre de Le Moyne ne fut pas acceptée ; car il aurait subi le sort des autres et eût été une perte considérable pour la colonie.

En mars 1661, les Iroquois attaquèrent Ville-Marie au nombre de 260 ; les Français surpris, sans armes, se sauvaient de toutes parts, lorsqu'un nommé *Pierre Gadois*, le premier habitant de Ville-Marie, et la femme de Daulac volèrent au secours de Le Moyne qui essayait seul le feu, et que les Iroquois étaient à la veille de saisir et de tuer ; cette bravoure ranima les colons, et les Sauvages furent honteusement repoussés.

#### MASSACRE DE L'ÎLE A LA PIERRE

Dès cette époque, les terres que devait posséder Le Moyne furent sanctifiées du sang d'un martyr.

La scène se déroula sur l'île à-la-Pierre qui a toujours fait partie de la baronnie et de la paroisse de Longueuil.

“ A l'île à-la-Pierre, dit M. Viger (2), se rattache un triste mais bien glorieux souvenir pour les catholiques. La mort violente de Guillaume Vignal, prêtre sulpicien, et de plusieurs habitants de Ville-Marie, dans un combat avec les Iroquois. C'est en 1661 que se passa cette scène d'anthropophagie et de sang qui a fait de ce sol inculte de l'île à-la-Pierre un sol précieux aux yeux de la foi, par la mort héroïque de ces hommes apostoliques. ”

(1) Voici les noms : Adam des Ormeaux, Jacques Brassier, Jean Tavernier dit Lacocheitière, armurier, Nicolas Tillemont, serrurier, Alonce De l'Estre, chaudiernier, Laurent Hébert dit Larivière, Nicolas Josselin, Robert Jurée, Jacques Boisseau, Christophe Augier dit Desjardins, Etienne Robin dit Desforges, Jean Lecomte, Louis Martin, Jean Valets, René Doussin, François Crusson dit Pilote et Simon Grenet.

(2) Voir un opuscule intitulé : *Souvenirs historiques sur la Seigneurie de La Prairie.*

En 1659, arrivèrent à Ville-Marie les premières Sœurs hospitalières venues de la Flèche en la compagnie de MM. Jacques Le Maistre et Guillaume Vignal. On voulut bâtir une maison pour ces Sœurs (1) et exploiter une mine découverte dans l'île à-la-Pierre.

Laissons la parole à M. l'abbé Rousseau qui raconte l'épisode en termes éloquents dans son *Histoire de M. de Maisonneuve*, page 171 :

“ M. Guillaume Vignal, prêtre du Séminaire, avait succédé à M. Le Maître (2) dans les fonctions d'économe. La communauté n'avait pas encore de maison en propre et logeait à l'Hôtel-Dieu. Le premier économe avait commencé les constructions du vieux séminaire ; en lui succédant, M. Vignal eut à continuer les travaux. On avait besoin de pierres ; l'économe voulut aller à l'île à-la-Pierre, pour s'en procurer ; l'île à la Pierre est le dernier îlot qui émerge du fleuve au-dessus de l'île Sainte-Hélène ; il s'appelle aujourd'hui l'île Verte (3). En 1677 il dépendait de la seigneurie de la Madeleine ; plus tard il fut cédé à Le Moyne de Longueuil, qui en 1713 le céda à Jean Caillou et celui-ci aux sœurs de la congrégation de Notre-Dame. “ Les charges dépassant les revenus, elles prièrent J. Fleury Deschambault, tuteur de la baronne de Longueuil, de réunir l'île aux terres de la seigneurie, en les tenant quittes de tout droit ; ce qui se fit le 3 décembre de la même année.”

“ Nous suivons les relations du passé sans être persuadés que l'événement ait eu lieu à l'île-aux-Fraises (4) jadis ainsi connue et dans les nouvelles cartes sous le nom d'île Verte. Cette île est trop petite pour avoir pu servir d'embuscade à trente-cinq Indiens avec leurs canots, et était peu propre à servir de carrière.

(1) M. Rousseau dit comme nous le verrons plus loin que cette pierre était pour achever la construction du vieux Séminaire.

(2) Tué par les Sauvages le 29 août 1661 sur la ferme St-Gabriel.

(3) Nous ne connaissons d'autre nom à l'île à-la-Pierre que celui d'île Moffatt

(4) M. Dollier de Casson dit clairement : *Île à-la-Pierre*.



“ L'île Moffatt au dessus où la pierre abonde, et où les bancs brisés par les eaux et par la glace permettent de l'enlever sans travail, et aussi par son étendue et les buissons qui la couvrent, était très propre à favoriser une embuscade (1)

“ M. Vignal demanda à M. de Maisonneuve la permission de conduire quelques ouvriers à l'îlot, et quelques soldats pour les protéger.

“ Le gouverneur avait pour règle de ne point souffrir qu'on allât travailler deux jours de suite au même endroit, afin de ne pas attirer l'attention des Iroquois et de prévenir leurs embûches : c'était prudence. On y avait travaillé la veille, le gouverneur en fit la remarque, M. Vignal insista, M. de Chomedey céda à regret, et pour commander l'expédition, il détacha M. Claude de Brigeac. (2)

“ C'était un homme de trente ans, né à Ligny, comté de Bar, en Lorraine. Venu simple volontaire à Montréal, par motif de religion, et dans le simple but d'y sacrifier sa vie pour l'établissement de la foi, il fut fait grenadier, gagna bientôt la confiance du gouverneur qui en fit son secrétaire particulier.

“ Accompagné de deux jeunes gens de famille, Jean-Baptiste Moyen et Joseph Duchêne, alliés à la famille Le Moyne, il prit le commandement de l'escouade.

“ L'expédition montait quelques canots et un chaland pour le transport de la pierre. En traversant, un des hommes fit remarquer que l'on apercevait des canots le long de la *Longue Terre* et de l'îlot. M. Vignal ne put se le persuader et crut que c'étaient des originaux qui venaient au fleuve.

---

(1) Il y a eu des arbres sur cette île jusque dans ces dernières années ; aujourd'hui elle est complètement dénudée sauf les débris d'un quai qui y fut construit vers 1854 pour le chemin de fer du *Montréal et Champlain* : elle est généralement connue sous le nom d'île à-la-Pierre.

(2) M. Dollier de Casson dit Brigeart.

“ Arrivés à l’îlot, voilà nos gens à terre, qui se dispersent de tous côtés “ comme pour se dégourdir ” et sans songer à prendre leurs armes; trente-cinq Agniers et Onéiouts étaient là cachés qui les attendaient.

“ Les plus diligents se mettent au travail. M. Vignal s’étant trop écarté, s’en va tomber dans l’embuscade. Frappé par derrière, il pousse un cri, fait un bond et s’enfuit vers les siens. Les Iroquois étaient déjà sur ses traces, et les ouvriers les virent en même temps fondre sur eux en poussant des huées effrayantes. La panique s’empare de ces hommes désarmés; ils ne songent qu’à fuir, et ils se jettent en désordre dans les canots.

“ Malheureusement M. de Brigeac n’était pas encore à terre; la permission obtenue, l’embarquement s’était fait avec précipitation, le commandant avait reçu son ordre un peu tard, la traversée était de plus d’un mille, et le bateau plat qu’il montait n’avait pu rejoindre les canots qui voguaient à toute vitesse.

“ Il arrivait au moment où les ouvriers en fuite se précipitaient sur les barques; il voulut les rallier, mais en vain les appela-t-il au combat, la panique leur fit perdre la tête, et oublier leur courage habituel.

“ M. de Brigeac, quoique seul, fit face aux Agniers et les tint en respect. Il y eut un moment d’hésitation parmi les Iroquois; ce qui donna aux colons le temps de prendre le large, autrement ils eussent tous été faits prisonniers.

“ Honteux de se voir arrêtés par un seul homme, les barbares s’encouragent et se préparent à lui couper la retraite; le chef marchait à leur tête, de Brigeac le met en joue et l’abat d’un coup d’arquebuse.

“ Cette mort arrivée comme la foudre, intimide les Agniers; ils se regardent, ils hésitent, et voyant le commandant qui les attend le pistolet au poing, ils ne savent s’ils doivent avancer ou fuir. Quelques-uns déjà commençaient à tourner les talons lorsqu’un des leurs se mit à les haranguer :

“ Eh ! quoi ! s'écria-t-il, où sont donc le cœur et la gloire  
“ de notre nation ? quelle honte que trente-cinq guerriers  
“ s'enfuient devant quatre Français.

“ Il n'y en avait en effet plus que quatre sur l'îlet. Que  
fesaient donc les trois autres ? ils étaient probablement  
occupés à remettre à l'eau le chaland.

“ Encouragés par cette harangue et par l'immobilité des  
colons, les Agniers cernent M. de Brigeac et font sur lui  
une décharge générale, lui brisent le bras droit et abattent  
son pistolet. Il eut encore assez de force pour le relever,  
mais se sentant la main trop faible pour le tirer, il se jette  
à la rivière ; les Iroquois le suivent, le saisissent par les  
pieds et l'emportent de l'autre côté de l'île, le trainant à  
travers les pierres et les rochers, la tête et le visage contre  
terre.

“ En même temps le reste de la troupe faisait de furieuses  
décharges sur les canots et le chaland qui péniblement  
cherchaient à se mettre à flot. Ils atteignirent plusieurs  
personnes, et entre autres Jean-Baptiste Moyen ; Duchêne,  
sans penser à lui-même, exhortait son camarade à mourir  
chrétiennement lorsqu'il tomba raidement dans le bateau.

“ C'est chose triste que la peur, car il y avait là de braves  
gens ; mais lorsqu'une fois la panique s'empare d'une armée,  
les plus intrépides s'oublient eux-mêmes et se laissent égor-  
ger sans défense comme des moutons.

“ Cependant, M. Vignal voyant tout son monde en fuite  
songea enfin à sa propre sûreté ; il s'approche du canot  
d'un des meilleurs habitants de Ville-Marie, nommé Cuille-  
rier, il saisit son fusil pour s'aider à embarquer, et par oubli,  
il plonge la crosse dans l'eau. Cette distraction n'échappa  
pas aux Iroquois ; voyant Cuillier sans défense, ils font  
une décharge sur le canot, avant qu'il prenne le large ; M.  
Vignal tombe percé de coups et est fait prisonnier avec son  
compagnon ; c'était le 25 octobre 1661.

“ Le pauvre prêtre criblé de balles, fut jeté comme un sac

de blé dans un canot iroquois, et Cuillerier dans un autre. De temps en temps, comme un père, s'oubliant lui-même pour ne penser qu'à ses enfants, M. Vignal avec beaucoup de peines et de souffrances, se soulevait de son siège et disait aux prisonniers des canots iroquois qui voguaient de compagnie :

“ Tout mon regret, dans l'état où je suis, est d'être la cause que vous soyez dans l'état où vous êtes ; prenez courage et endurez pour Dieu.”

“ Et les captifs pleuraient et sentaient se briser leur cœur en entendant cette touchante exhortation de leur pasteur mourant. (1)

“ Les Iroquois allèrent débarquer à la Prairie, au sud de Ville-Marie, sur la rive opposée.

“ A la hâte, ils se construisirent un fortin, afin de se mettre à l'abri d'une poursuite et commencèrent à traiter leurs blessés pour les mettre en état de faire le voyage au pays des Agniers. Là, ils devaient être brûlés devant toutes les bourgades. René Cuillerier et Jacques Dufresne étaient sans blessures ; M. de Brigeac pouvait guérir ; quant à M. Vignal, ils le trouvèrent si profondément atteint qu'ils désespérèrent de sa guérison.

“ Deux jours après, le 27 octobre 1661, ils le tuèrent, firent rôtir son corps sur un bûcher et le mangèrent. Il ne resta rien de ses os, et malgré toutes les recherches faites au campement et aux environs, on ne put trouver une seule de ses reliques.

“ Ils entourèrent de soins le sieur de Brigeac, jusqu'à ce

(1) Les victimes de ce combat furent : 1o. *Guillaume Vignal*, prêtre, blessé à mort ; 2o. *Claude de Brigeart*, grenadier et secrétaire du gouverneur de Montréal ; 3o *M. Joseph Duchesne*, tué à l'île le 25 octobre, âgé de vingt ans, natif de Dieppe ; 4o. *Jacques Le Prestre*, domestique des Missionnaires tué à l'île le 25 ; 5o *J.-B. Moyen*, blessé à l'île le 25, et mort de ses blessures le 29, à Montréal, à l'âge de dix-neuf ans, natif de Paris, il était le beau-frère de *M. Lambert Closse*, major de Ville-Marie ; 6o *René Cuillerier*, fait prisonnier le 25, mené à Onéïout, mais échappé des mains des Iroquois et revenu à Montréal. (J. Viger.)

qu'il fut en état de faire le voyage des Cinq-Cantons (1) ; les deux autres prisonniers étaient liés à des arbres dans leur camp.

“ Cuillerier s'étant mis à prier Dieu en silence, un Iroquois s'en aperçut :

— Que fais-tu là, lui dit-il ?

— Je prie Dieu.

— Eh bien, répondit l'Indien, prie donc à ton aise et mets-toi à genoux ; il délia ses liens.

“ Le troisième jour, les Agniers se mirent en route et remontèrent le sault Saint-Louis emmenant avec eux Jacques Dufresne. Les Onéiouts plus nombreux gardèrent M. de Brigeac et Cuillerier.

“ Ce fut une grande désolation à Ville-Marie, lorsque les canots remontant le courant, apportèrent la nouvelle de cette désastreuse expédition, les blessés et les corps de Joseph Duchêne et du jeune Moyen.

“ La vie de M. Vignal, lit-on dans la relation de 1665, “ était d'une très douce odeur à tous les Français, par la “ pratique de l'humilité, de la charité et de la pénitence, “ vertus qu'il possédait à un degré rare, et qui le rendaient “ aimable à tous ; et sa mort a été bien précieuse aux yeux “ de Dieu, puisqu'il l'a reçue de la main de ceux pour qui il “ a voulu souvent donner sa vie. ”

“ Sa mort fut vivement sentie à Québec où il avait été aumônier des Ursulines et supérieur des Hospitalières, aussi bien qu'à Montréal.

“ Les Onéiouts furent huit jours en voyage ; tout ce temps Cuillerier à demi vêtu, transi de froid, porta leur bagage comme une bête de somme. Ils s'étaient aperçus que leur prisonnier avait un livre de prières dont il se servait souvent ; ils voulurent lui couper le pouce pour l'empêcher de s'en servir ; ils lui interdirent la consolation d'aller prier avec M. de Brigeac. Le pauvre secrétaire

---

(1) Les Cinq-Cantons étaient situés sur la rive Est du lac Ontario.

couvert de plaies des pieds à la tête, pouvait à peine marcher et ne les suivait qu'avec de grandes fatigues et de cruelles souffrances.

“ Après avoir voyagé séparément pendant une semaine afin que la chasse ne fit pas défaut, les Agniers et les Onéiouts se rejoignirent avant d'arriver aux Cinq-Cantons. Ils célébrèrent leur victoire par des festins où ils firent bonne chère, le gibier ayant donné avec abondance, et deux messagers se détachèrent et s'en allèrent en avant porter aux bourgades l'heureuse nouvelle de leur prochaine arrivée.

“ Arrivés à Onéiout, Cuillerier et M. de Brigeac furent dépouillés de leurs vêtements et tatoués à la façon indienne. Toute la bourgade était sur pied, hommes, femmes, enfants se préparant à leur donner la *salve*. Ils étaient rangés sur deux lignes, des deux côtés du chemin qui conduisait au bûcher ; ils étaient armés de bâtons, de verges de fer et d'autres instruments, où ils s'apprêtaient avec des huées à faire pleuvoir une grêle de coups sur les captifs qui devaient passer entre ces deux haies.

“ Un ancien, par compassion, épargna aux prisonniers cet horrible supplice, et voulut qu'on les conduisit immédiatement sur la grande place du village. Là on les fit monter sur l'échafaud. Un Iroquois enragé y monta incontinent, déchargea sept à huit coups de bâton sur les épaules de Cuillerier et lui arracha deux ongles avec ses dents. On fit ensuite descendre les prisonniers et on les conduisit à la cabane du conseil des Anciens.

“ M. de Brigeac trouva l'occasion d'écrire au père Le Moyne à Onnontagué, la lettre suivante qui témoigne des héroïques dispositions de ce cœur courageux, en face de la mort.

“ Nous sommes deux prisonniers de Montréal à Onéiout  
“ où nous arrivâmes le premier dimanche de décembre en

“ pauvre équipage. Mon compagnon a déjà eü deux ongles  
“ arrachés. Nous vous prions pour l’amour de Dieu de vous  
“ transporter jusqu’ici et de faire votre possible, par des  
“ présents, pour nous retirer auprès de vous, et puis nous  
“ ne nous soucions plus de mourir.

“ Nous avons fait alliance entre nous pour faire et  
“ souffrir tout ce que nous pourrons pour la conversion de  
“ ceux qui nous tuent, et nous prions Dieu tous les jours  
“ pour leur salut.

“ Nous n’avons trouvé ici aucun Français, ce qui nous  
“ aurait grandement consolé comme nous l’espérions.  
“ M. Vignal a été tué par les barbares, n’ayant pu marcher  
“ que deux jours à cause de ses blessures. Je vous écris de  
“ la main gauche. ”

“ Votre serviteur,

“ BRIGEAC. ”

“ La nuit qui précéda le supplice, les Iroquois voulurent  
obliger les prisonniers à chanter avec un Algonquin captif  
et comme eux destiné au bûcher, à s’injurier et à se tour-  
menter selon la coutume indienne. L’Algonquin suivit  
l’usage, mais les Français se laissèrent tourmenter sans se  
venger ; ce que voyant un vieux chef les fit asseoir près de  
lui, comme pour les protéger. Enfin le Conseil les con-  
damna à être brûlés.

“ Avant d’être livré au feu, le sieur de Brigeac fut  
horriblement tourmenté ; les barbares lui arrachèrent les  
ongles et l’extrémité des doigts qu’ils se mirent à fumer :  
ils le tailladèrent, lui enlevant de larges bandes de chair,  
tantôt d’un côté, tantôt de l’autre, ils le chargèrent de coups  
de bâtons, le tisonnèrent avec des pieux et des fers de  
hache rougis au feu. Pendant vingt-quatre heures que  
dura le supplice ils ne lui épargnèrent aucun genre de  
tourment. Sa patience invincible les mettait en fureur et  
leur faisait inventer des supplices inouïs pour triompher de  
son courage.

“ Toute la nuit il fut grillé des pieds jusqu'à la ceinture et le lendemain ils lui brisèrent les doigts, et ils achevèrent de le brûler.

“ Durant cette sanglante et cruelle exécution, à l'exemple de son divin Sauveur, il ne cessa de prier pour ses bourreaux : “ Mon Dieu, répétait-il sans cesse, mon Dieu, convertissez-les. ”

“ Si affreuses que fussent ses tortures, il ne laissa pas échapper une plainte, il ne poussa pas un cri, son courage et son amour de Dieu étaient tels, qu'il témoignait même de la joie à souffrir ainsi. René Cuillerier fut merveilleusement surpris de ce prodige de patience et de vertu, les Onéiouts en étaient hors d'eux-mêmes et restaient muets d'étonnement. “ Pour nous, ajoute M. Dollier, nous nous “ étonnons moins si nous faisons réflexion sur sa vie et sur “ le dessein qui l'a fait venir dans ce pays, puisque sa vie a “ été fort sainte et qu'il n'était venu ici pour autre intention, “ qu'afin d'offrir à Dieu un pareil sacrifice, y risquant sa “ vie pour son amour en assistant les habitants de ce lieu “ où ils étaient si exposés. ”

“ Enfin les Iroquois lassés de le tourmenter hatèrent sa mort. Un Indien le frappa d'un coup de couteau, lui arracha le cœur et le mangea. Les autres lui coupèrent le nez, les lèvres, les joues, burent son sang pour s'incorporer sa valeur, enfin l'ayant coupé en pièces, ils le jetèrent dans la chaudière et en firent un festin.

“ Cuillerier devait partager le sort glorieux de son compagnon, mais la sœur du capitaine tué par Brigeac, le réclama selon l'usage indien afin qu'il tint place de son frère.

“ Dix-neuf mois s'écoulèrent dans les souffrances et les travaux d'une dure captivité. Il s'associa à d'autres Français prisonniers des Agniers.

“ Une belle nuit ils s'enfuirent et se dirigèrent vers les établissements de la Nouvelle-Hollande et parvinrent après de longues journées de voyage à travers les forêts et des



dangers de toutes sortes et les souffrances de la faim et autres à s'échapper et arrivèrent chez les Hollandais où ils furent accueillis, furent conduits à Boston, suivant les côtes du Massachusetts et du Maine, et ils arrivèrent à Québec.

“ René Cuillerier remonta à Ville-Marie où son retour excita la plus vive allégresse et où il vécut très chrétiennement jusqu'à un âge très avancé.”

C'est à la suite de ces événements glorieux, en 1662, que Charles Le Moyne, Pierre Gadois et Jacques le Ber furent élus marguilliers au banc d'œuvre de Ville-Marie ; ils acceptèrent la fondation de six messes en l'honneur du Très-Saint Sacrement ; ces messes devaient être dites le premier jeudi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, à huit heures et demie du matin ; les marguilliers promirent de faire sonner ces jours-là les cloches en branle pendant une demie heure avant la messe (*Faillon*).

Un an après (1663), Le Moyne fut élevé à la charge de procureur du roi par M. de Mézy alors gouverneur général, charge qu'il tenait encore en 1664 ; cette dernière année, le conseil l'indemnisait des dépenses qu'il avait encourues pour assister des Iroquois en détresse.

#### LE MOYNE FAIT PRISONNIER PAR LES IROQUOIS

Il y avait deux ans qu'il remplissait ces fonctions, lorsqu'il survint un événement qui faillit plonger toute la colonie dans le deuil.

Au mois de juillet 1665, Le Moyne se décida un jour à aller à la chasse ; il obtint son congé et partit avec quelques Sauvages de la nation des Loups. Il avait été averti que les Sauvages ennemis n'étaient pas loin ; mais sa bravoure lui fit oublier ces prudents conseils.

Rendu à l'île Sainte-Thérèse et tout occupé de sa chasse, il fut surpris et attaqué tout à coup par les Iroquois au

moment où il se trouvait seul. Ces barbares qui avaient eu l'occasion de l'entendre comme interprète dans tant de conseils, et qui si souvent avaient éprouvé la force de son bras, l'eurent bientôt reconnu.

Ils lui crièrent donc de se rendre. Pour toute réponse, Le Moyne les couche en joue. Déjà les Iroquois commençaient à reculer, lorsque les plus jeunes encouragés par les vieillards qui leur reprochaient leur lâcheté, revinrent de nouveau à la charge.

Bientôt il est investi et sur le point d'être saisi. Voyant qu'il lui était impossible d'échapper de leurs mains, il veut au moins vendre chèrement sa vie. Il s'apprêtait à faire feu de nouveau sur eux, lorsque son pied s'accroche dans une racine d'arbre, il fait un faux pas et tombe.

A l'instant les Iroquois l'entourent, l'enveloppent et le saisissent, il est fait prisonnier.

Grande fut la douleur des colons à cette triste nouvelle ; on envoya du monde pour poursuivre les Iroquois. Mais les recherches furent inutiles. On crut fermement qu'il serait brûlé, car les Iroquois le détestaient cordialement ; même les vieillards sauvages amassaient, dit-on, de temps en temps, pour encourager les jeunes à s'emparer de Le Moyne, d'énormes bûchers où ils devaient le faire brûler.

De toutes parts, on adresse des vœux au ciel pour sa délivrance et son prompt retour. Sa pieuse et inconsolable épouse surtout ne cesse d'implorer les secours de Dieu.

Ces prières ne furent pas vaines. Au lieu de le brûler selon leur coutume barbare, les Iroquois l'emmenèrent dans leur pays.

Mais rendu dans leurs bourgades, Le Moyne leur fit peur en leur disant ces paroles : " Tu peux me faire mourir, mais ma mort sera vigoureusement vengée ; je t'ai souvent menacé qu'il viendrait ici quantité de soldats français, lesquels iraient chez toi brûler tes villages ; ils arrivent maintenant à Québec, j'en ai des nouvelles

“ assurées. ” Surpris d'un langage aussi hardi, en même temps que subjugués par l'ascendant des belles qualités de Le Moyne, ces barbares ne connurent plus que de l'admiration pour sa personne, qui leur fit peur et les força à l'épargner afin de le garder comme ôtage ; en effet ils le ramenèrent à l'automne de la même année sans lui faire aucun mal.

Les colons du temps considérèrent le salut de Le Moyne comme un véritable miracle, vû la haine qu'avaient les Iroquois envers lui.

On attribua ce miraculeux sauvetage aux prières de son épouse qui l'avait fait échapper à cette mort cruelle par sa piété et ses vœux.

Celui qui a le plus contribué à sauver Le Moyne fut sans contredit le vieil ami des Français, le chef Iroquois, Garakonthié, qui à force de ruses et de belles paroles obtint sa délivrance. Il voulut le ramener lui-même avec quelques ambassadeurs Onontagués, Goyogouins et Tsonnonthouans, qui allaient à Québec renouveler les traités de paix.

M. Ferland (II. 43) dit que Le Moyne est demeuré deux ou trois ans en captivité. M. Dollier de Casson dit dans son *Histoire du Montréal* : (1) “ ils le ramenèrent à l'automne “ sans lui faire aucun mal. ” Nous sommes portés à accepter cette dernière version puisque Le Moyne était à Ville-Marie dès l'année suivante de sa captivité.

#### EXCURSION AVEC M. DE COURCELLES.

En janvier 1666, M. de Courcelles, alors gouverneur général du Canada, entreprit d'aller faire la guerre aux Iroquois sur leur propre terrain. Il réunit un petit corps de troupes et se rendit à Chambly. Là, il fut rejoint par un corps de soixante et dix volontaires de Montréal, sous

---

(1) Page 177.

les ordres de Le Moyne. C'étaient des hommes accoutumés aux fatigues des voyages et aguerris par leurs fréquentes escarmouches avec les Iroquois. Aussi M. de Courcelles leur fit-il l'honneur de les placer à la tête en allant et de les jeter à l'arrière-garde au retour. Il se reposait beaucoup sur ces hommes qu'il appelait ses "capots bleus." On sait que le bleu paraît avoir été la couleur favorite des premiers habitants de Montréal. Ce goût s'est conservé longtemps; encore et au commencement de ce siècle, les bonnets des hommes de la campagne étaient bleus dans le district de Montréal, tandis qu'ils étaient rouges dans celui de Québec et blancs autour des Trois-Rivières. (*Ferland.*)

L'expédition de M. de Courcelles ne réussit guère qu'à étonner les Sauvages et à les rendre plus furieux et plus hostiles.

Le Moyne suivit également M. de Tracy, vice-roi, dans la campagne qu'il entreprit dans l'automne de la même année contre les Agniers. Il commandait les colons de Ville-Marie. Au retour de cette pénible, mais glorieuse expédition qui força les tribus sauvages à enfouir leur hache de guerre, Le Moyne s'offrit encore pour escorter l'aumônier des troupes au fort Saint-Anne. Plusieurs soldats étaient malades et réclamaient les secours de la religion. C'en fut assez pour encourager cet homme de cœur à braver des périls que de moins dévoués et de moins résolus que lui n'osaient affronter.

#### SECONDE CONCESSION (1664-1665)

Le Moyne, tout en se dévouant et se sacrifiant pour le soulagement de la colonie, en homme de cœur devait aussi pourvoir au soutien et au bien-être de sa famille qui grossissait prodigieusement; en conséquence, il obtint de Louis de Lauzon, sieur de la Citière, une deuxième concession qui lui donnait l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde. Ces îles

furent d'abord promises par un billet de Charles de Lauzon, sieur de Charny, du 30 mai 1664, aux charges qu'il plairait à M. Jean de Lauzon y apposer. Le Moyne les acquit définitivement par un titre daté à Paris, le 20 mars 1665, donné par l'ancien gouverneur général du Canada, signé, Jean de Lauzon, comme tuteur ayant la "garde noble des "enfants mineurs de feu sieur Jean de Lauzon, grand "sénéchal de ce pays, auquel appartenait la seigneurie de "la Citérie, pour par luy (Le Moyne) en jouir en fief avec "justice moyenne et basse seulement, relevant de la dite "seigneurie de la Citérie, et pleine foy et hommage, à la "charge de 10 minots de bled froment de rente noble "féodale et foncière, payable à chaque fête de Saint-Martin "d'hiver, avec le revenu d'une année de la dite île Sainte- "Hélène à chaque mutation de possesseur suivant les "coutumes du Vexin-français et contresigné : JEANVILLE." Au bas de ce titre le sieur Lauzon de Charny reconnaît "que la rente portée par iceluy est exorbitante et beaucoup "au-dessus de ce que l'on pourrait exiger pour la dite "concession, et en vertu de pouvoirs à luy donnés par le dit "sieur de Lauzon (son père)," il réduit la dite rente à dix livres en argent, par écrit signé de lui, daté à Québec, le 12 décembre 1665.

## CHAPITRE IV

1668—1681

## ÉRECTION DE LA SEIGNEURIE

SOMMAIRE.—Erection de la seigneurie (1668).—Lettre de noblesse à Charles Le Moyne par Louis XIV.—Origine du nom de Longueuil.—Concession de 1672.—Fief de Chateauguay (1673).—Concession de 1676.—Premiers établissements à Longueuil.—Premiers baptêmes.—Premiers contrats de concession ; celui de Jacques Viau.—Tableau des premiers colons.—Aveu et dénombrement (1677).—Opinion de Le Moyne sur la traite de l'eau-de-vie.

## ÉRECTION DE LA SEIGNEURIE.

La seigneurie de Longueuil se compose de plusieurs concessions et acquisitions obtenues à différentes époques des gouverneurs et autres.

Nous avons déjà indiqué les deux premières concessions.

En 1667, M. Talon, intendant du Canada, et qui connaissait parfaitement les qualités de Charles Le Moyne, proposa au roi son anoblissement comme l'un des plus anciens colons et celui qui avait rendu les plus grands et les plus utiles services à la colonie. Sur cette recomman-

dition, Le Moyne fut créé noble et reçut de Sa Majesté Louis XIV ses lettres de noblesse datées de mars 1668, en même temps que Jean Godfroy, Simon Denys, Mathieu Amyot et Louis Couillard.

Il ne dût pas les payer, car, il était extrêmement pauvre ; chargé de famille comme il l'était déjà à cette époque.

C'est pour satisfaire à sa demande et à son désir que Sa Majesté qualifia Charles Le Moyne dans ses lettres de noblesse du titre de SIEUR DE LONGUEUIL.

Remarquons que la date de la lettre de noblesse qui élève Le Moyne au rang de seigneur, fixe en même temps la date de la SEIGNEURIE DE LONGUEUIL dont Le Moyne devint le premier seigneur, et aussi la date du commencement de la paroisse de Longueuil comme nous pourrons le constater ailleurs.

“ LETTRE DE NOBLESSE POUR LE SIEUR LE MOYNE  
“ DE LONGUEUIL

“ LOUIS, par la grâce de Dieu, &c.,

“ Les roys, nos prédécesseurs, ayant toujours estimé que  
“ l'honneur est le plus puissant motif pour porter leurs  
“ sujets aux généreuses actions, ont pris soin de reconnaître  
“ par des marques d'honneur ceux qu'une vertu extra-or-  
“ dinaire en avait rendus dignes ; et comme nous sommes  
“ informés des bonnes actions que font journallement les  
“ peuples du Canada, soit en réduisant ou disciplinant les  
“ sauvages, soit en se défendant contre leurs fréquentes in-  
“ sultes et celles des Iroquois, aussy nous avons estimé qu'il  
“ était de notre justice, de distinguer par des récompenses  
“ d'honneur ceux qui se sont le plus signalés pour exciter les  
“ autres à imiter de semblables grâces ; à ces causes et  
“ désirant traiter favorablement notre cher et bien aimé  
“ CHARLES LE MOYNE, SIEUR DE LONGUEUIL, pour le bon  
“ et louable rapport que nous a esté fait des belles actions

“ qu’il a fait dans le pays du Canada et pour autre considé-  
 “ ration à ce nous mouvant et de notre grâce spéciale,  
 “ pleine puissance et autorité royale, nous avons annobly  
 “ par ces présente, signées de notre main, annoblissons et  
 “ décorons du titre de noblesse et le dit Charles Le Moyne,  
 “ ensemble sa femme et ses enfants, postérité et lignée, tant  
 “ mâles que femelles, né et à naître en loyal mariage, vou-  
 “ lons et nous plaît qu’en tous actes tant qu’en jugement  
 “ que dehors ils soient tenus, censés et réputés nobles, por-  
 “ tant la qualité d’Ecuyers, et puissent parvenir à tous de-  
 “ grés de chevalerie et de notre gendarmerie, acquérir, tenir  
 “ et posséder toutes sortes de fiefs, seigneuries et héritages  
 “ nobles, de quelques titres et qualités qu’ils soient, et qu’ils  
 “ jouissent de tous honneurs et prérogatives, prééminences.  
 “ autorités, privilèges, franchises, exemptions, immunités  
 “ dont jouissent et ont accoutumé de jouir et user les autres  
 “ Nobles de notre Royaume, de porter armes telles qu’elles  
 “ sont cy empruntées sans que, pour ce, le dit Charles Le  
 “ Moyne soit tenu ne nous payer, ny à nos successeurs Roys,  
 “ aucune finance, ni indemnité dont à quelque somme qu’elles  
 “ se puissent monter, nous l’avons déchargé et déchargeons,  
 “ et luy avons fait et faisons dons par ces présentes, ”

“ Le, donnons en mandement, &c.

“ Donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mars, l’an  
 de grâce, 1668.

“ LOUIS. ”

Enregistré au Conseil supérieur à Québec, le 26 février  
 1725.

DAINE.

Enregistré en la Chambre des Comptes du Roi, le  
 21 février 1680.



## ARMES DE M. DE LONGUEUIL

Trouvées à la bibliothèque du parlement du Canada où elles sont peintes en couleur dans la *troisième série de manuscrits* Vol. IX



Elles sont ainsi désignées :

“ Armoiries données à Charles Lemoine de Longueuil dans ses lettres d'ano-  
blissement de 1668.”

Avec la note suivante :

“ Elles porte deux indiens pour support, ceux-ci sont trop dessinés de (sable  
gravure) de Lafontan et ressemblent à des nègres.”

## LE NOM DE LONGUEUIL

Le nom de "LONGUEUIL" mentionné dans les lettres d'anoblissement par Louis XIV était celui que Le Moyne avait donné à ses premières concessions.

Pourquoi Le Moyne prit-il le nom de Longueuil de préférence à tant d'autres ? M Faillon, (*Histoire de la Colonie Française*, vol. III, p. 350,) traite avec lucidité cette question :

" Charles Le Moyne, dit-il, prit le nom de Longueuil  
" d'un village de Normandie, aujourd'hui chef-lieu de can-  
" ton, dans l'arrondissement de Dieppe, sa patrie. Ainsi, il  
" est à remarquer que dans l'acte de mariage du sieur  
" St. Aubin passé à Ville-Marie en 1679, le notaire pour  
" éloigner toute confusion a eu soin de dire que les parents  
" de ces époux demeuraient à Longueuil de Dieppe.

" Le Moyne emprunta du pays de Normandie quelques  
" autres noms qu'il donna à plusieurs de ses enfants, tel  
" que celui de Marigny, pris de celui d'un village, aujourd-  
" hui chef-lieu de canton dans le département de la  
" Manche, et celui d'Iberville, emprunté au chef-lieu de ce  
" nom à la Haie, dans la châtellenie d'Hôtot sur Dieppe."

Cette opinion nous paraît extrêmement judicieuse et à peu près la meilleure. M. Jacques Viger cependant dans sa SABERDACHE donne une origine contraire au nom de Longueuil ; nous citons : " Quelques années avant celle de son anoblissement, dit-il, Charles Le Moyne avait acquis une seigneurie à l'opposite de Montréal ; il lui donna le nom de Long-ueuil (1), nom significatif (Long-œil),

---

(1) " Et non pas " Longueil" ou " Longeuil" comme on voit ce nom indifféremment écrit. Les dictionnaires biographiques citent des noms célèbres de Longueil et de Longeuil ; nous y venons peut-être un jour briller celui de Longueuil du Canada, orthographe distincte, approuvée par le Roi en 1668, 1676 et 1700."

“ de la vue étendue qu’embrasse l’œil en le portant du littoral de cette terre sur le fleuve Saint-Laurent. Il n’hésita pas dès lors et seulement d’ajouter le “*de Longueuil*” à son premier nom de Le Moyne, et les lettres patentes de 1668 portent que Sa Majesté anoblit “ Charles Le Moyne de Longueuil.” M. Le Moyne est donc un gentilhomme canadien et non pas normand.”

A ce propos, M. B. Sulte déclare qu’il n’hésite pas à croire ce que dit M l’abbé Faillon.

Il est hors de tout doute que c’est là la véritable origine du mot “Longueuil”; l’explication qu’en donne M. Faillon est trop claire et trop évidente pour lui préférer l’opinion tout à fait problématique de M. Viger.

Afin de soutenir son rang et d’assurer une position convenable à ses enfants dont le nombre augmentait chaque année, Le Moyne fit l’année suivante, 1669, l’acquisition d’une propriété située au-dessus du sault Saint-Louis et sur laquelle M. de la Salle avait déjà commencé des bâtiments. (*Dmiel.*)

Il était occupé à mettre cette nouvelle terre en valeur lorsque M. de Courcelles pour en imposer aux Iroquois et leur montrer que quand il le voudrait, il pourrait mettre tout à feu et à sang dans leur pays, se rendit avec 56 hommes, accompagné de M. de Longueuil, invité comme interprète et en qualité de gentilhomme, et de concert avec les gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, jusque sur le lac Ontario, au plein milieu du pays des Iroquois. Il avertit ceux-ci de garder la paix, ou qu’il viendrait avec plus de troupes et leur ferait une guerre à mort : c’est le 2 juin 1671, que M. de Courcelles partit de Ville-Marie pour cette expédition.

Au retour de ce voyage, l’intendant Talon, que l’on peut appeler avec bon droit le Colbert du Canada, par l’impulsion qu’il donna à toutes les entreprises, et la sage administration dont il fit preuve dans toutes les affaires, fit don à

M. de Longueuil de toutes les terres non encore concédées sur le bord du fleuve Saint-Laurent, par titre de Québec le 3 novembre 1672.

Aux yeux de cet homme d'état, ce n'était encore là qu'une bien faible récompense pour tous les services qu'avait rendus Le Moyne.

## CONCESSION DE 1672.

“ Le Sieur Le Moyne de Longueuil,

“ Jean Talon, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, intendant de la justice, polices et finances de la Nouvelle-France, Isle de Terre-neuve, Acadie et autres pays de la France Septentrionale.

“ A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut ;

“ Sçavoir faisons qu'en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, nous avons donné, accordé et concédé, accordons, donnons et concédons au Sieur Le Moyne, Sieur de Longueuil, l'étendue de terre qui se trouve non concédée sur le fleuve St. Laurent ; depuis les bornes du Sieur de Varennes, jusqu'au dit Sieur de Lemoyne et Pères Jésuites, avec les isles, islets adjacents sur (une lieue et demie) (1) de profondeur, sauf le droit d'autrui ; pour jouir de la dite terre en fief et tous droits de seigneurie et justice, luy ses hoirs et ayants cause, à la charge de la foy et hommage que le dit sieur Le Moyne, ses hoirs et ayants cause seront tenus de porter au Chateau de St. Louis de Québec, duquel il relèvera aux droits et redevances accoutumés et au désir de la coutume de la prévosté et vicomté de Paris, qui sera suivie à cet égard par prévision et en attendant qu'il en soit ordonné par Sa Majesté, et que les appellations du juge qui pourra être estably au dit lieu ressortiront par devant . . . ; à la charge qu'il continuera de tenir feu et lieu sur la dite seigneurie et qu'il stipulera dans les contrats qu'il fera à ses tenanciers qu'ils seront

(1) Les documents seigneuriaux, v. III, p. 301, laissent cette distance en blanc

“ tenus de résider dans l’an et tenir feu et lieu dans les con-  
 “ cessions qu’il leur accordera ou a accordées et qu’à faute  
 “ de ce faire, il rentrera de plein droit en possession des  
 “ dites terres ; que le dit Sieur Le Moyne conservera les  
 “ bois de chesnes qui se trouveront sur la terre qui sera  
 “ réservée pour faire son principal manoir, mesme qu’il fera  
 “ la réserve des dits chesnes dans l’étendue des concessions  
 “ particulières faites ou à faire à ses tenanciers, qui seront  
 “ propres à la construction des vaisseaux ; pareillement,  
 “ qu’il donnera incessamment avis au roy ou à la Compagnie  
 “ Royale des Indes occidentales des mines, minières ou  
 “ minéraux, sy aucuns se trouvent dans l’étendue du dit  
 “ fief, à la charge d’y laisser les chemins ou passages néces-  
 “ saires ; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de  
 “ laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des pré-  
 “ sentes dans un an du jour d’icelles.

“ En tesmoing de quoy nous avons signé ces présentes, à  
 “ icelles fait et apposer le cachet de nos armes, et contre-  
 “ signer par notre secrétaire.

“ A Québec, ce trois novembre, mil six cent soixante et  
 “ douze.”

“ TALON.”

Et plus bas : “ par mon dit seigneur,

“ VARNIER.”

Par ce titre de concession, le front de la seigneurie est  
 étendu au-dessus et au-dessous des cinquante arpents ob-  
 tenus de M. de Lauzon en 1657 de manière à prendre toutes  
 les terres non concédées entre le fief Tremblay (1), et la  
 seigneurie de la Magdelaine et donnait à la seigneurie une  
 lieue et demie de profondeur.

(1) Cette concession avait été faite par M. Talon à M. de Varennes le 29 oc-  
 tobre 1672 ; elle contenait 28 arpents de front sur une lieue et demie de pro-  
 fondeur.

## FIEF DE CHATEAUGUAY.

Nous voyons à maintes reprises dans l'histoire du pays que Le Moyne est souvent appelé sieur de Longueuil et de Châteauguay.

Charles Le Moyne, premier seigneur de Longueuil, avait en effet obtenu le 29 septembre 1673, une concession de terre de deux lieues de front à commencer dix arpents au-dessous de la rivière du Loup (1), en montant dans le lac Saint-Louis du côté sud du Saint-Laurent, sur trois lieues de profondeur, ensemble l'île Saint-Bernard (2) qui est à l'embouchure de la rivière du Loup. C'est la seigneurie dite de Châteauguay. " Elle fut accordée au sieur Le Moyne, " dit le comte de Frontenac, dans le titre de cette conces- " sion, pour l'affection qu'il a toujours témoignée pour le " service du Roi et à la promptitude avec laquelle il a tou- " jours exécuté les ordres qui lui ont été donnés par les " Gouverneurs, soit dans les guerres où il s'est signalé en " plusieurs occasions, soit en diverses négociations et traités " de paix qu'il a faits avec eux par leurs commandements " et le zèle dont il nous a donné des preuves dans le " voyage que nous avons fait au lac Ontario (été de 1673) " où nous nous sommes servis de son ministère pour pro- " poser à toutes les nations iroquoises les choses que nous " avons crues nécessaires pour maintenir la paix." (3) (*Hist. Can. par M. Sulte.*)

Le Moyne s'adressa en 1676 à M. Jacques Duchesneau, alors intendant au Canada et lui exposa (dans une déclai-

(1) Aujourd'hui rivière de Châteauguay.

(2) Dite île des Sœurs Grises.

(3) Cette seigneurie fut vendue par M. Le Moyne son fils, premier baron de Longueuil, à la famille Robutel de Lanoue en 1706 et revendue le 25 août 1764 à Mme de Youville fondatrice des Sœurs Grises de Montréal, pour le bénéfice de cette communauté, moyennant la somme de 15,000 francs. (*Hist. de Sœur Youville*).

ration faite au Domaine du Roy) comment par ces titres du 24 septembre 1657, du 20 mars 1665 et 3 novembre 1672, il avait acquis trois terres différentes, qui vu leur contiguïté pouvaient être réunies en une seule; que les considérant lui-même comme une seule et même terre en sa qualité de propriétaire d'icelles, il les dénommait collectivement "la terre et seigneurie de Longueuil"; qu'il désirait néanmoins que le dit sieur intendant voulut bien faire la "réunion de toutes les dites terres sus-mentionnées pour n'en faire qu'une seule seigneurie à être appelée "LONGUEUIL," le suppliant en même temps d'en augmenter la profondeur à deux lieues et demie.

M. Duchesneau fit droit aux dites requête et déclaration; par acte du 10 juillet 1676, il étendit la profondeur de la seigneurie jusqu'à deux lieues et demie, tel que demandé.

TITRE DE LA SEIGNEURIE DE LONGUEUIL.

ISLE SAINTE-HÉLENE ET ILES RONDES

1676

" M. DE LONGUEUIL.

" JACQUES DUCHESNEAU, &c.

" En procédant à la confection du domaine de la Nouvelle-France, en conséquence du Conseil d'Etat de Sa Majesté, tenu au camp de Luting, dans le comté de Namur, le quatrième jour de juin 1675 et de votre ordonnance rendue sur iceluy le vingt-cinquième mai dernier, papier terrier du domaine de la Nouvelle-France: est comparu pardevant nous; Charles Le Moyne, Ecuyer, Sieur de Longueuil, lequel vous a remontré qu'il est en possession d'une terre en fief et seigneurie appelée Longueuil, scituée en la côte du sud sur le bord du grand

“ fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis cette ville de Ville-Marie,  
“ contenant deux lieues environ de terre de front, tenant  
“ d’un costé aux terres du Sieur de Varennes, et d’autre à  
“ celle de la Seigneurie de la Prairie de la Magdelaine  
“, laquelle lui a esté donnée et concédée avec l’isle appelée  
“ Sainte-Hélène, et l’islet rond et autres isles; islets et  
“ battures adjacentes à la dite Seigneurie, sçavoir, par le  
“ Sieur de Lauzon de la Citière, le nombre de cinquante  
“ arpents de terre de front sur cent de profondeur, en fief  
“ et seigneurie, avec le droit de haute, moyenne et basse  
“ justice, à la charge de la foi et hommage, et que les ap-  
“ pellations du juge d’icelle ressortiront aux Trois-Rivières  
“ et du revenu des dits cinquante arpents de front à chaque  
“ mutation de possesseur, suivant la coutume du Vexin  
“ François, par titre en date du vingt-quatrième septembre  
“ mil six cent cinquante-sept, par le sieur de Lauzon  
“ Charny les dites isles de Sainte-Hélène et islet rond par  
“ billet de luy, signé, en date du trentième mai, mil six cent  
“ soixante et quatre, aux charges qui plairait au sieur de  
“ Lauzon y apposer ensuite de quoy le dit sieur de Lauzon,  
“ comme tuteur et ayant la garde noble des enfants  
“ mineurs du feu sieur de Lauzon, grand senéchal de ce pays  
“ auquel appartenoit la seigneurie de la Citière auroit  
“ donné et concédé au dit Sieur Le Moyne, les dits isle de  
“ Sainte-Hélène et islet rond pour par luy en jouir en fief  
“ avec justice moyenne et basse seulement, relevant de la  
“ dite seigneurie de la Citière et pleine foy et hommage, à  
“ la charge de dix minots de bled de froment de rente noble  
“ féodale et foncière payable à chaque fête de Saint-Martin  
“ d’hiver avec le revenu d’une année de la dite isle à cha-  
“ que mutation de possesseur suivant la dite coutume du  
“ Vexin françois par titre daté à Paris, le vingtième mars,  
“ mil six cent soixante et cinq, signé de Lauzon, et contre-  
“ signé Jeanville, au bas duquel titre le dit sieur Charny  
“ reconnoit que la rente portée par iceluy est exorbitante,



“ et beaucoup au-dessus de ce qu'on pourrait exiger pour la  
“ dite concession et en vertu du pouvoir a luy donné par le  
“ dit sieur de Lauzon, il réduit la dite rente à dix livres en  
“ argent, par écrit de luy signé et daté à Quebec, le dou-  
“ zième décembre au dit an mil six cent soixante et cinq,  
“ et par M. Talon lors intendant pour Sa Majesté en ce dit  
“ pays l'estendue de terre qui se trouve non concédée sur le  
“ fleuve Saint-Laurent depuis les bornes du dit sieur  
“ Varennes, jusques à celles dudit sieur Le Moyne et depuis  
“ le dit sieur Le Moyne, a cause de ses dits cinquante arpents  
“ de front, jusqu'à celle de la Prairie de la Magdelaine, avec  
“ les isles et islets adjacents sur une lieue et demie de pro-  
“ fondeur, en fief et droit de justice et seigneurie, à la  
“ charge de la foy et hommage que le dit sieur Le Moyne  
“ ses hoirs et ayant cause, seront tenus de porter au  
“ chateau Saint-Louis de Québec, du quel relève aux  
“ droits et redevances accoutumées et au désir de la  
“ coutume de la prévosté et viconté de Paris, que les  
“ appellations du juge qui sera établi sur les lieux ressor-  
“ tiront par devant..... et aux conditions portées  
“ par titre du troisième novembre mil six cent soixante et  
“ douze, signé Talon et contresigné Vannier; requerant le dit  
“ sieur Le Moyne, attendu que les dits lieux sont de terres  
“ de peu de valeur pour en composer différentes seigneuries  
“ que le revenu d'iceux, quand ils seroient entièrement en  
“ valeur, ne pourroit pas subvenir à entretenir les officiers  
“ de trois justices qu'il faudroit y établir, au desir des  
“ dits titres cy devant énoncés, qui sont différents des uns  
“ des autres, les quels lui seroient plus onéreux que profi-  
“ tables, s'il étoit obligé de les exécuter, notamment ceux  
“ qui lui ont été donnés par les dits sieurs Lauzon de la  
“ Cité sous la coutume du Vexin françois qui n'a lieu  
“ en ce pays, et même que les titres ne peuvent subsister,  
“ la dite seigneurie de la Cité étant réunie au domaine  
“ de Sa Majesté; qui nous plaise ordonner qu'à l'avenir

“ tous les dits lieux demeureront réunis en un seul, qu'ils  
“ ne feront qu'une seigneurie qui sera appelée “ Longueuil ”  
“ de lui augmenter sa dite profondeur jusqu'à deux lieues  
“ et demie, attendu que la plupart du front de la dite sei-  
“ gneurie est de peu de valeur, le tout en fief et tous droits de  
“ seigneurie et justice haute, moyenne et basse, relevant de Sa  
“ Majesté, aux us et coutumes de la prévosté et vicomté de  
“ Paris, qui est suivie en ce dit pays, et que les appellations  
“ du juge qu'il y establira ressortiront nuement, surement à  
“ la plus prochaine justice royale d'icelle; vu les dits titres ci-  
“ devant datés, et qu'il nous est apparu par plusieurs con-  
“ cessions données par mon dit sieur Talon, au nom de Sa  
“ Majesté dans les lieux qui dépendaient et des quels était  
“ composée la dite Seigneurie de la Cité, sans faire au-  
“ cune mention d'icelle, ny des conditions auxquelles Mon-  
“ sieur de Lauzon, cy devant gouverneur de ce pays, ayant  
“ la garde noble des enfants du dit Sieur grand sénéchal  
“ son fils, seigneur de la Cité, avoit concédé et accordé  
“ partie des terres de la dite Seigneurie de la Cité qui a  
“ été réunie au domaine du Roy, non plus que des charges  
“ portées par la coutume du Vexin françois, ce qui marque  
“ que ce n'est pas l'intention de Sa Majesté qu'aucune autre  
“ coutume soit suivie en ce pays que celle de la prévosté et  
“ vicomté de Paris; et considérant aussi les grands services  
“ que le dit sieur Le Moyne a rendu à cette colonie qui ont  
“ obligé le roy à les reconnoître en luy accordant et à tous  
“ ses descendants le titre de noble dont il a plust à Sa Ma-  
“ jesté de l'honorer et ne pouvant trop reconnaître ceux  
“ qu'il rend journellement, Nous, en vertu du pouvoir à  
“ nous donné par Sa Majesté, et sous son bon plaisir avons  
“ reuni et reunissons par ces présentes, tous et chacun les  
“ lieux cy-devant désignés par les dits titres des 24 sep-  
“ tembre 1657, 30 mai 1664, 20 mars et 12 decembre 1665,  
“ et 30 novembre 1672, en un seul et même qui sera à l'ave-  
“ nir appelé Longueuil, pour des dits 50 arpents de terre

“ de front sur cent de profondeur d’une part, isles  
“ Sainte-Hélène et islet rond d’autres, et estendue de terre  
“ depuis le dit sieur de Varennes jusqu’aux dits 50 arpents  
“ de front et depuis iceux jusqu’à la dite seigneurie de la  
“ Prairie de la Magdelaine, avec les isles, islets et bastures  
“ adjacents jouir par le dit sieur Le Moyne, ses hoirs et  
“ ayants cause, en fief avec tous droits de seigneurie et  
“ justice haute moyenne et basse à la charge de la foy et  
“ hommage que le dit sieur Le Moyne ses hoirs et ayans  
“ cause seront tenus porter au chateau Saint-Louis de  
“ Québec duquel relèvera à l’avenir, aux droit et redevances  
“ accoutumez et au désir de la Coutume de la prévosté et  
“ vicomté de Paris, et que les appellations du juge qui sera  
“ estably en la dite seigneurie de Longueuil, ressortiront de  
“ la justice royale de la ville de Trois-Rivières ; jusques à ce  
“ qu’il ait plu au roi d’en establir une plus proche de la dite  
“ seigneurie ; qu’il continuera de tenir et de faire tenir par  
“ ses tenanciers feu et lieu sur la dite seigneurie, qu’il con-  
“ servera et fera conserver les bois de chesnes, propres pour  
“ la construction des vaisseaux, qu’il donnera incessamment  
“ avis au roy des mines, minières ou minéraux si aucuns se  
“ trouvent sur le dit fief ; et de laisser sur les dits lieux les  
“ chemins et passages nécessaires sauf à étendre la dite  
“ seigneurie de Longueuil jusqu’aux deux lieues et demie  
“ demandées après la confection du papier terrier et acte au  
“ dit sieur Le Moyne de ce qu’il a ce jourd’huy rendu en  
“ nos mains la foy et hommage qu’il est tenu de faire et  
“ porter au roi notre sire a cause de la dite seigneurie de  
“ Longueuil, conformément aux presentes estant en devoir de  
“ vassal, à la quelle nous l’avons reçu et recevons par ces  
“ dites presentes sauf les droits du roy et de l’autrui en  
“ toutes choses ; et fait le serment de bien et fidèlement  
“ servir le roy et de nous avertir ou nos successeurs s’il ap-  
“ prend qu’il se fera quelques choses contre le service de  
“ Sa Majesté, et nous l’avons dispensé pour cette fois seule-

“ ment d'aller au chateau Saint-Louis du dit Québec ; et a  
 “ la charge de donner son aveu et denombrement de ce qui  
 “ est habitué des dits lieux dans les quarante jours, suivant  
 “ la coutume ; et a le dit seigneur Le Moyne signé a la  
 “ minute des présentes, les quelles présentes avons signées  
 “ de notre main, à icelles fait apposer le cachet de nos  
 “ armes, et contresignées par l'un de nos secrétaires.

“ Fait en notre hôtel de la Ville de Marie en l'isle de  
 “ Montréal, le dixième jour de juillet mil six cent soixante  
 “ et seize.

“ DUCHESNEAU,

“ BECQUET.”

“ PAR MONSEIGNEUR. ”

*(Extrait d'une adresse présentée à l'assemblée législative  
 en 1851, page 99, aux pièces ou documents relatifs à la  
 tenure seigneuriale.)*

De leur côté les seigneurs de l'île de Montréal, voulant perpétuer à jamais le souvenir d'un homme auquel la colonie était si redevable, eurent soin d'imposer en l'honneur de Le Moyne à l'une des rues de Montréal, le nom de Charles. C'était là, remarque judicieusement M. le Commandeur Viger, récompenser noblement un noble serviteur.

#### PREMIERS ÉTABLISSEMENTS

L'érection de la seigneurie peut être considérée comme le véritable point de départ de la colonisation de Longueuil ; car, si Longueuil fut fondé de droit en 1657, il ne le fut de fait qu'en 1668. Ce fut cette année même que Longueuil

(1) Cette rue St. Charles, parallèle à la rue St. Gabriel, se trouve aujourd'hui comprise dans la place Jacques-Cartier. Elle était du côté Nord-Est de la place Jacques-Cartier, entre le fleuve et la rue Notre-Dame ; le chateau de Vaudreuil faisait face à cette rue.

reçut son nom officiellement par la lettre de noblesse, et que les colons commencèrent à s'établir sur les terres de la seigneurie. M. P. A. Genest, dans sa carte de la Nouvelle-France, place l'érection canonique de la paroisse de Longueuil en 1715. Il est évident qu'il fait erreur : car nous avons ici à Longueuil les registres paroissiaux depuis le commencement de l'an 1701. Il est à remarquer en outre que les premiers registres de Longueuil ont été écartés et perdus. (1)

Quoique l'érection civile de la paroisse n'ait eu lieu qu'en 1722, il ne faut pas croire que son existence et sa reconnaissance comme paroisse et que son établissement ne commencèrent qu'à cette date ; loin de là. Les premiers défrichements ont eu lieu plus de cinquante ans avant cette date ; nous pouvons affirmer que Longueuil était établi dès avant 1669.

#### PREMIERS BAPTÊMES

Les registres de la paroisse de Boucherville donnent comme le premier baptême de Français (2) dans cette paroisse celui de *Marie Madeleine*, fille de *Etienne Charles* et de *Madeleine Niel*, sa femme ; ce baptême fut fait le 7 novembre 1669. Voici l'acte tel que copié aux registres :  
 " L'an de notre seigneur mil six cent soixante et neuf, le  
 " dix-septième jour du mois de novembre, Je soussigné,  
 " Hugue Pomnier, prêtre missionnaire du Séminaire Epis-  
 " copal de Québec, ay baptisé Marie Magdeleine, fille  
 " d'Etienne Charles et de Magdeleine Niel, légitimement

(1) Nous saisissons ici l'occasion de louer le Rév. J. Ducharme, notre vicaire actuel, pour l'intérêt qu'il a pris à conserver ce qui restait de nos premiers registres ; il les a recueillis précieusement et mis en ordre et les conserve avec soin. Nous constatons aussi avec plaisir qu'il est à faire le relevé aux registres de Boucherville et de Montréal des actes concernant les habitants de Longueuil avant la tenue de nos registres.

(2) Il y avait eu le baptême d'un sauvage en 1668 par le P. Brebeuf.

“ mariés ; cette enfant est née le huitième jour du mois de  
 “ septembre de la même année susdite ; le parain a esté  
 “ Charles de Narpes ; la maraine Marie Chauvin, femme de  
 “ Jean de Noyon, tous lesquels sont habitants de Boucher-  
 “ ville où j'ay fait le baptême.”

“ H. POMMIER,

“ Ptre mission.”

Or, au recensement de 1681, publié dans les “ *Canadiens Français* ” de M. Sulte, ce même Etienne Charles est entré comme habitant du “ fief Tremblay ” qui fait aujourd'hui partie de la paroisse de Longueuil ; si ce nommé Charles demeurait au fief Tremblay en 1681, il est à présumer qu'il s'y était fixé tout d'abord, qu'il y demeurait lorsqu'il fit baptiser cette enfant en 1669 et qu'il a continué d'y résider jusqu'à l'époque du recensement.

Mais les registres de Ville-Marie vont aussi nous prouver que Longueuil était habité en 1669, par un acte de baptême fait pour un enfant de Longueuil et porté à ces registres deux mois avant le précédent ; il se lit comme suit : “ Le 14  
 “ septembre mil six cent soixante et neuf, a été baptisé  
 “ Jean-Baptiste, fils de Louis Lamoureux, *habitant de M. Le*  
 “ *Moyue*, et de françoise Boivin sa femme, le parrain Jean  
 “ Petit habitant du même lieu, la marraine Isabelle Benoist  
 “ fille de Paul Benoist dit le Nivernois, charpentier ; les  
 “ parties ont déclaré ne sçavoir signer, de ce enquis suivant  
 “ l'ordonnance.”

“ G. PEROT, curé.”

“ Le 13 mai 1671 a esté baptisé, Bertrand, fils de Jacques  
 “ Viau, habitant de Longueuil et de Madeleine Plouart (1),  
 “ sa femme.”

Nous trouvons encore aux mêmes registres que :

(1) D'après les mêmes registres, Jacques Viau s'était marié le 21 janvier 1670 avec Marie Madeleine Plouart ; mais il est alors porté comme habitant de Montréal.

“ Le 11 novembre 1672, a esté baptisé Jeanne, fille de  
 “ Jean Robin, habitant de Longueuil, et de Jeanne Chartier,  
 “ sa femme, etc.”

“ Le 7 février 1673 a esté baptisé Jacques, fils de Dizier  
 “ Viger, habitant de la seigneurie de Longueuil et de Cathé-  
 “ rine Moitié sa femme, (1) le parrain a esté Jacques Viger  
 “ qui a déclaré ne sçavoir signer, de ce enquis suivant  
 “ l'ordonnance ; la marraine a esté Anne Loiseau, demeu-  
 “ rant dans la seigneurie de Longueuil, où il n'y a encore  
 “ de paroisse establie, etc.”

Nous trouvons aussi aux registres de Boucherville des actes civils pour des habitants de Longueuil durant les mêmes années, 1671, 1672, etc.

Voici encore ce que dit M. Rousseau dans son *Histoire de M. de Maisonneuve* : (p. 234)

“ Les seigneurs firent construire par Sicard, charpentier  
 “ de Longueuil, un moulin à scie, le premier qu'on ait vu  
 “ dans le pays. Un prêtre du séminaire charmé de l'inven-  
 “ tion, dit un jour “ que s'il y avait maîtrise au Canada, il  
 “ en procurerait des lettres à Sicard.” L'inventeur fit cons-  
 “ tater ce témoignage flatteur dans un acte public qu'il fit  
 “ déposer au greffe.

Or, ceci devait se passer de 1668 à 1670.

Ces citations prouvent abondamment l'établissement et la reconnaissance de fait du nom et de la paroisse de Longueuil dès avant 1669 et que la paroisse contenait déjà plusieurs habitants fixés permanemment qui cultivaient pour la première fois ces terres que l'on fait fructifier depuis plus de 200 ans. Mais comme il n'y avait pas de prêtre résident, les habitants étaient desservis par le curé de Boucherville qui s'intitulait missionnaire de “ Boucher-

---

(1) Dizier Viger s'était marié à Ville-Marie le 19 septembre 1667 : ils étaient tous deux au service de M. Le Moyne lors de leur mariage. Voici ce que dit M. Tanguay au sujet de ce Dizier Viger. (*Dict. Général.*, T. I, page 586) : “Ancêtre de M. Denis B. Viger et de M. le commandeur Jacques Viger.”

ville, de Longueuil, de Varennes et autres lieux." C'est ainsi que les habitants de Longueuil, allaient ou à Montréal ou à Boucherville pour accomplir leurs devoirs religieux.

Nous trouvons en outre déposés au greffe de Montréal des registres communs aux paroisses de Boucherville, Longueuil et Varennes pour la période de 1679 à 1684 ; cependant Boucherville possède les registres pour les mêmes paroisses depuis 1669.

#### PREMIERS CONTRATS DE CONCESSION.

Quoique Longueuil fut habité depuis plusieurs années, ce n'est qu'en 1675 que Le Moyne commença à donner des contrats de concession à ses tenanciers pour ses terres.

Il est hors de doute que plusieurs censitaires ont cultivé plusieurs années durant sans avoir les titres de leur propriété ; ce qui nous force à le supposer, c'est qu'en 1675 Le Moyne accorda plusieurs contrats de concession tous datés du 12 mars de la même année ; chose remarquable, les concessionnaires sont presque tous portés comme voisins les uns des autres.

La plus ancienne partie occupée de Longueuil est certainement le bas de la paroisse ; ce que nous appelons aujourd'hui "*la côte d'en bas*."

Nous donnons ici une copie de l'un de ces contrats, fait en faveur de Jacques Viau, celui-là même qui fit baptiser son fils à Ville-Marie, le 13 mai 1671, et qui a dû être l'un des premiers habitants tant de la paroisse que de la seigneurie.

#### CONCESSION A JACQUES VIAU.

" PAR DEVANT JACQUES BOURDON, notaire dans la seigneurie de Longueuil en la Nouvelle-France, soussigné,



“ résident en la dite seigneurie et témoins dénommés fut  
“ présent Charles Le Moyne Ecuyer Seigneur du dit lieu  
“ de Longueuil lequel de son bon gré et bonne volonté et  
“ sans aucune contrainte a reconnu et confessé avoir donné,  
“ donne et concède à titre de cens et rentes seigneurialles  
“ de ce jour à l’avenir à JACQUES VIAU à ce présent et accep-  
“ tant aux titres pour luy ses hoirs et ayant cause, c’est à  
“ savoir une concession en la dite seigneurie de Longueuil  
“ complantée de haut bois contenant quarante arpents, en  
“ deux arpents de front le long du fleuve St. Laurent sur  
“ vingt de profondeur dans les terres, borné d’un costé du  
“ costé au nord-est par une ligne qui court norroist et sud  
“ est qui fait la séparation du terrain Viau d’entre celle de  
“ Bertran Lemartre, d’autre costé par une pareille ligne le dit  
“ Bourdon d’un bout du costé de l’ouest au grand chemin  
“ qui est sur le bord de la dite rivière qui doibt estre de  
“ trente six pieds de large lequel le dit acquéreur se soumet  
“ et s’oblige de le tenir net en telle sorte que les charettes  
“ y puissent passer en l’autre bout à l’est qui abouty avec  
“ la ligne qui court nord-est et sud ouest qui fait la sépara-  
“ tion d’avec la dite concession aux terres non concédées  
“ pour de la dite concession en jouir par le dit acquereur a  
“ perpetuité de ce jour à l’advenir ou des lors de la prise de  
“ possession plainement et paisiblement luy ses hoirs et  
“ ayant cause et ce en pure Roture, aux charges clauses et  
“ conditions cy-après déclarées sçavoir est de payer un sol  
“ par arpent qui disent quarante sols en argent pour toute  
“ la dite concession avec un sol de cens pour toute la dite  
“ concession de rente foncière et bail d’héritage perpetuelle  
“ et non rachetable et au jour et feste de la St. Martin  
“ onzième novembre avec un chapon vif pour chaque  
“ arpent de front, qui disent deux chapons bons et valables  
“ pour toute la dite concession lesquels cens et rentes  
“ portent lods et vente saizine et amande quand le cas y  
“ eschera suivant la coutume de la prevosté et vicomté de  
“ paris suivye et gardée en ce pays.

“ Le tout payable par chacune année en l’Hostel seigneuriale du dit lieu de Longueuil comme aussi sera tenu le dit acquereur d’avoir feu et lieu sur la dite concession dans l’an du jour des dattes des présentes et travailler incessamment à la mettre en culture sans que le dit acquereur la puisse vendre ou alyener avant que le dit acquereur ayant construit une maison logeable et que ayant au moins deux arpents de terre en culture de pioche ne pourra en outre le dit acquereur ou ses hoirs ou ayant cause mettre cens sur cens ny donner ny vendre à main morte la dite terre sans le consentement exprès du dit seigneur qui sera pour lors.

“ Sera tenu le dit acquereur ou ayant cause de porter et faire moudre au moulin du dit seigneur tous les grains qui lui seront nécessaire tant pour tout l’entretienement de sa famille ou mesnage que autre qu’il fera moudre sans qu’il luy soit permis de les transporter ailleurs qu’il n’ay au préalable payé le droit de mouture au meunier du dit seigneur, a peine de confiscation et amende arbitraire, souffrir les grands chemins sur la dite terre qui seront jugés nécessaires par le dit seigneur ou ses officiers pour la commodité publique comme aussi de laisser les chesnes propres pour la construction des navires qui se trouveront dans l’étendue de la dite habitation et de permettre d’être pris sur icelle par le dit seigneur lors que le cas le requerra tout le bois nécessaire pour l’utilité publique sans que pour ce le dit seigneur soit tenu luy payer aucune chose.

“ Sera en outre, tenu le dit acquereur de mettre en main du dit seigneur une grosse des présentes aussy procurer dans trois mois tous autres droits seigneuriaux.

“ Lorsque le cas le requerra consent et accorde le dit seigneur le dit acquereur le droit de commune sur la devanture a commencer à l’alignement de Monsieur de Varennes et continuer jusqu’au domaine du dit seigneur

“ et en bas au dessous du moulin et pour le haut depuis le  
 “ domayne du dit Seigneur jusqu'à l'alignement des rév-  
 “ rends pères Jésuites (1) aux quatre-vingt arpents de bois  
 “ ou prairies sy elle sy trouve pour la commodité, au moyen  
 “ que le dit acquéreur s'oblige payer au dit seigneur par  
 “ chacune année en l'hostel seigneurial du dit seigneur  
 “ quinze sols en argent au jour dit feste de la Saint-  
 “ Martin, a faute de toutes et chacune desquelles condi-  
 “ tions le dit acquéreur déchoira du bénéfice des présentes  
 “ qui pour ce demeureront de nul effet et retournera de  
 “ droit la dite concession en la possession du dit seigneur,  
 “ pour en disposer par le dit seigneur comme il advisera  
 “ bon estre sans que pour ce le dit seigneur soit tenu de  
 “ rembourser aucune choses au dit acquéreur des travaux  
 “ qu'il pourrait avoir fait sur la dite terre.

“ Car ainsy, promettant, renonçant et obligeant, se fut  
 “ fait et passé au dit Longueuil le douzième jour de mars  
 “ l'an mil six cent soixante et quinze aux presence de Bertran  
 “ Lemartre et Jacques Viau habitants du dit Longueuil sus  
 “ nommé qui ont signé a la minute des présentes avec  
 “ le dit seigneur et nous dit nottaire suivant l'ordonnance.”

“ BOURDON. ”

Après bien des recherches, nous sommes parvenus à  
 trouver onze des contrats primitifs de ces concessions, passés  
 entre Le Moyne et ses colons, et tous datés du 12  
 mars, 1675.

(1) Nous voyons que les Rév. Pères Jésuites possédaient une terre dans Lon-  
 gueuil. Mais nous ne savons où, et si c'était à titre de fief ou à titre de concession  
 seigneuriale. Ce fait est confirmé par le passage suivant, extrait de l'*Histoire*  
*de la Prairie, Annuaire Ville-Marie*, page 77. “ Le 29 mars 1739, l'Eglise  
 “ de La Prairie reçut du Rév. P. de Saint-Pé, supérieur des Jésuites, la conces-  
 “ sion d'une terre de 3 arpents de front sans indiquer la profondeur précise, au-  
 “ tre que celle-ci : *la continuation de la terre de feu Louis Leduc jusqu'au*  
*trait-carré du Tremblay*. La fabrique tint pendant quelques années un fer-  
 “ mier sur cette terre, et en eut sa part de produits puis elle la vendit en 1742  
 “ à un nommé Jean-Baptiste Giroux pour la somme de 2,250 livres. ”

La liste suivante présentée sous forme de tableau a été faite strictement d'après les données de ces contrats et ne saurait être attaquée.

Le premier nom sur le tableau est celui du propriétaire le plus près du fief Tremblay et les autres occupent graduellement les terrains voisins en montant jusqu'au fort ou village de Longueuil.

TABLEAU DES PREMIERS COLONS.

DATE	ANNÉE	NOMS	ARPENTS FRONT	ARPENTS PROFOND	NOM DES NOTAIRES
12 mars	1675	Pierre Poisseau.....	2	20	Jacques Bourdon
do	do	Adrien St-Aubin.....	2	20	do do
do	do	Louis Lamoureux.....	2	20	do do
do	do	Jean Petit.....	2	20	do do
12 mars	1675	Michel Dubuc.....	2	20	Jacques Bourdon
do	do	Jean Ronceray.....	2	20	do do
do	do	Pierre Chicoine.....	2	20	do do
do	do	Bertrand LeMartre.....	2	20	do do
do	do	Jacques Viau.....	2	20	do do
do	do	Jacques Bourdon, notaire....	2	20	do do
22 mai	1712	Charles Edline.....	2	20	Raimbault
20 janv.	1686	André Bouthellier, meunier..	2	20	Jacques Bourdon
do	do	Jean Robin.....	2	20	do do
12 mars	1675	Étienne Trudault.....	3	20	Jacques Bourdon
do	do	François Blot.....	3	20	do do
do	do	Pierre Benoist.....	3	20	do do
do	do	Héritiers Guillaume Gendron..	3	20	do do
17 avril	1695	Pierre Patenaude.....	4	20	Claude Mangue
do	do	Pierre Biron.....	4	20	do do
	14	Propriétaires.	33		

Les traits qui se trouvent dans les colonnes vis-à-vis des noms de Pierre Poisseau, Jean Petit, Jean Robin, héritiers Gendron et Pierre Biron indiquent que nous n'avons pas les actes de ces concessions, mais qu'ils sont placés là par les désignations portées dans les contrats de leurs voisins. En ajoutant tout l'espace de front indiqué dans les contrats donnés au tableau ci-dessus, nous arrivons à un ensemble

de 33 arpents. Supposant, et avec grande probabilité, que chaque habitant dont nous n'avons pas le contrat eut deux arpents de front, nous arrivons à un total de 45 arpents de front concédés sur le fleuve Saint-Laurent vers 1675.

Or, c'est presque tout l'espace de la seigneurie entre le village et la terre de M. de Varennes (fief Tremblay).

On peut donc dire sans hésiter que presque toute la frontière de la baronnie en bas du village a été établie et habitée dès avant 1675 (1).

D'ailleurs ces noms se trouvent presque tous répétés avec plusieurs autres dans un acte d'aven et dénombrement que fit Le Moync en 1677, conformément aux conditions portées aux actes de concession de ses fief et seigneurie.

#### AVEU ET DÉNOMBREMENT.

Nous croyons intéresser en donnant cet acte au long. Nous y verrons quelques détails inconnus jusqu'ici sur l'état de la seigneurie et de son domaine à cette époque.

“ Pardevant Bénigne Basset, Nottaire Royal de l'Isle de  
 “ Montréal en la nouvelle france et temoings soubssignez,  
 “ fut présent Charles Le Moync, Escuyer et seigneur de  
 “ Longueuil y demeurant lequel a reconnu et confessé estre  
 “ homme et sujet du Roy et de lui advoir tenir noblement  
 “ en plein fief et hommage suivant la coustume de Paris et  
 “ tel autre droit que peut estre tenu son d. fief de Lon-  
 “ gueuil, à cause du domaine de tout ce pais de la nouvelle  
 “ france, consistant ledit fief en deux lieues ou environ de  
 “ large le long du grand fleuve Saint-Laurent du costé du  
 “ sud sur parcille quantité de profondeur avec les isles de

(1) Nous avons pu voir en outre par plusieurs autres contrats de concession que nous avons consultés, qu'il y eût aussi des terres de concédées à Saint-Lambert, au petit Saint-Charles et sur le chemin de Chambly avant 1700.

“ Sainte-Helenne et ronde, isiets et battures adjacentes  
 “ plus au long exprimez en six titres et contracts, dont  
 “ partye est en terre labourable, bois de haute futaye, prez,  
 “ sensive, rente, justice, haute moyenne et basse, et auquel  
 “ fief sont plusieurs censitaires qui lui doivent par chacun  
 “ an, plusieurs rentes, deniers de cens et chapons, comme il  
 “ est en l'état et denombrement de terres mis aux fins des  
 “ présentes, à cause des quelles choses cy dessus déclarées, et  
 “ sur icelles est deub à sa majesté les foy et hommage avec  
 “ les autres droits suivant la ditte coustume quand le cas y  
 “ échet, comme aussi appartient à sa ditte Majesté toutes  
 “ conaissance de justice, et le reconnaissant être son supé-  
 “ rieur, et luy devoir obéissance et fidélité, de plus s'il y a  
 “ quelque chose d'omis au présent adveu et denombrement,  
 “ promet le dit Sieur de Longueuil de l'y mettre et adjous-  
 “ ter sitost qu'il en aura conaissance, et s'yl y a moins,  
 “ protest que se présent adveu ne luy pourra nuire ny pré-  
 “ judicier dont luy sieur de Longueuil a requis acte a luy  
 “ accordé.

“ Ce fut fait passé et octroyé au d. Montréal, l'an mil six  
 “ cent soixante et dix sept le vingt septième jour d'aoust  
 “ après midy en présence des sieur Jacques leber et C. le  
 “ moyne Marchand tesmoing y demeurant et soubssignez  
 “ avec luy, comparant, en la maison d'uy sr, de Longueuil,  
 “ approuvé.

“ C. LEMOYNE,

“ LEBER,

“ J. LEMOYNE,

“ BASSET,

“ NORE ROYAL.

“ Denombrement de la terre, fief et seigneurie de Lon-  
 “ gueuil.

“ Premièrement,

“ Le domaine et principal manoir du d. sieur de Longueuil

“ consistait en douze arpents de large de long du fleuve St-  
 “ Laurent sur deux lieues ou environ de profondeur sur  
 “ lequel sont construits une grande maison de maçonnerie,  
 “ grange estable, *moulin a vent*, cour et jardin garny de  
 “ bestiaux, dont trente arpents en labour de charrue, et  
 “ autres bois abattus.

“ Jean B. Mesnard.

“ Pierre Boisseau dit le Breton  
 “ possède en la seigneurie soixante  
 “ arpents de terre, sçavoir trois ar-  
 “ pents de largeur sur vingt arpents  
 “ de profondeur, chargé de douze  
 “ deniers pour chacun an pour cha-  
 “ cun arpent de rente foncière, trois  
 “ deniers de cens, un chappon  
 “ de rente pour chacun arpent de  
 “ large et de quinze sols par feu  
 “ pour droit de commune.

“ Item.—Lenoir St. Aubin, pa-  
 “ reille quantité de soixante arpents  
 “ de terre aux mesmes charges,  
 “ droits et redevances.

“ Jean Robin dit  
 “ Lapointe.  
 “ 8 arpents.

“ Item.—Jean Petit, mesme quan-  
 “ tité de terre aux dites charges et  
 “ redevances.

“ Item.—Michel Dubuc, quatre  
 “ arpents comme dessus.

“ Guillaume Noa.

“ Jean Ronceray dit le Breton, &c.

“ Item.—Pierre Chicoine, &c.

“ Item.—Bertrand Lemartre, &c.

“ Languedoc, 8 arp.

“ Item.—Jacques Viau dit Lespé-  
 “ rance, quatre vingt arpents, mesmes  
 “ charges, droits et redevances.

“ Bertrand Viau,  
 “ 8 a.

“ Item.—Le nommé Laliberté,  
 “ Masson, quarante arpents, &c.

4 a.

- “ Maturin Collindit  
 “ Laliberté, 60 arps.  
 “ Pierre Charon,  
 “ 120 arpens.  
 “ Guillaume La -  
 “ londe, 60 arpens.  
 “ André Bouthil-  
 “ lier, 60 arpens.  
 “ André Collin, 40  
 “ arpens.  
 “ Charles P a t e -  
 “ nostre, 40 arpens.  
 “ Guillaume Goyau  
 “ dit Lagaoet, 40 ar-  
 “ pents.  
 “ 140 arpens.  
 “ Laurent Benoist  
 “ dit le Nivernois, 40  
 “ arpens.  
 “ La Vve, 80.  
 “ Lagarde, 60 ar-  
 “ pents.  
 “ Pierre Patenostre,  
 “ 80 arpens.  
 “ P. Biron, 3 ar-  
 “ pents de large et 20  
 “ de long, Nicolas et  
 “ Charles Brazeau, 80  
 “ arpens.  
 “ André Arpin, 40  
 “ arpens.
- “ Item.—Charles Hedline, &c.  
 “ Item.—Charles Martin, &c.  
 “ Item.—Lenommé Laforsade, &c.  
 “ Item.—Pierre Rousal, &c.  
 “ Item.—Jean Robin dit La-  
 “ pointe, quatrevingt arpens, &c.  
 “ Estienne Trutcau, charpentier.  
 “ soixante arpens, &c.  
 “ Item.—François Blot, &c.  
 “ Item.—Paul Benoist, &c.  
 “ Item.—Guillaume Gendron, &c.  
 “ Item.—Julien Taluatre, qua-  
 “ rante arpens, &c.  
 “ Item.—Paul Benoist, fils, &c.  
 “ Item.—Laliberté, ci-devant sol-  
 “ dat, &c.  
 “ Item.—Lachapelle, &c.”
- “ C. LEMOYNE,  
 “ LEBER “ BASSET,  
 “ NORE ROYAL.



“ Ste. Marie, 80 ar-  
“ pents.

“ Martin Macé, 40  
“ arpents.

“ Jean Potier, 6 ar-  
“ pents de front sur  
“ 20 de long.”

NOTE.—Nous avons donné la dernière partie de cet acte en deux colonnes ; la minute est ainsi faite. La colonne à gauche contient ce qui est en marge de la minute. Nous sommes portés à croire que tout ce qu'il y a en marge fait partie de certaines corrections que Le Moyne s'était réservé le droit de faire par l'acte d'*aveu*.

#### LE MOYNE SUR LA TRAITE DE L'EAU DE VIE.

En 1680, il survint au Canada une dispute effroyable entre MM. de Frontenac, gouverneur, et Duchesneau, son intendant, au sujet de la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages et à laquelle prit part Mgr. de Laval qui voulait prohiber ce commerce.

Il avait raison si on en juge par les paroles suivantes de Le Moyne qui connaissait bien son monde :

“ L'expérience que j'ai eue parmi eux, disait-il, m'a con-  
“ vaincu que la plupart d'entre eux ne boivent que pour  
“ s'enivrer, pour avoir ensuite plus de liberté à commettre  
“ tous les crimes et désordres que les lois divines et hu-  
“ maines défendent. J'ai été moi-même avec mes domesti-  
“ ques obligé d'arracher des mains de quelques Sauvages,  
“ hommes et femmes ivres, les haches et les couteaux qu'ils  
“ tenaient pour s'entre-tuer, dans le dessein ensuite d'em-  
“ braser et de réduire en cendres leurs cabanes, sans consi-  
“ dérer qu'il y avait plusieurs autres Sauvages, femmes et  
“ enfants.”

## CHAPITRE V.

1681-1687

RECENSEMENT DE 1681.—MORT DE CHS. LE MOYNE.

SOMMAIRE.—Premier recensement de Longueuil.—Chapelle temporaire.—Expédition de Chs. Le Moyne au lac Ontario.—Testament de Chs. Le Moyne.—Mort de Le Moyne.—Son inventaire.—Sa veuve.

Longueuil a eu des commencements très difficiles ; la population s'y est accrue très lentement ; le village surtout n'a grandi pour ainsi dire que dans ce siècle-ci, puisqu'en 1810, on ne comptait que 15 maisons dans le *fort* de Longueuil, comme on l'appelait dans le temps.

Mais la campagne s'est développée bien plus rapidement ; dès 1681, on remarque une foule de cultivateurs qui se sont emparés du sol et qui commencent à cultiver en grand.

Il y avait en 1681, à Longueuil, 108 habitants qui se divisaient comme suit : 14 ménages ; 59 hommes ; 49 femmes ; 17 hommes mariés ; 15 femmes mariées ; 76 enfants dont 42 garçons et 34 filles.

Voici d'ailleurs la population de Longueuil, telle que portée au recensement de 1681 ; nous sommes redevables de ces détails à M. Sulte qui les a publiés dans son *Histoire des Canadiens-Français*, vol. V, pages 71 et 72.

## RECENSEMENT DE 1681.

*Baptiste Mesnard*, (1) 24 ans ; 2 bœufs ; 18 arpents en valeur.

*Adrien St-Aubin*, 30 ans ; Jeanne Marguerite, sa femme, 15 ans ; 1 vache, 12 arpents en valeur.

*Jean Robin*, (2) 38 ans, Jeanne Chartier, sa femme, 28 ans ; enfants : Marie, 13 ans ; Chrétienne, 11 ans ; Jeanne, 8 ans ; René, 6 ans ; Jean, 3 ans ; Madeleine, 2 ans ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

*Michel Dubuc*, maçon, 37 ans ; 2 bœufs ; 8 arpents en valeur.

*Jean Ronceris*, (3) 38 ans ; Jeanne Servignan, sa femme, 34 ans ; enfants : Marie, 13 ans ; Elizabeth, 9 ans ; Jeanne, 7 ans ; Marie, 4 ans ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

*Bertrand Lenville*, 38 ans ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

*Nicolas Gode*, 22 ans ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

*Jacques Vio*, (4) 41 ans ; Madeleine Plouart, sa femme, 28 ans ; enfants : Bertrand, 10 ans ; Marie, 8 ans ; Michel, 6 ans ; Marguerite, 9 mois ; 3 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

*Claude Jaudouin*, (5) charpentier, 45 ans ; Anne Thomas, sa femme, 35 ans ; enfants : Claude, 15 ans ; Jacques 13.

(1) Les variations aux registres de Longueuil, sont Ménard, Mesnard, Belle-rose, Maynard, Lafontaine.

(2) Ce nom est porté aux registres, Jean Robin dit Lapointe.

(3) Variations aux registres de Longueuil, Roncelet, Roncelay, Ronserai, Roncelai, Leséré, Lebreton.

(4) Nous voyons aux registres de Notre-Dame que ce même Vian est appelé Jacques Vian dit L'espérance dans l'acte de baptême de son fils, Jacques, le 5 mai 1678, et aux registres de Longueuil, il prend les variations suivantes : Vian, Vian, Viot, Mars et St Mars.

(5) Aux registres de Longueuil, Jodoin, Jaudouin, Jodouin.

ans ; Marie, 11 ans ; Thomas, 9 ans ; Barbe, 4 ans ; Madeleine, 1 an ; 3 arpents en valeur.

*Mathurin Colin* (dit Laliberté), maçon, 38 ans ; Jacqueline Labbé, sa femme, 30 ans ; enfants : Marie, 11 ans ; André, 6 ans ; Jean, 5 ans ; Michel, 4 ans ; Marguerite, 1 an ; Madeleine, 5 mois ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

*Pierre Charon*, 42 ans ; Catherine Pillar, sa femme, 30 ans ; enfants : Catherine, 15 ans ; Marie, 13 ans ; Pierre, 10 ans ; Thérèse, 8 ans ; Nicolas, 3 ans ; Catherine, 1 an ; 1 vache ; 2 arpents en valeur.

*Charles Ebeline*, (1) 40 ans ; Jeanne Garaconier, (Braconier), sa femme, 30 ans ; enfants : Catherine, 5 ans ; Charles, 3 ans ; François, 1 an ; 4 arpents en valeur.

*Louis Boucher*, 45 ans ; 2 fusils.

*François Laurent*, 34 ans ; 24 bêtes à cornes.

*Michel Toussaint*, 40 ans ; 30 arpents en valeur.

*Charles Patenostre*, (2) 25 ans.

*Denis Barthelemy*, 40 ans ; 1 fusil.

*François Blot*, (3) 40 ans ; Elizabeth Livernois, sa femme, 22 ans ; enfants : François, 4 ans ; Marie, 2 ans ; 4 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

*Paul Benoist*, (4) 60 ans ; Elizabeth Gobinet, sa femme, 42 ans ; enfants : Laurent, 21 ans ; Hélène, 14 ans ; Marguerite, 12 ans ; Geneviève, 10 ans ; Etienne, 9 ans ; Jacques, 8 ans ; François, 5 ans ; Ives, 2 ans ; 5 bêtes à cornes, 12 arpents en valeur.

*Guillaume Gendron*, 50 ans ; Anne Loiseau, sa femme, 40 ans ; Catherine, leur fille, 13 ans ; 2 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

*Jacques Marchand*, 40 ans ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

(1) Variations aux registres de Longueuil, Edeline dit Charles, Ebeline, Edline, Hedeline, Deline.

(2) Patenaude, Patenote, Patenotre.

(3) Blau, Bleu, Bloe.

(4) Benoit, Livernois, Nivernois, Le Nivernois.

A ces noms, on peut joindre ceux de la seigneurie ou *fief Tremblay* qui fait aujourd'hui partie de la paroisse de Longueuil.

*Antoine Dupré*, 35 ans ; *Elizabeth Valiquet*, sa femme, 16 ans ; 26 arpents en valeur.

*Etienne Charles*, (1) 32 ans ; *Madeleine Niel*, sa femme, 30 ans ; *Marie*, 11 ans ; *Clément*, 9 ans ; *Catherine*, 7 ans ; *Michel*, 5 ans ; *Etienne*, 3 ans ; *Hélène*, 1 an ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

*Jean Petit*, tailleur, 38 ans ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

*Jean Denis*, 57 ans ; *Hélène Dodin*, sa femme, 30 ans ; enfants : *Réné*, 16 ans ; *Gilles*, 14 ans ; *Thomas*, 12 ans ; *Pierre*, 10 ans ; *Marguerite*, 8 ans ; *Jean*, 6 ans ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

*Louis Lamoureux*, 34 ans ; *Françoise Benoni* (Boivin), sa femme, 28 ans ; enfants : *Jean*, 13 ans ; *Adrien*, 10 ans ; *Louis*, 8 ans ; *Françoise*, 6 ans ; *Anne*, 3 ans ; *Madeleine*, 1 an ; 13 arpents en valeur.

#### RÉCAPITULATION.

	LONGUEUIL.	TREMBLAY.	TOTAL.
Familles . . . . .	10	4	14
Population . . . . .	78	30	108
Hommes . . . . .	40	19	59
Femmes . . . . .	38	11	49
Hommes mariés . . . . .	11	6	17
Femmes do . . . . .	11	4	15
Garçons . . . . .	29	13	42
Filles . . . . .	27	7	34
Arpents en culture . . . . .	166	58	224
Bêtes à cornes . . . . .	60	2	62
Fusils . . . . .	15	1	16

(1) Voir Lejeunesse, Edline.

Parmi les noms des premiers habitants de Longueuil, on en voit peu qui existent encore aujourd'hui dans notre paroisse; ceux qui restent sont les Dubuc, les Viau dit Lespérance, les Jaudoin, les Colin, les Charron, les Benoist, les Livernois, les Lamoureux, les Patenostre.

Tous ceux qui portent ces noms peuvent se glorifier de descendre des premiers colons qui habitèrent et défrichèrent notre antique paroisse de Longueuil.

#### CHAPELLE TEMPORAIRE.

Quoique la paroisse de Longueuil soit l'une des plus anciennes du pays, elle n'eut cependant son église que très tard, comparativement à Boucherville. Longueuil fut desservi dans les premières années par des prêtres missionnaires qui résidaient à Boucherville.

A cause de sa proximité avec Ville-Marie où les colons pouvaient se procurer les secours religieux assez facilement, Longueuil n'eut son prêtre résident que plus tard (1698).

Nous allons citer quelques actes civils de ces deux paroisses pour démontrer ce fait d'une manière positive, et prouver aussi qu'il n'y avait pas de prêtre résident à Longueuil.

Nous avons déjà constaté que le premier baptême fait et porté aux registres de Boucherville fut celui d'un enfant d'Etienne Charles, colon, résident au fief Tremblay qui fait partie de la paroisse de Longueuil depuis 1715.

Encore le 7 mai 1670, on baptise à Boucherville un enfant de la paroisse de Longueuil; l'acte l'indique clairement.

“ L'an de N. S. 1671 le 7e jour du mois de may j'ay baptisé  
 “ en la chapelle de Boucherville un enfant né le 6 du dit  
 “ mois de Louis Lamoureux et de François Boivin légitim-

“ mement mariés, habitants de M. le Moine ; cet enfant  
 “ s’appelle Adrien. Le parrain, St. Aubin, habitant du dit  
 “ Sr le Moine, fils de Adrien St Aubin et de Jacline Présot ;  
 “ la maraine, Jeanne Sévinier, femme de Jean Lasère habi-  
 “ tant du dit Sieur le moine.”

“ PIERRE DE CAUMONT, prêtre, missionnaire.”

Des registres de Ville-Marie, nous avons déjà cité en date du 13 mai 1671, le baptême de Bertrand, fils de Jacques Viau ; du 11 novembre 1672, celui de Jeanne, fille de Jean Robin ; du 7 février 1673, celui de Jacques, fils de Dizier Viger.

A la même époque, le 20 octobre 1670, Pierre Boisseau, habitant de Longueuil, se marie à Anne Faubert ; aussi le même jour, mariage de Pierre Chicoine avec Magdelaine Chrétien, tous habitants de Longueuil : ce sont les premiers mariages de personnes de Longueuil que l’on trouve dans les registres.

Encore ;

“ Le 14 Juin, 1674, a esté baptisé, Jacques, fils de Paul  
 “ Benoit, charpentier et de Elizabeth Gobinet, sa femme, le  
 “ parrain Jacques Surprenant, habitant de Longueuil.”

“ Le 26 juillet 1674, a esté baptisé Marguerite, fille de  
 “ Pierre Chicoine, habitant de Longueuil et de Magdeleine  
 “ Chrétien, sa femme, etc.”

“ Le 4 novembre 1680, enterrement au cimetière de cette  
 “ paroisse, de Jean, enfant de Jean Rosevain et de Jeanne  
 “ Saulnier, âgé de 4 mois, habitants de Longueuil. Le curé  
 “ de Boucherville d’où dépend la paroisse de Longueuil n’y  
 “ était pas.”

Les registres de Boucherville et de Ville-Marie contiennent évidemment tous les actes civils des habitants de Longueuil jusqu’en 1685 et même au-delà ; car, le curé de Boucherville qui se qualifie toujours ou presque toujours de curé de Boucherville et de Longueuil, a fait presque tous

les actes de baptême et autres pour les gens de Longueuil jusqu'en 1698.

Ces différents actes démontrant qu'il n'y avait pas de prêtre résident à Longueuil, portent naturellement à croire aussi qu'il n'y avait pas d'église ; mais il n'en était pas ainsi ; car il est bien constaté par la lettre de noblesse de 1700, érigeant la seigneurie de Longueuil en baronnie, que le fort ou château de Longueuil qui avait été bâti par le premier baron de 1685 à 1690, contenait une belle église.

Les actes suivants extraits des registres de Boucherville, prouvent d'une manière évidente l'existence d'un oratoire, chapelle ou église avant la construction même du fort de Longueuil.

“ Aujourd'hui, le 16 novembre 1678, j'ay baptisé en une  
 “ chambre de la *Maison de Longueuil*, qui tient lieu de  
 “ *Chapelle*, Charles Deline, (1) fils de Charles Deline et de  
 “ Jeanne Braconnier, ses père et mère, habitants de Lon-  
 “ gueuil ; l'enfant est né du 15<sup>e</sup> et fut ondoyé à la maison  
 “ par son père, le voyant en danger de mort et n'ayant per-  
 “ sonne, son parrain fut Bertrand Viau, fils de Jacques Viau  
 “ dit Lespérance, et la marreine, Marie Ronceri, fille de  
 “ Jean Ronceri, tous habitants de Longueuil.

“ J. DE BRULLON, *ptre miss.*”

“ Aujourd'hui, le 14 aout 1679, j'ay baptisé en l'*Oratoire*  
 “ *de Longueuil*, Marie Elizabeth Bleau, fille de François  
 “ Bleau et d'Elisabeth Benoist, ses père et mère, habitants  
 “ de Longueuil ; l'enfant est née du 13<sup>e</sup>, son parrain fut  
 “ Antoine maçon, demeurant à l'île du Mont. La  
 “ marraine fut Marie Anne Elizabeth Benoist, fille de  
 “ Pierre Benoist, habitant de Longueuil.

“ J. DE BRULLON, *ptre miss.*”

---

(1) Nous trouvons ce nom écrit indifféremment : Deline, Edline ou Ebeline.



“ L’an 1683, le 21 février, est décédée dans la communion  
 “ de notre sainte Mère l’église, Jeanne Sévinier, femme de  
 “ Jean Ronceray, habitant de Longueuil, âgée de 37 ans,  
 “ après avoir reçu tous les sacrements de pen. Viat. et Ext.  
 “ Onct. a esté inhumée dans l’*Eglise de St-Antoine de Pade.*  
 “ *paroisse de Longueuil*, en présence de Michel Dubuc,  
 “ maçon, de Jacques Viau, Charpentier, de Claude Jaudoin,  
 “ charpentier, ses amis, habitans de Longueuil, l’un desquels  
 “ a signé suivant l’ordonnance.

“ P. DE CAUMONT, *ptre miss.*” (1)

“ L’an 1682, le 6 février, Jean Bloe, fils de Frs. Bloe et  
 “ d’Isabelle Benoist, habitans de Longueuil, âgé seulement  
 “ de trois semaines, a été le jour suivant déposé dans la  
 “ *chapelle de Longueuil*, en présence de son père et sa  
 “ mère, etc.,’

Ces actes prouvent évidemment que dès 1678, Longueuil possédait une CHAPELLE, ORATOIRE ou EGLISE pour l’usage du public. D’ailleurs, ceci se prouve encore par le fait que Mgr. de Laval vint confirmer à Longueuil le 11 juillet 1681 (2). La lecture de ces actes nous portent encore à croire que LeMoyne avait une résidence à Longueuil où il devait probablement passer la belle saison.

LeMoyne résidait à Longueuil dès 1674 ; à l’appui de notre avancé, nous citons les registres de Boucherville :

“ L’An de Notre Seigneur mil six cent septante et  
 “ quatre, le troisième jour de décembre, faisant les fonctions  
 “ curiales en la seigneurie de Longueuil, j’ay baptisé *chez*

(1) Aux registres de Boucherville, M. de Caumont se désigne de plusieurs manières différentes ; le 23 janvier 1679, comme “ faisant les fonctions curiales en plusieurs costes ” ; le 5 déc. 1675, comme “ faisant les fonctions curiales à Boucherville ” ; le 3 déc. 1674, comme “ faisant les fonctions curiales en la seigneurie de Longueuil ” ; Il s’intitule encore “ prêtre missionnaire de Boucherville, de Longueuil et autres lieux ” ; quelquefois, il y ajoute le nom de Varennes.

(2) Lettres pastorales des Evêques de Québec, publiées à Québec.

“ M. Lemoine, seigneur du dit lieu, un enfant né du jour  
 “ susdit et année de Jean Roncelay (1) et de Jeanne Ser-  
 “ vidy (2) légitimement mariés ensemble ; ils sont habi-  
 “ tants de la dite seigneurie de Longueuil ; cet enfant s’ap-  
 “ pelle Jeanne françoise, son parain Christophe feburier,  
 “ habitant de Boucherville, sa marraine Magdelaine  
 “ Cloua (3) femme de Jacques Viau, habitant de Lon-  
 “ gueuil.”

“ PIERRE DE CAUMONT, Ptre., missionnaire.

L’expression “ j’ai baptisé chez M. Lemoine, seigneur du  
 “ lieu,” indique assez clairement la résidence de LeMoyne  
 à Longueuil à cette époque ; cependant la belle saison était  
 finie depuis longtemps.

En 1682, LeMoyne fit partie d’une commission composée  
 d’ecclésiastiques et d’officiers demeurant au pays depuis  
 longtemps, pour s’enquérir de l’état général de la position  
 de la Nouvelle France ; cette commission était présidée par  
 le gouverneur de la Barre, (*Sulte*).

Vers la fin de 1682, une difficulté étant survenue aux en-  
 virons de Niagara entre les traiteurs français et les  
 Iroquois, M. de Catalogne dit que “ la plainte en fut portée  
 “ à M. de la Barre, gouverneur général, qui dépêcha M. Le-  
 “ Moyne pour disposer les Iroquois à restituer les effets  
 “ qu’ils avaient pris ; . . . . . il n’y avait plus de vaisseaux  
 “ à Québec lorsque le sieur Le Moyne revint,” ce qui veut  
 dire qu’il revint en novembre ou à peu près (4) (*Sulte*).

Monsieur de Longueuil, qui portait aussi le titre de Châ-  
 teauguay depuis sa possession du fief de ce nom (29 Sep-  
 tembre 1673), se sentant vieillir crut le temps arrivé pour

(1) Jean Ronceray.

(2) Jeanne Servigny.

(3) Plouart, Clouart, Ploua.

(4) M. Gédéon de Catalogne, ingénieur du Roi, était en rapport avec tous les  
 personnages de la colonie ; son mémoire se trouve dans les documents imprimés  
 il y a cinq ans (1883) par le gouvernement de Québec, tome I, pages 551-2.

disposer d'une partie importante de ses biens. Au commencement de 1684, il fit cession de ses fief, domaine et seigneurie de Longueuil avec toutes les appartenances et dépendances généralement à son fils aîné Charles Le Moyne, qui dès lors prit le titre de sieur de Longueuil. Cette cession était faite à la condition cependant que le donataire renoncerait à tous ses droits dans le reste des biens de son père ; Le Moyne se réservait aussi par l'acte de cession le fief de l'île Sainte Hélène, l'île Ronde et les îlets adjacents. (1)

#### EXPÉDITION AU LAC ONTARIO.

Cette même année (1684), les Onontagués annonçaient leur surprise de ce que M. de la Barre voulait faire la guerre aux Tsonnonthouans pour venger le pillage de quelques canots. Suivant l'usage du pays, c'était une de ces affaires qui devait se décider par des négociations et des réparations. Ils avaient eux-mêmes par l'invitation d'Ononthio, consenti après une réparation convenable, à pardonner la mort de leurs frères, tués chez les Kiskakons. Soutenus par les Oneyouts et les Goyogouins, les Onontagués s'étaient fait nommer arbitres pour les Tsonnonthouans, et en cette qualité étaient prêts à régler la réparation due pour l'insulte qui avait été faite aux Français. Ils demandaient surtout qu'on leur envoya leur frère Okououessen (2) ; ainsi nommaient-ils Le Moyne, adopté par leur nation. (*Ferland*)

Le Moyne, quoique malade, ainsi que ses enfants, se rendit aux ordres de M. de la Barre et au désir des Onontagués, pour y conférer avec les chefs et reconduire Tégag-

(1) *Cession et transport du fief et Seigneurie de Longueuil par Charles Le Moyne, Sieur de Longueuil, et Delle Catherine Primot, son épouse, à Charles Le Moyne, fils aîné et Delle Elisabeth Souart, son épouse, passé devant Bénigne Basset, notaire royal, le 9 janvier, 1684.*

(2) La Perdrix. Voir M. Ferland pour ce mot.

nissorens, l'ambassadeur des Tsonnonthouans, qui avait été retenu prisonnier. (*Ferland*)

Il conduisit si bien les affaires que le 3 septembre 1684, il arriva à l'*Anse de la famine*, sur le bord méridional du lac Ontario et se présenta au camp français avec 14 députés iroquois et la paix fut conclue au prix de grands sacrifices peut-être, mais pour le bien-être du pays.

Dévoué à la religion et au pays, M. de Longueuil ne l'était pas moins à sa famille, sans parler de son frère Jacques et de ses deux sœurs, Jeanne et Anne, qui se sont tous mariés à Ville-Marie, et se sont activement intéressés au bien-être de la colonie. Ce qu'il nous reste à dire de ses nobles rejetons prouvera si ses efforts furent couronnés de succès. (*Daniel*)

Dès 1683, prévoyant les services que rendraient à la colonie des enfants élevés par un tel père dont les exemples étaient autant de leçons, M. de la Barre, alors gouverneur-général, en vue de les attacher de plus en plus au service du roi, songea à solliciter pour M. de Longueuil, la place de gouverneur de Montréal, vacante par la mort de M. Perrot ; profitant du service qu'il venait de rendre au pays en concluant la paix avec les Iroquois, il en écrivit en ces termes à la Cour :

“ M. Le Moyne a rendu de grands services au pays ; mais  
 “ celui qu'il vient de rendre, au mois de juillet dernier, en  
 “ négociant la paix avec les Iroquois, est si considérable  
 “ qu'il est à propos, pour l'encourager à l'avenir, où il nous  
 “ peut encore mieux servir, que vous lui accordiez cette  
 “ gratification. Il est capitaine pour la ville de Montréal, et  
 “ a plus fait la guerre contre les Iroquois qu'aucun autre  
 “ officier qui soit en Canada. Je vous envoie pour porter  
 “ mes dépêches, son fils d'Iberville, jeune homme qui entend  
 “ très bien la mer, sait cette rivière admirablement, a mené  
 “ et ramené déjà plusieurs navires en France, vous suppliant  
 “ de le faire enseigne de marine. Il pourra fort bien vous

“ servir, et il est avantageux que vous ayez dans ce corps  
 “ des gens qui connaissent parfaitement ce pays, outre que  
 “ son père vous en resterait infiniment redevable, se croira  
 “ plus obligé encore de bien servir le Roi dans les occasions  
 “ qui s’en présentent journallement à cause des Iroquois.”

Cette demande, toute convenable qu’elle fut, demeura sans effet. (*Daniel*)

#### TESTAMENT DE CHARLES LE MOYNE.

Le Moyne tomba sérieusement malade peu de temps après ; voyant arriver le terme de sa vie, après 44 ans (1) de service généreusement employé à la défense du pays, au soutien de la religion et à l’éducation de sa nombreuse famille, il se hâta de faire son testament qu’il nous fait plaisir de reproduire en entier.

“ Pardevant Benigne Basset, nottaire Royal de la terre  
 “ et seigneurie de l’Isle de Montréal, en la Nouvelle France  
 “ et témoins soubssignez.

“ Fut présent, noble homme, Charles Le Moyne, Escuyer  
 “ sieur de Longueuil.

“ Le père, lequel estant detenu malade en sa maison de  
 “ ville du d. Montréal, rue St-Paul, toutes fois sain d’esprit  
 “ mémoire et entendement ainsi qu’il m’est apparu et aux  
 “ d. témoins, par ses gestes et maintien, toutes fois débile  
 “ acause de sa ditte maladie.

“ Considérant, qu’il n’est rien plus certain que la mort et  
 “ l’heure d’icelle incertaine, et craignant d’estre prevenu de  
 “ mort et voulant auparavant que partir de ce monde, s’il  
 “ plaît à Dieu le retirer pendant que tous, sa mémoire et  
 “ jugement sont en luy, après qu’il a fait le vénérable signe  
 “ de la sainte croix et recommandé son âme à notre Seigneur

(1) Depuis 1641 à 1685 ; temps qu’il avait demeuré en Canada.

“ Jésus-Christ, à la très sainte Vierge Marie, sa mère, monsieur St. Michel, anges et archanges, et à tous les saints et saintes du paradis, a fait et dicté son testament et ordonnance en dernière volonté ainsi qu’il ensuit, c’est à scavoir.

“ Que, considérant que par le contract de mariage, qu’il a fait et passé entre luy et demoiselle Catherine Primot, son épouse, elle n’est douée d’aucun douaire, sy ce n’est du coustumier suivant la coutume de Paris qui ne peut estre que sur les propres, et que n’en ayant aucuns, il serait à trop grand préjudice à la ditte demoiselle, son épouse qui se trouve chargée de treize enfants et singulièrement de onze mineurs dont la plus part en très bas âge.

“ Vu toutes ces considérations et afin de donner les plus grands moyens à la ditte demoiselle, son épouse, d’élever et nourrir les dits mineurs, luy a donné et donne par ces présentes, une somme de deux mil livres pour une fois payée qu’il veut et entend estre préalablement prise sur tous et chacun des biens de la succession pour icelle luy demeurer et servir de douaire préfix, et en disposer par elle comme de chose à elle appartenant de vray èt loyal acquiest.

“ Item. le d. sieur testateur donne et lègue à l’œuvre et fabrique de la paroisse matrice de cette isle, la somme de trois cent livres qu’il veut estre payée par l’exécuteur de son présent testament cy après nommez aux sieurs marguilliers de la ditte paroisse, après son décès pour faire prier Dieu pour le repos de son âme selon l’ordre qui leur en sera donné par la ditte demoiselle Primot son épouse.

“ *Item* donne et lègue le d. testateur aux pauvres et nécessiteux de cette isle, une somme de cent livres pour une fois payée que le dit testateur veut estre payée après son décès par son d. exécuteur de son présent testament aux personnes qu’il jugera à propos et pour l’exécution de son

“ présent testament a nommé et estre noble Charles Le  
 “ Moyne aussy escuyer, sr de Longueuil, son fils ainé, auquel  
 “ il prie et ordonne d’accomplir le contenu au d. son présent  
 “ testament iceluy plustot augmenter que diminuer comme  
 “ estant sa dernière volonté et instruction. Ce fut fait passé  
 “ au d. Montréal, en la chambre ou est à présent detenu  
 “ malade le d. sieur cessionnaire par moy dit nottaire  
 “ présent.

“ L’an mil six cent quatre vingt cinq, le trentième jour de  
 “ janvier après midy en présence de sieur Jacques LeBer,  
 “ Marchand, Bourgeois du d. Montréal, témoins y demeu-  
 “ rant et soubssignez avec le dit testateur et Jacques La-  
 “ margue, aussy marchand.”

“ LEBER, “ LAMARGUE, “ C. LE MOYNE,  
 “ BASSET.”

#### MORT DE LE MOYNE.

Le Moyne ne vécut que peu de jours après la confection de son testament, car le 6 février 1685, il était déjà mort.

Quoique son acte de sépulture ne puisse être trouvé nulle part, nous pouvons établir d’une manière certaine, la date approximative de la mort de Chs. Le Moyne.

Nous trouvons en effet, à l’inventaire de sa succession, 27 mars 1685, (1) au chapitre de la désignation des titres :

“ ITEM : L’acte de garde noble de la ditte damoiselle vve  
 “ aux personnes et biens des enfants mineurs du d. deffunt  
 “ et d’elle donné en ce bailliage, *le sixième février mil six*  
 “ *cent quatre-vingt-cinq.*”

Le Moyne est donc mort entre le 30 janvier, date de son testament, et le 6 février, date de l’acte de garde noble de ses enfants. Il fut inhumé dans l’église de Notre-Dame de

(1) Devant Bénigne Basset, notaire royal.

Montréal, dans la chapelle St. Joseph ; il est dit dans un acte du 4 mars, 1685, entre dame Catherine Primot, sa veuve, et Charles Le Moyne, écr, Sieur de Longueuil, son fils aîné, exécuteur testamentaire et la fabrique de la paroisse de Montréal, en exécution du testament de Le Moyne, "qu'une fondation fut faite pour faire dire douze basses messes par année à perpétuité pour le repos de l'âme du dit Sieur de Châteauguay (Sieur de Longueuil) en la chapelle de Saint Joseph en la ditte église où est enterré luy Sieur ;" ces messes devaient se dire le premier samedi de chaque mois à huit heures du matin et les exécuteurs testamentaires avaient payé quatre cent cinquante livres pour cette fondation.

#### SON INVENTAIRE.

Quelques semaines seulement après le décès de M. de Longueuil, sa veuve fit faire l'inventaire des biens de la succession ; cet inventaire, commencé le 27 mars 1685 (1) constate que M. de Longueuil avait trois magasins, le premier sur son fief de Châteauguay, le second sur un fief au haut de l'île de Montréal (2) et dont le nom n'est pas donné, et le troisième et le principal à sa maison de ville, à Montréal, rue St. Paul.

Nous extrayons ce qui suit de l'inventaire qui forme un document très volumineux. Voyons d'abord l'énumération des propriétés immobilières.

Le fief *Châteauguay* avec ses dépendances et une maison de 45 pieds sur 22 en pierre, estimé à dix mille livres . . . . . 10,000 livres

(1) Par Benigne Basset, notaire royal, et continué les 28 mars, 2 et 16 avril 1685.

(1) Nous croyons que ce fief était à Ste. Anne du Bout de l'île et qu'il fut plus tard cédé à M. Le Ber.



Le fief " *au bout d'en haut de l'île de Montréal* " avec ses dépendances et une maison de pièces sur pièces de 22 pieds par 20, estimé à . . . . . 650 livres

Le fief *Maricourt*, ci-devant appelé l'île Perrot, avec ses dépendances en plante de grand bois, estimé à mille trois livres . . . . . 1,000 livres

La concession de Lachine avec maison en pierres de 37 pieds sur 18 . . . . . 1,000 livres

La maison de ville avec les dépendances, jardin et cour en bon état . . . . . 11,000 livres

Emplacement voisin de la maison ci-dessus . 1,500 livres

Concession de la pointe St-Charles consistant en 60 arpents de terre labourable à la charrue, bas lieux en ruines . . . . . 5,000 livres

Le fief de l'île Ste-Hélène avec une petite maison en pièces sur pièces sans planches, ni maçonnerie . . . 800 livres

L'estimation de ces différents immeubles se monte à la somme de . . . . . 30,953 livres

Le même inventaire nous apprend que le défunt Sieur de Longueuil avait des intérêts " en la compagnie de la Baie de Luçon," (1) pour . . . . . 4,400 livres

Qu'il avait fait un négoce au fort Frontenac avec M. LeBer d'où il lui revenait . . . . . 1,100 livres

Qu'il avait aussi expédié en France sur le navire qui lui appartenait 1100 minots de blé à cinquante sols le minot . . . . . 2,700 livres

" ITEM-Est deub à la d. succession par anciens habitants et particuliers du pais des sommes qu'ils doivent à la communauté d'entre le dit deffunt et le Sr LeBer la somme de . . . . . 10,233 liv. 5s. 5d.

" ITEM-Est deub par les Sauvages de la même communauté la somme de . . . . . 2,500 livres

" ITEM-Est deub par les d. Sauvages en particulier de la d. succession la somme de . . . . . 2,992 livres

(1) Sans doute la baie d'Hudson.

“ par les Français en particulier la somme de 9,280 l. 2s.  
 Il avait envoyé en la vieille France des lettres de change  
 pour le montant de . . . . . 5,409 liv. 12s.  
 “ Et pour la troisième partye du navire nommé le *St-François d'Assises* la somme de . . . . . 7000 livres  
 “ La somme totale de la prisee et estimation du présent  
 inventaire se monte à la somme de . . . 125,868 liv. 1s. 4d.  
 Il était dû par la dite succession la somme de 8755.18.8

La vaisselle de Le Moyne aux trois maisons où il tenait ses magasins se composait principalement de vaisselle d'étain estimée à vingt sols la livre.

Le Moyne possédait une chapelle dans sa maison du fief de Châteauguay si nous en croyons l'inventaire. “ ITEM. “ Une chapelle garnie de son calice, sa piscine d'argent, une “ shasubt de brocard garni de dentelle d'or, une aube, “ devant d'autel et tout ce qui sert à la ditte, estimé ensemble “ à la somme de deux cent cinquante livres, y compris “ son ciboire d'argent.”

A la maison de ville la vaisselle d'argent était ainsi désigné : “ ITEM. Un bénitier, cuillères, fourchettes, deux flam- “ baux, tasses, vinaigrier, pot à l'eau, écuelles, le tout d'ar- “ gent pesant ensemble trente sept marcs, à trente huit le “ mare y compris la façon cy.” . . . . . 1406 livres

Aussi son épée à garde et poignée d'argent : 30 livres.

Les titres les plus importants mentionnés à l'inventaire sont :

1o. Contrat de mariage de Chs. Le Moyne avec Delle Catherine Primot, passé devant Lambert Closse, alors commis au greffe et tabellionage de Montréal, le 10 décembre 1653.

2o. Contrat de concession de 90 arpents de terre à la pointe St-Charles par M. de Maisonneuve, 23 juillet 1654.

Il appert par le même contrat qu'il obtint aussi un ar-

pent de terre près de l'hôpital St-Joseph où il avait bâti une maison (probablement celle de la rue St-Paul). Ce contrat a deux additions qui agrandissent l'emplacement et contiennent une promesse de trente arpents de bois, etc.

3o. Contrat par M. de Maisonneuve à Le Moyne et Le Ber, concédant un terrain de 16 pieds de long sur 60 de large près de l'hôpital et attenant à Jacques Testard dit Laforest, 2 août 1660.

4o. Contrat par M. Jean de Lauson et de dame Anne Desprez, sa femme, pour l'île Ste-Hélène, 20 mars 1665.

5o. Contrat des fief et seigneurie de Châteauguay en date du 29 septembre 1673, signé par Frontenac.

6o. Aveu et dénombrement du dit fief de Châteauguay devant B. Basset, notaire royal, 20 août 1677.

7o. Acte de foy et hommage du même fief, 16 juillet 1677.

8o. Promesse de M. Duchesneau et de M. de Frontenac d'augmenter le fief de Châteauguay d'une lieue de front sur une lieue de profondeur, 20 juillet 1680.

9o. Contrat passé devant B. Basset, N. R., le 2 mars 1684 par lequel Mr. Perrot, ci-devant gouverneur, et Dame Marguerite LaGuide, son épouse, vendent à Le Moyne l'île Perrot et ses dépendances pour douze cents livres.

10o. Premier titre de l'île Perrot et ses dépendances, en date du 29 octobre 1672.

11o. Testament de Le Moyne, 30 janvier 1685.

12o. Acte de garde noble, 6 février 1685.

13o. Contrat de fondation de messes pour satisfaire aux exigences du testament, 4 mars 1685. (1)

14o. Lettres Patentes en parchemin, du roi Louis XIV, mars 1668.

Nous croyons intéresser en donnant ici une liste de quelques articles extrait de cet inventaire avec leur prix

(1) Devant B. Basset, notaire royal.

pour donner une idée de la valeur de ces articles à cette époque.

32 livres de vaisselle d'étain neuve à 28 sols la livre.

500 lbs de fer en barre 22 livres le cent.

52 doz. de bat-feu à 36 sols.

12 grosses alleines à 4 livres.

7000 pierres à fusil à 4 livres le millier.

10 milliers clous à 20 livres le millier.

100 minots de sel à 50 sols.

132 lb. rassade à 8 sols.

107 lb. poivre à 21 sols.

56 bast-feu à 10 sols la pièce.

98 lbs mine de plomb à 6 sols la livre.

18 milliers clous à bardeaux à 20 sols le millier.

Le blé 50 sols ; pois 45 sols et maïs 40 sols.

#### LA VEUVE DE CHS. LE MOYNE.

Madame Le Moyne, accoutumée à la vie active, continua les affaires de son mari ; elle engagea le 26 décembre 1686 (1) un nommé Laforest, meunier, pour trois ans et passa un acte de société, le 18 octobre 1688 (1) avec sieur Antoine Pascaud, marchand, pour l'aider dans l'administration de son commerce ; elle avait aussi cédé son fief du Bout-de-l'île à M. Le Ber.

Cette femme vertueuse et énergique ne survécut cependant que cinq ans à son époux et mourut encore jeune, en 1690, âgée d'une quarantaine d'années. Voici son acte de sépulture tel que porté aux registres de Notre-Dame de Montréal :

(1) Par acte devant B. Basset, notaire royal.

“ Le vingt-cinq aoust, 1690, a été enterrée Catherine Primot, dans l'église, après avoir reçu les sacrements.”

Le Moyne laissa pour lui survivre et porter bien haut le nom de Longueuil quatorze enfants, dont sept ont illustré le Canada par l'éclat de leur héroïsme guerrier, et sept ont acquis une réputation européenne. Trois d'entre-eux sont morts dans les combats (1), quatre sont devenus gouverneurs de villes ou de provinces (2). (*Daniel*)

Où trouver une famille qui ait produit tant d'hommes remarquables ? C'est cette belle génération qu'il s'agit maintenant de faire connaître.

Voici les noms de ces illustres enfants dignes de passer à la postérité :

*Charles*, sieur de Longueuil ; *Jacques*, sieur de Sainte-Hélène ; *Pierre*, sieur d'Iberville ; *Paul*, sieur de Maricourt ; *François*, sieur de Bienville Ier ; *Joseph*, sieur de Sérigny ; *Louis*, sieur de Châteauguay Ier ; *Jean-Baptiste*, sieur de Bienville II ; *Antoine*, sieur de Châteauguay II ; *François Marie*, sieur de Sauvole ; *Catherine Jeanne* ; *Marie Anne* ; *Gabriel*, et un autre ondoyé et mort le même jour.

On peut dire que nous trouvons difficilement dans notre histoire une figure aussi belle que celle de Charles Le Moyne, une famille aussi distinguée, un nom aussi vénéré et aussi pur que le sien. M. de Longueuil fut le fils de ses œuvres ; il obtint toutes ses dignités au bout du canon de son fusil, et il les dû à la richesse de son caractère.

Il s'est conduit en héros partout, et en tous temps ; on ne trouve pas une seule faute à lui reprocher, une seule faiblesse à lui pardonner. Il fut le type du colon intelligent, du soldat heureux et brave, du commandant capable et sévère ; il est certainement la plus belle figure de l'histoire canadienne de l'époque. Il n'y a que son fils

(1) Sainte-Hélène, Châteauguay, et Bienville I.

(2) Longueuil, Bienville II, Sauvole, Sérigny.

d'Iberville qui, par son audace et sa bravoure, éclipsa la gloire du père : mais ce n'en est pas moins un grand honneur pour Charles Le Moyne de Longueuil d'avoir été le père de Pierre Le Moyne d'Iberville.

## CHAPITRE VI.

## D'IBERVILLE.

(1661—1706)

SOMMAIRE. — Naissance de d'Iberville. — Expédition à la baie d'Hudson. — Prise du fort Monsipi. — Bravoure de d'Iberville. — Prise et ruine du fort Corlar. — Attaque et prise du fort Bourbon (Nelson). — Excursion contre Pemaquid. — Conquête de Terre-neuve. — Nouvelle conquête de la baie d'Hudson. — Expédition à la Louisiane. — Découverte des bouches du Mississipi. — Guerre aux Antilles avec les Anglais. — Mort de d'Iberville.

## NAISSANCE DE D'IBERVILLE.

D'Iberville ! Près de deux siècles se sont écoulés depuis la mort de ce grand homme ; cependant son nom vit encore dans tous les cœurs canadiens.

Le souvenir de ses éminentes qualités et de ses incroyables exploits, loin de s'effacer, n'a fait qu'augmenter avec le temps. Après tout ce que d'Iberville a exécuté, avec des ressources comparativement faibles, on est surpris que la France qui a la mémoire des héros, ne lui ait pas donné une place parmi ses hommes illustres. (1)

(1) *Histoire d'Iberville*, brochure sans nom d'auteur ; nous croyons qu'elle est de M. Daniel.

Pierre Le Moyne, sieur d'Iberville, troisième fils de M. de Longueuil, naquit à Ville-Marie, le seize juillet 1661, dans une maison que son père avait bâtie sur la rue St. Sulpice, sur un terrain à lui concédé par M. de Maisonneuve, vers 1650. Ce terrain était situé près de la sacristie actuelle et de l'église de Notre-Dame de Montréal ; nous sommes informés même que l'atelier actuel de la fabrique de Montréal, sur la rue St. Sulpice, est une partie de cette maison qui existe encore et dont on avait été obligé de démolir la façade pour redresser ou élargir cette rue.

Son extrait de baptême se lit ainsi aux registres de Ville-Marie :

“ Le 20 juillet 1661, a été baptisé Pierre, fils de Charles  
 “ Le Moyne et de Catherine Primot, sa femme. Le parrain  
 “ a été Jean Crevier, procureur de noble homme Pierre  
 “ Boucher, demeurant au Cap, proche des Trois-Rivières.  
 “ La marraine, Jeanne Le Moyne, femme de Jacques Le Bert,  
 “ marchand.”

Destiné comme ses frères à porter les armes, il choisit le service de la mer. Pour s'en rendre capable, dès avant 14 ans, il se forma à la navigation par plusieurs voyages qu'il entreprit dans le golfe Saint-Laurent, tant à l'île Percée que dans d'autres lieux avec un bâtiment qui appartenait au sieur Le Moyne, son père, et fit ensuite plusieurs voyages en France sous d'habiles navigateurs.

Peu d'hommes de l'ancien monde fournirent une plus brillante carrière que ce héros ; il est le plus grand homme de guerre qu'ait produit le Canada. On l'a surnommé à juste titre le *brave des braves*.

Sa vie doit trouver une large place dans notre histoire ; car, s'il est vrai que Montréal peut réclamer sa naissance, Longueuil peut aussi le considérer à juste titre comme un de ses enfants, puisqu'il est le fils de notre fondateur ; il est d'ailleurs probable qu'il a dû passer plusieurs années de sa vie ici même à Longueuil.



Garde marine à 14 ans, il fut quelques années après porteur de dépêches de M. de la Barre qui le recommandait au ministre d'état pour le grade d'enseigne de vaisseau, comme étant un excellent marin qui avait déjà fait plusieurs voyages de long cours. (*Bibaud*)

#### EXPÉDITION A LA BAIE D'HUDSON.

Il fit ses premières armes comme volontaire sous le chevalier de Troyes à la baie d'Hudson.

M. de Comporté avait au nom de la compagnie de la baie du Nord, dont le siège était à Québec, porté des plaintes au roi contre la conduite des Anglais, et obtenu la permission de prendre le fort bâti par les Français sur la rivière Sainte-Thérèse et d'en chasser les Anglais. (*Ferland*)

En 1686, une expédition fut préparée pour cet objet. Comme elle devait se faire par terre, les difficultés pour se rendre à cette baie sont également grandes, soit qu'on y veuille aller par mer ou par terre. Par terre, ce voyage ne peut se faire qu'en canot d'écorce au milieu des rivières rapides et par un pays des plus sauvages. Il fallait pour y réussir des hommes accoutumés à de longues marches, habiles à conduire les canots, capables d'endurer sans trop se plaindre des froids les plus rigoureux et piquants et accoutumés à faire la petite guerre.

Soixante-et-dix Canadiens furent choisis et on leur donna pour chefs trois de leurs compatriotes, officiers braves, habiles dans la guerre sauvage, également accoutumés aux voyages de mer et de terre; c'étaient les sieurs d'Iberville, de Sainte-Hélène et de Maricourt, trois des fils de M. de Longueuil. A cette troupe d'enfants du pays, l'on adjoignit trente soldats sous le commandement de M. de Troyes, Duchesnil et Catalogne, accompagnés par le père Sylvie.

Les rivières étaient glacées et la neige couvrait encore la

terre lorsque ce petit parti d'hommes alertes et vigoureux quitta Montréal pour remonter la rivière des Outaouais ; ils arrivèrent dans les premiers jours d'avril au Long-Sault, où ils se préparèrent des canots pour se rendre à la baie James.

Il fallait avant d'arriver aux premiers postes anglais, faire plus de 200 lieues en *raquettes* et traîner leurs vivres et bagages sur des *tobaganes*, passer par le lac Témiscauingue et le grand lac Abbittibi ; cette grande marche dura jusqu'au 20 juin, et fut accompagnée de beaucoup de dangers et de fatigues.

Aussi ce voyage faillit-il coûter la vie au sieur d'Iberville. Le canot dans lequel il était, chavira dans un rapide des plus dangereux ; deux des hommes de l'équipage furent noyés, et d'Iberville ne dû t qu'à son sang froid et à sa présence d'esprit d'échapper à la mort avec deux de ses compagnons qu'il sauva.

“ Il fallait être Canadien, remarque à ce sujet le sieur de la Potherie, pour supporter les incommodités d'une si longue traversée.”

#### PRISE DU FORT MONSIFI.

Le fort de Monsifi (1), bâti sur une hauteur près de la rivière, était flanqué de quatre bastions et armé d'une dizaine de canons. Au milieu de la place, on avait élevé un blockhaus portant quatre petites pièces d'artillerie.

D'Iberville et de Sainte-Hélène, suivis de quelques Canadiens, escaladèrent la palissade, tandis que M. de Troyes enfonçait à coups de béliers la porte principale ; le blockhaus fut vigoureusement attaqué au milieu des cris de guerre sauvage.

(1) MM. Bibaud et Garneau disent “ Monsonis.”

Surpris et effrayés par cette attaque subite à laquelle ils ne s'attendaient pas, les Anglais se rendirent aux assaillants ; le canonnier seul chercha à se défendre, et fut tué sur une pièce qu'il allait décharger. (*Ferland*)

Deux autres forts restaient aux Anglais dans la baie James, le fort Rupert à quarante lieues de Monsipi et celui de Quitquitchouane (1) ou Albany, à trente lieues. M. de Troyes se décida d'abord à attaquer le premier. On prépara une chaloupe trouvée au fort Monsipi pour transporter deux canons, et la petite troupe suivit le bord de la mer pour arriver au fort Rupert.

Un bâtiment monté par 15 hommes était mouillé vis-à-vis du fort (2) ; d'Iberville entreprit à cette occasion une des actions des plus hardies et presque incroyable avec son frère de Maricourt et neuf hommes, montés sur deux canots d'écorce ; il prit si bien ses mesures qu'ils attaquèrent le vaisseau au point du jour et ayant tué les matelots qui faisaient le quart, le prirent à l'abordage ; le gouverneur de la baie d'Hudson se trouva au nombre des prisonniers. Ceci se passait pendant que M. de Troyes enfonçait les portes du fort, s'en rendait maître et faisait sauter la redoute et abattre la palissade.

Le bâtiment fut envoyé à Monsipi avec les prisonniers anglais ; après cet heureux commencement, le fort d'Albany fut pris sans plus de difficultés, et M. de Troyes repartit pour Montréal le 10 août de la même année.

En vertu de la commission qu'il avait reçue du gouverneur, M. le marquis de Denonville, le 12 février 1686, d'Iberville fut investi du commandement de tous les forts ; il était resté sur les lieux pour rétablir les affaires de la compagnie du Nord. D'Iberville envoya en France les

---

(1) M. Daniel dit Quichitchouen.

(2) *L'Histoire de d'Iberville* dit que le vaisseau portait 12 canons et qu'il y avait trente hommes d'équipage.

prisonniers anglais, sur un bâtiment expédié pour transporter les ennemis.

Six mois après, il nomma son frère de Maricourt pour le remplacer dans le commandement et se rendit à Montréal par les terres. La compagnie anglaise pendant cette campagne perdit tous ses établissements, à l'exception du fort Nelson. (*Ferland*)

D'Iberville s'acquitta si bien de son devoir que le gouverneur lui en fit des compliments par sa lettre du 23 février 1689.

“ Vous avez trop bien fait pour qu'on ne vous continue  
“ pas dans les emplois que vous remplissez en servant la  
“ compagnie du Nord. Vous devez vous tenir pour assuré  
“ que je n'oublierai en rien de tout ce qu'il conviendra de  
“ faire pour faire valoir vos services auprès du Roi et de  
“ M. le marquis de Seignelay. C'est pourquoi je vous convie  
“ de continuer à bien faire et vous attacher à faire réussir  
“ tous nos desseins.”

#### BRAVOURE DE D'IBERVILLE.

Le trait de bravoure que nous allons rapporter fera connaître que si d'Iberville réussissait toujours et souvent même avec des forces inférieures, il en était dû beaucoup au choix des hommes qu'il savait s'allier, qui lui étaient toujours dévoués, et de qui il avait le talent de se faire aimer.

Avant de retourner à Montréal, d'Iberville eut avis qu'un navire anglais était dans les glaces près de Charlestown ; il envoya quatre hommes pour le reconnaître ; l'un d'eux relacha pour maladie, les autres furent pris, arrêtés, et faits prisonniers et liés. Un se sauva après avoir essuyé plusieurs coups de fusil dans sa fuite ; les deux autres furent liés au fond de la cale, où ils passèrent l'hiver.

Celui qui conduisait le navire se noya au printemps. Le temps venu pour mettre à la voile, le pilote et les autres au nombre de six font servir le moins vigoureux des deux Canadiens pour les aider.

Un jour quand la plupart des Anglais étaient au haut des manœuvres, le Canadien n'en voyant que deux sur le pont, s'arme d'une hache dont il casse la tête aux deux, court délivrer son camarade ; tous deux saisissent des armes, et montent sur le pont, où ils se rendent les maîtres, et font prendre au navire la route des ports français ; ils rencontrèrent en chemin d'Iberville qui avait équipé un bâtiment pour délivrer ses hommes.

Le bâtiment anglais était chargé de marchandises et de vivres qui furent d'un grand secours pour les forts ; cet événement eut lieu en 1687.

Cette même année, 1687, messieurs les commissaires, nommés par les rois de France et d'Angleterre, ayant arrêté qu'il ne serait fait aucun acte d'hostilité entre les sujets des deux couronnes jusqu'au mois de janvier 1689, d'Iberville revint à Québec par mer dans l'automne de cette année avec sa prise, et apporta les castors, pelleteries et autres effets qui étaient dans les forts.

L'année suivante, il retourna à la baie d'Hudson par mer ; après le règlement fait par les messieurs commissaires et qui défendait toute hostilité entre les deux nations, d'Iberville avait lieu de croire que les Anglais demeureraient en paix. Il en fut cependant autrement. Ceux-ci envoyèrent trois navires et six cent vingt hommes pour enlever le sieur d'Iberville avec ses gens ; n'ayant pu rien entreprendre avant l'hiver, ils espérèrent venir à bout de leurs desseins pendant la belle saison, à la faveur même de la bonne intelligence rétablie entre les deux nations.

D'Iberville n'avait que 14 hommes de garnison, ayant renvoyé à Québec son navire chargé ; pour cette raison, il ne souffrit pas que les Anglais vinssent à son fort ; ce qui

leur eut permis de constater le peu de monde qu'il avait. Il fit bonne contenance en les observant de près. Mais quand il se fut bien assuré que les Anglais tramaient contre lui un complot, qu'ils avaient même fait pointer deux pièces de canons, chargés à mitraille sur un lieu où ils devaient s'aboucher pour un pourparler, qu'ils devaient tirer quand il y serait arrivé avec le nombre convenu de ses gens, et qu'ils avaient ordre de mettre tout en usage pour le prendre et le faire mourir ; il leur déclara une guerre ouverte et n'épargna que ceux qui étaient atteints du scorbut ; il les tua ou les prit tous avec leurs navires et effets.

Ce fut au sujet de ces actions de valeur que le marquis de Denonville lui écrivit le 3 juillet 1689, en ces termes :  
" J'ai reçu avec plaisir les détails que vous avez écrits par  
" vos deux lettres de l'automne dernier et de ce printemps,  
" de tout ce qui s'est passé à la Baie entre vous et les  
" Anglais qui voulaient vous enlever ; je vous assure que je  
" n'oublierai pas de rendre compte à M. le marquis de Sei-  
" gnelay de votre belle conduite et de votre savoir faire.  
" Continuez de soutenir votre ouvrage."

En 1689, après la prise du fort Nouveau-Savern (1) par M. de la Ferté, d'Iberville et ses compagnons arrivèrent au fort Sainte-Anne ; deux vaisseaux anglais, l'un de 14 canons et l'autre de 22, parurent à la vue du fort. Ces vaisseaux voyant les Français sur leur garde voulurent employer la ruse ; mais d'Iberville devina sans peine leur dessein par des lettres trouvées dans les papiers pris du gouverneur de Nouveau-Savern, et les fit tomber eux-mêmes dans le piège qu'ils cherchaient à lui tendre. Après avoir tué ou pris une partie de leurs équipages dans les embuscades, il les obligea d'amener leur pavillon. (*Garneau*).

Après ces premières hostilités, d'Iberville laissa le commandement de la contrée à son frère, de Maricourt, et fit

---

(1) M. Ferland dit *New Savanne*.

voile lui-même pour Québec sur la meilleure et la plus riche de ses prises. Il trouva le Canada encore tout ému du massacre de Lachine.

Comme d'Iberville, de retour en Canada, était toujours prêt à se dévouer pour le bien du pays, il exécuta au milieu des neiges une commission des plus pénibles et des plus périlleuses.

#### EXPÉDITION CONTRE LE FORT CORLAR.

En 1690, M. de Frontenac alors gouverneur, voulant prouver aux habitants de la Nouvelle-Angleterre qu'ils n'étaient pas à l'abri des maux de la guerre, résolut d'envoyer trois partis de guerre contre les colonies anglaises : le premier s'organisait à Montréal (1) et devait s'avancer sur Albany. Quatre-vingts Sauvages du sault Saint-Louis et de la Montagne, seize Algonquins et cent quatorze Français composaient le petit corps levé à Montréal ; il était sous les ordres de d'Iberville, de Sainte-Hélène et d'Ailleboust de Mantet. Ces braves se mirent en marche dans les premiers jours du mois de février, saison la plus froide de l'année. Le fusil en bandoulière, le paquet de provisions sur les épaules, les raquettes aux pieds, la gaieté et l'espérance au cœur, ils poursuivaient gaiement leur pénible voyage. Ils couchaient sur la neige sans abri, sous un ciel brillant comme le ciel de Naples, mais glacé comme celui de Sibérie ; ils brisaient leur pain avec la hache et l'arrosaient avec de l'eau qu'ils obtenaient sous une couche de glace de plus d'un pied d'épaisseur. Après avoir parcouru plus de la moitié de leur longue marche de plus d'une centaine de lieues, il fut décidé d'attaquer le fort Corlar, situé sur la rivière des Agniers, à six lieues d'Albany, où ils eurent à

---

(1) Les autres devaient s'organiser, l'un à Québec, et l'autre à Trois-Rivières.

surmonter d'incroyables difficultés, souvent plongés dans l'eau glacée au-dessus des genoux. Dans l'après-midi, le samedi, dix-huit février, ils arrivèrent à deux lieues de Corlar et à onze heures du soir, ils étaient à la vue des habitations du village. (*Ferland*).

C'était le bourg le plus rapproché des Iroquois, habité presque exclusivement par des Hollandais ; il renfermait plus de quatre-vingts bonnes maisons, et formait un quarré long, fermé avec des palissades ; une porte s'ouvrait sur le chemin d'Albany ; vis-à-vis de l'autre, qui était à l'autre extrémité de la place, s'arrêtèrent les Français, pour délibérer. L'on avait d'abord songé à attaquer sur les deux heures du matin, lorsque le sommeil serait plus profond (1) mais le froid était fort vif, le vent soufflait avec violence et soulevait des tourbillons d'une neige épaisse qui fouettait le visage ; au lieu donc de demeurer aux portes, à souffrir de faim et de froid, il valait mieux se précipiter dans le village où l'on trouverait du feu et des vivres.

D'ailleurs, la sécurité la plus profonde régnait partout chez les Hollandais de Corlar : ils avaient bien entendu dire qu'un parti de Français s'était mis en campagne, mais comment s'aventureraient-ils si loin, dans une pareille saison. La température était trop froide, les neiges étaient trop profondes pour que les soldats pussent passer une nuit au milieu des bois. “ Et, de fait, observe Cobden des Européens ne croiraient pas qu'il fût possible à des hommes “ de faire une telle marche au milieu de la forêt dans les “ temps les plus froids, sans autre abri que le ciel, sans “ autres provisions que celles qu'ils portaient avec eux.”

Gardant un profond silence, les Français s'emparèrent d'une des portes et parcoururent le bourg dans toute sa longueur. Le signal de l'attaque fut donné par le cri de guerre ; les maisons furent assaillies les unes après les

---

(1) Lett.e de Monseignat.



autres ; dans quelques-unes, on se défendit ; mais la résistance fut bientôt écrasée. Un petit fort où était quelques soldats fut emporté, et tous ceux qui y étaient furent tués : soixante hommes, femmes et enfants, périrent dans la chaleur du combat, qui dura environ deux heures ; on brûla quelques maisons et l'on fit bon nombre de prisonniers.

Voici comment s'exprime M. Garneau sur cette affaire :  
“ Les Français après avoir reconnu la place, y entrèrent  
“ sans bruit vers onze heures du soir par une grosse tem-  
“ pête de neige et investirent toutes les maisons. Ces  
“ hommes, couverts de frimas, l'œil ardent, la vengeance au  
“ cœur, ressemblaient aux terribles fantômes des poésies du  
“ Nord. C'était la mort qui entraît dans les rues désertes  
“ du bourg de Schenectady, destiné à périr dans cette nuit  
“ fatale.”

Pendant le reste de la nuit, l'on s'occupa de s'assurer des captifs, à poser des corps de gardes, et à se refaire des jeûnes et des fatigues de la marche. Le parti se remit en marche avec vingt-huit prisonniers ; l'on conduisait cinquante bons chevaux, dont seize seulement arrivèrent à Montréal. La retraite se faisait lentement et avec difficulté à cause du butin dont les Sauvages et plusieurs Français étaient chargés.

Cette expédition avait été faite dans le voisinage des Iroquois, en représailles de l'incursion que les Anglais avaient fait faire par ces derniers sur les lieux nommés La Chine, dans l'île de Montréal, et à la Chenaye. M. de Pontchartrain, père, qui avait été parfaitement informé de tous les périls auxquels d'Iberville s'était si noblement exposés, lui écrivit le 7 avril 1691, pour lui faire savoir que MM. de Frontenac et de Champigny, lui ayant rendu des témoignages fort avantageux de sa conduite et de sa bravoure, il avait proposé au roi de le charger de l'exécution de l'entreprise que Sa Majesté avait résolu de faire tenter sur le fort Bourbon, étant persuadé qu'il donnerait en cette occasion des nouvelles marques de son zèle pour le service.

## PRISE DU FORT BOURBON.

D'Iberville dut retourner encore à la baie d'Hudson en 1690, comme il apparaît par la commission de M. le comte de Frontenac qui l'établissait commandant général de tous les postes que les Français avaient dans cette baie et sur les navires qui y navigueraient. Cette commission est datée du 22 juin 1690.

Le fort Bourbon que les Anglais ont appelé Nelson, était un poste découvert et fait par les Français dans la baie du Nord en 1681, sous les commandements des sieurs Desgroseilliers et Radisson qui y laissèrent le sieur Chouar, fils du sieur des Groseilliers et neveu de Radisson.

Comme ce dernier était mécontent de quelques marchands, ses associés, il passa en France, en 1682, et de là se rendit en Angleterre, et en 1683, alla à la baie du Nord avec deux vaisseaux anglais ; à l'aide des signaux qu'il avait donnés au sieur Chouar, et qu'il connaissait, il prit le fort par trahison, et toutes les pelleteries et effets qu'il contenait.

Appréciant l'importance de ce poste, les Anglais y avaient élevé un fort régulier à quatre bastions avec un fossé plein d'eau, de dix pieds de large, et l'avaient pourvu de tout et d'une bonne garnison, jugeant bien que les Français essaieraient de s'en emparer.

C'était, en effet, de cette mission dont d'Iberville était chargée. Etant passé en France en 1691, il fut fait capitaine de frégate par Sa Majesté, qui le chargea par ses instructions du 11 avril 1692, de conduire les vaisseaux qui allaient au Canada, de renvoyer les navires marchands, et ensuite d'aller faire le siège du fort Bourbon. D'Iberville convoya si bien les vaisseaux qui étaient sous ses ordres, que tous parvinrent à bon port. Cette navigation ayant été très longue, et la saison d'aller attaquer le fort Bourbon étant passée, le comte de Frontenac le retint, et afin de l'utiliser,

le chargea avec le sieur de Bonaventure d'aller croiser le long des côtes de la Nouvelle-Angleterre ; ce à quoi d'Iberville réussit parfaitement, ayant pris un vaisseau armé en guerre par cette colonie, et en ayant désarmé un autre : il donna une très grande alarme à cette colonie, et fortifia le courage des sauvages Abénaquis, voisins des Anglais et très portés pour la France.

En 1693, d'Iberville eut la même destination que l'année précédente, et s'en acquitta également bien, tant pour la conservation des vaisseaux du roi que celle des navires marchands. Comme les vents contraires retardèrent le départ de France, on ne put encore exécuter cette année, l'entreprise sur le fort Bourbon. Les instructions étaient du 28 mars 1693 et les lettres du ministre qui justifient des vents contraires sont du 18 avril et du 6 mai 1693.

Enfin en 1694, d'Iberville et son frère de Sérigny, et cent vingt Canadiens partirent pour aller prendre possession de la baie d'Hudson, dont les Anglais étaient les seuls maîtres depuis plusieurs années. Les deux navires qui les portaient, le *Poli* et la *Charente*, arrivèrent à la rade du port Nelson, le 20 septembre 1694. (*Ferland*)

En se réunissant, la rivière Sainte-Thérèse et la rivière Bourbon forment une baie à laquelle les Anglais ont donné le nom de port Nelson ; le fort qui porte le même nom est situé sur le bord de la première de ces rivières à une demi-lieue de son embouchure (1). C'était une maison carrée à laquelle on avait ajouté quatre bastions ; ces constructions étaient toutes en bois, mais bien défendues par six pierriers et 50 canons.

Pendant un mois, les glaces empêchèrent les navires français d'approcher du fort ; ce ne fut que le 28 octobre qu'ils purent remonter ; le même jour, d'Iberville fit camper ses hommes à terre et se prépara à commencer le siège ; la

---

(1) Charlevoix.

garnison composée de 50 hommes, était assez nombreuse pour défendre la place.

Cependant, dans les premiers jours du siège, les Français éprouvèrent une perte sensible par la mort du sieur de Châteauguay, jeune frère des deux commandants, qui servait sur le *Poli* en qualité d'enseigne, et qui fut tué le 4 novembre, lorsqu'il s'avancait pour empêcher les assiégés de faire une sortie. Le neuf du même mois, d'Iberville envoya sommer le gouverneur de se rendre.

Cet officier qui n'avait aucune expérience de la guerre, répondit qu'il consentait à livrer son fort.

Le lendemain les conditions furent réglées, et le jour suivant, d'Iberville prit possession de la place et lui donna le nom de fort Bourbon.

Les conditions de la capitulation furent signées le 14 novembre suivant, 1694.

La saison étant trop avancée pour revenir en France, il y hiverna avec les frégates, et revint l'année suivante, après y avoir laissé une garnison. La lettre que M. de Pontchartrain, père, lui écrivit à cette occasion est du 21 octobre 1695; il lui marque "qu'il a lu avec plaisir la relation de son voyage, qu'il a rendu compte au Roi de tout ce qui s'y était passé, et qu'il ne doute pas que Sa Majesté soit satisfaite de ce qu'il a fait pour le service."

#### EXCURSION CONTRE PEMAQUID.

En 1692, les Anglais relevèrent de ses ruines Pémaquid, (1) la forteresse la plus considérable des Anglais en Amérique; elle était bâtie sur le bord de la mer, à l'entrée de la baie de Fundy; ce qui mettait l'Acadie en péril.

---

(1) M. Ferland écrit Pemquid.

D'Iberville dont la parole avait un grand poids à Paris dans les affaires d'Amérique, avait représenté que dans l'intérêt du royaume, il fallait arrêter le progrès des rivaux, et qu'en détruisant leurs postes à Terre-Neuve, ce serait le meilleur moyen d'y réussir.

Ses conseils furent écoutés et il reçut l'ordre de s'emparer de Pémaquid, et d'expulser tous les Anglais de l'île de Terre-Neuve avec l'aide de M. de Brouillan, qui lui causa cependant beaucoup de difficultés.

Par cette instruction du 28 mars 1696, Sa Majesté lui marque " qu'elle s'en remet à son expérience et à l'affection qu'elle sait qu'il a pour son service." Les volontés du roi furent exécutées exactement.

A cet effet, il mit à la voile de Rochefort avec deux vaisseaux, l'*Envieux* et le *Profond*, vint jeter l'ancre dans la baie des Espagnols, au Cap Breton, le 26 juin 1696, où il trouva les lettres du gouverneur de l'Acadie, M. le chevalier de Villebon, qui l'informait que trois vaisseaux anglais croisaient devant le port de St. Jean. (*Garneau*)

A cette nouvelle, d'Iberville prit à son bord 50 Sauvages et cingla vers l'embouchure de la rivière Saint-Jean, où il trouva les trois vaisseaux ennemis. L'un d'eux était le *Newport* qui portait 24 canons; il donna sur le champ l'ordre de l'attaquer. Le combat fut court, mais extrêmement vif, et le *Newport* fut démâté et pris; les deux autres durent leur salut à la brume épaisse qui les déroba tout-à-coup à la poursuite du vainqueur.

Renforcé par cette prise et par M. de Villebon et ses 50 hommes et 200 Sauvages pris à Pentagoët avec M. le baron de St. Castin, ancien officier du régiment de Carignan, il se dirigea sur Pémaquid. Les murailles flanquées d'une tour, avaient vingt pieds d'élévation et portaient dix-huit pièces de canons. Le colonel Chubb y commandait. Il se défendit bien pendant quelques jours; mais aux premières bombes qui tombèrent dans la place, il demanda à capituler.

Ce fort qui avait coûté des sommes considérables à la Nouvelle-Angleterre, fut rasé suivant les instructions de la cour.

## EXPÉDITION DE TERRENEUVE.

D'Iberville, après l'expédition de Pémaquid, avait repris la route de Plaisance, placée au fond d'une baie de dix-huit lieues de profondeur et qui était à cette époque le principal comptoir français à Terre-Neuve : d'Iberville était tout-à-fait décidé d'attaquer Terre-Neuve dont les Anglais occupaient toujours la plus belle partie. (*Garneau*)

Ce fut le jour de la Toussaint, 1696, que les Canadiens partirent de Plaisance sous le commandement de d'Iberville pour chasser les Anglais de Terre-Neuve. Accompagné par l'abbé Beaudoin, comme chapelain et ancien mousquetaire, il se porta à Bayeboulle où il s'empara d'un bâtiment marchand dont l'équipage s'enfuit dans les bois.

Un détachement de vingt hommes fut envoyé à Saint-Jean pendant que les autres parcouraient les environs pour faire des prisonniers, et apprendre l'état des habitants de ce lieu. Il apprit de ses émissaires qu'il n'y avait à Saint-Jean que trois bâtiments marchands. Cette découverte faite, d'Iberville choisit pour son lieutenant M. de Montigny, lieutenant d'une compagnie de la marine du Canada. Il se fit rejoindre par le parti de M. de Brouillan.

Le 20 novembre, les Français s'avançaient en ordre de bataille ; après deux lieues de marche, ils rencontrent un corps de quatre-vingts hommes postés dans le bois, qu'ils font retirer à Saint-Jean ; d'Iberville les y suit, et les force à se réfugier dans deux forts dont il s'empare et fait 30 prisonniers : le reste au nombre de deux cents s'étaient retirés dans le grand fort, flanqué de quatre bastions et défendu par douze pièces de canons. Pendant qu'une par-

tie des Canadiens travaillaient à détruire les maisons par le feu, trente autres conduits par d'Iberville s'étaient avancés près du fort pour le soutenir.

Les commandants français avaient envoyé chercher à Bayeboulle, des bombes, un mortier et de la poudre qu'ils avaient débarqués du *Profond*. Ces préparatifs décidèrent les Anglais à parlementer. Le 30 décembre, le commandant de la place demanda une entrevue qui lui fut accordée, et à laquelle il se rendit avec quatre bourgeois; ils insistèrent pour ne se rendre que le lendemain; mais on lui déclara qu'il fallait se décider à l'instant sans quoi on monterait à l'assaut. Cette menace le décida et la capitulation eut lieu le jour même. (*Ferland*)

MM. de Brouillan et du Muy retournèrent à Plaisance et d'Iberville avec les Canadiens allèrent continuer la guerre, malgré les rigueurs de l'hiver et de la neige qui était très haute. Ils parcoururent pendant deux mois en raquettes, le sac sur le dos, et leurs armes à l'épaule, tous les établissements situés sur la côte de Terre-Neuve et s'en emparèrent avec facilité; car la terreur avait saisi les habitants. Il ne restait plus aux Anglais que Bonaviste et l'île de Carbonnière; "mais, dit Charlevoix, le premier de ces deux forts " était trop bien fortifié pour être insulté par une aussi " petite troupe de gens, qui marchant sur la neige et presque " toujours par des chemins impraticables à tout autre qu'à " des Canadiens et à des Sauvages, ne pouvaient porter " tout au plus que leurs fusils et leurs épées avec ce qu'il " leur fallait de vivres pour ne pas mourir de faim." (*Ferland*.)

Dans cette partie de la campagne, d'Iberville enleva six ou sept cents prisonniers: il se montra habile homme de guerre avec une poignée de Canadiens; dépourvu de secours, il s'empara des côtes de Terre-Neuve et répandit dans toute l'île la terreur du nom français.

## NOUVELLE CONQUÊTE DE LA BAIE D'HUDSON.

D'Iberville retourna à Plaisance pour se préparer à forcer Bonaviste et l'île de Carbonnière : il attendait des secours depuis longtemps, lorsque son frère de Sérigny arriva le 18 mai 1697 avec une escadre. D'Iberville reçut l'ordre d'embarquer ses Canadiens et d'aller prendre les établissements anglais dans la baie d'Hudson.

L'escadre composée de quatre navires, et d'un brigantin, fit voile le huit juillet 1697. D'Iberville s'embarqua sur le *Pélican*, armé de cinquante canons; le *Palmier*, de quarante canons était commandé par de Sérigny; le *Profond* par sieur Dugué, et le *Wesp* par Chartrier. Le 28, on arriva à l'entrée du détroit d'Hudson. Le trois août, les navires français l'avaient passé; mais ils se trouvèrent alors serrés par les glaces, et contraints de s'attacher avec des grappins aux plus grandes de ces glaces. Le cinquième jour d'août, le brigantin fut écrasé entre un de ces écueils flottants et le *Palmier* que montait de Sérigny; on n'eut que le temps de sauver son équipage, le bâtiment fût complètement perdu. Dugué poussé par les courants vers la côte du nord, rencontra trois navires anglais contre lesquels il se battit pendant trois heures. (*Ferland*)

Après avoir été retenu plus de trois semaines au milieu des glaces, le *Pélican* que commandait d'Iberville, se trouva dégagé; mais on ne savait ce qu'étaient devenus les autres navires, cachés depuis le onze d'août par des montagnes de glaces. Cependant, on fit voile vers le port Nelson, à la vue duquel on arriva le 4 septembre. Le soir, l'ancre fut jetée assez près du fort Bourbon et une chaloupe fut envoyée à terre avec le sieur de Martigny, chargé de prendre connaissance de la place.

Vers six heures du matin, le lendemain, on découvrit à



quelques lieues sous le vent, trois vaisseaux qui louvoyaient pour entrer dans la rade.

Comme ils ne répondaient pas aux signaux de reconnaissance, d'Iberville conclut que c'étaient les bâtiments anglais et s'apprêta à les recevoir.

Il leva les ancres et s'avança résolument contre eux. Le voyant seul contre trois, les Anglais s'étaient flattés de l'enlever facilement; leur surprise fut grande quand ils reconnurent qu'il allait les attaquer. Il avait à peine sous ses ordres cent cinquante hommes en état de combattre.

Les Anglais avaient un grand nombre de combattants.

Le *Hampshire* portait 56 canons; le *Hudson Bay*, 32, et le *Derring*, 36. On se canonna depuis neuf heures et demie jusqu'à une heure de l'après-midi, sans résultat important. D'Iberville, un des plus habiles marins de son temps, avait su garder le vent; il crut le moment favorable pour en profiter. Il arriva tout court sur les deux frégates, et leur envoya plusieurs bordées de fort près pour les désenparer. Voyant approcher le *Hampshire*, il fit pointer son canon à couler bas, alla à sa rencontre, le rangea sous le vent et lui envoya une bordée qui fit sombrer presque aussitôt le vaisseau anglais.

Sur le champ, d'Iberville vira de bord et se porta sur le *Hudson Bay* qui était près d'entrer dans la rivière Sainte-Thérèse; comme il était sur le point de l'aborder, le commandant amena son pavillon et se rendit. (*Ferland*)

Le *Derring* fuyait vers le nord-est; d'Iberville lui donna la chasse, mais comme le bâtiment anglais était aussi fin voilier que le *Pélican* et qu'il avait pris de l'avance, il fallut renoncer à le poursuivre. D'ailleurs le bâtiment français ne pouvait forcer de voiles; ses manœuvres étaient coupées, ses haubans fort endommagés; sept boulets avaient traversé le bordage, un autre l'avait atteint à la ligne de flotaison et avait ouvert une large voie d'eau.

D'Iberville ordonna de virer de bord, et envoya le sieur

de La Salle (1) pour amariner le *Hudson Bay* ; lui-même s'occupa de faire raccommoder le navire.

Aussitôt que les avaries eurent été réparées et les voies d'eau bouchées, il se mit à la poursuite du *Derring* qui était déjà à trois lieues au large, et qui n'échappa qu'à la faveur de la nuit.

Retournant vers le *Hudson Bay*, d'Iberville mouilla près de l'endroit où le *Hampshire* avait sombré avec tout son équipage. Ces trois navires étaient ceux contre lesquels Dugué s'était défendu si bravement au milieu des glaces, et qui avaient été forcés de le quitter.

La nuit du six au sept septembre ayant été très orageuse, le *Hudson Bay* et le *Pélican* furent jetés à la côte et s'échouèrent à l'entrée de la rivière Sainte-Thérèse, malgré les efforts inouïs de d'Iberville et de son équipage pour prévenir cet accident. Le lendemain, les équipages se sauvèrent à terre, et emportèrent ce qui était nécessaire pour l'attaque du fort Bourbon.

Les vivres manquaient et on ne pouvait en trouver que par la prise du fort. Sur ces entrefaites, arrivèrent les trois autres navires français ; ils avaient enduré la tempête au large, et avaient pu résister à sa violence sans éprouver de dommages considérables. Cette jonction procurait des vivres à d'Iberville, en même temps qu'elle lui offrait un surcroît de forces plus que suffisant pour la prise du fort.

Le dix septembre, il fit mettre à terre des mortiers et des bombes et fit dresser des batteries ; à peine eût-il commencé à canonner le fort, que le commandant, le sieur Henry Baily, qui probablement n'attendait que cela, fit battre la chamade, et convint de se rendre, aux conditions suivantes : que les officiers et les soldats conserveraient tous leurs effets, qu'ils sortiraient avec les honneurs de la guerre, et qu'ils seraient envoyés en Angleterre. (*Ferland*).

---

(1) Parent de feu Cavalier de La Salle.

D'Iberville prit possession de sa conquête, et après avoir tout réglé, s'embarqua pour l'Europe sur le *Profond*, au commencement de novembre, 1697. Il laissa le commandement au sieur de Sérigny, qui attendait qu'on eut réparé les avaries de son navire le *Palmier*.

En 1698, de Sérigny repassa en France après avoir remis le commandement du fort au sieur de Martigny.

A son arrivée en France, d'Iberville reçut une lettre de M. de Pontchartrain qui accusait réception de sa lettre du 8 novembre, avec la capitulation accordée au gouverneur du fort Bourbon, et copie de l'instruction qu'il avait donnée au commandant qu'il avait laissé. Le ministre lui marquait, "qu'il avait lu sa lettre avec attention, qu'il était satisfait de la conduite qu'il avait tenue dans cette affaire, et du compte avantageux qu'il rendait de celle de ses officiers, qui avaient servi avec lui," ajoutant qu'il en rendrait compte au roi, et qu'il l'obligerait auprès de Sa Majesté autant que les occasions s'en présenteraient.

La paix ayant été conclue cette même année, 1697, d'Iberville fut chargé, en vertu d'un traité agréé par le roi, du soutien du fort Bourbon pendant deux ans ; ce que le sieur de Sérigny exécuta.

#### EXPÉDITION A LA LOUISIANE

Depuis les découvertes de Cavelier de La Salle en 1684 du côté du Mississipi, le pays qu'il avait découvert avait été nommé la *Louisiane*. Une première tentative infructueuse de La Salle pour reconnaître par mer l'embouchure du grand fleuve, avait éloigné les autres de tenter ce projet. Cependant en 1697, d'Iberville après son expédition de la baie d'Hudson, rappela ce point à l'attention des ministres, et suggéra à M. de Pontchartrain l'idée de bâtir un fort près de l'entrée du Mississipi. D'Iberville se proposait

d'aller en chercher l'embouchure et espérait avoir plus de succès que M. de La Salle. Pour tenter une entreprise si importante, le ministre fit armer deux vaisseaux à Rochefort, le *Français* et la *Renommée*. Le marquis de Châteaumorand et d'Iberville, tous deux capitaines de vaisseaux, furent chargés du commandement ; ils mirent à la voile le 17 octobre 1698. (*Ferland*).

Le 27 janvier 1699, ils aperçurent la terre de la Floride ; ils envoyèrent le sieur Lescalette pour faire de l'eau, du bois et s'informer où ils se trouvaient. A son retour, il leur apprit qu'ils étaient près de la baie de Pensacola, où venaient de s'établir 300 Espagnols. Dès le lendemain d'Iberville et Laurent de Graaf allèrent en chaloupe reconnaître l'entrée du port ; mais le gouverneur qui leur avait permis la veille de débarquer, s'étant ravisé et appréhendant qu'on lui fit des reproches à la cour d'Espagne, retira sa permission, et les Français durent aller chercher un autre hâvre. Le 31, d'Iberville qui avait pris le devant, mouilla à Mobile, rivière qui coule parallèlement au Mississipi ; le 2 février, d'Iberville débarqua dans une île qu'il nomma *île au Massacre* parce qu'il y trouva les ossements d'une soixantaine de personnes qu'il jugea y avoir été massacrées.

#### DÉCOUVERTE DES BOUCHES DU MISSISSIPI.

De l'*île au Massacre*, qui fut ensuite nommée *île Dauphine*, il passa à la rivière des Pascagoulas ; il y rentra et rencontra beaucoup de Sauvages, qui lui parlaient de la grande rivière qu'ils nommaient *Malbouche* ; c'était le Mississipi, dans lequel il entra le 2 mars 1699 (1) ; il avait laissé son vaisseau à la rivière des Pascagoulas et s'était mis à la re-

---

(1) Cette découverte du nouveau tributaire de l'Océan fut saluée au chant du *Te Deum*, dit M. Garneau.

cherche du grand fleuve, sur deux biscayennes qui portaient le sieur de Bienville, son frère, le sieur de Sauvole (1), enseigne de vaisseau, un père récollet et quarante-huit hommes (*Ferland.*)

Lorsqu'il eut reconnu l'entrée du Mississipi, il alla annoncer sa découverte à Châteaumorand, qui, n'étant venu que pour l'accompagner, reprit la route de Saint-Domingue sur le *Français*.

D'Iberville entra dans le fleuve qu'il remonta jusqu'au village des Bayagoulas, composé de sept cents cabanes ; au village des Oumas, situé un peu plus haut, il eut la certitude qu'il était bien sur le fleuve que M. de Tonti avait suivi jusqu'à la mer ; car un chef sauvage remit à M. de Bienville une lettre laissée par cet officier ; elle portait la date du 20 avril 1685, et était adressée à M. de La Salle, gouverneur de la Louisiane, et à qui M. de Tonti rendait compte du voyage qu'il avait fait pour le trouver, et exprimait son regret de ne l'avoir pas rencontré.

Rassuré par cette lettre, d'Iberville retourna dans la baie de Biloxi, située entre le Mississipi et la rivière Mobile, y bâtit un fort où il laissa de Sauvole comme commandant et de Bienville comme lieutenant, et retourna en France où il arriva à la fin de juin 1699.

C'était avec raison qu'on avait hâté cette découverte ; car les Anglais y allèrent peu de temps après d'Iberville, et même voulurent entrer dans le fleuve ; mais ils en furent empêchés par les canons du fort français qui avait été construit.

Le roi fut si satisfait du voyage de d'Iberville que Sa Majesté l'honora de la croix de Saint-Louis. M. de Pontchartrain, fils, lui apprenant cette grâce par sa lettre du 26 août 1699, lui dit : " qu'il peut compter qu'il ne laissera jamais passer l'occasion de lui rendre tous les

---

(1) Quelques auteurs écrivent *Sauvolles*.

“ bons services qui dépendent de lui. ” Le roi renvoya d'Iberville au Mississipi à la fin de l'année 1699, afin qu'il y fortifiât son établissement, le chargeant s'il était nécessaire de prendre de plus amples connaissances du terrain, des manufactures qui s'y pourraient faire, des mines qui s'y pourraient trouver, et des côtes de la mer à l'est et à l'ouest du Mississipi; ces instructions sont du 22 septembre 1699.

D'Iberville était de retour au Biloxi, le 8 janvier 1700. Ayant appris qu'une corvette anglaise était entrée dans le Mississipi pendant son absence et qu'elle ne s'était retirée qu'après que M. de Bienville eut menacé le capitaine de lui faire un mauvais parti, ceci l'engagea à prendre de nouveau possession du pays, et à construire sur les bords du fleuve un fort qu'il arma de quatre canons et dont il confia le commandement à de Bienville.

Après la complétion du fort, il remonta le fleuve jusqu'aux Natchez où il se proposait de fonder une ville sous le nom de Rosalie. Mais ayant à retourner en France, il confia la garde du fort situé près de l'entrée du Mississipi à de Bienville et au sieur Juchereau de Saint-Denys (1), qui parlait plusieurs langues sauvages (*Ferland.*)

A son retour en France, d'Iberville fut encore chargé par Sa Majesté de repasser en Louisiane. Il partit en septembre 1701, et ce fut cette année qu'il commença un établissement sur la rivière Mobile; il y bâtit un fort, où de Bienville, devenu commandant en chef de toute la colonie par la mort de Sauvole, transporta l'établissement du Biloxi, “ car il paraît, dit M. Garneau, que M. d'Iberville “ en resta toujours gouverneur. ”

---

(1) Juchereau de la Ferté, Denys de Bonaventure, Testard de Montigny, Dugué et Juchereau de Saint-Denis, mentionnés dans les pages qu'on vient de lire, étaient nés en Canada. Nous croyons pouvoir affirmer qu'à cette époque les trois quarts des officiers militaires, servant dans la Nouvelle-France, à la Louisiane, au Nord, en Acadie étaient d'origine canadienne.

L'année suivante, d'Iberville revint pour la quatrième fois, et fit construire des casernes et des magasins dans l'île au Massacre (île Dauphine) qui devint insensiblement le quartier-général de la colonie.

Les compagnons de d'Iberville venaient pour la plupart du Canada et étaient par conséquent, diocésains de l'évêque de Québec : on regardait alors cet immense pays comme faisant partie de la Nouvelle-France ; on le considéra donc aussi comme appartenant au diocèse de Québec.

La Louisiane se peuplait sous la protection de son fondateur, qui ne cessa d'exercer jusqu'à sa mort une grande influence sur sa destinée.

Les fatigues et la maladie avaient cependant ruiné la santé de d'Iberville ; après avoir été atteint d'une attaque de fièvre jaune en Amérique, il repassa en Europe en 1702. (*Garneau*).

C'est alors que Sa Majesté l'honora de la commission de capitaine de vaisseau, dont M. de Pontchartrain lui donna avis par sa lettre du 15 juillet 1702.

L'activité de son esprit était toujours la même. Il proposa au roi d'attaquer les flottes anglaises de la Virginie et de Terre-Neuve ; son plan de campagne fut agréé ; mais lorsqu'il fut prêt, le gouvernement employa ailleurs les forces qu'il devait lui donner.

C'est ce qui apparaît par la lettre que M. de Pontchartrain écrivit à d'Iberville le 15 octobre 1703 ; malgré ce contre-temps, d'Iberville forma un second projet qu'il allait exécuter avec trois vaisseaux de guerre, le *Pélican*, la *Renommée* et une petite frégate ; mais les affaires de l'Etat ayant encore mis obstacle à leur départ, ce projet resta sans exécution comme il paraît par une lettre du 23 janvier 1704.

Enfin, M. de Pontchartrain, ayant souhaité que d'Iberville vint à Paris, il lui envoya son congé à la fin de février 1704 ; d'Iberville s'y rendit, mais tomba si grièvement ma-

lade, que son épouse et son frère de Sérigny vinrent en poste de Larochele, exprès pour le voir.

#### EXCURSION AUX ANTILLES.

A peine rétabli, il offrit au cabinet de Versailles d'aller surprendre la Barbade et d'autres îles occidentales, et d'enlever les convois des Anglais dans les mers de l'Amérique. Le gouvernement, liant ce projet avec une entreprise qui avait été proposée par le chef d'escadre Ducasse contre la Jamaïque, accorda en 1705, ce que demandait d'Iberville.

Celui-ci parut dans les Antilles en 1706, mais les Anglais ayant appris le dessein des Français, s'étaient mis sur leurs gardes. D'Iberville ne put donc rien entreprendre contre la Barbade.

Il se rejeta alors sur l'île de Nevis (1) qu'il enleva.

Il prit trente navires, les uns armés en guerre, les autres chargés de marchandises, et fit prisonnier le gouverneur et tous les habitants, y compris plus de 7,000 nègres. La perte des Anglais fut immense.

Cette conquête répandit de grandes richesses dans la Martinique où d'Iberville alla déposer ses trophées; il mit à la voile pour aller attaquer les flottes marchandes de la Virginie et de Terre-neuve, et les côtes des colonies anglaises, depuis la Caroline jusqu'au Massachusetts. Il cingla vers la Havane pour tomber sur la flotte de la Virginie, pendant qu'elle s'assemblait pour retourner en Europe.

#### MORT DE D'IBERVILLE.

“ Mais, dit M. Guérin, dans son *Histoire maritime de*

(1) M. Daniel dit l'île de Nièvres et de St. Christophe.



“ *France*, cette entreprise importante, devait être interrompue par la mort prématurée de son chef. D’Iberville, dont la carrière avait été signalée par vingt ans de combats, de découvertes et d’utiles fondations, fut victime à la Havane d’une seconde attaque d’épidémie. C’était un héros dans toute l’étendue de l’expression.”

Si ses campagnes prodigieuses par leurs résultats obtenus avec les plus faibles moyens matériels, avaient eu l’Europe pour témoin et non les mers sans retentissement des voisinages du pôle, il eut eu de son vivant et après sa mort un nom aussi célèbre que ceux des Jean Bart, des Duguay-Trouin, et des Tourville, et fût sans aucun doute parvenu aux plus hauts grades et aux plus grands commandements dans la marine.

D’Iberville expira le 9 juillet, 1706.

“ Les Canadiens qui l’adoraient étaient pour lui, observe Charlevoix, la dixième légion de César et à la tête desquels il était invincible.”

“ En plus d’une occasion, les troupes régulières tenues en échec, devant l’ennemi, se virent assurer la victoire par l’élan de la milice canadienne, dont l’apparition sur un champ de bataille, relevait les courages, comme plus tard la vieille garde de Napoléon.

“ Combien de fois n’a-t-on pas vu les officiers paralysés dans leur action et ne sachant que faire avec nos militaires ? Survenait-il alors un officier canadien, fut-il même un humble enseigne, tout changeait de face, tant nos compatriotes avaient confiance dans les ressources naturelles des enfants du pays.

“ Mais parmi ceux qui ébranlaient vivement les esprits de ces braves, parmi ceux qui les grisait de gloire, et leur faisaient accomplir des miracles de valeur, aucun n’était comparable à D’Iberville.

“ Lorsque Pierre Le Moyne commença à servir dans la

“ marine, il y avait parmi les sous-secrétaires d'Etat, un  
“ M. d'Iberville qui peut-être protégea le jeune officier et  
“ lui laissa son nom qu'il allait illustrer.

“ C'est là sans aucun doute l'origine du nom de d'Iber-  
“ ville. ”

Nous trouvons dans M. Faillon (vol. II, pag. 350) une autre raison de l'origine du nom de d'Iberville; la voici :  
“ Le Moyne emprunta du pays de Normandie quelques  
“ autres noms qu'il donna à plusieurs de ses enfants, tel que  
“ celui de Marigny, pris de celui d'un village aujourd'hui  
“ chef-lieu de canton dans le département de la Manche  
“ et celui d'Iberville emprunté au chef-lieu de ce nom à la  
“ Haie, dans la châtellenie d'Hotôt-sur-Dieppe.

Outre l'intelligence et la bravoure nécessaires partout aux chefs et aux soldats, il fallait en Amérique une force de corps infatigable, pour résister aux marches prodigieuses qu'ils étaient obligés d'accomplir, au milieu des pays incultes dans toutes les saisons de l'année.

Il fallait savoir manier le fusil comme la hache, l'aviron comme l'épée. Si le fondateur de la Louisiane excellait dans un genre de guerre si difficile et si meurtrier, il n'était pas moins habile sur mer, où il livra une foule de combats et quelquefois contre des forces bien supérieures et resta toujours victorieux.

Tant qu'il a vécu, il a soutenu la garnison et la colonie naissante de la Louisiane; non-seulement par ses services et ses conseils, mais par de grosses sommes de son bien qu'il a avancées sans intérêt; le trésor n'était pas en état de les fournir. Les sommes pour le dernier armement qui lui coûta la vie et causa à ses enfants la plus grande perte qu'ils pussent faire, réduisirent de beaucoup la fortune de la dame Bethune, sa veuve et de ses quatre enfants mineurs.

Par contre, d'Iberville légua à sa famille quelque chose de préférable à tous les trésors du monde, la réputation

d'un homme de bien, et celle du plus grand homme de mer qu'ait possédé la Nouvelle-France.

Lors que mourût le grand homme qui avait donné à la France, la baie d'Hudson et la Louisiane, il avait à peine quarante huit ans.

Promu au grade de capitaine de frégate en 1692, il avait été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1699, et capitaine de vaisseau du roi en 1702.

Etant en Acadie, d'Iberville avait obtenu une vaste concession de terre de douze lieues de front sur six de profondeur, et dont voici le titre.

“ LOUIS DE BUADE, ETC. et JEAN BOCHARD, ETC.

“ A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

“ Savoir faisons que sur la requête a nous présentée par  
 “ Pierre Le Moyne sieur d'Iberville, a ce qu'il nous pleut  
 “ luy vouloir accorder en titre de fief et seigneurie, haute,  
 “ moyenne et basse justice, une étendue de terre de douze  
 “ lieues de front sur dix lieues de profondeur, dans la Baie  
 “ des Chaleurs à la Cadie, compris les rivières qui se pour-  
 “ ront trouver sur la dite étendue, à prendre les dites douze  
 “ lieues depuis, la borne de la concession accordée ce  
 “ jourd'huy au sieur Gobin, tirant au nord-ouest en partie  
 “ et l'autre partie à l'est-sud-est, la rivière de Ristigouche  
 “ comprise, avec les pointes, isles, islets et battures qui se  
 “ trouveront dans la dite devanture ; nous, en vertu du  
 “ pouvoir donné par Sa Majesté, avons au dit sieur Le  
 “ Moyne, donné, accordé et concédé, donnons, accordons, et  
 “ concédons, la dite étendue de douze lieues de front sur  
 “ dix de profondeur, dans la Baie des Chaleurs à la Cadie,  
 “ compris les rivières qui se pourront trouver dans la dite  
 “ étendue, à prendre les dites douze lieues, depuis la borne  
 “ de la concession du sieur Gobin ce jourd'huy accordée  
 “ etc., etc. ”

(NOTE.—Le reste de l'acte contient les mêmes conditions généralement portées dans ces concessions.)

“ En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apozer les sceaux de nos armes et contresigner par nos secretaires.”

“ Donné à Québec le vingt six may mil six cent quatre-vingt-dix.

“ FRONTENAC,

“ BOCHARD CHAMPIGNY.”

Cette concession est ratifiée par Sa Majesté. Laquelle ratification est signée du roi et de son conseiller, le Secrétaire d'Etat.

PHILIPPEAUX.

Daté à Versailles, du 16 mars 1691.

Trois ans après, le 8 octobre 1693, d'Iberville avait épousé, à Québec, Delle Marie Thérèse Polette de la Combe Pocatière, fille de M. François Polette de la Combe Pocatière, capitaine au régiment de Carignan Salières, et de Dame Marie Anne Juchereau, qui, elle-même, à la date du mariage de sa fille avec d'Iberville, avait contracté un second mariage avec M. le chevalier François Madeleine Ruette, sieur d'Auteuil et de Monceaux, conseiller, etc.

De ce mariage, d'Iberville eut deux (1) enfants; Pierre Louis Joseph qui, né et ondoyé le 22 juin 1694 sur le grand banc de Terre-neuve, reçut le baptême à Québec le 7 août suivant, des mains de M. Dupré, curé de la cathédrale; le parrain était M. Joseph Le Moyne, sieur de Sérigny, et la marraine, dame Marie Anne Juchereau, épouse de M. d'Auteuil, sa grande mère; et une fille connue dans le monde

(1) Dans un manuscrit trouvé avec les papiers de M. le baron Grant de Longueuil, il est dit qu'il eût 4 enfants.

sous le nom de dame Grandive de Lavonais (1). (*Daniel*).

Après la mort de son mari, madame d'Iberville passa en France et épousa en secondes noces le comte de Béthune, lieutenant général des armées du roi.

Telle est esquissée à grands traits, la vie du plus célèbre guerrier canadien ; on a aujourd'hui peine à croire qu'il ait pu réussir à conduire à bonne fin, de si nombreuses et si importantes entreprises. La Providence l'avait servi à souhait, d'Iberville avait une âme noble et chevaleresque. On ne trouve aucune faute à lui reprocher. Persécuté pendant sa vie, il n'en continua pas moins à frapper fort et dur sur les ennemis de la France, son idole ; il régna en maître à la baie d'Hudson, chassa les Anglais de tout Terre-neuve, fonda la belle colonie de la Louisiane, après avoir découvert les bouches du Mississipi au golfe du Mexique, fit une guerre acharnée à l'Angleterre dans les Antilles, et mourut au milieu de la guerre et du succès, emportant les grandes espérances que ses compatriotes fondaient sur lui des deux côtés de l'océan.

Pour mieux résumer sa vie, disons que d'Iberville a fait la guerre toute sa vie et qu'il ne fut jamais vaincu. Pourquoi n'avons-nous pas encore élevé un monument à cet illustre enfant du Canada ? La parole est aux Canadiens-Français.

---

(1) Le manuscrit cité plus haut dit qu'elle avait épousé M. Grandive de Lavonais et qu'elle en eût deux filles.

## CHAPITRE VII.

BIENVILLE.—SA VIE.

(1680-1768)

---

SOMMAIRE.—Naissance de Bienville.—Ses premières expéditions en Louisiane.—Fondation du fort Rosalie.—Ses luttes avec La Mothe-Cadillac.—Lettre de Bienville à ce sujet à son frère, le baron de Longueuil.—Fondation de la Nouvelle-Orléans (1717).—Ses combats avec les tribus sauvages.—Sa mort arrivée en France.—Son testament.

---

## NAISSANCE DE BIENVILLE.

Jean-Baptiste Le Moyne, sieur de Bienville, second de ce nom, est le plus grand nom de la Louisiane, sous le régime français. Le célèbre fondateur de la Nouvelle-Orléans était le douzième enfant de M. de Longueuil ; il reçut le jour à Ville-Marie, le 23 février 1680, et y fut baptisé comme on le voit à l'extrait suivant : " Le 23 février 1680, " a été baptisé Jean-Baptiste, fils de Charles Le Moyne, " Ecuyer, sieur de Longueuil et de dame Catherine Primot, " sa femme ; parrain, Jean Vincent LeBer, fils de Jacques " LeBer, marraine, Marianne Jeanne de Carrion, fille de " Philippe de Carrion, sieur du Fresnoy."

## PREMIÈRES EXPÉDITIONS EN LOUISIANE.

Après avoir été garde-marine successivement à Brest et à Rochefort pendant les années 1697 et 1698, de Bienville passa en Louisiane au mois de septembre de cette même année (1698) avec ses frères, d'Iberville et de Sauvole, avec deux navires que M. de Pontchartrain leur avait donnés pour faire par mer la découverte du Mississipi et dans lequel ils entrèrent le 2 mars 1699. Lorsque d'Iberville s'éloigna de la Louisiane en 1701, il n'y laissa qu'un petit nombre de Canadiens établis et un fort qui n'exista que jusqu'en 1705 ; il en avait confié la charge à de Bienville et à Juchereau de St-Denis.

De Bienville fut aussi chargé par son frère de fortifier certaines positions et d'élever un fort à quatre bastions sur la rivière Mobile : après avoir été résident de cette colonie, il en devint commandant par la mort de Sauvole et y transporta l'établissement du Biloxi.

En 1711, les Natchez, nation puissante et à demi civilisée commirent des actes de trahison contre les Français qui demeuraient parmi eux ; ils en tuèrent quelques-uns et essayèrent d'en cacher la mort ; de Bienville alors lieutenant du roi, fut chargé de les châtier. En le voyant arriver avec plus de cent Français, ils se décidèrent à rendre les meurtriers, auxquels le commandant fit casser la tête.

## FONDATION DU FORT ROSALIE.

Comme les Natchez pouvaient causer beaucoup de tort à la colonie de la Louisiane, en interrompant la navigation du Mississipi, on ne voulut point les pousser à bout, et on leur offrit la paix, à condition qu'ils construiraient à leurs

frais, un fort dans leur grand village, avec des magasins et les logements nécessaires pour la garnison, et les commis qu'on y établirait, qu'ils restitueraient tous les effets qu'on avait enlevés aux Français.

Le grand chef accepta ces conditions ; le lendemain, de Bienville marqua l'endroit où il voulait qu'on bâtit ce fort. Le plan y fut immédiatement tracé ; au bout de six semaines, il était entièrement terminé, et avec ses soldats, de Bienville en prit possession. Le fort reçut le nom de Rosalie, en l'honneur de madame de Pontchartrain, épouse du ministre des colonies.

#### LUTTE CONTRE LAMOTHE-CADILLAC.

En 1712, Antoine Crozat qui était le chef d'une compagnie de cent associés et dont le gouverneur, Lamothe-Cadillac, était actionnaire, avait obtenu le commerce exclusif de la Louisiane et calculait en faire des profits sans s'occuper de la colonie ou de ses habitants ; les règlements apportés par Lamothe-Cadillac, arrivé avec sa famille le 5 juin 1713 sur la frégate *Le Baron de la Fosse* et portant 400,000 livres de marchandises, changeaient la base du trafic de la colonie.

Tout le système de la compagnie consistait à ruiner les colons pour augmenter ses propres bénéfices, ne comprenant pas que plus une colonie est riche, plus le commerce est prospère. Bientôt les navires des îles cessèrent de commercer avec le Mississippi ; les habitants se virent forcés de vendre le peu qu'ils produisaient aux employés de Crozat, qui en fixaient le prix à leur guise ; si bien que les chasseurs préféraient porter leurs pelleteries aux comptoirs anglais et même jusqu'au Canada. (*Sulte*)

Le 25 octobre 1713, M. Duclos écrivait au ministre :  
" Je ne saurais trop exalter la manière admirable dont M.



“ de Bienville a su s’emparer de l’esprit des Sauvages pour  
 “ les dominer ; il a réussi par sa générosité, sa loyauté, sa  
 “ scrupuleuse exactitude à tenir toute promesse faite,  
 “ ainsi que par la manière ferme et équitable dont il rend la  
 “ justice entre les différentes nations qui le prennent pour  
 “ arbitre ; il s’est surtout concilié leur estime en sévissant  
 “ contre tout vol ou déprédation commis par les Français  
 “ qui sont obligés de faire amende honorable chaque fois  
 “ qu’ils ont fait quelque injure à un Sauvage.”

La Mothe-Cadillac, poussé par la jalousie, entreprit de ruiner la réputation de Bienville. Voici les infamies qu’il écrivait à la cour de France en 1713 : “ Selon le proverbe :  
 “ méchant pays, méchantes gens. On peut dire que c’est  
 “ un amas de la lie du Canada, gens de sac et de corde  
 “ sans subordination, sans respect pour la religion et pour le  
 “ gouvernement, adonnés au vice, principalement aux  
 “ femmes sauvages qu’ils préfèrent aux françaises. Il  
 “ est très difficile d’y remédier ; lorsque sa Majesté désire  
 “ qu’on les gouverne avec douceur et qu’elle veut qu’un  
 “ gouverneur se conduise de manière que les habitants ne  
 “ fassent pas de plaintes contre lui. En arrivant j’ai  
 “ trouvé toute la garnison dans les bois, parmi les sauvages,  
 “ qui l’ont fait vivre tant bien que mal, au bout de leurs  
 “ fusils et cela faute de vivres, non-seulement en pain,  
 “ mais même en maïs ; la récolte ayant manqué pen-  
 “ dant deux années consécutives. Quand bien même elle  
 “ ne manquerait pas, il est nécessaire d’observer qu’il  
 “ ne se conserve ici que d’une récolte à l’autre parce  
 “ que la vermine le gâte et le ronge entièrement. Le lieu-  
 “ tenant de roi, Bienville, est venu ici à l’âge de 18 ans  
 “ sans avoir servi ni en Canada, (1) ni en France. Son  
 “ frère Châteauguay est venu encore plus jeune, aussi bien

---

(1) Il avait servi sept ou huit ans sous son frère d’Iberville.

“ le major Boisbriant. (1) Il ne s'est trouvé ici personne  
 “ du métier pour former les soldats; aussi sont-ils mal dis-  
 “ ciplinés.

“ Les Canadiens et les soldats qui ne sont pas mariés, ont  
 “ des sauvagesses esclaves, et prétendent ne pouvoir se dis-  
 “ penser d'en avoir pour les blanchir, pour faire leur mar-  
 “ mite et pour garder leurs cabanes; cette conduite n'est  
 “ pas tolérable.” (*Sulte*).

#### LETTRE DE BIENVILLE A SON FRÈRE.

Ce que nous venons de citer de la part de M. de la Mothe-Cadillac fait assez voir ses sentiments de jalousie et son ambition à l'égard de Bienville. Nous croyons intéresser nos lecteurs en donnant ici une lettre de ce dernier, qui le fait bien connaître et démontre la position qui lui était faite par M. de la Mothe; car de Bienville doit être défendu avec autant et plus d'ardeur, qu'il a été plus souvent attaqué par son adversaire.

Cette lettre est écrite du fort Saint-Louis de Mobile, Louisiane, le 2 octobre 1713, au baron de Longueuil, son frère, qui était au Canada. Nous donnons la lettre telle qu'elle est avec ses fautes de grammaire et de style selon la coutume du temps; elle a été publiée dans la *Revue Canadienne*, octobre 1881, p. 596.

“ Louisiane, le 2 octobre 1713.

“ Vous aurez appris sans doute, monsieur et très-cher  
 “ frère, dès l'année dernière que le roy avait donné ce pays  
 “ a une compagnie pour quinze ans, et que monsieur de la  
 “ Motte-Cadillac y était intéressé et gouverneur et y  
 “ était venu avec toute sa famille dans une frégate de 40

(1) Pierre Dugué de Boisbrillant, baptisé à Montréal, le 21 janvier, 1675, marié avec Angélique de Lugré à l'Ange-Gardien le 17 février, 1694.

“ tonneaux. Ils sont arrivés ce 5 de juin dernier, (1) et il  
 “ a mis la consternation si grande dans ce pays que, depuis  
 “ le premier jusqu’au dernier, tout le monde demande avec  
 “ instance à en sortir. Plusieurs habitants s’en sont déjà  
 “ allés par la Veracruce et par la Havane; un chacun  
 “ cherche un moyen pour fuir.

“ C’est anéfait une chose triste pour surtout, nous offi-  
 “ ciers et soldats, auxquels il n’est rien venu de France.  
 “ Mon frère de Sérigny n’y a pas seulement pus embarqué  
 “ une cassette en payant les frais, nous somme d’obligation  
 “ de vendre nos esclaves et petits meubles pour faire un  
 “ peu d’argent, pour acheter de la farine, des chemises et  
 “ autres hardes, au magasin de la compagnie. On ne veut  
 “ recevoir nos apointement a moitié de perte et même au  
 “ deux tiers; on ne veut que de l’argeant et cet automne, il  
 “ nous faut habiller. . . . Le quar de farine nous est vendu  
 “ quatre-vingt-dix livres, une paire de bas, un chapeau qua-  
 “ rante livres, l’aune de toile de Rouan sept livres, et ainsi  
 “ du reste. Quand nous voulons dire que cela est trop  
 “ cher, on nous répond qu’on ne nous force point, que c’est  
 “ le prix courant des espagniolles, que si nous nous en pou-  
 “ vons passer, de n’en point prendre. Mais où en prendre

---

(1) *Le Journal Historique de l’établissement des Français à la Louisiane* se trompe donc en faisant arriver Mr. de la Mothe au mois de mai; voici ce qu’il dit: “ Au mois de mai 1713, le vaisseau *Le Baron de la Fosse* de 40 canons commandé par Mr. de la Jonquière, officier de marine, arriva de France avec des vivres pour la colonie, et 400,000 livres de marchandises et rapporta la nouvelle de la paix conclue à Rastadt.

“ Au nombre des passagers était M. de la Motte Cadillac, nommé au gouvernement de la Louisiane, M. Duclou, commissaire-ordonnateur; M. de Richebourg, capitaine réformé, MM. Lebas et Dirigouin, controleur et directeur et M. Croisart, à qui le roi avait accordé le commerce de la Louisiane pour dix années par lettres patentes, du 14 septembre. Jusqu’alors les fonds pour les dépenses de la colonie n’avaient pas excédé 52,475 livres, qui se payent en ordonnances sur le trésor de la marine, mais la plupart n’ont pas été acquittés, et il y en a encore actuellement dans la colonie entre les mains des particuliers pour plus de 60,000 livres. ”

M. Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, dit 7 juin.

“ ailleurs ? Il n’y a que ce magasin. Il est venu un com-  
“ missaire ordonnateur qui a des ordres pressis du ministre  
“ de nous faire payer tout les vivres et autres effets que  
“ nous avons été d’obligation de prendre dans les magasins  
“ du roy, quand les secours de france ont manqué, au plus  
“ haut pris que ces effets ont pus valoir jamais dans ce  
“ pays, de manière que telle de nous qui contions ne devoir  
“ au roy que deux ou trois mille livres, il nous faut trouver  
“ huit à dix mille livres. Il lui est défendu aussy de rien  
“ faire délivrer à l’avenir aux officiers, du magasin du  
“ roy ; pas seulement une livre de poudre, il nous faut  
“ malgré nous prendre de la Compagnie. Nos soldats  
“ sont aussi pauvres que nous ; ils n’ont point été payé de-  
“ puis sept ans, et par ce vaisseau (celui qui portait La-  
“ motte Cadillac) il ne leur est rien venu qu’un habit et  
“ deux chemise, point de bas rien. Pour tout vivre on ne  
“ leur donne qu’une livre de mauvaise farine, point de  
“ viande, ni légume. Ils crie la fin ; il en déserte souvan et  
“ les prison son plainne de ceux qu’on rattrappe. Je ne  
“ vous diré rien de M. de la Motte, si ce n’est que nous  
“ avons tous bien du désagrément a servir sous luy.

“ Il se trouve tout étourdy de se voir gouverneur de la  
“ charmante province de la Louisianne. Si il n’était point à  
“ la tête de cette compagnie, il soutiendrait petestre un peu  
“ l’officier. A mon arriver tous les voyageurs étaiets icy avec  
“ grosse provision de peltrie qui les a obligé de les donné à  
“ ville pris, leur vendant en retour les marchandises exhor-  
“ bitament cher, de manière qu’il sont tous décampés aux  
“ Illynois, avec protestation de ne jamais redessandre par  
“ icy aucun, et d’aller vandre à l’avenir à Montrealle.

“ Il n’y a encor que cinq mois que ce vaisseau qui nous a  
“ amené M. de Motte est arrivez et voilà tout ses vivres  
“ finis. Il ne reste que deux baril de farine au roy. M. de la  
“ Motte a donné liberté au soldats d’aller où bon leur sem-  
“ blerait vivre chez nos sauvages. On ne monte plus de

“ garde du tout. Je ne métendré pas davantage sur la triste  
 “ situation ou est la colonie et elle n'avait jamais été si  
 “ misérable. Il est du beaucoup par le roy des avances que  
 “ les habitants ont fait dans les temps de dissette passé, et  
 “ on n'a rien payé encore ; M. de la Motte a une grande  
 “ fille (1) qui a beaucoup de mérite, je penserais à la  
 “ demandé en mariage si j'avais reçu votre agrement et  
 “ celui de ma très chère sœur, quoyque aurez bien de la  
 “ peine à me résoudre à estre gendre de M. de la Motte, à  
 “ cause de tous ses brouilliaminie où je le vois avec tous le  
 “ monde. C'est l'homme du monde le plus artificieux qui ne  
 “ dit jamais que le contrère de ce qu'il pense.

“ Je me suis déjà donné le plaisir de vous écrire il y a un  
 “ an au sujette de se futur mariage, pour savoir votre  
 “ pancé; Je n'avais en ce temps pas veu cctte demoiselle, je  
 “ ne lui ai rien touché encore du mariage, ni ne le feray  
 “ que je n'ait vuc votre volonté à ce sujet (2). Je n'ai jamais  
 “ eu de paire, c'est vous qui m'en avez servi (3) ; je pance  
 “ que vous voudrez bien me continuer vos bontés à l'égard  
 “ des douze mille livres que vous avez eu la bonté de retirer  
 “ de la vante de *Près-de-Ville*, (4) et la maison de la ville  
 “ et nous vous supplions, Chateaugué et moy de nous le  
 “ faire tenir en France. Chateaugué nous marque qu'il doit  
 “ à Madame de Bethune, (4) et de lui vouloir envoyer. Pour  
 “ moi je ne doit rien à personne.

---

(1) Cette fille déjà grande ne peut être Marie Thérèse, née au Détroit au commencement de 1704, et qui n'aurait donc eu que 9 ans, d'après M. Tanguay, (*Dictionnaire*, fol. 169). C'est probablement Marie-Madeleine dont il n'a pas trouvé la date de naissance.

(2) De Bienville ne se maria point. Nous ne connaissons ni les raisons, ni les circonstances qui l'en empêchèrent.

(3) M. Charles Le Moyne, premier baron de Longueuil et qui était son frère.

(4) Cette propriété était située entre ce qui est à présent la rue Craig et l'école des Frères ; le site de l'école des Frères était la propriété de Maricourt. (*Album Beaugrand, Le vieux Montréal*).

(5) Marie Thérèse Pollet de Lacombe, épouse du comte de Bethune, était la veuve du célèbre d'Iberville.

“ M. de Sérigny, qui vous a marqué que je luy devois  
“ s'est trompé ; il ne m'a jamais avancé un sol depuis que  
“ que je me connais sage de raison, c'est lui qui me doit  
“ mille pièces que je luy ait envoyé il y a six ans sur les  
“ six mille livres, ou environ que vous pouvez avoir à moy  
“ je vous supplie d'en remettre sept cent livres monois de  
“ France aux héritiers d'un nommé Duchery qui est mort  
“ ici il y a cinq ans ; son père s'appelle Denis Durbois le  
“ nom de Baptême de celui-ci est aussi Denis. J'ai ici trois  
“ ordonnance à luy ; une de 360 livres pour ses appointe-  
“ ment d'une année, une autre de 180 livres pour des hardes  
“ vendus à plusieurs canadiens qui servait le roy et qui  
“ n'ont payé qu'en ordonnance, et un autre encore de 160  
“ livres pour aussy quelque des actes que j'ai retiré pour ce  
“ Duchery. Son père je crois est du cap rouge, à trois lieux  
“ de Québec. J'ai écrit à ses parans qui ne font aucune  
“ réponce ; il doit leur estre egale de recevoir de vous des  
“ carte, qui est largean du Canadas ou des ordonnances qui  
“ est la monnoie de ce pays, qui ne sera pas je crois payé  
“ que quand le roy payera ses cartes. J'ay ouï dire icy, en  
“ batons rompus, que les héritiers de feu *chevalier de Bécancour*,  
“ n'avait pas été payé de feu M. d'Iberville de huit cent  
“ livres que l'ancan de la vante de ses hardes s'était monté ;  
“ ce qui m'étonne, aiant écrit en ce temps-là à M. d'Iberville  
“ que j'avais reçue cette somme de huit cent livres et de les  
“ donné à ses héritiers ; je luy envoyé l'inventer que j'avais  
“ fait faire signé des officiers par duplicata, il m'en marque  
“ sa réception me dissan qu'il avois trouvé, à Paris, l'aîné  
“ des *messieurs de Bécancour*, auquel il avait prêté de  
“ l'argean, plus mesme que cette somme couvre, je ne peut  
“ savoir par les compte que *madame de Béthume* m'envois,  
“ si elle me porte ces huit cent livres, ne m'anvoyant rien  
“ au détaille, seullement en totalle mon compte, les commis  
“ qu'elle avoit n'étant plus les mesmes qu'elle avait ci-devant  
“ du vivant de son maris. Je ne peux absolument savoir au

“ vray si c'est moy qui doit cette somme ; j'ai bien encore  
“ la lettre par laquelle mon feu frère me marque qu'il a des  
“ contes avec l'ainé des *Messieurs de Bécancour*, et qu'il est  
“ satisfait ; dans cette incertitude je crois en consience  
“ devoir vous supplier de voir ces messieurs, les héritiers du  
“ dit Chevalier de Bécancour, et les payer de cette somme  
“ de huit cent livres après les avoir fait prandre à leurs  
“ serman comme il nont jamais reçue la dit somme et sur-  
“ tout l'ainé de cette famille, si il vous faut payer cette  
“ somme, il ne vous restera plus que 4500 lb. des 6000 lb.  
“ vous me les ferez tenir en france de la manière que vous  
“ le jugeray à propos, soit en employant les carte, en peltrie,  
“ ou les renvoyant an france en billet de monaie, le tout  
“ adressé à mon frère de Sérigny, vous sauray micux que  
“ moy de la manière qu'il me sera le plus avantageux pour  
“ les risques, qui sont aprésent petit, aiant la paix avec  
“ l'angleterre. J'approuve et tiens bien fait, tout ce que  
“ vous ferez à se sujet. Comme je suis à écrire *mademoi-*  
“ *selle Lesueur* entre chez moy et massure avoir ouy dire à  
“ un nommé *Babin dit Lasource* qui est venu par les ter-  
“ res en ce pays, il y a cinq ans que des héritier du sieur de  
“ Bécancour avoit obligé le dit Babin, qui devait à feu Mr.  
“ d'Iberville, de les payer ; ce a quoy il fut condané et les  
“ paya. Comme ce Babin dit Lasource n'est point ici apré-  
“ sent, il demeure à dix lieu d'icy, je ne peut bien savoir  
“ au juste combien il paya à l'aquit de Mr. d'Iberville.  
“ Madame Lesueur me dit qu'el croit que c'était à madame  
“ de Sourdis (DE VILLEBON) que le dit Lasource a donné 4  
“ ou 700 livres. Vous aurez la bonté de vous en informer  
“ et ne payeray rien quand (qu'avant) j'ai ydé d'avoir ouy  
“ dire à ce Babin qu'il avois payé à laquit de Mr. d'Iber-  
“ ville pour l'éritage du Chevalier de Bécancour. Comme  
“ il doit partir dans peu, le reste des voyageurs qui veulle  
“ allé dans nos quartiers, je vous éclairciré mieu sur cela ;

“ à l’égard des remarque que vous me dite que St. Ellainne (1)  
 “ doit retirer sur cette somme de douze mille livres je lui  
 “ en tiendrai compte ; il me doit considérablement. C’est  
 “ une bien mauvaise tête qui dépance beaucoup ; on ne luy  
 “ peut rien confié, il en crapule beaucoup ; je l’ay gardé icy  
 “ depuis et luy ait donné le commandement des petis bri-  
 “ gantin que le roy entretien dans ce pays ; il a 600 lb. par  
 “ an et son valet passe. L’ordonnateur est de mes intimes  
 “ amis ; nous demeurons ensemble, je lui ai fait écrire au  
 “ ministre bien avantageusement de St-Ellainne ; il lui con-  
 “ tinue la mesme paye que je lui fesay donné. Le dernier  
 “ voyage que j’envoyé St Ellainne à la Varacruce, il a dé-  
 “ pansé plus de cinq mille livres en neuf mois de temps ;  
 “ quand je luy en demande compte, il me dit pour tout rai-  
 “ son qu’il a acheté six beaux chevaux fort cher, qui lui  
 “ sont mort, que le reste ce n’est pas sa faute, que son pilote  
 “ l’a sollicité à régale d’autres pilotes et capitenne des mate-  
 “ lots, enfain plusieurs raisons pareille. Je vous avoue que  
 “ peu s’en est falu que je ne lais envoyé à mon frère de  
 “ Sérigny, qui me l’a envoyé. Il me ruinera si il continue,  
 “ il boit et fume beaucoup ; c’est assurément le seulle de la  
 “ famille. Il ne s’attache à rien, il vien cependant de me  
 “ bien promettre que il seroit désormais menagé ; il part  
 “ pour la Havanne pour nous chercher du bléinde pour la  
 “ garnison qui est réduite à courir les bois.”

“ Je conte fort que cette compagnie (2) de ce pays ne  
 “ tiendra pas et quelle abandonnera ; quelque bonne espé-  
 “ rence que M. de La Motte donne à M. de Croisart et Le

---

(1) Saint-Hélène dont il est ici question, et qui donnait tant d’embarras à son oncle de Bienville, était le fils de Jacques de Saint-Hélène, second fils de Mr. de Longueuil.

(2) La prédiction de M. de Bienville n’a pas tardé à s’accomplir ; car bientôt après la compagnie a été obligée de se retirer ; et M. de La Motte Cadillac fut rappelé pour faire place à un homme plus digne sous tous les rapports de fonder une colonie. De Bienville lui-même est appelé à lui succéder comme gouverneur.



“ Barre, qui sont les intéressés, leur seule bût est de faire  
 “ un gros commerce avec les Espagniolles ; mais ils ne  
 “ feront rien sertenement, les Espagniolle sont averti, il  
 “ tiennent la main a tout, fouille jusque dans la doublure  
 “ du batiment qu'on envois chez eux y chercher des vivres.  
 “ Tous presentement il arrive un vaisseau de la Veracruce  
 “ qu'ils y avois envoyé sou le prétexte de demander du  
 “ secours. Il a été renvoyé à la veu de terre san les écouté.

“ Je suis bien sensible aux amitié que vous me donné  
 “ par vos lettres, et aussi ma très cher sœur qui a la bonté  
 “ de pancer a moy. J'ai reçue deux de ces lettres qui me  
 “ font un vray plaisir, je la supplie de continué a m'écrire ;  
 “ c'est la seule consolation que j'ay eu en ce pays, que de  
 “ recevoir de vos nouvelles et des sienne. Je tremble  
 “ tout les fois que jantan dire qu'il y a eu de grosse mala-  
 “ die en Canada ; comme vous commencé l'une et l'autre, a  
 “ entrer sur l'âge le risque est plus grand.

“ Vous voulé bien me permettre d'ambrasser icy M. de  
 “ Longueuil (1), qu'on massure estre retourné en Canada  
 “ lieutenant. Vous en pansé d'en faire bientôt un capi-  
 “ tenne. Souffré que j'embrasse icy madame de Varenne, ma  
 “ très cher nièce ; je suis bien aise que vous meyez marquié  
 “ quelle était heureuse avec M. de Varenne, on man avait  
 “ parlé bien différammant ce qui me peinnait fort. C'est  
 “ une aimable fille qui a tous le mérite du monde suivant  
 “ le portrait que j'en ai ouy faire. Mon cher cousin de Sen-  
 “ neville fait luy bien mes compliments.

“ Je désespère de recevoir jamais de ses nouvelles après  
 “ lui avoir écrit autant de fois que j'ay fait dans les com-  
 “ mencements, que je suis venu icy. Je le connait pour fort  
 “ négligeant à écrire ce qui m'oste tout pancé, que ce soit  
 “ par indifférance. J'écris à M. de la Chassagne et le supplie

---

(1) Ce M. de Longueuil est le fils du premier baron, celui à qui de Bienville écrit. Lieutenant en 1713, il était capitaine et commandant à Niagara en 1726, d'après un ordre de son père, du 28 avril 1726.

“ de reprocher à ma sœur sa négligeance ; elle ne m’a pas  
 “ encor voulu écrire une seule fois de sa vie dont je suis  
 “ bien mortifié, l’aimant aussy tendrement que je le fais, je  
 “ la menasse par la lettre que je luy écrit que je l’obligeray  
 “ dorénavant à mécrire par mes importunités que je menasse  
 “ de luy écrire. Chateaugué vous écrit fort au long. Il vous  
 “ touchera sans doute des peignes que M. de la Motte luy  
 “ fait, il s’est emparé de sa maison malgré luy, quelque  
 “ résistance, qu’il eut pus faire, étant une grande maison  
 “ neuve à deux étage, propre a loger tout la famille qui est  
 “ bien nombreuse. Comme je comte passé en france l’année  
 “ prochaine, je vous supplie et ma très cher sœur de me  
 “ recommander a vos patron pour maider à obtenir ce que  
 “ je trouveré qu’il me pourra convenir. C’est la grâce que  
 “ je vous demande et celle de me croire avec bien du  
 “ respect.

“ Monsieur et très cher frère,

“ Votre très humble et très obéissant serviteur,

“ BIENVILLE.”

“ Au fort Louis de la Louisianne,

“ Ce deux octobre 1713.

“ J’ai oublié à vous dire que je crois le ministre tout à fait  
 “ revenu de la prévantion où il était contre moy. Le prestre  
 “ curé, mon ennemi a été rapelé, il était venu une autre à  
 “ sa place, qui mange souvan de ma soupe.

“ Le ministre me donne beaucoup d’eau bénite de cour,  
 “ dans les dernières lettres qu’il m’écrit, me promettant que  
 “ la première occasion je pouvais être avancé, je me flatte-  
 “ rais presque que si cette compagnie manque, M. de la  
 “ Motte pourra estre rapeler et moy resté encor comman-  
 “ dant, ce n’est qu’en cas que cela arrive que je vous  
 “ demande votre consentement pour me marier avec Mlle  
 “ de la Motte ; car sans cela je ne verrais pas jour à pouvoir

“ nourir une femme, ni me nourir moi-mesme, car M. notre  
 “ gouverneur est très mesquin. Il ne nous a pas encor offert  
 “ un verre d'eau depuis cinq mois qu'il est ici.

“ Les officiers sont toujours chez moy. Comme cy-devant  
 “ à legard de largean que j'avais entre mes mains apparte-  
 “ nant aux héritiers de *Poitier* cy dis. Jay remis le tout  
 “ entre les mains du sieur *Charly* sur la procuration de son  
 “ père de *Poitié*. J'en ai été après bien mortifié, parce que  
 “ *M. Pacaud* m'écrit que se *Poitier* lui doit, mais il n'était  
 “ plus temps, je l'avais livré.”

DE B.

L'année suivante (1714), LaMothc-Cadillac décrivait la situation dans ces termes : “ La colonie ne peut pas être  
 “ plus pauvre qu'elle ne l'est actuellement. Les Canadiens  
 “ qui y sont, ne pouvant vivre, s'en retournent au Canada,  
 “ et cependant sans eux on ne peut faire aucune entre-  
 “ prise. . . .”

Il demande ensuite la construction d'une église et ajoute :  
 “ Je crois que les habitants seraient ravis de n'en point  
 “ avoir, au dire des messieurs les prêtres et missionnaires,  
 “ la plus grande partie n'ont point approché des sacrements  
 “ depuis plus de sept ou huit ans. Les soldats n'ont point  
 “ fait leurs Pâques, à l'exemple de M. de Bienville, leur  
 “ commandant, M. de Boisbriant, major; Baillon, aide-  
 “ major; Châteauguay, premier capitaine; et Sérigny,  
 “ petit officier, auxquels j'ai déclaré que j'en informerais  
 “ Votre Grandeur. Ce qui les a fait éclater contre moi avec  
 “ l'appui du commissaire Duclos, etc.” (*Sulte*).

Il est bien facile de voir par les correspondances que nous venons de citer que la colonie était dans une grande misère, et qu'au lieu d'augmenter comme cela aurait du avoir lieu, elle se dépeuplait rapidement. On peut aussi s'imaginer les tourments que devait souffrir de Bienville de voir ainsi détruire une œuvre qu'il était parvenu à fonder avec tant de sacrifices et d'angoisses. Heureusement

les choses n'en restèrent point là. Un changement radical s'opéra par l'abandon de la compagnie Crozat qui, par son ambition effrénée, avait réduit la colonie dans cet état de pauvreté, et l'œuvre de la colonisation put reprendre en Louisiane son essor qui avait été si violemment arrêté durant ces dernières années.

Le 4 octobre, 1716, de Bienville, arrivant de chez les Natchez, reçut de Mobile un paquet du Conseil de Marine, renfermant à son adresse un ordre du roi pour commander en chef dans la colonie, en l'absence de M. de l'Épinay nommé successeur à M. de la Mothe-Cadillac. (*Sulte*)

M. Crozat, voyant qu'il n'avait réussi à rien, fit abandon d'une partie de son privilège, et le 27 octobre 1717, le conseil d'État envoya à M. de l'Épinay ordre de remettre le gouvernement à de Bienville et de repasser en France. Cette nouvelle fut apportée à de Bienville, le 9 janvier 1718.

#### FONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

En 1717 (1) de Bienville, reconnaissant sur les bords du Mississipi un lieu favorable pour l'érection d'une ville, y jeta les fondements de cette ville qui reçut le nom de *Nouvelle-Orléans*, en l'honneur du duc d'Orléans, régent du royaume à cette époque. (*Ferland*)

Située à trente lieues de l'océan, la Nouvelle-Orléans est devenue une des grandes villes des États-Unis; c'est là que la langue et la nationalité françaises se sont le mieux conservées dans la grande république.

Au commencement de 1718, on fit monter à la Nouvelle-Orléans le *Neptune*, vaisseau qui venait d'arriver de France, et peu après arrivèrent les premiers concessionnaires.

(1) M. Sulte, *Hist. Can. Frs.*, dit 1718.

Du Gué de Boisbriand les accompagnait. La *Nouvelle d'Occident* (compagnie qui avait remplacé la compagnie Crozat, après le départ de ce dernier), nomma de Bienville commandant aux Illinois et l'éleva au commandement général de la Louisiane.

Le 17 septembre, Champmeslin enleva le fort Pensacola aux Espagnols, et le lendemain de Bienville entra dans la ville même à la suite d'une lutte très chaude ; la paix fut signée le 17 février 1720.

Le Père Charlevoix, qui visita le Mississippi en 1722, dit :  
 “ La Nouvelle-Orléans renfermait en tout une centaine de  
 “ barraques (1) placées sans beaucoup d'ordre : un grand  
 “ magasin bâti de bois, deux ou trois maisons qui ne paraient pas un village de France, et la moitié d'un vieux  
 “ magasin affecté au culte.”

#### GUERRES AVEC LES TRIBUS SAUVAGES.

En 1723, de Bienville transporta à la Nouvelle-Orléans le siège du gouvernement de la Louisiane.

La même année fut signalée par un soulèvement des Chickasas que de Bienville réussit à réprimer en faisant agir les Chactas, sans risquer la vie d'un seul Français.

De Bienville venait de diviser la colonie en neuf provinces et de promulguer divers règlements d'une grande importance, lorsque le 16 février 1724, il reçut ordre de se rendre à Paris pour y expliquer sa conduite. Le mois suivant, il publia au nom du roi, un code nouveau dans lequel il ordonne l'expulsion des Juifs, et interdit tout autre culte que celui de la religion catholique. (*Sulte*)

Rendu en France, de Bienville présenta aux autorités un mémoire dont voici quelques extraits ; “ Il y a trente-

---

(1) Elles furent presque toutes culbutées en 1724 par un terrible ouragan.

“ quatre ans que le sieur de Bienville a l'honneur de servir  
 “ le roi, dont vingt-sept en qualité de lieutenant de roi, et  
 “ de commandant de la colonie.

“ En 1692, il fut reçu garde marine ; il a été sept ans et  
 “ fait sept campagnes de long cours, en qualité d'officier,  
 “ sur les frégates du roi armées en courses. Pendant ses sept  
 “ campagnes il s'est trouvé à tous les combats que le feu sieur  
 “ d'Iberville, son frère, a livrés sur les côtes de la Nouvelle-  
 “ Angleterre, l'île de Terre-Neuve et la baie d'Hudson, et  
 “ entre autres à l'action du nord contre trois vaisseaux  
 “ anglais, et y fut dangereusement blessé à la tête. En 1698  
 “ il s'embarqua avec le sieur d'Iberville qui commandait  
 “ deux frégates du roi, pour la découverte de l'embouchure  
 “ du fleuve Mississipi, que feu M. de la Salle avait manquée.  
 “ Etant arrivé à la côte, il fut détaché avec son frère dans  
 “ deux chaloupes avec lesquelles, après des risques infinis, il  
 “ découvrit le fleuve.” Puis passant en revue ce qu'il avait  
 “ fait à la Louisiane, il ajoute : “ Le sieur de Bienville ose  
 “ dire que l'établissement de la colonie est dû à la constance  
 “ avec laquelle il s'y est attaché, pendant vingt-sept ans,  
 “ sans en sortir, après en avoir fait la découverte avec son  
 “ frère d'Iberville. Cet attachement lui a fait discontinuer  
 “ son service dans la marine, où sa famille est bien connue,  
 “ *son père ayant été tué par les sauvages du Canada, (1) et*  
 “ sept de ses frères étant morts aussi dans le service de la  
 “ marine, où il reste encore le sieur de Longueuil, gouver-  
 “ neur de Montréal, le sieur de Sérigny, capitaine de vais-  
 “ seau, et le sieur de Chateauguay, enseigne de vaisseau,  
 “ lieutenant de roi à la Louisiane.” (*Sulte*)

Mais la cabale était toute puissante. M. Perrier fut nommé

---

(1) Nous avons vu ailleurs que M. de Longueuil, malade, fit son testament dans sa maison de la rue Saint-Paul, à Montréal. Étant mort seulement quelques jours plus tard, nous ne pouvons comprendre comment il se fait qu'il ait été tué par les Sauvages, à moins qu'il ait été blessé par eux et qu'il soit mort plus tard des suites de ces blessures.

gouverneur le 9 août 1726; le Moyne de Châteauguay perdit sa place de lieutenant du roi; les neveux de Bienville, les sieurs de Noyan, l'un capitaine et l'autre enseigne, furent appelés en France, ainsi que Du Gué de Boisbriand et plusieurs fonctionnaires, pour rendre compte de leur conduite.

C'était la disgrâce générale du parti de Bienville, et par suite un grand malheur pour la Louisiane.

Dès avant 1727, on s'aperçut que de Bienville n'était plus là pour contenir les Sauvages; les Chikasas, entre autres qui, de concert avec les Anglais, faisaient une guerre à outrance:

Il n'était bruit partout que de coalition des races indigènes contre les Espagnols, mais en réalité contre les Français; la levée des boucliers eut lieu deux ans plus tard.

Ce fut pendant l'absence de Bienville sous M. Perrier, qu'eût lieu le massacre des Français. Les Natchez s'étaient armés et répandus dans les habitations, et, au signal donné, se précipitant sur les Français, en avaient fait une horrible boucherie; deux cents personnes de tout sexe et de tout âge, furent poignardées; soixante femmes sur lesquelles furent commis toutes sortes d'outrages, et cinquante enfants saisis comme les autres, furent faits prisonniers; ce drame eut lieu le 28 mai 1729. (*Daniel*)

La Louisiane rentra sous le domaine de la couronne en 1731; cette même année la compagnie des Indes remettait au roi la Louisiane et le pays des Illinois. Deux ans après, M. Perrier fut remplacé, comme gouverneur par de Bienville qu'il avait supplanté en 1726.

Pour assurer la possession paisible à la vallée du Mississipi, il fallait réduire les Chikasas. (1)

Arrivé à la Nouvelle-Orléans en 1734, de Bienville demanda aux Chikasas de lui livrer les Natchez réfugiés

(1) M. Sulte écrit "Chickassas."

parmi eux ; le grand chef refusa. Peu content de cette réponse, le gouverneur résolut de les attaquer, et pendant deux ans s'occupa des préparatifs. Le matin du 26 mai 1736, avant le lever du soleil, les troupes s'avancèrent dans l'espérance de surprendre les Chicasas ; mais ceux-ci avaient eu connaissance de l'approche des ennemis et étaient aux aguets ; ils avaient fortifié leurs retranchements où flottait le pavillon anglais.

L'expédition ne fut pas heureuse ; le 29 mai, de Bienville ordonna la retraite et le 31, les Chactas furent renvoyés avec des présents.

Cette défaite avait été causée par l'absence du parti des Illinois, composé d'environ quatre cents hommes : Canadiens, Illinois et Iroquois.

La division parmi les nations sauvages créa des difficultés qui étaient de nature à nuire aux affaires de Bienville à la Louisiane. Cependant un armement assez considérable se préparait à Montréal pour lui porter secours. Les Canadiens sous la conduite de M. de Longueuil (1) firent cette longue et pénible expédition sans lui donner aucun sujet de plainte. Cette expédition était composée de quatre cent quarante hommes, tant Français que Sauvages. (*Ferland*)

M. de la Buissonnière, commandant des Illinois, se présenta avec ses soldats de la garnison et des Sauvages qu'il avait pu réunir, commandés par M. le capitaine de Céloron et le lieutenant de Saint-Laurent.

De Bienville avait aussi reçu de France des secours en hommes et en provisions de guerre.

Les préparatifs furent longs ; l'armée de Bienville se composait de douze cents Européens et deux mille Sauvages et noirs. Mais la maladie sévit bientôt parmi les troupes et beaucoup de soldats moururent.

Enfin, en 1740, au mois de février, de Bienville se décida à

(1) Le deuxième baron.



se mettre en campagne ; les Canadiens et leurs alliés, accoutumés aux rudes hivers de leurs pays, étaient capables de braver les difficultés du climat de la Louisiane.

Le 21 février 1740, M. de Céloron avec sa petite bande, attaqua vigoureusement et mit trente-six Chicasas hors de combat. Se voyant ainsi maltraités et craignant l'arrivée de toute l'armée, les Sauvages amenèrent leur drapeau du côté de M. Céloron qui n'eut que sept blessés. Les chefs allèrent au-devant du capitaine français et demandèrent la paix.

Le capitaine retourna à l'armée avec une députation considérable de Sauvages qui se jetèrent aux pieds du général et le prièrent de leur accorder la paix, qui leur fut donnée fort volontiers. Ainsi se terminèrent les difficultés avec les Chicasas, au mois d'avril de 1740. (*Ferland*)

Aussitôt de Bienville congédia les alliés.

M. de Longueuil se rendit à la Nouvelle-Orléans et de là en France sur les vaisseaux du roi.

#### MORT DE BIENVILLE.

De Bienville, après quelques autres années d'administration en Louisiane, passa en France pour y demeurer complètement.

Il mourut à Paris à l'âge avancé de quatre-vingt-huit ans, le sept mars 1768, sans laisser de postérité. Comme Epaminondas qui donnait à sa patrie Leuctres et Mantinée pour éterniser sa mémoire, il put se consoler de n'avoir pas d'héritiers de son nom et de sa gloire ; il laissait à son pays la Louisiane organisée et la Nouvelle-Orléans fondée, éternels monuments de son génie, qui devaient porter son nom jusqu'à la postérité la plus reculée.

## TESTAMENT DE BIENVILLE.

De Bienville fit son testament en 1765.

“ Au nom du Père, etc.

“ Persuadé que je suis de la nécessité de mourir, et de l’incertitude de l’heure, je désire avant qu’elle arrive mettre ordre à mes affaires.

“ Premièrement, je remets mon âme à Dieu. Je veux vivre et mourir dans le sein de l’Eglise. J’implore la miséricorde de Dieu et de Jésus-Christ, mon Sauveur; Je réclame la protection de la Sainte-Vierge mère de Dieu, de St. Jean Baptiste, mon patron et de tous les saints et saintes du Paradis.

“ Je donne et lègue aux pauvres de la paroisse sur laquelle je décède, la somme de mille livres une fois payée. J’ordonne qu’il soit dit trois cents messes pour le repos de mon âme en telle église qu’il plaira à mon exécuteur testamentaire. Je donne et lègue au nommé Veuraine dit Picard, mon valet de chambre deux cent cinquante livres de pension sa vie durant, s’il est à mon service au jour de ma mort. Il lui sera remis en outre un contrat de cent cinquante livres de rente viagère sur l’hotel-de-ville que j’ai placé sur sa tête. Je lui donne et lègue de plus ma garde-robe qui consiste dans toutes mes hardes servant à ma personne, comme habits, chemises, je lui donne de plus le lit garni où il couche.

“ Je donne et lègue à la nommée Renaud, ma cuisinière, la somme de trois cents livres une fois payée si elle est à mon service au jour de ma mort.

“ Je donne et lègue au nommé Maréchal, mon laquais, deux cents francs une fois payé s’il est à mon service au jour de ma mort.

“ Je donne et lègue au nommé Baron, mon cocher, la somme de cent livres une fois payé s’il est à mon service.

“ Je donne et lègue à la nommée Marguerite, fille de cuisine, soixante francs une fois payée, si elle est à mon service au jour de ma mort.

“ Je déclare que tous mes biens sont acquêts et que le peu de biens qui devait me revenir de mes père et mère, a été perdu dans ma minorité ; c’est pourquoi étant libre de disposer de tous mes biens en faveur de qui je le souhaiterai, je veux par ce présent testament donner autant qu’il est en mon pouvoir à tous mes plus proches parents des marques de mon amitié et de ma libéralité.

“ Je donne et lègue à mon neveu Payan de Noyan, Seigneur de Chavoy, en basse Normandie, fils de ma sœur Le Moyne de Noyan, la somme de dix mille livres à prendre sur mon petit neveu, Payan de Noyan à qui j’ai avancé pareille somme de dix mille livres pour lui acheter une compagnie de cavalerie dont j’ai l’obligation.

“ Je donne et lègue à mon neveu Le Moyne de Longueuil, fils de mon frère aîné, Le Moyne de Longueuil, un diamant de quinze cents francs, une fois payé.

“ Je donne et lègue à mes deux petites nièces de Grandive de Lavanaie (ou Savanais), lesquelles sont filles de ma nièce Le Moyne d’Iberville, laquelle était fille de mon frère Le Moyne d’Iberville, à chacune un diamant de quinze cents livres.

“ Je fais et institue mes légataires universels pour un quart mon petit neveu, Le Moyne de Longueuil, fils de mon neveu Le Moyne de Longueuil ; lequel est le fils de mon frère aîné Le Moyne de Longueuil ; mon neveu Le Moyne de Sérigny, fils puisné de mon frère Le Moyne de Sérigny, pour un autre quart.

“ Mon neveu Le Moyne de Chateaugué, lequel est le fils de mon frère Le Moyne de Chateaugué pour un autre quart.

“ Et mes petits neveux, Le Moyne de Sérigny de Loir et

“ leur sœur, enfans de mon neveu Le Moyne de Sérigny de  
 “ Loir ; lequel était fils de mon frère Le Moyne de Sérigny,  
 “ pour le dernier quart.

“ A la charge de mes dits légataires universels de payer  
 “ exactement toutes mes dettes, si j'en laisse, ce que je ne  
 “ crois pas, et d'acquitter toutes les dispositions de mon  
 “ présent testament.

“ Je nomme pour exécuteur de mon présent testament  
 “ mon dit neveu Le Moyne de Sérigny, fils puisné de mon  
 “ frère Le Moyne de Sérigny, le priant et voulant que le pré-  
 “ sent testament soit exécuté de point comme contenant mes  
 “ dernières volontés. Je révoque à cette fin tous autres testa-  
 “ ment et codicile, celui-ci renfermant ma dernière volonté.

“ Fait, écrit et signé de ma main à Paris, le quinze de  
 “ janvier mil sept cent soixante et cinq.

LE MOYNE DE BIENVILLE.

“ En marge : contrôlé à Paris, le quinze avril, mil sept  
 “ cent soixante et sept.

“ Reçu soixante et cinq livres. *Langlois.*

“ J'ai oublié dans ce présent testament à faire mention de  
 “ mon neveu Payan de Noyan, fils aîné de ma sœur, Le Moyne  
 “ de Noyan à qui je donne et lègue un diamant de quinze  
 “ cents livres. A Paris, le quinze janvier mil sept cent  
 “ soixante et cinq.

LE MOYNE DE BIENVILLE.

Contrôlé à Paris le quinze avril dix-sept cent soixante et sept. Reçu : treize sols. *Langlois.*

## CHAPITRE VIII

## SAINTE-HÉLÈNE ET AUTRES ENFANTS DE LE MOYNE

SOMMAIRE.—Sainte-Hélène.—Sa conduite héroïque au siège de Québec.—De Maricourt.—Ses négociations avec les Iroquois.—De Sérigny ; expéditions avec d'Iberville.—Il est nommé gouverneur de Rochefort.—Ses descendants.—De Châteauguay (1er).—Sa mort à la prise du fort Nelson.—De Sauvole—De Châteauguay (2nd).—D'Assigny.—Filles de Charles Le Moyne.

## SAINTE-HÉLÈNE.

Jacques Le Moyne, appelé *de Sainte-Hélène* du nom de l'île Sainte-Hélène, en face de Montréal, était le second fils de Le Moyne. Il reçut le jour à Ville-Marie, le 16 avril, 1659, ainsi que le constate son acte de baptême aux registres de Ville-Marie.

“ Le 16 avril 1659 a été baptisé Jacques, fils de Charles Le Moyne et de Catherine Primot, sa femme ; le parrain a esté Jacques Le Ber, marchand, la marraine, Martine Messier, femme d'Antoine Primot.”

Ayant embrassé de bonne heure la carrière militaire, il devint un des plus célèbres guerriers de son temps, et eut l'incomparable gloire de former au métier des armes son frère d'Iberville, le *Jean Bart* du Canada.

Déjà de Sainte-Hélène avait donné des preuves nombreuses de sa valeur en différentes occasions, lors qu'en 1684, il épousa à Ville-Marie, le 7 février, Delle Jeanne Dufresnoy Carion (1), qui était la fille de M. Philippe Dufresnoy Carion, lieutenant de campagne au régiment (2) de l'Estrade et auquel les seigneurs de Montréal avaient accordé un fief en 1671 dans l'île de Montréal, et de Dame Pétronille des Heures.

Melle du Fresnoy était alors orpheline de père et de mère et n'avait pas encore 12 ans révolus, tandis que de Sainte-Hélène était déjà dans sa vingt-cinquième année.

Il fallut une dispense d'âge. On en fit donc la demande à Mgr de Laval qui l'accorda le 12 janvier, 1684, moyennant certaines conditions.

La lettre de ce vénérable prélat mérite d'être préservée.

“ M. de Ste-Hélène, dit-elle, est fort propre à faire des voyages de terre en diligence aussi bien que par eaux. Je croyais qu'il devait se reposer ici quelques jours, et voilà qu'il nous avertit qu'il doit partir.

“ Il n'y a personne qui ne doive prendre part à la bonne fortune que la bonne Providence de Dieu, à ce qu'il y a tout lieu de croire, lui envoie, lors qu'on regarde comme une récompense la fidélité ainsi qu'on m'en assure, qu'il a toujours eue de ne point abuser de la traite des boissons aux sauvages et d'en user avec crainte de Dieu, ce qui fait que j'ai de la joie à pouvoir contribuer pour ma part en quelque chose à l'heureux établissement que je lui souhaite et que j'espère, s'il continue à vivre dans la crainte du Seigneur. Ainsi vous pouvez faire marier M. de Ste-Hélène quand lui et sa famille le jugeront à propos, lui accordant les dispenses nécessaires.”

Cette lettre était adressée à M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Ville-Marie, et témoigne tout à la

(1) Carillion, dans un manuscrit.

(2) Carignan-Salières.

fois de la haute estime que le pieux évêque avait pour Sainte-Hélène, et de l'intérêt qu'il portait à son bonheur.

Un mois après la réception de cette lettre, eut lieu la célébration du mariage. En voici l'acte :

“ Le 7 février de l'an 1684 a été solennisé le mariage  
 “ entre Jacques Le Moyne de St-Hélène, fils de Messire  
 “ Charles Le Moyne, ecuyer, sieur de Longueuil et de dame  
 “ Catherine Primot, d'une part, et demoiselle Jeanne Du-  
 “ fresnoy Carion, fille de Philippe Dufresnoy Carion, en  
 “ son vivant, lieutenant d'une compagnie du régiment de  
 “ Carignan Salières et de dame Pétronille des Heures,  
 “ d'autre part ; deux bancs ayant été publiés auparavant  
 “ avec dispense du troisième et celle d'âge adressée par Mgr  
 “ l'Évêque à M. F. Dollier de Casson, son grand Vicaire, en  
 “ présence des père et mère du dit époux, de M. Charles Le  
 “ Moyne de Longueuil, son frère, de M. Jacques Le Ber,  
 “ Ancien Marguillier, tuteur de la dite épouse ; de M. Louis  
 “ Le Ber, sieur de Saint-Paul, M. Jean Le Ber, sieur Du-  
 “ chesne, de M. Antoine Forestier, et de plusieurs autres  
 “ parents et amis qui ont signé avec nous.”

JEANNE DUFRESNOY,  
 JACQUES LEMOYNE,  
 Sieur de STE-HÉLÈNE,  
 Sieur E. GUYETTE, Ptre.

Le 12 juillet 1687, dans une expédition contre les Tsonnonthouans, l'avant-garde de l'armée commandée par M. de Callières, était formée des trois compagnies des sieurs de la Durantaye, Dulhut et Tonti, composées de Français nés dans le pays ; elles étaient soutenues à la droite par trois cents Sauvages chrétiens sous les ordres de Sainte-Hélène, à gauche par un nombre à peu près égal de Sauvages de différentes tribus ; marchaient ensuite les troupes du roi et les milices de la colonie conduites par le gouverneur lui-

même ; ils avaient sept lieues à faire pour atteindre l'endroit où l'engagement devait se faire ; ils en firent quatre le premier jour et le lendemain eut lieu le combat entre les différentes parties, engagement qui fut terrible et sanglant. Mgr. de Saint-Valier fait remarquer dans son rapport que les Sauvages chrétiens tinrent ferme et " se battirent " tantôt à la française et tantôt à la sauvage par manière " de duels à coups de fusils, d'arbre en arbre." Ils s'étaient distingués dans cette affaire et avaient grandement contribué à la victoire. . .

" Les Canadiens, dit le père Charlevoix, se battirent avec leur bravoure ordinaire, mais les soldats se firent peu " d'honneur dans cette campagne." (*Ferland*)

#### SAINTE-HÉLÈNE AU SIÈGE DE QUÉBEC.

En octobre 1690, l'amiral Phipps étant venu assiéger Québec, Sainte-Hélène fut choisi pour aller le combattre. Déjà les troupes ennemies avaient opéré leur descente sur le bord de la rivière Saint-Charles et pour permettre à la flotte d'approcher, environ 1500 hommes sous les ordres du major Whalley s'avançaient du côté de Beauport. Pendant ce temps et sans attendre que le major eut atteint les hauteurs de Québec, l'amiral avait fait avancer sa flotte et commencé à bombarder la ville. Cette attaque mal calculée, devait finir par un désastre et une retraite honteuse.

On leur répondit vivement et avec effet : presque tous les coups portaient ; car les canons étaient pointés par Sainte-Hélène, excellent artillier. (*Ferland*)

Après que Frontenac eut répondu au parlementaire anglais qui le sommait de se rendre, qu'il lui répondrait par la bouche de ses canons et à coups de fusil, les batteries françaises ouvrirent le feu ; le premier coup de canon, pointé par Sainte-Hélène abattit le pavillon aniral. Quel-



ques Canadiens, témoins de ce bon coup, allèrent enlever ce pavillon à la nage, sous le feu même de l'ennemi; ce glorieux trophée a été suspendu à la voûte de la cathédrale de Québec jusqu'à la conquête.

Les vaisseaux de Sir William Phipps furent tellement maltraités, que le lendemain, 19 octobre, deux d'entre eux rejoignirent le gros de la flotte.

L'*Amiral* était percé à l'eau en plusieurs endroits.

Le vendredi, vingt du mois, de bonne heure, Whalley alla conférer avec l'amiral et lui communiquer le résultat d'un conseil de guerre tenu la veille par les officiers de l'armée de terre; ils regardaient l'entreprise comme trop hasardeuse, et concluaient qu'il valait mieux l'abandonner à cause de l'état avancé de la saison. Pendant son absence, les troupes anglaises s'étaient ébranlées et rapprochées de la rivière Saint-Charles. Vers deux heures de l'après-midi, la tête de l'armée fut attaquée par un petit corps de Français, (1) conduits par MM. de Longueuil et de Sainte-Hélène. L'escarmouche fut longue et opiniâtre.

Malheureusement, dans ce moment, une balle cassa la jambe du sieur de Sainte-Hélène; le sieur de Longueuil fut aussi frappé au côté, et aurait été tué si sa corne à poudre n'eût amorti le coup. Un soldat et un milicien furent tués pendant le cours de la journée. Ces pertes étaient peu considérables pour le nombre; mais, quelques jours après, les regrets furent universels, quand on apprit que la blessure de Sainte-Hélène avait pris un caractère fort grave par suite du peu d'attention qu'il y avait donnée.

En effet, quelques semaines après, il mourut, à la douleur de toute la colonie. (*Ferland.*)

Laissons parler le père Charlevoix :

“ Monsieur de Sainte-Hélène fut regretté de toute la colonie, qui perdit en lui un des plus aimables cavaliers

(1) M. Daniel dit 200 volontaires.

“ et un des plus braves hommes qu’elle ait jamais eus. Les  
 “ Sauvages d’Onontagué qui affectionnaient d’une manière  
 “ particulière la famille Le Moyne et qui l’avaient adoptée,  
 “ envoyèrent suivant un usage de leur nation un collier de  
 “ porcelaine pour pleurer la mort de Sainte-Hélène. Ils  
 “ firent accompagner celui qu’ils nommèrent pour cette céré-  
 “ monie par deux femmes du village de la Montagne, qu’ils  
 “ retenaient prisonnières et auxquelles ils rendirent la  
 “ liberté en cette occasion.”

De Sainte-Hélène fut enterré à l’Hôtel-Dieu, à Québec,  
 le 4 décembre, 1690 ; l’acte de sépulture ne donne point la  
 date de son décès ; il y est nommé Jacques Lemoine dit  
 St-Hélène. (1)

Du mariage de Sainte-Hélène, qui avait commencé sous  
 de si heureux auspices et avait été de bien courte durée, il  
 resta trois enfants dont deux filles et un fils, Marie Jeanne,  
 née à Ville-Marie, au mois de novembre 1688, Jacques, né le  
 26 janvier 1690, et Agathe qui ne vint au monde qu’après  
 la mort de son père et fut baptisée le 28 mars, 1691.  
 Devenu grand, Jacques, suivant l’ouvrage *Les Ursulines de*  
*Québec*, épousa Mlle Elizabeth des Près, sœur des dames de  
 Chavigny de la Chevrotière, de la Mothe Cadillac et Da-  
 mours.

De son côté la veuve de Sainte-Hélène se remariait à  
 Ville-Marie le 13 décembre, 1691, avec M. Joseph de Mornic,  
 capitaine d’une compagnie du détachement de la marine, et  
 major des troupes. (*Daniel*)

#### DE MARICOURT

Paul Le Moyne, sieur de Maricourt était le quatrième fils  
 de M. de Longueuil ; il était né à Ville-Marie, le 15 décem-  
 bre, 1663, suivant son extrait de baptême :

(1) *La Saberdache* de M. J. Viger.

“ Le 15 décembre 1663, a été baptisé Paul, fils de Charles Le Moyne, Procureur du Roy, et de Catherine Primot, sa femme. Le parrain a été Messire Paul de Chomedey, gouverneur en cette Isle ; la marraine, Mathurine Godé, femme de Jacques Le Moyne, habitant. ”

Ayant suivi d'Iberville dans ses différentes expéditions à la baie d'Hudson, il eut une large part à ses triomphes.

C'est ainsi qu'en 1686, après avoir traversé des pays jusque-là inconnus, franchi une foule de rivières, de montagnes, de précipices, et enduré des fatigues incroyables, il avait, avec quelques hommes montés sur deux canots d'écorce, et de concert avec son frère d'Iberville, attaqué et pris à l'abordage le gros vaisseau anglais en croisière devant le fort Rupert, et dont nous avons parlé dans la vie de d'Iberville.

En 1689, de Maricourt avait aidé d'Iberville à s'emparer de deux navires sur l'ennemi. D'Iberville conduisit le meilleur à Québec, après avoir remis l'autre à de Maricourt, à qui il confia aussi le poste du fond de la baie. De Maricourt fut nommé, en 1690, pour remplacer son frère d'Iberville en cas d'accident d'après l'ordre de M. de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France.

“ Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Canada, etc. ;

“ Estant important pour le service du Roy et pour maintenir les intérêts de la Compagnie de la Baye du Nord, de nommer une personne capable pour commander au défaut et en l'absence du Sieur Le Moyne d'Iberville, dans tous les postes de la mer du nord, isles et rivières qui y descendent, tant à terre que sur les vaisseaux de mer qui y arrivent et dans l'étendue de la dite Baye, nous avons estimé ne pouvoir faire un meilleur choix que du dit sieur Lemoine de Maricourt qui depuis plusieurs années a donné en diverses rencontres des preuves de sa valeur et bonne conduite. Sous ces considérations, nous

“ ordonnons à tous capitaines de navires tels qu'ils soient,  
 “ et autres officiers de mer ou de terre de reconnaître au  
 “ défaut et en l'absence du dit sieur d'Iberville, le dit sieur  
 “ de Maricourt, son frère, pour leur commandant et de  
 “ prendre l'ordre de luy sur tout ce qu'ils auront à faire,  
 “ pour le service du Roy et de la compagnie.

“ Mandons et ordonnons, à tous officiers, soldats et habi-  
 “ tants, de reconnaître le dit sieur de Maricourt et de luy  
 “ obéir en la dite qualité de commandant en vertu de la  
 “ présente commission, sous peine de désobéissance, s'agis-  
 “ sant du service du Roy ; en foy de quoi nous avons signé  
 “ la présente et à icelle fait apposer le sceau de nos armes  
 “ et contresigné par l'un de nos secrétaires.

“ Fait à Québec, le quinzième jour de mai mil six cent  
 “ quatre-vingt-dix.” (1)

“ FRONTENAC,”

“ Par Monseigneur,

“ DE MONSEIGNAT.”

En 1690, au siège de Québec par l'amiral Phipps, de Maricourt fut un des premiers à voler au secours de cette ville, et nul, après de Saint-Hélène, ne contribua plus que lui à la déroute du major Whalley.

#### MARIAGE DE MARICOURT.

C'est à la suite de ces exploits qui lui ont fait tant d'honneur, que de Maricourt épousa à Québec, le 29 octobre 1691, Melle Marie-Madeleine Dupont de Neuville.

“ Le 29 octobre 1691, après les fiançailles et la publication  
 “ d'un banc de mariage, ayant obtenu la dispense des deux  
 “ autres, entre Paul Le Moyne, Ecuyer, sieur de Maricourt,  
 “ fils du défunt Charles Le Moyne, Ecuyer, sieur de Lon-

(1) *Revue Canadienne* de 1881, page 602, (A. C. De Léry McDonald).

“ gueuil et de Châteauguay, et de dame Catherine Primot,  
 “ ses père et mère, de la paroisse de Ville-Marie en l’Ile de  
 “ Montréal, d’une part, et demoiselle Marie-Madeleine Du-  
 “ pont de Neuville, fille de Nicolas Dupont, Ecuyer, Sieur  
 “ de Neuville, conseiller du Roy au Conseil Souverain de ce  
 “ pays, et de dame Jeanne Gaudais, son épouse, de cctte  
 “ paroisse, d’autre part ; et ne s’étant découvert aucun  
 “ empêchement, je, François Dupré, curé de Québec, les ai  
 “ mariés et leur ai donné la bénédiction nuptiale, en pré-  
 “ sence de M. Jacques Le Ber, de M. d’Iberville, de M. Cha-  
 “ ron, de M. Musseaux, de M. Dupont, père de la mariée, de  
 “ M. François Marie de Meloïse, capitaine, et de M. de Line,  
 “ lesquels ont signé avec l’époux et l’épouse.

“ DUPRÉ, ptre.”

#### TRAITÉS AVEC LES SAUVAGES.

Vers cette époque (1696), la guerre ayant recommencé avec  
 les Iroquois, M. de Frontenac résolut d’en finir avec cette  
 nation orgueilleuse que ses précédentes défaites n’avaient  
 pu instruire. Après avoir ravagé le pays ennemi et con-  
 traint les Iroquois à déposer les armes, de Maricourt, aussi  
 habile diplomate qu’intrépide guerrier, fut encore transi-  
 ger la paix. Sa mission eut un plein succès ; c’est à la suite  
 de ces pourparlers que les Sauvages, qui le redoutaient à  
 cause de sa valeur, mais qui l’aimaient et l’estimaient à  
 cause de sa probité et de son éloquence persuasive, le choi-  
 sirent pour leur protecteur et le prièrent d’être leur média-  
 teur. M de Frontenac, en congédiant la députation des  
 Cinq-Nations venue à Québec pour ratifier le traité, leur  
 en fit compliment en ces termes : “ Je suis très content que  
 “ vous m’ayez fait savoir que vous avez continué d’adopter  
 “ les sieurs Le Moyne de Longueuil et de Maricourt à la

“ place du sieur Le Moyne, leur père. Si dans la suite, j’ai quelque chose à vous faire savoir, j’en chargerai volontiers l’un d’eux, puisque vous m’assurez qu’ils seront bien reçus, qu’on aura confiance en eux, et que vos cabanes les souhaitent.”

En 1700, le roi fit passer à M. de Callières l’ordre de mettre fin aux hostilités entre les Français et les Anglais ; M. de Bellemont reçut de semblables instructions de son gouvernement ; de leur côté, les Iroquois désiraient aussi la paix. En conséquence, on en vint à la conclusion avec les Sauvages que des délégués ou ambassadeurs seraient choisis par chaque canton sauvage pour transiger et arrêter les conditions pour un traité de paix. (*Ferland*)

De Maricourt fut choisi par les Onontagués pour être délégué au grand conseil de paix qui eut lieu le 10 août 1700 dans Onontagué, et où ils signèrent une espèce de traité provisionnel, le 8 septembre 1700. (1)

Ainsi se termina cette affaire à la satisfaction générale.

Garakonthié, l’un des amis les plus constants et les plus attachés aux Français expira au commencement de l’année 1702. Il avait vu avec grand plaisir ses compatriotes renoncer à cette longue guerre, qui les avait grandement affaiblis, et qui avait éloigné d’Onontagué ses amis, les robes noires. Cette nouvelle fut apportée à M. de Callières par une députation que lui envoyèrent les cantons pour le remercier de leur avoir donné la paix, et pour lui demander des missionnaires.

Le gouverneur les prit au mot ; plusieurs Jésuites se trouvaient prêts à partir et de Maricourt fut chargé de les conduire. On ne trouva pas les Iroquois mieux disposés qu’auparavant à embrasser le christianisme, mais on espérait que les Jésuites, demeurant au milieu des cantons, s’y créeraient des amis, et pourraient y jeter la semence de la foi.

(1) De Maricourt avait été adopté par les Onontagués et portait le nom sauvage *Taouistaouisse*, mot qui signifiait *petit oiseau toujours en mouvement*.

Après la conclusion de la paix et la création des missions que nous venons de citer, de Maricourt, qui avait été promu au grade de capitaine, revint à Ville-Marie à sa résidence, connue sous le nom de *Près-de-Ville* ; elle était située dans le faubourg Saint-Laurent, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la maison des Frères des écoles chrétiennes.

“ Un ancien plan de la ville de Montréal, rapporte M. Jacques Viger, la retrace et l'inscrit “ *Maison Maricourt.*”  
 “ Nous l'avons vue dans son premier état de construction, alors qu'elle n'était qu'un seul corps de logis, à un étage orné de deux petites ailes faisant face à la ville ; elle était couverte en ardoises et à toiture fort à pic. Originai-  
 “ ment appelée “ *Hôtel Maricourt*” à cause de ses ailes, cette maison avait été élevée au milieu d'un vaste champ qui venait aboutir à la rue Craig, et que bornait la petite  
 “ rivière maintenant encaissée dans un canal souterrain et sur laquelle on allait admirer un pont de pierre condui-  
 “ sant à *Près-de-Ville.*”

C'est dans cette résidence que mourut prématurément son épouse, le 13 avril 1703. Peu après, de Maricourt épousa en secondes noces, à Québec, le 3 février 1704, Melle Françoise Aubert de la Chesnaye, ainsi que nous l'apprend l'acte suivant dont la famille de Gaspé aimera à prendre connaissance.

“ Le 3 février 1704, Paul Le Moyne, Ecuyer, Sieur de Maricourt, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, veuf de feu Dame Marie-Madeleine Dupont, épousa Demoiselle Françoise Aubert, fille de feu maître Charles Aubert, Ecuyer, Sieur de la Chesnaye, Conseiller au conseil Souverain de Québec et de Dame Marie-Angélique Denis.

“ Ce mariage a été célébré en présence de madame de la Chesnaye, de Messire François de Beauharnois, Chevalier, Seigneur de la Chaussée, Conseiller du Roi et Intendant de Justice, de Claude de Ramesay, Commandant des troupes

“ en ce pays, de Maître François Aubert, Ecuyer, Con-  
 “ seiller au Conseil Souverain, de Pierre et Louis, Ecuyer,  
 “ Sieurs de la Chesnaye, frères de l'épouse, de M. de Beau-  
 “ ville, de M. de Courtemanche, etc.” (*Daniel.*)

Ce nouveau mariage ne devait avoir que la durée des roses. Sept semaines seulement après sa célébration, de Maricourt mourait dans la quarantième année de sa vie et était inhumé à Ville-Marie, le 21 mars 1704, sans laisser de postérité. Sa veuve se remaria le 13 novembre 1713, à M. Josué Boisberthelot de Beaucourt.

#### BIENVILLE, PREMIER DU NOM.

François Le Moyne, sieur de Bienville, né à Montréal, le 10 mars, 1666, était le cinquième fils de M. de Longueuil. Sa carrière fut plus courte encore que celle de son frère de Maricourt. Ce jeune héros fut enlevé à la fleur de l'âge.

Après s'être distingué en plusieurs rencontres, n'étant encore qu'enseigne dans les troupes de la marine, il fut tué à l'âge de 25 ans, dans un combat livré à Repentigny, entre un détachement de troupes françaises et un parti d'Onéiouts.

Ces Sauvages, ayant été forcés de battre en retraite, s'étaient réfugiés dans une maison. Poursuivis et attaqués avec vigueur, ils se défendaient en désespérés, lorsque le chevalier de Vaudreuil qui commandait le détachement ordonna de mettre le feu à la maison, afin d'en déloger l'ennemi ; ce fut alors que le jeune de Bienville, n'écoutant que son ardeur, s'élança à une des fenêtres ; mais, au moment où il allait atteindre ses adversaires, il fut renversé, frappé à mort d'un coup de mousquet : c'était le 7 juin 1691.

On rapporta son corps à Ville-Marie, où il fut inhumé le même jour.

#### DE SÉRIGNY.

Joseph Le Moyne, sieur de Sérigny, fut le digne émule



de son frère d'Iberville sur mer et sur terre. Il était le sixième fils de M. de Longueuil, et avait reçu le jour à Ville-Marie, le 22 juillet, 1668.

Les registres de Ville-Marie nous donnent son extrait de naissance :

“ Le 22 juillet 1668, a été baptisé Joseph, fils de M. Charles Le Moyne cy devant pr. du Roy et de Catherine Primot, sa femme. Le parrain, M. Pierre Picotté, Sr. de Belestre. La Marraine, Dame Catherine Legardeur, femme de M. Charles D'Ailleboust, Sr. des Musseaux, juge du lieu.

G. PEROT, curé.”

Etant passé en France encore jeune, de Sérigny servait alors comme cadet, lorsque M. de Denonville écrivit en 1688 pour obtenir l'élargissement et le renvoi des prisonniers détenus à Marseille et suggéra au ministre de les mettre sous la garde du sieur de Sérigny qui était à Rochefort. De Sérigny parlait la langue iroquoise avec facilité ; et le gouverneur disait qu'il traiterait ces prisonniers beaucoup mieux que ceux qui les avaient conduits en France.

En 1694, la cour chargea le sieur de Sérigny et son frère d'Iberville, de lever un détachement de Canadiens pour les conduire contre le fort Nelson, dans la baie d'Hudson : si l'on ne voulait pas manquer, encore une fois, l'expédition, il n'y avait pas de temps à perdre. On leur donna cent Canadiens et quelques Sauvages du sault Saint-Louis et on arriva à la rade du fort Nelson, le 20 septembre, 1694.

Dans l'automne de 1696, quatre vaisseaux anglais et une galiote à bombes s'étaient emparés du fort Bourbon ; deux bâtiments français, commandés, l'un par de Sérigny, et l'autre par la Motte-Aigron, arrivèrent au moment où les Anglais se préparaient à l'attaque du fort ; mais ils durent se retirer devant des forces si supérieures. (*Ferland.*)

Le sieur la Forêt, qui commandait le fort, essaya de

se défendre. A bord de la galiote, on commença à lancer des bombes ; il en tomba une vingtaine dans le fort, où il n'y avait aucun magasin où la poudre put être en sûreté.

Le commandant français fut forcé de capituler, et obtint qu'on le conduirait avec toute sa garnison, sur les terres de France, et qu'on permettrait à chacun de retenir ce qui lui appartenait. Mais après avoir pris possession du fort, les Anglais oublièrent les articles de la capitulation ; ils dépouillèrent les Français et les conduisirent en Angleterre.

Quatre mois après, les prisonniers furent élargis et débarqués sur les côtes de France ; on les informa qu'on armait à La Rochelle, pour reprendre le fort Bourbon.

La plupart s'y rendirent pour prendre du service. De Sérigny prenait le commandement de quatre vaisseaux, qu'il devait conduire jusqu'à Plaisance, où il devait les remettre à d'Iberville. Cette escadre arriva à Terre-neuve le 18 mai 1697. (*Ferland.*)

Par les instructions qui furent remises à d'Iberville, celui-ci avait ordre de visiter la rivière Saint-Jean, dans l'Acadie, pour s'assurer de l'état du fort Naxoat ; il devait ensuite se rendre à la baie d'Hudson pour reprendre le fort Bourbon et châtier les Anglais. Comme il était trop tard pour entreprendre ces deux expéditions, il renonça à la première, après avoir consulté M. de Brouillan. (*Ferland*)

La résolution fut prise d'aller directement au fort Bourbon ; l'escadre, composée de quatre navires et d'un brigantin, fit voile le huit juillet 1697. D'Iberville s'embarqua sur le *Pélican*, vaisseau de cinquante canons ; le *Palmier*, de quarante canons, était commandé par de Sérigny ; le *Profond*, par le sieur Dugué, et le *Wesp*, par Charrier. Le 28, ils arrivèrent à l'entrée du détroit d'Hudson. Le trois août, ils l'avaient passé ; mais ils se trouvèrent alors serrés par les glaces et contraints de s'attacher avec des grappins aux plus grandes. Le cinquième jour d'août, le brigantin fut écrasé entre un de ces écueils flottants et le *Palmier* que

montait de Sérigny ; on n'eut que le temps de sauver l'équipage, mais le bâtiment fut perdu.

Les deux bâtimens qui restaient se trouvèrent séparés l'un de l'autre par les glaces. Le *Pélican* qui contenait d'Iberville et de Sérigny fut le premier dégagé des glaces et fit voile vers le port Nelson où il arriva le 4 septembre.

Le lendemain, on découvrit trois vaisseaux anglais sous le vent ; on les attaqua et on fit sombrer le *Hampshire*, de 56 canons ; puis, on s'empara du *Hudson Bay*, de 32 canons, et on fit la chasse au *Derring*, de 36 canons, qui dut son salut à la faveur de la nuit.

Le dix septembre, les Français débarquèrent par terre des mortiers et des bombes, et s'emparèrent du fort.

D'Iberville prit possession de sa conquête, et, après avoir tout réglé, s'embarqua pour l'Europe sur le *Profond*, en laissant le commandement à de Sérigny. En 1698, de Sérigny repassa en France, après avoir remis le commandement du fort au sieur de Martigny.

En 1701, de Sérigny commandait encore l'un des trois navires que le roi avait mis à la disposition de d'Iberville pour affermir la colonie qu'il avait fondée à la Louisiane et empêcher les Anglais de s'y établir. De Sérigny et de Bienville furent aussi chargés par d'Iberville de fortifier certaines positions et d'élever un fort à quatre bastions sur la rivière Mobile. (*Ferland.*)

Après s'être couvert de gloire sur le vaste théâtre de la baie d'Hudson, de Sérigny s'illustra davantage encore à la Floride et à la Louisiane. Les Espagnols, aussi vains alors qu'ils sont séditieux aujourd'hui, s'étant adjugés pour leur part, l'Amérique septentrionale, avaient en conséquence, après la mort de M. de la Salle, pris possession de la Floride, et pour empêcher les Français d'y revenir, s'étaient fortifiés dans la baie de Pensacola. (*Daniel.*)

De Sérigny, de concert avec ses frères, résolut de les en chasser ; il les attaqua donc, mais avec tant de vigueur,

qu'ils ne purent tenir et qu'ils furent contraints d'abandonner honteusement leur proie.

Après cet éclatant triomphe, n'ayant plus rien à faire de ce côté, de Sérigny se rendit en Louisiane où il expulsa les Espagnols de l'île Dauphin, comme il les avait expulsés de Pensacola ; trouvant ce lieu plus sûr pour les vaisseaux, il y fit construire une rade spacieuse et commode.

Il y avait deux ans que de Sérigny, déjà lieutenant de vaisseau, y commandait, de concert avec ses frères, lorsque étant passé en France le 27 juin 1720, il fut promu au grade de capitaine de vaisseau du roi, "récompense, dit le père

Charlevoix, qui était bien due à sa valeur, à sa bonne conduite et au zèle avec lequel il avait servi le Prince depuis l'enfance, n'ayant jamais monté à aucun grade " dans la marine, qu'après s'être distingué par quelque " action marquante ou par quelque service important."

(*Daniel.*)

De Sérigny se fixa alors définitivement à Rochefort et il en devint gouverneur en 1723 (1). Il mourut en 1734 à l'âge de soixante-six ans, laissant de son mariage avec Melle Marie-Elizabeth Héron, deux fils et une fille, qui ont perpétué en France jusqu'à nos jours l'honneur de leur nom et de la nationalité canadienne.

#### SIEUR DE SAUVOLE.

François-Marie Le Moyne, sieur de Sauvole (2), était le

(1) Il était aussi commandant de la marine et chevalier de St. Louis, dit un manuscrit de famille.

(2) Dans un manuscrit de famille, François-Marie Le Moyne est qualifié du titre de sieur de *Sauvole* ou *Sauvolle*. Nous ne voyons rien dans Garneau ou Ferland qui dise que de Sauvole fût le fils de Le Moyne ; mais M. Daniel dans les *Grandes familles*, reconnaît qu'un des fils de M. Le Moyne fut qualifié du nom de *Sauvole*, lorsqu'il dit en parlant de François Le Moyne : " Nous ignorons s'il suivit son frère en Louisiane et si c'est le même que celui auquel fut donné le nom de sieur de Sauvole et auquel on attribue un mémoire sur " l'établissement des Français en Louisiane. "

septième fils de M. Charles Le Moyne, sieur de Longueuil et naquit à Ville-Marie le 22 septembre, 1670. Officier distingué et accompli, il réunissait les qualités du poète et de l'orateur.

Il fit partie de l'expédition qu'avait obtenue d'Iberville pour la découverte de l'entrée du Mississipi et pour laquelle M. de Pontchartrain avait mis deux navires à sa disposition. D'Iberville partit de La Rochelle, accompagné des sieurs de Sauvole et de Bienville, ses frères, dans le mois de septembre 1698, mouilla à Saint-Domingue à la fin de décembre après beaucoup de retards, causés par les tempêtes ; il quitta cette île le 1er janvier 1699, et entra dans le Mississipi le 2 mars ; montant jusqu'au village des Bayagoulas, il revint sur ses pas, fit élever un fort dans la baie de Biloxi, située entre le Mississipi et la Mobile.

De Sauvole fut choisi pour en être le commandant. (*Garneau*)

Ce fut là qu'il mourût le 22 août 1700 (1) et fut remplacé par M. de Bienville.

De Sauvole fut créé chevalier de Saint-Louis et laissa un mémoire historique sur l'établissement des Français en la Louisiane, écrit en 1700.

#### HUITIÈME ENFANT DE CHS. LE MOYNE.

Cet enfant, inhumé à Ville-Marie le 2 octobre 1672, naquit et mourut le même jour, après avoir été ondoyé, mais sans être baptisé.

---

(1) M. Daniel diffère d'opinion ici ; voici ce qu'il dit, après avoir consulté d'anciens documents : “ Étant allé repousser un parti de Sauvages, il fut atteint d'un coup d'arquebuse et succomba de sa blessure ; son inhumation eut lieu à Ville-Marie le 28 sept. 1687. ” (*Histoire des grandes familles françaises*).

## JEANNE LE MOYNE.

Demoiselle Catherine Jeanne Le Moyne, neuvième enfant de M. de Longueuil, naquit à Ville-Marie, le 15 mars 1673. Elle entra dans la noble maison de Chavoy. Elle épousa à Québec, le 8 décembre 1694, M. Pierre Payen, seigneur de Noyan, capitaine dans les troupes de la marine et chevalier de Saint-Louis.

Voici l'acte de mariage :

“ Le 8 décembre, 1694, ayant obtenu dispense de trois  
 “ bans, Pierre Payen, Ecuyer, seigneur de Noyan, capitaine  
 “ d'une compagnie franche de la marine, fils de Messire  
 “ Pierre Payen, chevalier, seigneur de Chavoy, et de Dame  
 “ Hélène Vivien, ses père et mère, de la paroisse des Champs,  
 “ en la ville d'Avranches, évêché du dit lieu, épousa Cathe-  
 “ rine Jeanne Le Moyne, fille de feu Charles Le Moyne,  
 “ écuyer, sieur de Longueuil et de Châteauguay et de  
 “ Dame Catherine Primot, ses père et mère, de la paroisse  
 “ de Ville-Marie, de cet évêché, d'autre part. Témoins :  
 “ Guillaume Emmanuel Théodore de Maupon, chevalier,  
 “ comte de l'Estrange, Charles Madeleine Ruelle, chevalier,  
 “ seigneur d'Auteuil, conseiller du roi etc.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants. L'un des descendants portait le nom de Chavoy, et fut une des victimes de la tourmente révolutionnaire. Un autre, Hugues Payen de Chavoy, figurait en 1763, parmi les pages de Louis XVI, et lors de la Terreur, était chevalier de Saint-Louis et lieutenant colonel du régiment de Béarn ; il émigra, fit la campagne des Princes, rentra en France avec les Bourbons, et mourut à un âge avancé, en son château de Chavoy, département de la Manche. (*Daniel*)

## CHATEAUGUAY, PREMIER DU NOM.

Louis Le Moyne, sieur de Châteauguay, ainsi appelé du

nom de l'île et de la seigneurie concédées à son père par M. de Frontenac en 1673, et où en 1812 les Canadiens, sous les ordres du colonel de Salaberry ont remporté sur les Américains leur plus mémorable victoire, reçut le jour à Ville-Marie, le 4 janvier 1676; il était le dixième enfant de M. de Longueuil. Ayant suivi, fort jeune, son frère d'Iberville à la baie d'Hudson, de Châteauguay montra tout ce qu'on devait attendre de son courage et il se distingua à l'attaque du fort Monsipi.

Pendant les années qui suivirent, les Anglais furent tellement malmenés par les Français sous le commandement de d'Iberville et de Châteauguay, qu'ils n'eurent plus dans tout ce vaste pays, que le fort Nelson (Bourbon). C'était la place la plus considérable du pays; il n'était pas prudent qu'on leur en laissât la possession: il fut donc décidé qu'on l'attaquerait.

Le combat fut long et acharné. Enfin, ne pouvant plus tenir, la garnison qui était nombreuse, se rendit. Cette victoire fut payée cher. Châteauguay y fut blessé à mort, tout près de son frère et expira le 4 novembre 1694, n'ayant encore que 18 ans.

C'était le troisième fils de Le Moyne qui mourait en combattant pour sa patrie: les deux autres étaient de Sainte-Hélène et de Bienville (premier du nom).

#### MARIE-ANNE LE MOYNE.

Demoiselle Marie-Anne Le Moyne était la seconde fille et la onzième enfant de Charles Le Moyne. Née à Ville-Marie le 13 août 1678, elle épousa en cette ville, au mois d'octobre 1699, M. Jean-Baptiste Bouillet, écuyer, sieur de la Chassigne, capitaine d'une compagnie de la marine et chevalier de St. Louis, et natif de Paray, au comté de Charolais. Voici l'acte de mariage :

“ Le 28 octobre 1699, M. Dollier de Casson, Grand Vicair  
 “ de Mgr. l’Evêque, ayant accordé dispense de trois bans,  
 “ le mariage a été fait entre Jean Bouillet, Ecr., sieur de la  
 “ Chassaigne, âgé de 40 ans, fils de feu Godefroi Bouillet,  
 “ Ecr., seigneur de la Chassaigne et de Dame Anne Bertault,  
 “ ses père et mère, natif de Paray, en le Comté de Charolais,  
 “ et Delle Marie-Anne Le Moyne, âgée de 18 ans, fille de feu  
 “ Charles Le Moyne, Ecr., seigneur de Longueuil, et de Dame  
 “ Catherine Primot, ses père et mère, de cette paroisse. Le  
 “ dit mariage a été fait en présence de Ls. Pezard, sieur de  
 “ la Touche, commissaire ordinaire de la marine et délégué  
 “ de Mr. l’intendant, de Mr. Charles Henri, Marquis de la  
 “ Gouât, capitaine d’une compagnie du détachement, de  
 “ Jacques Le Ber, Ecr., oncle de l’épouse, de Charles Le  
 “ Moyne, Ecr., seigneur de Longueuil, et Paul Le Moyne, Ecr.,  
 “ sieur de Maricourt, tous deux capitaines du détachement,  
 “ et frères de l’épouse et de plusieurs autres parents et amis.

“ Marguerite Gouât, Bouillet de la Chassaigne, Longueuil,  
 “ Marie-Anne Le Moyne, Le-Ber, Elizabeth Souart, Mari-  
 “ court, Noyan, Subercase, De la Touche, Elizabeth de  
 “ Longueuil, Le Marquis de Gouât, Frs. Dollier, Gd. Vicair,  
 “ R. C. de Breslay, ptre, faisant les fonctions curiales.”

M. de la Chassaigne fut gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal, capitaine commandant le fort de la Chine en 1702.

#### D’ASSIGNY.

Gabriel Le Moyne, sieur d’Assigny, treizième fils de M. de Longueuil, était né à Ville-Marie, le 11 novembre 1681. Brave et intelligent, d’Assigny suivit ses frères dans plusieurs expéditions et partout honora le nom des Le Moyne de Longueuil. Suivant M. Falconer et certains papiers de famille, ce jeune guerrier, après s’être couvert de gloire



à la Louisiane, sous la conduite de son frère d'Iberville, serait revenu malade à Saint-Domingue où il serait mort en 1701 ; ce qui expliquerait le silence gardé sur le reste de sa vie. (*Daniel*)

D'un autre côté, sous le nom d'Assigny, on voit M. de Longueuil, d'abord, garde-marine, puis successivement, lieutenant et capitaine, devenu major à Montréal, lieutenant du roi à Trois-Rivières, après avoir été décoré de la croix de Saint-Louis, et enfin gouverneur de Montréal en 1749 ; ce ne peut être que le deuxième baron de Longueuil, qui, pour honorer la mémoire de d'Assigny, aura sans doute ajouté son nom au sien. Espérons que, tôt ou tard, ce point d'histoire sera éclairci par ceux qui, ayant en main des documents, ont tenu jusqu'à ce jour à ne pas les communiquer. (*Daniel*)

#### CHATEAUGUAY, SECOND DU NOM.

Antoine Le Moyne, sieur de Châteauguay, quatorzième enfant de M. de Longueuil, était né à Ville-Marie, le 17 juillet 1683.

D'abord garde-marine à Rochefort en 1698, puis enseigne en 1703, il passa en Louisiane très jeune encore, puisqu'il était sous la tutelle de M. Senneville, son parent, tel que nous voyons par le document qui suit : (*Revue Canadienne*, octobre 1881, page 600.)

“ Pardevant nous faisant fonction de notaire approuvé  
 “ de M. de Bienville, lieutenant du Roy et commandant en  
 “ cette place, a comparu M. Anthoine Le Moyne, Ecuyer,  
 “ Seigneur de Châteauguay, capitaine d'une compagnie  
 “ détachée de la marine.

“ Lequel, de son gré et bonne volonté, ayant atteint l'âge  
 “ de majorité et voulant décharger Monsieur de Senneville  
 “ de sa tutelle, il constitue M. le Baron de Longueuil, Che-

“ valier de St. Louis et capitaine d’une compagnie en  
 “ Canada, pour son procureur général et spécial, et luy  
 “ donne plein pouvoir de vendre ou *as fermer* tous les biens  
 “ que le dit Sieur de Châteauguay peut avoir en Canada,  
 “ et d’en recevoir le prix pour l’employer à ce que le dit  
 “ Sieur Baron de Longueuil trouvera bon être, en foi de  
 “ quoi le dit constituant a signé les présentes avec nous et  
 “ les témoins cy bas nommés pour servir à ce que de raison.  
 “ Fait au fort Louis de la Louisianne ce 25 fevrier 1708.”

CHATEAUGUAY.

LONDE.

DELISLE, faisant les fonctions de notaire.

“ Je certifie, Lieutenant du Roi et commandant en la  
 “ Louisianne que le Sieur de Lisle fait les fonctions de  
 “ notaire dans cette place, au dit fort, 24 fevrier 1708.”

BIENVILLE.

Ce fut en Louisiane que Châteauguay fut nommé capi-  
 taine, et puis y devint commandant des troupes en 1717.  
 L’année suivante, il fut nommé lieutenant du roi, et peu  
 après, reçut la croix de St. Louis. En 1727, le cabinet de  
 Versailles, sur les témoignages rendus à sa capacité, l’appela  
 à remplacer à la Martinique M. de Brien, et dix ans après,  
 le 7 juillet 1737, le nomma gouverneur de Cayenne.

De Châteauguay remplit ces fonctions jusqu’en 1744 ;  
 ayant été remplacé par M. d’Orvilliers, il passa en France ;  
 son repos fut de peu de durée. Le gouvernement, ne pou-  
 vant se passer de ses services, le nomma gouverneur de l’île  
 Royale. Ses commissions sont du 1er janvier 1745. De  
 Châteauguay ne devait pas occuper longtemps ce poste.  
 Etant repassé en France, il mourut à Rochefort, le 21 mars  
 1747.

D'après M. Falconer, bien qu'il n'indique ni la date de son mariage, ni le lieu où il fut célébré, de Châteauguay aurait épousé, étant capitaine, Melle Emélie de Fontaine, ou de Frédailles (1). De son côté, M. White dit qu'il laissa trois enfants dont deux prirent du service. M. de Beaujeu affirme à son tour qu'il laissa un fils, Jean-Baptiste Le Moyne de Châteauguay, lequel fut tué à la Martinique, pendant les troubles de 1791, et que ce dernier eut deux fils : Jean-Louis-Charles, et Jean-Louis-Armand, décédés sans postérité, l'un en 1792 et l'autre en 1795.

Quoiqu'il en soit, on retrouve vers cette même époque, soit à la Martinique, soit à Cayenne, plusieurs Le Moyne.

Ainsi, l'un, après avoir été procureur du roi à la Martinique, devint garde des sceaux ; l'autre, après s'être distingué comme écrivain à Rochefort, à Toulon, à Saint-Domingue, devint conseiller en 1743, en cette dernière place, puis commissaire ordonnateur à Cayenne, en 1747.

Telle est l'illustre famille à laquelle Charles Le Moyne donna le jour. Nous verrons plus loin l'histoire du premier baron de Longueuil, dont la vie s'est plus complètement identifiée avec Longueuil.

Nous avons insisté fortement à faire connaître la vie de ces nobles enfants du Canada, parce qu'il n'y a pas de famille canadienne-française qui ait compté autant de héros, de vertueux citoyens. D'ailleurs, l'honneur qui a rejailli sur tous ces braves, brille encore sur le nom de Longueuil. Ce n'est pas sans raison que les historiens appellent les fils de Chs. Le Moyne les *Machabées de la Nouvelle-France* ; car, ils furent certainement d'une vertu et d'un courage aussi grands que celui des Machabées de l'histoire antique.

---

(1) Dans un manuscrit de famille, il est dit Delle Jeanne Emélie de Frontanes ou des Fortailles.

## CHAPITRE IX

### PREMIER BARON DE LONGUEUIL.—ÉRECTION DU FORT

(1685-1700)

SOMMAIRE.—Charles Le Moyne, second seigneur et premier baron de Longueuil.—Son mariage.—Erection du fort de Longueuil.—Esprit militaire du baron de Longueuil.—Sa brillante conduite au siège de Québec (1690).—Premier curé de la paroisse de Longueuil.—Premiers registres.—Longueuil reconnu comme paroisse.—Cinquième concession à la famille de Longueuil.—Recensement de 1698.

### CHARLES LE MOYNE, SECOND SEIGNEUR ET PREMIER BARON DE LONGUEUIL.

Charles Le Moyne était le fils aîné de Charles Le Moyne de Longueuil et de dame Catherine Primot : il reçut le jour à Ville-Marie, le 10 décembre 1656, et à cause de sa bravoure fut surnommé le *Machabée de Montréal*.

Voici son extrait de baptême, tel que porté aux registres de Ville-Marie :

“ Anno D. 1656, die 10 Decembris, ego, Claudius Pijart,  
“ sacerdos So<sup>ls</sup> Jesu, parochi Montis regalensis, Baptisavi

“ infantem eodem die natum. Patre Carolo Lemoine et  
 “ matre Catherinâ Primot, conjugibus, cui nomen fuit in-  
 “ positum Carolus. Patrinus fuit Jacobus Messier, ejus avus;  
 “ matrina, Domina Joanna Mance.”

CLAUDIUS PIJART, S. J.

Suivant d'anciens documents, Charles Le Moyne de Longueuil, étant passé en France, s'y serait distingué à la guerre de Flandre, avant de s'immortaliser en Canada par sa belle conduite. (1)

Il était à peine de retour dans la Nouvelle-France, (1683) que, frappé de son mérite incontestable, le gouverneur de la Barre le recommanda au ministre d'état pour les fonctions de major de Montréal, en remplacement de M. Bizard. (2)

“ C'est, disait ce gouverneur, un jeune homme de vingt-sept ans, qui, ayant été élevé près de M. le maréchal d'Humières, (3) et ensuite fait lieutenant d'infanterie, sait le métier et est en état de bien servir. Il est fils de M. Le Moyne, dont je vous ai ci-devant parlé.”

#### MARIAGE DU BARON DE LONGUEUIL

Cette même année, Charles Le Moyne épousa Melle Claude-Elizabeth Souart d'Adoucourt, femme de son Altesse Royale Madame de France, sœur de Mr. le chevalier Dominique Souart d'Adoucourt, brigadier des armées du roi, qui mourut

(1) Cette guerre commencée en 1672, se termina en 1679.

(2) C'est celui qui a donné son nom à l'île ainsi appelée. Il commanda plusieurs années à Montréal en l'absence du gouverneur. Un de ses fils passa en Louisiane, où il fut successivement promu au grade de lieutenant et de capitaine. (*Dictionnaire de M. l'abbé Tanguay.*)

(3) Le maréchal d'Humières était parent de Frontenac. Comme le jeune de Longueuil fut envoyé en France sous Frontenac, on comprendra que ce fut ce dernier qui le recommanda à son parent. (*Sulte.*)

au château de Bayonne en 1740, (1) fille d'Armand Souart d'Adoucourt (noble homme), aspède ordinaire de madame la duchesse d'Orléans (2) et nièce de M. Gabriel Souart, premier curé de Ville-Marie. (3)

Le lieu et la date de ce mariage ne sont pas connus ; mais il est probable, comme le dit M. Tanguay, que ce mariage eut lieu en France.

Néanmoins, Mr. de Longueuil ne demeura pas longtemps en France après son mariage, si toutefois il se maria là ; il était même de retour au Canada, dès 1684 ; car le 9 janvier de cette année-là, il signait avec son épouse, un acte de cession et transport fait en leur faveur par ses père et mère, Charles Le Moyne de Longueuil et Dame Catherine Primot, son épouse (4) des fief et seigneurie de Longueuil avec leurs dépendances. Dès lors, il s'y fixa définitivement ; car ayant pris le titre de sieur de Longueuil en même temps que la possession de la seigneurie, il y commença aussitôt des travaux considérables qui exigèrent sans doute sa surveillance constante : nous voulons parler de la construction de son château, commencé vers 1685 et terminé en 1690. (5)

Si la famille Le Moyne résidait à Longueuil en 1674 comme nous l'avons déjà démontré, et qu'elle y possédait en 1677 d'après l'acte d'aveu et dénombrement un moulin

(1) *Daniel*.

(2) Cette duchesse d'Orléans était la princesse palatine, mère du duc d'Orléans, régent de France de 1715 à 1720.

(3) M. Tanguay (*Dict. Gen.* vol. I, p. 551) dit à son sujet. " Elle était pensionnaire chez les filles de la Congrégation. Elle reçut une donation de son oncle (6 octobre 1672 greffe de Basset) ; puis elle repassa en France et c'est là qu'elle épousa Charles Le Moyne ; M. Gabriel Souart avait une autre nièce, Delle Catherine Gauchet de Belleville, mariée le 26 nov. 1665, au juge Migeon de Bransac."—*M. Sulte* ajoute : La fille de Catherine Gauchet, qui portait le nom de Lagauchetière, a laissé ce nom à l'une des rues de Montréal.

(4) Passé devant B. Basset, notaire royal.

(5) D'après M. Jac. Viger.

à vent, et une grande maison en pierres, ainsi que trente arpents de terre labourable à la charrue, comment se fait-il que Le Moyne soit indiqué au recensement de 1681, comme demeurant à Montréal.

Peut-être l'a-t-on placé là, parce qu'elle possédait de vastes propriétés à la pointe Saint-Charles et à la ville et qu'elle y demeurait de temps à autre ? ce qui n'est pas invraisemblable ; ou encore Le Moyne était si souvent absent de sa famille qu'on a pu le placer indifféremment à Montréal ou à Longueuil ; peut-être aussi le recensement de 1681 était-il purement personnel et Le Moyne se trouvait alors à Montréal.

Dans tous les cas, il est irrécusable que la famille Le Moyne a habité Longueuil dès 1674, et ses enfants ont nécessairement du y demeurer alors, et y passer une partie de leur enfance ; ce qui nous permet à juste titre de réclamer comme nôtre la jeunesse des d'Iberville, Sainte-Hélène, Maricourt et de leurs frères et sœurs.

#### ÉRECTION DU FORT OU CHATEAU DE LONGUEUIL

M. de Longueuil, voyant l'augmentation prodigieuse de la colonie que son père avait fondée et le défrichement rapide des terres, fut, pour ainsi dire, forcé de faire construire à grands frais un immense fort, que la famille appela avec raison CHATEAU DE LONGUEUIL, et ce, tant pour sa propre protection que pour encourager et protéger les colons (ses censitaires) contre les invasions si fréquentes des Sauvages à cette époque.

Ce fort fut bâti, comme nous l'avons déjà dit, pendant les années de 1685 à 1690.

Nous n'avons pas de données exactes sur les dimensions qu'avait le fort de Longueuil ; nous avons cependant pu les déterminer approximativement d'après un petit plan du

*domaine*, fait et signé le 13 janvier 1810, par M. Wm. Sax, arpenteur. D'après les données de ce plan, nous croyons pouvoir dire en chiffres ronds, que le fort était d'une forme rectangulaire, mesurant à peu près 210 pieds français de front, faisant face sur le fleuve Saint-Laurent, sur 170 pieds de profondeur, en suivant le côté sud-ouest du chemin de Chambly. (1)

Quant à sa position exacte, voici ce que nous lisons dans un procès-verbal de mesurage du même arpenteur, en date du 9 août 1809, alors qu'il s'agissait de délimiter le terrain qui fut vendu à la fabrique pour y construire l'église : "J'ai mesuré le long du dit chemin (Chambly), coté sud-ouest, dans l'alignement des murs du vieux fort, etc." ; l'un des murs longeait donc le côté sud-ouest du chemin de Chambly. Un des plus vieux citoyens de Longueuil nous a répété la même chose, et se rappelle qu'il y avait une *grande porte* dans le mur qui donnait sur le chemin de Chambly. Le mur faisant face au fleuve, était à environ dix ou quinze pieds au nord-ouest de la rue St. Charles. Nous pourrions trouver facilement des restes de ces fondations en creusant un peu sur le terrain de la fabrique ; nous voyons aujourd'hui un gros orme près de la maison de la fabrique, qui repose exactement sur le mur du vieux fort ; il est très aisé de s'en convaincre en examinant les racines de cet arbre. (2)

Sur le plan de M. Sax, on voit que la continuation de la rue Saint-Charles est tracée à travers le fort, mais qu'elle est sans issue. Ce qui indique que cette rue n'était que projetée. Elle n'a été ouverte qu'après 1811, c'est-à-dire après la construction de l'église commencée en 1810

(1) Voyez le plan du village en 1810 avec sa légende, où le site du fort est indiqué et où nous donnons quelques autres détails.

Voir à l'appendice, note B, pour les dimensions que nous avons données au fort.

(2) Cet orme mesure neuf pieds de circonférence.



A cette époque, et même plusieurs années après, le chemin public suivait le bord du fleuve.

Nous avons aussi pu constater en observant les travaux de creusement qui furent faits pour la construction du perron de la nouvelle église (1885), l'existence d'un mur qui avait sans doute appartenu au vieux fort : ce mur, d'environ 50 pieds de longueur, était parallèle à la rue Saint-Charles et se trouvait exactement sous la seconde marche du perron actuel de l'église. Ce sont là les seules données que nous ayons pu avoir relativement à la position et à la grandeur du fort de Longueuil.

Le château de Longueuil était une construction considérable.

Voici ce qu'en disait Louis XIV dans la lettre de noblesse qui élevait Le Moyne au titre de baron de Longueuil : “ il “ (Le Moyne) a fait bastir à ses frais, un fort flanqué de “ quatre bonnes tours, le tout de pierre et maçonnerie, avec “ un corps de garde, plusieurs grands corps de logis, et une “ très belle église, le tout décoré de toutes les marques de “ noblesse, avec une belle basse cour, dans la quelle il y a “ grange, étable, bergerie, colombier et autres bâtiments, “ tous de maçonnerie, enfermés dans le dit fort.”

Le fort était à deux étages et ses tours étaient rondes. D'ailleurs, pour mieux faire connaître la forme de sa construction, nous sommes heureux d'en offrir avec ce volume une gravure que nous devons à la générosité d'une personne alliée à la famille des barons de Longueuil, et qui s'est grandement intéressée au succès de notre histoire et à laquelle nous devons beaucoup de reconnaissance. (1)

Ce fort si spacieux et si solide, servait à abriter les colons pendant les attaques des Iroquois, qui devenaient de plus

---

(1) Demoiselle Wilhelmine Dudding, seconde fille de madame de Montenach, aujourd'hui madame Ths. Ryan, petite cousine du baron actuel. L'original de cette précieuse relique historique est la propriété de MM. Bellemare et Verreau qui ont bien voulu nous permettre de la publier.

en plus fréquentes, dans les commencements de l'établissement de cette paroisse.

Il exista plus d'un siècle, et fut incendié en 1792. La gravure fait voir les ravages causés par cet incendie.

Il avait coûté à M. de Longueuil la somme de 60,000 livres (1), somme considérable, si l'on considère le bon marché des matériaux de construction et de la main-d'œuvre à cette époque.

Les Américains l'occupèrent pendant la guerre de 1775 ; en 1792, lorsqu'il brûla en partie, les Anglais y tenaient encore garnison. En 1810, voyant que les murs menaçaient ruine, on résolut de le démolir : on se servit des pierres de son enceinte pour les murs de l'église alors en construction.

M. de Longueuil construisit en outre un moulin à farine et une brasserie, tous deux en maçonnerie, et près du fort. Il employait en même temps au-delà de trente personnes à défricher et cultiver ses terres et à d'autres travaux.

Louis XIV, dans sa lettre, lui fait ce compliment, qu'à cette époque (1700), la seigneurie de Longueuil était la seule bâtie et fortifiée de cette manière, et qu'elle avait puissamment contribué à la conservation des habitants des seigneuries voisines.

#### ESPRIT MILITAIRE DE M. DE LONGUEUIL.

Au retour d'une expédition, en 1687, M. de Denonville, gouverneur, écrivait de Montréal au ministre une lettre du 28 août, pour l'informer du résultat qu'elle avait eu ; il le loue des services qu'ont rendus les milices du pays, et fait remarquer entre autres choses, que, " Les sieurs de la Durantaye, " Granville, Dupuis, Berthier, La Vallière et Longueuil, qui

(1) Cette somme représente une valeur actuelle d'à peu près \$40,000.

“ ont très bien servi, seraient de très bons capitaines. Je ne  
 “ vous saurais assez dire combien Granville (1) et Lon-  
 “ gueuil, à chacun desquels j'avais donné quatre compagnies  
 “ à commander, se sont distingués pardessus les autres. Vous  
 “ avez donné au dernier une lieutenance qu'il a acceptée avec  
 “ plaisir; il est l'aîné de sept frères de la famille des Le Moyne  
 “ que le Roi a anoblie pour les services que feu leur père a  
 “ rendus en ce pays. C'est une famille, avec celle des Le Ber,  
 “ beau-frère du dit Le Moyne, dont je ne me saurais trop louer,  
 “ et qui mérite le plus d'être distinguée par la bonne éduca-  
 “ tion des enfants, qui sont tous honnêtes gens; à l'entreprise  
 “ du Nord, il y avait trois frères Le Moyne, qui eurent  
 “ part à tout ce qui s'est fait de bien sous M. de Troyes.”  
 (*Ferland.*)

Au sujet du combat de Lachine qui eut lieu au mois d'août 1689, à la suite du fameux massacre de Lachine, Mr. de Catalogne dit (2): “ Ce détachement était de cinquante  
 “ Français et trente Sauvages, nos alliez, commandez par le  
 “ sieur de la Rabèyre, lieutenant, et le baron de Longueuil,  
 “ à présent gouverneur des Trois-Rivières, son second et  
 “ trois autres officiers.

“ Comme ils marchaient dans le grand chemin, lorsqu'ils  
 “ furent à deux grandes portées de mousquet de nous, les  
 “ ennemis les investirent; il n'y eut que nos Sauvages qui  
 “ presque tous se firent tuez; le baron de Longueuil y eut le  
 “ bras cassé, quatre de nos Sauvages l'emportèrent au fort  
 “ Remy (Lachine) où quelques-uns de nos meilleurs coureurs  
 “ se sauvèrent; tous le reste fut pris prisonnier, et ensuite plus  
 “ de la moitié de bruslez; il y eut environ 20 de nos Sauva-  
 “ ges de bruslez à qui les Iroquois levèrent la chevelure.”

En janvier 1690, un parti se forma à Montréal, pour aller en guerre du côté d'Orange (fort Corlar); il pouvait

(1) Beccard de Granville, seigneur de l'île-aux-Grues.

(2) *Documents publiés à Québec*, vol, I, pages 570-571.

être de deux cent dix hommes, savoir : quatre-vingts Sauvages du sault Saint-Louis et de la montagne de Montréal, seize Algonquins et le reste français ; le tout sous le commandement du sieur Le Moyne et d'Ailleboust, lieutenant. (*Sulte.*)

#### BELLE CONDUITE DE LE MOYNE AU SIÈGE DE QUÉBEC (1690).

Le 14 octobre (1690), on avait annoncé que la flotte anglaise était sur le point d'atteindre Québec.

Le sieur de Longueuil alla avec quelques Sauvages hurons et abénaquis pour examiner les mouvements des ennemis. Les côtes de Beaupré, Beauport, l'île d'Orléans et la Pointe-Lévis étaient bien garnies et les habitants avaient bien promis d'y faire bonne résistance, si les ennemis s'en approchaient, ce qu'ils exécutèrent parfaitement.

Sur les quatre heures de l'après-midi, le sieur de Longueuil, revenant avec ses Sauvages, accompagné du sieur de Maricourt, son frère, qui arrivait de la baie d'Hudson dans le navire commandé par le sieur de Bonaventure, qui, par bonheur, fut averti assez à temps pour ne point tomber entre les mains des ennemis, passa avec ses canots le long de la flotte ; quelques chaloupes se détachèrent pour le charger, mais il gagna terre, et les recevant à bons coups de fusils, ces chaloupes furent obligées de retourner à leurs navires et furent saluées en passant par les habitants de Beauport qui étaient sur la grève. (*Documents publiés à Québec. Lettre de Monseignat, I, 517, 522.*)

Au siège de Québec, le vendredi, vingt du mois d'octobre 1690, de bonne heure, le major Whalley alla conférer avec l'amiral anglais et lui communiquer le résultat d'un conseil de guerre tenu la veille par les officiers de l'armée de terre. Ils regardaient l'entreprise comme trop hasardeuse, et concluaient qu'il valait mieux l'abandonner à cause de l'état

avancé de la saison. Pendant son absence, les troupes anglaises s'étaient ébranlées et s'étaient rapprochées de la rivière Saint-Charles. Vers deux heures de l'après-midi, la tête de l'armée fut attaquée par un petit corps de Français, conduits par MM. de Longueuil et de Sainte-Hélène. L'escarmouche fut longue et opiniâtre ; dans la pensée que les ennemis pourraient essayer de traverser la rivière Saint-Charles à gué, M. de Frontenac s'était avancé jusqu'à la rive droite avec près de mille hommes.

Voyant leurs tentatives inutiles, et pressés par les tirailleurs, les Anglais se jetèrent dans un petit bois, où il n'était pas sûr de les attaquer, et les Français firent leur retraite en bon ordre. Quelques canons avaient été débarqués contre les ordres de Whalley, et trainés à la suite des régiments anglais ; ils s'en servirent pour lancer quelques boulets, qui ne firent de mal à personne. (*Ferland.*)

Malheureusement, dans ce moment, une balle cassa la jambe du sieur de Sainte-Hélène ; le sieur de Longueuil fut frappé au côté et aurait été tué, si sa corne à poudre n'eût amorti le coup. Un soldat et un milicien furent tués pendant le cours de la journée.

Après s'être couvert de gloire à la défense de Québec, M. de Longueuil revint dans sa seigneurie, où il put assister aux derniers travaux de son château et à l'inauguration de la nouvelle église, qu'il avait si généreusement fait construire dans l'enceinte de son fort.

#### PREMIER CURÉ DE LONGUEUIL

M. Tanguay dit dans son *Répertoire du clergé canadien*, page 50, au mot *Millet*, ce qui suit :

“ LE REVD. PIERRE MILLET, JÉSUISTE, arriva de France le 5 août 1667 ; il fut un des missionnaires envoyés chez les nations iroquoises d'où il descendit en 1691, et desservit

“ depuis cette date la paroisse de Longueuil. Il mourut le  
 “ 17 janvier 1711.”

M. Tanguay fait venir M. Millet à Longueuil en 1691 ; nous ne savons sur quelle autorité il s'appuie, pour faire cet avancé. Il est douteux cependant qu'il en ait été ainsi, puisque nous voyons aux registres de Boucherville, que les curés de cette paroisse se qualifient sans cesse de curé ou missionnaire de Boucherville, *de Longueuil* et autres lieux, depuis le commencement de l'établissement de ces paroisses (1669) jusqu'en 1698. Voici un acte aux registres de Boucherville qui indiquerait que le curé de cette paroisse était le desservant de Longueuil, encore en 1698 :

“ Le 20 octobre 1698, Je, soussigné, prêtre, curé de Bou-  
 “ cherville *et de Longueuil*, ay baptisé dans l'église paroissiale de Ste. Famille de Boucherville Marie-Angélique  
 “ Vian, née du susdit jour et enfant de Jacques Vian dit  
 “ Lespérance et de Marie-Thérèse Robin, son épouse, habitants de Longueuil ; son parain a été Jean Robin, oncle de  
 “ l'enfant et sa maraine, Hélène Charles, fille d'Estienne  
 “ Charles et de Magdeleine Niel, son épouse, habitants du  
 “ Tremblay, paroisse de Boucherville ; le père de l'enfant a  
 “ signé avec moi.

“ R. DE LA SAUDRAY.”

Il est évident que le curé de Boucherville ne se serait pas intitulé curé de Longueuil s'il y eût eu un prêtre desservant à Longueuil. D'ailleurs, le même prêtre ayant eu l'année suivante, un autre acte à faire pour des habitants de Longueuil, s'exprime comme suit :

“ Le septième de juillet mil six cent nonante neuf, je,  
 “ soussigné, prêtre, *curé de Boucherville, par ordre de Mon-*  
 “ *seigneur l'évêque*, donné par écrit et scellé de son sceau,  
 “ ay marié dans l'église paroissiale de la Sainte famille de

“ Boucherville, Jean Robin dit Lapointe, agé de vingt-deux  
 “ ans, fils de Jean Robin dit Lapointe et de Jeanne Charton  
 “ son épouse, habitants de Longueuil avec Marie-Claude  
 “ Sergent, agée de vingt-cinq ans, fille de Louis Sergent,  
 “ maître menuisier et d’Anne Lecomte, sa femme, paroisse  
 “ de St. Eustache de Paris et leur ay donné la bénédiction  
 “ nuptiale en présence du dit Jean Robin, père du garçon,  
 “ Bertrand Viau dit Lespérance, gendre du dit Robin, habi-  
 “ tants de Longueuil et de Nicolas du Bray dit Laplume,  
 “ amy des époux et témoins qui ont signé avec moy.

“ R. DE LA SAUDRAY.”

Puisqu’il a fallu un ordre spécial de l’évêque au curé de  
 Boucherville en 1699, pour faire le mariage de personnes  
 de Longueuil, nous devons en conclure que dès lors, il  
 n’était plus desservant de Longueuil et qu’il devait y avoir  
 un curé résident.

#### PREMIERS REGISTRES

M. Jacques Viger, qui prenait un grand intérêt aux diffé-  
 rentes archives des paroisses, a visité Longueuil et y a exa-  
 miné les registres dans la première moitié de ce siècle ; nous  
 extrayons de sa *Saberdache* la note suivante concernant les  
 registres de Longueuil :

“ Le premier cahier que je trouve porte le titre suivant :  
 “ Ce cahier commence au 11 décembre 1698.” M. Viger  
 extrait les deux actes suivants :

“ Avril 18, 1699, Baptisé, Louis, fils d’Alexandre Lacoste  
 “ et de Marguerite Deniau.

“ Septembre 5, 1699, Baptisé, Jacques, fils de Nicolas  
 “ Varin dit Lapistole et de Marie-Anne Roncelet.”

Il ajoute : “ ce registre finit le 5 février 1701.

“ Le registre suivant commence en 1701, sans mention du mois, ni du jour.”

Malheureusement ce premier petit cahier des registres de la ville de Longueuil (de 1698 à 1701) est perdu, et aujourd'hui, il ne reste plus que le premier feuillet qui porte le titre.

Si M. Tanguay est bien fondé dans son dire, savoir, que Longueuil eut un curé en 1691, les registres de cette époque à venir en 1698 sont aussi perdus.

Aujourd'hui Longueuil possède ses registres aux dates suivantes ;

le 5 janvier, 1701, pour les baptêmes ;

le 7 février, 1701, pour les mariages ;

le 25 août, 1701, pour les sépultures.

Depuis cette époque, les registres de Longueuil sont complets jusqu'aujourd'hui, moins cependant ceux du 1er octobre 1777 au 21 septembre 1778.

Il peut se faire qu'il n'y ait pas eu de curé durant cette année-là et que la paroisse ait été desservie par les curés voisins.

#### LONGUEUIL RECONNU COMME PAROISSE.

Nous n'avons pas la date de l'érection canonique de la paroisse de Longueuil ; ce fut probablement à la fin du dix-septième siècle ; car Boucherville et Varennes furent érigées canoniquement, en 1692 ; Longueuil, étant de la même époque, dut avoir son érection canonique vers le même temps. Longueuil était reconnu comme paroisse dès 1698, avant d'avoir un curé résident ; lorsque le curé de Boucherville allait exercer ses fonctions comme curé de Boucherville et de Longueuil à Longueuil même, il appelait l'église de Longueuil : *église paroissiale*. (1)

(1) Il officiait même jusqu'à Longueuil ; car on voit aux registres de Boucher-



Comme toutes les autres paroisses du Canada de ce temps, la paroisse de Longueuil fût érigée civilement par un arrêt du conseil d'état du roi, du trois mars 1722, et qui confirme le réglemeut fait par messieurs de Vaudreuil et Bégon et monseigneur l'Evêque de Québec.

La paroisse de Longueuil à cette époque contenait toute l'étendue de la seigneurie de Longueuil et une partie de la seigneurie de la Prairie (quarante-cinq arpents sur le bord du Saint-Laurent, à Saint-Lambert.) (1)

Longueuil a beaucoup changé depuis cette époque ; on y a ajouté le fief Tremblay et on en a détaché presque la moitié, lorsque la paroisse de Saint-Hubert fut fondée.

On ne connaît pas la raison pour laquelle Charles Le Moyne choisit *Saint-Antoine de Padoue* comme titulaire de la nouvelle paroisse qu'il fondait.

#### CINQUIÈME CONCESSION, 1698.

M. de Longueuil, devenu père de plusieurs enfants, continua d'agrandir le domaine que lui avait laissé son illustre père, et y ajouta la concession faite par M. le comte de Frontenac, le 25 septembre 1698 ; elle augmentait la seigneurie de Longueuil à trois lieues et demie de profondeur à partir du fleuve Saint-Laurent sur toute sa largeur.

“ A Charles Le Moyne, sieur de Longueuil, Louis de Buade, etc., Jean Bochard, etc.

“ Sur ce qui nous a esté représenté par Charles LeMoyne, Ecuier, Sieur de Longueuil qui possède une terre en fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice appelée Longueuil, scituée dans la côte du Sud sur le bord du fleuve

---

ville que le 13 août 1696 il y eût “ Enterrement de Charles Le Moyne (né le 10 août à Montréal) dans la dite église paroissiale de Longueuil, en présence de M. de Longueuil, son père et autres, par M. de Caumont, curé de Boucherville.”

(1) C'est-à-dire, cette partie de Saint-Lambert, souvent appelée *Mouille-Pied*.

“ Saint-Laurent, vis-à-vis la ville de Montréal, contenant  
 “ deux lieues ou environ de large sur une lieue et demie de  
 “ profondeur, excepté 50 arpents de front qui n’ont de pro-  
 “ fondeur que cent arpents, laquelle terre a esté concédée à  
 “ feu Charles Lemoyne, écuier, son père, sur laquelle il a  
 “ fait bastir un fort flanqué de quatre tours, le tout de  
 “ maçonnerie avec un corps de garde, une belle église et  
 “ plusieurs grands corps de logis, le tout aussi de maçonne-  
 “ rie, renfermé dans le dit fort, avec un moulin banal hors  
 “ le dit fort, pareillement construit de maçonnerie, et concédé  
 “ à un certain nombre d’habitants, toute l’étendue de la  
 “ dite terre à l’exception de ce qu’il a réservé pour son  
 “ domaine, lesquels habitants, aussi bien que lui, travaillent  
 “ à la mettre entièrement en culture et valeur, et comme il  
 “ désire (si Sa Majesté l’a pour agréable) augmenter la dite  
 “ terre et y établir plusieurs villages, il nous a requis de lui con-  
 “ céder la profondeur, en sorte qu’il ait jusques à trois lieues  
 “ et demie depuis le bord du dit fleuve Saint-Laurent sur  
 “ toute la largeur de sa dite terre pour tenir la dite pro-  
 “ fondeur ainsi que ce qu’il possède à titre de fief et sei-  
 “ gneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de  
 “ chasse et de pesche dans toute l’étendue des dites terres  
 “ et sur la devanture d’icelles, jusque au Nord de l’Isle  
 “ Sainte-Hélène qui luy appartient pareillement; ayant  
 “ égard à l’exposé cy-dessus, dont nous sommes plainement  
 “ informés, et que la construction du dit fort et de l’église,  
 “ des corps de logis et des autres bâtimens, le tout cons-  
 “ truit de neuf, luy ont coûté plus de soixante mille livres,  
 “ et les dépenses qu’il continue de faire sur la dite terre  
 “ pour contribuer au dessein qu’il a de l’augmenter et d’y  
 “ mettre de nouveaux habitans, pour y former plusieurs  
 “ villages; Nous, sous le bon plaisir du Roy, avons donné,  
 “ concédé et accordé au dit sieur de Longueuil la profon-  
 “ deur derrière sa dite terre pour s’étendre à l’avenir jus-  
 “ qu’à trois lieues et demie du bord du fleuve Saint-Laurent

“ sur toute la largeur de sa dite terre avec les droits de  
 “ chasse et de pesche dans toute la dite étendue, et au-  
 “ devant jusqu’au Nord de l’Ile Sainte-Hélène pour tenir le  
 “ tout en fief et seigneurie, haute, moyenne et basse jus-  
 “ tice, et en jouir et ses tenanciers à toujours, le tout rele-  
 “ vant du roy aux droits et redevances accoutumez à cha-  
 “ que mutation, à la charge de porter la foy et hommage  
 “ au château de Saint-Louis de Québec, et de conserver au  
 “ roy les mines, minières et minéraux, si aucuns se trou-  
 “ vent sur la dite terre et d’en donner avis à Sa Majesté, de  
 “ laquelle il prendra confirmation des présentes.

“ Fait à Québec, le vingt-cinquième jour de septembre,  
 “ mil six cent quatre vingt dix-huit.”

“ FRONTENAC,

“ BOCHARD CHAMPIGNY,

“ DE MONSEIGNAT

“ et ANDRÉ.”

Ce dernier titre complète l’entière étendue de terre que comprend la seigneurie de Longueuil ; car, deux ans plus tard, cette seigneurie était érigée en baronnie.

#### RECENSEMENT DE 1698.

Mr. de Longueuil s’occupait tellement de concéder ses terres et d’attirer les colons sur sa seigneurie, que dès 1698, la population de Longueuil s’était accrue énormément.

La population était de 223 âmes, dont 118 hommes et 105 femmes ; parmi les mariés et les veufs, on voit 42 hommes et 34 femmes ; parmi les enfants et les non mariés, 76 hommes et 71 femmes.

De 1681 à 1698, en 17 ans, la population de Longueuil avait plus que doublé, résultat dû à la grande fécondité de

notre race et à l'immigration française qui affluait à cette époque.

En 1739, la population dépassait 400 âmes : même gradation dans le développement et l'expansion de notre race, et due aux mêmes causes.

DIVERS RECENSEMENTS DE LONGUEUIL AVANT 1700.

	1688	1692	1695 (1)	1698
Maisons .....	27	.....	.....	.....
Population .....	160	163	134	223
Hommes .....	83	96	75	118
Femmes .....	72	67	59	105
Hommes mariés .....	28	28	20	42
Femmes mariées .....	27	26	17	34
Garçons .....	60	68	55	76
Filles .....	45	41	42	71
Eglises .....	1	1	1	1
Moulins .....	1	1	1	1
Arpents en culture .....	467			
Blé .....	2680			
Autres grains .....	1155			
Chevaux .....	1			
Bêtes à cornes .....	135			
Moutons .....	26			
Cochons .....	78			

(1) Nous constatons un décroissement considérable dans ce recensement de 1695 ; nous ne pouvons nullement en donner la raison ; il a dû certainement se glisser une erreur dans la copie de ce recensement.

## CHAPITRE X

(1700—1723)

## BARONNIE DE LONGUEUIL

SOMMAIRE.—Erection de la baronnie de Longueuil par lettre de Louis XIV.—Anecdote.—Sixième concession.—Acquisition de la seigneurie de Belœil.—Concession de 1713.—Préparatifs de guerre contre les Anglais.—Construction du fort Chambly.—Curés de Longueuil: MM. de Francheville, Bernardin-Constantin, Dauzat et Céré.—Arrivée du Rév. Jos. Isambart.—Agrandissement de la paroisse.—Erection civile de la paroisse.

## ÉRECTION DE LA BARONNIE DE LONGUEUIL

Charles Le Moyne, second seigneur de Longueuil, fut élevé à la dignité de baron, et la seigneurie fut érigée en baronnie par acte de Sa Majesté Louis XIV, en date du 26 janvier 1700, pour récompenser Le Moyne des services considérables que lui et sa famille avaient rendus au pays.

La baronnie de Longueuil fut créée officiellement en 1700, comme nous le voyons par l'acte suivant, émané de Louis XIV lui-même. Nous reproduisons en entier ce document, parce qu'il est extrêmement important au point de vue historique, et qu'il énumère brièvement tous les droits qu'avait la famille Le Moyne à cette récompense.

“ TERRE ET SEIGNEURIE DE LONGUEUIL ÉRIGÉES  
 “ EN BARONNIE ”

“ LOUIS, *par la Grâce de Dieu, roy de France et de Navarre,*

“ *A tous présents et à venir, salut :*

“ Estant de nostre grandeur et de nostre justice de récompenser ceux qui, par leur mérite et leur courage, se sont portez à des actions de remarque, et mettant en considération les services qui nous ont estés rendus par feu Charles Le Moyne, escuyer, sieur de Longueuil, qui dès l'année 1640, a passé de France en Canada pour s'y établir, où il a donné en toutes les occasions de guerre contre les Iroquois, tant de marques de valeur et de fidélité à notre service, qu'il a esté employé par nos gouverneurs et lieutenants généraux du dit pays, dans toutes les expéditions militaires, et dans toutes les négociations et traités de paix dont il s'est toujours acquitté à leur contentement.

“ Et ensuite, Charles Le Moyne, Escuyer, son fils, voulant continuer ses services, à l'exemple de son père, aurait servy depuis qu'il a esté capable de porter les armes, soit en France, en qualité de lieutenant dans le régiment Saint-Laurent, soit au Canada, depuis 1687, en la mesme qualité de lieutenant, et en celle de capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, dans lequel service il a esté estropié d'un bras, fracassé d'un coup de fusil par les Iroquois, dans le combat qui se donna au lieu nommé Lachine, et sept de ses frères cadets, voulant suivre le mesme exemple, se sont mis dans les armes.

“ Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène, par ses services dans plusieurs occasions, a obtenu une compagnie du détachement de la marine, et après, a esté tué en combattant contre les Anglais, lorsqu'ils assiégèrent Québec, estant à la teste des Canadiens, avec le dit Charles Le

“ Moyne, son frère, qui fut pareillement blessé. Le sieur  
“ Le Moyne d'Iberville, capitaine de frégate légère, a servy  
“ et commandé, soit par terre dans la prise des forts qui  
“ sont au fonds de la baye d'Hudson et dans celle du fort  
“ de Corlard, soit par mer en la dite qualité de capitaine de  
“ frégate légère, dans laquelle il sert encore présentement.

“ Le sieur Joseph Le Moyne de Bienville fut fait  
“ enseigne dans les dites troupes de la marine, et il fut tué  
“ par les Iroquois à l'attaque du lieu nommé Repentigny.

“ Le sr. Louis Le Moyne de Châteauguay, faisant les  
“ fonctions d'enseigne sous le sieur d'Iberville, son frère,  
“ a esté tué à la prise du fort Bourbon, dans la Baye du  
“ Nord.

“ Le sr. Paul Le Moyne de Maricourt, est enseigne de  
“ vaisseau et capitaine d'une compagnie du détachement de  
“ la marine, servant d'enseigne, sous le sieur d'Iberville,  
“ son frère.

“ Pour se conformer le dit Charles Le Moyne, fils aîné,  
“ à nos desseins dans l'établissement du Canada, il a  
“ fait une dépense considérable pour placer des habitants  
“ sur la terre et seigneurie de Longueuil, qui contient envi-  
“ ron deux lieues sur le fleuve Saint-Laurent, sur trois et  
“ demye de profondeur, qui relève de nous, à haute,  
“ moyenne et basse justice, dans laquelle il travaille à  
“ establir trois paroisses, et pour la conservation des dits  
“ habitants pendant la guerre, il a fait bastir à ses frais un  
“ fort flanqué de quatre bonnes tours, le tout de pierre et  
“ maçonnerie avec un corps de garde, plusieurs grands  
“ corps de logis et une très belle église, le tout décoré de  
“ toutes les marques de noblesse, avec une belle basse-court,  
“ dans laquelle il y a grange, étable, bergerie, colombier,  
“ et autres batiments, tous de maçonnerie enfermez dans le  
“ dit fort, à costé duquel il y a un moulin banal et une  
“ belle brasserie aussy de maçonnerie très utile à la colonie,  
“ et le tout accompagné d'un nombre considérable de do-

“ mestiques, chevaux et équipage, tous lesquels batiments,  
“ lui ont couté plus de soixante mille livres, tellement que  
“ la dite seigneurie est à présent une des plus belles de tout  
“ le pays, et la seule fortifiée et bastie de cette manière,  
“ qui a considérablement contribué à la conservation de  
“ tous habitants des seigneuries voisines, laquelle terre est  
“ d'un revenu considérable par les grands défrichements et  
“ les excessifs travaux qu'il a fait faire et qu'il continue en  
“ y entretenant ordinairement trente ouvriers, ce qu'il est  
“ en estat de soutenir et de tenir un rang de distinction  
“ appuyé sur le mérite et la vertu.

“ Pour lesquelles considérations, nous avons cru qu'il  
“ estait de notre justice de donner, non-seulement à sa terre  
“ et seigneurie de Longueuil un titre d'honneur, mais  
“ encore à sa personne, quelques marques d'une distinction  
“ honorable qui passe à la postérité et qui soit un sujet  
“ d'une louable émulation à ses enfants pour les engager à  
“ suivre son exemple.

“ A ces causes, de notre grâce spéciale, pleine puissance  
“ et autorité royalle, nous avons créé, érigé, élevé et décoré,  
“ créons, érigeons et décorons par ces présentes signées de  
“ notre main, la dite terre et seigneurie de Longueuil, sci-  
“ tuée en notre pays de Canada, en titre, nom et dignité de  
“ baronnie pour en jouir par le dit Sieur Charles Le Moyne,  
“ ses enfants, successeurs, ayant cause, et les descendants  
“ d'iceux en légitime mariage, plainement et paisiblement,  
“ relevant de nous à cause de nostre couronne, à une seule  
“ foy et hommage, adveu et dénombrement requis par les  
“ lois de nostre royaume et coutume de Paris, suivie au dit  
“ pays, au dit titre, nom et dignité de baronnie, voulons  
“ qu'ils se puissent dire, nommer et qualifier Barons en tous  
“ actes tant en jugement que dehors, qu'ils jouissent des  
“ droits d'armes, blasons, honneurs, prérogatives, rang,  
“ prééminences en fait de guerre, assemblées de noblesse et  
“ autres, ainsy que les autres barons de nostre royaume,



“ que les vassaux, arrières vassaux, et autres tenants et  
 “ relevants de la dite seigneurie de Longueuil, noblement  
 “ et en rofure, les reconnaissent pour barons, et leur  
 “ rendent leurs aveus, dénombrement et déclarations leurs  
 “ cas y eschéant, en la dite qualité, laquelle nous voulons  
 “ parcelllement estre inserrée dans les sentences qui seront  
 “ rendues par les officiers en l’administration de la justice  
 “ sur les dits vassaux et justiciables, le tout en la dite  
 “ qualité de barons de Longueuil, sans néantmoins que les  
 “ dits vassaux soient tenus à cause du contenu cy dites pré-  
 “ sentes à autres plus grands droits et devoirs que ceux  
 “ dont ils sont chargés à présent, aucun changement de  
 “ ressort, ny contrevenir aux cas royaux. Se donnons en  
 “ mandement à nos aimez et féaux conseillers, les gens  
 “ tenant nostre conseil souverain en nostre pays de Canada,  
 “ que ces présentes ils fassent régistrer et du contenu en  
 “ icelles jouir et user le dit Sieur Charles Le Moyne, ses  
 “ enfants, postérité et lignée, successeurs et ayant cause  
 “ pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et  
 “ faisant cesser tous troubles et empêchements à ce con-  
 “ traire, car tel est nostre plaisir.

“ Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours,  
 “ nous avons fait mettre nostre scel à ces dites présentes.

“ Donné à Versailles, le vingt-sixième du mois de janvier,  
 “ l’an de grace mil sept cent, et de notre règne, la cinquante-  
 “ septième.”

“ LOUIS ”

Par le Roy,  
 PHÉLIPEAUX.

Et sur le reply,

Et à côté, “ *visa* Phelipeaux, pour érection d’une baron-  
 “ nie en Canada,” et au dos est escrit : “ enrégistré le neu-  
 “ vième mars, 1700.”

“ TOUFFLOT.”

“ Les dites lettres patentes scellées du grand sceau en

“ cire verte sur lacs de soye cramoisy et verte, régistrées  
 “ suivant l’arrest du Conseil Souverain de Québec, rendu  
 “ à cet effet le vingt cinquième du présent mois, par moy,  
 “ conseiller secrétaire du roy et greffier en chef en icelui,  
 “ soussigné.

“ A Québec, ce vingt-huitième août, mil sept cent un.

“ PEUVRET.”

En 1709, comme on pensait que la flotte anglaise viendrait faire le siège de Québec, Mr. de Ramezay, gouverneur de Montréal, partit avec toutes les troupes pour Québec, laissant Mr. de Longueuil commandant du gouvernement de Montréal; il reçut ordre d’abandonner le fort de Chambly, après en avoir enlevé tous les effets.

#### ANECDOTE

Mr. Sulte nous communique l’anecdote suivante concernant Mr. de Longueuil: “ Mon ami Alfred Garneau, fils de l’historien, me signale un passage d’une lettre de la duchesse d’Orléans à la comtesse Palatine Louise, sa sœur, datée de Versailles, le 2 mars 1709.”

“ On dit que parmi les Sauvages du Canada, il y en a  
 “ qui connaissent l’avenir. Il y a dix ans qu’un gentil-  
 “ homme français, qui a été page du maréchal d’Humières  
 “ et qui a épousé une de mes dames d’atour, amena avec lui  
 “ un Sauvage en France. Un jour qu’on était à table le  
 “ Sauvage se mit à pleurer et à faire des grimaces. Lon-  
 “ gueuil (ainsi s’appelait le gentilhomme) lui demanda ce  
 “ qu’il avait et s’il souffrait. Le Sauvage ne fit que pleu-  
 “ rer plus amèrement. Longueuil, insistant vivement, le  
 “ Sauvage lui dit:

“ Ne me force pas à le dire, c’est toi que cela concerne et  
 “ non pas moi.

“ Pressé plus que jamais, il finit par dire :

“ — J’ai vu par la fenêtre que ton frère était assassiné  
 “ en tel endroit du Canada—par telle personne qu’il lui  
 “ nomma.

“ Longueuil se mit à rire et lui dit :

“ — Tu es devenu fou.

“ Le Sauvage répondit :

“ — Je ne suis pas du tout fou. Mets par écrit ce que  
 “ je t’annonce, et tu verras si je me trompe.

“ Longueuil écrivit, et, six mois après, quand les navires  
 “ du Canada arrivèrent, il apprit que la mort de son frère  
 “ était arrivée au moment exact et à l’endroit où le Sau  
 “ vage l’avait vu, en l’air, par la fenêtre.

“ C’est une histoire vraie.” (Traduction de Brunet  
 I, 112, 113.)

#### SIXIÈME CONCESSION (1710)

Le 8 juillet, 1710, Mr. de Vaudreuil, concéda au baron de Longueuil, sur le Richelieu (côté sud-ouest), un terrain de trois lieues de front sur une de profondeur. Cette dernière concession n’a jamais fait partie de la paroisse de Longueuil, quoiqu’elle fût un agrandissement de la baronnie.

“ PHILIPPE DE RIGAULT, &c., ANTOINE DENIS RAUDOT,  
 “ &c.

“ A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :  
 “ Sçavoir faisons que sur la requête qui nous a été pré  
 “ sentée par Charles Le Moyne, escuier, seigneur de Lon  
 “ gueuil, chevalier de l’ordre militaire de Saint-Louis, et  
 “ Major de la ville de Montréal, tendant à ce qu’en consi  
 “ dération de la connoissance que nous avons de l’appli  
 “ cation continuelle et du grand zèle qu’il a toujours eu  
 “ pour l’établissement de cette colonie par les grandes

“ dépenses qu'il a faites et fait journellement et des ser-  
“ vices qu'il a rendus et rend actuellement dans ce pays ; et  
“ attendu que le dessein qu'il a formé de faire construire  
“ pour le bien et l'utilité publique, un ou deux moulins à  
“ scie sur une petite rivière qui se trouve en partie dans la  
“ dite seigneurie de Longueuil, du costé de Chamby, il  
“ nous plust à cet effet lui vouloir bien accorder une con-  
“ cession de trois lieues de front dans toutes les terres  
“ non concédées, dans la profondeur jusqu'à la rivière de  
“ Chamby, savoir : la continuation d'une lieue et demie de  
“ même front du costé du sud-ouest au bout des terres non  
“ concédées jusqu'à la dite rivière, sur le même rumb de  
“ vent des autres seigneuries de ce pays, pour être les dites  
“ trois lieues de terre de front unies et consolidées à la dite  
“ seigneurie de Longueuil, aux mêmes titres et droits de  
“ haute, moyenne et basse justice, avec droit de chasse,  
“ pesche et de traite avec les sauvages, dans l'estendue de  
“ la dite concession, à quoy ayant égard et en considération  
“ des bons et agréables services que le dit sieur de Lon-  
“ gueuil a rendus et rend actuellement en ce pays ; Nous,  
“ en vertu du pouvoir à nous conjointement donné par  
“ Sa Majesté, avons donné, accordé et concédé, donnons,  
“ accordons et concédons par ces présentes au dit sieur de  
“ Longueuil trois lieues de front dans toutes les terres non  
“ concédées dans la profondeur jusqu'à la rivière de  
“ Chamby, savoir : la continuation d'une lieue et demie de  
“ terre de front au bout de sa dite seigneurie de Longueuil  
“ jusqu'à la dite rivière de Chamby avec une lieue et  
“ demie de même front du côté sud-ouest au bout des terres  
“ non concédées jusqu'à la dite rivière, sur le même rumb  
“ de vent des autres seigneuries de ce pays, pour être les  
“ dites trois lieues de terre de front unies et faire partie  
“ pour continuation de la dite seigneurie de Longueuil, aux  
“ mêmes titres et droits de haute, moyenne et basse justice,  
“ avec droits de chasse, pesche, et traite avec les Sauvages

“ dans l'estendue de la dite concession, à la charge de porter  
 “ la foi et hommage au château de Saint-Louis de Québec,  
 “ du quel il relèvera aux droits et redevances accoutumez  
 “ suivant la coutume de Paris suivie en ce pays, de con-  
 “ server et faire conserver les bois de chesnes propres pour  
 “ la construction des vaisseaux du roy; de donner avis à  
 “ Sa Majesté ou au gouverneur et intendant de ce pays, des  
 “ mines, minières ou minéraux, sy aucuns se trouvent dans  
 “ la dite estendue, d'y tenir et d'y faire tenir feu et lieu, et  
 “ le faire tenir par ses tenanciers; de deserter et faire  
 “ deserter incessamment la dite terre; laisser les chemins  
 “ et passages nécessaires pour l'utilité publique; laisser la  
 “ grève libre à tous pescheurs, à l'exception de celle dont  
 “ il aura besoin pour faire sa pesche; et en cas qu'à  
 “ l'avenir Sa Majesté eût besoin d'aucuns des dits héritages  
 “ pour y bâtir et fortifier, elle ne sera tenu d'aucun dédom-  
 “ magement envers les propriétaires d'iceux; le tout sous  
 “ le bon plaisir de Sa Majesté, de la quelle il sera tenu de  
 “ prendre confirmation des présentes dans un an ou après la  
 “ dite ratification prise, à faute par luy de tenir feu et lieu  
 “ sera la dite concession réunie au domaine de Sa Majesté.

“ En foy de quoy, nous avons signé ces présentes, a y-  
 “ celles fait apposer le sceau de nos armes et contresigner  
 “ par nos secrétaires.

“ Fait et donné à Montréal, le huitième jour de juillet  
 “ mil sept cent dix.”

“ VAUDREUIL, RAUDOT,”

Par Monseigneur

“ DUMONTIER et SEURRAT.”

(*Titres seigneuriaux*, pages 301, 445 & 102).

Ce dernier titre a complété la baronnie telle qu'elle  
 existe encore aujourd'hui. Nous y voyons que Le Moyne

devait faire ratifier cette concession dans l'espace d'un an ; ce qui fut fait le 6 juillet 1711 (1).

#### ACQUISITION DE LA SEIGNEURIE DE BELCEIL.

En 1711, le 25 février, le baron de Longueuil acquit de Joseph Hertel, un fief appelé BELCEIL, de la contenance de deux lieues de front sur une lieue et demie de profondeur, du côté nord-ouest de la rivière Richelieu, tenant à la seigneurie de Chambly, en descendant la dite rivière vers les terres non concédées.

Ce fief avait été concédé au Sr. Hertel par les sieurs de Frontenac, gouverneur, et de Champigny, intendant par titre du 18 janvier 1694.

#### TITRE D'UN FIEF NOMMÉ BELCEIL AU NORD-OUEST DE LA RIVIÈRE CHAMBLY (2).

LOUIS DE BUADE, comte de Frontenac, &c.

JEAN BOCHARD, chevalier, seigneur de Champigny, &c.

“ A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

“ Scavoir faisons que sur la requisition à nous faite par  
 “ Joseph Hertel, Ecuyer, qu'il nous plaise lui vouloir accor-  
 “ der concession de deux lieues de terre de front, sur une  
 “ lieue et demye de profondeur du costé du Nord-Ouest de  
 “ la Rivière Richelieu, attenant à la seigneurie de Chambly,  
 “ en descendant de la dite rivière vers les terres non concé-  
 “ dées, à titre de fief et seigneurie, et aux droits de justice,  
 “ haute, moyenne et basse, pesche et traitte dans la dite  
 “ estendue, pour en jouir par luy, ses hoirs et ayant cause à  
 “ perpétuité ;

“ Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa  
 “ Majesté, et en considération des services rendus au pays

(1) Voir cet acte de ratification à l'appendice, note C.

(2) Acquis par M. Le Moyne, le 25 février 1711, devant Raimbeau, notaire.

“ par le dit Sieur Joseph Hertel dans les guerres présentes,  
 “ et approuvant l'établissement qu'il désire faire, luy avons  
 “ donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concé-  
 “ dons, par ces présentes les dites deux lieues de terre de front  
 “ sur une lieue et demie de profondeur, à prendre du coté du  
 “ nord-ouest de la dite rivière Richelieu, à la dite seigneurie  
 “ de Chambly en descendant la dite rivière, pour en jouir  
 “ par le dit sieur Hertel, ses successeurs ou ayant cause, à  
 “ titre de fief et seigneurie, et autres droits de justice, haute,  
 “ moyenne et basse, de chasse, pesche et traitte, dans toute  
 “ l'étendue cy-dessus désignée à perpétuité, à la charge de la  
 “ foy et hommage, que le dit sieur Hertel et ses succes-  
 “ seurs ou ayant cause, seront tenus de porter au château  
 “ St. Louis de cette ville, duquel la dite concession relevera,  
 “ aux droits et redevances ordinaires, suivant la coutume  
 “ de la prevosté et vicomté de Paris suivie en ce pays; qu'il  
 “ tiendra et fera tenir feu et lieu par ses tenanciers sur la  
 “ dite concession, comme aussy sera tenu de conserver et  
 “ faire conserver les bois de chesne propres pour la cons-  
 “ truction des vaisseaux; de donner avis à Sa Majesté ou  
 “ au gouverneur général du pays des mines, minières et  
 “ minéraux, sy aucuns s'y trouvent, et laissera et fera lais-  
 “ ser tous chemins et passages nécessaires, le tout sous le  
 “ bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de  
 “ prendre confirmation des présentes dans un an, et de  
 “ commencer à faire désarter et défricher les dites terres  
 “ aussitôt après la guerre finie, et qu'il plaira à Dieu nous  
 “ faire jouir du repos d'une bonne et tranquille paix.

“ En foy de quoy, nous avons signé cette présente con-  
 “ cession, à icelle fait apposer le sceau de nos armes et con-  
 “ tresigner par nos secrétaires.

“ A Québec, le dix-huitième janvier, mil six cent qua-  
 tre-vingt quatorze.

“ FRONTENAC,

“ BOCHARD CHAMPIGNY. ”

“ Cette concession fut ratifiée par Sa Majesté Louis XIV  
 “ et signée de sa main, aussi par son conseiller secrétaire  
 “ d’Etat.

“ PHELIPPEAUX

“ Daté de Versailles, le 22 mars 1695. ”

#### CONCESSION DE 1713

Enfin, en 1713, le baron de Longueuil obtint encore une nouvelle concession qui fut la dernière et qui augmentait sa seigneurie de Belœil. Cette concession était faite en ces termes :

“ PHILIPPE DE RIGAULT, &c.,

“ MICHEL BÉGON, &c.

“ A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

“ Scavoir faisons, que sur la requisition à nous faite par  
 “ le sieur de Longueuil, lieutenant pour le roy au gouver-  
 “ nement de Montréal de vouloir luy accorder le long de la  
 “ rivière Richelieu une lieue de terre de front sur une lieue et  
 “ demye de profondeur en lieu non concédé à prendre  
 “ depuis la seigneurie de Belœil qu’il possède, en tirant du  
 “ costé sud-ouest derrière la seigneurie de Chambly pour le  
 “ front, et pour la profondeur dans les terres en allant au  
 “ nord-ouest, à laquelle requisition ayant égard et aux ser-  
 “ vices que le dit sieur de Longueuil a rendus à Sa Majesté  
 “ en ce pays.

“ Nous, en vertu du pouvoir à nous conjointement donné  
 “ par Sa Majesté, avons donné, accordé et concédé, donnons,  
 “ et concédons par ces présentes au dit sieur de Longueuil  
 “ la dite lieue de terre de front sur une lieue et demye de  
 “ profondeur suivant et à la manière qu’il est ci-dessus dé-  
 “ signé, pour en jouir par luy, ses successeurs et ayant



“ cause en perpétuité à toujours à titre de fief, &c., comme  
 “ celle de M. Ramezay.

“ Fait à Québec, le 24 mars 1713.

“ VAUDREUIL,

“ BÉGON. ”

Cette dernière concession et la précédente formèrent la seigneurie de Belœil, telle qu'elle existe aujourd'hui.

La seigneurie de Châteauguay et celle de Belœil n'ont jamais fait partie de la baronnie ou de la seigneurie de Longueuil; cependant elles ont été en la possession des sieurs de Longueuil.

Le baron de Longueuil avait acquis en 1711 la seigneurie de Belœil qu'il avait achetée de M. Joseph Hertel, moyennant la somme de 600 livres (\$100), (1) plus 80 livres (\$13.33) pour le droit de quint.

#### PRÉPARATIFS DE GUERRE CONTRE LES ANGLAIS—FORT DE CHAMBLY.

En 1709, la colonie était menacée par les Anglais du côté d'Orange et Chambly, comme poste militaire, se trouvait sérieusement exposé à être attaqué par les ennemis.

Le vieux fort de Saint-Louis (Chambly), bâti en 1665 par M. de Chambly, avait été construit en pieux et avait vingt-quatre toises sur chacune de ses faces; il servait de retraite aux soldats et de magasin de provisions; il avait été réparé en 1693 et en 1700, et était dans un tel état de vétusté que les solleges en bois étaient pourris et les planchers et couvertures entièrement détruits; il fut incendié en partie en

---

(1) “ Vous dites 600 francs, soit \$100. Je dirais \$450 ou \$500; car en 1711 ou vers ce temps on pouvait acheter n'importe quelle denrée à trois et trois fois et demie meilleur marché qu'en 1888, donc 600 francs correspondraient à la valeur de 2000 francs actuels, soit \$450 ou \$500.” (*Sulte.*)

1702 ; on peut s'imaginer ce qui devait en rester au commencement des événements de 1709. C'est alors que M. le baron de Longueuil, qui, en l'absence de M. de Ramezay, était à la tête du gouvernement de Montréal, ordonna une grande assemblée qui eût lieu dans une des salles du séminaire de Montréal ; il y fut résolu de fortifier Chambly. " Les MM. Raudot, intendants, ordonnèrent cette dépense, et, de plus, ils obligèrent tous les habitants du gouvernement de Montréal d'y donner huit jours de corvée afin que l'année suivante, il fut possible de commencer les travaux."

M. Chaussegros de Léry, ingénieur, reçut l'ordre de se transporter à Chambly, pour y faire amasser les matériaux nécessaires pour la construction du nouveau fort.

Pendant l'hiver de 1709-10, les ouvriers furent occupés à tailler les pierres angulaires, ainsi que celles des portes et des fenêtres, " avec de la pierre tirée sur les lieux."

Le printemps de 1710, on commença les fouilles, et à l'automne, toute l'enceinte était à une hauteur de douze pieds et mise hors d'insulte pour les troupes de la garnison qui avaient été employées aux travaux pendant l'été.

En 1711, les travaux furent poussés activement, au point que le fort fut achevé au mois de septembre de la même année, sous la surveillance du capitaine Josué Bois-Berthelot (Dubois), sieur de Beaucour, qui, l'année précédente, avait conduit les travaux de fortification de Québec.

Le fort fut construit d'après les plans de Vauban (1).

En 1710, M. de Longueuil, toujours attentif aux besoins du pays, avait obtenu, sur la rivière Chambly, une nouvelle concession de terres de trois lieues de front, afin d'y construire des moulins à scie. Il venait de mettre la der-

---

(1) Ce que nous venons de dire au sujet du fort de Chambly est extrait du *Rapport des travaux publics du Canada*, 1883-84, pages 45 & 46.

M. Sulte est plutôt d'opinion que le fort de Chambly fut construit par M. Gédéon de Catalogne.

nière main à cette œuvre, lorsqu'il fut appelé à défendre la colonie, menacée du plus grand danger.

Malgré le rude échec essuyé en 1690 aux environs de Québec, les Anglais reprenaient leurs projets d'attaque contre le Canada et venaient de faire un armement considérable : c'était en 1711. Trois ou quatre mille hommes étaient partis de New-York pour surprendre Montréal, pendant qu'une flotte nombreuse faisait voile pour Québec. Grande fut alors la consternation. Aux deux armées ennemies, la Nouvelle-France n'avait à opposer qu'une poignée de combattants. D'autre part, Ville-Marie, entourée d'une faible palissade de pieux, était incapable de résister à l'artillerie.

En 1711, la flotte anglaise était signalée dans le bas du golfe Saint-Laurent ; M. de Ramezay descendit à Québec, laissant M. de Longueuil à Montréal, avec ordre de harceler l'ennemi sur les avenues de Chambly.

Dans cette extrémité, on eut recours à la protection de la très-sainte Vierge, dont on avait si souvent senti les heureux effets. Pendant que des prières s'élevaient de toutes parts vers le ciel, M. de Longueuil, jugeant qu'il était de la dernière importance de ne pas laisser approcher l'ennemi, ramassa tout ce qu'il put d'hommes, et se mettant à leur tête, se rendit à Chambly, par où devait passer l'armée de terre, bien résolu à se laisser mettre en pièces plutôt que de céder le terrain. En même temps, afin de montrer que toute sa confiance était en Dieu, il fit porter devant lui l'étendard de la sainte Vierge, ouvrage fait par Mlle Le Ber (1), et dont les prières qui y étaient brodées, valaient des armées.

Sa confiance ne fut pas vaine ; dans la nuit du 2 au 3 septembre, au moment où la flotte anglaise entrait dans le

---

(1) Mlle Le Ber était fille de M. Jacques Le Ber et de Jeanne Le Moyne et cousine de M. de Longueuil.

golfe Saint-Laurent, il survint une si violente tempête qu'en moins d'une demi-heure, sept des plus gros vaisseaux anglais furent brisés contre les rochers, et qu'un autre, atteint par la foudre, vola en éclats. Le lendemain, on trouva étendus sur le rivage trois mille cadavres, parmi lesquels ceux des soldats appartenant aux deux compagnies de la Reine. (*Daniel*).

Effrayée d'un pareil désastre, l'armée de terre se hâta de rebrousser chemin; le pays était sauvé encore une fois c'est pour perpétuer le souvenir de ce grand événement, et en exécution d'un vœu qu'avaient fait les demoiselles de Ville-Marie, que l'on fit bâtir quelques années après une chapelle sous le titre de *Notre-Dame de la Victoire*.

Cette chapelle subsista jusqu'en 1768, et fut alors reconstruite; elle a été remplacée dans ces derniers temps par la belle chapelle de *Notre-Dame de Pitié*, un des plus riches et des plus pieux sanctuaires de Montréal, et spécialement consacré aux réunions des enfants de Marie et des demoiselles de la congrégation. (1)

#### CURÉS DE LONGUEUIL.

Longueuil était dans le moment desservi par un des premiers Canadiens qui consacrèrent leur vie à l'œuvre du Seigneur; M. Pierre de Francheville avait remplacé M. Millet en 1701 comme curé de Longueuil, et desservit la paroisse jusqu'à sa mort, 1713.

Nous n'avons que peu de détails sur la vie de M. de Francheville.

---

(1) Cette chapelle est située au centre de la cour des Révdes. Sœurs de la congrégation de Notre-Dame, à Montréal. Si la rue Saint-Laurent est prolongée jusqu'au fleuve, nous aurons la douleur de voir disparaître cette relique historique.

PIERRE DE FRANCHEVILLE, né le 14 juillet 1649 à Trois-Rivières, fils de Martin de Repentigny, sieur de Francheville, et de Jeanne Jalleau, était secrétaire de Mgr de Laval, lorsqu'il fut ordonné prêtre le 19 septembre 1676, et desservit Beauport en 1678. Curé de Saint-Jean et Saint-Laurent (île d'Orléans) en 1683 et de Saint-Pierre en 1688. Il était curé de la rivière-Ouelle, quand la flotte anglaise voulut y faire un débarquement en 1690 ; il se mit à la tête de ses paroissiens et repoussa les ennemis. En 1698, curé du Cap Saint-Ignace ; curé de Longueuil de 1701 à 1713 et mourut à Montréal, le 7 août 1713, à l'âge de 62 ans. Ce prêtre se distinguait par sa piété et son activité. (*Répertoire du Clergé Canadien*, par M. Tanguay).

M. de Francheville signait dans les registres : de Francheville, purement et simplement. Il possédait une admirable calligraphie et tenait ses registres avec un soin extrême.

Sous son administration, il y eut plusieurs prêtres étrangers qui signèrent des actes civils à la paroisse de Longueuil ; on y remarque les noms du Père Nicolas-Bernardin-Constantin de L'Halle, récollet et Charles Jean-Baptiste Rajet-Morin.

Voici ce que dit M. Tanguay (1) au sujet du père Bernardin-Constantin.

“ NICOLAS BERNARDIN-CONSTANTIN DE L'HALLE, récollet arrivé de France, le 1er juin 1696, desservit Longueuil en 1698, puis la paroisse de Saint-François de Salles. Premier aumônier du fort Pontchartrain, au Détroit en 1703, il fut tué le premier juin 1706 par les Outaouais, au moment où ceux-ci s'allaient réfugier dans le fort avec le père Constantin. ”

A l'appui de son dire, M. Tanguay cite le père Charle-

(1) *Répertoire du Clergé Canadien*. Page 70.

voix (1) qui prétend lui aussi que le père Constantin fut tué en 1706 par les Outaouais (2).

Or, il est évident que le père Charlevoix fait une étrange erreur ; car nous voyons par les registres de Longueuil, que le même père Bernardin-Constantin fut curé de Longueuil de 1713 à 1715.

Il vint à Longueuil en 1698 signer quelques actes civils ; nous trouvons aussi sa signature en maintes occasions. Ce fut lui qui succéda à M. de Francheville (1713,) comme curé de Longueuil où il demeura jusqu'en 1715. Nous voyons sa signature en 1717 ; encore le 23 mai 1729, (3) il baptise deux enfants jumeaux Jacques-Amable et Joseph-Amable, enfants de Thomas Simon et de Charlotte Lamarre. Ces actes de baptême sont écrits et signés de sa main dans les registres de Longueuil.

Nous comprenons difficilement comment le Père Charlevoix, qui demeurait au pays en 1715, ait pu se tromper ainsi, au point de faire mourir en 1706 un prêtre qu'il a dû connaître comme curé de Longueuil en 1715. Ce doit être probablement 1736 qu'il aura voulu dire, au lieu de 1706. Il faut espérer que le jour se fera avant longtemps sur ce point obscur de l'histoire.

CHARLES JEAN-BAPTISTE RAGEOT-MORIN, né à Québec, le 11 juin 1680, fils de Gilles Rageot et de Madeleine Morin, fut ordonné le 21 juillet 1700 ; il était curé du Cap-Santé en 1708 ; de Longueuil, en 1710 ; nommé aux Grondines en 1713, il y demeura jusqu'en 1727. Cette même année, il se fit transporter malade à Montréal, et après bien des dou-

(1) Vol. II, liv. XIX, page 309.

(2) Nous voyons de plus que M. Tanguay (*A travers les Registres*, page 117), cite une note prise dans les registres du Détroit, (Fort Pontchartrain), datée du 4 au 13 mai 1723, où on y voit que le corps du père Bernardin-Constantin fut exhumé et transporté dans la nouvelle église, en présence de témoins, à la réquisition du Rév. P. Bonaventure.

(3) Six ans après la date où il est dit avoir été exhumé au Détroit.

leurs, il y mourut le 26 février 1729. Il signait tantôt " Charles Rageot " et tantôt " Charles Morin " (1).

M. CLAUDE DAUZAT succéda au P. Bernardin-Constantin comme curé de Longueuil en 1715 et y demeura jusqu'en 1717.

CLAUDE DAUZAT;—prêtre de Saint-Sulpice, natif d'Auvergne, arrivé le 16 août 1710, desservit en 1711 la cure de Boucherville, en 1715 la cure de Longueuil, et retourna en France en mai 1717.

Depuis mai 1717, jusqu'en novembre de la même année, ce fut les Pères Récollets qui desservirent la paroisse. Le cinquième curé de Longueuil fut M. Frs. Céré, P. S. S. depuis novembre 1717 jusqu'à septembre 1720.

FRANÇOIS SÉRÉ, prêtre de Saint-Sulpice, du diocèse de Rennes, vint en Canada le 19 juillet 1717; en 1717, curé de Longueuil; 1720, curé de Chambly, puis de St-Laurent de Montréal, et mourut à Montréal, le 7 mai 1722, âgé de 42 ans.

En 1720 on voit figurer sur les registres le nom de M. Gelase de L'Estage.

GELASE DE L'ESTAGE, récollet, arrivé de France le 28 juin, 1702, fit les missions de Longueuil et Rimouski en 1720. Il mourut le 8 novembre 1757 (2)

#### AGRANDISSEMENT DE LA PAROISSE.

En 1720 arriva à Longueuil, M. Joseph Isambart, qui devait y demeurer pendant 43 ans, et fonder définitivement la paroisse de Longueuil, en y construisant la première église paroissiale.

(1) M. Tanguay dit : " M. Morin ne fut pas curé de Longueuil; il n'y vint que comme remplaçant temporaire.

(2) M. Tanguay. *Répertoire du Clergé Canadien*.

Un an avant son arrivée, en 1719, la paroisse de Longueuil avait été agrandie assez considérablement par la réunion officielle du fief Tremblay (1) qui avait jusqu'alors appartenu ou était censé appartenir à la paroisse de Boucherville, comme nous pouvons le constater en examinant les actes civils portés aux registres de cette paroisse (Boucherville) et où les habitants du Tremblay sont appelés habitants de Boucherville. Cependant le fief Tremblay était reconnu par l'autorité même comme appartenant à la paroisse de Longueuil plusieurs années avant sa réunion officielle à cette paroisse, et pour preuve, nous référons nos lecteurs à l'acte d'installation du curé Dauzat, à Longueuil, par le grand-vicaire de Mgr l'évêque de Québec, le 20 septembre 1715. Dans cet acte, M. Dauzat est nommé et mis en possession comme curé, de la paroisse de Longueuil, avec ses dépendances, savoir : "le fief Tremblay jusqu'à l'habitation de Michel Lapointe inclusivement, avec l'île du fort, comme aussi de la Prairie St-Lambert jusqu'à l'habitation qui joint le petit ruisseau appelé du *Petit Charles* inclusivement."

La proximité de Longueuil a sans doute porté les habitants du fief Tremblay à demander à l'évêque de les réunir à Longueuil ; l'évêque publia un mandement à cet effet ; et madame de Varennes, se soumettant à cette demande, fit un acte, par lequel elle consentit à la réunion de son fief à la paroisse de Longueuil. Voici cet acte :

"Nous soussignés, Marie Boucher, veuve de Messire René Gauthier, écuyer, sieur de Varennes, vivant gouverneur des Trois-Rivières, et Marie-Magdeleine Gauthier de Varennes, veuve de Messire Charles Lepetit, écuyer, sieur de Levillier, vivant capitaine d'une compagnie dans les

---

(1) Fief Tremblay, concédé à M. de Varennes le 29 octobre 1672. Ce fief contient 28 arpents de front sur le fleuve avec une lieue et demie de profondeur.



“ troupes du détachement de la marine, pour témoigner le  
 “ respect que nous avons pour les intentions de Monsei-  
 “ gneur l'Evêque de Québec, désigné par le mandement que  
 “ Messire Charles de la Gaudélie, grand vicaire du dit Sei-  
 “ gneur Evêque en a fait pour réunir les habitants du Trem-  
 “ blay, et de l'Île du fort à la paroisse de St-Antoine de Pade  
 “ de Longueuil, acceptons le dit règlement, nous y soumettons  
 “ et promettons de le faire observer par nos tenanciers, au-  
 “ tant qu'y dépendra de nous, et sera en notre pouvoir, aux  
 “ conditions cependant que le second banc de la paroisse  
 “ nous sera donné ou aux nôtres après nous qui seront héri-  
 “ tiers du dit fief de l'Île du fort et du Tremblay.

“ A Ville-Marie, ce vingt-huitième avril, mil sept cent  
 “ dix-neuf, ainsi signé sur la minute des présentes.

“ MARIE BOUCHER, Vve de Varennes,

“ MAGDELAINÉ GAUTHIER DE LEVILLIER,

“ Longueuil.”

#### ERECTION CIVILE DE LA PAROISSE DE LONGUEUIL.

La paroisse de Longueuil qui existait et était établie  
 depuis plus de 50 ans et qui venait d'être agrandie par la  
 réunion du fief Tremblay, était reconnue et désignée comme  
 paroisse depuis longtemps, quoique n'étant pas encore érigée  
 civilement ; ce n'est qu'en 1722 qu'elle le fût, avec toutes  
 les autres paroisses qui existaient à cette époque, par un  
 arrêt du conseil du roi, du trois mars 1722; cet arrêt con-  
 firme le règlement fait par messieurs de Vaudreuil et Bégon,  
 et monseigneur l'évêque de Québec, pour le district des  
 paroisses de ce pays, remis à monsieur l'intendant.

“ Le Roi s'étant fait représenter en son conseil le règle-  
 “ ment qui a été fait par ses ordres le vingt septembre der-  
 “ nier, par le sieur de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant-

“ général de la Nouvelle-France, le Sieur Evêque de Québec,  
“ et le Sieur Bégon, Intendant, pour déterminer le district  
“ et l'étendue de chacune des paroisses de la dite Nouvelle-  
“ France, auquel reglement il a été par eux procédé sur les  
“ procès-verbaux *de commodo et incommodo* qui ont été  
“ dressés par le Sieur Collet, procureur-général de sa  
“ Majesté au conseil supérieur de Québec, le trente Janvier  
“ précédent et autres jours suivants, et sa Majesté estimant  
“ nécessaire pour le bon ordre, et jusqu'à ce que la dite  
“ colonie soit suffisamment établie pour y ériger de nou-  
“ velles paroisses, d'ordonner l'exécution du dit règlement.

“ Vu les dits procès-verbaux, ouï le rapport et tout consi-  
“ déré, Sa Majesté étant en son conseil, de l'avis de Mon-  
“ sieur le duc d'Orléans, régent, a confirmé, autorisé et  
“ homologué le dit règlement, annexé à la minute du pré-  
“ sent arrêt, et en conséquence a ordonné et ordonne qu'il  
“ sera exécuté selon sa forme et teneur, nonobstant opposi-  
“ tions quelconques, dont si aucunes interviennent, Sa  
“ Majesté s'en est réservé la connaissance, et à icelle inter-  
“ dit à toutes ses cours et juges.

“ Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu  
“ à Paris, le trois mars mil sept cent vingt-deux.

“ FLEURIAU.”

“ *Règlement des districts des paroisses de la Nouvelle-*  
“ *France.*”

“ Nous, en conséquence, des ordres du Roi, après avoir  
“ examiné les procès verbaux dressés dans chacune des  
“ paroisses de ce pays, par le Sieur Collet, Procureur-Géné-  
“ ral au conseil supérieur de cette ville, avons fait le  
“ règlement des districts de chacune des dites paroisses,  
“ ainsi qu'il en suit :

“ LONGUEUIL.—L'étendue de la paroisse de Saint-Antoine  
 “ de Pade, située en la Baronnie de Longueuil, sera, de  
 “ deux lieues et un quart et huit arpents le long du fleuve  
 “ Saint-Laurent, savoir : vingt-six arpents de front (1) que  
 “ contient le fief Tremblay, depuis Boucherville, en remon-  
 “ tant, jusqu'à Longueuil, une lieue et demie de front que  
 “ contient la dite Baronnie de Longueuil, depuis le dit fief  
 “ en remontant, jusqu'au lieu dit Laprairie Saint-Lambert,  
 “ dépendant du fief de la Prairie de la Madeleine, et qua-  
 “ rante cinq arpents ou environ de front que contient le  
 “ lieu dit Mouillepieds, (2) étant de la dite Prairie de Saint-  
 “ Lambert, à prendre depuis Longueuil en remontant,  
 “ jusqu'au ruisseau vulgairement appelé du petit Charles,  
 “ ensemble de l'Isle Sainte-Marguerite dit Dufort, située  
 “ vis-à-vis du fief Tremblay, de l'Isle Sainte-Hélène, située  
 “ vis-à-vis la dite Baronnie et des profondeurs renfermées  
 “ dans les susdites bornes.”

“ Ce règlement pour le temps prescrit, et en attendant  
 “ que cette colonie soit assez établie pour y ériger de nou-  
 “ velles paroisses, ce qui pourra se faire sans que les curés  
 “ puissent prétendre de dédommagement, ni reconnais-  
 “ sance, sous aucun prétexte, pour le territoire et les habi-  
 “ tants qui seront distraits de leurs paroisses pour en for-  
 “ mer de nouvelles, suivant et conformément à l'édit du  
 “ mois de mai, mil six cent soixante et dix-neuf.

“ Fait en double à Québec, le vingtième septembre mil  
 “ sept cent vingt-un.”

“ DE VAUDREUIL,

“ JEAN, Evêque de Québec,

“ BÉGON,

“ FLEURIAU.”

(1) L'acte de concession donne 28 arpents de front.

(2) D'après cette description, on appelle Mouillepieds la partie de la seigneurie de la Prairie de la Madeleine qui se trouve réunie à la paroisse de Longueuil; c'est une partie de la côte Saint-Lambert.

“ Registré, ouï et ce requérant le procureur-général du  
“ roi, suivant l'arrêt du conseil supérieur de ce, jour par moi  
“ conseiller secrétaire du roi, greffier en chef au dit conseil  
“ supérieur de Québec, le cinquième octobre, mil sept cent  
“ vingt-deux. ”

“ DAINE. ”

## CHAPITRE XI

(1723—1729)

## PREMIÈRE ÉGLISE

SOMMAIRE : Construction d'une nouvelle église ; délibérations et ordonnance à ce sujet.—Contrat pour la construction de cette église.—Vente des bancs.—Position de l'église.—Election de deux marguilliers en 1725.—Reddition de compte de la fabrique (1723).—Commune de Longueuil ; ordonnance de M. Bégon.—Acte de foy et hommage du premier baron de Longueuil pour la seigneurie de Belœil.—Le baron de Longueuil, gouverneur de Montréal.—Sa mort.—Ses enfants.—L'esclavage à Longueuil.

## CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE ; DÉLIBÉRATIONS ET ORDONNANCE A CE SUJET.

Longueuil, pour avoir été fondé très à bonne heure, n'a cependant eu d'église construite par les paroissiens que comparativement très tard. Les premiers colons se sont toujours contentés d'accomplir leurs devoirs religieux dans une chapelle spéciale construite par le seigneur de Longueuil. Ce n'est qu'en 1724, lorsque la chapelle étant devenue trop petite pour les besoins de la paroisse, que l'on dût avoir recours aux autorités civiles pour demander la permission de construire une église paroissiale.

Voici le texte de l'ordonnance de l'intendant Bégon, qui oblige les habitants de Longueuil à se construire un temple plus digne et plus convenable :

*“ Jugement qui condamne tous les habitants de Longueuil à contribuer chacun en proportion de l'étendue de leurs terres, à la construction d'une Eglise en pierre ; du neuvième juin mil sept cent vingt-quatre.”*

“ MICHEL BÉGON, etc.”

“ Sur ce qui nous a été représenté par le sieur Isambart, curé de la paroisse de Longueuil, qu'il n'y a dans le dit lieu aucune église paroissiale, si ce n'est une petite chapelle domestique appartenant à M. Charles Lemoyne, baron de Longueuil, située dans son château, laquelle est aujourd'hui trop petite pour contenir la moitié des habitants de la dite paroisse ; lesquels se sont déterminés à en construire une nouvelle en pierre ; qu'ils ont même déjà ramassé de la pierre et menée sur le lieu, tiré de la pierre à chaux et sont prêts à faire tout ce qui est nécessaire pour la construction de la dite Eglise, (à la réserve d'un petit nombre qui font difficulté de contribuer) ; nous demandant qu'il nous plaise ordonner que tous ceux qui possèdent des terres dans l'étendue de la seigneurie de Longueuil, soit qu'ils y tiennent feu et lieu ou non, soient tenus de contribuer aux dépenses et travaux nécessaires pour la construction de la dite église ; à qui ayant égard :

“ Nous ordonnons que tous les habitants de la dite seigneurie de Longueuil, tant ceux qui tiennent feu et lieu sur leurs terres que ceux qui n'y résident point, seront tenus de contribuer, (en égard à la quantité de terre qu'un chacun d'eux possède dans l'étendue de la dite seigneurie), aux dépenses et travaux nécessaires pour la construction de la dite église ; à l'effet de quoi il sera

“ dressé par le capitaine de la côte et trois des principaux  
 “ habitants de concert avec le sieur Isambart, un état esti-  
 “ matif de la dépense et travaux à faire pour la dite cons-  
 “ truction, et ensuite un état de répartition de ce que  
 “ chacun des dits habitants devra contribuer pour la dite  
 “ dépense et travaux ; lequel sera notifié aux habitants  
 “ résidents dans la dite paroisse, par la lecture et publica-  
 “ tion qui en sera faite par le dit capitaine de la côte à  
 “ l’issue de la messe paroissiale, un jour de dimanche ou  
 “ fête, et à ceux qui ne résident point dans l’étendue de la  
 “ dite paroisse, par la lecture qui leur en sera faite par le  
 “ dit capitaine de la côte ou autre officier de milice.

“ Et en cas de contestation sur la dite répartition, ordon-  
 “ nons que les dites parties se pourvoient par devant le  
 “ sieur Raimbault, que nous avons commis et que nous  
 “ commettons à cet effet pour les régler. Mandons, etc.

“ Fait à Montréal, le neuf juin mil sept cent vingt-  
 “ quatre.”

“ BÉGON.”

Cependant la paroisse avait déjà agité la question depuis  
 quelque temps ; car l’on voit aux livres des délibérations  
 de la fabrique que, dès le 8 décembre 1722, les paroissiens  
 avaient été convoqués en assemblée pour adopter les pro-  
 cédés nécessaires à la construction d’une nouvelle église. A  
 cette assemblée, les habitants s’étaient mis à contribution  
 pour former un capital pour atteindre leur but.

Voici le résultat de leurs délibérations :

“ L’an de notre Seigneur, mil sept cent vingt et deux et  
 “ le huitième du mois de décembre, les capitaines et mar-  
 “ guilliers en charge et habitants de la paroisse de Saint-  
 “ Antoine de Pade de Longueuil se sont assemblés au son  
 “ de la cloche pour convenir des moiens les plus sûrs et  
 “ efficaces pour construire une nouvelle église, du moins

“ mettre l'ancienne en état de servir au service divin encore  
 “ quelques années ; les dits habitants étaient Bertrand  
 “ Viau, capitaine du dit lieu, Charles Marcille, marguillier  
 “ en charge, Pierre Aymart dit Potvin, marguillier, Laurent  
 “ Lhivernois, Michel Dubuc, Pierre Charron, Charles Pate-  
 “ nostre, Etienne Aslin, François Ste. Marie, Nicolas Char-  
 “ ron, Pierre Deniau, Guillaume Roubidou, François Achin  
 “ dit Catin, Antoine Bouteiller, Adrien Fournier, Guillaume  
 “ Brais, Antoine Lepage, Nicolas Boismenu, Marin Surpre-  
 “ nant, Etienne Deniau, François Patenôtre, Charles Tru-  
 “ deau et Joseph Lhivernois, les quels sont convenus de ce  
 “ qui suit à savoir : que pour procéder au commencement  
 “ de l'église, chaque habitant tirera au plus tôt un quart de  
 “ toise de pierre à chaux qu'il charra dans le cours de  
 “ l'hiver, et rendra ce sur le lieu et une demie corde de bois  
 “ pour le fourneau ; de plus, chaque habitant fournira dans  
 “ le cours de l'été ou printemps chacun vingt quatre, moitié  
 “ planche et moitié madriers, et en outre rendra sur la place  
 “ dici à la pentecoste prochaine chacun une toise de  
 “ pierre et de plus payera ce qu'il a promis, ainsi qu'il suit,  
 “ à savoir :

“ Bertrand Viau, 10 livres, Pierre Aymart, marguillier, 10  
 “ livres, Laur. Lhivernois 12 livres, p. 1723, Dubuc doit con-  
 “ tribuer sans s'engager ; Charles Trudeau, 12 livres, Pierre  
 “ Charron, 6 livres, Charles Patenôtre comme Dubuc,  
 “ Etienne Achin, 6 livres p. 1723.

“ Guillaume Roubidou, 6 livres, François Achin, 6 livres,  
 “ Bouteiller, 6 livres, Préfontaine, 7 livres, Ste-Marie, 10  
 “ livres, Pierre Charron, 4 livres, Labonté, 6 livres, St. An-  
 “ toine, 6 livres, p. 1723, Boismenu, 4 livres, Lafontaine, 3  
 “ livres, p. 1723, Nicolas Charron, 3 livres, Pierre Deniau,  
 “ 3 livres, Frs. Patenôtre, 4 livres, André Marcil, 6 livres,  
 “ p. 1724, Langevin, 3 livres, p. 1723, Laverdure, 6 livres,  
 “ p. 1723. (Total 139 livres).



“ Fait aux dits jour et an, plusieurs des habitants ont  
 “ déclaré ne savoir signer.”

“ BERTERAN VIAU, ”

“ MICHEL DUBUC, ”

“ J. ISAMBART, curé de Longueuil.”(1)

Nous pouvons juger par le montant minime de cette souscription, tout le travail qu'il fallait se donner pour arriver au succès. Cette assemblée ne fut pas suffisante. Il y eut encore plusieurs assemblées dans le même but ; à l'une d'elles, tenue le 20 juin 1723, on détermina la grandeur que devait avoir la nouvelle église ; le site en fut aussi fixé par M. Le Moyne, baron de Longueuil, sur un terrain qu'il donnait à cet effet ; on décrétait aussi que chaque paroissien devrait fournir certains matériaux, si l'on en croit le procès verbal de cette assemblée :

“ L'an de Notre Seigneur, mil sept cent vingt-trois et le  
 “ vingtième du mois de juin, on s'est assemblé au son de la  
 “ cloche ; l'assemblée ayant été indiquée le matin au prône  
 “ de la grande messe, pour se tenir immédiatement après  
 “ les vêpres, à laquelle a assisté Mre Charles Le Moyne,  
 “ Baron, Sr de Longueuil, gouverneur pour Sa Majesté au  
 “ gouvernement des Trois-Rivières, de Mre Joseph Isambart,  
 “ cure de la dite paroisse, de Pierre Aimart dit Potvin,  
 “ marguillier en charge, d'André Lamarre dit St. André,  
 “ de Marin Surprenant dit....., d'Antoine Pagé dit  
 “ St. Antoine, d'Antoine Bouteiller, d'Adrien Fournier, de  
 “ Jacques Lespérance, Gervais Molard, Nicolas Monet, d'E-  
 “ tienne Patenote, Joseph Benoist, Léger Bray, habitans de  
 “ cette paroisse, pour convenir de la longueur et largeur de  
 “ l'église paroissiale, qu'il est nécessaire de bâtir dans le  
 “ lieu qu'il plaira au dit Sgr. de Longueuil de désigner, et

(1) Extrait des registres des délibérations de la fabrique de Longueuil.

“ l'on est convenu de ce qui suit, à savoir : que chacun des  
 “ habitans fournira une barrique de chaux et la pierre et le  
 “ sable, ainsi qu'on en est convenu dans l'assemblée du  
 “ huitième novembre, mil sept cent vingt-deux, que l'on  
 “ ferait faire la maçonnerie des fondemens à la journée et  
 “ que la ditte église serait de quatre-vingts pieds de long  
 “ sur quarante de large avec deux chapelles et on a planté  
 “ les piquets ; fait au dit jour et an.

“ J. ISAMBART, Ptre.

#### DIMENSIONS DE L'ÉGLISE

Après avoir délibéré sur les dimensions de l'église à l'assemblée du 20 juin, 1723, on y revint de nouveau comme on peut le voir par l'acte suivant passé à une assemblée, le 18 juin 1724 :

“ L'an de notre Seigneur, mil sept cent vingt-quatre, le  
 “ dix-huitième du mois de juin après avoir convoqué, à la  
 “ messe de paroisse, une assemblée de paroisse pour con-  
 “ venir de la grandeur, longueur, et largeur de la nouvelle  
 “ église qu'on est convenu de construire, à la quelle ont  
 “ assisté : Mre Charles Le Moyne, Baron de Longueuil,  
 “ Gouverneur des trois rivières, Mre Charles Le Moyne,  
 “ fils aîné, pierre Aymart, marguillier en charge ; Laurent  
 “ Benoist dit L'hivernois, second marguillier, Bertrand  
 “ Viau, capitaine de la coste, pierre bourdon, pierre Char-  
 “ ron, michel Dubuc, André Lamarre, françois . . . . . ;  
 “ nicolas charron, Adrien fournier, pierre charron, pierre  
 “ deniau, charles dubuc, captne viau, françois bouteille dit  
 “ bonneville, etienne patenotre, nicolas monet, avec les  
 “ quels on est convenu que la dite église serait de quatre  
 “ vingts pieds de long sur quarante de largeur de dehors en

“ dehors, le fond en tiers point avec des chapelles, dont tous  
 “ ont déclaré être fort contents ;  
 “ fait aux dits jour et an, les marguilliers et plusieurs  
 “ autres ont déclaré ne savoir signer.”

LONGUEUIL

LONGUEUIL

MICHEL DUBUC

B. VIAU

ETIENNE PATENOTE

J. ISAMBART, p.

#### L'ÉGLISE DONNÉE A ENTREPRISE

Le 18 juin 1724, l'entreprise de l'église fut accordée à un nommé Alexandre dit Jourdain, moyennant la somme de trois livres dix sous pour chaque toise de maçonnerie. Voici d'ailleurs les détails du contrat :

“ L'an de notre Seigneur mil sept cent vingt sept (1) et  
 “ le dix huitième du mois de juin entre Mr. Charles Le  
 “ Moyne, baron de Longueuil, gouverneur des trois rivières,  
 “ Mrs Charles Le Moyne, son fils aîné, bertrand viau, capi-  
 “ taine de la coste, pierre aymart, marguillier en charge,  
 “ Laurent Benoist dit Lhivernois, 2d marguillier et autres  
 “ habitants nommés d'autre part, dans le résultat de l'as-  
 “ semblée et de Guillaume Alexandre dit Jourdain, maître  
 “ maçon qui a été choisi pour entreprendre la nouvelle  
 “ église qu'on doit construire suivant la largeur, longueur  
 “ et figure exprimé d'autre part, et le quel dit Jourdain a  
 “ promis et promets de construire la dite église, la rendre  
 “ bonne et valable sujette à visite conformément au plan  
 “ qui lui en sera fourni, moyennant qui luy en sera payé

(1) Il est évident que le mot *sept* est une erreur, et devrait être “ quatre.”

“ par les marguilliers de la dite paroisse la somme de trois  
 “ livres dix sols la toise, fourni de manœuvres, nourri luy  
 “ et ses ouvriers, la sus épaisseur rapportée dans les fonde-  
 “ ments et l'épaisseur de la muraille au rès de chaussée  
 “ sera de deux pieds deux pouces ; fait au dit jour et an,  
 “ pierre aymart et Laurent Benoist et autres ont déclaré  
 “ ne savoir signer.”

“ LONGUEUIL,”

“ LONGUEUIL,”

“ B. VIAU,”

“ ETIENNE PATENOTE,”

“ G. A. JOURDAIN,”

“ I. ISAMBART, p. m.

“ de Longueuil.”

On prit beaucoup de temps à construire cette église ; la maçonnerie fut commencée en 1724, et on ne put donner le contrat de la couverture qu'en 1727 ; voici l'acte de délibération passé à ce sujet :

“ L'an de notre seigneur, mil sept cent vingt sept, le dix-  
 “ neuvième de mars, adrien fournier dit prefontaine, mar-  
 “ guillier en charge, toussaint trutot, second marguillier,  
 “ antoine page, françois Ste. Marie, Jean Gervais, leger  
 “ Bray, antoine Bouteille, habitans de cette paroisse et  
 “ Jacques Lefebvre, maître couvreur en bardeau, qui sont  
 “ convenus de ce qui suit à savoir, le dit Lefebvre couvrira  
 “ toute l'église en bardeaux, moyennant la somme de trente  
 “ et deux sols la toise, en espèce, du payment de laquelle il  
 “ ne pourra rien exiger que son ouvrage ne soit achevé et  
 “ visité par experts en cas de besoin, comme aussi si le dit  
 “ marguillier ne pouvait payer le dit ouvrage, il promet de  
 “ donner terme d'un an s'il est besoin pour son payment, et  
 “ de plus d'ayder à couvrir le clocher de planche sans aucun  
 “ payment ;

“ Fait à Longueuil au dit jour et an, les dits pfontaine  
 “ et Lefebvre ont déclaré ne savoir signer.”

J. ISAMBART, *ptre., curé de Long.*”

L'extrait suivant prouve cependant que l'on prit tous les  
 moyens nécessaires pour achever rapidement l'église :

“ L'an de notre seigneur mil sept cent vingt sept, le vingt  
 “ deux du mois de juin, après avoir indiqué l'assemblée au  
 “ prone de la messe paroissiale, les marguilliers et officiers de  
 “ milice et habitants de la paroisse de Longueuil se sont  
 “ assemblés pour convenir des moyens de faire achever  
 “ l'église, et sont convenus de ce qui suit, premièrement  
 “ que l'on ouvrirait les bancs de la nouvelle église, 2e. que  
 “ la rente annuelle de chaque année serait de trois livres,  
 “ 3e. que chaque habitant fournirait les madriers et planches  
 “ nécessaires pour faire faire les d. bancs, 4e. que le menui-  
 “ sier serait payé par le marguillier sur les fonds pro-  
 “ duits par l'adjudication des dits bancs, 5e. qu'il soit stipulé  
 “ dans les contrats, que faute de payer la rente annuelle de  
 “ chaque banc au terme échû qui sera le premier janvier  
 “ prochain ou environ pour le premier payement, il serait  
 “ loisible aux marguilliers six mois après le terme échû, de  
 “ vendre le dit banc devenu vacant faute de payment, fait  
 “ au dit jour et an et ont signé.”

“ BERT. VIAU,

“ ÉTIENNE PATENOTE.”

“ Les autres ont déclaré ne le savoir.”

J. ISAMBART, P.

Le 6 juillet de la même année, on donne encore le con-  
 trat pour la construction des chassiss, de la voûte et des  
 bancs.

“ L'an de notre Seigneur, mil sept cent vingt sept e

“ sixième du mois de juillet, les capitaine de milice, mar-  
 “ guillier et habitants de la coste de Longueuil se sont  
 “ assemblés pour finir le marché avec Nicolas Colet dit  
 “ Malouin, maître-menuisier, avec lequel on est convenu ce  
 “ qui suit à savoir : que le dit Malouin a promis de faire  
 “ les huit chassis de l'église à raison moyennant la somme  
 “ de dix-huit livres la pièce et toute la voûte de l'église  
 “ moyennant dix-huit livres le cent et tous les bancs qui  
 “ seront vendus pour la somme de cinq livres chaque, le dit  
 “ Malouin a aussi promis de faire gratis, sur le marché, le  
 “ chassis de l'œil de bœuf. Le paiement de son travail lui  
 “ sera payé un tiers en espèces, les deux autres tiers en  
 “ grains et denrées nécessaires pour sa famille, le dit Ma-  
 “ louin a déclaré ne savoir signer. ”

“ BERTRAND VIAU.

“ FRANC. LANCTOT.

“ E. PATENOTE.

“ J. ISAMBART, *ptre, curé de Longueuil.*

#### VENTE DES BANCS

Enfin le 26 août 1727, l'église était à peu près terminée  
 et l'on put procéder à la vente des bancs ; le premier fut  
 vendu à Bertrand Viau pour la somme de 32 livres. Voici  
 quels sont les termes du contrat que la fabrique passa avec  
 lui au sujet de ce banc :

“ L'an de notre Seigneur mil sept cent vingt sept et le  
 “ vingt sixième d'août, nous, J. Isambart, Adrien fournier  
 “ dit préfontaine, Toussaint Trutot, curé et marguilliers de la  
 “ paroisse de St. Antoine de pade de Longueuil, avons con-  
 “ cédé et adjugé à bertrand viau, capitaine de la première  
 “ compagnie de la paroisse, comme au dernier enchérisseur  
 “ après trois criées faites par trois dimanches consécutifs, un

“ banc dans la dite église, situé immédiatement au dessous  
 “ de la chaire, pour en jouir luy ses hoirs, et ayant cause,  
 “ sans aucun troubles ou empêchements en la manière qui  
 “ a été réglée dans l’assemblée paroissiale du dimanche vingt  
 “ deuxième juin dernier à la charge de payer à la fabrique  
 “ pour l’entrée du dit banc la somme de trente deux livres  
 “ et de payer à la ditte fabrique par chaque année la  
 “ somme de trois livres de rente annuelle non rachetable au  
 “ premier jour de l’an, dont le premier terme sera le pre-  
 “ mier jour de l’an de l’année mil sept cent vingt neuf  
 “ à condition que faute de payment de la dite rente il sera  
 “ loisible aux marguilliers de la dite église de vendre par  
 “ criée le dit banc comme vacant de plein droit six mois  
 “ après le terme échû de chaque année, fait et passé au dit  
 “ jour et an, les dit adrien fournier et Toust. Trutot ont  
 “ déclaré ne sçavoir signer.”

J. ISAMBART, P. curé de Longueuil.

Il intervint un contrat semblable avec tous ceux qui achetèrent des bancs.

Voici la liste de ceux qui en acquirent et les prix.

RANGÉE DU COTÉ DE LA CHAIRE

2e Banc à Jean Gervais .. .. .	26 livres
3e “ à François Lanctôt .. .. .	25 “
4e “ à Etienne Trutot.. .. .	26 “
5e “ à Joseph Roubidoux .. .. .	26 “
6e “ à François Boutheiller.. .. .	25 “
7e “ à Gaspard Magnen .. .. .	28 “
8e “ à Jean Capt. Viau .. .. .	27 “
9e “ à Laurent Benoist .. .. .	30 “
10e “ à Mathieu Gervais .. .. .	27 “
11e “ à Adrien Fournier .. .. .	25 “

## PREMIÈRE RANGÉE DU MILIEU, COTÉ DE LA CHAIRE

1e Banc	à Michel Dubuc .. .. .	36 livres
2e "	à Charles Marcille .. .. .	30 "
3e "	à Antoine Page .. .. .	27 "
4e "	à Frs. Ste. Marie .. .. .	28 "
5e "	à Antoine Bouteiller .. .. .	26 "
6e "	à Daniel Gelineau .. .. .	26 "
7e "	à André Lamarre .. .. .	28 "
8e "	à André Marcille .. .. .	28 "
9e "	à J. seph Roubidou .. .. .	27 "
10e "	à Couillard .. .. .	27 "
11e "	à Bertran Viau .. .. .	26 "

## SECONDE RANGÉE DU MILIEU, COTÉ DU BOIS

1e Banc	à Etienne Patenotre .. .. .	35 livres
2e "	à Joseph Benoist .. .. .	31 "
3e "	à François Benoist .. .. .	31 "
4e "	à Adrien Fournier .. .. .	29 "
5e "	à Maurice Dumay .. .. .	27 "
6e "	à Charles Trutot .. .. .	26 "
7e "	à Etienne Achin dit St. André .. .. .	27 "
8e "	à Etienne Buteau .. .. .	27 "
9e "	à Etienne Benoit .. .. .	28 "
10e "	à Guillaume Bray .. .. .	26 "
11e "	à Charles Marcille .. .. .	26 " 10

## COTÉ DU BANC DE L'ŒUVRE

Bancs des marguilliers .. .. .	
1e Banc	à Toussaint Trutot .. .. . 31 livres 10
2e "	à Louis Benoist .. .. . 31 " 10
3e "	à François Patenotre .. .. . 29 " 10
4e "	à Pierre Bourdon .. .. . 29 " 10



5e Banc à Etienne Benoit . . . . .	29 livres
6e " à Etienne Achin dit St. André . . . . .	27 "
7e " à Joseph Patenotre . . . . .	27 " 10
8e " à Louis Edline . . . . .	28 "
9e " à François Achin dit Catin , fils . . . . .	25 "

Le 12e banc du côté de la chaire du rang du milieu, suivant immédiatement celui de Bertran Viau, à Nicolas Patenotre, pour 28 lbs. 10 sols.

" Le 15 décembre 1727, Lefebvre a achevé la couverture de l'église."

" J. ISAMBART, Ptre."

Cette liste peut servir de recensement pour Longueuil à cette époque. Nous y voyons des noms qui, pour la plupart, y figurent encore aujourd'hui.

#### POSITION DE L'ÉGLISE.

L'église qui, contenait 44 banes, était située sur le côté nord-ouest de la rue Saint-Charles, entre le chemin de Chambly et le ruisseau Saint-Antoine, près de la rue Saint-Charles ; elle faisait face au chemin de Chambly et avait quatre-vingts pieds de long sur quarante de front. Elle ressemblait, d'après les informations obtenues des anciens, à l'église de la Longue-Pointe.

Le cimetière était situé sur le bord du ruisseau Saint-Antoine, autour du chœur de l'église.

Nous ne possédons pas le contrat original de concession du terrain qui fut donné pour le cimetière ; toutefois, nous savons que ce terrain fut donné par M. Le Moyne de Longueuil, comme il avait donné celui de l'église.

Le presbytère était du côté opposé de la rue Saint-Charles (côté sud-est), vis-à-vis de l'église.

Le terrain fut aussi donné par M. Le Moyne par contrat de concession en date du 7 mai 1736 ; nous y voyons que le presbytère avait été construit en pierre ou maçonnerie avant même la passation du contrat. (1)

N'ayant pu nous procurer les premiers registres des délibérations de fabrique, il nous a été impossible de connaître quels furent les premiers marguilliers de Longueuil. Voici la première élection dont il soit fait mention dans les registres que nous avons consultés.

#### ELECTION DE MARGUILLIERS EN 1725.

“ L’an de notre seigneur, mil sept cent vingt cinq, et le  
 “ premier du mois de janvier, après avoir indiqué l’assem-  
 “ blée de paroisse à la messe paroissiale et par le son de la  
 “ cloche, pour procéder à la nomination de deux marguil-  
 “ liers, Laurent L’hivernois qui fut nommé l’année dernière  
 “ s’étant démis volontairement de la dite charge, la dite  
 “ assemblée s’étant tenue au dit jour et an, à laquelle ont  
 “ assisté, Pierre Charon, Léger Bray dit Labonté, Antoine  
 “ Pages, Charles Trutôt, Charles Varry, François Courville,  
 “ Nicolas Monet, Adrien Fournier, François Trutôt, Joseph  
 “ Roubidou et Etienne Patenôtre, et à la pluralité des voix  
 “ Charles Trutôt et François Trutôt ont été nommez, et a  
 “ François Lanctot signé, Charles Trutot et tous les autres  
 “ ont déclaré ne savoir signer.”

“ FRANÇOIS LANCTOT ”

“ E. PATENOTRE ”

“ J. ISAMBART, p.”

Le 1 janvier 1726, Adrien Fournier dit Préfontaine était nommé marguillier en remplacement de Charles Trutôt,

(1) Passé devant Mtre J. Dufresne, notaire royal.

et le premier janvier 1727, Toussaint Trutôt était élu marguillier en remplacement de François Lanctôt. (1)

Toutes les délibérations de fabrique manquent depuis le commencement jusqu'au 8 décembre 1722, et depuis l'année 1731 jusqu'au 29 décembre 1782. C'est un véritable malheur d'être privés de près d'un siècle de documents aussi précieux et aussi importants ; on ne peut expliquer la cause de cette disparition.

#### REDDITION DE COMPTES DE LA FABRIQUE

Le 23 septembre 1723, André Marcille, marguillier sortant de charge, rend ses comptes à une assemblée spéciale convoquée à cet effet. Voici en quels termes se fait cette reddition :

“ Compte que rend André Marcille, marguillier en charge  
 “ de Saint Antoine de Pade de Longueuil pour l'année cou-  
 “ rante depuis le 13 juin mil sept cent vingt-deux jusqu'à  
 “ pareil jour de l'année mil sept cent vingt-trois, en pré-  
 “ sence de Pierre Aymard, entrant en charge et moy sous-  
 “ signé.”

“ Doit le dit comtable la somme de cent cin-  
 “ quante sept livres a lui remise par Michel  
 “ Dubuc, son prédécesseur . . . . . 157 liv. 00  
 “ plus la somme de cent quatre-vingt livres  
 “ pour quatre-vingt minots de blé qui ont été  
 “ donnés à l'église dans la quête qu'on a faite  
 “ dans la paroisse et ailleurs (2) . . . . . 180 liv. 00

(1) Voir appendice. Note D, la liste complète des marguilliers de la paroisse de Longueuil.

(2) Nous tenons ce qui suit de Mr. Sulte. “Puisque 180 francs achetaient  
 “ en 1722, 80 minots de blé, c'était donc 45 sous par minot. L'argent valait  
 “ alors trois fois plus qu'aujourd'hui, ou 2½ pour le moins : à trois fois, cela

“ plus dix-sept livres reçues pour deux grands	
“ enterrements et deux petits . . . . .	17 liv. 00
“ plus la somme de cent quarante-neuf livres	
“ que le comtable a reçu des questes qui se sont	
“ faites dans l'église et des aumônes faites au	
“ Jubilé . . . . .	149 liv. 00
<hr/>	
“ le tout se montant à la somme de cinq cent	
“ cinq livres . . . . .	505 liv. 00

## DÉPENSES.

“ Sur quoy, le dit marguillier a dépensé pour	
“ six livres de cire blanche à neuf francs la	
“ livre . . . . .	36 liv. 00
“ plus, pour deux autres livres de cire blanche	
“ au même prix . . . . .	17 “ 00
“ plus huit livres de cire jaune à cinq livres..	40 “ 00
“ plus pour un chassis pour l'église, deux livres	
“ dix sols . . . . .	2 “ 10
“ plus pour six livres de cire jaune à cent sols	
“ la livre . . . . .	30 “ 00
<hr/>	
“ Le tout montant à la somme . . . . .	125 liv. 10

“ fût \$1.12 le minot. Or, de tous temps, on a évalué les chiffres de l'argent  
 “ d'après le prix du blé. Par exemple, je trouve que sous Louis XI, en 1477,  
 “ un manœuvre était payé 10 sous par jour ; je vois aussi, qu'à cette époque, le  
 “ prix du minot de blé était de 10 sous. Donc, cet homme gagnait suffisam-  
 “ ment pour se procurer (avec 10 sous) les articles qui coûtent 90c, \$1, ou \$1.10  
 “ de notre argent, selon les fluctuations du marché.

“ Tous les calculs d'argent que l'histoire nous met sous les yeux doivent être  
 “ gradués sur l'échelle des temps pour en avoir la vraie valeur. Je trouve que,  
 “ de tout temps les hommes de travail, manœuvres par exemple, ont gagné  
 “ notre piastre par jour, sous la forme de \$0.80, 50 cts, 30 sous, 10 sous, 5 sous,  
 “ 2 sous. Car, en remontant à Charlemagne, nous trouvons que un sou valait  
 “ notre écu.

“ de cent vingt cinq livres, laquelle déduite de la somme  
 “ de cinq cent cinq livres reste à devoir la somme de trois  
 “ cent quatre vingt livres, la quelle somme le dit andré  
 “ marcille a remis à pierre aymart, marguillier en charge,  
 “ ce dont le dit aymart a déclaré le tenir quitte.

“ J'ay arrêté le dernier compte d'autre part, le vingt  
 “ troisième septembre 1723. ”

“ J. ISAMBART, p. ” (1)

En 1727, il y eut approbation des comptes de la fabrique par le vicaire-général, comme on le voit à l'extrait suivant :

“ Nous, Eustache Chartier de Lotbinière, con<sup>er</sup> au conseil  
 “ supérieur de Québec, archidiaque et grand vicaire de ce  
 “ diocèse dans le cours de notre visite, avons arrêté et  
 “ alloué les comptes de la fabrique de Longueuil pour les  
 “ années 1723, 1724, 1725 et 1726 ; fait au presbytère de  
 “ Longueuil, ce 12 janvier 1727. ”

“ CHARTIER DE LOTBINIÈRE, *prêtre.* ”

#### COMMUNE DE LONGUEUIL

Dans le contrat de concession de Jacques Viau en 1675, le concessionnaire, entr'autres privilèges, acquérait le droit de commune.

Tous les autres contrats de ces premières concessions accordaient aussi aux concessionnaires le même droit de commune.

Longueuil comme toutes les vieilles paroisses, eut donc

---

(1) Nous citons à l'appendice, Note E, plusieurs de ces redditions de comptes qui sont ou ne peut plus intéressantes. Ces extraits nous donnent les noms des nouveaux colons, le prix des denrées, de la main-d'œuvre, des matériaux, enfin une foule de détails d'une extrême importance.

sa commune. D'ailleurs, ce bénéfice était indispensable dans les premiers temps de la colonie. Les incursions fréquentes des Iroquois forçaient les habitants de faire pacager leurs animaux en commun et à la vue du fort. Dans le temps de guerre, tout le monde se retirait au château durant la nuit, et on avait l'œil ouvert sur le bétail qui était d'une si grande utilité à cette époque.

On comprend aisément qu'au moment, où dans le jour même, on ne pouvait labourer qu'en promenant son fusil avec sa charrue, il était impossible de laisser errer à l'aventure, la nuit, les animaux, à des milles de distance.

La commune était d'ailleurs nécessaire aux colons pour pacager leurs animaux jusqu'au moment où ils avaient assez de terre de défrichée pour pouvoir les pacager sur leurs propriétés.

Le premier seigneur de Longueuil avait, dès les premières concessions, si bien compris l'importance d'une commune, qu'il réserva de suite un large terrain destiné à cet usage.

Malgré cette prévoyance de Le Moyne, l'accroissement de la population avait bientôt déjoué les plans du fondateur de Longueuil, et la commune qu'il avait réservée devint insuffisante pour les besoins de la colonie.

Le baron de Longueuil l'augmenta en 1723 de quatre-vingts arpents. Comme cet agrandissement était pris sur les terres non concédées et conséquemment non défrichées, il devint nécessaire d'en activer le défrichement, afin de les rendre plus propres aux avantages qu'on devait en tirer. Les colons étaient grandement occupés à défricher leurs propres terres; il fallut donc, pour les détourner de leurs travaux, recourir à l'autorité pour obliger chacun à contribuer pour sa part à l'œuvre de la commune.

Voici le texte même de l'ordonnance que le baron de Longueuil obtint à cet effet.

“ *Ordonnance qui oblige les habitants de Longueuil qui ont droit à la commune de fournir chacun une journée par année pour défricher une augmentation à la dite commune donnée par le baron de Longueuil sans autre redevance que celle à laquelle ils sont obligés.*”

“ MICHEL BÉGON, ETC.”

“ Sur ce qui nous a esté représenté par monsieur le Baron de Longueuil, gouverneur des Trois-Rivières, que pour donner moyen aux habitants de la seigneurie de Longueuil de faire pacager leurs bestiaux, il aurait augmenté la commune de la dite seigneurie de quatre-vingts arpents sans une plus grande redevance que celle à laquelle ils sont obligez par leur contrats de concessions ; que comme cette augmentation de terrain est un avantage pour eux et dont ils profiteront, il nous demande qu’il nous plaise ordonner à tous les dits habitants qui ont droit de commune de fournir chacun une journée par année, pour efredocher et oster les bois qui sont sur la dite augmentation de terre en commune ; a quoy ayant égard.

“ Nous ordonnons à tous les habitants de la seigneurie de Longueuil qui ont droit de commune de fournir chacun par année, au jour qui leur sera indiqué par le sieur de Longueuil, une journée pour effredocher et oster les bois qui sont sur les dits quatre vingts arpents d’augmentation de terre en commune. Mandons, etc.”

“ Fait à Québec le vingt quatre avril mil sept cent vingt trois. ” (1)

“ BÉGON. ”

La jouissance de la commune qui était d’un si grand avantage aux colons dans les premiers temps de l’établisse-

(1) *Ordonnances de 1723, No. 9. folio 46.*

ment de la paroisse, diminua graduellement d'importance et finit par cesser complètement ; quand chaque habitant eut assez de terre de défrichée pour le pâturage de ses bestiaux, et que la paix avec les Sauvages eut donné des garanties suffisantes pour ôter toute crainte de ce côté, la commune n'eut plus sa raison d'être ; elle passa graduellement entre les mains privées et finit par disparaître complètement.

Cependant, le terrain qu'elle occupait dans le village de Longueuil est encore généralement connu et appelé du nom de " la commune. "

Cette commune a cessé d'exister comme telle vers 1830 ou peu d'années après ; nous avons vu et pris communication de plusieurs contrats de vente de parts de commune, portant différentes dates entre 1827 et 1832, et faites à André Trudeau.

Cette commune, (la partie incluse dans les limites du village), était située sur le côté nord-est du chemin de Chambly et commençait à environ 400 pieds de la rue Saint-André, en allant jusqu'au chemin de Gentilly, soit une longueur de 13 arpents et 2 perches ; elle mesurait 3 arpents et 5 perches sur le chemin de Gentilly, avec une longueur de 13 arpents dans sa ligne nord-est ou le long de la première terre du bord du fleuve, connue sous le nom de " ferme Hurteau, " et sa largeur au bout nord-ouest touchant le village, était de 5 arpents.

Les personnes, ayant droit de commune, étaient tenues à l'entretien du chemin de Chambly ; ce qui exigeait beaucoup de travail. Plusieurs résidaient loin de la commune et l'entretien de leur part de chemin leur devenait un véritable fardeau.

Connaissant imparfaitement l'étendue et l'exacte situation de leurs parts de commune, plusieurs propriétaires les vendirent à vil prix : on en cite même qui ont vendu à des proches voisins de la commune à la seule condition qu'ils s'engagent d'entretenir leur part du chemin de Chambly.



Pour donner une idée de la difficulté qu'il y avait à faire entretenir ce chemin en bon état, il suffit de dire que l'on fût obligé de recourir à plusieurs reprises à l'autorité civile pour y forcer les intéressés et leur indiquer leurs parts respectives ; car, l'on voit à cet effet que le 3 mai 1804, un procès verbal fut fait par M. Paul de Lacroix, grand voyer, pour le chemin de Chambly le long de la commune et du domaine. Encore, le 31 juillet 1805, un autre procès verbal par le même, qui divise le chemin le long de la commune de 13 arpents, 5 perches et 9 pieds, en 46 parts de 53 pieds chacune.

Les acheteurs ou acquéreurs se sont trouvés possesseurs de grands terrains qui valent aujourd'hui de fortes sommes.

Le cimetière actuel est un terrain formé avec des parts de l'ancienne commune, et achetées de différentes personnes ; il a été acquis par la fabrique du défunt Dr. P. Davignon.

Quant à l'augmentation des quatre-vingts arpents citées dans l'ordonnance, nous n'en pouvons aucunement trouver la situation, même après les recherches faites auprès des plus vieux citoyens. Cette augmentation fut probablement faite de l'autre côté du chemin de Gentilly, entre le chemin de Chambly et la continuation du ruisseau Saint-Antoine (aujourd'hui la ferme appartenant à J. Donnelly) ; la seule présomption en faveur de cette hypothèse est la rente extrêmement basse, que les propriétaires de ce terrain paient au seigneur de Longueuil.

Voici d'ailleurs un extrait à l'appui de notre assertion à ce propos ; nous lisons dans un acte de vente par Louis Edline à Louis Adam dit Laramée, en date du 25 août 1742, devant Danré de Blanzy, notaire royal ; “ d'une terre scise et scituez  
 “ dans la baronnie de Longueuil, de la contenance de trois  
 “ arpents de front sur toute la profondeur qui se trouvera  
 “ jusqu'au chemin de Chambly, prenant par devant au ruis-  
 “ seau Saint-Antoine, par derrière au d. chemin de Chambly,  
 “ d'un coté le long du *chemin qui traverse la commune et*

“ de l'autre coté à la terre de Nicolas Charron.” Ceci désigne probablement une partie de l'augmentation de la commune ou de la terre Donnelly. Il y a cependant un fait qui nous paraît étrange ; car il appert que cette terre aurait été concédée par M. le baron de Longueuil à Jean-Bte. Patenaude le 8 juin 1717. Vû ces circonstances, nous laissons à d'autres le soin de déterminer d'une manière plus positive où était le terrain qui constituait l'agrandissement de la commune.

Comment cette partie de la commune est-elle tombée entre des mains privées ? il nous est impossible de le savoir.

#### ACTE DE FOY ET HOMMAGE.

Les possesseurs de fiefs étaient, d'après leurs titres, tenus de porter la foy et hommage au souverain ou à son représentant.

Le 16 avril 1723, Charles Le Moyne, premier baron de Longueuil, le donna pour la baronnie de Longueuil et la seigneurie de Belœil ; la seigneurie de Châteauguay n'était plus en sa possession ; car, en 1706, il l'avait vendue à la famille Robutel de Lanoue.

L'acte de 1676, déjà cité au chapitre IV de ce volume, était un acte de foy et hommage ; nous y référons nos lecteurs pour avoir une idée de la teneur et de l'importance de cette procédure.

D'ailleurs, l'acte de 1723 contient encore pour la baronnie de Longueuil l'énumération des divers titres qui l'avaient successivement fondée et agrandie ; inutile d'y revenir.

Nous nous bornerons donc à citer au long l'acte de foy et hommage rendu pour la seigneurie de Belœil ; il nous donnera les renseignements les plus complets au sujet de cette seigneurie.

## “ BELGÉIL

“ *Du dit jour, 16 avril 1723.*

“ En procédant à la confection du dit papier terrier, etc.,  
“ est comparu en notre Hôtel, pardevant nous, Michel  
“ Bégon, &c, Charles Lemoine, Chevalier, Baron de Lon-  
“ gueuil, Chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, gou-  
“ verneur de la ville et gouvernement des Trois-Rivières et  
“ propriétaire du fief vulgairement nommé de BELGÉIL cy  
“ après expliqué, le quel nous a dit qu'il comparait pour  
“ rendre et porter au Roy entre nos mains la foy et hom-  
“ mage qu'il est tenu rendre et porter à sa Majesté au Châ-  
“ teau St. Louis de Québec, à cause du dit fief de Belgéil, et  
“ nous a représenté pour titre de propriété, un titre de con-  
“ cession accordé par Mr. de Frontenac, gouverneur, et de  
“ Champigny, Intendant, au S. Joseph Hertel, Ecuyer, de  
“ deux lieues de terre de front sur une lieue et demie de  
“ profondeur du coté Nord ouest de la rivière de Richelieu,  
“ attenant la seigneurie de Chambly, en descendant la dite  
“ rivière vers les terres non concédées pour en jouir par le  
“ dit sieur Hertel, ses successeurs ou ayant cause à titre de  
“ fief et seigneurie, et aux droits de justice haute, moyenne  
“ et basse, de chasse, pêche, et traite dans toute l'étendue  
“ ci-dessus désignée à perpétuité, à la charge de la foy et  
“ hommage que lui, ses successeurs et ayant cause seront  
“ tenus de porter au château de St. Louis de Québec duquel  
“ la dite concession relèvera aux droits et redevances ordi-  
“ naires, suivant la coutume de Paris suivie en ce pais,  
“ qu'il tiendra et fera tenir feu et lieu par ses tenanciers  
“ sur la dite concession, qu'il conservera et fera conserver  
“ les bois de chesnes propres à la construction des vaisseaux,  
“ de donner avis à sa Majesté ou au gouverneur général du  
“ pays des mines, minières ou minéraux si aucuns s'y trou-  
“ vent et laissera et fera laisser tout chemins et passages

nécessaires, le tout sous le bon plaisir de sa Majesté de laquelle il sera tenu de prendre confirmation dans un an et de commencer à faire désarter et défricher les dites terres aussitôt après la guerre finie. Un brevet de confirmation de la dite concession daté du vingt deux mars mil six cent quatre-vingt quinze. Un acte de foy et hommage fait à sa Majesté par le dit sieur Hertel entre les mains de Mr. de Champigny, Intendant, à cause du dit fief le dix-neuf mai mil sept cent un. Un contrat passé par devant Raimbault, notaire, à Montréal, le vingt cinq février mil sept cent onze, portant vente par le dit sieur Hertel se faisant fort de Dame Catherine Philipe son épouse au dit S. Comparant du dit fief moyennant la somme de six cent livres monnaie de ce pais, ensuite duquel contrat est la ratification de la vente par la dite dame épouse du dit s. Hertel passé par devant Normandin, Notaire, aux Trois-Rivières le dix neuf janvier mil sept cent douze, déposé par le dit S. Hertel en l'étude du dit Raimbault le vingt huit mars suivant, et une quittance du S. de Monsignat Directeur du domaine du Roi en ce pais datée du douze juin mil sept cent treize par laquelle il reconnaît avoir reçu du dit S. Comparant la somme de quatre-vingt livres de ce pais pour le droit de quint de la susdite acquisition, et un titre de concession accordé au dit S. Comparant par M. le Marquis de Vaudreuil Gouverneur et par nous le vingt-quatre mars mil sept cent treize, d'une lieue de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, le dit front à prendre du dit fief de Belœil, en tirant du côté sud ouest derrière le fief de Chambly et la dite profondeur en allant au Nord-Ouest dans les terres pour être la dite lieue de front sur une lieue et demie de profondeur, unie et faire partie du dit fief de Belœil, et en jouir par le dit S. Comparant ses successeurs et ayant cause en propriété à toujours au même titre de fief et droit de haute moyenne et basse justice, avec droit de chasse, et traite

“ avec les Sauvages de ce qui proviendra des dites terres  
“ dans toute l'étendue de la dite concession à la charge de  
“ porter la foy et hommage au Château de St. Louis de  
“ Québec, duquel il relèvera aux droits et redevances accou-  
“ tumés suivant la coutume de Paris, de conserver et faire  
“ conserver les bois de chesnes propres pour la construction  
“ des vaisseaux de sa Majesté, de donner avis au Roy et au  
“ Gouverneur et Intendant des mines, minières ou minéraux  
“ si aucuns se trouvent dans la dite étendue, que les appella-  
“ tions du juge qui y sera établi ressortiront en la justice  
“ Royale de Montréal, de faire désertter la dite terre aussitôt  
“ que la guerre sera finie, de tenir et faire tenir feu et lieu, de  
“ laisser les chemins et passages nécessaires, qu'au cas qu'à  
“ l'avenir sa Majesté eut besoin d'aucun des dits héritages  
“ pour y bâtir et fortifier, elle ne sera tenue d'aucun  
“ dédommagement envers les propriétaires; le tout sous le  
“ bon plaisir de sa Majesté, dont il sera tenu de prendre  
“ ratification dans un an et après la dite ratification prise,  
“ faute par le dit S. Comparant, de tenir et de faire tenir  
“ feu et lieu, sera la dite concession réunie au Domaine de  
“ sa Majesté. Nous demandant qu'il nous plaise le recevoir  
“ à rendre la dite foy et hommage, et à l'instant le dit S.  
“ Comparant s'étant mis en devoir de vassal, tête nue, sans  
“ épée ni éperons, et un genou en terre, aurait dit à haute  
“ et intelligible voix qu'il rendait et portait au Roy entre  
“ nos mains la foy et hommage qu'il est tenu de rendre et  
“ porter à Sa Majesté, au Château de Québec à cause du dit  
“ fief de Belœil, à laquelle foy et hommage nous l'avons  
“ reçu et recevons par ces présentes, sauf les droits du Roy  
“ et de l'autruy en toutes choses, et fait le serment entre  
“ nos mains de bien et fidèlement servir Sa Majesté, et de  
“ nous avertir et nos successeurs s'il apprend qu'il se fasse  
“ quelque chose contre son service, l'avons dispensé pour  
“ cette fois seulement, d'aller au Château St. Louis de Qué-  
“ bec, à la charge de bailler et fournir son aveu et dénom-

“ brement dans les quarante jours suivant la coutume de  
 “ Paris, dont et du tout il nous a requis acte que nous lui  
 “ avons octroyé et a signé.”

“ BÉGON,”

“ LONGUEUIL.”

LE BARON DE LONGUEUIL, GOUVERNEUR DE MONTRÉAL.

Comme gouverneur de Montréal, M. de Longueuil écrivait en 1725 au ministre pour l'informer du décès de M. de Vaudreuil et pour demander d'être lui-même nommé gouverneur-général, représentant que ses prédécesseurs, M. de Callières et M. de Vaudreuil, étaient passés du gouvernement de Montréal au gouvernement général. Il ignorait sans doute que des représentations avaient déjà été faites pour empêcher de nommer un Canadien à cette place importante. (*Garneau.*)

Dans cette même année, un prêtre de St. Lazare, qui paraît avoir connu le pays et avoir possédé la confiance du ministre, lui adressait une espèce de programme pour le gouvernement spirituel et civil du pays. “ Le gouverneur “ général”, disait-il entre autres choses, “ ne doit point être “ un Canadien, ni avoir de parent en Canada.” (*Ferland.*)

L'on n'écoula point les réclamations de M. de Longueuil ; le roi nomma le marquis de Beauharnois, gouverneur-général de la Nouvelle-France.

Neuf ans après l'érection du monument à jamais glorieux de Notre-Dame de Pitié, M. le baron de Longueuil, étant devenu veuf, épousa en secondes noccs le 17 septembre 1727, Mlle Marie-Marguerite Le Gardeur de Tilly, veuve de M. Pierre de St. Ours. Toute jeune, cette demoiselle avait été placée au couvent des Ursulines de Québec par M. de Courcelles. Devenue grande, elle avait épousé M. Joseph Le Gouës (Legouiat) de Gray, (ou de Grey, suivant d'autres), capitaine au régiment de Carignan ; après la mort de son époux, elle

s'était remariée à M. de St. Ours, sieur d'Echaillons. Cette troisième union fut de courte durée. (*Daniel.*)

#### MORT DU PREMIER BARON DE LONGUEUIL.

Le baron de Longueuil, après avoir été successivement lieutenant en 1687, capitaine en 1691, chevalier de St. Louis en 1703, major de Montréal en 1706, lieutenant du roi en 1710, gouverneur des Trois-Rivières en 1720 (1), gouverneur de Montréal en 1724, mourut le 7 juin 1729 à Ville-Marie où on lui fit de magnifiques obsèques. (2) La baronne lui survécut 13 ans, étant morte dans la même ville, le 25 février 1742, à l'âge avancé de 85 ans.

#### ENFANTS DU PREMIER BARON

De son mariage avec Delle Souart d'Adancourt, le baron de Longueuil laissa plusieurs enfants; Marie-Elizabeth, baptisée à Montréal le 16 janvier 1684 (3), hospitalière dite de l'*Enfant Jésus*, décédée le 15 décembre 1711 à Québec;

---

(1) Sur le plan de la ville des Trois-Rivières en 1804, (*album de Mr. Sulte*), nous voyons la maison de Longueuil avec ses dépendances, placée entre les rues Saint-Louis et Saint-François-Xavier, la devanture ayant un jardin sur le boulevard actuel.

(2) D'après les registres de Longueuil, nous voyons que le baron de Longueuil y demeura plusieurs années consécutives avant de mourir. Il y possédait deux esclaves, un nègre nommé Charles et sa femme, Elizabeth ou Charlotte Tibe; ces esclaves nègres firent baptiser, à Longueuil, plusieurs enfants; un garçon appelé François, baptisé le 2 août 1723, et inhumé au même lieu le 6 février 1730; une fille, Marie-Elizabeth, baptisée le 2 août 1724, une autre fille, Marie-Charlotte, baptisée le 10 mai 1726; enfin un garçon, Joseph, baptisé le 7 mars 1728. On voit ailleurs que ces esclaves eurent un autre enfant appelé Charles, mais nous n'avons pu trouver son acte de naissance à Longueuil. Le baron devait résider à Longueuil à cette époque, car il ne serait sans doute pas parti de Montréal, ou d'ailleurs, pour venir faire baptiser les enfants de ses esclaves à Longueuil. Ces faits prouvent évidemment aussi que l'esclavage a existé au Canada.

(3) Un manuscrit de famille dit le 18 juin 1684.

Gabrielle-Charlotte, baptisée à Montréal le 29 octobre 1685 ; Charles, baptisé à Montréal, le 10 août 1686, et inhumé à Longueuil, le 13 août 1686 ; l'acte d'inhumation est aux registres de Boucherville ; Charles, baptisé en la maison seigneuriale à Longueuil le 20 octobre 1687 ; l'acte est aussi aux registres de Boucherville ; Gabriel-François, baptisé à Montréal, le 30 juillet 1688 ; Augustin-Nicolas, (sieur d'Assigny), Etienne, (1) Paul Joseph, né le 17 septembre 1701 et baptisé le 19 à Longueuil, au château seigneurial ; il fut le chef de la seconde branche des LeMoyne de Longueuil du Canada. Il est presque toujours désigné sous le nom de *Chevalier de Longueuil*.

Le baron de Longueuil avait cumulé en même temps la charge de gouverneur de la colonie et de Montréal, comme étant le plus ancien des gouverneurs particuliers des villes de Montréal et des Trois-Rivières, droit que lui conférait l'ordonnance de Sa Majesté, du vingt-huit janvier 1718. Ce commandement *per interim*, qui ne faisait pas cesser ses commissions de gouverneur de Montréal, dura depuis la mort du marquis de Vaudreuil, arrivée à Québec en 1725 jusqu'au 23 septembre 1726, jour de l'enregistrement à Québec des lettres du marquis de Beauharnois, comme gouverneur-général. C'est alors que de concert avec M. Bégon, intendant du Canada, M. le baron de Longueuil s'intéressa auprès du ministre de la marine pour obtenir des secours aux sœurs de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie et les aider à rebâtir leur maison incendiée en 1721. (*Daniel*.)

Outre les services rendus à la colonie par M. LeMoyne de Longueuil à la guerre, il convient encore de dire qu'il a agi avec gloire et sagesse en maintes occasions comme interprète et comme délégué ou ambassadeur auprès des nations sauvages dont plusieurs tribus l'avaient adopté comme leur enfant.

---

(1) M. l'abbé Tanguay donne ces trois noms dans son *Dictionnaire Généalo. gique*, mais n'indique pas la date ni le lieu de la naissance ; ce qui nous fait croire que ces enfants ont dû naître à Longueuil.



En 1704, il avait été député au canton des Onnontagués, auprès desquels il réussit parfaitement dans sa mission à empêcher leur alliance avec les Anglais ; il y fit une troisième mission en 1710, et en obtint un résultat satisfaisant.

En 1725, il était chargé de négocier avec les Onnontagués (sur la rivière Niagara) et les cantons inférieurs et encore avec succès.

On peut voir que si le roi l'avait favorisé de plusieurs concessions et de plusieurs emplois honorables, il les avait bien mérités par les services sans nombre qu'il avait rendus à la colonie et au roi.

## CHAPITRE XII

(1729-1755)

## BARONS DE LONGUEUIL—BRANCHE CADETTE

SOMMAIRE :—Deuxième baron de Longueuil—Il est nommé chevalier de Saint-Louis—Expédition à la Louisiane—De Longueuil aspire à devenir gouverneur-général—Ses bons sentiments—Troisième baron de Longueuil—La baronne de Longueuil—Mariage d'esclaves—Contestation à propos de la baronnie—Le chevalier de Longueuil—Le colonel de Longueuil—M. Isambart, curé de Longueuil—Construction d'un clocher—Visite de M. de St. Féréol, V. G.—Premier vicaire—Rentes seigneuriales—Usage des cribles.

## DEUXIÈME BARON DE LONGUEUIL

Charles Le Moyne, troisième seigneur et deuxième baron de Longueuil, était le quatrième enfant du premier baron ; il reçut le jour au château de Longueuil, le 13 octobre 1687, et fut baptisé par son grand-oncle, si l'on en croit les registres de Boucherville :

“ 1687, le 20 octobre a été baptisé, Charles, fils de Charles  
 “ Le Moyne, écuyer, seigneur de Longueuil, et de demoiselle  
 “ Elizabeth Souart, son épouse, en la maison seigneuriale de  
 “ Longueuil, né d'avant-hier.

“Ce baptême a été fait par M. Gabriel Souart, prêtre du  
 “ Séminaire St. Sulpice de Montréal, qui était l'oncle de la  
 “ mère. M. Souart a fait ce baptême en l'absence de M. de  
 “ Caumont, ptre, curé. Il ne signe pas ; c'est M. de Caumont  
 “ qui signe. Le parrain a été Jacques Le Moyne, sieur de  
 “ Ste. Hélène, demeurant à Montréal, et la marraine, Anne  
 “ Robutel, fille de M. St. André Claude de Robutel, seigneur  
 “ de l'île de St. Paul, lesquels n'ont pu signer sur le présent  
 “ registre.”

P. DE CAUMONT, Ptre.

Nous lisons encore sur une feuille volante l'acte suivant ;  
 “ Je, soussigné, Gabriel Souart, prêtre, curé de l'église  
 “ paroissiale de Ville-Marie en l'île de Montréal, certifie  
 “ d'avoir baptisé cejourd'huy ce vingtième d'octobre mil six  
 “ cent quatre-vingt sept, avec la permission de Monsieur de  
 “ Caumont, prêtre, Chanoine de l'église de Notre-Dame de  
 “ Québec, et missionnaire faisant les fonctions curiales en  
 “ la paroisse de Longueuil, Charles, fils de Charles Le  
 “ Moyne, seigneur du dit lieu, et d'Elizabeth Souart, sa  
 “ femme, qui était né le jour de la St. Luc à huit heures du  
 “ soir ou environ, en présence de Jacques Le Moyne, son  
 “ oncle, qui en a été le parrain, et Demoiselle Anne Robutel,  
 “ fille de sieur Claude de Robutel, seigneur de l'île de St.  
 “ Paul, la marreine, et de Jean Baptiste Dusereau, cadet de  
 “ la compagnie de M. de Troyes qui ont signé. CHARLES  
 “ LE MOYNE DE LONGUEUIL, DE STE. HÉLÈNE, ANNE ROBU-  
 “ TEL, G. SOUART, JEAN BAPTISTE DUSERREAU.”

M. de Longueuil, entré fort jeune dans l'armée, prit une part active à presque toutes les expéditions de son temps.

M. de Longueuil, aussi appelé M. d'Assigny, épousa à Saint-Ours, le 29 avril 1720, la jeune et belle Charlotte-Catherine de Gouiat de Gray que sa belle-mère avait eue de son premier mari.

Neuf ans après, n'étant encore âgé que de 42 ans, il devint deuxième baron de Longueuil par la mort de son père.

Quelques jours seulement après la mort du premier baron de Longueuil, le 11 juin 1729, fut signé un acte d'accord (1) "entre Dame Marguerite Legardeur, veuve de feu Charles Le Moyne, baron de Longueuil et chevalier de l'ordre militaire de St. Louis et gouverneur de la ville et gouvernement de Montréal et sieur Charles Le Moyne, Ecr., baron de Longueuil, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine et Joseph Le Moyne, Ecr. aussi capitaine, &c.," par lequel acte il est spécialement entendu entre les parties intéressées que le partage de la succession du défunt Charles LeMoyne se fera à l'amiable.

Le 18 juin suivant (1729), l'acte de partage des ustensiles et meubles, de la succession du défunt baron de Longueuil père, fut signé devant le même notaire; nous y lisons la clause suivante qui mérite d'être donnée au long: "Les dites parties ont partagé ensemble sept nègres, y compris le père et la mère, duquel partage est eschu à mon d. sieur le baron de Longueuil, un garçon nommé, François, une petite fille nommée Marie, et à mon d. sieur Chevalier de Longueuil un petit garçon, nommé Charles et une petite fille nommée Charlotte, ensemble le père et la mère et un enfant à la mamelle nommé Joseph, et pour rendre mon d. sieur de Longueuil égal, le dit sieur chevalier de Longueuil a cédé une *panyse* nommée Marie Joseph et un *pany* nommé Gabriel (2) au dit sieur Baron de Longueuil, du partage les dites parties ont dit être contentes."

Le partage de ces esclaves prouve l'existence de l'escla-

---

(1) Devant Adhemar, notaire.

(2) Les Panys étaient des Sauvages de la Louisiane ou des bords du Mississipi; ils étaient employés par les Français comme esclaves, et, paraît-il, s'acquittaient assez bien de leurs devoirs, lesquels consistaient uniquement en soins domestiques.

vage au Canada : cependant, ces esclaves n'étaient pas attachés aux travaux des champs.

Le second baron de Longueuil, après avoir servi comme garde-marine à Rochefort (France) en 1705, avoir été fait successivement lieutenant en 1713, capitaine en 1719, (*Daniel*), fut nommé commandant à Niagara en 1726, d'après l'ordre de son père : (*Revue Canadienne*, 1881, P. 605.)

“ CHARLES LE MOYNE, Baron de Longueuil, Chevalier de St. Louis, gouverneur de Montréal, et commandant général pour le roy en toute la Nouvelle-France.”

“ Il est ordonné au Sieur de Longueuil, capt. des troupes du Roy en Canada, et commandant des troupes destinées pour Niagara, de se rendre avec le plus de diligence qu'il pourra au poste de Niagara, avec le détachement que nous lui avons donné, afin d'y exécuter les ordres dont nous l'avons chargés pour le service de Sa Majesté.

“ Enjoignons aux officiers et soldats du susdit détachement et au Sieur de Joncaire, lieutenant des troupes, que nous avons fait partir pour se rendre des premiers à Niagara, de reconnaître le dit Sieur de Longueuil pour commandant et de lui obéir en tout ce qu'il leur commandera pour le service du Roy ; ordonnons pareillement aux voyageurs qui passeront à Niagara, tant en montant qu'en descendant, de luy obéir en tout ce qu'il pourra leur commander pour le service de Sa Majesté.

“ Fait à Montréal, le vingt-huit avril 1726.”

“ LONGUEUIL.”

M. de Longueuil fut nommé major de Montréal en 1733, et reçut l'année suivante, la croix de St. Louis.

M. DE LONGUEUIL. NOMMÉ CHEVALIER DE ST. LOUIS.

C'était en récompense de ses services que M. de Longueuil obtint la décoration de l'ordre militaire de St.

Louis. Nous pouvons le constater par les deux documents qui suivent. Voici les certificats que le baron de Longueuil fit parvenir à Sa Majesté Louis XV, avant de pouvoir obtenir cette décoration :

“ CHARLES, MARQUIS DE BEAUHARNOIS, ETC.,

“ Commandant de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis,  
 “ Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en la  
 “ Nouvelle France et de la Louisiane.

“ Nous, sur les certificats qui nous ont été présentés par  
 “ le Sr. Baron de Longueuil, Major de Montréal, des ser-  
 “ vices qu'il a rendus à Sa Majesté et par la connaissance  
 “ que nous en avons depuis que nous sommes en cette colo-  
 “ nie, CERTIFIONS qu'il sert depuis trente-un ans avec zèle  
 “ et application, tant dans la marine qu'en cette colonie.  
 “ En foi de quoi, nous avons signé le présent, à iceluy fait  
 “ apposer le cachet de nos armes, et contresigner par l'un de  
 “ nos secrétaires, à Québec, le 25 octobre 1734.”

BEAUHARNOIS

par Monseigneur

DE CHEUZEMONT.

Ce document était accompagné du suivant :

“ Je, soussigné, prêtre du seminaire de St. Sulpice, fai-  
 “ sant les fonctions curiales dans la paroisse de Montréal,  
 “ en Canada, certifie que Monsieur Le Moyne de Longueuil,  
 “ major de Montréal, fait profession de la religion Catho-  
 “ lique, Apostolique et Romaine; en foy de quoy, je lui  
 “ donne le présent certificat, à Montréal, ce 16 sep-  
 “ tembre 1734. ”

DEATY, prêtre.

Louis XV se rendit à ces demandes en ces termes :

“ PROVISION DE CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE  
 “ DE SAINT LOUIS POUR LE SIEUR BARON DE LONGUEUIL,  
 “ MAJOR DE MONTREAL

“ LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE,  
 “ ET DE NAVARRE, CHEF SOUVERAIN ET GRAND MAITRE DE  
 “ L'ORDRE MILITAIRE DE SAINT LOUIS,

“ À tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

“ Par l'Edit de création et institution du d. ordre, la  
 “ faculté nous étant réservée de faire tel nombre de Che-  
 “ valiers que nous jugerons à propos, pour jouir eux des  
 “ mêmes honneurs et prérogatives que les autres Che-  
 “ valiers du dit ordre qui ont des pensions avec espérance  
 “ de succéder aux d. pensions, lorsqu'elles viendront à  
 “ vaquer, et comme nous avons une satisfaction toute par-  
 “ ticulière des bons et fidèles services que le Sieur Baron  
 “ de Longueuil, Major de Montréal, a rendus au Sire Roy,  
 “ notre très honoré seigneur et bisayeul de glorieuse  
 “ memoire, dans les divers employs de guerre qui luy ont  
 “ esté confiez et de ceux qu'il continue de nous rendre.

“ Que nous sommes d'ailleurs informez de ses bonne vie  
 “ et mœurs, Religion Catholique, apostolique et Romaine,  
 “ ainsi qu'il appert par les certificats y attachez sous le  
 “ contre-sceau de ces présentes qui justifient ainsy de ses  
 “ d. services. À CES CAUSES et autres, à ce nous mouvant,  
 “ nous avons le d. Sr. Baron de Longueuil fait, constitué,  
 “ ordonné et établi, faisons, constituons, ordonnons et  
 “ établissons par ces présentes signées de notre main,  
 “ Chlr. du d. Ordre militaire de Saint Louis, pour par  
 “ luy jouir du dit titre de Chlr. aux honneurs et préro-  
 “ gatives qui y sont dues, avec faculté de tenir rang parmi  
 “ les autres Chlr. du d. ordre, et de porter une croix d'or  
 “ sur l'estomac attachée d'un petit ruban couleur de feu sur

“ laquelle il y aura l’image de St Louis, à condition d’ob-  
 “ server les statuts du dit ordre, sans y contrevenir direc-  
 “ tement ni indirectement et de se rendre à notre cour et  
 “ suite toutes fois et quant ce que nous le luy ordonnerons  
 “ pour notre service et pour le bien et utilité du d. Ordre.

“ Si, donnons en mandement à tous grandes-croix, com-  
 “ mandants et Chlr. du d. ordre de faire reconnaître le dit  
 “ Sr Baron de Longueuil cy la d. qualité de chevalier du d.  
 “ ordre militaire de St Louis de tous ceux et à qui il  
 “ appartiendra, après qu’il nous aura prêté le serment cy  
 “ dit, nous avons fait mettre le sceau du d. ordre à ces pré-  
 “ sentes.

“ Donné à Versailles, le dix-neuvième jour d’avril, l’an de  
 “ grâce mil sept cent trente quatre et de notre règne la  
 “ dix-neuvième.

“ LOUIS.”

Le document suivant nous prouve que le titre de cheva-  
 lier de l’ordre militaire de St. Louis lui fut accordé, sans  
 qu’il eût été obligé de se rendre en France.

“ CHARLES MARQUIS DE BEAUHARNOIS, et Commandeur  
 “ de l’ordre Royal et militaire de St. Louis, Gouverneur et  
 “ Lieutenant-Général pour le Roy en toute la Nouvelle  
 “ France et de la Louisianne.

“ Nous, en conséquence des ordres de Sa Majesté du 19  
 “ août dernier à nous adressées, certifions avoir admis à  
 “ l’ordre militaire de St. Louis le Sr. Baron de Longueuil,  
 “ Major de Montréal, et qu’il a été reçu le 25 aoust aussy  
 “ dernier. Fait à Québec, le 25 octobre 1734.”

BEAUHARNOIS

par Monseigneur

DE CHEUZEMONT



## EXPÉDITION A LA LOUISIANE.

Bienville avait éprouvé un échec sérieux contre les Chicasas en 1736 et résolut de le réparer. Comme ses ressources en hommes étaient insuffisantes, il écrivit en France pour qu'on ordonnât à M. de Beauharnois de lui envoyer du secours à cet effet. Un armement assez considérable se prépara à Montréal pour lui porter secours. Les Canadiens regardaient cette campagne comme si longue et si pénible qu'il fallut employer l'autorité pour les faire marcher ; mais, une fois en marche, ils ne donnèrent aucun sujet de plainte à M. le baron de Longueuil qui fut chargé de la conduite de cette expédition. (*Ferland.*)

En partant de Montréal, le détachement était composé de quatre cent quarante hommes, tant Français que Sauvages.

Ce fut en février 1740, que Mr. de Bienville se décida à mettre les Canadiens contre les Chicasas ; accoutumés aux rudes hivers de leur pays, les Canadiens étaient capables de braver les difficultés du climat de la Louisiane.

En 1749, le baron de Longueuil, après avoir rempli les fonctions de lieutenant de roi à Trois-Rivières, était gouverneur de Montréal ; voici un ordre qu'il donna à M. Desrivières, lieutenant d'infanterie, dans l'exécution des devoirs que lui imposait cette charge :

“ Charles Le Moine, Baron de Longueuil, Chevalier de  
“ l'Ordre Militaire de St. Louis, Gouverneur de la ville et  
“ du gouvernement de Montréal.

“ Il est ordonné au Sieur Desrivières, lieutenant d'infan-  
“ terie, de partir incessamment de cette ville pour se rendre  
“ au fort St. Frédéric, et y servir sous les ordres de Mon-  
“ sieur herbin qui y commande.

“ Fait à Montréal, le 1 octobre 1749.

“ LONGUEUIL.”

M. DE LONGUEUIL ASPIRE A DEVENIR GOUVERNEUR-  
GÉNÉRAL

Après la mort de M. de la Jonquière (1752), le baron de Longueuil, gouverneur de Montréal depuis 1749, prit, en sa qualité de plus ancien officier, le commandement général de la colonie, en attendant que la cour eût nommé un successeur à M. de la Jonquière. Comme sa famille était une des plus considérables de la Nouvelle-France, et qu'il avait lui-même rendu de grands services, il demanda au roi la charge de gouverneur-général. Mais on se refusait encore à appeler un enfant du pays à cette dignité ; le marquis Duquesne de Menneville fut nommé. Monsieur de Longueuil, pendant les vingt mois que dura son administration, maintint les choses dans l'état où il les avait reçues.

Bigot aurait voulu l'engager à porter la guerre sur l'Ohio ; mais M. de Longueuil ne voulait point se brouiller avec les Iroquois, dont un grand nombre s'étaient établis dans cette partie. Lorsque l'intendant lui représenta que l'Ohio était la source de tous les troubles parmi les Sauvages de l'Ouest, que les Anglais dominaient sur une terre qui appartenait à la France, et dont la possession était nécessaire aux Français pour relier le Canada au Mississipi, le gouverneur lui répondit nettement que les Anglais y avaient traité avec les Français, et qu'il n'était pas juste de les en chasser ; qu'au surplus, cette rivière appartenait aux Iroquois ; que si la France fournissait à ces derniers les marchandises dont ils avaient besoin, les Anglais se retireraient d'eux-mêmes.

Le bon sens de M. de Longueuil lui faisait connaître les embarras dans lesquels serait entraîné le Canada par suite de l'occupation de l'Ohio.

Bigot fut choqué de cette réponse, et, après l'arrivée de M. Duquesne, il écrivait à M. de Rouillé :

“ Vous avez heureusement envoyé un général ; car si le

“ gouvernement eût été encore un an entre les mains de  
 “ Messieurs de Longueuil, le système canadien aurait pré-  
 “ valu, et personne ne se serait oublié : les guerres sauvages  
 “ auraient eu lieu tant qu'on aurait pu. C'est pour lors  
 “ qu'il y aurait eu des dépenses immenses dans les pays  
 “ d'en haut.”

Les événements qui suivirent, prouvèrent que M. de Lon-  
 gueuil avait eu raison d'éviter une guerre qui ne lui parais-  
 sait propre qu'à entraîner son pays natal à sa ruine. (*Fer-  
 land.*)

Quelques jours seulement après la mort de M. de la  
 Jonquière, M. de Longueuil avait eu à donner l'ordre qui  
 suit à M. du Vivier :

“ Charles, Baron de Longueuil, Chevalier de l'ordre  
 “ Royal et militaire de St. Louis, Gouverneur de Montréal  
 “ et commandant Général en Canada :

“ Nous ordonnons au Sieur du Vivier, lieutenant d'infan-  
 “ terie de partir incessamment de cette ville pour se rendre  
 “ à la prairie de la Madeleine dont nous lui avons donné le  
 “ commandement au lieu et place de M. de la Corne, l'ainé,  
 “ capitaine d'infanterie.

“ Lui enjoignons de bien discipliner sa garnison, de lui  
 “ faire faire le plus souvent qu'il sera possible le nouvel  
 “ exercice et de nous rendre compte par toutes les occa-  
 “ sions de ce qu'il se passera dans son poste. Fait à Mont-  
 “ réal, le 26 may 1752.”

“ LONGUEUIL.

“ Par Monseigneur

“ SAINT-SAUVEUR.”

Le 12 juin de la même année 1752, les sieurs Degrais et  
 Maricourt obtinrent une concession de trois lieues à la

rivière de Catarakouy; l'acte de concession est signé *Longueuil*, qui agit comme gouverneur. (*Titres Seigneuriaux*, page 233.)

Comme gouverneur du Canada, le baron de Longueuil reçut le 5 juillet 1752, un député du gouverneur de Boston, en présence des Sauvages. (*Documents de Québec*, vol. III p. 509.)

#### BONS SENTIMENTS DE M. DE LONGUEUIL.

Dans cet intervalle, M. de Longueuil montra, qu'en héritant des titres du premier baron, il avait aussi hérité de ses sentiments élevés. (*Daniel*.)

Par un effet de la malveillance, l'Hôpital-Général de Ville-Marie était à la veille d'être supprimé.

Déjà l'ordonnance qui prescrivait cette suppression venait d'être publiée à son de trompe. Mde. d'Youville, la digne fondatrice de cet Institut, en avait reçu une copie. Pour empêcher l'effet de cette désastreuse mesure, M. de Longueuil, de concert avec le lieutenant du roi, le major et les autres officiers et magistrats, se hâta d'apposer sa signature à une supplique adressée au ministre, en vue de faire révoquer les ordres de la Cour. Cette supplique eut tout l'effet qu'on s'en était promis : le funeste projet fut ajourné, puis abandonné tout à fait.

Après avoir rempli les fonctions de gouverneur de Montréal, à la satisfaction de tout le monde, le baron de Longueuil vit arriver la fin de sa carrière. Il mourut le 17 janvier 1755, à l'âge de 67 ans et deux mois.

Son épouse, la douce et pieuse Charlotte-Catherine de Gray, délicate de santé était décédée, à Ville-Marie, trois ans après sa mère, le 11 septembre 1745, n'étant âgée que de quarante-neuf ans.

De ce mariage sont nés seize enfants de 1721 à 1739. Marguerite-Charlotte ; Charles-Jacques ; Joseph ; Marie-

Louise ; Marie-Marguerite-Catherine ; Pierre-Amable ; Joseph-Thomas ; Jean-André ; Marie-Catherine et Marie-Agathe, sœurs jumelles ; Marie-Antoinette ; Marie-Angélique ; François-Augustin ; Louis-Etienne et Agnès-Joseph, enfants jumeaux. A part Charles-Jacques et une fille, morte le jour même de sa naissance, tous ces enfants virent le jour à Ville-Marie. (*Daniel.*)

Marguerite-Charlotte, l'aînée, épousa à Montréal, le 7 août 1759, M. François Maizières de Maisoncelle, capitaine dans les troupes de la marine ; Agnès-Joseph, la plus jeune, contracta mariage avec M. Joseph Germain, capitaine d'infanterie, qui, étant passé en France, après la conquête, fut fait baron, et devint successivement gouverneur de Port-Louis et de Lorient. Les autres moururent pour la plupart à la fleur de l'âge. (1) (*Daniel.*)

#### QUATRIÈME SEIGNEUR ET TROISIÈME BARON DE LONGUEUIL.

Charles-Jacques LeMoynes, fils du précédent, naquit au château de Longueuil, le 26 juillet 1724 ; il fut baptisé le même jour et fut tenu sur les fonds baptismaux par le vainqueur de la Monongahéla, M. Daniel Liénard de Beaujeu, chevalier de St. Louis et capitaine de marine. La marraine était Melle. D'Amours de Clignancourt.

---

(1) Nous croyons devoir donner ici une petite notice sur l'une des sœurs du baron de Longueuil (2e baron) ; il s'agit de Marie-Elizabeth, née à Montréal, le 18 janvier 1684 ; elle honora le beau nom qu'elle portait auprès de la duchesse d'Orléans, où elle remplit les fonctions les plus enviées. Mademoiselle de Longueuil, n'éprouvant que du dégoût pour les faux plaisirs du monde, résolut de se donner complètement à Dieu. Elle se présenta donc à l'Hotel-Dieu, à Québec ; l'état de sa santé ne lui permettant pas de donner suite à son projet, elle le reprit quelques années après ; lors que ses forces se furent consolidées, elle fit son entrée au monastère en 1707, et sous le nom de de *Marie-de-l'Enfant Jésus*, ne cessa d'édifier ses sœurs par la pratique de la plus aimable piété, jusqu'à sa mort qui arriva le 15 décembre 1711, alors qu'elle n'était encore que dans sa vingt-septième année.

Voici l'acte de baptême aux registres de Longueuil :

“ L'an de notre seigneur, mil sept cent vingt quatre, le  
 “ vingt six juillet, a été baptisé Charles-Jacques, né à sept  
 “ heures du matin, fils de Messire Charles Le Moyne, sei-  
 “ gneur et Baron de Longueuil, et de Dame Charlotte  
 “ Catherine De Jouât Degrez, sa légitime épouse. Les  
 “ parrain et marraine ont été Messire Daniel Hyacinthe de  
 “ Beaujeu et Delle Geneviève D'Amour Declignancourt,  
 “ soussignés.

C. DE LONGUEUIL,      H. BEAUJEU.  
 GENEVIÈVE CLIGNANCOURT,      J. ISAMBART.

Missionnaire de Longueuil.

Le troisième baron entra de bonne heure dans le service avec son frère Jean-André, appelé sieur de Bienville, et qui mourut en 1751 avec le grade d'enseigne d'infanterie. M. de Longueuil avait été élevé au grade de capitaine et décoré de la croix de St. Louis, lors qu'il épousa à Montréal le 7 janvier 1754, mademoiselle Marie-Catherine-Fleury d'Eschambault, née à Montréal, le 7 août 1740, âgée de 13 ans, et fille de M. Joseph Fleury, sieur d'Eschambault, agent principal de la compagnie des Indes, et de dame Catherine Véron de Grandmesnil.

L'année suivante, son père étant mort, M. de Longueuil lui succéda dans ses titres et devint ainsi troisième baron de Longueuil, honneur dont il ne devait pas jouir longtemps.

Cette même année en effet, étant allé joindre à la tête d'un parti de Sauvages, le baron Dieskau qui partait pour la fatale expédition contre le fort Edward, il fut tué le 8 septembre 1755, à la bataille du lac Saint-Sacrement. (*Daniel*).

Il trouva sans doute la mort dans la déroute de l'armée française, abandonnée au plus fort du combat par les perf-

des Iroquois. C'est du moins ce que donne à entendre la dépêche de M. le marquis de Vaudreuil, en date du 27 septembre 1755, et rendant compte au ministre de la défaite du baron Dieskau, arrivée le 8 du même mois : (1).

“ La plupart des canadiens et des sauvages, dit-il, ayant suivi le grand chemin, s'engagèrent dans une embuscade d'Anglais, venus du fort Lydius (Edward). Les sauvages qui se trouvaient sur la gauche du chemin, essayèrent le feu de cette embuscade ; il y en eut plusieurs de blessés. M. le baron de Longueuil, qui était à la tête des sauvages, voulut forcer l'ennemi ; il fut blessé au bras et ayant toujours avancé, les sauvages ne le revirent plus. On pense qu'il est resté dans cette embuscade.” (*Documents de Québec*, III, 562.

Mr Achintre disait à ce propos dans la *Presse* du 26 octobre 1885 : “ Etant devenu officier supérieur de milice, M. de Longueuil disparut soudainement à l'attaque du fort William Henry, mais sans qu'on pût jamais retrouver ses traces. Quelques minutes avant, il avait ordonné à un de ses soldats nommé Préfontaine (2) d'aller chercher un objet dans sa tente. Lorsque l'envoyé revint, plus d'officier : on a toujours ignoré ce qu'il était devenu.”

Lorsqu'il partit pour cette fameuse expédition, le baron de Longueuil laissait son épouse enceinte.

Le 21 mars 1756, elle mit, en effet, deux enfants jumelles au monde : Marie-Catherine-Joseph, qui mourut au mois d'août suivant à la Longue-Pointe, où elle était en nourrice, et Marie-Charles-Joseph. (*Daniel*).

---

(1) M. Sulte dit que la vraie date est le 11 septembre 1755 et non le 8 : (voir Dussieux, *Le Canada sous la domination française*, édition de 1862, page 142).

(2) Sans doute, un des ancêtres de l'une des nombreuses familles actuelles des Préfontaine de Longueuil.

## LA BARONNE DOUAIRIÈRE DE LONGUEUIL.

Ne pouvant croire que son mari était mort, bien qu'il le fût depuis plus de six mois, et se flattant toujours, comme on le lui faisait espérer dans la famille, que le baron n'était que prisonnier chez l'ennemi, ou même chez les Sauvages, Mde de Longueuil ne permit pas que, dans l'acte de baptême de ses enfants, on ajoutât qu'il était mort. Bien plus, dans cette illusion, elle s'abstint de porter le deuil qu'on a coutume de prendre dans pareille circonstance. (*Daniel.*)

Ce ne fut qu'en 1759, lorsque tout espoir fût perdu, qu'elle se laissa reconnaître publiquement comme veuve, en faisant présenter une requête au juge Quiton de Monrepos pour obtenir qu'on lui nommât un curateur, comme *mineure émancipée par mariage*, et un tuteur, Joseph Fleury d'Eschambault, et subrogé-tuteur à la petite fille mineure d'elle et de son mari. La baronne était alors âgée de 18 ans, et sa fille en avait un peu plus de trois.

Ayant, vers cette même époque, laissé le château de Longueuil, elle se retira à l'Hôpital-Général qui offrait alors, avec une douce retraite, les agréments d'une société choisie et tous les secours de la religion. On y voyait en effet Marie-Anne Robutel de la Noue, dont il a été parlé, et devenue madame de Châteauguay, Melle de Beaujeu, Mde de la Corne, Mde Louise Chartier de Lotbinière, épouse de M. Larond, Mde de Ligneris, Mde de Verchères, Mde Sabrevois de Sermonville, Melle de Repentigny, etc. (*Daniel.*)

Comme nous n'avons rien de positif sur le lieu de la résidence de madame la baronne de Longueuil pendant son veuvage, nous citons une lettre de M. de Sartine, *ministre de la marine*, par laquelle nous pourrions nous convaincre que madame la baronne a demeuré alternativement au Canada et en France.



Cette lettre est avec les papiers du baron actuel.(1)

“ Versailles, le 30 novembre 1776.”

“ Je me suis fait rendre compte, madame, du mémoire par lequel vous réclamez plusieurs ordonnances de la pension de 300 lb. qui vous a été accordée sur le trésor Royal, en considération de la perte que vous avez faite de M. votre mari, qui a été tué en 1755 en Canada, dans l'affaire de M. le Baron Dieskau. J'ai trouvé vos représentations très justes, et en conséquence, je vous adresse 7 ordonnances de la dite pension dont l'une de 300” est échue en février 1663 et les 6 autres de 354” chacune depuis et comprise l'année échue en 1767 jusqu'à 1772 inclusivement, attendu que les années 1764, 1765 et 1766 ont été mises en arrérage à 6%.

“ A l'égard des années postérieures à 1772, les ordonnances en ayant été suspendues à cause de votre séjour en Canada, sous une domination étrangère, j'en ay ordonné l'expédition au moyen de l'intention où vous êtes de fixer votre résidence en France. Je vous préviens aussi que dans le courant de février prochain, vous pourrez faire retirer dans mes bureaux les ordonnances des années échues en 1773, 1774 et 1775.

“ Je suis avec respect, madame, votre très humble et très obéissant serviteur.”

“ DE SARTINE.”

“ Madame la Baronne de Longueuil, rue des Moulins, à Paris.”

#### MARIAGE D'ESCLAVES.

Nous pouvons naturellement supposer que si madame la baronne laissa Longueuil vers 1759, il est possible qu'elle y revint et qu'elle y demeurerait encore en 1763, puisqu'elle assistait au mariage de son *esclave Marie* avec l'*esclave* de

(1) Entre les mains de M. C. A. Geoffrion, avocat de M. le baron.

M. Gamelin, *Jacques-César*, mariage qui eût lieu à Longueuil le 5 janvier 1763, et où elle signait aux registres un acte de consentement à ce mariage. Voici cet acte :

“ L’an de N. S. mil sept cent soixante et trois et le cinq  
 “ janvier, vû un écrit de la main de M. Ignace Gamelin et  
 “ signé de lui, par lequel il permet à Jacques César, son  
 “ nègre de se marier avec Marie (1), négresse de madame  
 “ la Baronne douairière de Longueuil, en date du vingt-un  
 “ janvier mil huit cent soixante et un, et ce, en considéra-  
 “ tion des services que le dit César a rendus au dit Sr Gamelin depuis plus de trente ans, vu aussi la permission de  
 “ madame la baronne douairière de Longueuil qui permet  
 “ à la dite Marie, sa négresse, de se marier au dit César aux  
 “ mêmes conditions et en considération des services que la  
 “ ditte Marie lui a rendus et toute la famille de feu M. le  
 “ Baron de Longueuil depuis qu’elle a été en âge de rendre  
 “ service.

“ Je, soussigné, avec la permission de M. Isambart,  
 “ prêtre, curé de Longueuil, ai reçu leur mutuel consente-  
 “ ment par parole de présent et leur ai donné la bénédic-  
 “ tion nuptiale en présence, du côté de l’époux, du dit Sr  
 “ Gamelin, du Sr Christophe Gamelin Lagemeraye, du côté  
 “ de l’épouse, de madame Marie-Catherine Deschambault,  
 “ baronne douairière de Longueuil, de M. Joseph Fleury  
 “ D’eschambault, agent de la compagnie, soussigné.

DESCHAMBAULT,	LONGUEUIL,
IGNACE GAMELIN,	J. ISAMBART, prêtre, C. L.
	IGNACE GAMELIN, prêtre.

Voici les actes de consentement donnés par M. Gamelin et madame la baronne douairière pour permettre l’exécution de ce mariage.

(1) Nous avons tout lieu de croire que cette *Marie* dont il est question ici est la même que Marie-Elizabeth, qui fut baptisée le 2 août 1724, et qui était alors la propriété du premier baron.

“ Je, soussigné, consent et permet à Jacques César, mon nègre, d'épouser Marie, négresse de madame de Longueuil à la charge par madame de Longueuil de mettre en liberté et hors d'esclavage sa susdite négresse, comme je la donne à César, sans qu'il puisse prétendre, ni entendre que je lui donne sa liberté à d'autres conditions, ni pour autre mariage ; fait en double à Montréal, ce vingt-un janvier, mil sept cent soixante et un.”

IGNACE GAMELIN.

“ Je, soussigné, permet à Marie, ma négresse, qui, depuis trois ans, me sollicite de lui accorder la permission d'épouser César, nègre de M. Gamelin, à qui il donne sa liberté sous ces conditions, consens au prétendu mariage, lui accordant pareillement sa liberté, ainsi que M. Gamelin le fait au dit César, aux clauses cependant qu'ils resteront à mon service l'espace de trois ans en leur payant deux cents livres par chaque année, leur promettant d'augmenter les dits gages s'ils le méritent : à Montréal le 26 janvier, mil sept cent soixante et trois.”

DESCHAMBAULT.

LONGUEUIL, née DESCHAMBAULT.

“ Collationné aux registres par moi, soussigné, ce six février 1763.”

J. ISAMBART, *Prêtre, curé de Longueuil.*

#### CONTESTATION AU SUJET DE LA BARONNIE.

Après la mort du troisième baron, une difficulté s'éleva dans la famille, pour savoir qui aurait le droit d'hériter de la baronnie, et des titres et avantage qui y sont attachés, entre la fille de madame la baronne douairière, encore enfant, et la seule héritière du troisième baron décédé, et de Paul-Joseph Le Moyne de Longueuil, généralement connu sous

le nom de chevalier de Longueuil, chef de la seconde branche des barons de Longueuil, second fils du premier baron et frère par conséquent du second baron. Ce dernier prétendit, et de fait, porta le titre de baron de Longueuil jusqu'en 1776, vû qu'il était le seul et dernier descendant mâle du premier baron.

L'affaire fut portée par une entente de famille à six avocats les plus éminents du barreau de Paris à deux différentes reprises, pour avoir leur opinion sur ce sujet et savoir lequel avait droit à l'héritage, aux titre et propriété de la baronnie.

Les avocats choisis pour cet objet furent M. Reymond, qui donna son opinion le 13 janvier 1771, et MM. Elie de Beaumont, Boucher d'Argis, Delambeau, Doutremont et Gerbier, qui eux, donnèrent leur opinion le 22 mars 1776 (1). Ces deux opinions basées sur les termes de l'érection de la baronnie, d'après la lettre de Louis XIV en 1700, sont unanimes en faveur de Marie-Charles-Joseph Le Moyne, fille du troisième baron. M. Paul-Joseph Le Moyne abandonna alors ses prétentions et le titre de baron qu'il avait porté jusque-là.

Quinze ans après la mort de son mari, le 11 septembre 1770, par licence spéciale du gouverneur, madame la baronne douairière se remaria devant le révérend Charles Delisle, chapelain des troupes, à l'honorable William Grant, receveur-général de la province du Canada.

Elle n'eut pas d'enfant de ce second mariage.

La baronnie passa à la mort du troisième baron de Longueuil à sa fille unique, Marie-Charles-Joseph Le Moyne de Longueuil, qui n'en prit le titre qu'après la mort de sa mère, la baronne douairière arrivée à Québec, le 25 octobre 1818; elle fut inhumée à Longueuil le 1er novembre suivant dans

---

(1) Ces opinions sont parmi les papiers du baron actuel, entre les mains de M. C. A. Geoffrion.

la cave de l'église, dans la chapelle Saint-Charles, réservée à la famille de Longueuil.

Ainsi finit la célèbre famille des barons Le Moyne de Longueuil ; car cette jeune héritière fit plus tard alliance à la famille Grant, dont l'un des descendants est actuellement baron de Longueuil.

BRANCHE CADETTE.—LE CHEVALIER DE LONGUEUIL.

Paul-Joseph Le Moyne, CHEVALIER DE LONGUEUIL, second fils du premier baron de Longueuil et de dame Claude-Elizabeth Souart d'Adoncourt, naquit au château de Longueuil, dans la baronnie de ce nom, le 17 septembre 1701.

Voici l'acte de baptême :

“ L'an 1701, le 17 septembre, par moi, prêtre soussigné,  
 “ faisant les fonctions curiales dans cette paroisse, a été  
 “ baptisé Paul-Joseph, né le dix-sept du mesme mois, fils de  
 “ M. Charles Le Moyne, chevalier, seigneur et baron de  
 “ Longueuil, capitaine d'une compagnie du détachement de  
 “ la marine, et de dame Elizabeth Souart, sa femme. Le  
 “ perein a esté M. Paul Le Moyne, écuyer, seigneur de Ma-  
 “ ricourt, capitaine dans le détachement de la marine ; la  
 “ mareine, demoiselle Marie-Elizabeth Le Moyne, sœur du  
 “ dit enfant, et ont les père, perein et mareine signé.

“ DE LONGUEUIL,

“ MARICOURT,

“ MARIE LONGUEUIL,

“ P. FRANCHEVILLE, ptre.”

Il porta le titre de baron de Longueuil jusqu'au moment où les avocats, qui avaient été choisis pour décider la question, lui donnèrent une opinion défavorable.

M. le chevalier de Longueuil, qui croyait y avoir droit, vû qu'il était le seul et dernier descendant mâle du premier

baron Charles Le Moyne de Longueuil, son père, y renonça de bon gré en se soumettant à la décision donnée.

Il porta fort jeune les armes, et dès 1718, il fut fait lieutenant au régiment de Normandie ; il se distingua comme militaire et comme diplomate. Il épousa à Québec le 17 octobre 1728, demoiselle Marie-Geneviève Joybert de Soulanges, fille de feu le chevalier Jacques Joybert, écuyer, seigneur de Soulanges, dans le baillage de Vitry en Champagne, aussi seigneur de Soulanges en Canada, capitaine de marine et lieutenant du roi au gouvernement de Québec, et de dame Marie-Anne Bécard de Grandville.

Le 23 février 1757, il accompagna M. Rigaud de Vaudreuil à l'expédition préliminaire contre le fort George, situé au lac St-Sacrement ; (1) à la tête d'un corps de onze cents Canadiens et Français et trois cents Sauvages, on fit soixante lieues en raquettes et on bombarde le fort. Il fut créé chevalier de St-Louis pour ses services. Gouverneur du Détroit en 1747, il déjoua un complot des tribus qui voulaient prendre la colonie et brula leur camp.

Après avoir été gouverneur des Trois-Rivières et commandant de la place et citadelle de Québec, il fit les dernières campagnes de la guerre franco-anglaise.

On voit dans la vie de *Sœur Bourgeois*, par M. Faillon, que M. Le Moyne, baron de Longueuil, (2) Luc Deschamps, de Lacorne, Picoté De Belestre et Roch de Saint-Ours, tous chevaliers de St-Louis, posèrent les premières pierres de la reconstruction de N.-D. de Bonsecours en 1771. La bénédiction avait été faite par M. de Montgolfier ; cette chapelle avait été bâtie la première fois en 1675, et incendiée en 1754.

---

(1) *Documente de Québec*, T. IV, p. 106 ; sur cette affaire, on peut aussi voir, *mémoires sur le Canada*, 1749-1760, page 91.

(2) Comme à cette époque, tous les barons Le Moyne de Longueuil étaient morts, ce ne peut être que M. Paul-Joseph, ou le chevalier de Longueuil, qui portait ce nom de baron de Longueuil, dont il est question.

L'auteur des *mémoires* dit que le chevalier de Longueuil n'en céda pas à M. de Vaudreuil pour la bravoure, qu'il avait de l'esprit et qu'il entendait assez bien son métier. (*Daniel.*)

Il mourut à la place *Foire-Le Roy*, à Tours, France, le 12 mai 1778,(1) laissant deux enfants, Marie-Geneviève, qui épousa à Québec le chevalier de Beaujeu, et Joseph-Dominique-Emmanuel, qui fut connu sous le nom de *Colonel de Longueuil*.

M. le chevalier de Longueuil, avant sa mort, était devenu seigneur de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil ; pour les services qu'il avait rendus, il avait obtenu une concession à titre de fief et seigneurie. En voici l'acte tel que produit dans les *Pièces et Documents relatifs à la tenure seigneuriale*, page 173, 1852.

CONCESSION AU SIEUR CHEVALIER DE LONGUEUIL, 21 avril 1734.

“ Concession au sieur Joseph Lemoine, chevalier de Longueuil, capitaine d'infanterie du détachement de la marine en ce pays, l'étendue de terre qui se trouve sur le bord du fleuve St-Laurent, au lieu appelé les Cascades, depuis la borne de la seigneurie de Soulanges jusqu'à la pointe au Beudet inclusivement, faisant environ deux lieues de front, sur trois lieues de profondeur, avec les isles et islets et battures y adjacentes, à titre de fief et seigneurie, haute moyenne et basse justice, avec les droits de pêche, chasse et traite avec les Sauvages dans toute l'étendue de la dite concession, à la charge, etc. comme à l'ordonnance.”

“ BEAUHARNOIS et  
“ HOCQUART.”

---

(1) Bibaud, dans *Les Machabés*, p. 24, dit que M. le chevalier de Longueuil mourut à Port Louis, en France, en 1778, chez la baronne Germain, sa nièce, née Agnès de Longueuil.

“ Cette concession a été ratifiée, datée de Marly, le 8 février 1735, par le roi et signée la ratification de sa main et son conseiller secrétaire d’Etat.”

“ PHELIPPEAUX.

“ Le MARQUIS DE LA JONQUIÈRE, etc., FRANÇOIS BIGOT, etc.

Il obtint une autre concession de 12 arpents de front sur 40 arpents de profondeur sur la rivière du Détroit au lac Érié, tenant d’un côté à l’ouest-sud-ouest au terrain de la maison des Hurons, de l’autre côté à l’est-nord-est aux terres non concédées, concédé à titre de cens et rentes, etc :

Fait et passé à Québec, le 1 avril 1750.

#### LE COLONEL DE LONGUEUIL.

Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moyne de Longueuil succéda au chevalier de Longueuil dont il était le fils.

Né au manoir de Soulanges, le 2 avril 1738, il entra aussi fort jeune au service du roi, où il se distingua en maintes occasions.

Il parvint au grade de capitaine, aide-major des troupes du détachement de la marine à la cession du Canada, en 1759, et continua sa carrière au service militaire sous le gouvernement anglais. Il assistait au combat de Saint-Jean en 1775, où il fut fait prisonnier et conduit aux États-Unis.

Inspecteur général de milice en 1777, colonel du régiment des Royaux-Canadiens en janvier 1796, il fut nommé membre du Conseil Législatif et Exécutif de la province du Canada, sous l’administration de lord Dorchester.

Le colonel avait déjà fait partie du Conseil Législatif inauguré à Québec en 1774.

Voici ce que nous lisons à propos du régiment des *Royaux-Canadiens*, dans la *vie du colonel Dambourgès* :



“ Le régiment étant formé, le lieutenant colonel Joseph de Longueuil fut nommé commandant du régiment, lequel fut appelé : “ *Les Volontaires Canadiens* ; ” sur ses drappeaux, on lisait “ *try us.* ” M. Louis de Salaberry fut fait major ; on y remarquait les capitaines de Bleury, Vassal, de Montviel, Louvigny de Montigny, J. B. d’Estimauville, Maurice de Salaberry, frère du héros de Châteauguay, et quelques autres illustrations de l’époque. On dit que le colonel de Longueuil soutint ce régiment à ses propres frais pendant un temps considérable, quand les souscriptions prélevées ailleurs furent épuisées. Il fit aussi des sacrifices immenses pour soutenir ce corps qu’il désignait comme une preuve de la valeur martiale des Canadiens, et comme le résultat de leurs sacrifices pour le service du souverain. Ce régiment passa successivement deux ans à Montréal, deux ans à Sorel et deux ans à Québec, où il fut licencié ; il était encore alors composé de six cents hommes.”

Le colonel était seigneur des seigneuries de Soulanges, de Nouvelle-Longueuil et de la pointe à l’Original.

Il s’était marié à Montréal, à madame veuve de Bonne, dont le premier mari, M. le chevalier de Bonne de Lesdiguère, officier distingué, avait été tué au siège de Québec en 1759 ; elle n’avait eu de son premier mari qu’un fils, l’honorable P. A. de Bonne, qui fut juge à Québec, et un des membres les plus distingués de la chambre d’assemblée ; elle n’eut aucun enfant de son second mariage avec le colonel de Longueuil.

Ce dernier mourut à Montréal, le 19 janvier 1807, et en lui s’éteignit la seconde branche mâle des barons de Longueuil en Canada. Cette branche fut cependant continuée du côté des femmes par sa sœur, dame Marie-Geneviève Le Moyne, fille de M. Paul Le Moyne, chevalier de Longueuil, née à Montréal le 21 septembre 1735, et mariée à Québec

le 17 février 1752, au chevalier Louis Liénard Villemonble de Beaujeu.

M. J. ISAMBERT, CURÉ DE LONGUEUIL.

Nous avons déjà vu que le révérend M. J. Isambart présidait comme curé de Longueuil à la construction de la nouvelle église.

M. Isambart arriva à Longueuil en 1720 et en fut le curé jusqu'en 1763 ; pendant cette longue période de 43 ans, il eût à supporter toutes les difficultés et les inconvénients que devait inévitablement causer la construction d'une nouvelle église dans ces temps reculés de la colonie où les habitants étaient encore pauvres. M. Isambart est celui qui fût le plus longtemps à la cure de Longueuil ; le fait d'avoir été 43 ans durant curé de la même paroisse, doit être excessivement rare dans les annales des autres paroisses.

M. Tanguay (1) s'exprime ainsi au sujet de M. Isambart :

“ *Joseph Isambart*, prêtre de St-Sulpice, né dans le diocèse du Mans, et venu de France le 4 juillet 1717, fut ordonné le 15 août de la même année ; il desservit en 1718 l'île du Pads ; fut nommé curé de Longueuil en 1720. Il mourut le 14 décembre 1763, à 70 ans, chez les Sœurs Grises de Montréal, et fut *inhumé dans sa paroisse de Longueuil.*”

Comme le dit M. Tanguay, M. Isambart fut enterré dans l'église qu'il avait construite avec tant de peine ; le 14 juillet 1814, son corps fut transporté avec celui de M. J. S. Demoules, du lieu où ils étaient inhumés à la cave de l'église construite en 1811. Leurs corps furent placés au-dessous de l'autel, du côté de l'épître, et on consacra à leur mémoire comme marque de reconnais-

(1) Répertoire du clergé canadien, vol. I, page 85.

sance des services immenses qu'ils avaient rendus à la paroisse, une inscription aussi placée du côté de l'épître dans le sanctuaire de la nouvelle église. Elle se lisait ainsi :

Hic jacet  
 Reliquæ duorum  
 Hujus parochiæ pastorum  
 D. D. Joseph Isambart  
 Obiit Die 14 Dec. A. D. 1763  
 et  
 D. D. Jos. Steph. Demeulle,  
 Obiit die 10 mar. A. D. 1789  
 Horum ossa translata fuerunt  
 e veteri ecclesiâ  
 Die 14 Julii, A. D. 1814  
 R. I. P.

#### CONSTRUCTION D'UN CLOCHER.

En 1730, les paroissiens se décidèrent à construire un clocher à leur nouveau temple.

On voit aux registres les délibérations suivantes à ce sujet :

“ L'an de Notre-Scigneur 1730 et le 8 janvier, les mar-  
 “ guilliers, capitaine de la coste et autres habitants se sont  
 “ assemblés pour le rétablissement du clocher avec Maître  
 “ Moran, charpentier, de ce qui suit, à savoir, que le dit  
 “ Moran s'oblige de faire le clocher et le monter, en lui  
 “ fournissant deux hommes pendant qu'il travaillera et  
 “ tous ceux qui seront nécessaires lors qu'il s'agira de le  
 “ lever, moyennant quatre-vingts livres, payable en argent  
 “ la moitié et la moitié en bled ; le dit ouvrage sujet

“ à visite ; fait aux dits jour et an, les marguilliers ont  
 “ déclaré ne sçavoir signer.

“ B. MORAN

“ BER. VIAU

“ MICHEL DUBUC

“ FRANCOIS LANCTOT

“ ET. PATENOTE

“ J. ISAMBART, *curé de Longueuil.*

“ Le 6 août 1730, les marguilliers ont arrêté de compte  
 “ avec Moran pour la construction du clocher ; et ils luy  
 “ restent redevables de la somme de 20 livres ; le même  
 “ jour, les dits marguilliers, accompagnés de Bertrand Viau,  
 “ capitaine de la coste, de Michel Dubuc, François Lanctôt,  
 “ et plusieurs autres, après avoir visité son ouvrage et  
 “ l'ayant trouvé bon et valable, je l'ay reçu pour tel, en  
 “ foy de quoy, nous avons signé.”

“ B. VIAU

“ J. ISAMBART, *curé de Longueuil.*”

En 1730, Pierre Bourdon était élu comme marguillier de  
 la paroisse de Longueuil.

#### VISITE DE M. DE ST. FÉRÉOL, V. G.

En 1731, M. de St. Féréol, vicaire-général, vint visiter  
 la paroisse de Longueuil ; voici les remarques ou recom-  
 mandations qu'il fit à cette visite ; nous citons textuel-  
 lement :

“ Nous, Jean Lyon de St. Ferréol, docteur de Sarbonne  
 et supérieur du Séminaire de Québec, dans le cours de notre  
 visite que nous avons faite en qualité de Grand-Vicaire de  
 Monseigneur l'évêque de Samos, Coadjuteur de Québec, de  
 l'église paroissiale de Longueuil, après toutes les cérémonies  
 observées, ayant examiné les comptes de la fabrique de la  
 dite paroisse pour les années 1727-1728-1729 et 1730, que

nous avons trouvez arrêtez par le Sr. Ysambart, curé en titre de la dite paroisse, nous les avons approuvez et confirmez, ayant lu de plus une ordonnance de Mr. Eustache de Lotbinière, faite au jour de sa visite de cette paroisse en date du 15 avril 1730, par la quelle, il était ordonné aux marguilliers de faire un gros registre relié pour y écrire les comptes de la fabrique, et un coffre fermant à deux clefs ; ce qui n'aurait pas été exécuté pour des raisons qui nous ont été exposées par le dit Sr. curé, nous, en conséquence, ordonnons que le susdit registre sera fait faire incessamment, à l'égard du coffre comme nous apprenons le dessein qu'on a de le former sous le siège du banc de l'œuvre, nous consentons que l'on diffère à faire le dit coffre, que la fabrique soit en état de faire la dépense du dit banc, chargeant le dit Sr curé de tenir la main à ce qu'il soit fait pour lors qu'il a été ordonné.

“ Enjoignant de plus au dit Sr curé, dès que le dit registre sera fait, d'y écrire sur la première feuille l'inventaire de tous les ornements et meubles appartenant à l'église, lequel on augmentera ou diminuera à mesure que les dits ornements ou meubles augmenteront ou déperiront ; ne trouvant pas non plus convenable un *vieux soleil de bois doré*, dans lequel on expose le T. St. Sacrement, nous ordonnons aux dits marguilliers de faire leur diligence pour procurer à leur église un autre soleil, selon les moyens qu'ils en pourront avoir, déclarant à cet effet *interdit le susdit vieux soleil* et défendant de le faire servir après la prochaine octave de la fête-Dieu ; fait et donné au dit lieu de Longueuil dans la maison presbitériale, le 2e mars 1731.

“ LYON ST. FERRÉOL, GR. VIC.”

Après la lecture du document ci-dessus, il est facile de se convaincre que l'église d'alors n'était pas aussi riche, ni aussi somptueusement fournie d'ornements que celle d'au-

jourd'hui et qu'on savait se contenter de peu ; le *soleil de bois* en question ne serait pas de nos jours toléré, et serait promptement mis de côté.

#### PREMIER VICAIRE.

M. Isambart, étant devenu vieux, fatigué par les nombreux travaux qu'il avait exécutés depuis son séjour dans la paroisse, et probablement aussi attaqué par la maladie, obtint un vicaire pour lui aider en 1755.

M. Ignace Gamelin Lajemerais lui fut accordé et devint le premier vicaire de Longueuil.

M. Tanguay s'exprime ainsi à son sujet dans le *Répertoire du clergé Canadien* :

“ *Ignace Gamelin Lajemerais*, né le 5 octobre 1731, fils  
 “ d'Ignace Gamelin et de Louise Dufrost, fut ordonné le 13  
 “ octobre 1754 ; fut le premier vicaire de Longueuil en  
 “ 1755, où il demeura jusqu'en 1758 ; il décéda le 22 sep-  
 “ tembre 1799, à l'âge de 68 ans, à St. Philippe dont il était  
 “ curé.”

#### RENTES SEIGNEURIALES.

Il paraîtrait qu'au siècle dernier, les habitants de Longueuil n'étaient pas pressés de payer leurs rentes seigneuriales. C'est peut-être encore la même chose aujourd'hui.

Le deuxième baron, s'étant plaint de cet état de choses à l'intendant Hocquart, celui-ci rendit en 1739, en sa faveur, l'ordonnance suivante pour protéger M. de Longueuil vis-à-vis ses censitaires :

“ *Ordonnance qui enjoint à tous les habitants de Belœil*  
 “ *et baronnie de Longueuil de représenter dans trois mois*  
 “ *de la publication de cette ordonnance au sieur Charles Le*  
 “ *Moyne, Baron de Longueuil, leur seigneur, les billets et*

“ *contrats de concession de terres qu'ils possèdent dans les*  
 “ *dites seigneuries et baronnie, et ceux qui n'en ont pas,*  
 “ *d'en prendre dans le même délai.*

“ GILLES HOCQUART, &C.

“ Sur ce qui nous a été représenté par Charles LeMoine,  
 “ baron de Longueuil, et seigneur de Belœil, que depuis la  
 “ mort du feu baron de Longueuil, son père, aucun des  
 “ habitants des dites seigneuries n'avaient apportez au  
 “ suppliant les titres en vertu desquels ils jouissent des  
 “ terres qu'ils ont dans les seigneuries, ainsy que tous les  
 “ tenanciers des seigneurs y sont obligéz à chaque muta-  
 “ tion aux termes de la coutume de Paris suivie en ce païs ;  
 “ s'en trouve aussy parmy les dits habitants qui n'ont  
 “ point de contrats, ce qui empêche que le suppliant puisse  
 “ faire procéder à la confection du papier terrier des dites  
 “ seigneuries et connaître ce que chacun des dits habitants  
 “ possèdent de terres et les cens et rentes qu'ils peuvent lui  
 “ devoir, pourquoi il nous aurait requis de vouloir bien sur  
 “ ce luy pourvoir, à quoy ayant égard.

“ Nous avons ordonné et ordonnons que dans trois mois  
 “ du jour de la troisième publication de la présente ordon-  
 “ nance, pour tout délai, tous les habitants de la baronnie  
 “ de Longueuil et seigneurie de Belœil seront tenus de  
 “ rapporter et représenter au baron de Longueuil les bil-  
 “ lets, et contrats de concession, et autres titres de pro-  
 “ priété des terres qu'ils possèdent dans les dites seigneu-  
 “ ries, des quels titres et contrats, ils seront tenus de four-  
 “ nir une expédition à leur dit seigneur.

“ Ordonnons en outre que tous ceux des dits habitants  
 “ qui n'ont point de contrats de leurs terres seront tenus d'en  
 “ prendre dans le même délai à peine d'y être contraints  
 “ par les voyes de droit, même par la réunion de leurs  
 “ terres au domaine du dit seigneur, la quelle ordonnance

“ sera publiée en la manière accoutumée par trois dimanches consécutifs, à ce que personnes n’en ignore.”

“ Mandons, &c.

“ Fait à Montréal, le 17 juillet 1730. “ HOCQUART.”

#### USAGE DES CRIBLES AU CANADA.

A cette époque, la production du blé dans cette partie du pays était déjà considérable; il se faisait beaucoup d'exportation de farine à l'île Royale et aux autres îles françaises de l'Amérique; mais à cause du mauvais nettoyage du blé, la farine perdait beaucoup de sa valeur.

Nous voyons dans une ordonnance de MM. de Beauharnois, gouverneur, et Hocquart, intendant, datée du 8 février 1734, (1) que le gouvernement français pour remédier à cet inconvénient avait passé un règlement, le 18 mai 1732, par lequel il faisait expédier des cribles cylindriques au Canada, pour être distribués aux propriétaires de moulins du gouvernement de Québec, avec instructions de les mettre en usage pour nettoyer le blé avant de le moudre; ce qui eut un résultat des plus satisfaisants.

Par cette ordonnance de 1734, des cribles avaient été expédiés pour le gouvernement de Montréal, “ où le blé était bien plus abondant et de meilleure qualité, pour être distribués aux propriétaires des moulins de Lachine, de l'Île-Jésus, de Terrebonne et de l'île Sainte-Hélène.”

Ceci nous prouve assez clairement, que le baron de Longueuil possédait à cette époque reculée, un moulin sur l'île Sainte-Hélène, assez considérable pour faire de la farine pour l'exportation. Nous n'avons aucuns renseignements concernant ce moulin. Nous croyons cependant, que c'est ce moulin qui, après avoir subi de grandes améliorations, prit plus tard le nom de *moulin Grant*.

D'après le recensement de 1739, la population de la paroisse de Longueuil était de 400 âmes.

(1) *Edits et Ordonnances*, vol. II, page 363.



## CHAPITRE XIII

*1755-1791*

## CESSION DU CANADA—GUERRE DE 1775

---

SOMMAIRE.—Les Anglais s'emparent du Canada.—La milice à Longueuil.—Cour royale à Longueuil.—Population de Longueuil en 1765.—Paroisse de Longueuil en 1765.—Village en 1769.—Echange de lettres au sujet de la baronnie.—Valeur de la baronnie en 1854.—Événements de 1775.—Bataille de Longueuil.—Révérends Carpentier, Campeau et Demeulles, curés de Longueuil.—Déliérations de fabrique.

---

## CESSION DU CANADA A L'ANGLETERRE.

La France, après un siècle de domination sur presque toute l'Amérique du Nord, achevait de perdre les plus belles colonies qu'elle eût jamais possédées.

Les milices canadiennes, attaquées par des forces infiniment supérieures et mieux approvisionnées, délaissées ou à peu près par la mère-patrie, luttèrent cependant avec un courage digne d'un meilleur sort.

Le Canadien-Français donnait à l'histoire les brillantes victoires de la Monongahéla, d'Oswégo, de Carillon, et

Washington s'avouait vaincu par une poignée de Français. Mais tous ces prodiges ne retardaient le moment de la chute que de quelques heures : la Providence avait décidé du destin du Canada.

La bataille des plaines d'Abraham scella le sort du drapeau français sur le sol canadien ; Wolfe s'ensevelit dans son triomphe, tandis que l'illustre Montcalm mourait avant d'avoir vu la reddition de Québec.

L'année suivante (1760), le chevalier de Lévis rachetait l'honneur du nom français par la mémorable victoire de Sainte-Foye et fermait par un triomphe la brillante épopée française au Canada.

Obligé de capituler sur l'île Sainte-Hélène, Lévis brûla ses drapeaux, et dicta cette mémorable capitulation, que l'on peut considérer comme un triomphe dans des circonstances si malheureuses.(1)

#### MILICE A LONGUEUIL.

Longueuil, comme toutes les autres paroisses, fournissait à cette époque de fortes compagnies de milice. Pour sa part en 1750, il donnait au pays deux compagnies, la première, composée de 80 hommes, et la seconde, de 76 hommes. Il faut croire que l'esprit militaire était plus vif alors qu'il ne l'est aujourd'hui, puisque nous n'avons qu'une seule compagnie, à peine composée de 40 hommes !

L'Angleterre, en prenant possession du pays, y fit le moins de changement possible. Les lois civiles demeurèrent les mêmes ; on n'introduisit que la loi criminelle anglaise.

#### COUR ROYALE A LONGUEUIL.

Sous le régime dit *militaire*, on s'occupa de la décentralisation judiciaire.

---

(1) Il est à remarquer que l'île Sainte-Hélène où fut décidée en quelque sorte cette capitulation a été la dernière terre française en Canada ; elle fait partie de la paroisse de Longueuil.

Le général Gage (1), gouverneur de Montréal, divisa, en 1761, son gouvernement en cinq districts ou arrondissements, et y établit cinq chambres de justice, auxquelles il donna pour stations ou chefs-lieux : la Pointe-aux-Trembles, Longueuil, la Pointe-Claire, Saint-Antoine et Lavaltrie.

Les chambres de justice ne devaient pas se composer de plus de sept officiers de milice, ni de moins de cinq, dont un, au moins, devait avoir le rang de capitaine. Elles siégeaient tous les quinze jours, et décidaient les affaires civiles d'après les lois et coutumes du pays, autant que ces lois et coutumes leur étaient connues.

On appelait de la décision de la cour de Longueuil devant un conseil spécial d'officiers établi à Varennes par le même gouverneur Gage. La cour de Longueuil avait juridiction pour les paroisses suivantes : Longueuil, Chambly, Châteauguay, Laprairie, Boucherville et Varennes.(2)

#### POPULATION DE LONGUEUIL EN 1765.

Malgré les guerres qui sévirent à Longueuil comme partout ailleurs, la population ne s'accrut pas moins rapidement. En 1739, la population était de 400 âmes ; en 1765, elle était de 714 âmes. Longueuil avait presque doublé en 25 ans.

Cette population de 714 âmes formait 129 ménages ; il y avait 386 hommes et 328 femmes ; 131 hommes mariés et 120 femmes mariées, 255 garçons et 208 filles.

Il y avait en 1765 dans toute la paroisse 124 maisons ;

(1) Biband, Hist. Can., p. 8

(2) Il serait à souhaiter que Longueuil possédât encore une cour de justice comme autrefois ; car il n'y a aucun doute qu'une cour de circuit à Longueuil serait d'un bien grand avantage, tant pour le comté de Chambly que pour la paroisse. Le second étage du bureau d'enregistrement du comté pourrait facilement, et à bien peu de frais, s'adapter à cet usage.

8,552 arpents de terre possédés par les habitants ; 2,828 minots de grains de semés ; 266 chevaux, 200 bœufs, 272 têtes de jeune bétail, 382 vaches, 160 moutons et 446 cochons.

VILLAGE ET PAROISSE DE LONGUEUIL EN 1769.

En 1769, le village de Longueuil était encore bien petit ; on n'y comptait guère que quelques personnes.

Voici quels étaient les propriétaires du village et la quantité de terre qu'ils possédaient : (1)

Séraphin André .....	2 arpents.
M. Perrault .....	4 "
Destras Bézier .....	1 "
Bonneville .....	$\frac{1}{2}$ "
Frs. Chabot .....	$\frac{1}{2}$ "
Bourdon .....	1 "
Trudeau, <i>forgeron</i> .....	1 "

—  
10 arpents.

Il y avait de plus :  
 Un moulin à vent,  
 Un moulin à eau (à scie),  
 Le cimetièrè,  
 L'église,  
 Le presbytère,  
 Le domaine.

*Note.*—Il y avait encore le vieux fort ou château de Longueuil ; mais le livre du seigneur, où nous avons pris ces renseignements, n'en fait pas mention.

(1) Nous devons ces renseignements et plusieurs autres, qui nous ont été d'une grande utilité, à l'obligeance de M. Isaac Co te, de Saint-Jean, agent du baron actuel de Longueuil (M. Grant).

Si le village de Longueuil était alors peu développé, la paroisse avait beaucoup grandi : il en était de même de toute la baronnie ; les terres qui, en 1700, ne rapportaient presque rien au seigneur, étaient devenues une véritable ressource pour le baron.

#### ÉCHANGE DE LETTRES AU SUJET DE LA BARONNIE

Nous pourrions mieux en juger par des extraits tirés d'une correspondance échangée vers cette époque (1773), entre lord Despencer, de Londres, qui désirait placer des capitaux en Canada, et M. Hugh Finlay, directeur des postes de l'Amérique anglaise, qu'il avait chargé de lui acheter une seigneurie susceptible de lui rapporter certains bénéfices (1).

En mai 1773, M. Finlay écrivait à lord Despencer :

“ La baronnie renferme quatorze ou quinze lieues, soit cent mille arpents en superficie.

“ Elle est bornée en front par le Saint-Laurent, en arrière par la rivière Richelieu, et partant de cette rivière, près le fort de Chambly, elle s'étend vers le lac Champlain, environ douze milles.

“ Les terres en sont généralement très bonnes et propres à la culture du lin, du chanvre et du blé : celui-ci représente à présent sa principale production. Cette contrée est plate, ni basse ni trop marécageuse, mais bien arrosée.

“ On y a déjà concédé à peu près cinq cents fermes, de quatre-vingt-dix arpents, lesquelles rapportent annuellement un sou de l'arpent et un demi minot de blé pour

---

(1) M. Sulte, à qui nous devons ces lettres, nous a fait les remarques suivantes en nous les envoyant. “ Grâce, dit-il, à la bienveillance de l'honorable L. R. Masson, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, qui possède ces papiers comme propriété personnelle, M. Alfred Garneau les a copiés, et celui-ci vient de me les faire voir ; j'en tire des passages que je traduis de mon mieux au sujet de Longueuil.”

“ chaque vingt arpents. C'est le système que les Français  
 “ nomment *roture*.

“ A part cela, il y a six à huit arrière-fiefs de cinq à six  
 “ cents arpents qui ressortent de la baronnie par simple foi  
 “ et hommage ; ceux-ci, appartenant à la tenure noble, ne  
 “ doivent aucune redevance annuelle, mais, à chaque mu-  
 “ tation, l'acheteur verse au baron le cinquième du prix de  
 “ vente ; ce que l'on nomme “ Lots et Ventes. ”

“ A part les cens annuels, les terres en *roture* paient, à  
 “ chaque mutation, la douzième partie du prix de vente.

“ Il n'y a pas de propriété foncière légalement hérédi-  
 “ taire en ce pays ; les mutations y sont fréquentes.

“ A part les obligations ci-dessus, chaque habitant, quel-  
 “ que soit le genre de sa tenure, est obligé de faire moudre  
 “ son grain au moulin seigneurial ou moulin banal ; nul  
 “ habitant n'a le droit d'ériger un moulin pour lui. Le  
 “ seigneur reçoit les quatre dixièmes du grain pour droit de  
 “ mouture.

“ Au Canada, les seigneurs jouissent de plusieurs autres  
 “ droits et privilèges, soit pécuniaires, soit honorifiques,  
 “ aussi bien que d'une certaine juridiction criminelle ; ce  
 “ que l'on nomme en français : haute, moyenne et basse  
 “ justice. Il y a aussi les droits de pêche et de chasse, &c.  
 “ Voyez à ce sujet la *Coutume de Paris*.

“ Les baronnies possèdent tous les avantages des sei-  
 “ gneuries, mais rapportent des rentes plus élevées, et étant  
 “ classées en France parmi les grands fiefs ou fiefs de  
 “ dignité, elles confèrent plusieurs droits tant pécuniaires  
 “ qu'honorifiques que ne possèdent pas les seigneuries ; je  
 “ n'en mentionnerai qu'une seule, et pour les autres,  
 “ veuillez consulter le savant *Loiseau* sur la *Coutume de*  
 “ *Paris*. Je veux parler des successions. D'après la loi les  
 “ terres d'une seigneurie doivent se diviser dans certaines  
 “ proportions, entre tous les enfants du seigneur décédé.  
 “ Dans les grands fiefs, tout passe au fils aîné, ou à son

“ défaut, à la fille aînée, et ceci, comme en Angleterre, est  
 “ prescrit afin de conserver ces domaines dans une même  
 “ famille, qui, par ses revenus doit supporter les honneurs  
 “ et les charges de la position à elle faite par le souverain.

“ Longueuil est le dernier domaine de ce genre qui reste  
 “ en Canada.

“ Un tiers de cette baronnie est encore sans concession-  
 “ naires.

“ Le village de Longueuil renferme à peu près cinquante  
 “ maisons (1), l'église paroissiale, un moulin à vent, un mou-  
 “ lin à eau, &c., le tout des plus agréablement situés.

“ Le château ou manoir, placé au centre du village, est  
 “ une assez bonne construction, avec étable et autres dépen-  
 “ dances, ainsi que jardins, cour, &c.

“ La coquette île Sainte-Hélène, à deux encablures de  
 “ Montréal, appartient à la baronnie. On y voit une bonne  
 “ maison de campagne, un verger et des boisés de belle  
 “ apparence.

“ Le débarcadère de Saint-Jean et le fort de ce lieu,  
 “ à l'entrée du lac Champlain, forment également partie  
 “ des terres de Longueuil. ✓

“ M<sup>r</sup> Deschambault, grand-père et tuteur de la baronne  
 “ encore enfant, vendrait la baronnie avec la seigneurie  
 “ appelée Belœil, sur le prix de vingt ou vingt-cinq années  
 “ de revenu actuel additionnées, ce qui, en calculant le  
 “ minot de blé à trois chelins et demi sterling, se monte, y  
 “ compris d'autres ressources aussi annuelles, à cinq ou six  
 “ cents louis sterling aujourd'hui ; mais on peut retirer  
 “ beaucoup plus de ces fiefs.

“ M<sup>r</sup> Deschambault pense, et je suis de son opinion, que  
 “ deux mille louis bien appliqués en améliorations, tel que

---

(1) Il y a évidemment erreur ; il n'est pas probable que de 1769 à 1773, le village se soit augmenté de plus de 40 maisons. D'ailleurs, M. Bouchette, qui visita les lieux en 1812 n'en compte que 15. Nous ne pouvons expliquer cette énorme différence entre ces deux données.

“ bâties, moulins, etc., porteraient au bout de trois ans, le  
“ revenu de ces terres à mille louis sterling par année, à  
“ part les rentes, etc., à retirer de la partie non concédée à  
“ présent.

“ La situation de la baronnie, prise dans son ensemble,  
“ est admirable, autant pour les commodités qu’elle offre au  
“ commerce et à la navigation, qu’à cause de son voisinage  
“ de Montréal.

“ On désigne toujours le prix d’achat en signant l’acte  
“ de vente.

“ J’ajoute que la seigneurie de Belœil mesure trois lieues  
“ de front sur la rivière Richelieu et peut avoir dix lieues  
“ en superficie ; elle compte à peu près quatre cents terres  
“ concédées en roture, et je crois aussi deux arrière-fiefs.  
“ Il y a une église paroissiale et un moulin situé sur un  
“ canal ; aussi un terrain pour la construction d’un manoir.

“ Les régions non cultivées ou non concédées de la baronnie  
“ et de la seigneurie sont couvertes de bois en forêt.”

Le 5 juillet 1773, Hugh Finlay écrivait encore à lord  
Despencer :

“ Je ne pense pas qu’il y ait en Canada un meilleur pla-  
“ cement que l’achat de la baronnie de Longueuil, située  
“ aussi commodément, vis-à-vis de Montréal, que la ville de  
“ la Pointe-Lévis l’est relativement à la ville de Québec.  
“ Elle est dans un plus beau climat et les terres en sont  
“ beaucoup plus riches.

“ Le tout est susceptible de grandes améliorations.

“ Je prends la liberté de vous envoyer une description  
“ de la baronnie, ainsi que de la seigneurie de Belœil. Ceux  
“ de mes amis qui les connaissent me disent qu’elles valent  
“ bien la somme de quinze années de revenu et que, bon ou  
“ mal an, elles rapportent dix mille livres, calculant le blé  
“ à trois livres le minot, et cette année le blé se vend quatre  
“ livres dix sous.”



Le 10 août 1773, Finlay, dans une autre lettre à lord Despencer, disait :

“ Il n’y a pas de domaine en Canada qui égale en étendue, qui soit mieux situé, et plus propre à subir des améliorations, que la baronnie de Longueuil, si l’on y joint Belœil. On peut payer pour les deux le taux de vingt années de revenu, sans risque. Supposant que cela atteigne le chiffre de dix mille livres, le capital serait de deux cent mille livres ou un peu plus de huit mille louis sterling. D’après les meilleurs renseignements sur ces terres, situées au cœur d’une des plus riches régions de blé du monde, un déboursé de deux mille louis pour construire des moulins et faire d’autres travaux élèverait le revenu annuel au-dessus de mille louis en peu d’années.”

Le 29 août 1773, lord Despencer répond à M<sup>r</sup> Finlay :

“ Vous dites que Longueuil est situé sous un beau climat, dites-moi donc, je vous prie, quelle est la différence entre ce climat et celui de Québec ? A voir la carte, Longueuil paraît situé à moitié chemin entre 45° et 46° degrés, n’est-ce pas trop rapproché du Nord ?

“ Quels fruits, quelles sortes de grains y prospèrent ?

“ Quels bestiaux y peut-on nourrir ? Saint-Jean, selon vous, est un lieu de débarquement. Il est à présumer que un jour, on y bâtera une ville ; en ce cas, appartiendra-t-elle au seigneur ? du moins en ce qui concerne le revenu du bien de fonds ?”

Milord Despencer pose plusieurs autres questions ; les réponses de M<sup>r</sup> Finlay nous font connaître les principales, savoir :

“ L’île Sainte-Hélène renferme à peu près cent cinquante acres. La maison de pierre a trente pieds sur vingt-cinq. Il y a une étable en pierre avec grenier à foin. La bâtisse au cidre est aussi en pierre et mesure trente pieds sur quarante ; dans les bonnes années, le verger donne cent cinquante (*hogs-heads*) barriques de cidre, à part une quan-

“ tité de fruits pour la table. Si le seigneur reste en Angle-  
“ terre, il trouvera ici un agent convenable à raison d’un  
“ salaire de quarante à soixante louis par année.”

Le 25 novembre 1773, Finlay écrivait au lord Despen-  
cer :

“ Je ne sais combien de moulins il y a dans la baronnie ;  
“ mais on me dit qu’ils ne sont pas en nombre suffisant  
“ pour le besoin des censitaires.

“ L’île Sainte-Hélène est un lieu enchanteur et tout juste  
“ assez grand pour une ferme ; la maison qu’on y voit  
“ demande des réparations ; le blé est le grand produit du  
“ Canada ; il se vend argent comptant. Si l’on bâtit une  
“ ville à Saint-Jean, il est tout-à-fait probable que les mai-  
“ sons seront regardées comme des garanties du loyer de la  
“ terre. Tous les produits du lac Champlain doivent se  
“ diriger sur Saint-Jean.”

Le 24 février 1774, le lord répond qu’il ne voit pas de  
grands avantages dans un achat de ce genre ; qu’il est  
avancé en âge ; que la distance est grande entre Londres  
et Longueuil ; que les agents pourraient ne pas être  
honnêtes.

Le 12 avril 1774, Finlay répond que le capitaine Hazen  
et autres, gens bien renseignés, prétendent que Longueuil  
peut rapporter mille louis sterling par année.

Dans la correspondance en question, il se trouve un état  
fourni évidemment par Mr d’Eschambault, et que nous  
donnons tel qu’il est (en 1773).

“ Suivant les baux et papiers terriers de la baronnie de  
Longueuil, cette seigneurie donne annuellement, savoir :

	ARGENT. LIVRES	BLÉ. MINOTS	CHAPONS.
447 habitations et concessions, tant en terres d'habitant qu'en maisons du village de Longueuil.....	3,070	1,080	320
Un domaine de dix arpents de front sur trente-cinq arpents de profondeur, loué et baillé à 600 livres par année.....	600		
Un moulin à vent qui donne de blé par an.....		140	
Un moulin à planche qui donne par an.....	300		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	3,970	1,220	320
1,220 minots de blé à 4 livres.....	4,880		
320 chapons au prix établi de 15 sols.....	240		
	<hr/>		
Livres tournois.....	9,090		

## SEIGNEURIE DE BELCÉIL.

	ARGENT. LIVRES	BLÉ.
289 habitations et concessions donné par an.....	2,297	280
Un moulin à eau bâti en pierre, qui donne par an.....		500
	<hr/>	<hr/>
	2,297	780
780 minots de blé à 4 livres.....	3,120	
	<hr/>	
Belcéil, livres tournois.....	5,417	
Longueuil, livres tournois....	9,090	
	<hr/>	
Total.....	14,507	

Sans compter les lods, ni le quint.

14,507 livres de rente annuelle font un capital	
de 290,140 livres, au denier 20 .....	290,140 "
24 livres tournois représentant 20 chelins ster-	
ling .....	£12,089.3.4

Les lods et ventes et le quint produisent de 1200 à 1500 livres par année. On ne compte rien non plus pour les terres non concédées.

La correspondance que nous venons de citer, nous donne une somme de 9090 livres comme valeur annuelle de la baronnie, et celle de 5417 livres comme valeur annuelle de la seigneurie de Belœil, soit un total de 14,507 livres que retirait le propriétaire de ces fiefs ; on n'a pas compris ici le revenu des lods et ventes.

Cette somme annuelle de 14,507 livres, capitalisée au taux de 6%, donne une valeur réelle de 241,783 livres tournois ; s'il faut 20 livres pour former un louis (cours actuel) ou 5 livres à la piastre (dollar), la valeur de la baronnie était donc en 1773, de \$48,356.00, donnant un revenu annuel de \$2,901.40, au taux de 6%.

VALEUR DE LA BARONNIE EN 1857.

Nous voyons au cadastre fait sous l'empire de l'acte seigneurial de 1854, quelle valeur on a donnée à la baronnie de Longueuil. Ce cadastre est daté du 9 juillet 1857.

	Valeur Annuelle.	Valeur Annuelle Capitalisée à 6 0/0
Cens et rentes.....	\$4,963 06	\$82,717 75
Lods et ventes.....	4,697 01	78,283 50
Moulin banal.....	240 00	4,000 00
Terres non concédées....	1,080 00	18,000 00
	<hr/>	<hr/>
Valeur totale.....	\$10,980 07	\$183,001 25

Le cadastre de la baronnie donne 2,949 numéros de terrains.

A la même époque, le cadastre seigneurial de Belœil donne à la seigneurie de ce nom un montant total de 1,586 numéros de terrains.

Voici, en outre, les mêmes détails pour Belœil que ceux cités plus haut pour la baronnie de Longueuil :

	Valeur Annuelle.	Valeur annuelle Capitalisée à 6 0/0
Cens et rentes.....	\$2,072 30	\$34,538 33
Lods et ventes.....	1,304 53	21,742 21
Banalités diverses.....	120 00	2,000 00
Moulin banal.....	240 00	4,000 00
Domaine.....	72 00	1,200 00
	<hr/>	<hr/>
Valeur totale.....	\$3,808 83	\$63,480 54

Comparons maintenant les revenus annuels de l'année 1773 avec ceux de 1857 :

	En 1857.	En 1773.
Baronnie de Longueuil	\$10,980 07	\$2,901 40
Seigneurie de Belœil	3,808 83	
	<hr/>	<hr/>
Le total	\$14,788 90	\$2,901 40

Ce qui donne une différence ou augmentation de \$11,887.50.

Nous pouvons avec ces chiffres juger quels progrès merveilleux Longueuil avait faits en moins d'un siècle. Si les habitants profitèrent de cette augmentation de valeur, il est bien évident que les barons ne furent pas sans en jouir.

Mais ils le méritaient certes bien! et aujourd'hui, ils recueillent les fruits de toute cette noble lignée des Le Moyne, qui travailla et versa souvent son sang pour la gloire du pays et dans l'intérêt de la colonisation.

Dans toutes les guerres livrées en Canada, nous voyons le nom des Longueuil; ennemis ardents de l'empire anglais

avant la cession, nous les voyons, aussi dévoués après le traité de 1763, qu'ils étaient adversaires auparavant.

#### EVÈNEMENTS DE 1775.—INVASION AMÉRICAINE.

En 1775, le chevalier de Longueuil s'enrôla un des premiers pour marcher contre l'armée américaine.

Comme tous nos lecteurs le savent, ce fut en 1775 qu'eût lieu le grand soulèvement des colonies de la Nouvelle-Angleterre contre leur métropole, et que ces colonies réussirent à former la vaste république des États-Unis.

Les armées révolutionnaires ne manquèrent pas d'envahir le Canada, et d'exciter ses habitants à prendre fait et cause pour eux ; mais les Canadiens, qui se fiaient peu aux *Yankees*, restèrent indifférents ; il n'y a que quelques habitants des paroisses de la rivière Chambly, qui s'enrôlèrent avec les armées d'Arnold et de Montgomery. Plusieurs Canadiens prirent aussi les armes en faveur de l'Angleterre. Le fort de Saint-Jean était alors très important ; aussi, y mit-on une garnison très forte, sous le commandement de M. de Belestre et M. de Longueuil.

Montgomery, à la tête de 1800 hommes, vint y mettre le siège, le 17 septembre 1775. Comme les munitions manquaient aux Américains, le siège fit d'abord peu de progrès. Ils se rendirent alors maîtres de toutes les campagnes du Sud, et établirent un camp à Longueuil, après s'être emparés du fort, et interceptèrent toute communication entre Montréal et Saint-Jean. Par ce moyen, les Américains avaient la faculté de courir par toutes les paroisses du Sud jusqu'à Sorel.

Le général Carleton était commandant des troupes anglaises du Canada ; il se trouvait à Montréal au commencement de l'invasion.

“ Le 24 septembre, dit Sanguinet, le colonel Allen, un chef Bostonnais, avec environ 150 hommes du camp de la

“ Pointe-Olivier (Saint-Mathias), traversèrent de Longueuil  
 “ au courant Sainte-Marie, près de Montréal, à dix heures  
 “ du soir. Il se logea chez plusieurs habitants. Dans la  
 “ nuit, Allen, Loiseau et Dugand vinrent dans plusieurs  
 “ maisons du faubourg de Québec, particulièrement chez  
 “ Jacques Roussain, qui était *passager* de la ville à Lon-  
 “ gueuil, qui leur prêta des canots pour leur aider à traver-  
 “ ser une partie des Bostonnais qui étaient encore au fort  
 “ de Longueuil. Il fut même les voir à Sainte-Marie avec  
 “ sept à huit autres.

“ Les Montréalais, quoique surpris, sortirent des murs de  
 “ la ville, au nombre de 300, tous Canadiens, et chassèrent  
 “ Allen, pendant que Carleton se tenait prêt à s'embarquer  
 “ avec les officiers sur les navires, si les éitoyens étaient  
 “ repoussés.”

Carleton n'était pas l'homme de la circonstance, car il  
 aurait pu continuer la victoire, traverser de suite à Lon-  
 gueuil, et se rendre en vainqueur jusqu'à Saint-Jean. Ce  
 ne fut pas les soldats qui lui manquèrent, car, il en avait  
 300 de la seule paroisse de Varennes.

Il permit cependant à 60 Canadiens et à quelques  
 soldats d'aller à Longueuil; et une autre fois, 200 autres  
 firent une descente à Boucherville; mais ils ne purent ren-  
 contrer les Bostonnais.

Le 18 octobre, le major Stepford, commandant du fort  
 Chambly, capitula honteusement après un jour et demi de  
 siège, et avant qu'aucune brèche n'eût été faite au fort,  
 qu'il livra avec 17 canons et une grande quantité de muni-  
 tions.

“ Pendant ce petit siège, dit Sanguinet, les Bostonnais  
 “ venaient à Longueuil, vis-à-vis de la ville, battant du  
 “ tambour et jouant du fifre et même tirant quelques coups  
 “ de fusil, sans doute pour se moquer et pour intimider les  
 “ esprits.”

La nouvelle de la chute de Chambly affligea Montréal,

et les citoyens reconnurent plus que jamais, que si le général avait voulu faire un camp au fort de Longueuil, qui n'est qu'à quatre lieues de celui de Chambly, il est certain qu'il n'aurait pas été pris, ni même attaqué; car, en moins de deux heures, on pouvait lui donner des secours.

Le 3 novembre, le fort de Saint-Jean fut pris par Montgomery qui fit prisonniers tous les soldats du fort et les envoya en exil dans la Nouvelle-Angleterre. Voici les noms des officiers des volontaires qui défendirent Saint-Jean. M. de Belestre, colonel; M. de Longueuil, major; M. M. de Boucherville, de la Valtrie, de Saint-Ours, de Rouville, d'Eschambault et de Lotbinière, capitaines. Parmi les autres, on remarquait MM. de la Corne, de la Bruyère, de Montigny, de la Madelaine, de Montesson, de Salaberry, de Tonnancourt, Duchesnay, de Florimont, Perthuis, Hervieux, Gaucher, Moquin, Lamarque, Demusseau, Champion, Giasson et Beaulieu.

#### BATAILLE DE LONGUEUIL.

Carleton voulut, avant la prise de Saint-Jean, se rendre au secours de ce fort. Cédant à l'impatience de ses troupes, il s'était décidé le 26 octobre à traverser le fleuve sur des bateaux à la tête de 800 Canadiens et 300 Sauvages. Au lieu d'aller rejoindre le corps de MacLean, à Sorel, il tenta de débarquer à Longueuil. Là, se trouvaient 300 Américains, commandés par Warner et avantageusement postés. Ils laissèrent approcher les vaisseaux près de terre, et commencèrent un feu si ardent que Carleton ne crut pas devoir débarquer, et donnant ordre de virer de bord, il revint à Montréal, laissant quelques Canadiens et Sauvages, qui furent ou tués ou faits prisonniers.

Voici le récit de Sanguinet sur l'insuccès de Carleton devant Longueuil.

“ Enfin le lundi, trente octobre, le général Guy Carleton



“ annonça qu’il avait envie d’aller débarquer à Longueuil.  
“ Dans le moment, il se trouva environ 800 hommes cana-  
“ diens, 130 de troupes et 80 Sauvages qui s’embarquèrent  
“ dans 40 bateaux, berges et chaloupes. Cette petite armée  
“ s’assembla dans la cour des casernes, à Montréal, à qui  
“ l’on distribua de la poudre et des balles. Le général  
“ assembla quelques officiers dans une chambre et leur  
“ donna l’ordre de la marche qu’il fallait tenir. Ensuite de  
“ quoi cette petite armée partit ; les bateaux traversèrent  
“ tout droit à Longueuil. Ils arrivèrent près de terre à trois  
“ quarts de lieue au-dessus du fort ; ils n’y trouvèrent  
“ qu’une garde de dix hommes, qui fut au moment de se  
“ sauver ; mais, comme l’on fit signe aux bateaux les plus  
“ près de terre de se retirer au large, la garde des Boston-  
“ nais tira sur eux. Ensuite, les bateaux se promenèrent  
“ devant Longueuil comme les jours précédents, hors de por-  
“ tée de fusil. Pendant ce temps, les Bostonnais qui étaient  
“ dans le fort de Longueuil, vinrent rejoindre la garde au  
“ nombre de 104 hommes et 30 qui étaient restés dans le fort.

“ Enfin, fatigué de se promener, le général descendit  
“ dans l’île Sainte-Hélène, et quelques Canadiens avec les  
“ Sauvages mirent pied à terre sur les battures et commen-  
“ cèrent à fusiller sur les Bostonnais qui ripostèrent ; tout  
“ le reste fut spectateur. M. de Montigny, l’aîné, qui condui-  
“ sait un bateau sur lequel il y avait un canon, demanda  
“ au général ce qu’il fallait faire ; il lui répondit qu’il fal-  
“ lait aller souper en ville. Sur les cinq heures du soir, les  
“ Bostonnais amenèrent une pièce de canon qu’ils avaient  
“ reçue le matin du fort de Chambly, et qui commença à tirer  
“ sur notre petite armée. Alors le général revint en ville  
“ avec tout son monde.

“ Les Sauvages et quelques Canadiens, qui étaient avec  
“ eux sur les battures, se distinguèrent dans ce petit combat.  
“ Il y eut 3 Sauvages de tués et 2 faits prisonniers ; le sieur  
“ Jean-Baptiste Lemoine et un nommé Lacoste, perruquier,  
“ furent aussi faits prisonniers.”

Voici la version de M. Berthelot sur la même affaire :

“ Pendant que MacLean attendait avec impatience l’ar-  
 rivée de Carleton, celui-ci partit en effet de Montréal avec  
 “ 800 miliciens, et se rendit à Sainte-Hélène, vis-à-vis cette  
 “ ville, et y resta environ 3 jours ; mais enfin, cédant à l’im-  
 “ patience des Canadiens, il se détermina, le 26 au matin, à  
 “ traverser à Longueuil. Comme il approchait de terre, il  
 “ s’aperçut que l’ennemi se donnait beaucoup de mouve-  
 “ ment, sans doute dans le dessein de s’opposer à son débar-  
 “ quement. C’était en effet le Col. Warner qui était à la tête  
 “ de 300 Vermontois. Quelques Canadiens, ayant eu la témé-  
 “ rité d’aller à terre, entendirent de toutes parts siffler les  
 “ balles de l’ennemi et se réfugièrent derrière les rochers,  
 “ espérant que Carleton viendrait à leur secours. Il n’en  
 “ fut rien et ils furent faits prisonniers ; de leur nombre,  
 “ étaient un M. Jean-Baptiste Dupuis et Lacoste, perru-  
 “ quier.”

Cette bataille de Longueuil, toute petite qu’elle fût, eût pour effet de décourager Carleton, qui se sauva à Québec ; bien plus, à cette nouvelle, le fort de Saint-Jean se rendit et Montgomery vint prendre Montréal, qui restait abandonné.

Voici la copie d’une lettre du capitaine Grant, Bostonnais, qui prévoit la bataille de Longueuil ; nos lecteurs passeront sur les fautes d’orthographe et le massacre des noms propres :

“ *Longgaul* (Longueuil) Sept. ye 22.

“ 1775, at 9 at night.

“ Col. Allyn in hast I arrived at this plase, this moment  
 “ with 63 men and find a gang of Canadians they have  
 “ news from *Morreall* (Montreal), that they entend to  
 “ attack us at this plase this night or as soon as posabel, the  
 “ Canadians expect it.

“ Col. Leviston hath just sent in an express hear and

“ their is a party to our assistens on their march to *Sham-*  
 “ *bole* (Chambly) expected this night. I am adviced to send  
 “ you a party or come as soon as ma be, if not needed  
 “ whare you now be. Col. Warner is at *Laporary* (Laprairie)  
 “ with about 120 men. Sunderland hath just returned from  
 “ *Cockanawaga* (Caughnawaga) this day to us for want of  
 “ time.”

“ I conclude Myself, your sincear frend,”

“ JOHN GRANT, Capt.”

Tout le monde sait que cette expédition des Américains se termina par la défaite et la mort de leur chef, Montgomery, devant Québec, et que Dieu maintint, presque par miracle, le Canada sous la domination anglaise.

#### CURÉS DE LONGUEUIL.

A la mort de M. Isambart, ce fut M. Carpentier qui lui succéda comme curé de Longueuil.

Voici ce qu'en dit M. Tanguay, (*Répertoire du Clergé Canadien*) :

“ CLAUDE CARPENTIER, récollet, né le 16 avril 1723, fut  
 “ ordonné le 4 juin 1746, et nommé cette même année curé  
 “ de Chambly ; curé de Longueuil de 1763 à 1777 ; curé de  
 “ Verchères où il mourut le 2 novembre 1798.”

M. Carpentier fut remplacé dans la cure de Longueuil par M. Campeau ; nous continuons à citer M. Tanguay :

“ M. CHARLES BAZILE CAMPEAU, né à Montréal, le 14  
 “ novembre 1736, et fils de Henri Campeau et de Margue-  
 “ rite Chevalier, et nommé curé de Longueuil en septem-  
 “ bre de la même année ; il décéda à Montréal le 29 novem-  
 “ bre 1782, à l'âge de 46 ans.

Ce fut sous son administration que la fabrique se décida de faire quelques réparations à l'église qui commençait à se faire vieille ; voici le résultat des délibérations à ce propos :

“ L’an mil sept cent quatre-vingt, le treizième jour du  
“ mois de février, à deux heures après-midi, ayant convo-  
“ qué une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers,  
“ anciens et plus notables habitants de la paroisse, à laquelle  
“ assemblée se sont trouvés Nicolas Gélinois, Michel Bou-  
“ teiller, Joseph Préfontaine, André Marsile, Louis Bouteil-  
“ ler, François Morin Lafontaine, Marguillier en charge,  
“ Jean-Baptiste Marsile, second marguillier, Michel Marsile,  
“ fils, Joseph Hugron dit Olivier et Pierre Destrassé, Bedeau ;  
“ il a été proposé de faire faire des chassiss neufs à l’église,  
“ et vu la nécessité indispensable des dits chassiss, il a été  
“ déterminé de chercher un ouvrier à cet effet.

“ Et le dimanche suivant, vingt du même mois, Sr Jean-  
“ Baptiste Latour, M<sup>e</sup> menuisier, s’est présenté à la dite  
“ assemblée pour entreprendre le dit ouvrage, et sommes  
“ convenus avec lui de ce qui suit, c’est-à-savoir, que le dit  
“ ouvrier s’oblige de faire les huit croisées dont est question  
“ en la manière qui suit : que les chassiss seront de quatre  
“ volets portant chacun six verres de 8½ fermants à noix  
“ dans le chassiss dormant et au milieu avec jets d’eau en bas  
“ et sur la traverse du milieu avec un recouvrement sur la  
“ noix du milieu, le tout à même le bois et non de pièce rap-  
“ portée, le bois sera sain et sec et 1½ pouce d’épaisseur, s’o-  
“ bligeant le dit Jean-Baptiste Latour de peindre les dits  
“ chassiss en par nous lui fournissant la peinture ; de même  
“ que de les ferrer, laquelle ferrure il fera faire par l’ouvrier  
“ qu’il trouvera le plus capable, et auquel nous ferons rai-  
“ son pour paiement sur le compte qui nous en sera présenté  
“ par le dit entrepreneur qui s’oblige en outre de livrer le  
“ dit ouvrage fait et parfait ainsi qu’il est dit cy dessus et  
“ le poser le plus tard à la fin du mois de may prochain et  
“ ce à raison de douze piastres par croisée.

“ Sommes convenus de plus avec le dit entrepreneur qu’il  
“ fera la grande porte de l’église à deux battants portant  
“ moulure, le parement en dehors avec panneaux avec pla-

“ quebande et arasés en dedans, de plus, la petite porte à  
 “ panneaux couverts et non arasés en dedans et ce pour le  
 “ prix et somme de deux cent vingt-cinq livres ou chelins  
 “ de la province.”

“ J. B. DEZERY LATOUR,”

“ JOS. PRÉFONTAINE,”

“ FRANÇOIS SURPRENANT,”

“ BLE. CAMPEAU, Ptre.”

Cette même année, le bedeau s'étant plaint du peu de salaire qui lui était accordé pour ses services, et ayant demandé une augmentation, une assemblée fut convoquée pour prendre sa plainte en considération. Cette délibération publiée ci-dessous, nous prouve que les services du bedeau étaient bien peu prisés à cette époque et que son salaire était reparti d'une curieuse manière.

“ L'an mil sept cent quatre-vingt, le cinq du mois de mars,  
 “ ayant convoqué une assemblée des marguilliers anciens et  
 “ nouveaux, des plus anciens et plus notables paroissiens,  
 “ aux fins de répondre à la représentation de Pierre Des-  
 “ trasse, Bédeau, se plaignant que le marché fait entre lui  
 “ et les habitants pour le service de la paroisse lui est fort  
 “ onéreux eu égard à l'option qu'ont les dits habitants de  
 “ lui donner chaque année ou trente sols en argent ou un  
 “ demi minot de bled et que, un grand nombre se prévalant  
 “ de cet avantage, ne lui donne que trente sols, ce qui dans  
 “ les années dures, ne peut suffire pour sa subsistance et  
 “ celle de sa famille ; ayant égard à la représentation sans  
 “ considérer le marché dont est question, avons décidé que  
 “ le choix du bled ou de l'argent sera alternatif, c'est-à-dire  
 “ que l'année prochaine, il sera loisible au dit bedeau  
 “ d'exiger tout bled ou tout argent, et l'année suivante, les  
 “ dits habitants seront à choix de lui donner ce qu'ils vou-  
 “ dront bled ou argent, et ainsi alternativement pour les  
 “ années suivantes.

“ A la dite assemblée ont assisté Joseph Préfontaine,  
 “ François Morin, marguillier en charge ; Baptiste Marsile,  
 “ aussi marguillier ; Joseph Lebeau, chantre ; Joseph Bou-  
 “ theiller, lieutenant de milice ; Louis Boutheiller, capi-  
 “ taine ; Antoine Ste-Marie, Jacques Lespérance, Antoine  
 “ Boutheiller, Michel Boutheiller, François Colin. Joseph  
 “ Benoist, père ; Joseph Benoist, fils ; Mr. Jean-Baptiste  
 “ Roussel, capitaine commandant ; Alexis Boutheiller.”

Pas de signature.

M. Campeau semble avoir négligé les registres ; car bon nombre des actes signés par lui sont à moitié écrits.

Après la mort de Mr Campeau, la cure de Longueuil fut donnée à Mr Demeules. Mr Tanguay dans son *Répertoire du Clergé Canadien*, page 125, s'exprime ainsi sur Mr Demeules.

“ JOSEPH ETIENNE DEMEULES, né le 3 août 1744, fils de  
 “ Joseph Demeules et d'Angelle Lavigne ; ordonné le 4  
 “ avril 1773 ; 1773, curé de Belœil ; 1783, de Longueuil, où  
 “ il décéda à 45 ans et demi, le 10 mars 1789. Il signait  
 “ “ Demeules.”

M. Demeules, homme soigné a tenu les registres dans un ordre parfait et régularisé les affaires de la fabrique : il fit même rendre les comptes des marguilliers pour au-delà de six années antérieures à son arrivée dans la paroisse.

Dans l'église récemment démolie (1884), on pouvait aisément voir une plaque placée du côté de l'épître, près de l'autel, consacrée à la mémoire conjointe des révérends Isambart et Demeules, et sur laquelle, l'inscription suivante était gravée. (1)

---

(1) Cette inscription était en latin ; nous en avons donné le texte en parlant de Mr Isambart.

Ici reposent  
les corps de deux  
pasteurs de cette paroisse,  
M. Joseph Isambart  
mort le 14 décembre, A. D. 1763  
et  
M. Jos. Etienne Demeules  
mort le 10 mars, 1789.

Les ossements de ces deux pasteurs furent  
apportés de la vieille église, le 14 juillet 1814.

R. I. P.

Cette inscription nous indique clairement que les corps de ces deux vénérables pasteurs furent transportés de la première église à celle bâtie en 1811.

Ils furent de nouveau découverts pour être placés dans l'église récemment finie ; leurs ossements se trouvent aujourd'hui dans la cave de l'église, près de la porte, au centre du mur de séparation entre la cave et l'endroit où sont situés les appareils de chauffage.

## CHAPITRE XIV

1791-1837

## COMTÉ DE KENT, PLUS TARD, CHAMBLY

SOMMAIRE.—Obtention du régime constitutionnel, (1791).—Comté de Kent; ses limites.—Premières élections; René Boileau et Pierre Legras-Pierreville, premiers députés.—Premier vote à la chambre.—Comté de Kent changé en comté de Chambly (1820).—Paroisses et municipalités du comté de Chambly.—Village de Longueuil en 1790.—Difficultés des barons de Longueuil avec leurs censitaires.—Visite de M. Bouchette à Longueuil; la description qu'il en donne.—Plan du village de Longueuil en 1810, et légende explicative.—Le domaine.

## RÉGIME CONSTITUTIONNEL.

L'Angleterre, en s'emparant du Canada, avait cru pouvoir traiter les Canadiens à sa guise.

De 1760 à 1764, le Canada fut gouverné par le régime *dit militaire*, et les différents gouverneurs avaient alors un droit absolu sur toute l'administration du pays.

En 1764, le Conseil Militaire fut remplacé par un autre conseil, composé des Anglais les plus influents et d'un Canadien obscur. Ce dernier conseil gouverna les Canadiens d'une manière arbitraire et despotique.



Se voyant menacée par la révolte des colonies américaines, l'Angleterre, en 1774, accorda au Canada la charte célèbre, connue sous le nom de *l'Acte de Québec*.

Cet acte garantissait aux Canadiens le libre exercice de leur religion, les dispensait de prêter le serment du *test*, et rétablissait les lois françaises en matière civile. Il instituait en outre un Conseil Législatif, nommé par la couronne, et composé en premier lieu d'un tiers de Canadiens.

Enfin, en 1791, l'Angleterre se décida à accorder au Canada un gouvernement constitutionnel, à peu près semblable à celui de la métropole. La charte de 1791, préparée par le célèbre Pitt, divisait la colonie en deux provinces, le Haut-Canada et le Bas-Canada, et accordait à chacune d'elles un Conseil Législatif et une Chambre Elective.

Le Bas-Canada fut divisé en vingt-un comtés qui envoyèrent chacun deux députés au Parlement, outre les cités de Montréal et de Québec qui élaient chacune trois membres, Trois-Rivières deux, et le bourg de Sorel, un.

La paroisse de Longueuil fut comprise dans le comté de Kent, qui, suivant la proclamation royale de 1792, avait les limites suivantes :

#### COMTÉ DE KENT.

“ Ce comté sera formé de toute cette partie de la province, sur le côté sud-est du fleuve Saint-Laurent, entre cette rivière et la rivière Sorel dite Richelieu ou Chambly, et entre le côté occidental d'une étendue de terre communément appelée la Baronnie de Longueuil, ensemble, avec toutes les Iles dans le fleuve Saint-Laurent les plus voisines du comté en lui faisant face en tout ou en partie, et aussi avec toutes les Iles, dans la rivière Richelieu, Sorel ou Chambly, les plus voisines du comté et de ce côté vis-à-vis d'icelui en tout ou en partie.”

## PREMIÈRES ÉLECTIONS, PREMIERS DÉPUTÉS.

Les premières élections se firent en juin 1792 ; la votation pour le comté de Kent eut lieu à Longueuil ; MM. René Boileau et Pierre Legras-Pierreville furent les deux premiers députés du comté.

Le Parlement se réunit à Québec pour la première fois le 17 décembre 1792. Le premier vote se donna à l'occasion du choix du président des communes. M. J. A. Panet fut élu par un vote de 28 contre 18.

Voici quelle fut la division :

*Pour* M. Panet.—MM. Bédard, *Boileau*, de Bonne, Boisseau, Boudreau, Cherrier, Dige, Duchesnay, Dufour, Dufresne, Dunière, Durocher, Guéront, Lacroix, Lavaltrie, *Legras-Pierreville*, de Lotbinière, Malhiot, Marcoux, Olivier, B. Panet, Papineau, de Rocheblave, de Rouville, St. George Dupré, St. Martin, Taschereau et de Tonnancour.

*Contre*.—MM. Dambourgès, P. L. Panet, de Salaberry, Barnes, Coffin, Frobisher, Grant, Jordan, Lees, Lester, Lynd, McGill, Macnider, O'Hara, Richardson, Walker, Todd et Young.

Ce fut la première victoire des Canadiens-Français sur le terrain législatif.

## COMTÉ DE KENT CHANGÉ EN COMTÉ DE CHAMBLY.

En 1829, le nom du comté de Kent fut changé avec à propos en celui de CHAMBLY, nom qu'il a gardé jusqu'ici ; on lui donna alors les limites suivantes :

“ 22o. Le comté de Chambly sera borné au nord-ouest par  
“ le fleuve St. Laurent, au sud-ouest par la rivière Riche-  
“ lieu ou Chambly, ensemble avec toutes les îles dans le  
“ fleuve St. Laurent ou dans la rivière Richelieu ou Cham-  
“ bly, les plus proches du dit comté et étant en tout ou en  
“ partie vis-à-vis d'icelui, au sud-est par les lignes du nord-  
“ est des seigneuries de la Prairie et de Léry, et au nord-

“ est par le comté de Verchères, comprenant les seigneuries  
 “ de Boucherville, Montarville, Longueuil, le fief Tremblay,  
 “ Chambly-Ouest, et la baronnie de Longueuil dans ses  
 “ limites.” (1)

Il est aussi établi par la même loi que Longueuil sera le chef-lieu du comté.

En 1853, on fit subir au comté une autre transformation qui lui donna les limites actuelles; par ce changement, le comté perdit beaucoup en étendue; on lui enleva la paroisse et la ville de St. Jean, la paroisse de St. Luc, &c.; le statut lui donnait les limites suivantes :

“ Sec. 51. Le comté de Chambly sera borné au nord-est  
 “ par le comté de Verchères tel que ci-dessus décrit, au sud-  
 “ est par la rivière Richelieu, au nord-ouest par le fleuve  
 “ St. Laurent, au sud-ouest par les limites sud-ouest des  
 “ paroisses de Chambly et Longueuil, y compris toutes les  
 “ îles dans le dit fleuve St. Laurent et la dite rivière Riche-  
 “ lieu, les plus rapprochées du dit comté en tout ou en par-  
 “ tie, vis-à-vis d'icelui, le dit comté ainsi borné comprenant  
 “ les paroisses de Boucherville, Longueuil, St. Bruno et  
 “ Chambly.” (2)

Le comté de Chambly, qui ne contenait en 1853 que quatre paroisses, en renferme aujourd'hui six; cette augmentation provient des divisions qui ont eu lieu depuis cette époque.

#### PAROISSES ET MUNICIPALITÉS DU COMTÉ DE CHAMBLY.

Ces paroisses sont subdivisées en municipalités locales de la manière suivante, savoir :

1o La PAROISSE DE LONGUEUIL (3), comprenant les mu-

(1) Actes et ordonnances révisés du Bas-Canada, 1845, page 3, extrait du 9e Georges IV, chap. 73 (1829).

(2) 16 Vict. chap. 152. “ Acte pour augmenter la représentation du peuple de cette Province en Parlement.”

(3) Érigée par arrêt du conseil du roi, le 3 mars 1722.

municipalités de la *paroisse de Longueuil*, (1) celle du *village de Longueuil*, (2) et celle de *St. Lambert* (3). La municipalité du village fut changée et incorporée en municipalité de ville sous le nom de *Ville de Longueuil*, en 1874 (4).

20. LA PAROISSE DE BOUCHERVILLE (5), comprenant la municipalité de la *paroisse de Boucherville*, (6) et celle du *village de Boucherville*, (7).

30. LA PAROISSE DE CHAMBLY (8), qui comprend la municipalité de la *paroisse de Chambly*, (9) celle du *village du Bassin de Chambly* (10), et celle du *village du Canton de Chambly* (11).

40. LA PAROISSE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE (12) Cette paroisse, qui ne contient qu'une seule municipalité, avait été organisée et érigée en municipalité, avant son érection en paroisse, sous le nom de la *municipalité de Saint-Bruno de Montarville* (13).

50. LA PAROISSE DE SAINT-HUBERT (14). Cette paroisse

(1) Par la 8 Vict., chap. 40, en force le 1er juillet 1845.

(2) Par proclamation du gouverneur-général, du 14 juin 1848, 10 et 11 Vict. chap. 7, 1847.

(3) Par la 20 Vict., chap. 132, 1er juillet 1857.

(4) Par la 37 Vict., chap. 49, 12 février 1874.

(5) Érigée par arrêt du roi, le 3 mars 1722, décret canonique, 1692.

(6) Par la 8 Vict., chap. 40, 1er juillet 1845.

(7) Par 18 Vict., chap. 10, 1er janvier 1855.

(8) La paroisse de Chambly avait été érigée sous le nom de Saint-Louis de Chambly par arrêt du roi du 3 mars 1722 ; on lui donna le nom de Saint-Joseph de Chambly, par décret canonique du 30 mai 1833 ; elle fut reconnue civilement par ordonnance du 12 août 1852.

(9) Par la 8 Vict., chap. 40, 1er juillet 1845.

(10) Par la 10 et 11 Vict., chap. 7, 1847.

(11) Par la 8 Vict., chap. 40, juillet 1845.

(12) Par proclamation du gouverneur-général du 9 octobre 1846. Décret canonique, 4 août 1842.

(13) Par 8 Vict., chap. 40, 1er juillet 1845.

(14) Érigée par décret canonique du 15 octobre 1862, et par proclamation du 17 janvier 1863.

aussi avait été érigée en municipalité, avant son érection en paroisse, sous le nom de *municipalité de Saint-Hubert* (1).

60. LA PAROISSE DE SAINT-BAZILE-LE-GRAND (2), qui ne contient qu'une seule municipalité, celle de la *municipalité de Saint-Bazile-le-Grand* (3).

Le comté de Chambly eut aussi le pouvoir d'élire deux députés jusqu'à l'Union (1841).

Au nombre des Canadiens célèbres que le comté de Chambly envoya siéger en chambre, on remarque les noms de MM. Louis-Joseph Papineau; J. Viger; Denis-Benj. Viger; F. A. Quesnel; Louis Lacoste; L. M. Viger, &c. (4).

#### VILLAGE DE LONGUEUIL EN 1790.

Lorsque Longueuil fut choisi comme chef-lieu du comté de Chambly, en 1792, ce n'était certainement pas parce qu'il était bien considérable à cette époque, mais probablement à cause de sa situation centrale. Nous avons vu, que le village de Longueuil, en 1769, ne contenait que sept à huit maisons, outre l'église, le presbytère, les moulins à vent et à eau.

Les mêmes documents seigneuriaux nous indiquent que vers 1790, le village ne renfermait que les propriétés suivantes :

---

(1) Par 23 Vict. chap. 79, 1er juillet 1861.

(2) Érigée par décret canonique du 23 novembre 1870, et civilement par proclamation du 15 juin 1871.

(3) Érigée en municipalité par 23 Vict., chap. 61, en force en 1871.

(4) Voir appendice, Note F, la liste complète des députés du comté de Chambly, ainsi que celle des sénateurs et des conseillers législatifs.

1. Séraphin André.....	2 arpents
2. Trudoche (Trudeau).....	1 “
3. Lasonde .....	1 “
4. Poirier.....	1 “
5. Crépin Gadois.....	1 “
6. Bonneville .....	0½ “
7. Roussel .....	1½ “
8. Dulaux.....	1 “
9. Bouthiller.....	1 “
10. Gervais.....	1 “
11. Mentz.....	1 “
12. Antoine Ste Marie.....	1 “

---

13 arpents.

Le presbytère, le moulin à scie et l'église ont été omis dans ce rapport.

#### DIFFICULTÉS DU BARON DE LONGUEUIL AVEC QUELQUES-UNS DE SES CENSITAIRES.

Sir L. H. Lafontaine, traitant la question seigneuriale (1), dit que de 1794 à 1826, alors qu'il ne restait encore que peu de terres non concédées, on vit surgir dans l'administration des affaires de la baronnie de Longueuil une série de difficultés qui furent la cause de sérieuses plaintes devant la Chambre d'Assemblée, et de plusieurs poursuites portées par les censitaires de la baronnie contre David-Alexandre Grant, baron, et contre Madame la baronne de Longueuil ; ceux-ci avaient voulu augmenter le taux des redevances seigneuriales, et vendre les terres en bois debout au lieu de les concéder aux habitants qui désiraient les obtenir pour les mettre en valeur ; il paraît que pour arriver à ce résultat, le baron concédait ces terres à ses agents qui, eux, les

---

(1) *Opinions des juges sur la tenure seigneuriale*, vol. I, page 118b.

revendaient aux habitants. On obtenait ainsi le prix d'achat, en sus des *lods et ventes*.

Nous lisons à ce sujet dans un rapport de M. Monk, procureur-général, à Son Excellence, le Très Honorable Guy, Lord Dorchester, capitaine général et gouverneur du Bas-Canada, &c., &c., daté de Québec, le 27 février 1794 :

“ Que les habitants de la seigneurie de Longueuil aient adressé une pétition à la Chambre d'Assemblée, dans laquelle ils se plaignent que leur seigneur, David-Alexandre Grant, Ecr, a augmenté d'une manière arbitraire le taux des redevances imposées sur les terres de ses censitaires.

“ Le procureur-général est d'opinion que les seigneurs actuels du Canada n'ont pas le droit d'exiger de leurs censitaires un taux plus élevé que les cens et rentes ordinaires établis et fixés par leurs prédécesseurs avant la conquête, et tel qu'établis par les anciens contrats de concession.” (1)

Il est aussi clairement démontré dans ces mêmes documents que, d'après l'arrêt donné à Marly par le roi de France, le 6 juillet 1711 (2), et par l'arrêt du conseil d'Etat du 15 mars 1732, de Versailles (3), il était strictement défendu aux seigneurs de vendre ou de refuser de concéder les terres en bois debout.

Il y eut plusieurs poursuites intentées contre le baron par les habitants de la baronnie de Longueuil. Nous référons nos lecteurs aux causes de Constant Cartier (1810), Lavoie fils (1818), Jérôme Tremblay (1824), dirigées, soit contre le baron Grant, soit contre la baronne de Longueuil.

Ces causes furent généralement discontinuées ; les sei-

(1) *Documents relatifs à la tenure seigneuriale*, Vol. II, page 73, 1801.

(2) *Edits et ordonnances*, Vol. I, page 324.

(3) *Edits et ordonnances*, Vol. II, page 531.

gneurs de Longueuil crurent qu'il valait mieux pour eux de prendre des arrangements avec les parties intéressées.

DESCRIPTION DE LONGUEUIL PAR M. BOUCHETTE (1815).

Vers 1815, M. Joseph Bouchette, célèbre géographe canadien, parcourut tout le Bas-Canada et en fit une étude sérieuse sous tous les rapports.

Son livre, qui est dédié au prince régent, Georges-Auguste-Frédéric, prince de Galles, contient une foule d'informations de la plus sérieuse importance, et d'une incontestable vérité. Il a étudié toutes les seigneuries les unes après les autres, et il en donne un résumé complet et précis.

Voici en quels termes il s'exprimait alors sur la seigneurie de Longueuil :

“ La seigneurie de Longueuil est située sur la rive sud  
“ du Saint-Laurent, dans le comté de Kent, et bornée par  
“ La Prairie de la Magdeleine au sud-ouest ; par les fiefs  
“ Tremblay et Montarville au nord-est, et par la baronnie de  
“ Longueuil et la seigneurie de Chambly dans le fond ; elle  
“ a deux lieues de largeur sur trois de profondeur ; elle fut  
“ accordée le 3 novembre 1672, au sieur Le Moyne de Lon-  
“ gueuil ; elle est actuellement la propriété de Mme Grant,  
“ baronne de Longueuil. Ce terrain, d'un bout à l'autre,  
“ est entièrement uni ; le sol est généralement d'une belle  
“ terre noire, très-propre à la culture du grain et des autres  
“ productions ; vers le milieu est une place marécageuse,  
“ appelée la *grande Savanne*, et à peu de distance du  
“ Saint-Laurent, il y en a une autre, appelée la *petite*  
“ *Savanne* ; mais on a tiré un si grand avantage d'un bon  
“ système de dessèchement, qu'elles sont toutes deux  
“ presque converties en bonne terre fertile. Presque toute  
“ la seigneurie est concédée, et les deux grands tiers en  
“ sont en bon état de culture ; elle est peut-être moins  
“ arrosée qu'aucune autre située sur les bords du Saint-



“ Laurent ; le petit ruisseau Saint-Antoine, coulant au front  
“ de la seigneurie, et un autre aussi insignifiant qui en  
“ traverse l’angle inférieur et se jette dans la rivière de  
“ Montréal, sont les seuls courants enfermés dans ses  
“ limites. Plusieurs bonnes routes la traversent presque en  
“ tous sens ; mais les plus fréquentées sont celles qui con-  
“ duisent du village ou de l’église de Longueuil au fort  
“ Chambly et au fort Saint-Jean, la route du milieu de la  
“ Côte-Noire au passage de l’eau de Longueuil, et la route  
“ haute de la Prairie au même endroit.

“ Le village, près du ruisseau Saint-Antoine, ne contient  
“ que quinze maisons qui entourent la vieille église, actuel-  
“ lement en ruines ; tout auprès est le presbytère et à peu  
“ de distance un moulin à vent, converti depuis peu en  
“ magasin à poudre et en arsenal. Près de ce village était  
“ l’ancien fort de Longueuil, un de ceux qu’on avait élevés  
“ autrefois pour servir de barrière aux Iroquois ; mais son  
“ emplacement est maintenant couvert par une très belle  
“ église, très bien bâtie, placée sur le côté ouest de la route  
“ de Chambly.

“ La situation de cette petite place et ses environs sont  
“ si agréables, que plusieurs personnes des plus respectables  
“ y résident, et ça été longtemps la retraite favorite de feu  
“ Mgr. Deneaux, évêque catholique de Québec, qui, lorsqu’il  
“ fût élevé à cette dignité, ne voulut pas abandonner un  
“ lieu pour lequel il avait tant de prédilection.

“ L’île Sainte-Hélène, située presque en face de Montréal,  
“ l’île Ronde, plusieurs petites îles tout auprès, et l’île-au-  
“ Héron, sont des dépendances de Longueuil. Sainte-Hélène  
“ étant assez élevée, présente un point de vue très favo-  
“ rable de la ville ; elle est réservée comme domaine, très  
“ fertile, extrêmement bien cultivée, et embellie par de très  
“ beau bois de construction. La baronne de Longueuil y  
“ réside au sud dans une belle maison, entourée de bons  
“ jardins et de promenades ; du côté opposé sont les vastes

“ moulins appelés les *Moulins de Grant*, qui appartiennent  
“ à la même famille ; il n’y a pas d’autres habitants sur ce  
“ superbe petit terrain.”

Toute cette seigneurie est comprise dans les limites de la paroisse de Longueuil.

Nous continuons de citer M. Bouchette :

“ La baronnie de Longueuil, dans les comtés d’Hunting-  
“ don et de Kent, est entre les seigneuries de la Prairie de  
“ la Magdeleine et de Chambly, bornée au fond par la sei-  
“ gneurie de Longueuil, et en front par le Richelieu ; elle  
“ a trois lieues de longueur sur une lieue de profondeur  
“ de chaque côté de la rivière ; elle fut accordée le 8 juillet  
“ 1710, au baron de Longueuil ; c’est à présent la propriété  
“ de Mme Grant, baronne de Longueuil. C’est une étendue  
“ de terre très unie et extrêmement fertile, bien habitée et  
“ bien cultivée, traversée par la grande route du sud et de  
“ plusieurs autres, arrosée par le Richelieu, et commodément  
“ située pour le transport par eau. Elle contient les pa-  
“ roisses de Saint-Luc et de Blairfindie, la ville de Dor-  
“ chester et le fort Saint-Jean. Dorchester mérite à peine  
“ le nom de ville, contenant tout au plus 80 maisons, &c. ”

A propos du fief Tremblay qui est entièrement compris dans les limites de la paroisse de Longueuil, M. Bouchette s’exprimait ainsi :

“ Le fief Tremblay est sur la rive méridionale du Saint-  
“ Laurent, dans le comté de Kent, entre les seigneuries de  
“ Longueuil et de Boucherville, borné sur l’arrière par  
“ Montarville ; sa façade n’a que 28 arpents français ; sa  
“ profondeur est de deux lieues ; il fut accordé le 29  
“ octobre 1672, au sieur de Varennes ; il est à présent la  
“ propriété de Joseph Dubai, écuyer et des héritiers  
“ d’Edouard William Gray, écuyer. Dans ce petit terrain,  
“ le sol est d’une excellente qualité, propre à toutes les  
“ branches de culture, et presque tout cultivé ; il n’est que  
“ très peu arrosé. ”

## VILLAGE EN 1810

Nous constatons par la répartition officielle des syndies pour la construction de l'église de Longueuil de 1811, que le village à cette époque se composait de vingt-cinq emplacements. Nous voyons d'un autre côté que M. J. Bouchette dit dans son *Dictionnaire Topographique*, que nous venons de citer, que le village de Longueuil ne possédait vers cette même époque que quinze maisons.

Comme il arrive que tous les emplacements concédés ne sont pas toujours bâtis, nous devons en conclure que la différence entre ces deux données consistait en lots vacants.

Nous avons, avec l'aide des informations prises des vieux citoyens et avec l'assistance des livres seigneuriaux, localisé le site des emplacements et des maisons sur un plan du village de 1810, que nous donnons ici.

Nous indiquons aussi sur le plan le site du fort ou château de Longueuil, de l'ancienne église de 1724, du premier presbytère, du reposoir, des moulins à vent et à eau.

Les lettres sur le plan indiquent les emplacements ou bâtisses qui n'ont pas de rapport avec la répartition de 1810; les chiffres ou numéros marquent les emplacements et maisons qui sont énumérés en la répartition.

LÉGENDE EXPLICATIVE DU PLAN DU VILLAGE DE LONGUEUIL  
EN 1810.

A.—FORT OU CHATEAU DE LONGUEUIL.—Ce monument qui fut bâti par le premier baron de Longueuil, sur son domaine, entre les années 1685 et 1691, était une construction considérable en pierre, formant un quarré long d'environ 200 pieds de front, faisant face au fleuve, sur environ 170 pieds de profondeur, le long du chemin de Chambly, (mesure française), à deux étages et dont chacun des angles était formé d'une tour ronde.

Village  
de

Longueuil

en

1810.

—

Domaine

COMMUNE

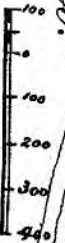


500



Rivière St. Laurent.

Echelle.



Ce fort contenait un corps de garde, une très belle église, plusieurs grands corps de logis, une belle basse-cour, dans laquelle il y avait grange, établi, colombier et autres bâtiments, tous enfermés dans ce fort; il était d'une grande utilité pour la protection des colons, dans le commencement de l'établissement de cette paroisse; car, on était trop éloigné de Montréal pour s'y réfugier, lors des incursions des Sauvages qui n'avaient d'autres intentions que de surprendre les Français. Ce fort fut partiellement incendié en 1792 et tomba bientôt en ruine; en 1810, on en voyait des traces par les monceaux de pierre accumulée et provenant de ses décombres. Le prolongement de la rue Saint-Charles fut tracé dans l'intérieur du fort, comme on peut le voir sur le plan; l'église de 1811 fut construite sur le reste de son emplacement du côté sud-est de la rue Saint-Charles; elle comprenait dans ses murs plusieurs des pierres qui avaient servi à la construction du fort.

Nous sommes heureux d'ajouter à ce qui précède la description suivante du fort de Longueuil, extraite d'un article de la *Presse*, de Montréal, du 5 février 1889, intitulé: *ARCHÉOLOGIE CANADIENNE, l'ancienne résidence des gouverneurs de Montréal et quelques autres résidences*, par M. J. P. Bédard, de Québec, et tiré du premier registre des actes d'*aveus et dénombremens*.

Voici comment il s'exprime en parlant du château de Vaudreuil (d'après l'aveu et dénombrement du 10 septembre 1731, donné par M. Louis Normand, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice devant Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France).

“ A part le château Saint-Louis, cette résidence était certainement la plus considérable de toutes celles dont j'ai vu la description, je n'en excepte pas même le manoir seigneurial de la baronnie de Longueuil, laquelle par contre avait des dépendances considérables.”

“ Voici la description du domaine de cette baronnie et de

“ ses constructions, tel qu'on les trouve dans le registre plus haut mentionné à la date du 17 avril 1723.”

“ Un domaine consistant en dix arpents de front le long du fleuve Saint-Laurent sur trente de profondeur dont les tenans et aboutissans sont ci-après expliqués, sur lequel est construit un fort flanqué de quatre tours, dont les courtines ont vingt-huit toises de longueur, dans lequel fort il y a une maison de soixante-douze pieds de longueur, sur vingt-quatre de largeur, une chapelle de quarante-cinq pieds de long sur vingt-deux de large, un corps de garde de vingt-cinq pieds de long sur quinze de large, une grange de soixante-six pieds de long sur trente de large, une écurie pour loger douze chevaux, des étables pour mettre quarante bêtes à cornes, une bergerie de trente pieds en quarrés et autres bâtimens nécessaires dans une basse cour, un moulin à vent auprès du fort, le tout de maçonnerie.”

B. — PRESBYTÈRE. — Ce presbytère, le premier que la paroisse de Longueuil ait possédé, existait encore en 1810 ; il était situé sur le même emplacement, presque au même endroit et avait à peu près la même position que le presbytère actuel. Il était cependant un peu plus éloigné du chemin de Chambly, de manière à laisser un petit jardin ou parterre au côté sud-ouest.

Nous pouvons dire sans hésiter que ce presbytère ou maison doit être considéré comme ayant été le BERCEAU de Longueuil, puisqu'il fut la première résidence du fondateur de Longueuil, Charles Le Moyne, qui y demeurait dès avant 1674.

En effet, Charles Le Moyne y construisit cette maison, et y établit sa résidence dès l'enfance de la colonie, pour aider, protéger et encourager ses tenanciers ; ce fut cette maison qu'il occupa, ainsi que son fils (le premier baron) après lui, jusque vers 1690, époque de la construction du château de Longueuil.

Peu d'années plus tard, vers 1698, (1) la paroisse eut l'immense avantage de posséder un curé résident ; elle n'avait à cette époque d'autre église que celle construite dans le fort par Le Moyne, et aucun presbytère non plus : Le Moyne, qui avait donné l'église, logea sans doute le curé dans la maison qu'il avait occupée avant la construction du fort et qui, d'ailleurs, n'en était séparée que par la largeur du chemin de Chambly.

Nous avons vu que la paroisse se construisit une première église en 1724 ; mais il n'est nullement fait mention de la construction d'un presbytère.

Ce fut douze ans après la construction de cette église que Le Moyne donna à la fabrique à titre de concession gratuite et en date du 7 mai 1736 (2), un emplacement sur lequel il y a un presbytère en pierre et une glacière. L'acte désigne ainsi ce terrain :

“ Un emplacement sceize et sceituez dans la baronnie de Longueuil près de l'église paroissiale, sur laquelle emplacement est bâti un presbitaire de pierre et une glassierre, de la contenance de quatre-vingt-dix pieds de front sur soixante et seize pieds de profondeur, tenant d'un bout sur le devant au chemin du Roi (3), d'autre bout par

---

(1) Voir chapitre IX, page 170 de ce livre, où il est question de la résidence du premier curé de Longueuil.

(2) Greffe de Jean-Baptiste Jémirin Dufresne, notaire royal.

(3) Ce chemin est celui qui passait entre l'église et le presbytère et qui portait aussi le nom de rue Saint-Charles à cette époque même ; car nous voyons au contrat de concession par Le Moyne à Etienne Patenaude en date du 8 mai de la même année (1736) passé devant J.-B. Jémirin Dufresne, notaire royal, que la désignation du terrain concédé se lit comme suit : “ Un emplacement situé dans la baronnie de Longueuil d'un arpent de front sur le devant du chemin du roy sur quinze perches de profondeur, qui arrivera à la rue SAINT-CHARLES, tenant du côté sud-ouest à Louis Edline, et du côté nord-est à André Lamarre.” Ce qui prouve l'existence de la rue Saint-Charles dès cette époque.

“ derrière au terrain de mon d. Seigr. et au ruisseau Saint-Antoine, d'un côté et d'autre au d. Sr Seigneur.

Cet acte comporte, entre autres clauses, la suivante :  
 “ Se réserve en outre le droit de mettre ses viandes à la  
 “ glassière qui se trouve bâtie, sur le terrain ci-dessus  
 “ concédé à mon dit Sr preneur et à ses prédécesseurs, laquelle il lui sera faite une porte, où chacun aura sa clef,  
 “ la d. glassière sera entretenue et renouvelée à communs  
 “ frais.”

Ceci prouve clairement que M. LeMoyne avait dû bâtir lui-même la maison qui servait comme presbytère ; le fait qu'il se réserve le droit de faire usage de la glacière, indique que c'était bien réellement sa propriété privée qu'il donnait, puisqu'il s'en servait et voulait continuer à s'en servir.

Le nom de presbytère appliqué par M. LeMoyne à la maison qu'il donnait au curé constate encore que cette maison avait servi et était connue comme presbytère, dès avant la passation de l'acte ci-dessus cité. On voit qu'il dût loger le curé à son arrivée dans la paroisse, comme il avait fourni aussi l'église jusqu'en 1727.

Il n'est pas non plus probable que la paroisse qui était alors à son début, encore pauvre, et venait de bâtir une église, eût pu ériger un presbytère sur un terrain qui ne lui appartenait pas.

Ce presbytère était une grande maison, longue et basse ; assez haute cependant pour avoir une galerie en avant et au pignon, du côté du chemin de Chambly.

Il avait été construit de la même manière que les maisons bâties par les Français du Canada à cette époque. Il y avait deux murs de séparation, divisant l'intérieur en trois parties principales ; dans l'une d'elles, on y voyait une large cheminée, et un four ; les deux autres étaient divisées en plusieurs salles ou chambres.

C'est dans cette maison que mourut Mgr P. Denaut, en 1806.



M. Chaboillez, qui remplaça Mgr Denaut, à la cure de Longueuil, s'était fait bâtir une maison vers 1815 (1) de l'autre côté de l'église de 1811, maison qui fait partie du collège actuel. Il abandonna le vieux presbytère, qui fut utilisé pendant plusieurs années pour loger les vicaires de M. Chaboillez, et servit plus tard comme maison d'école ; en 1831, il fut démoli et remplacé par le presbytère actuel.

Il est aisé de voir sur le plan, que le terrain occupé par le presbytère est beaucoup plus grand que celui concédé en 1736 avec le vieux presbytère. Comme les actes qui constituent l'agrandissement de ce terrain à sa grandeur actuelle étaient introuvables, le baron de Longueuil, par son agent (2), accorda un contrat de concession pour légaliser la possession du terrain actuel par la fabrique, par acte daté du 12 décembre 1851. (3) Ce terrain contient aujourd'hui tout l'espace compris entre le chemin de Chambly, la rue Saint-Charles, le ruisseau Saint-Antoine et l'emplacement de Frs. St. Mars (ou de l'ancienne brasserie).

C.—EGLISE CONSTRuite EN 1724.—Les premiers procédés pour sa construction commencèrent en 1722. On la termina et les bancs furent vendus en 1727 ; bâtie en pierre, elle avait 40 pieds de largeur sur 80 de longueur, et était située sur le terrain en face du presbytère actuel, ou encore, du côté nord-ouest de la rue Saint-Charles et du côté nord-est du chemin de Chambly. Les anciens nous disent qu'elle ressemblait beaucoup à l'église de Sainte-Anne de Beaupré et à celle de la Longue-Pointe, qui toutes deux, furent construites vers la même époque. Cette église existait encore en 1810. Elle servit au culte jusqu'en 1814, époque à laquelle on prit possession de la nouvelle église. En

---

(1) Le terrain est acquis à titre de concession en 1812, le 9 juin, Ls Chaboillez, N. P.

(2) Charles James Irwin Grant, par R. B. McGinnis.

(3) Greffe de T. R. Jobson, N. P.

observant le plan, nous pouvons remarquer une petite croix en arrière de l'église de 1724; cette croix indique le lieu du premier cimetière de Longueuil.

D.—MOULIN-A-VENT.—Ce moulin était une petite construction en pierre, de forme ronde et de la grandeur donnée à ces sortes de constructions dans le temps; les moulins du même genre que l'on voit encore aujourd'hui, peuvent nous donner une juste idée de ce qu'il devait être; il existait encore en 1810 et servit de magasin à poudre pendant la guerre de 1812.

On le démolit plus tard, et on le remplaça par un moulin à vapeur incendié en 1837.

Après la vente de cet emplacement à Victor Chenier, celui-ci y construisit une maison en 1844; elle était encore en construction, lorsqu'elle fut complètement détruite par un ouragan, le 14 juillet (dimanche), à trois heures de l'après-midi; elle fut rebâtie, et plus tard vendue à M. P. E. Hurteau, registrateur du comté, et qui y demeure actuellement.

Ce moulin était situé sur la pointe du *ruisseau Saint-Antoine*, à la place indiquée sur le plan. Nous n'avons trouvé aucun document constatant la date de sa construction; nous savons cependant qu'il existait en 1769 et 1790 comme nous l'avons constaté ailleurs. Il a dû même exister longtemps avant pour l'utilité des habitants. Nous ne croyons pas nous tromper même en disant que c'est de ce moulin dont il est question dans la lettre de noblesse de 1700, lorsqu'en parlant du fort, on ajoute: "à costé duquel il y a un moulin banal et une belle brasserie, aussi de maçonnerie, très utiles à la colonie."

Nous avons aussi lieu de croire que l'on réfère à ce moulin dans l'acte d'aveu et dénombrement du 27 août 1677. (Voir page 60 de ce livre.)

E.—MOULIN A EAU OU MOULIN A SCIE.—Ce moulin était en bois et on l'appelait "*petit moulin*"; il était situé sur le côté gauche du ruisseau Saint-Antoine, vis-à-vis du

moulin à vent, en arrière et tout près du premier cimetière et de la première église.

Sans avoir d'information précise quant à l'époque de sa construction, nous pouvons dire qu'il existait en 1755 (1) ; il est probable cependant qu'il a existé longtemps avant cette date. En 1770, il existait encore (2) ; mais en 1810, on ne voyait plus que quelques débris de l'écluse et des fondations.

NOTE.—Nous mentionnons ce moulin qui n'existait plus en 1810, afin d'en conserver le souvenir.

F.—PETITE CHAPELLE OU REPOSOIR.—Peu de personnes se rappellent avoir vu une petite chapelle ou reposoir qui avait été construite vers la même date que la première église.

Il a été impossible de préciser l'époque de sa construction ; elle existait cependant en 1740 ; ceci est confirmé par l'extrait suivant de la désignation d'un emplacement concédé par Le Moyne à Louis Briquet Lefebvre, le 10 août 1740 (3) : “ tenant le dit emplacement d'un bout sur le “ devant et au sud-est au chemin du Roi, qui descend de “ l'église pour aller au *Reposoir*, par derrière au domaine “ du dit Longueuil et André Lamarre, etc.

Cette chapelle a existé jusque vers 1812 ; elle était construite en pierre, très-petite, et située dans la rue Saint-Charles et à son extrémité, à l'entrée de la ferme de M. Lamarre, (aujourd'hui appelée ferme Hurteau), comme on peut le voir sur le plan.

(1) Suivant la concession par le baron à J. Bte Delière dit Bonvouloir, du 21 juillet 1755, passé devant Me F. Cherrier, notaire royal ; on y dit, dans la désignation, que l'emplacement prend “ par devant au chemin qui est sur le bord “ du fleuve Saint-Laurent, d'un côté au chemin de Roy sur le bord de la dame “ du Petit Moulin à l'eau, etc.”

(2) Voir le livre du seigneur, 1769, premier feuillet.

(3) J.-B. Jémirin Dufresne, notaire royal.

## MAISONS DU VILLAGE EN 1810.

Nous sommes maintenant arrivés à la liste des vingt-cinq propriétaires d'emplacements portés à la répartition de 1810. Les emplacements bâtis sont indiqués spécialement. Ils étaient au nombre de quinze, et ceci corrobore parfaitement l'avancé de M. Bouchette.

Voici les noms des propriétaires de maisons :

10. DOMINIQUE ROLLIN DIT ST-ÉLOI, forgeron. Cet emplacement fut concédé par Le Moyne en 1735 (2 mai) à François Lanctôt; il est désigné au contrat de concession comme suit : (1)

“ Un emplacement scis et scistuez où était une vieille  
 “ BRASSERIE dans toute sa largeur et profondeur, avec  
 “ vingt pieds par devant du côté du presbytère et soixante  
 “ pieds par derrière, et toute la largeur qui se trouve  
 “ depuis le pignon du côté du fort de la dite brasserie jus-  
 “ qu'au ruisseau aux grandes eaux.”

L'expression “ pignon du côté du fort de la dite brasserie ” veut dire que le pignon, et probablement toute la bâtisse, existait encore; elle fut réparée et convertie en maison ordinaire; après plusieurs changements de propriétaires, cette maison tomba entre les mains de M. Dominique Rollin qui en était encore propriétaire en 1810; elle fut vendue par lui à François Viau dit Lespérance en 1811; et par ce dernier à François Viau dit St-Mars, père du propriétaire actuel, M. François Viau dit St-Mars, l'un des plus vieux employés du Grand Tronc et de nos meilleurs citoyens.

Nous n'hésitons pas à dire que cette maison est la plus vieille qui existe à Longueuil.

Les personnes très âgées nous assurent que dans leur jeunesse, cette maison leur paraissait aussi vieille qu'au-

(1) Greffe de J.-B. Jémirin Dufresne, notaire royal.

jourd'hui. M. St-Mars se rappelle qu'il a souvent entendu dire par ses ancêtres qu'elle avait été autrefois une brasserie.

D'ailleurs, si nous observons attentivement le pignon sur le chemin de Chambly, nous voyons au-dessus de la fenêtre des morceaux de bois pris dans le mur et qui ont certainement servi de cadre à quelque ouverture qui fut plus tard remplie en maçonnerie ; au bas de la même fenêtre, de chaque côté, nous voyons qu'il y a eu deux soupiraux qui furent aussi remplis en maçonnerie ; ceci nous prouve que l'on a changé la destination de la maison, qu'il y avait avant ces changements une cave beaucoup plus haute qu'aujourd'hui et qui aurait certainement été propre à conserver la bière.

Nous sommes sûrs que cette brasserie était celle bâtie par LeMoyne, et dont il est fait mention dans la lettre de noblesse de Louis XIV, datée du 26 janvier 1700.

Cette maison existerait donc depuis avant 1700, et aurait près de deux cents ans d'existence.

2o ANDRÉ BIRTZ DIT DESMARTEAU. Aujourd'hui la propriété de la succession du Dr Alexis Rollin.

3o ISAAC GARIÉPY ; l'emplacement est divisé aujourd'hui en plusieurs terrains ; mais la maison de M. Gariépy qui était en pierre et à deux étages, a été doublée en longueur et est aujourd'hui la propriété de madame veuve Joseph Paquet.

4o PIERRE VIAU, aujourd'hui à la succession J. Pratt ; il y avait une maison en pierre qui a été démolie.

5o LOUIS BENOIT

6o J. BTE ROUSSEL

7o JOSEPH PRÉFONTAINE (1)

} Toutes ces maisons sont démolies et le terrain fait partie de l'emplacement du

(1) Il est étonnant que ce nom ne soit pas entré dans la répartition de 1810. Il faut croire que les syndics ont inclû le montan qu'il y avait à payer pour ces emplacements du village avec celui des terres ; car il est certain, d'après nos informations, et aussi d'après les livres du s-igneur, qu'il possédait des emplacements dans le village en 1810 ; c'est pour cela que nous insérons son nom sur cette légende.

- 80 SÉRAPHIN LAMARRE } couvent des Sœurs des SS.  
 90 MARC VIAU } Noms de Jésus et Marie  
 100 JOACHIM BENOIT, aujourd'hui maison d'Olivier  
 Collin.
- 110 JOSEPH BOURDON, aujourd'hui Charles Circé dit St-Michel.
- 120 JOSEPH DUBUC ; divisé en plusieurs emplacements : la maison appartient à madame Vve Alexis Ste-Marie.
- 130 COL. ETN. DESCHAMBAULT, aujourd'hui à Adolphe Trudeau, fils d'André. (1)
- 140 FRANÇOIS TRUTAULT, aujourd'hui, Pierre Patenaude.
- 150 FRs. TRUTEAU, FILS, aujourd'hui, P. E. Hurteau, Ecr.
- NOTE—Les emplacements qui suivent, d'après les informations que nous avons pu nous procurer, n'étaient pas bâtis en 1810.
- 160 J. BTE. GENDREAU, aujourd'hui, Philius Bordua.
- 170 ETIENNE PRÉFONTAINE, divisé en plusieurs emplacements.
- 180 LOUIS SAUCÉ DIT COMPTOIS, Adolphe Trudeau.
- 190 JOSEPH MARCILLE, compris dans l'emplacement du couvent SS. Noms de Jésus et Marie.
- 200 FRANÇOIS CHARON, compris dans l'emplacement du couvent SS. Noms de Jésus et Marie.
- 210 JOSEPH ROBERT  
 220 JOS. GOGUET  
 230 ANDRÉ POTVIN  
 240 ANT. DESPOINTES
- } Ces quatre emplacements appartiennent aujourd'hui à Frs. Préfontaine.
- 250 VVE. JOS. DESPOINTES, aujourd'hui aux héritiers J. Bte Trudeau.
- JOSEPH GAGNIER. Ce nom est entré sur la répartition de 1810 ; cependant, nous n'avons pu avoir de renseignements

---

(1) Cette maison, qui existe encore, est l'une des plus vieilles ; elle fut bâtie en 1744, si l'on en croit l'inscription gravée sur une pierre au-dessus de la porte principale.

sur ce nom ou sur le terrain qu'il occupait ; les livres du seigneur n'en font pas mention.

On remarque sans doute sur le plan, en arrière du fort, un certain nombre d'emplacements, tracés en lignes pointées, sur le côté sud-ouest du chemin de Chambly.

Pas un seul de ces emplacements n'était bâti avant 1810 ; nous n'en connaissons qu'un seul qui eût été concédé avant cette époque ; le procès-verbal de l'arpentage de ce terrain, fait à la réquisition de Pierre Hyot, sur permission de M. Grant, est daté du 19 juillet 1786. Ce terrain contenait quatre-vingt-dix pieds de front sur le chemin de Chambly sur cent quatre-vingts pieds de profondeur.

Le procès-verbal le désigne ainsi : " Tenant le dit lopin " de terre en sa totalité par devant au nord-est au chemin " du Roy, et par derrière, au sud-ouest, à la terre de Messire " Alexandre Grant, joignant, d'un côté nord-ouest, à un " emplacement de quarante-cinq pieds de front à prendre " de l'alignement des tours du fort en gagnant au sud-est, " et d'autre côté au sud-est aux emplacements non con- " cédés."

Nous voyons aux livres du seigneur que cet emplacement avait appartenu, avant cette époque-là, à D. St-Eloi, qui l'avait vendu à Frs. Ste-Marie, et celui-ci à un nommé Caseneuve, et finalement à P. Hyot.

Comme ce terrain n'était qu'à quarante-cinq pieds en arrière du fort, il a fallu nécessairement qu'il retombât dans le domaine du seigneur ; la plus grande partie fut concédée de nouveau par madame la baronne à la fabrique de Longueuil pour un cimetière, le 15 février 1815 ; ce terrain formerait aujourd'hui le coin sud-ouest des rues Chemin de Chambly et Sainte-Elizabeth.(1)

---

(1) Voici comment nous prouvons cette assertion.

La distance entre la rue Saint-Charles et la rue Sainte-Elizabeth est toute

La première maison construite sur le côté sud-ouest du Chemin de Chambly dans le village de Longueuil fut celle de Jean-Bte Arès dit Sansfaçon, sur un terrain dont le contrat de concession fut passé le 3 juillet 1817.(1) Ce terrain formerait aujourd'hui le coin sud-est de la rue Sainte-Elizabeth et du Chemin de Chambly.

Il est inutile d'entrer ici dans de nouveaux détails sur la *Commune* ; nous ne parlerons que du *domaine*.

#### LE DOMAINE.

Le terrain qui, aujourd'hui et depuis le commencement de l'établissement de cette paroisse, est connu sous le nom de domaine, est celui que Le Moyne et ses

---

comprise dans le terrain de l'église actuelle et a 260 pieds français (ou environ 275 pieds anglais).

La profondeur du fort sur le chemin de Chambly était de..... 170 pds.

Or, de cette longueur, il faut déduire la largeur de la rue Saint-Charles, qui, avec les trottoirs, est d'environ 40 pieds, plus 15 pieds ou environ que prenait le fort du côté nord-ouest de la rue Saint-Charles, soit en tout .....

55 "

Il reste donc appartenant au fort du côté sud-est de la rue Saint-Charles.....

115 pds.

Ajoutons en arrière du fort, pour la saillie de la tour.....

10 "

Plus, le terrain qui se trouve entre l'alignement des tours et celui mentionné au procès-verbal que nous avons cité.....

45 "

Plus encore, le terrain désigné au procès-verbal de P. Hyot.....

90 "

---

Nous arrivons à la distance actuelle qui se trouve entre les rues Saint-Charles et Sainte-Elizabeth, qui est de.....

260 pds.

Ce qui équivaut à-peu-près à 275 pieds anglais.

NOTE.—Nous devons faire remarquer ici que si le fort était carré et avec les dimensions qu'on peut lui donner d'après l'aveu et dénombrement de 1723, en supposant les tours de 20 pieds de diamètre, il aurait 188 pieds de long sur le chemin de Chambly au lieu de 170, à part les saillies des tours ; ce qui laisserait 278 pieds français au lieu de 260 pour la distance entre les rues Saint-Charles et Sainte-Elizabeth ; ces 18 pieds auraient été réservés sur les 90 pieds de P. Hyot pour l'ouverture de la rue Sainte-Elizabeth, qui n'a aujourd'hui guère plus de 20 à 22 pieds anglais de largeur.

(1) Jos. Desautels, N. P.



descendants s'étaient réservés pour leur usage personnel et privé, et sur une partie duquel le premier baron avait bâti le château de Longueuil.

Ce terrain est désigné sur le plan de M. Sax, arpenteur, (1) comme suit : " borné en front par la rivière Saint-Laurent, en profondeur par les terres du Côteau-Rouge, au côté nord-est par le chemin de Chambly et au côté sud-ouest par Antoine (Adam dit) Laraméc, étant 10 arpents, 6 perches et douze pieds sur le front ; 6 arpents deux perches et 6 pieds de large en arrière ; 33 arpents, 12 pieds de long le long du chemin de Chambly, et 35 arpents et 2½ perches de long dans la ligne sud-ouest, contenant 276½ arpents en superficie, comprenant le fort, le lot de l'église et la prairie."

Le domaine demeura intact jusqu'au temps de madame la baronne ; ce n'est qu'alors qu'on commença à diviser des emplacements sur le domaine, en arrière du fort, et qu'on traça le prolongement de la rue Saint-Charles, en concédant le terrain de l'église.

La population du village prit bien vite possession d'une certaine étendue de la rue Saint-Charles ; alors la baronne se décida à faire diviser une partie du domaine en lots ou emplacements et fit préparer un plan par M. Jos. Weillbrenner, A. P., daté de 1835 ; l'on voit qu'elle se proposait d'ouvrir les rues Grant, Saint-Alexandre, Sainte-Elizabeth, Saint-Laurent et Caroline ; la rue Charlotte avait été ouverte vers 1812.

En 1841, lors de la confection du papier terrier et titre nouvel de la baronnie, un nouveau plan fut fait par le même arpenteur, mais sans date, ni signature (2) ; on y continuait à diviser tout le front du domaine, depuis le fleuve

---

(1) Ce plan est signé par Wm Sax, arp. provincial, et daté du 13 janv. 1810.

(2) Nous verrons ailleurs plus de détails sur ces plans de 1835 et 1841.

jusqu'à la rue Guillaume, par des rues et des lots ou emplacements de village.

L'établissement du chemin de fer Saint-Laurent et Atlantique, à Longueuil en 1846, occasionna la concession d'un grand nombre de ces lots et de l'ouverture de plusieurs rues sur le domaine ; de sorte que le village, qui n'avait pas une seule maison du côté sud-ouest du chemin de Chambly en 1810, est aujourd'hui beaucoup plus habité que du côté nord-est ou de l'ancien village.

Le domaine, comme la commune, était aussi destiné à disparaître des annales de la paroisse de Longueuil. Le baron actuel en vendit environ la moitié à M. Damase Brissette le 12 juin 1885 (1) pour la somme de \$6,500 ; cette partie contient 126 arpents en superficie (2) ; en déduisant la partie déjà concédée en lots et la partie vendue à M. Brissette, il ne reste que peu d'emplacements à concéder par le baron sur le domaine ; de sorte que l'on peut presque dire aujourd'hui qu'il n'y a plus de domaine, si ce n'est que de nom.

En 1832, M. Bouchette (3) s'exprimait ainsi sur le village de Longueuil :

“ Le village de Longueuil est sur le bord du Saint-Laurent, près de la petite rivière Saint-Antoine ; il comprend 65 maisons, y compris le presbytère et deux maisons d'école, dans chacune desquelles *seize* écoliers sont instruits.”

Nous verrons ailleurs le plan du village en 1835 avec légende, et nous y trouverons les 65 maisons mentionnées plus haut.

(1) Par acte passé devant P. Brais, N. P.

(2) Cette partie de terrain est bornée au nord-ouest par le chemin de fer Montréal et Sorel, au sud-est par les terres du Côteau-rouge, du côté nord-est par le Chemin de Chambly, et de l'autre côté par la terre connue sous le nom de ferme Guilbault.

(3) *Dictionnaire Topographique* (Edition de 1834.)

## CHAPITRE XV

(1789-1837)

MGR. DENAUT.—L'ÉGLISE DE 1811.

---

**SOMMAIRE.** — M. Denaut, curé de Longueuil. — Nommé évêque de Québec, il continue à demeurer à Longueuil. — Vicaires sous Mgr. Denaut, Mgr. Signaï, Mgr. Lartigue, etc. — M. Auguste Chaboillez, curé de Longueuil. — Construction d'une nouvelle église. — Nomination des syndics à cet effet. — Ordonnance des commissaires civils. — Délibérations de la fabrique. — Chapelle du Chemin de Chambly. — Agrandissement du cimetière. — Construction d'un presbytère, etc. — Mort de M. Chaboillez. — Recensement de 1825.

---

## MGR. DENAUT ET SES VICAIRES.

Quand Longueuil envoya siéger ses députés au parlement pour la première fois, la paroisse était administrée par un des plus dignes pasteurs qu'elle ait jamais eus. En effet, dès 1789, M. Denaut était nommé curé de Longueuil.

Voici une courte biographie de cet illustre prélat, qui préféra sa bonne paroisse de Longueuil aux honneurs qu'il aurait pu recueillir sur son siège épiscopal de Québec.

Pierre, né à Montréal, le 20 juillet, 1743, fils d'André Denaut et de Françoise Boyer, fut ordonné dans l'église de Saint-Pierre, île d'Orléans, le 25 janvier 1767, par Mgr. d'Esglis, et deux mois après, envoyé aux Cèdres ; il y fut curé depuis le 25 mars 1767 jusqu'en octobre 1789 ; il desservit en même temps Saint-Michel de Vaudreuil du 5 septembre 1773 au 30 octobre 1775. La desserte qu'il fit de Sainte-Jeanne de l'île Perrot commença dès l'année 1767 ou vers ce temps ; son dernier acte aux registres de cette paroisse est du 14 octobre 1787.

Nommé curé de Longueuil en 1789, il hésita à accepter une position si importante. Dans ses lettres à l'évêque à ce sujet, on voit que l'humilité chez lui ne cédait en rien à l'obéissance.

Sa lettre d'acceptation est du 28 mai 1789.

#### M. DENAUT NOMMÉ ÉVÊQUE.

Il exerçait le saint ministère à Longueuil depuis le 11 octobre 1789, lorsqu'il fut élu coadjuteur de Mgr. Hubert, le 23 mai 1794. Pie VI confirma cette élection et le nomma évêque de Canathe (en Palestine), et coadjuteur de Québec par une bulle du 30 septembre, 1794.

Sacré à Montréal, le 29 juin 1795, il continua ses fonctions de curé de Longueuil.

Mgr. Hubert s'étant démis de l'évêché de Québec le 1er septembre 1797, Mgr. Denaut lui succéda comme dixième évêque de Québec, et prit possession de son siège le 4 du même mois.

Il mourut à Longueuil le 17 janvier 1806, à l'âge de 62 ans, et fut inhumé dans le chœur de cette église dont il avait été le curé pendant dix-sept ans.

Durant son épiscopat, il eut à transiger des affaires avec ses anciens paroissiens des Cèdres et de l'île Perrot. Dans cette correspondance, et surtout dans celle avec son ami de

cœur, le seigneur de Soulanges, (Le Moyne de Longueuil), nous sentons que l'affection de l'ancien missionnaire s'était conservée dans le cœur de l'évêque.

Après la construction de la nouvelle église (1811), ses restes furent transportés de l'ancienne église dans la nouvelle et déposés du côté de l'évangile. Pour y perpétuer sa mémoire, la paroisse de Longueuil lui érigea un marbre placé dans le piédestal de deux colonnes (côté de l'évangile), formant une arcade au-dessus du grand autel. Ce marbre portait l'inscription suivante en lettres dorées :

Hic Jacet  
 Petrus Denaut  
 Natus Marianap, die 20 julii  
 Anno Domini 1743.  
 Consec : Episcop. Canath  
 Die 29 jun. A. D. 1795  
 Promat : ad sedem Quebec  
 Die 4 sept : A. D. 1797.  
 Obiit die 17 janu : A. D. 1806,  
 in hac parochiâ,  
 Quam vexerat annos 16,  
 et menses fere 4.  
 Via ejus vitæ pulchræ et omnes  
 Semites illius pacificæ.

Lors de la construction de l'église actuelle (1885), on eut encore à enlever le corps de Mgr. Denaut ; il est à présent déposé dans la chapelle mortuaire, érigée dans la cave de l'église pour l'inhumation des prêtres, et dans une des cases faites pour cet objet : on y a aussi placé tout auprès le marbre qui portait l'inscription citée plus haut.

#### VICAIRES SOUS MGR. DENAUT.

Le curé de Longueuil, étant évêque du Canada, il est hors de doute que Longueuil devint dès lors un cen-

tre religieux des plus importants. Aussi nous voyons comme vicaires d'alors des noms célèbres, comme ceux des Signaï, plus tard archevêque de Québec, des Lartigue, premier évêque de Montréal, etc.

Voici quels furent les vicaires qui aidèrent monseigneur Denaut à administrer la paroisse de Longueuil de 1789 à 1806.

1o *Jean-Baptiste Brugnier Bélair*, né à l'Assomption, le 25 octobre 1764, fils de Jean-Baptiste Brugnier et de Thérèse Beaudry ; ordonné le 2 novembre 1788 ; 1788, vicaire à Longueuil ; 1789, curé de Châteauguay, décédé le 19 février 1815 à l'âge de 50 ans.—(*Tanguay*).

2o *Pierre-Jos. Perinault*, ordonné le 7 août 1794, vicaire à Longueuil jusqu'en 1796 ; curé de la rivière-des-Prairies ; 1806, du Sault-aux-Récollets ; 1815, de Kingston ; 1818, du Saint-Esprit jusqu'à sa mort, 1821.—(*Tanguay*).

3o *Auguste Chaboillez*, qui devint plus tard curé de Longueuil.

4o *Théodore Letang*, né à Montréal le 6 novembre 1773, fils de Dominique Letang et de Catherine Paré ; ordonné le 11 mars 1797 ; 1799, vicaire à Longueuil ; 1814, curé de Beaumont où il décéda le 8 avril 1838.—(*Tanguay*).

5o *Charles Germain*, qui fut vicaire à Longueuil d'octobre 1800 à octobre 1801, (aidé par J. J. Lartigue).

6o *Michel-François Noël*, né à Québec, le 17 août 1773, fils de Joseph Noël et de Geneviève Allain ; ordonné le 11 août 1799 ; 1800, vicaire à Saint-Pierre du Portage ; 1801, vicaire à Longueuil ; 1802, curé de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Jean-Deschaillons ; 1806, de Saint-Paul jusqu'en 1810 ; 1812, vicaire de Saint-Roch-des-Aulnets ; 1818, curé de l'île-Verte, de la Rivière-du-Loup, et de Cacouna, où il décède, le 15 août 1823, à 50 ans.—(*Tanguay*).

7o *Joseph Signaï*, (13ième évêque de Québec), né à Québec le 8 novembre 1778, fils de François Signaï et de Marguerite Vallée ; ordonné à Longueuil ; vicaire à Longueuil de 1802 à 1804 ; 1804, curé de Saint-Constant ; 1805, de

Sainte-Marie de Ramsay ; 1806, missionnaire au lac Champlain ; 1814, curé de Québec ; nommé évêque le 15 décembre 1828, par Léon XII ; consacré évêque de Fussala *in partibus* par Mgr. Panet, le 20 mai 1827, nommé coadjuteur de Québec, demeurant curé jusqu'au 7 octobre 1831 ; le 13 octobre 1832, administrateur du diocèse ; nommé évêque de Québec le 18 février 1833, et archevêque de Québec par Grégoire XVI, le 12 juillet 1844. Il mourut à l'archevêché de Québec le 3 octobre 1850, à l'âge de 72 ans et fut inhumé dans la cathédrale.

80 *Jean-Jacques Lartigue* (premier évêque de Montréal), né à Montréal, le 20 juin 1777, fils de Jacques Lartigue et de Marie Cherrier ; ordonné le 21 septembre 1800, secrétaire de Mgr. Denaut, à Longueuil ; 1804, vicaire à Longueuil ; 1806, prêtre de Saint-Sulpice à Montréal ; 1807, agrégé directeur ; 1821, évêque de Telmesse ; 1836, installé solennellement évêque de Montréal ; décédé le 19 avril 1840, à l'âge de 62 ans.—(*Tanguay*).

90 *Charles-Marie Boucher de Boucherville*, né le 29 décembre 1781, fils de René-Amable Boucher de Boucherville et de Madeleine de Simblin ; ordonné le 6 juin 1805 ; 1805, vicaire à Longueuil ; 1806, à Québec ; 1807, curé du Château-Richer ; 1808, de Charlesbourg, où il décède le 16 janvier 1823, à l'âge de 41 ans.(1)—(*Tanguay*).

#### RÉV. AUG. CHABOILLEZ.

Mgr. Denaut eut pour successeur le révérend Auguste Chaboillez, qui fut curé de Longueuil pendant 28 ans.

*Auguste Chaboillez*, né à Montréal, le 1er décembre 1773, était fils de Louis Chaboillez et d'Angèle Baby-Cheneyville ; ordonné le 4 décembre 1796, il fut de suite vicaire à Longueuil ; en 1800, curé du Sault-aux-Récollets ; en 1806, curé de Longueuil, où il décéda du choléra le 29 août 1834, à 61 ans.—(*Tanguay*).

(1) Voir appendice, note G, la liste chronologique des prêtres et vicaires de Longueuil.

Mr. Chaboillez fut l'un des plus dignes pasteurs de Longueuil ; à l'exemple de M. Isambart, il dota la paroisse d'une nouvelle église.

Par son tact, sa prudence et son habileté, il réussit à surmonter toutes les difficultés et à construire un temple, qui fut dans le temps considéré comme l'un des plus beaux du pays.

La vie de M. Chaboillez fut entièrement consacrée à ses paroissiens de Longueuil.

Nos lecteurs verront facilement plus loin que les intérêts religieux furent le seul but de la vie entière de ce saint prêtre.

#### CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE.

Peu de temps après sa nomination à la cure de Longueuil, M. Chaboillez commença à s'occuper sérieusement de remplacer par une nouvelle, l'église déjà vieille de 1724.

D'ailleurs les paroissiens en comprenaient eux-mêmes l'urgent besoin ; le développement rapide de la colonie avait rendu trop petite l'ancienne église.

Dès avant 1780, les marguilliers avaient fait construire un jubé pour parer à cet inconvénient ; le 1er janvier 1783, à la reddition des comptes de la fabrique, il était alloué une somme de 142 livres, 12 sols, pour la façon de cinq nouveaux bancs.

C'était cependant la dernière amélioration importante faite à l'église de 1724 ; tout le monde sentait qu'il fallait construire, et chacun y mit de la bonne volonté.

Les recettes de la fabrique permettaient amplement à la paroisse d'accomplir ces nouveaux ouvrages ; on était loin de l'année 1722, alors que les revenus ne produisaient guère que 505 livres. En 1814, date de la dernière reddition des comptes, sous l'administration de la vieille église, nous trouvons un excédant de 3213 livres 9 sols, des revenus sur les dépenses.



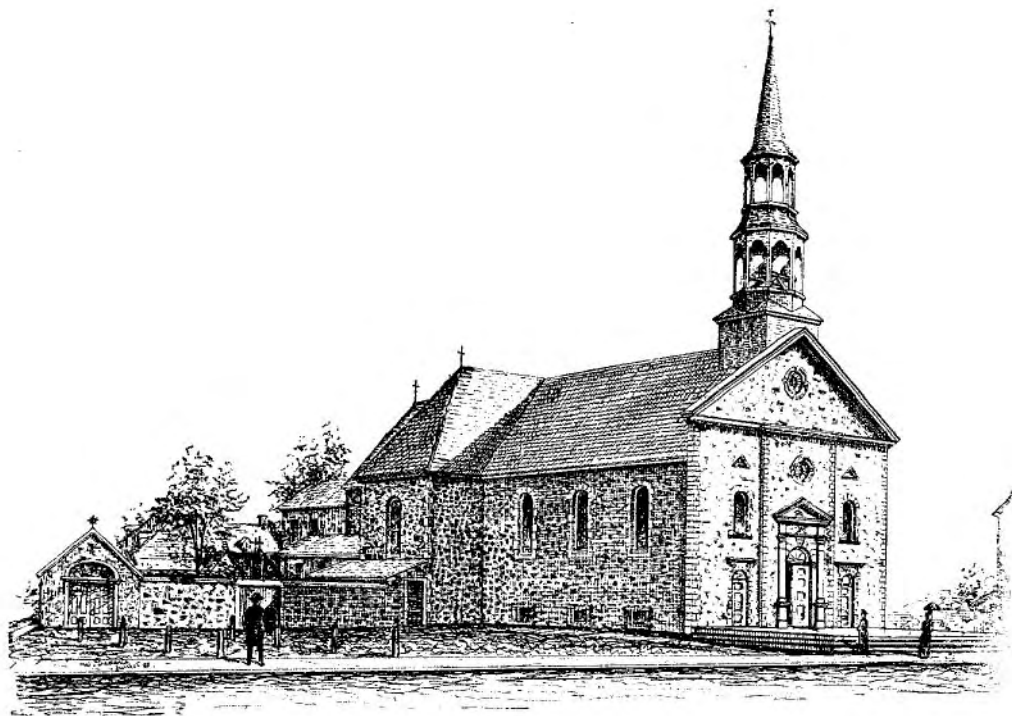


Photo-Gravure.

ÉGLISE CATHOLIQUE (1811)

D'après dessin de W. DECARIE.

Il va sans dire qu'on pratiquait la plus stricte économie ; et pour preuve, contentons-nous de mentionner le fait que ni l'église, ni la sacristie étaient chauffées, quoique le bois ne fût pas d'un prix bien élevé.

En 1783, on pensa qu'il serait bon pour la sacristie d'être chauffée ; à cet effet, le 20 novembre, à une assemblée des paroissiens, il fut passé une ordonnance à l'effet de diviser la paroisse en trois districts qui devraient fournir tour à tour le bois nécessaire pour chauffer journallement la sacristie.

## ÉLECTION DES SYNDICS.

A une grande assemblée, tenue le 22 octobre 1809, on élut huit syndics, chargés de veiller à la construction de la nouvelle église.

Les commissaires civils confirmèrent ces élections par une ordonnance du 31 octobre de la même année.

Ces syndics firent préparer une répartition par laquelle ils se partagèrent la paroisse en autant de districts, et furent chargés chacun de collecter les montants suivants auxquels leurs districts respectifs devaient contribuer.

Nombre de terrains ou d'emplacements portés à la répartition.	Noms des syndics.	Arpents.	Argent Livres.
54	Joseph Préfontaine.	6766	15,226-19
25	do do village.	24 $\frac{57}{16}$	2,180-08
34	François Céré.....	3590	8,010-08
44	Pierre Vincent.....	4083 $\frac{1}{2}$	10,988-17
54	Joseph Comtois.....	4924 $\frac{1}{2}$	11,011-12
41	Joseph Bouteiller dit Bonneville.....	3859 $\frac{1}{2}$	8,684-19
44	Louis Betourné....	4238 $\frac{6}{16}$	9,531-14
40	Luc Desautels.....	4417	9,928-11
<hr/> 336		<hr/> 32,695	<hr/> 75,620-00

Joseph-Pascal Dubuc était nommé receveur et comptable des syndics.

Le tableau ci-dessus nous fait connaître le nombre des contribuables et l'étendue des terres de la paroisse, ainsi que le montant auquel la paroisse a contribué pour la construction de cette église.

La première assemblée des syndics nous fournira les renseignements les plus importants sur l'église de 1811.

“ L'an mil huit cent dix, le treizième jour de janvier, “ avant-midi, ont comparu devant les notaires résidant “ dans la ville de Montréal, soussignés, Joseph Fournier dit “ Préfontaine, François Céré, Pierre Vincent, Joseph Saussé “ dit Comtois, Luc Desautels, Louis Betourné fils, Joseph “ Bouteiller dit Bonneville, Joseph Pascal Dubuc, syndics “ élus pour la bâtisse d'une église pour la paroisse de Lon- “ gueuil, lesquels ont dit, qu'en vertu de l'ordonnance de “ Sa Grandeur Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, “ sur la requête à lui présentée par une majorité des habi- “ tants de la dite paroisse de Longueuil, il est ordonné “ qu'une nouvelle église et sacristie en pierre seraient éri- “ gées au dit lieu de Longueuil, sur un terrain concédé par “ madame la Baronne de Longueuil, (1) et que la dite église “ aurait *cent vingt-six* pieds de longueur, *cinquante et un* “ pieds de largeur de dedans en dedans avec deux cha- “ pelles saillantes de quatorze pieds, que la dite Eglise “ aurait *trente-quatre* pieds de hauteur le long des pans “ d'une pierre à l'autre, et une sacristie de trente pieds de “ long à mesurer du centre du rond-point et vingt-neuf “ pieds de large, le tout mesure française; que la majorité “ des habitants de la dite paroisse de Longueuil ayant “ présenté une requête aux Honorables Commissaires pour

---

(1) Par contrat de concession du 6 août 1809. Greffe de Ls. Chaboillez, N. P.; la grandeur de ce terrain était de 200 pieds de front sur le Chemin de Chambly sur 170 de profondeur, mesure française.

“ la bâtisse d'une Eglise et qu'en vertu de leur permission,  
 “ les sus-nommés furent élus syndics à la pluralité des voix  
 “ des personnes présentes, ainsi qu'il appert par l'acte du  
 “ 22 octobre dernier ; que l'élection des dits syndics ayant  
 “ été confirmée par ordonné des commissaires en date du  
 “ trente et un octobre dernier, les autorisant à dresser un  
 “ état de la dépense que pouvait occasionner la construction  
 “ des dites Eglise et Sacristie, et aussi un acte de réparti-  
 “ tion de ce que chacun possédait de terre dans la dite  
 “ paroisse sera tenu de pourvoir et contribuer, pour être  
 “ ensuite soumis aux dits commissaires.

“ En conséquence les dits syndics, après avoir pris l'avis  
 “ de Messire Confroy, prêtre, vicaire-général de ce diocèse  
 “ et curé de Boucherville, et avoir consulté divers ouvriers,  
 “ sont d'opinion qu'il faut pour la construction de la dite  
 “ Eglise et sacristie, ce qui suit :” (Vient l'estimation détaillée  
 du coût de l'église ; elle s'élevait à 75,400 francs.)

Un des items détaillés et qui fait connaître l'usage d'alors, se lisait ainsi : “ *Rhum* pour les hommes, 740 francs.”

Nous continuons :

“ En outre, chaque propriétaire fournira par cent arpents  
 “ et en proportion de plus ou de moins, un tiers de toise de  
 “ maçonnerie, un voyage et sept huitièmes de platin, un demi  
 “ voyage de pierre d'arcade, un madrier de dix pieds pour  
 “ échafaudage ou en proportion ; en outre, chaque proprié-  
 “ taire de cent arpents donnera deux journées d'homme avec  
 “ cheval et voiture, et en proportion à la demande des syn-  
 “ dics, chaque possesseur de cent arpents donnera au moins  
 “ un boulin de dix-huit pieds ; celui qui aura deux cents ar-  
 “ pents, une d'une perche de vingt-huit pieds, et celui  
 “ qui aura trois cents arpents, une d'une perche de quarante  
 “ pieds ; chaque propriétaire d'un emplacement d'un demi  
 “ arpent en superficie sera tenu de faire dix-sept pieds de  
 “ fouilles pour les fondations de l'Eglise et ainsi plus ou  
 “ moins jusqu'à un arpent en superficie.

“ Et les syndics, ayant fait un relevé ou liste de ce que  
 “ chaque paroissien de la dite paroisse possède de terre aussi  
 “ juste qu’il leur a été possible, sont convenus de diviser la  
 “ dite paroisse en sept cantons ou districts, ainsi qu’il sera  
 “ ci-après mentionné ; et que la dite paroisse contient 32,671  
 “ arpents et un quart quelques fractions en superficie, outre  
 “ 25 emplacements plus ou moins grands *bâtis et habités*,  
 “ d’où il résulte que chaque propriétaire payera 45 sols pour  
 “ chaque arpent en superficie qu’il possède, et chaque pro-  
 “ priétaire d’emplacement d’un demi arpent de front sur un  
 “ arpent de profondeur, ou de moindre dimension, payera  
 “ soixante livres de vingt coppes et en proportion jusqu’à  
 “ un arpent en superficie qui payera 120 livres, et tout em-  
 “ placement au-dessus d’un arpent payera en sus la même  
 “ contribution de 45 sols par arpent en superficie ; lesquelles  
 “ sommes ils seront tenus de payer aux syndics de leurs  
 “ districts respectifs comme suit : un tiers, huit jours après  
 “ l’homologation de la répartition, un tiers en mars 1811, et  
 “ un tiers en janvier 1812, outre les objets à être par eux  
 “ fournis, en nature et travaux personnels qu’ils feront et  
 “ fourniront, lorsqu’ils en seront requis par les syndics.

“ Et pour maintenir l’unité dans les comptes et déboursés  
 “ à faire pour les dites constructions, il a été élu un syndic  
 “ receveur et comptable, qui est le Sr Joseph Pascal Dubuc,  
 “ entre les mains duquel les syndics de district seront tenus,  
 “ huit jours après l’échéance des termes ci-dessus, de verser  
 “ et payer le montant de la collection par eux faite chacun  
 “ dans leurs districts respectifs et tous payments et déboursés  
 “ faits par le dit syndic comptable sur l’ordre de la  
 “ majorité des dits syndics de district.(1)

“ Et le cas arrivant que par les marchés à faire avec les  
 “ entrepreneurs, les syndics obtinssent de faire faire les dits

---

(1) Ceci explique pourquoi le nom de Joseph-Pascal Dubuc n’est pas avec ceux des syndics qui ont la collection à faire.

“ ouvrages à un moindre prix que celui porté dans l'estima-  
 “ tion ci-dessus, il sera fait une diminution proportionnée,  
 “ à être imputée sur le dernier terme de paiement ci-dessus  
 “ spécifié.

“ Duquel acte d'évaluation de dépense et de répartition  
 “ de ce que chacun doit payer, les dits syndics ont requis  
 “ et demandé acte aux dits notaires, en la maison presbyté-  
 “ riale du dit Longueuil, et ensuite en l'étude de Louis Cha-  
 “ boillez, en cette ville, les jour et an susdits, ce qui leur a  
 “ été octroyé pour servir et valoir ce que de raison, et ont  
 “ les dits syndics déclaré ne savoir signer de ce enquis, ont  
 “ fait leur marques ordinaires, excepté le dit Joseph-Pascal  
 “ Dubuc qui a refusé de faire sa croix, prétendant que les  
 “ emplacements étaient taxés à une trop forte contribution,  
 “ et qu'il consentirait au contenu en ces présentes, sauf  
 “ cette exception, et s'est retiré, après lecture faite, ainsi  
 “ qu'il est en la minute des présentes.

JOSEPH + PRÉFONTAINE, FRs. + CÉRÉ, PIERRE + VINCENT,  
 JOSEPH + COMTOIS, JOSEPH + BONNEVILLE, LUC + DES-  
 ACTELS.

“ LS. SARAULT, N. P., et du soussigné.”

“ LS. CHABOLLEZ.”

“ Je, prêtre, soussigné, curé de la paroisse de Longueuil,  
 “ certifie que l'acte de répartition et autres parts a été  
 “ publié à la porte de l'Église, à l'issue du service divin du  
 “ matin, par trois dimanches consécutifs ; et de plus que le  
 “ dit acte a resté en dépôt au presbytère de Longueuil  
 “ pendant quinze jours pour l'inspection des intéressés.

“ Longueuil, 4 mars 1810.

“ CHABOLLEZ, Ptre.”

## ORDONNANCE DES COMMISSAIRES CIVILS.

Cette résolution des syndics fut adoptée par les commissaires civils par l'ordonné suivant :

“ Mardi, 1er Mai 1810.

“ Présents: L'Hon. J. MCGILL	} Commissaires.
“ P. L. PANET	
“ EDW. WM. GRAY.	

“ Les commissaires ayant entendu les syndics et les  
 “ opposants, sur les propositions des ouvriers pour la cons-  
 “ truction de la nouvelle église, faisant droit définitivement  
 “ sur l'homologation demandée par les syndics, de l'acte de  
 “ dépenses et de répartitions par eux dressé le trente jan-  
 “ vier dernier et sur les objections des opposants sur les-  
 “ quelles ils s'étaient réservés de prononcer suivant leur  
 “ ordonné, en date du huit mars dernier; considérant que  
 “ toutes les parties sont tombées d'accord d'accepter les pro-  
 “ positions de Joseph Chevalier, Alexandre Lagie et Arthur  
 “ Gilmore pour la maçonnerie et pierre de taille, et de Charles  
 “ Delorme, Joseph Gauvin, et Louis St-Amour, pour la  
 “ charpente et menuiserie, pour les différents ouvrages pour  
 “ la bâtisse de l'Eglise, et qu'ils sont satisfaits des cautions  
 “ par eux offerts; considérant aussi que le chemin couvert  
 “ et le canal mentionnés au devis ordonné par les commis-  
 “ saires, paraissent aux dits commissaires essentiels et  
 “ nécessaires; et après avoir délibéré sur le tout, les com-  
 “ missaires ont confirmé et confirment l'état de dépenses et  
 “ de répartition du trente janvier dernier pour être exécuté  
 “ suivant sa forme et teneur dans toutes les parties où il  
 “ n'y est pas dérogé par le présent ordonné.

“ Et attendu que les commissaires ont été d'opinion que  
 “ les habitants propriétaires ne seraient pas tenus de four-  
 “ nir les matériaux mentionnés en la répartition, vû que la

majorité d'eux trouvait moins onéreux d'en charger les ouvriers, ce qui doit en augmenter la répartition en argent, ordonnent qu'en sus des 45 sols par arpent de terre que chaque propriétaire doit payer en argent suivant l'état de répartition, il sera prélevé sur chaque dit propriétaire 5½ sols de plus, afin de remplacer la fourniture des matériaux dont les paroissiens sont par les présentes déchargés, excepté les journées de corvée, et que les emplacements paieront dans la même proportion au lieu des familles.

Et attendu que les opposants se sont plaints que plusieurs terres, îles et ilets n'avaient pas été comprises dans l'acte de répartition, ce qui est difficile à constater pour le moment, les commissaires enjoignent aux syndics de faire les perquisitions nécessaires à cet effet et de faire payer les propriétaires des dites terres, îles et ilets au prorata, de ce que doivent payer les autres propriétaires, sauf aux dits syndics à tenir compte aux paroissiens et à leur rembourser l'excédant des argents qu'ils auront entre les mains, après la bâtisse de l'église.

Ordonnent de plus que le premier tiers de la répartition ordonnée par les présentes, sera payé sous trois semaines à compter de ce jour et les deux autres tiers aux termes de l'acte de dépenses et de répartition.

Par ordre des Commissaires,

“ REID.”

Le droit d'enterrer dans l'église fut élevé par Mr Cha-boillez le 12 novembre 1815 à la somme de 240 livres au lieu de 40 qu'il était auparavant. Cette augmentation eut pour effet de faire diminuer les demandes de sépultures dans l'église, et qui menaçaient de devenir extrêmement nombreuses.

L'église fut construite sur l'emplacement qu'occupait le vieux fort de Longueuil ; ce terrain avait été concédé à la



fabrique le 9 août 1809 par la baronne de Longueuil (1) ; les travaux furent poussés rapidement ; dès le premier janvier 1814, l'église était terminée et les paroissiens en prenaient possession.

Les bancs furent de suite vendus et rapportèrent un revenu considérable à la paroisse.

ÉTAT DES BANS DE L'ÉGLISE DE LONGUEUIL,  
*1er janvier 1814.*

Voici ce qui a rapport à cette vente.

Première rangée du côté de la chapelle Saint-Charles ou du banc d'œuvre, joignant le mur.

	LIVRES.
15 bancs, montant en tout à.....	467

*Note.*—Il y avait en outre dans cette rangée, le banc d'œuvre et les deux bancs seigneuriaux qui ne sont pas compris.(2)

Seconde rangée du côté du banc d'œuvre joignant la petite allée.

20 bancs.....	665
---------------	-----

Troisième rangée du côté du banc d'œuvre joignant la grande allée.

18 bancs.....	672
---------------	-----

Quatrième rangée, côté de la chaire, joignant la grande allée.

---

(1) Greffe de Louis Chabouillez, N. P. L'étendue du terrain ainsi acquis était de 170 de front sur la rue Saint-Charles avec une profondeur de 200 pieds le long du Chemin de Chambly.

(2) L'un de ces bancs seigneuriaux appartenait de droit au baron de Longueuil et l'autre avait appartenu sans doute aux seigneurs du fief Tremblay, d'après les conditions de l'union de ce fief à la paroisse de Longueuil et signées en 1719 par Madame Gauthier de Varennes. Après la mort de la dernière baronne catholique en 1841, ces bancs ont été occupés jusque vers 1855 (époque de la passation de l'acte abolissant les droits seigneuriaux, 1854) par la famille I. Hurteau, qui avait été agent de cette baronne ; ils furent vers cette époque convertis en bancs ordinaires et vendus comme les autres.

18 bancs.....	694
Cinquième rangée, du côté de la chaire, joignant la petite allée.	
20 bancs.....	822
Sixième rangée du côté de la chaire joignant le mur	
22 bancs.....	785
Septième rangée adossée au portail (compré- nant le banc pour le marguillier sortant de charge).	
3 bancs vendus.....	84
Chapelle Saint-Charles.	
6 bancs.....	238
Chapelle de la Sainte-Vierge.	
6 bancs.....	194
Jubé.	
32 bancs.....	570
<hr/>	
172 bancs vendus, donnant un total de.....	5191

Le dessin de cette église, que nous offrons ici donne une bonne vue d'ensemble de ce temple qui, au commencement du siècle, fut considéré comme un monument religieux en Canada.

#### DIVERSES DÉLIBÉRATIONS DE FABRIQUE.

Avant le parachèvement de cette église, il avait été défendu d'enterrer dans l'ancien cimetière, (1er juin 1810). Mgr. Jos-Octave Plessis, évêque de Québec, s'exprime ainsi à ce sujet, à sa visite pastorale, le 7 juin 1809 :

“ Vu et alloué les comptes de cette fabrique desquels nous déchargeons les marguilliers.

“ Ordonnons 1o deux douzaines de corporaux. 2o deux aubes. 3o de ne plus enterrer dans le cimetière, passé le premier juin prochain.

“ Donné à Longueuil, dans le cours de nos visites, le 7 juin 1809.

“ † J. O., EVÊQUE DE QUÉBEC.

Le 21 décembre 1816, la fabrique passe un règlement pour maintenir la paix et le bon ordre dans l'église durant les offices.

La vieille cloche dut servir à la nouvelle église jusqu'en 1816 ; car, cette année-là, nous voyons que la fabrique consacre les sommes respectives de 2285 livres et 1576 livres pour payer l'achat de deux nouvelles cloches.

En 1819, André Achim reçoit 2400 livres pour la construction de fonds baptismaux, et 822 livres pour la confection des grandes portes ; en 1820, on donne à Pierre Gagnon 648 livres pour les bénitiers et en 1821, à André Achim, 720 livres, pour avoir fait un buffet d'orgue, suivant le plan de M. Chaboillez. Il n'y a aucun doute que cet orgue fut le premier à Longueuil ; il existe encore, et se trouve placé au chœur de l'église nouvelle en arrière du maître-autel.

A l'assemblée du 7 juin 1822, on reçut trois grands tableaux peints par J.-Bte Roy-Audy, pour lesquels on paya la somme de 2160 livres.(1)

#### CHAPELLE DU CHEMIN DE CHAMBLY.

Dès l'église terminée, les paroissiens construisirent en 1813 la petite chapelle que nous voyons encore sur le Chemin de Chambly. Cette chapelle est de 17 pieds de front sur 21 de profondeur et contient l'autel qui servait au culte

(1) Ces tableaux représentaient le patron de la paroisse, “ *St-Antoine de Padoue* ”, “ *St-Charles-Borromée administrant les pestiférés*,” et “ *La Présentation de l'enfant Jésus au Temple*.”



CHAPELLE CONSTRUITE EN 1813

Généralement connue sous le nom de CALVAIRE.

dans l'église de 1724. Cet autel est une des plus précieuses reliques que nous ayons ; il est encore dans un assez bon état de conservation. La petite chapelle fut construite par un nommé Antoine St-Amour, pour le prix de 540 livres, suivant la reddition de comptes de 1813.

Le terrain faisait partie de la commune et avait été donné à la fabrique dans le but spécial de construire cette chapelle ; certaines informations nous disent que ce fut par un nommé Hugron.

#### AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE.

Le nouveau cimetière situé près de l'église nouvelle et ouvert le 1er juin 1810, fut bientôt trouvé trop petit : dès le 12 février 1815, la fabrique fut forcée d'acquérir un terrain voisin de l'église, pour agrandir ce cimetière : à l'assemblée du 12 février 1815, " il a été proposé d'acheter " un terrain contigu à l'emplacement déjà concédé à la fabri- " que et aux habitants de Longueuil par madame la " Baronne de Longueuil, etc." Mr le curé ayant proposé les conditions de vente offertes par Thomas Busby, agent de la dite dame Baronne de Longueuil, et ayant obtenu de Mgr. Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, son consentement pour que les marguilliers fussent autorisés à prendre au coffre-fort la somme nécessaire pour payer le dit terrain destiné à faire un cimetière, on accepta ces conditions, et on autorisa le curé et Alexis Marcil, marguillier en charge, à faire l'acquisition de ce terrain et à en passer contrat au nom de la fabrique. Le contrat fut signé le 15 février 1815.(1)

---

(1) Greffe de J. O. Desautels, N. P. Ce terrain contenait 60 pieds sur le Chemin de Chambly sur 170 de profondeur ; ce qui devait former avec le terrain acquis le 6 août 1809 un emplacement de 260 pieds sur le Chemin de Chambly avec 170 pieds sur la rue Saint-Charles, le tout de mesure française.

## CONSTRUCTION DU PRESBYTÈRE (1831).

Mr Chaboillez, après avoir vu à la construction de la nouvelle église, acquit de madame la baronne, à titre de concession en son nom propre, un terrain de 180 pieds de front sur 200 pieds (1) de profondeur, voisin du terrain de l'église, par acte passé le 9 juin 1812.(2) Il fit construire une grande maison en pierre, de 60 pieds de front sur 40 pieds de profondeur, à deux étages et l'occupa lui-même, comme maison presbytériale ; le vieux presbytère servit de résidence aux vicaires, et pendant plusieurs années aussi, comme maison d'école.

En 1829, ce vieux presbytère qui était en très mauvais état, et trop vieux pour être réparé convenablement, dut être rebâti à neuf ; dans ce but, les habitants signèrent une requête à Mgr l'évêque de Québec, en date du 25 novembre 1829, demandant la permission de rebâtir le presbytère ; ces démarches étaient faites pour se conformer à la demande de Mgr. Bernard-Claude Panet, évêque de Québec, qui avait chargé son grand-vicaire Joseph-François Deguire, lors de sa visite à Longueuil, le 29 février 1829, de requérir les habitants de construire un nouveau presbytère ; cette demande fut prise en considération à l'assemblée de la fabrique du 6 juin 1830. Après avoir été signée, la requête fut présentée aux commissaires civils, le 12 mai 1830, qui, à cette séance, donnèrent la permission de convoquer les paroissiens le 20 mai suivant pour élire les syndics, et de rapporter le lendemain le résultat de l'élection.

---

(1) Il y a erreur dans cette désignation à l'acte ; car, le terrain a au moins 260 pieds de profondeur, ou tout l'espace compris entre les rues Saint-Charles et Sainte-Elizabeth.

(2) Greffe de Ls. Chaboillez, N. P. Cette propriété resta dans la famille de Mr Chaboillez après sa mort et passa aux mains des révérends Pères Oblats de M. I.

Le 24 mai, les commissaires homologuèrent l'acte d'élection des syndics qui étaient : Toussaint Daigneau, Alexis Marcile, Julien Paquet, J.-Bte Desautels, François Benoit, Antoine Vincent, et Victor Chénier, tous élus pour surveiller les travaux de la construction du presbytère ; il leur fut ordonné par les commissaires de préparer un devis des travaux à faire, et une répartition des montants à percevoir pour l'exécution de ces travaux ; le tout devait être pris en considération par eux le 28 mai suivant.

Enfin, les commissaires civils, après avoir siégé les 16 juillet et 2 août 1830, homologuèrent les devis et répartition des syndics à leur session du 4 août.

Les travaux commencèrent cette année-là même et furent terminés l'année suivante. A une assemblée des paroissiens, tenue le 25 septembre 1831, les syndics furent autorisés par la majorité de l'assemblée de dépenser le surplus de l'argent qu'ils avaient en main à : " entourer l'emplacement " du presbytère, y faire un nouveau bâtiment pour servir " d'étable et remise et autres dépendances, pour que le tout " soit convenable pour la résidence future du curé ou " vicaire, et de rendre compte de l'emploi de l'argent."(1)

La même année (1831), on confia la construction du premier charnier à François Truteau pour la somme de £99, (\$396.00). Mr Chaboillez avait jugé à propos de prendre cette sage précaution pour prévenir le vol des cadavres pendant l'hiver, vol qui était devenu un véritable fléau.

Joseph Lavoie, maître-chantre, est augmenté en 1832 de 75 livres, ce qui lui donne alors un salaire de 850 livres par année.

Il n'y eût pas de chantres payés avant 1791 ; depuis cette date jusqu'en 1810, on paya 150 livres par année pour le chantre, mais on ne mentionne pas de nom.

(1) Le presbytère, ainsi construit sur l'emplacement de l'ancien, consiste en une maison en pierre de 48 pieds de long sur 42 pieds de largeur, à un étage, avec galerie sur le devant ; c'est le presbytère actuel.

Isidore Poirier reçoit de 1811 à 1817 un salaire variant de 200 à 690 livres, et Joseph Lamarre, 150 livres. André Bason remplaça Poirier en 1818, moyennant un salaire de 147 livres ; Joseph Lajoie agit comme chantre en 1819, et finit en 1834 ; son salaire avait varié de 675 à 900 livres.

MM. Ed. Chicoine et Jos. Galaise remplacèrent Lajoie ; tout le monde se rappelle encore de E. Chicoine qui fut chantre près de 50 ans, et aussi de Jérémie Marchand, qui avait remplacé Galaise en 1842 continua jusqu'à sa mort arrivée le 13 janvier 1870.

LeMay fut nommé organiste en 1821 avec un salaire variant de 360 à 672 livres ; ce fut le premier organiste à Longueuil. Mr Joseph Goguet, N. P., le remplaça en 1831, et occupa cette charge pendant environ 25 ans. M. Goguet fut remplacé lui-même par Jos. Marchand, fils du chantre, jusque vers 1872. Depuis ce temps, l'orgue a été tenu par Eusèbe Favreau, Louis Marchand, W. Davignon, et enfin Louis Larivé, organiste actuel.

Nous trouvons encore que la fabrique donna le 30 décembre 1835 un bénitier en marbre à M. Brunet, curé de la Petite-Nation et une cloche à la mission de Grandville.

#### MORT DE M. CHABOILLEZ.

Tout en s'occupant si activement de sa paroisse, Mr Chaboillez trouva moyen de prendre part à une célèbre discussion contre Mgr. Lartigue, au sujet de la nomination des curés. Mr Chaboillez, avec une foule de prêtres, prétendait que la nomination de Mgr. Lartigue, comme évêque de *Telmesse*, ne lui donnait pas le droit de nommer les curés ; mais que ce privilège devait appartenir au clergé du diocèse de Montréal réuni en assemblée.

La discussion, toute courtoise qu'elle fût, se fit avec une vigueur et une énergie sans pareilles. Les lettres de Mr



Chaboillez à ce sujet ont été imprimées et nous y référons nos lecteurs.

Après une vie remplie de travaux et de bonnes actions, Mr Chaboillez quitta ce monde en 1834, le 29 août ; il fut une des nombreuses victimes de la terrible épidémie qui sévissait alors en Canada, le choléra. Il avait été 28 ans curé de Longueuil, avait bâti une nouvelle église, construit un presbytère, acquis un cimetière, travaillé ardemment à propager l'éducation et au salut de ses ouailles, tout en conservant parmi ses confrères du clergé une réputation de science et d'érudition de premier ordre. Il était un ami dévoué des Sulpiciens de Montréal.

Durant cette longue vie de sacerdoce et de travail, Mr Chaboillez n'eut qu'un seul vicaire qui l'aida, de septembre 1829 à octobre 1830, Mr J. J. Vinet, aujourd'hui Mgr. Vinet.

“ JACQUES-JANVIER VINET SOULIGNY, dit M. Tanguay, est  
 “ né à la Longue-Pointe, le 1er janvier 1806, fils d'Hypolite  
 “ Vinet et de Marie Beandry ; ordonné le 20 septembre  
 “ 1828 ; vicaire à Saint-Jacques de l'Achigan : 1829, à Lon-  
 “ gueuil ; 1830, à Saint-Jacques de l'Achigan ; 1831, curé  
 “ de Saint-Valentin ; 1834, de Rigaud ; 1847, du Sault-au-  
 “ Récollet.”

Mgr. Vinet vit encore dans sa paroisse bien aimée du Sault-au-Récollet.

#### RECENSEMENT DE 1825.

Longueuil comptait en 1790 une population de 1,613 âmes ; elle s'était plus que doublée depuis 1765, en moins de 25 ans ; il y avait 830 hommes et 783 femmes ; sur ce nombre, 301 hommes étaient mariés et 297 femmes ; on comptait 529 garçons et 468 filles.

Au recensement officiel de 1825, Longueuil s'est encore doublé ou à peu près, dans l'espace de 35 années ; il donne une population de 2,856 âmes.

*Recensement de 1825.*

Nombre de personnes demeurant dans la maison à Longueuil.....	2856
Absents appartenant à la famille.....	2
	<hr/>
Total.....	2858
	<hr/> <hr/>
Demeurant à la maison, au-dessous de 6 ans.....	590
do do de 6 à 14 ans.....	571
do do de 14 à 18 ans.....	309
De 18 à 25, hommes mariés.....	10
do do do non mariés.....	240
De 25 à 40 do mariés.....	195
do do do non mariés.....	41
De 40 à 60 do mariés.....	174
do do do non mariés.....	44
Au-dessus de 60 ans, mariés.....	68
do do non mariés.....	21
Au-dessous de 14 ans, femmes.....	669
De 14 à 45, femmes mariées.....	350
do do do non mariées.....	334
De 45 au-dessus, femmes mariées.....	139
do do do non mariées.....	21
	<hr/>
	(1) 3776

(1) Il y a certainement erreur entre ces deux totaux ; mais nous donnons une copie exacte du document officiel.

## CHAPITRE XVII

*(1837-1845)*

## RÉVOLTE DE 1837-38.—FONDATION DU COUVENT.

SOMMAIRE. —Mouvements populaires (1837-38).—Rencontre des Canadiens et des Anglais sur le Chemin de Chambly, à Longueuil.—Bonaventure Viger et le Capt. Joseph Vincent.—Réclamations de Longueuil pour pillage et incendie pendant l'émeute de 1837.—Le Dr. J. O. Chénier.—Rév. M. Manseau, curé de Longueuil.—Il encourage l'instruction.—Fondation du couvent de Longueuil : Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie.—Vie de Mlle Céré, une des fondatrices.—Appréciation de M. de Laroche-Héron sur les Sœurs de Longueuil.—Transport de la maison-mère à Hochelaga.—Lettre de Mgr. Bourget à ce sujet.—Progrès merveilleux de la Communauté.—La baronne de Longueuil.—Anecdote.—Recensement de 1844.

## MOUVEMENTS POPULAIRES DE 1837-38.

Le Canada était arrivé aux jours sombres de 1837. Les Canadiens-Français, après cinquante années de luttes pour la liberté du gouvernement constitutionnel et responsable, en étaient réduits à employer les grands moyens pour assurer le succès de leur cause.

La lutte entre la Chambre Législative, responsable au peuple, et le Conseil Législatif, composé en grande partie

de fanatiques, ne pouvait plus se continuer sur le terrain constitutionnel.

Après le refus de la Chambre de voter les subsides nécessaires au fonctionnement du service civil, le gouverneur Gosford, sur instruction spéciale reçue à cet effet du gouvernement anglais, disposa à son gré des revenus de la province, tout en se moquant des représentants du peuple.

Cette audace mit le comble à l'exaspération publique ; de grandes assemblées furent convoquées dans différentes paroisses du district<sup>2</sup> de Montréal ; on y passa des résolutions énergiques, protestant contre la violation des principes les plus élémentaires du système constitutionnel.

L'agitation se convertit bientôt en révolte, et le 17 novembre 1837, les patriotes tiraient à Longueuil les premiers coups de feu pour la revendication de leurs droits : premier acte d'un long drame qui finit par l'échafaud, l'incendie, la ruine et l'exil d'un grand nombre. Une lutte parlementaire s'en suivit, qui nous assura dix ou douze ans après 1837, le véritable régime responsable tel que nous le possédons aujourd'hui.

L'autorité anglaise, se voyant menacée d'une révolte générale, essaya de contrôler ce soulèvement par l'arrestation des chefs du mouvement. Des mandats furent émis contre Papineau, Morin, Nelson et une foule d'autres citoyens haut placés ; M. Desmarais, notaire, et le Dr Davignon (1), tous deux alors de Saint-Jean d'Iberville, furent compris dans la liste des proscrits.

On envoya pour les arrêter un petit détachement de la cavalerie volontaire (dragons de Montréal), commandé par le capitaine Moulton.

Celui-ci s'empara sans peine des deux prisonniers et les conduisit à Montréal, enchaînés dans un wagon ; il était aidé d'un constable du nom de Mâlo et de deux gardiens.

---

(1) Le Dr Davignon, dont il est question ici, était le frère du Dr P. Davignon qui a demeuré à Longueuil plusieurs années.

RENCONTRE DES ANGLAIS ET DES CANADIENS SUR LE CHEMIN  
DE CHAMBLY.

La triste nouvelle de ces arrestations se répandit comme l'éclair dans le comté de Chambly. Le capitaine Vincent avait fait avertir en toute hâte Bonaventure Viger, qui demeurait à Boucherville, qu'un détachement de cavalerie était passé sur le Chemin de Chambly pour opérer ces arrestations.

Le 17 novembre, le vendredi, dès avant cinq heures du matin, Viger se rendit chez le capitaine Vincent,<sup>(1)</sup> où il trouva réunis un bon nombre d'habitants de Boucherville, de Longueuil et de Chambly, tous armés de fusils, de fourches ou de faux.

Vincent lui raconta ce qui s'était passé. "Voyez, dit-il, comme je suis couvert de boue ; si je ne m'étais pas jeté dans le fossé, la troupe m'aurait arrêté."

S'adressant ensuite aux gens réunis dans sa maison, Vincent leur conseille de se préparer à faire le coup de feu et à passer le reste de la nuit à fondre des balles.

A la pointe du jour, un homme arrive à toute bride et annonce que le notaire Desmarais et le Dr. Davignon avaient été arrêtés par les dragons volontaires de Montréal.

—Que faut-il faire ? dit Vincent.

—Délivrer les prisonniers, dit Viger, et aller du côté du village attendre la troupe.

—Qui a un bon cheval ? dit Vincent.

—Moi, répondit Viger.

—Eh bien ! en avant ! arrangez les choses comme vous l'entendrez.

On se mit en marche, Viger en tête, recrutant tous ceux qu'on pouvait rencontrer en route.

---

(1) Joseph Vincent demeurait sur la terre qui appartient aujourd'hui à M. Olivier Delières, près de l'église Saint-Hubert, et qui était alors de la paroisse de Longueuil.

Rendu au village de Longueuil, on apprend qu'un détachement de réguliers est arrivé pour prêter main-forte à la cavalerie, et on lui dit que le village serait mis à feu et à sang, si la lutte avait lieu là.

—Eh bien ! retournons sur nos pas, dit Viger.

Ils se mirent en marche et s'arrêtèrent à environ deux milles du village, près de la *petite savanne* ; ils entrèrent sur la terre de Joseph Bessette(1) ; là, les habitants se placèrent au coin de la terre, le long de la clôture de Gabriel Brissette et du Chemin de Chambly, et résolurent d'y attendre la troupe.

Viger, dont la bravoure et la détermination nous sont bien connues, disposa ses hommes de manière à produire le plus grand effet possible : mais les préparatifs ne furent pas longs, car un nuage de poussière, et le bruit des voitures et des pas de chevaux, leur apprirent que la cavalerie arrivait.

Viger, ses bras de chemise retroussés jusqu'aux coudes, un grand sabre à la main, et placé sur le plat d'une grosse pierre qui s'avancait dans le fossé du chemin, d'une voix forte, cria aux volontaires qui arrivaient au petit trot avec les deux prisonniers : " Halte ! livrez-nous les prisonniers, au nom du peuple."

Il ne reçut aucune réponse à cette première demande.

Il cria une seconde fois : " de Dieu et de grâce, livrez-nous les prisonniers."

—*Attention*, dit alors Ermatinger, *go on ! make ready ! fire !*

—Halte ! répond Viger une troisième fois, livrez-nous les prisonniers !

Pour toute réponse, la troupe tire sept à huit coups de fusils.

(1) Aujourd'hui appartenant à Isaïe Durochers.

Viger est atteint par deux balles ; l'une lui coupe l'extrémité du petit doigt et l'autre lui effleure la jambe ; il n'avait alors qu'une partie de ses hommes auprès de lui : il leur crie : " Que la mère de Dieu nous protège et que le " diable les emporte : *Feu !*

Aussitôt les habitants tirent sur les chevaux du wagon et sur ceux des volontaires ; Viger, ajustant celui qui était à la tête de la cavalerie, l'atteint au genou.

Les chevaux, effrayés par les coups de fusils, se cabrent et prennent la fuite à travers les champs, dans toutes les directions.

Les Anglais ou volontaires sont convaincus qu'ils ont affaire à une centaine d'hommes déterminés. Viger profite de la confusion de l'ennemi. Debout sur la clôture, il parle, crie, commande, comme si partout des hommes cachés attendaient ses ordres.

—En avant, dit-il, mes braves, mort aux *chouayens*.  
*Feu !*

Les volontaires, pris par surprise, effrayés et montés sur des chevaux atteints par des balles, partent au grand galop, et toute la troupe prend la fuite, abandonnant les deux prisonniers dans le wagon avec l'officier Mâlo. Celui-ci, tout effrayé, prend aussi le parti de se sauver ; en partant, il décharge ses deux pistolets en arrière sur les prisonniers, croyant les atteindre et les tuer, puisqu'il ne pouvait les livrer vivants à la justice. Mais les prisonniers, s'étant jetés à plat-ventre dans le wagon, dès les premiers coups de feu, pour se protéger contre les balles, ne furent pas atteints.

Les deux chevaux du wagon furent tués sur le champ, et plusieurs autres blessés ; l'un de ces derniers, qui était monté par le volontaire Sharp, et qui avait reçu une balle au jarret, alla s'abattre sur le Champ-de-Mars, à Montréal.

Pas un seul Canadien ne fut atteint, à part Viger. Malgré la panique, un vieux dragon eut la bravoure de venir

au milieu des balles des Canadiens et tirer son pistolet sur ceux-ci ; mais ce fut sans succès.

L'huissier Mâlo qui avait fui, et qui craignait sans doute la fureur des ennemis, courut se cacher sous le four de François Benoit (1), dans la *petite savanne*.

Le feu terminé, les Canadiens trouvèrent les deux prisonniers couchés au fond du wagon, et les amenèrent chez François Charron ; aussitôt rendus là, ils les délivrèrent de leurs bracelets en fer. D'autres rapportent que les Canadiens conduisirent les prisonniers chez Olivier Fournier, forgeron, où ils avaient à passer pour se rendre chez Charron. De là, on se rendit chez Vincent, où l'on célébra avec enthousiasme le premier triomphe des patriotes sur les bureaucrates.(2)

Malheureusement, le succès n'accompagna pas longtemps les armées des patriotes.

La victoire de Saint-Denis fut la seule qui suivit le drapeau français ; les désastreuses batailles de Saint-Charles et de Saint-Eustache achevèrent de mettre en déroute ce noyau de braves qui combattaient sans armes, sans préparatifs, sans entente et sans chefs.

L'autorité anglaise, enorgueillie de son facile triomphe, sentit se réveiller en elle son ancienne haine pour le nom français. Les arrestations, les emprisonnements, les déportations et les pendaisons furent longtemps à l'ordre du jour.

Longueuil qui avait donné le signal de la révolte, vit plusieurs de ses principaux citoyens arrêtés et emprisonnés ; on jeta en prison successivement Augustin Dubuc, Casimir Boutheiller, Alexis Boutheiller, (3) Toussaint Fournier dit Préfontaine, Godfroid Lagu, Louis Trudeau, François

(1) Aujourd'hui propriété de Pierre Benoit, seconde maison à droite du Chemin de Chambly, au bout des terres du Côteau-Rouge.

(2) Nous avons emprunté une partie de ce récit à l'ouvrage de M. L. O. David, *Les Patriotes de 1837-38*.

(3) De la *savanne*, aujourd'hui de Saint-Hubert.



Collin et le Dr. Alexis Rollin (1) ; ces deux derniers furent arrêtés au village et amenés à Chambly, où ils furent détenus trois jours dans une des voûtes du fort et ensuite relâchés. M. J. Dion, gardien du fort, nous dit que cette voûte existe encore ; c'est celle qui est située au coin du fort, le plus près de la grève du bassin formé par la rivière Richelieu.

Jean-Bte. Trudeau ne fut pas arrêté ; mais la police, croyant qu'il connaissait le lieu où des armes et des munitions avaient été cachées, se rendit à sa demeure ; on le saisit et on voulut lui en faire dévoiler le secret ; mais on ne put rien obtenir. Après même lui avoir mis la corde au cou et l'avoir presque étranglé à trois reprises différentes, désespérant de ne rien savoir, les Anglais l'abandonnèrent. (2)

Outre les prisonniers plus haut nommés, il y eut plusieurs autres citoyens, qui, pour éviter les dangers de la prison, de l'exil, et même de l'échafaud, furent obligés de s'expatrier ou de se cacher, entr'autres le Capt. Jos. Vincent et Alexis Collin.

Chacun sait que Viger, qui était de Boucherville, fut fait prisonnier ; qu'il donna beaucoup de trouble à ses gardiens, et finit par être exilé aux Bermudes. Heureusement, sa condamnation, ayant été trouvée illégale en Angleterre, fut annulée, et après quelques mois d'exil, Viger revint au pays avec ses compagnons d'infortune.

#### RÉCLAMATIONS DE LONGUEUIL POUR PILLAGE ET INCENDIE.

Le gouvernement, devenu plus libéral envers les Canadiens, indemnisa plus tard ceux qui avaient souffert des dommages durant cette rébellion (1837-38).

(1) Du village de Longueuil.

(2) M. Trudeau continua à demeurer à Longueuil, où il pratiqua longtemps la profession d'huissier, au grand détriment des débiteurs récalcitrants.

Voici quels furent ceux de nos concitoyens qui furent dédommagés. (1)

La première liste est celle dont les réclamations furent examinées et payées.

Louis Trudeau.....	£ 18 10	0 pillage.
Narcisse Trudeau.....	119 15	0 do
Alexis Collin.....	50 17	0 destruction.
André Trudeau.....	12 10	0 nourriture et logement de troupes.
Charles Trudeau.....	13 01	6 pillage.
Luc Dubuc.....	221 10	7 incendie et pillage.
Jos. Huot.....	1 10	0 fusil livré.
Christophe Fournier...	9 13	8 pillage.
Henry Stephens.....	14 12	6 do
Toussaint Préfontaine.	24 0	6 do
Laurent Collin.....	100 00	0 pillage et logement de troupes.
Vve. F. Viau.....	18 19	2 nourriture et logement.
Christophe Fournier...	10 00	0 pillage.
Total.....	£614 10 11	

Les réclamations suivantes n'ont pas été examinées.

Bazile Daigneau.....	£ 1 05	0 pillage et destruction.
Joseph Huot.....	1 10	0 do do
Etienne Bouteille.....	6 05	0 do do
Louis Bouteille.....	1 05	0 do do
Michel Gervais.....	1 00	0 pillage, incendie et des- truction.
Thomas Hughes.....	25 05	0 pillage, incendie et des- truction.
Total.....	£ 36 05 0	

(1) Cette liste que nous donnons est extraite d'une réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée du 4 juin 1850, demandant un état de toutes les réclamations de la rébellion de 1837-38, produites devant les commissaires nommés en vertu de l'acte 12 Vict. chap. 58. Ces commissaires étaient P. H. Moore, Jos. Viger, J. N. O. Simpson, W. C. Hanson et Ovide Leblanc. Toronto, 8 août 1850.

## LE DR. J. O. CHÉNIER.

C'est Longueuil encore qui en 1806 avait donné le jour à Jean-Olivier Chénier, plus connu sous le nom du Dr. Chénier, et qui mourut bravement à la bataille de Saint-Eustache (14 nov. 1837). M. L. O. David (1) s'exprime ainsi à ce sujet : " De tous les chefs patriotes, Chénier est celui dont la mémoire vivra le plus longtemps. Quelque soit le jugement que l'on porte sur l'opportunité de l'insurrection de 1837, et sur la témérité de ceux qui se crurent assez forts pour résister par la force au gouvernement anglais, on ne pourra reprocher à celui-là d'avoir abandonné au moment du danger, ceux qu'il avait soulevés, d'avoir déserté le drapeau qu'il portait si fièrement, à l'assemblée de Saint-Charles. Sa mort atteste la sincérité de son patriotisme, et justifie la confiance que le peuple avait en lui. Les Canadiens-Français ne cesseront jamais de se répéter, de père en fils, le récit de sa mort héroïque, et longtemps on dira : " Brave comme Chénier."

## RÉV. A. MANSEAU, CURÉ DE LONGUEUIL.

Longueuil, durant la tourmente révolutionnaire de 1837, avait heureusement à sa tête un digne prêtre, qui sut montrer autant de fermeté que de prudence dans une occasion aussi difficile.

La Providence avait placé pour ces jours de malheur à la cure de la paroisse, le Révérend Mr Antoine Manseau.

Né à Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre, le 12 juillet 1787, fils d'Antoine Manseau et de Marie Côté, il commença par étudier la loi sous Mr Etienne Ranvoizé, notaire, aux Trois-Rivières.

Mais, bientôt dégoûté de ce genre d'études, il résolut de se consacrer au Seigneur. En 1811, il finissait son cours

(1) Patriotes de 37-38, p. 151.

classique à Nicolet, et au mois d'octobre de la même année, il recevait la tonsure, à Québec, des mains de Mgr. Plessis.

Ordonné prêtre le 2 janvier 1814, il fut, le même jour, nommé vicaire à Sainte-Anne de la Grande-Anse (La Pocatière).

A la fin d'août 1814, on le nomma missionnaire de Tracadie, Pomquette et Havre-à-Boucher, en la Nouvelle-Ecosse ; en 1815, il desservait plusieurs postes sur l'Atlantique, dont l'un était Sydney, C. B.

En 1817, en septembre, il fut nommé curé des Cèdres, où il demeura jusqu'en 1821 ; il accompagna cependant en 1821 Mgr. Plessis dans sa visite pastorale dans la Baie-des-Chaleurs, et assistait en 1822, aux Trois-Rivières, à la consécration de Mgr. Provencher, premier évêque du Nord-Ouest. En 1823, il est nommé grand-vicaire pour visiter toutes les missions du Haut-Canada pendant l'absence de Mgr. Alex. Macdonald.

La cure de Contrecoeur lui fut donnée en 1827, et comme Mgr. Lartigue se plaignait toujours que M. Manseau n'était pas assez occupé, Mgr. Signaï le nomma en 1834 à la cure importante de Longueuil. M. Manseau gouverna pendant six ans la paroisse, au milieu de toutes les sollicitudes que lui causèrent les événements de 1837-38.

Il continua l'œuvre commencée par son prédécesseur et que devait si bien continuer son successeur ; il se voua entièrement au progrès de l'instruction.

Dès 1827, la fabrique avait accordé, dans le but de l'encourager, la somme de 25 louis à Rémi Béchard, maître d'école.

Le 29 avril 1832, il avait été décidé de donner £350, avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, pour bâtir une maison d'école en pierre dans le village ; cette maison devait être séparée en deux parties, l'une pour les garçons, et l'autre pour les filles ; de plus, le 23 septembre, il était accordé 125 livres (francs) à Augustin Vervais pour l'encourager.

Le 15 octobre 1837, d'après l'inspiration de M. Manseau, une résolution accorda £12 par année pour chaque maître d'école du village, et le 23 septembre 1838, une allocation fut votée, accordant £12 à la double école du Chemin de Chambly, et £6 à l'école de la *Savanne*, tenue par Mlle Céré.(1)

Le 4 mars 1839, la fabrique accorda encore £15, pour venir en aide à une école anglaise ; en 1840, à une nouvelle assemblée de marguilliers, tenue le 27 septembre, nous lisons ce qui suit :

“ Lesquels ont unanimement alloué douze livres, cours “ actuel, (£12), à Eugène Talham, maître d'école, et autant “ à Delle Céré, maîtresse d'école, tous deux résidant dans “ la maison d'école de la fabrique du village, etc.” Delle Céré eut encore la même allouance le 7 novembre 1841.

On voit par ce qui précède, que Mlle Céré résidait déjà au village de Longueuil depuis deux ans : elle continua à y demeurer jusqu'à la fondation de la Communauté.

Le cimetière, étant devenu insuffisant pour les besoins de la paroisse, le 29 juin 1836, on résolut d'obtenir la permission d'exhumer les ossements contenus dans le vieux cimetière ; de transporter la terre du vieux cimetière dans le cimetière neuf ; de faire vider la cave de l'église et d'en employer aussi la terre au même usage ; en même temps, de faire faire un quai sur le bord du ruisseau Saint-Antoine et une clôture près du mur de l'église.

Comme nous l'avons déjà dit, l'église était devenue trop petite pour la population de la paroisse ; le 26 mars 1837, les paroissiens, vû la gêne qui en résultait et le petit nombre de bancs, se décidèrent de faire construire un jubé ou galerie dans chacune des chapelles, et un autre au-dessus du jubé de l'orgue.(2)

(1) C'est cette demoiselle qui devint plus tard l'une des fondatrices de la Communauté des Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie, à Longueuil.

(2) Il n'y a pas de doute que la cause principale de la gêne dans l'église était due à l'accroissement rapide du village.

Le 18 octobre de la même année, on trouve aux livres des délibérations de la fabrique l'acte suivant :

ÉTABLISSEMENT DU CHEMIN DE LA CROIX.

“ Ce dix-huit octobre mil huit cent trente-sept, en conséquence du décret de Monseigneur Jean-Jacques Lartigue, évêque de Montréal, établissant dans l'église paroissiale de St-Antoine de Longueuil la dévotion de la *Voie de la Croix* avec tous les privilèges et indulgences y attachés, le dit décret daté du vingt-neuf mai de la présente année, Messire Jean-Baptiste Roupe, prêtre, du séminaire de St-Sulpice de Montréal, dûment autorisé, s'est transporté au lieu susdit et y a établi et érigé la dite *Voie de la Croix*, selon les règles et formalités observées en pareille occasion et ce, en présence de douze prêtres, et d'un grand concours des paroissiens du lieu sus-mentionné.”

“ ROUPE, Ptre.”

“ ANT. MANSEAU, Ptre.”

Ce fut sans doute le premier chemin de la croix érigé à Longueuil.

A une assemblée, tenue le 1er septembre 1839, il fut unanimement décidé de vendre à la fabrique de Saint-Césaire le maître autel et le tabernacle, pour les remplacer par un autel neuf et une pierre convenable qu'on se proposait de faire consacrer.

Il était aussi décidé à cette même assemblée de faire agrandir le jubé de l'orgue.

La fabrique et la paroisse, sous la direction et avec les conseils de ses prêtres zélés, appliquaient tous les surplus de leurs recettes à améliorer l'église et ses dépendances, en se munissant de tous les ornements nécessaires et convenables.

L'acte de consécration du maître autel de notre église (13 mai 1840) se lit comme suit :

“ L'an mil huit cent quarante, le treize de mai, Nous

“ soussigné, Evêque de Montréal, avons consacré le maître  
 “ autel de l’église de cette paroisse, en présence d’un nom-  
 “ breux clergé et des habitants de cette paroisse, et y avons  
 “ déposé les reliques de *St Clément* et *St Quirin*, conformé-  
 “ ment au Pontifical Romain. Nous avons accordé en la  
 “ forme ordinaire de l’église, un an à tous ceux qui visite-  
 “ ront ce jour le dit autel, et à ceux qui le feront le jour  
 “ anniversaire de sa consécration, quarante jours d’une  
 “ véritable indulgence.

“ Fait et passé à St-Antoine de Longueuil, les jour et an  
 “ que dessus.

“ J. QUIBLIER, Vic.-Génl,

“ M. POWER, Ptre,

“ JOS. MARCOUX, Ptre,

“ ANT. MANSEAU, Ptre,

“ THS. PEPIN, Ptre,

“ I. AL. GIROUX, Ptre,

“ PR. P. VIAU, V. G.,

“ JOS. PERRAULT, Ptre,

“ A. DURANCEAU, Ptre,

“ ARD. DE CHARBONNEL, Ptre,

“ ETIENNE LAVOIE, Ptre,

“ J. B. PARÉ, Ptre.

“ † IG. EV. de Montréal.”

En 1840, M. Manseau, fatigué, demanda et obtint de laisser Longueuil.

En 1841, tout en demeurant à l’évêché, il fut installé comme chanoine par le célèbre évêque de Nancy, Mgr de Forbin-Janson. Comme ce genre de vie était défavorable à sa santé, il se retira avec les titres de vicaire-général et de chanoine honoraire, d’abord à Longueuil, chez son neveu, Mr L. M. Brassard, qui lui avait succédé à cette cure, et puis chez son intime ami, M. Primeau, curé de Varennes.

Au mois d’octobre 1843, la cure de Saint-Charles de l’Industrie (Joliette) lui fut offerte ; il l’accepta, et y demeura curé jusqu’en 1864 ; il quitta alors Joliette, entra à l’hospice Saint-Joseph (Montréal), le 1er octobre 1864, et y passa son temps à se préparer au dernier grand voyage. Il expira, ou plutôt s’endormit paisiblement dans le Seigneur, le 7 avril 1866. Il fut inhumé dans l’église paroissiale de Joliette.

M. Manseau eut pour l'aider à desservir la paroisse de Longueuil les vicaires suivants :

1o *François-Marie Lamarre*, né le 15 décembre 1796, fils d'Ignace Lamarre et de Marie-Rose Paquet, ordonné le 18 septembre 1830 ; 1830, vicaire à Longueuil ; 1834, curé de Saint-Césaire ; 1844, de Sainte-Anne de l'île Perrot ; décédé à l'hospice Saint-Joseph le 28 janvier 1853, à 57 ans, et inhumé dans la cathédrale de Montréal.

2o *Paschal Brunet*, né à Sainte-Geneviève le 10 janvier 1808, ordonné à Montréal le 21 août 1832 ; vicaire à Saint-Eustache ; 1834, à Longueuil ; 1836, curé de la Petite-Nation ; 1838, curé de Sainte-Rose où il décède le 19 avril 1864, à l'âge de 56 ans.

3o *Vincent Plinguet*, né à Montréal le 7 juillet 1810, fils de Vincent Plinguet et de Félicité Cousineau ; ordonné à Montréal, le 21 septembre 1833 ; vicaire à Saint-Benoit ; 1835, vicaire à Longueuil ; 1836, curé du Sault-aux-Récollets ; 1841, de Saint-Philippe ; 1841, de Saint-George d'Henriville ; 1848, de Sainte-Scholastique ; 1861, de l'île-du-Pads, où il demeure encore.

4o *Louis-Olivier Deligny*, né à Berthier, le 19 mars 1810, fils de Jacques Deligny et de Françoise Bergevin ; ordonné à Montréal, en 1832 ; vicaire à Saint-Jacques de Montréal ; 1834, à Vaudreuil ; 1836, à Longueuil ; 1838, missionnaire au Nouveau-Brunswick ; 1867, curé de Hemmingford.

5o *Jean-Olivier Giroux*, né le 14 octobre 1798, à Soulanges, fils de François Giroux et d'Amable Bissonnet ; ordonné le 11 mai 1823 ; 1824, curé de Saint-Luc ; 1826, de Saint-Athanase ; 1829, de la Présentation ; 1833, de Saint-Benoit ; 1836, vicaire à Longueuil ; 1852, curé de Lanoraie ; 1860, se retire à Joliette.(1)

(1) Nous avons extrait les biographies de ces vicaires du *Répertoire du Clergé Canadien*, de M. Tanguay.



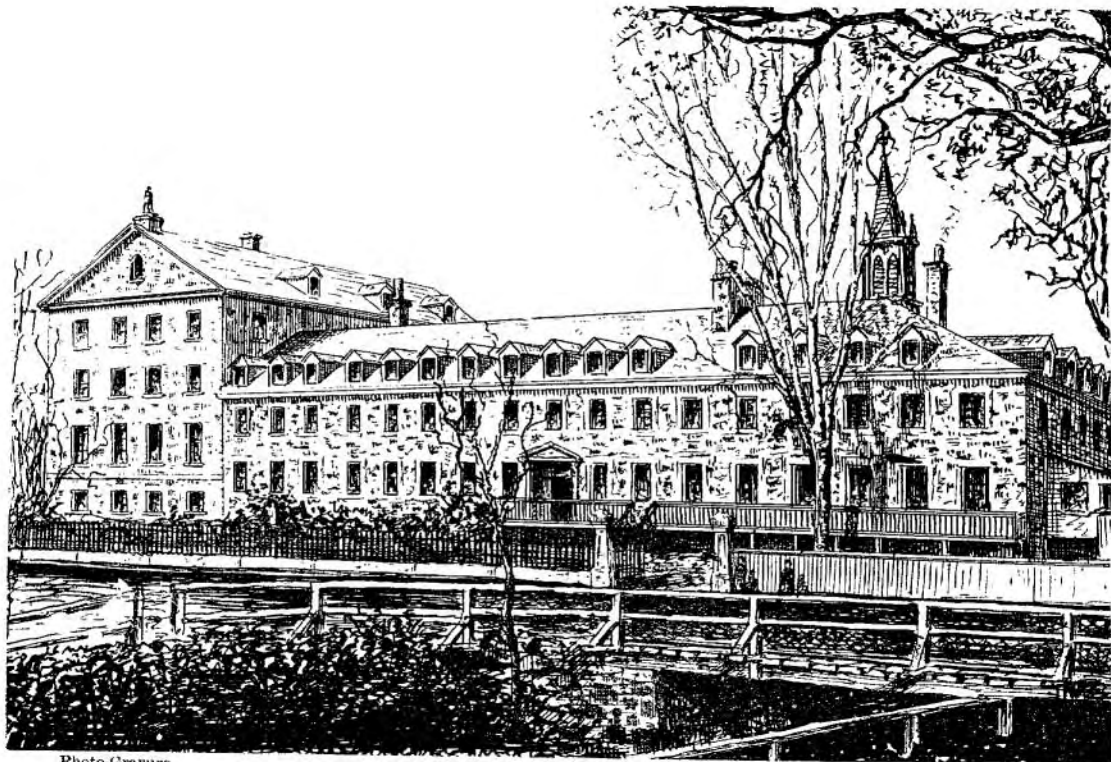


Photo-Gravure.

D'après dessin de W. DECARIE.

COUVENT DES SŒURS DES S.S. N.N. DE JÉSUS ET DE MARIE

Si M. Manseau ne fut pas le fondateur du couvent de Longueuil, il en prépara l'établissement par la manière généreuse avec laquelle il traita Melle Céré, une des fondatrices de cette communauté.

Nous allons de suite donner en court résumé de la fondation de cet institut, l'une des communautés canadiennes-françaises qui font l'honneur et la gloire de notre nation.

#### COUVENT DE LONGUEUIL.

La communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie de Longueuil est l'œuvre de trois saintes filles, les demoiselles Eulalie Durocher, Mélodie Dufresne et Henriette-Ursule Céré.

Cette dernière naquit à Longueuil, le 20 août 1804 ; elle était fille de François Céré et de Dame Ursule Brin. (1)

A l'âge de 9 ans, elle entra au couvent de Boucherville, où elle fit et termina son éducation ; en 1826, elle devint l'institutrice de sa famille qui était très nombreuse ; elle avait souvent refusé de s'établir très avantageusement dans le monde.

Nous extrayons ce qui suit d'une petite biographie de "*Sœur Marie-Madeleine*" (Henriette Ursule Céré), imprimée par la Communauté, après sa mort (1885).

" En 1836, elle supplie son père de lui donner une petite maison, pour y faire la classe aux enfants, et cela, par dévouement. Elle disait un jour à sa mère " Je ne fais pas grand chose dans la maison ; je n'ai qu'à donner des ordres le matin pour la journée ; je puis me rendre utile." Elle nourrissait dès lors le projet de fonder une communauté, et c'est dans ce pieux dessein qu'elle voulait, disait-elle avec une bonhomie charmante, travailler à se faire une petite bourse."

(1) Aux registres de Longueuil, elle est appelée Ursule Brin.

“ En 1836, Messire Manseau, curé de Saint-Antoine de Longueuil, lui confia l'école de son village.(1)

“ Elle enseigna plusieurs années dans une maison appartenant à la fabrique et qui existe encore aujourd'hui.(2)

“ C'est dans cette humble demeure qu'elle reçut ses deux compagnes, Mlle Eulalie Durocher et Mlle Mélodie Dufresne ; demeure chère à toutes les religieuses de l'institut, puisqu'elle a été le berceau de nos premières mères.”

“ En 1842, lorsque les sœurs de l'Hôpital-Général partirent pour aller fonder une maison dans le Nord-Ouest, Mlle Céré avait voulu les accompagner ; mais son père s'y opposa, et ce fut un grand sacrifice pour cette âme ardente, qui voulait à tout prix se sacrifier à Dieu dans la religion.”

“ La Providence, toujours admirable dans ses voies, la réservait pour notre Institut.”

“ Voici comment la chose arriva : Monsieur M. Brassard, curé de Longueuil, et les PP. Oblats désiraient avoir des sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, établies à Mar-  
scilles (France.)”

“ Ce projet échoua ; alors Mlle E. Durocher, sœur du R. P. Durocher, O. M. I., et Mlle M. Dufresne, dirigée par le Révérend Père Telmon, s'offrirent pour fonder une nouvelle communauté dans la paroisse de Longueuil ; Mlle H. U. Céré (mère Madeleine) les reçut avec elle, et c'est cette bonne mère qui, par ses économies, soutint la communauté naissante ; elle donnait tout ce qu'elle avait, onze mille francs, (ancien cours), avec son ménage ; elle avait reçu de son père huit cents piastres.”

---

(1) Il doit y avoir erreur ici ; car, en 1838, le 23 septembre, Melle Céré était encore à la *Savanne*, et ce ne fut que le 27 septembre 1840 qu'elle fût engagée pour venir enseigner au village. (*Reg. de la fabrique.*)

(2) Cette maison est située au coin de la rue Saint-Charles et de la continuation du Chemin de Chambly, devant l'église, et est appelée *maison de la fabrique.*

“ Mais voici comment fut fixée définitivement la vocation de notre vénérable mère. C'était en 1842; un jour le Révérend Père Honorat, Supérieur des Oblats, vint trouver Mademoiselle Céré et lui demanda tout simplement si elle voulait se marier. “ Oh ! non, dit-elle, si je l'avais voulu, je le serais maintenant.—Hé bien ! dit-il, voulez-vous vous faire religieuse, et commencer une communauté ?—Je ne suis pas capable, répondit-elle.—Oui, reprit le Rév. Père, Dieu vous aidera, et les Oblats aussi, et tout ira bien.

“ Alors, elle répondit : Je le veux bien. *Je le veux bien.* Voilà la réponse de l'âme de bonne volonté, qui désire se dévouer tout entière à la gloire de Dieu. C'est le *fiat* sublime de l'Auguste Vierge Marie; c'est la réponse que doit donner toute âme religieuse à tous les sacrifices que Dieu lui demande. Une fois fixée par la parole de son directeur, mère Madeleine, n'eut qu'un désir : celui de correspondre à sa vocation, et de devenir une sainte religieuse.”

“ Le saint évêque Bourget bénit cette pieuse fondation, la prit sous sa protection spéciale et lui communiqua le zèle dont son grand cœur était rempli pour la gloire des Saints Noms de Jésus et de Marie.”

Cette communauté, qui compte quarante-cinq ans d'existence, eut donc pour fondatrices les Delles Henriette-Ursule Céré, Eulalie Durocher, et I. Mélodie Dufresne.

L'Institut a commencé le 1er novembre 1843, dans la maison de la fabrique de Longueuil, où Melle H. U. Céré faisait les classes depuis plusieurs années.

Monseigneur Ig. Bourget, reçut l'ablation des trois fondatrices, le 31 octobre 1843, et dès lors, Sa Grandeur leur permit de commencer leur noviciat.

Les trois premières mères fondatrices furent revêtues de l'habit religieux le 28 février 1844. Melle E. Durocher reçut le nom de Sœur Marie-Rose, Mlle H. U. Céré, celui

de Sœur Marie-Madeleine, et Melle I. M. Dufresne, celui de Sœur Marie-Agnès.

Le 8 décembre de la même année, Mgr Bourget recevait les vœux des trois fondatrices dans l'église paroissiale de Saint-Antoine de Longueuil.

Melle E. Durocher, dite Sœur Marie-Rose, était née le 6 octobre 1811, à Saint-Antoine du Richelieu, et mourut au couvent de Longueuil, le 6 octobre 1849. Melle I. M. Dufresne, dite Sœur Marie-Agnès, naquit le 9 novembre 1809 à Saint-Mathieu de Belœil, et décéda au couvent de Longueuil, le 22 décembre 1881; Delle H. U. Céré, dite Sœur Marie-Madeleine, mourut aussi au couvent de Longueuil, le 9 janvier 1885.

La communauté fut transférée de la maison de la fabrique au couvent actuel, le 9 août 1844; la bénédiction du nouveau couvent avait eu lieu le dimanche précédent (le 4 août 1844), à l'issue de la messe paroissiale.

La cérémonie en fut faite par Mgr. Bourget.

Érigé canoniquement par Mgr. de Montréal en date du 8 décembre 1844, incorporé civilement par un statut émané en l'année 1845,(1) cet Institut a reçu l'approbation du Saint-Siège Apostolique dans un décret de Sa Sainteté Pie IX, d'heureuse mémoire, le 4 septembre 1877.

#### PAROLES DE M. DE LAROCHE-HÉRON AU SUJET DU COUVENT DE LONGUEUIL.

Mr de Laroche-Héron, dans son travail intitulé *Les Servantes de Dieu en Canada*, consacre une très belle étude sur les Sœurs de Longueuil. Mr de Laroche-Héron écrivait en 1854, sous l'inspiration de Mr Jacques Viger, ce qui suit :

“ Mais, dit-il, voici une communauté nouvelle, plus spé-

(1) 8 Vict., chap. 101, sanctionné le 17 mars 1845.

cialement chargée de l'éducation des jeunes filles, et qui les forme à la vertu et à la piété. Elle est l'œuvre de trois saintes filles, Eulalie Durocher, Mélodie Dufresne et Henriette Céré qui, le 1er novembre, mil huit cent quarante-trois, se réunirent en société au village de Longueuil, avec l'approbation de l'évêque de Montréal, et sous la direction des Pères Oblats. Elles ont pris le nom de Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, et elles sont communément appelées *Les Sœurs de Longueuil*. Le 8 décembre 1844, les trois fondatrices furent admises à faire des vœux, et la communauté fut érigée canoniquement pour l'instruction des jeunes personnes.

“ Elle compte déjà cinq établissements ou missions, relevant de la maison-mère, fixée à Longueuil ; et à la fin de l'année 1853, on y voyait 49 professes, 14 novices ou postulantes, 300 élèves pensionnaires ou demi-pensionnaires, et 405 externes.

“ Cette fondation fait le plus grand honneur à la fabrique de Longueuil, et au digne curé de la paroisse, Messire Louis-Moïse Brassard. Grâce à leur munificence, cette pieuse communauté a été fixée au beau village de Longueuil, et parmi ses principaux bienfaiteurs, nous devons également mentionner le frère de l'une des fondatrices, Messire Théophile Durocher, curé de Belœil, qui a doté la communauté de tous ses biens d'une valeur de 1,500 louis. Beaucoup d'autres paroisses ont consacré également des sommes considérables pour le bien de l'éducation ; les Canadiens ne reculent jamais devant des dépenses de ce genre, quand il s'agit de l'instruction religieuse de la jeunesse, et quand ils ont le bonheur d'avoir un curé animé de l'amour du bien, comme M. Brassard. La fabrique de Longueuil a acheté un grand terrain dans le village, et elle y a construit une belle bâtisse en pierre ; la dépense totale s'est élevée à 36,000 francs. La fabrique en a fait donation aux Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, et depuis lors, les éco-

nomies de ces saintes filles leur ont permis d'acquérir d'autres terrains qu'elles ont ajoutés au premier, et qui font de leur couvent actuel, un superbe établissement valant au moins 5,000 louis.

“ Un pareil résultat, après neuf ans d'existence d'une communauté de campagne, fait le plus magnifique éloge de la générosité des Canadiens pour la cause de la religion et de l'éducation, en même temps qu'il prouve que l'institut de Longueuil est doué de cette vitalité dont Dieu récompense les œuvres utiles à sa gloire.

“ En 1849, les Pères Oblats, ayant quitté Longueuil pour venir s'établir à Montréal, cessèrent d'avoir la direction du couvent, et Messire Brassard en est devenu le supérieur. Il est vénéré par les Sœurs comme leur fondateur et leur père, et ses travaux pour la cause de l'éducation rappellent que depuis plus d'un siècle, six membres de la même famille ont fait partie du Clergé Canadien, en l'honorant par leurs lumières et leurs vertus. Le plus connu, Messire Louis-Marie Brassard, mort à Nicolet en 1800, à l'âge de 74 ans, est le fondateur du beau collège de ce noın, qu'il légua à l'Evêque de Québec à la condition de continuer l'œuvre.

“ Aujourd'hui, 250 enfants reçoivent l'instruction dans cet établissement, et il a fourni à la colonie trois de ses évêques, un nombre considérable de prêtres, et des personnes distinguées, par leur mérite dans les rangs élevés de la société.

“ Si pour bien remplir leurs sublimes fonctions, les Sœurs de Charité ont besoin d'une vocation extraordinaire, qui ne se rencontre que dans le catholicisme, les Sœurs enseignantes ne trouvent aussi que dans la religion un aliment et une récompense pour leur dévouement. Otez ce mobile à leur conduite, qu'y a-t-il de plus fastidieux et de plus abrutissant, humainement parlant, que d'apprendre les premiers éléments de la lecture à de très jeunes enfants, de leur répéter cent fois la même leçon sans être à peine com-

pris, et de hâter les développements d'intelligences paresseuses ou récalcitrantes! Aussi, cherchiez-vous en vain hors des communautés religieuses des maîtresses d'école qui aient le goût de leur profession. Des jeunes filles pourront adopter ce métier par nécessité; mais leur idée fixe sera de se créer une autre position; le dégoût et l'ennui se trahiront dans toutes leurs actions; et si elles réussissent à se marier, elles abandonnent l'école au plus vite, pour ne consacrer leur temps et leurs connaissances qu'à leurs propres enfants. Seuls, les couvents produisent des intelligences d'élite, pour lesquelles l'enseignement se transfigure et devient un apostolat; les religieuses déploient pour former l'esprit et le cœur des enfants des autres, plus de zèle, de patience et de savoir que n'en auraient montré les mères elles-mêmes; et les sœurs de Longueuil, dignes émules des communautés enseignantes, si nombreuses en Canada, ne font que suivre la voie où les ont précédées, depuis deux siècles, les Ursulines de Québec et la Congrégation de Montréal.

“ La seigneurie de Longueuil, où s'est fondée la communauté des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, est célèbre en Canada, parce qu'elle fut érigée en Baronnie, par Louis XIV, en l'année 1700, en l'honneur de la famille Le-Moyne, composée de braves parmi les braves pendant plusieurs générations. Le premier Baron de Longueuil, officier de mérite, a été gouverneur de Montréal et deux de ses frères se sont faits de beaux noms qui sont justement admirés en France: l'un, Bienville, le colonisateur de la Louisiane; l'autre, d'Iberville, officier de marine intrépide et vainqueur des Anglais à la Baie d'Hudson, et ailleurs dans plusieurs combats, où il montra le courage d'un héros. Le Fort de Longueuil, bâti par le premier Baron de ce nom, de 1685 à 1691, renfermait une belle église. Il était en pierres, flanqué de quatre tours, et les Américains l'occupèrent quelque temps en 1775.

“ Il y avait encore garnison anglaise en 1792; mais le fort



tombant en ruine, a été démoli de 1810 à 1811, et une partie des pierres de son enceinte est entrée dans la construction de l'église actuelle de Longueuil, où reposent les cendres de Mgr Pierre Denaut, le seul des évêques de Québec qui ne soit pas enterré dans sa cathédrale."

#### LIBÉRALITÉS DE LA FABRIQUE POUR LE COUVENT.

La fabrique de Longueuil et le vénérable curé Brassard s'imposèrent les plus rudes sacrifices, pour doter notre paroisse de cette admirable communauté, comme nous pouvons le constater par des résolutions passées et adoptées à différentes assemblées de marguilliers ou de paroissiens.

A une assemblée tenue le 17 avril 1842, les marguilliers de l'œuvre, Michel Patenaude, Toussaint Fournier dit Préfontaine, et Joseph Vincent, furent autorisés d'acheter une maison occupée par Alexis Fournier père, et d'en passer acte. (1)

Le 26 mars 1843, à une autre assemblée, il fut résolu et décidé d'agrandir le terrain acheté l'année précédente; voici un extrait de l'acte de délibération :

“ Lesquels ayant considéré que l'emplacement et la maison achetés l'année dernière d'Alexis Fournier dit Préfontaine étaient trop petits pour former un établissement de filles religieuses, ont décidé unanimement qu'il était nécessaire pour former le dit établissement d'un couvent de filles religieuses, d'acheter l'emplacement et dépendances d'Henri Mongeau, lesquels emplacement et dépendances sont situés entre le presbytère et l'emplacement acheté l'année dernière de Alexis Fournier dit Préfontaine, et ont autorisé les marguilliers de l'œuvre à passer acte.”

Il y eut plusieurs autres assemblées des marguilliers et de fabrique concernant l'établissement du couvent.

Le 18 juin 1843, on fit faire des réparations considéra-

(1) Passé le 25 mai 1842. J. H. Jobin, N. P.

bles aux maisons sus-mentionnées, savoir, rehausser l'une d'un étage, faire des ouvertures, châssis, planchers, etc.

Le 13 avril 1844, les marguilliers demandèrent aux maîtresses de prendre possession de leur maison achetée de M. Alexis Fournier dit Préfontaine, "maintenant en réparation, aussitôt que les réparations de l'intérieur seront terminées, et par le présent acte, la fabrique s'oblige de payer aux dites maîtresses, toutes les améliorations nécessaires et indispensables qu'elles seront obligées de faire pour tenir dans la dite maison une école et un pensionnat."

Une autre assemblée du 29 septembre 1844 décide de se rendre à la demande des Sœurs, et de construire une bâtisse de 40 pieds sur 15 pour servir de cuisine, et aussi de prendre possession de la propriété achetée de M. H. Mongeau.

Le 1er décembre 1844, on avait "unanimentement résolu qu'il était convenable de donner une place dans l'église aux sœurs du couvent de cette paroisse, et à tous les enfants pensionnaires ou externes, qui fréquentent le dit couvent; et pour exécuter cette résolution, ils autorisent le marguillier en charge et le curé de faire prolonger les jubés des chapelles jus qu'au mur des dites chapelles, etc., etc."

Pour des raisons que nous ne connaissons pas, les travaux ordonnés dans les résolutions précédentes ne furent pas exécutés, et les sœurs ne vinrent pas à l'église; elles se sont toujours servi et se servent encore de leur chapelle pour leurs exercices religieux.

Nous trouvons au greffe de feu M. Isid. Hurteau, notaire, deux actes de délibérations, datés respectivement du 4 mai et du 19 octobre 1845, et intitulés "marguilliers et propriétaires de la paroisse de Longueuil; actes et délibérations." Ces actes contiennent les conditions auxquelles les propriétés achetées et construites par la fabrique, devaient être transportées à la Communauté des Sœurs de Longueuil, nomment et autorisent aussi certaines person-

nes à signer l'acte de transport à la Communauté, d'après les conditions arrêtées dans ces actes.

La fabrique céda en conséquence à la Communauté des Révérendes Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, par acte passé le 4 mai 1846 (1), les propriétés que nous avons mentionnées ci-dessus aux conditions et par l'entremise des personnes nommées à l'acte de délibération de fabrique du 19 octobre 1845, et les Sœurs en ont joui et continuent d'en jouir en pleine propriété depuis cette époque.

Quelques années plus tard (1850), pour faciliter les commissaires d'écoles à obtenir un octroi du gouvernement, les Sœurs vendirent les mêmes propriétés à faculté de *révéré*. Il faut bien remarquer que le Rév. M. le curé Brassard, qui avait avisé la paroisse à acquérir et à bâtir le couvent, faisait aussi partie des commissaires d'écoles à cette époque, et était l'un des signataires acceptant le couvent à la faculté de *révéré* (2), pour et avec les commissaires.

Mr. Brassard en agissant ainsi n'avait nullement l'intention de s'emparer du couvent au bénéfice des commissaires d'écoles : loin de là. Il voulait au contraire se procurer des moyens de l'agrandir et lui donner toute l'importance possible ; sur le montant de six cents louis qu'il obtint du gouvernement pour les commissaires d'écoles à cette occasion, quatre cents furent dépensés en améliorations pour le couvent, à construire l'aile du côté nord-est. (3)

(1) Devant Isid. Hurteau, N. P.

(2) Greffe de Isid. Hurteau, 9 juillet 1850.

(3) Le couvent de Longueuil consiste aujourd'hui en un édifice en pierre de maçonnerie ordinaire, ayant une longueur totale de 186 pieds de front sur la rue Saint-Charles, à deux étages, avec rez-de-chaussée et mansardes et une aile de 95 pieds de longueur à chaque extrémité sur 48 pieds de largeur. L'aile du bout nord-est cependant a trois étages et fait pignon sur la rue Saint-Charles, et l'autre aile, au sud-ouest, contient la chapelle.

La partie du centre, qui est longue de 90 pieds sur 33 de profondeur, comprend toute la maison qui fut acquise de Alexis Fournier dit Préfontaine par la fabrique de Longueuil, et qui avait appartenu à Joseph Roussel. Cette maison qui avait 60 pieds de longueur, fut allongée à chaque extrémité et exhaussée d'un étage ; elle est désignée sur notre plan de 1810 par le No. 6, et par le No. 42 sur le plan de 1835.

M. Brassard, dans un rapport daté du 6 octobre 1854,(1) fait à l'Assemblée Législative de Québec, mentionne les faits que nous venons de relater concernant la vente aux commissaires, l'obtention d'argent du gouvernement et l'emploi de cet argent.

M. Brassard laissa la paroisse peu de temps après ces transactions : les choses restèrent dans cet état jusqu'à ces dernières années, comme nous le verrons plus loin.

La communauté naissante de Longueuil n'était pas seulement chérie et aimée du curé (M. Brassard), et des paroissiens de Longueuil, mais aussi par Mgr. Bourget, pour qui elle était une œuvre de prédilection. Pour marquer sa grande considération en faveur des Sœurs de Longueuil, il obtint de Sa Sainteté Pie IX, lors de son voyage à Rome, en 1856, les précieuses reliques de Sainte-Justine, qui furent à leur arrivée, exposées à la vénération des fidèles de Montréal, à la chapelle de l'Evêché et à Notre-Dame-de-Bonsecours, plusieurs jours avant leur translation à Longueuil.

Ce don inestimable de Rome et de Mgr. Bourget aux Sœurs de Longueuil est une marque de la grande considération que cette communauté encore jeune avait su s'acquérir de la part de la hiérarchie religieuse et catholique ; il fut aussi l'occasion d'une magnifique lettre pastorale ou mandement de Mgr. de Montréal, daté du 9 novembre 1856 ; nous y lisons les plus belles exhortations de piété, adressées aux Sœurs qui recevaient ces précieuses reliques, exhortations qui devront ne jamais s'effacer du souvenir de ces saintes femmes.

Les reliques de Sainte-Justine sont exposées deux fois par année à la vénération des religieuses et des élèves de la communauté, le 9 novembre et la deuxième semaine du carême.

---

(1) On donne ce rapport au complet au chapitre XIX de ce volume.

## TRANSPORT DE LA MAISON-MÈRE A HOCHELAGA.

Les Sœurs avaient si bien compris les devoirs de leur vocation, et mis toute l'ardeur dont les âmes pieuses sont susceptibles au succès de leur œuvre, que la communauté se développa d'une manière prodigieuse par la grâce des *Saints Noms de Jésus et de Marie*.

Si bien qu'en 1858, il y avait déjà plusieurs paroisses qui jouissaient de l'avantage d'avoir une mission ou succursale des Sœurs de Longueuil. Et Longueuil était fier de posséder la maison-mère de cet institut qui devait progresser si rapidement. Vers cette époque, Mgr Bourget, voyant le besoin de cette jeune communauté qui avait si prodigieusement progressé, et voulant l'approcher de son égide, fit appel à la générosité d'un riche et vénérable citoyen (M. Siméon Valois). Ce dernier se rendit à sa demande et dépensa une somme considérable, tout en donnant un grand terrain pour l'établissement d'Hochelaga.

C'était la neuvième maison du couvent de Longueuil. Malheureusement pour Longueuil, cette maison devint bientôt la maison-mère.

Les habitants de la paroisse de Longueuil, témoins de ces changements, furent profondément peïnés et alarmés, et se plaignirent amèrement de se voir enlever l'œuvre qu'ils chérissaient, et qui leur avait coûté tant de sacrifices peu d'années auparavant.

## LETTRE DE MGR BOURGET.

Monseigneur Bourget, informé des craintes de la paroisse, écrivit une lettre à Messire G. Thibault, alors curé de cette paroisse, pour donner les explications qu'il crut nécessaires à calmer les esprits des paroissiens à ce sujet.

Voici cette lettre :

“ Montréal, 10 décembre 1860.

“ Monsieur,

“ C’est une chose bien connue qu’une communauté qui  
 “ devient nombreuse, doit, lorsque cela lui est possible,  
 “ avoir un noviciat séparé de la maison professe. C’est ce  
 “ que la congrégation des Sœurs des SS. Noms de Jésus et  
 “ Marie a eu en vue en établissant son noviciat au couvent  
 “ Ste-Marie.

“ Cela est tellement dans la pensée, que si la communauté  
 “ ne pouvait demeurer à Longueuil, ce qui n’arrivera pas,  
 “ il faut l’espérer, ce n’est pas au couvent Ste-Marie, mais  
 “ ailleurs, qu’il faudrait se placer.

“ Cela établi en principe, on ne saurait nier qu’il ne  
 “ puisse se trouver dans le diocèse, pour cette communauté,  
 “ une meilleure position que Longueuil ; puisqu’elle est là  
 “ en face de son noviciat, et à la porte de la ville. •

“ Une autre chose à observer, c’est que cette communauté,  
 “ obligée pour son propre intérêt de demeurer séparée de  
 “ son noviciat, doit faire tous ses efforts pour avoir autant  
 “ d’élèves internes et externes qu’il lui sera possible d’attirer  
 “ à elle : car, c’est son seul moyen de subsister et de s’occu-  
 “ per ; aussi avez-vous remarqué que dans le temps même  
 “ que les novices délogeaient de Longueuil, l’on faisait à la  
 “ maison-mère des réparations considérables, auxquelles  
 “ votre fabrique a si généreusement contribué. Ceci devrait  
 “ suffire pour prouver que c’est nullement l’intention de la  
 “ communauté de se déplacer.

“ En conséquence, je trouve que le bon curé de Longueuil  
 “ et ses braves paroissiens n’ont pas de raison de s’effrayer  
 “ d’une nouvelle de gazette, qui a l’air d’annoncer au public  
 “ que la communauté de Longueuil va traverser le fleuve  
 “ pour se joindre à son noviciat.

“ Au reste, cette terreur qui me semble un peu panique,  
 “ me prouve une chose qui m’est fort agréable, savoir, l’at-  
 “ tachment de ce curé et de ses paroissiens à un établisse-

“ ment qui a pris naissance au milieu d’eux, qui croit prodigieusement par leur encouragement, et qui continuera de même à se développer pour le bien de la paroisse avant tout.

“ Votre dévoué,

“ † IG. EV. DE MONTRÉAL.”

Cette lettre avait été adressée à Mr le curé Thibault, qui en donna lecture à ses paroissiens.

Dès que le couvent d’Hochelaga fut terminé, on y transporta le noviciat : ceci se passait dans les années 1859 et 1860.

Nonobstant la lettre citée plus haut, Longueuil avait donc perdu la maison-mère, et n’était plus qu’une succursale d’Hochelaga.(1)

Les Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, qui étaient généralement connues sous le nom de SŒURS DE LONGUEUIL, perdirent ce nom pour celui de SŒURS D’HOCHELAGA. Il était bien pénible pour Longueuil de se voir enlever un titre si bien mérité.

Nous devons cependant ajouter pour rendre justice à cet Institut, que l’instruction donnée par la branche de Longueuil n’est nullement inférieure à celle qu’on donne à la maison-mère, à Hochelaga.

#### PROGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ.

Ce changement de localité pour la maison-mère de cette communauté ne l’a pas empêché de faire des progrès étonnants, et d’établir plusieurs maisons succursales ou missions dans beaucoup de villes et villages, tant au Canada qu’aux Etats-Unis ; de telle sorte qu’au mois de juillet 1885, cet

(1) Nous sommes informés cependant que la maison de Longueuil est désignée dans la Communauté non comme succursale, mais sous le nom de MAISON DE FONDATION.

Institut possédait 37 maisons fondées du 1er novembre 1843 au 1er juillet 1885 ; soit en 42 ans.

Liste des maisons établies par les Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, depuis leur fondation (1843) au mois de juillet 1885.

Nos.		Sœurs	Novices.	Pos- tulantes.
9	Hochelaga .....	100	46	26
	do <i>Ecole Saint-Joseph</i> .....			
1	Longueuil .....	37		
2	Belœil .....	7		
3	Saint-Lin .....	8		
4	Saint-Timothée .....	7		
5	Saint-Hilaire .....	8		
6	Beauharnois .....	16		
	do <i>Ecole paroissiale</i> .....			
7	Verchères .....	11		
8	Saint-Roch de l'Achigan .....	6		
10	Portland, Oregon, E.-U. ....	29	4	
	do <i>Orphelinat Saint-Joseph</i> ..			
11	Saint-Paul, Orégon, E.-U. ....	6		
12	Salem, do do .....	12		
13	Dalles, do do .....	7		
14	Windsor, Ontario, Canada .....	23		
	do <i>Ecole paroissiale</i> .....			
	do <i>Ecole Sandwich</i> .....			
15	Schenectady, New-York, E.-U. ....	9		
16	Rome, do do .....	10		
	do <i>Ecole paroissiale</i> .....			
17	Jacksonville, Orégon, E.-U. ....	6		
18	Amherstbürg, Canada, Ont. ....	11		
	do <i>Ecole paroissiale</i> .....			
19	Saint-Louis de Gonzague, Canada ...	6		
20	Sainte-Cécile de Valleyfield, do ...	12		
21	Sarnia, Ont. do ...	9		
	do <i>Ecole paroissiale</i> .....			



22	Oakland, Californie, E.-U.....	28	1	3
	do <i>St. Aloysius School</i> .....			
	do <i>Tenescal</i> .....			
23	Key West, Floride, E.-U.....	12		
	do <i>Ecole des noirs</i> .....			
25	San-Francisco, Californie, E.-U.....	9		
26	Saint-Anicet, Canada.....	7		
28	Winnipeg, do.....	17		
	do <i>Académie de l'Immaculée Conception</i> .....			
30	Académie Marie-Rose, Montréal.....	15		
31	Albany, New-York, E.-U.....	8		
	do <i>Ecole paroissiale</i> .....			
32	Seattle, Washington Territory, E.-U.	7		
33	Saint-Barthelemy, Canada.....	9		
34	Tempa, Floride, E.-U.....	4		
35	Waterloo, P. Q. Canada.....	12		
	do <i>Ecole paroissiale (1)</i> .....			
36	Beauharnois, P. Q., Canada.....	3		
37	Epiphanie, do do ...	9		
	Total.....	488	51	29

Le tableau ci-dessus donne le résultat suivant :

488 Sœurs, dont 28 enseignent aux écoles paroissiales.

51 novices, dont 2 do do do

29 postulantes.

Totaux : Sœurs vivantes.... 488 Novices..... 51

do Sœurs décédées.... 113 Novices..... 13

Grand total..... 102 64

En outre 29 postulantes.

(1) Les noms en italiques indiquent les écoles paroissiales qui reçoivent l'enseignement par les Sœurs de l'Institut, demeurant dans la communauté de l'endroit.

TABLEAU DU NOMBRE DE SŒURS ET D'ÉLÈVES  
AU COUVENT DE LONGUEUIL DEPUIS  
1843 JUSQU'À NOS JOURS, 1885 :

ANNÉES.	Nombre de Religieuses	Nombre de Pensionnaires.	Nombre d'Externes.	ANNÉES.	Nombre de Religieuses.	Nombre de Pensionnaires.	Nombre d'Externes.
1843	0	13	50	1865	33	124	215
1844	3	33	60	1866	35	118	226
1845	5	94	68	1867	32	120	225
1846	6	104	76	1868	35	126	208
1847	17	89	78	1869	32	139	212
1848	16	62	80	1870	34	132	212
1849	22	61	80	1871	32	167	210
1850	25	70	130	1872	36	136	210
1851	26	93	145	1873	37	147	210
1852	30	117	150	1874	30	113	210
1853	32	118	180	1875	34	115	205
1854	30	143	180	1876	35	136	198
1855	37	110	280	1877	34	106	180
1856	36	118	291	1878	31	115	200
1857	40	128	301	1879	35	112	164
1858	40	134	320	1880	34	118	150
1859	67	121	305	1881	35	144	110
1860	(1)67	91	250	1882	33	169	94
1861	41	101	250	1883	36	168	113
1862	38	83	280	1884	37	149	112
1863	35	113	250	1885	36	141	106
1864	31	114	263				

(1) Il est bon de remarquer, ici, que les 67 religieuses présentes à Longueuil, en 1860, formaient la totalité des sœurs dispersées dans les huit maisons ; conséquemment, ce n'est pas la maison d'Hochelaga qui a réduit le nombre des sœurs à Longueuil, en 1861 ; car il n'y en eut que quatre qui traversèrent avec le noviciat.

L'école des jeunes filles du village était tenue par l'une des fondatrices de cette communauté avant sa fondation ; la communauté continua cet enseignement dans son externat jusqu'à l'époque où la loi scolaire vint en force dans cette province (1845) ; alors la commission des écoles, dont M. le curé faisait partie, crut ne pouvoir mieux faire que de continuer cet état de choses, et de laisser l'éducation des filles de leur municipalité aux soins de cette communauté. Nous voyons que la première allocation faite par les commissaires au couvent pour l'indemniser de ses troubles, vû qu'il ne pouvait plus rien retirer des élèves, fût de dix louis, votés à leur assemblée du 21 octobre 1845, pour les six mois écoulés du 1er juillet 1844 au 1er janvier 1845.

Cette allocation des commissaires fut augmentée graduellement jusqu'au montant de trois cent vingt piastres que les commissaires paient annuellement, en sus d'une légère somme pour l'achat des livres de récompense ; et ce, depuis au-delà de trente ans.

Les élèves externes sont, moyennant cette gratification, instruites gratuitement par les Sœurs ; mais elles ont à payer la rétribution mensuelle, qui est imposée par les commissaires d'écoles à chaque enfant d'âge à fréquenter les écoles.

Dans le cours du mois de juin 1887, les Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie reçurent un avis officiel de Rome que, sur la recommandation "de la Congrégation des Evêques et des Réguliers," Sa Sainteté Léon XIII avait, par un décret en date du 22 décembre 1886, confirmé et approuvé les constitutions de leur Institut.

Il n'est peut-être pas hors d'à-propos de mentionner que les révérendes Sœurs eurent l'honneur de recevoir la visite de Son Excellence Lord Elgin, gouverneur-général du Canada, lors de sa visite à Longueuil, en mai 1849.

Nous avons vu précédemment que le couvent avait été cédé aux commissaires d'écoles en 1850 à faculté de *révéré*. M. Brassard étant parti de la paroisse, plus de trente ans

s'écoulèrent sans qu'il fût question de rien et tout tomba, pour ainsi dire, dans un oubli complet; les Sœurs avaient continué de donner l'enseignement aux externes. Vers 1885, les commissaires ayant eu quelques plaintes au sujet des externes, et désirant améliorer leur position, crurent devoir demander quelques changements aux Sœurs, en démontrant la position dans laquelle la communauté était placée vis-à-vis des commissaires. L'affaire fut déferée à l'autorité ecclésiastique, Mgr. l'archevêque de Montréal. Les Sœurs, appuyées par cette autorité, refusèrent d'acquiescer à quelques-uns des changements demandés par les commissaires, et leur firent une demande de rétrocession de leur propriété, disant qu'elles étaient prêtes à rembourser aux commissaires les quatre cents louis qu'elles leur devaient sur leur propriété, plutôt que d'accepter tous les changements proposés.

Les commissaires, après avoir mûrement réfléchi sur cette affaire, se dirent que si l'autorité ecclésiastique qui fait partie du conseil de l'instruction publique, était satisfaite de cet état de chose, pourquoi ne le seraient-ils pas; en conséquence, ils résolurent de se soumettre plutôt que de briser complètement avec les Sœurs. A leurs assemblées des 9 avril et 14 mai 1888, ils autorisèrent le président à passer et signer l'acte de rétrocession exigée, ce qui eut lieu le 1er juin 1888, (1) et décidèrent aussi de continuer de laisser aux Sœurs le soin de l'instruction des externes comme par le passé, avec cependant quelques-uns des changements proposés, et acceptés par elles. (2)

#### MADAME LA BARONNE DE LONGUEUIL.

Dans le même temps que l'institut des sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie se fondait à Longueuil, mourait

(1) Acte passé devant N. Pérodeau, N. P.

(2) Les lettres et documents qui règlent cette affaire sont déposés au bureau des commissaires d'écoles de la ville de Longueuil.

à Montréal le dernier rejeton de l'antique famille des Le Moyne de Longueuil.

En effet, la baronne de Longueuil rendit l'âme le 17 février 1841, dans sa maison de la place Dalhousie, à Montréal.

Demoiselle Marie-Charles-Joseph Le Moyne, généralement connue sous le nom de la baronne de Longueuil, était la seule fille de Charles-Jacques Le Moyne, troisième baron de Longueuil et de Delle Marie-Catherine Fleury Deschambault; elle naquit à Montréal, le 21 mars 1756, après la mort de son père, arrivée le 8 septembre 1755, et fut pourvue d'un tuteur, le Sieur D'Eschambault, principal directeur et agent de la compagnie des Indes.

Elle se maria le 7 mai 1781 à Québec, par license spéciale, à l'église Anglicane de Québec avec David-Alexandre Grant, écuyer (1), capitaine du 84ème régiment, par le Rév. David-François De Montmollin, recteur.

Suivant Mr de la Chenaye, qui fait autorité en cette matière, monsieur Grant appartenait à une famille des plus illustres; voici en effet ce qu'il atteste dans son écrit contresigné par le comte de Blanzv, le duc d'Harcourt, &c.

“ Je soussigné, François-Alexandre de la Chenaye des  
 “ Bois, généalogiste, certifie avoir vu et examiné tous les  
 “ titres originaux de la famille des Grant de Normandie,  
 “ originaire d'Ecosse. Je déclare que les dits titres sont des  
 “ mieux en règle et qu'ils prouvent, par degré et filiation  
 “ bien établis, que cette famille conduite d'Ecosse en France  
 “ et en Normandie, vers 1350, par Jean Gray, ambassadeur  
 “ d'Ecosse en France, avec Tassin et Guillaume Grant, qui  
 “ ont toujours fait leur résidence depuis près de 450 ans  
 “ dans cette province, laquelle famille est représentée au-  
 “ jourd'hui par M. Grant de Blairfindie, colonel des Dra-  
 “ gons, aide-maréchal des logis des armées de France, M.

(1) Il était le neveu de l'Honorable William Grant, qui s'était marié à sa mère, alors veuve du troisième baron de Longueuil, le 11 septembre 1770, à Québec.

“ Grant, Seigneur de Plainville, M. Grant, Chevalier et Sei-  
 “ gneur de Vaux, etc., M. Grant, Vicomte de Vaux, son fils,  
 “ et M. Charles Romain Grant, son petit fils, M. M. Grant,  
 “ officier des gardes du corps, Mde des Melières de Quiet-  
 “ ville, née Grant, et M. M. Grant de Souchey, du Gléfien,  
 “ tous militaires, et plusieurs chevaliers de St. Louis, des-  
 “ cendants d'une race noble et très ancienne, et qui ont leur  
 “ résidence au château Grant, en Ecosse, à Paris, à Quiet-  
 “ ville, à Plainville, au Souchet, à Vaux, au Pont de l'Arche,  
 “ etc; je déclare, dis-je, que cette famille est noble.

“ En foi de quoi, j'ai livré le présent certificat, pour servir  
 “ et valoir ce que de raison.

“ A Paris, ce 20 Juin 1782.

“ DE LA CHENAYE.”

Madame la baronne résidait alternativement à Montréal et à Québec; elle vécut très longtemps à Longueuil (1). L'Île Sainte-Hélène fut aussi pour elle une place de prédilection; elle y vivait dans une maison construite par ses ancêtres, et communément appelée le *Manoir*. Ses jardins étaient magnifiques pour le temps et jouissaient d'une grande réputation.

La baronne pratiqua toujours une vie d'économie et de charité.

Comme nous l'avons vu précédemment, son mariage avait eu lieu à l'église protestante; mais elle ne cessa cependant pas d'être catholique, et même une fervente catholique.

Ceci est évident par le fait que des trois enfants qu'elle eût, deux ont été baptisés à l'église catholique.

Ces enfants furent Charles-William, né à Québec, baptisé à l'église protestante, le 4 février 1782; Thomas-David, né à Québec, et baptisé à l'église Notre-Dame de Québec. Voici l'acte de baptême :

(1) Dame Vve Isidore Hurteau occupe aujourd'hui cet emplacement; la maison, cependant, a été renouvelée depuis par feu le Dr P. Davignon.

“ Le neuf février 1783, par nous, curé de Québec, soussi-  
 “ gné, a été baptisé Thomas-David, né ce matin, du légitime  
 “ mariage de Messire David-Alexandre Grant Blairfindie,  
 “ Ecr., capitaine du 84e Régiment de Sa Majesté Britan-  
 “ nique, et de Dame Marie-Charles-Joseph Le Moyne de  
 “ Longueuil, baronne de Longueuil, son épouse. Le parrain  
 “ a été Messire Charles Tarieu de la Naudière, Ecr., et la  
 “ marraine, Dame Marie-Anne-Catherine Fleury Descham-  
 “ bault Grant, baronne douairière de Longueuil, ayeule de  
 “ l'enfant, qui ont signé avec nous, le père absent.

“ CHS. LANAUDIÈRE.

“ DESCHAMBAULT GRANT.

“ AUG. D. HUBERT, ptrc.”

Enfin Marie-Elizabeth, devenue plus tard Madame de Montenach, était née à l'île Sainte-Hélène, et fut baptisée à Montréal le 22 juin 1791, aussi catholique.

Madame la baronne de Longueuil, devenue veuve, écoula tranquillement le reste de sa vie, passant l'hiver à Montréal, et l'été à Longueuil, pendant plusieurs années.

Nous citons l'anecdote suivant que M. Achintre rapporte dans son *Histoire de l'Île Sainte-Hélène*, au sujet de cette vénérable dame.

“ Malgré ses deux ou trois quartiers de noblesse, la bonne dame, qui avait toujours pratiqué une des vertus chères à la bourgeoisie, l'économie, était devenue en vieillissant quelque peu bizarre ; ainsi, pour ne pas laisser perdre l'herbe et les baies des arbustes qui couvraient alors l'îlot situé vis-à-vis l'île Sainte-Hélène, elle y plaça des porcs en si grand nombre, que les deux propriétés en furent bientôt infestées, et que l'îlot prit à cette époque le nom qu'il n'a cessé de porter depuis : *Île aux Goretts*.

“ En ville, le cheval de la Baronne fut durant quelque temps aussi célèbre que le Bucéphale d'Alexandre ; voici comment advint cette réputation. Obéissant à ses idées d'économie, la dame de Longueuil avait attelé à sa voiture

aux formes préhistoriques, un vieux cheval d'allures plus que tranquilles, et qui pendant plus de quinze ans, avait été au service d'un boulanger.

“ Les gamins d'alors, à seule fin de rire un peu, et de faire endiabler la Baronne, ne manquaient jamais, en rencontrant l'attelage, de le faire arrêter dix ou douze fois dans la même rue.

“ Il leur suffisait pour cela de crier *Bread* (pain). A ce mot magique, l'animal, fidèle à ses anciennes habitudes, s'arrêtait court, et ni le fouet, ni les huées ne l'eussent fait avancer.

“ Madame la Baronne se trouvait obligée de descendre, et ce n'était qu'une fois remontée, que le quadrupède se mettait en marche.

“ A quelques pas plus loin, les enfants—cet âge est sans pitié—criaient de nouveau *Bread* : la scène se renouvelait au milieu des éclats de rire des passants et des voisins.”

Madame la Baronne, parvenue à un âge très avancé, mourut à Montréal le 17 février 1841, dans sa quatre-vingt-sixième année, regrettée de tout le monde, et surtout des pauvres, qui en avaient si souvent reçu des secours et des consolations. Elle fut inhumée dans l'église de Longueuil, privilège qu'elle s'était réservée pour elle et toute sa famille, par l'acte de vente qu'elle fit à la fabrique de Longueuil le 6 août 1809, du terrain sur lequel fut construite l'église de 1811. (1)

Nous voyons aujourd'hui dans la crypte de la nouvelle église un marbre qui a été transporté de l'ancienne église, et sur lequel est gravée l'inscription suivante :

---

(1) Greffe de Ls. Chaboillez, N. P.



## CI-GIT

DAME MARIE-CHARLES-JOSEPH LEMOYNE,  
 BARONNE DE LONGUEUIL,  
 EPOUSE DE DAVID-ALEXANDRE GRANT, ECR.,  
 NÉE LE 21 MARS 1756,  
 DÉCÉDÉE

LE 17 FÉVRIER 1841.

*Requiescat in pace.*

*Monument de piété filiale*

*par M. le BARON GRANT, de Longueuil.*

Ainsi finit le dernier rejeton de cette illustre famille  
 Le Moyne, fondatrice de Longueuil.

Elle était la quatrième héritière de la baronnie, et du titre  
 qui y est attaché.

## RECENSEMENT DE LONGUEUIL EN 1844.

Maisons habitées.....	175	Fréquentant les éco-	
do non habitées,...	16	les : garçons.....	156
do en construction..	4	Fréquentant les éco-	
Population.....	3,567	les : filles.....	100
Hommes.....	1,790	Maisons d'écoles....	8
Femmes.....	1,783	Blé, minots.....	9,179
Hommes mariés ....	569	Orge, do .....	12,950
Femmes mariées....	600	Avoine,do .....	95,866
Garçons.....	1,221	Pois, do .....	12,911
Filles.....	1,183	Sarrasin, minots....	1,299
Canadiens-Français..	3,322	Blé-d'inde, do ....	393
Anglais.....	125	Patates, do ....	54,103
Irlandais.....	65	Chevaux .....	1,570
Ecoissais.....	41	Bêtes à cornes.....	2,731
Autres nations.....	20	Cochons.....	1,644
Catholiques.....	3,415	Moutons.....	3,507
Anglicans .....	78	Terre, arpents possé-	
Autres dénominations	71	dés.....	30,971
Eglises.....	2	Terre en culture....	25,999

## CHAPITRE XVII

(1845-1889.)

VILLAGE, VILLE ET PAROISSE DE LONGUEUIL ; MUNICIPALITÉS.

SOMMAIRE.—Proclamation érigeant le village de Longueuil.—Première assemblée municipale.—Pompe à incendie.—Trottoirs.—Marché public.—Carré Hurteau.—Adresse à Lord Elgin.—Chef-lieu du comté.—Bureau d'enregistrement.—Historique du Chemin de Chambly.—Les dépenses occasionnées au sujet de ce chemin.—L'emprunt municipal.—Erection de la ville de Longueuil (1874).—Ses limites.—Construction de l'aqueduc.—M. Isidore Hurteau, maire de Longueuil.—Adresse à Lord Dufferin.—Canaux d'égout.—Sceau officiel.—Etat financier de la ville de Longueuil.—Paroisse de Longueuil.

## VILLAGE DE LONGUEUIL.

Le village de Longueuil commença dès 1845 à jouir des avantages du système municipal avec la paroisse, qui ne formait alors qu'une municipalité. Ce qui nous paraît étrange, c'est que nous n'avons pu trouver les premiers registres de cette municipalité de la paroisse de Longueuil de 1845 à 1854. Les premiers registres de la paroisse de Longueuil que nous trouvons ne commencent qu'en 1854 ; tandis que les paroisses de Chambly, de Saint-Bruno et de

Boucherville ont leurs délibérations depuis le commencement de l'opération de ce nouveau système.

Vers cette époque (1846), le village de Longueuil traversait une ère de progrès extraordinaire causé par l'établissement du chemin de fer *Saint-Laurent et Atlantique* ; dans l'espace de quelques années seulement, la population avait beaucoup augmentée, et cette population composée d'étrangers et de différentes nationalités, exigeait une administration spéciale pour maintenir l'ordre et la paix : aussi crut-on devoir profiter des avantages que la loi offrait, en se formant en municipalité séparée, et par ce moyen, être en état de pouvoir donner plus d'essor au progrès de l'industrie et du commerce.

En 1848, une requête fut signée par la presque totalité des contribuables du village, et présentée au gouvernement, qui l'adopta sans tarder. Le 23 juin 1848, Mr Isidore Hurteau, J. P., recevait une lettre du secrétaire-provincial ; ce dernier lui expédiait en même temps cinq copies de la proclamation, érigeant le village de Longueuil en municipalité distincte ; on lui ordonnait de se conformer à la loi en affichant quelques-unes de ces copies à la porte de l'église ; le premier maire élu devait en recevoir une copie aussitôt après son élection.

Cette proclamation se lisait ainsi.

#### ERECTION DE LONGUEUIL EN MUNICIPALITÉ DE VILLAGE EN 1848.

#### PROVINCE DU CANADA.

Par Son Excellence le Très-Honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du Très ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc.

A tous ceux que ces présentes, verront, Salut :

PROCLAMATION.

L. H. LAFONTAINE, }  
*Proc.-Général.* }

“ Attendu que par et en vertu d’un Acte du Parlement  
 “ de la Province du Canada, fait et passé et intitulé : “ Acte  
 “ pour faire de meilleures dispositions pour l’établissement  
 “ d’Autorités Municipales dans le Bas-Canada” (1); il a été  
 “ entr’autres choses, statué de fait, Qu’après la première  
 “ session d’aucun des Conseils Municipaux établis par icelui  
 “ qui se tiendra après la présentation d’une pétition par les  
 “ habitants ayant droit de voter aux élections de conseillers  
 “ municipaux dans tout village ou ville non encore incor-  
 “ poré, contenant quarante maisons ou plus, dans un espace  
 “ de trente arpents ou acres en superficie, ou conseil muni-  
 “ cipal dans lequel tel village ou ville sera situé, lui deman-  
 “ dant de fixer les limites et bornes du village ou de la ville  
 “ pour les fins du dit acte, il sera du devoir du Conseil de  
 “ la municipalité du comté de fixer les limites et bornes du  
 “ village ou de la ville, ce requérant, et de le désigner par  
 “ écrit, et le Gouverneur en Conseil aura pouvoir, sur récep-  
 “ tion d’une copie dûment attestée des procédés adoptés  
 “ par tel Conseil de la municipalité du comté, et après avoir  
 “ constaté la suffisance de la désignation des limites et  
 “ bornes y mentionnées, de déclarer par proclamation quelles  
 “ seront les dites limites et bornes ; et qu’il est établi par le  
 “ dit Acte que rien de contenu en icelui n’autorisera le Con-  
 “ seil d’aucune Municipalité, à restreindre les limites d’au-  
 “ cune ville, bourg ou village déjà établi par autorité com-  
 “ pétente, ainsi que la chose appert plus amplement en  
 “ référant au dit acte. Et attendu que le Conseil de la  
 “ Municipalité de Longueuil, dans le district de Montréal, a

(1) 10 et 11 Vict., chap. VII, 1847.

“ en vertu et en conformité des dispositions de l'acte ci-  
“ dessus mentionné et en partie récité, fait un rapport de  
“ ses procédés par lequel il décrit et déclare les limites qui  
“ devront être assignées au village de Longueuil, dans le  
“ comté de Chambly, dans le dit District de Montréal, à  
“ l'effet suivant, c'est à savoir : “ Le dit village de Lon-  
“ gueuil, sis et situé dans le comté de Chambly, dans le  
“ District de Montréal, comprendra une étendue de terri-  
“ toire borné et limité comme suit, savoir : au nord-ouest  
“ par le fleuve St. Laurent, au sud-est en profondeur, en  
“ partie par le chemin de Gentilly et partie par la ligne  
“ trait-quarré de la première concession des terres dans la  
“ seigneurie de Longueuil ; au nord-est par la terre d'Adol-  
“ phe Trudeau et partie par le chemin de Chambly ; et au  
“ sud-ouest, par la terre de Joseph Goguette, partant du  
“ fleuve St. Laurent sur la ligne de division de la terre du  
“ dit Adolphe Trudeau et le dit village de Longueuil ; de là,  
“ suivant la dite ligne quarante et un degrés Est astrono-  
“ mique, vingt et un arpents et une perche jusqu'au dit  
“ chemin de Gentilly ; de là, suivant le dit chemin vers le  
“ sud-ouest, huit arpents et cinq perches jusqu'au chemin  
“ de Chambly susdit ; de là, suivant le dit chemin de Cham-  
“ bly sud, cinquante degrés Est, huit arpents et sept perches  
“ jusqu'à l'intersection de la ligne ou trait-quarré de la dite  
“ concession de la seigneurie de Longueuil ; de là, suivant la  
“ dite ligne ou trait-quarré, vers le sud-ouest, quinze arpents  
“ jusqu'à la ligne de division entre la terre du dit Joseph  
“ Goguette et le village de Longueuil ; de là, suivant la dite  
“ ligne de division nord, cinquante-cinq degrés ouest, trente  
“ deux arpents jusqu'au fleuve St. Laurent ; de là, suivant  
“ le dit cours du dit fleuve vers le nord-est, vingt-neuf ar-  
“ pents sept perches, plus ou moins, jusqu'au point de dé-  
“ part ; le dit village contenant sept cent huit arpents, plus  
“ ou moins, en superficie, le tout en conformité au plan du  
“ dit village de Longueuil, en date du neuf décembre mil

“ huit cent quarante-sept, par Maître Joseph Weillbremer,  
“ arpenteur juré. Maintenant, sachez qu'en vertu des pou-  
“ voirs à moi conférés par l'Acte susdit, par et de l'avis et  
“ du consentement du Conseil Exécutif de Sa Majesté pour  
“ la Province du Canada, j'ai jugé convenable de publier  
“ cette proclamation, et par ces présentes, confirme et éar-  
“ blis les bornes et limites susdites pour être et demeurer  
“ celles du village de Longueuil, et ai fait, ordonné, consti-  
“ tué, établi et déclaré, et par ces présentes, fais, ordonne,  
“ constitue, établis et déclare que le dit village de Longueuil  
“ sera un village, pour toutes les fins municipales, confor-  
“ mément aux dispositions de l'Acte susdit. Et il est de  
“ plus ordonné et enjoint qu'en conformité de l'acte susdit,  
“ des copies de cette proclamation seront affichées pendant  
“ deux semaines consécutives à la porte de l'église ou place  
“ de culte public de la Société Religieuse la plus nombreuse  
“ dans cette paroisse, où le dit village de Longueuil est  
“ situé, ou à deux des lieux les plus fréquentés, s'il n'y a  
“ pas de place de culte public; et une copie d'icelle sera  
“ transmise au juge de paix qui aura présidé l'assemblée du  
“ dit village, pour être par lui remise au maire du dit vil-  
“ lage, quand le Conseil du dit village sera constitué en la  
“ manière réglée par icelui acte.

“ Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, à  
“ Montréal, ce quatorzième jour de juin, dans l'année de  
“ Notre Seigneur, mil huit cent quarante-huit, et du Règne  
“ de Sa Majesté, la onzième.

“ ELGIN ET KINCARDINE,

“ Par ordre,

“ R. B. SULLIVAN, secrétaire.”

La première élection des conseillers du village, sous l'au-  
torité de cette proclamation, eut lieu le 17 juillet 1848.

Les heureux candidats furent MM. Isidore Hurteau,

N. P., Capt. Ed. Lespérance, Chs. St. Michel, Joseph Lecours, Jean Thibault, Frs. B. Viger et Narcisse Trudeau. (1)

PREMIÈRE ASSEMBLÉE DU CONSEIL.

La première assemblée de ce conseil eut lieu le 22 juillet suivant dans la salle de la bibliothèque de la paroisse de Longueuil, (2) à sept heures du soir. Isidore Hurteau, écrivain fut élu maire; Eustache Pages fut nommé secrétaire-trésorier de la municipalité, et Pierre Brissette, inspecteur agraire; on lui imposait une pénalité de cinquante chelins, au cas de refus. Nous constatons par ce qui suit que le début ne se fit pas sans des difficultés qui furent désagréables au conseil.

Le 26 juillet, Nicolas Patenaude est nommé sous-voyer, Pierre Girard, Louis Trudeau et François Patenaude, cotiseurs, avec une amende d'un louis cinq chelins, au cas de refus. Le même jour, on impose une licence d'une livre et cinq chelins aux traversiers de canots.

Brissette et Patenaude, ayant refusé leurs charges, sont, le 21 août, condamnés à l'amende; en même temps, on imposait une licence de trente chelins aux marchands, et de six louis cinq chelins aux aubergistes; on nommait Joseph Gariépy, inspecteur, et Louis Messier, sous-voyer, pour remplacer les résignataires; on proposait en outre qu'un règlement pour prévenir les incendies fut préparé par un comité spécial nommé à cet effet.

Dans l'assemblée du 16 août, le règlement contre le feu fut adopté, avec ordre de le publier et de le mettre en force aussitôt possible.

---

(1) Voir appendice, Note H, la liste complète des maires et conseillers du village et de la ville de Longueuil.

(2) La bibliothèque à cette époque était tenue dans une petite maison en bois, appartenant aux dépendances du presbytère, située sur le Chemin de Chambly, entre le presbytère et le hangard du curé.

Ce ne fut que le 30 août que le conseil s'organisa et forma ses comités comme suit :

Le *comité des finances*, composé des conseillers Joseph Lecours, président, et F. B. Viger et Ed. Lespérance.

Le *comité du feu*, des conseillers Nar. Trudeau, président, Joseph Lecours et Chas. St. Michel.

Le *comité des chemins*, Ed. Lespérance, président, Jean Thibault et Narcisse Trudeau.

Le *comité de police*, Jos. Lecours, président, Jean Thibault et Ed. Lespérance.

A cette même assemblée, le comité du feu fut autorisé de s'enquérir et de faire rapport à la prochaine session du conseil, des dimensions, capacité et coût d'une pompe à feu pour l'usage de la municipalité.

#### PREMIÈRE POMPE A INCENDIE.

Le 26 septembre, le comité du feu, conformément à l'autorisation qu'il avait reçue, fait le rapport suivant sur la mission qu'on lui avait confiée :

“ Qu'ayant visité les pompes de M. Le Moyne, il en a  
 “ acheté une pour la somme de trente livres courant, avec  
 “ trente pieds de *hausse* à deux chelins et six deniers du  
 “ pied, pour servir à la dite pompe, formant en tout la  
 “ somme de trente-neuf livres et quinze chelins du dit cours,  
 “ sous la condition que si cette pompe ne se trouve pas  
 “ assez forte, le dit Lemoine s'oblige d'en faire une autre  
 “ pour le dit conseil, plus forte, en payant le surplus en  
 “ valeur, etc., et de reprendre la première vendue.”

Ce rapport fut accepté par le conseil, et le comité du feu fut chargé de préparer un règlement pour les incendies, et d'organiser une compagnie de pompiers.

Le 4 octobre suivant, le comité fit le rapport du règlement qu'il avait préparé pour la conduite d'une compagnie de pompiers ; ce règlement fut accepté.



Le comité du feu, conformément à l'autorisation qu'il avait reçue du conseil, fit les nominations suivantes pour la compagnie de pompiers :

Inspecteur : Joseph Gariépy ; capitaine : Agapite Rous-sin ; lieutenant-capitaine : Xavier Gariépy ; pompiers : Joseph Payette, Israël Payette, François Lahaise, Moïse Bouthéiller, Louis Laurin, Octave Lecours, Eusèbe Viger, Clément Bouthéiller, Joseph Patenaude, Louis Bissonnet, Abraham Viau, Romuald Viau, Charles Deniger, fils, Pierre Patenaude, Edouard Charron, J. Bte. Girard, Laurent Trudeau, François Brais, Charles Comtois, Edouard Trudeau, Hubert Daigneault, fils, Adolphe Trudeau.

#### PREMIER MARCHÉ PUBLIC.

Le 29 novembre, il est résolu : “ Que Son Honneur le  
 “ maire de ce conseil soit autorisé à s'enquérir de M. R. B.  
 “ McGinnis, agent de la Baronnie de Longueuil, sur les  
 “ moyens à adopter pour l'acquisition, à titre lucratif, d'un  
 “ terrain convenable, dans l'étendue de cette municipalité,  
 “ pour l'érection d'un marché.”

On imposait aussi une licence de deux louis dix chelins sur tout et chaque *steamboat*, agissant comme traversier dans toute l'étendue de la municipalité ; cette taxe n'était établie que pour l'année 1848.

A l'assemblée du 12 mars 1849, le maire rendait compte de ses démarches pour l'achat d'un terrain destiné à servir de marché public, et s'exprimait ainsi : “ que conformément  
 “ à une résolution passée le 29 novembre dernier, (1848), il  
 “ a passé titre, pour l'acquisition d'un terrain situé dans  
 “ cette municipalité pour la construction d'un marché, sui-  
 “ vant concession gratuite par R. B. McGinnis à la corpora-  
 “ tion, reçue devant P. E. Hurteau, N. P., et son confrère,  
 “ en date du 13 janvier 1849.” Ce rapport fut unanimement adopté.

Le terrain en question est circonscrit par les rues Grant, Saint-Laurent, Saint-Alexandre et Guillaume ; on l'appelle aujourd'hui le CARRÉ HURTEAU, en mémoire de M. Isidore Hurteau, qui l'avait obtenu gratuitement pour l'usage de la corporation. Ce nom lui fut donné officiellement en vertu d'une requête présentée par le capitaine F. Jodoin et autres au conseil de ville, le 5 décembre 1877 : ce carré a été orné de magnifiques plantations d'arbres.

Cette première année du conseil municipal avait démontré beaucoup d'activité et de progrès de la part des conseillers, qui furent fermes et énergiques dans l'exécution des devoirs de leur charge, et qui travaillèrent résolument au progrès du village ; ils furent encouragés par leurs mandataires qui les aidaient en beaucoup d'occasions : ce qui n'empêcha pas cependant quelques citoyens de Longueuil de manifester d'abord une répugnance marquée pour les charges municipales ; et le conseil fut souvent obligé d'employer le pénible moyen de l'amende pour forcer les citoyens à accepter ces charges. Mais, réflexion faite, on revint à de meilleures dispositions, et l'on comprit que ces charges étaient absolument nécessaires pour le maintien du bon ordre. Il est difficile de s'imaginer la somme de difficultés que les conseillers eurent à surmonter pour arriver à ce résultat ; car l'on sait qu'il est toujours difficile d'inaugurer un nouveau système, quelque avantageux qu'il puisse être : on a toujours quelques préjugés pour du nouveau, jusqu'à la preuve d'un résultat satisfaisant.

En dépit des efforts et de l'empressement du premier conseil pour doter le village d'un marché public, et l'acquisition à cet effet d'un terrain spacieux, on ne put exécuter cette œuvre de suite. Ce ne fut qu'en 1853, à l'assemblée du 28 mars que, " les soumissions pour la construction du marché " étant reçues, et Charles Déniger, fils, étant celui à qui le " marché sera donné à l'entreprise pour la somme de " soixante et quatre livres et huit chelins courant (£64.8.0),"

“ il fut en conséquence résolu unanimement que les ouvrages  
 “ seraient donnés au dit Charles Déniger pour cette somme.”

L'acte passé le 30 mars 1853 (1) entre Charles Sabourin, maire, André Trudeau, Augustin Viau, Pierre Brissette, Joseph Bouthillier, François Patenaude, et Louis Trudeau, conseillers, au nom de la corporation du village et Charles Déniger, dit que ce dernier s'engage à : “ construire et faire  
 “ à dire d'expert un marché de 18 pieds de large et cinq  
 “ pieds d'avant couverture de chaque côté, sur quarante-  
 “ quatre pieds de long et deux pieds d'avant couverture de  
 “ chaque bout et boisé, pour trente-deux livres et huit che-  
 “ lins, et livré dans le courant de mai prochain.” J. Bte Trudeau intervient dans l'acte comme caution pour Charles Déniger.

Ce marché, qui était en bois, n'avait qu'un étage, et contenait huit étaux destinés aux bouchers ; il était situé au coin des rues Grant et Saint-Laurent, sur le terrain acheté précédemment par le maire Hurteau.

Le 13 juin 1853, on prohibait la vente de la viande en dehors du marché.

On termina une année aussi bien remplie par une grande assemblée, tenue au village de Longueuil, le dimanche, 31 décembre 1848.

Mr Isid. Hurteau fut appelé au fauteuil présidentiel ; Joseph Goguet agissait comme vice-président, et Edouard Lespérance, comme secrétaire. Après de nombreux discours, douze résolutions furent unanimement adoptées ; on y déplorait l'émigration journalière de nos compatriotes aux Etats-Unis, et on suggérait de la prévenir en protégeant les manufactures de notre pays, ainsi que l'agriculture. On recommandait surtout moins d'orgueil et moins de luxe dans les toilettes. (2)

(1) Greffe de E. Pages, N. P.

(2) *Minerve* du 8 janvier 1849.

## VISITE DE LORD ELGIN.

En mai 1849, le village de Longueuil eut l'honneur d'avoir la visite de Son Excellence le gouverneur-général, Lord Elgin, qui venait visiter la Communauté des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie.

Une adresse de bienvenue lui fut présentée par Mr le maire, I. Hurteau.

Lord Elgin y répondit ainsi :

“ Messieurs.

“ J'accepte avec gratitude votre adresse loyale et affectionnée. Le souvenir de l'accueil bienveillant que j'ai reçu de la part des habitants de Longueuil, Saint-Hilaire, et Chambly, à l'occasion de ma dernière visite en ces lieux, ne s'est pas effacé de ma mémoire. J'ai pleine confiance dans votre loyauté et dévouement, et je puis vous assurer que je ne me départirai jamais de la ligne de conduite qui m'est tracée par mon devoir envers notre très gracieuse souveraine et le peuple de cette Province.”

“ ELGIN ET KINCARDINE.”

## PREMIERS TROTTOIRS.

Le conseil, qui avait à cœur de faire les améliorations nécessaires au bien-être du village, s'empressa de demander des soumissions pour la construction des trottoirs.

Nous voyons par les procès-verbaux du 16 juin 1852, que le comité qui avait été nommé à l'assemblée précédente pour faire rapport sur la requête de F. B. Viger et autres, concernant la nécessité de faire des trottoirs, disait :

“ Que son humble opinion est qu'il soit fait et entretenu un trottoir de deux pieds et demi de chaque côté de la rue Saint-André à partir au bout sud-ouest d'icelle rue jusqu'au côté Nord-Est de l'emplacement de F. B. Viger,

“ lequel devrait être fait en terre avec une pièce de bois, par tous les propriétaires d'emplacement aboutissant à la dite rue, et en front de leurs emplacements respectifs.” Ce rapport fut admis.

Le 8 octobre 1852, la construction de trottoirs sur les rues Saint-Charles, Saint-Etienne et Longueuil fut ordonnée ; mais ces trottoirs ne furent cependant pas construits d'après le rapport du comité que nous venons de citer.

Le 5 août de l'année suivante (1853), suivant les procès verbaux, on présentait une requête de Laurent Trudeau et autres électeurs de Longueuil, demandant que les trottoirs fussent faits par la corporation et d'en prélever le coût par cotisation.

La conséquence de cette requête fut que le 17 août 1853, il fut unanimement résolu, après l'ouverture de toutes les soumissions mises devant le conseil, “ que Jacques Glenny aurait la confection des trottoirs de la rue Saint-André à raison de sept chelins et six deniers courant par arpent.

“ Que François Patenaude et Xavier Gariépy auraient la confection du reste des trottoirs à neuf chelins courant par arpent, et le comité des rues et améliorations est dûment autorisé à leur donner à chacun telle part ou portion qu'il jugera convenable.”

#### BUREAU D'ENREGISTREMENT.

La question de savoir quelle paroisse demeurerait le chef-lieu du comté de Chambly, a pendant longtemps passionné les esprits de nos bons cultivateurs. Après bien des migrations et des déménagements, Longueuil est parvenu à le fixer définitivement dans son enceinte. Il sera peut-être curieux de suivre les phases diverses qui ont accompagné une question aussi controversée.

Aux premières années du comté de Kent, le chef-lieu avait été placé à Longueuil ; mais on le changea pour le

mettre à Saint-Jean, sans cause, ni raison connus ; on ne sait pas même la date.

C'est ainsi qu'à l'époque de l'établissement des bureaux d'enregistrement des titres de propriété (1), le premier acte fut enregistré à Saint-Jean, le 29 janvier 1842. (Registre A. vol. 1, page 1.)

Deux ans après, nous trouvons le chef-lieu encore changé et transporté à Chambly ; le premier acte enregistré là fut l'obligation de Pascal Dubuc, en date du 2 janvier 1844, et enregistré le 14 mars suivant, 1844.

Le bureau demeura à Chambly depuis cette date jusqu'en 1857, époque où il fut transporté à Longueuil.

Pour réussir à déplacer le bureau de Chambly à Longueuil, il y eut une lutte longue et très animée dans le conseil de comté ; ce que nous pouvons constater par le nombre d'assemblées tenues par le conseil pour discuter ce changement.

L'opposition était aussi acharnée, parce que chaque conseiller voulait le bureau dans sa paroisse ; il fallut agir par des moyens détournés pour l'amener à Longueuil. On passa une résolution qui plaçait le bureau à Saint-Bruno ; mais ce n'était là qu'un prétexte de la part de quelques-uns des conseillers qui s'étaient entendus, et avaient cru devoir se servir de cet expédient pour atteindre leur but ; car Longueuil, qui est sans contredit le lieu le plus central et le plus convenable pour les trois quarts des habitants du comté, puisque la plupart ont à y passer pour leurs affaires ordinaires, et pour se rendre à Montréal, réunissait le vote de plusieurs conseillers, s'il ne ralliait pas la majorité absolue.

Le conseil de comté eut à siéger sur une question aussi importante pour Longueuil aux assemblées tenues le 27

---

(1) Sous les provisions de l'Ordonnance de la Législature de la ci-devant province du Canada, émanée sous la 4<sup>e</sup> Vict. 1840, et intitulée, " Ordonnance pour prescrire et régler l'enregistrement des titres de propriété, etc."

octobre et le 12 décembre 1855, le 8 avril 1856, les 7 et 17 février, le 11 mars et le 27 juillet 1857. Après des pourparlers sans fin, le 16 septembre de la même année, un règlement plaçant le bureau d'enregistrement à Longueuil fut présenté. Le 26 du même mois (1857), il fut définitivement adopté, et la publication en fut ordonnée dans la *Patrie* et le *Pilot*, journaux alors publiés à Montréal.

Le conseil du village de Longueuil, qui sans doute voulait hâter la location du bureau dans ses limites, crut devoir passer à cet effet une résolution à son assemblée du 7 septembre 1857. Nous voyons entre autres choses, ce qui suit :

“ Que le conseil municipal de ce comté ayant fixé le lieu  
“ de ses séances au village de Longueuil, et y ayant établi  
“ un lieu convenable pour le bureau d'enregistrement, etc.

“ Que le maire soit autorisé à faire au nom de ce conseil,  
“ au conseil de comté et au préfet de ce comté, toute réqui-  
“ sition convenable et procédés nécessaires pour amener à  
“ exécution la loi aux fins mentionnées dans la résolution  
“ ci-dessus, etc., le tout afin que le bureau soit transporté à  
“ Longueuil, le plus tôt possible.”

Le préfet du comté de Chambly, pour faire exécuter la décision du comté plaçant le bureau à Longueuil, adressa une requête au gouverneur-général, lui fit connaître la teneur des résolutions du conseil du comté et lui demanda de leur donner force de loi.

Son Excellence le lieutenant général, Sir WILLIAM EYRE, C. C. B., administrateur du gouvernement de la province du Canada, lança une proclamation datée de Toronto du 19 octobre 1857, qui réglait officiellement et définitivement cette affaire. Il y disait entre autres choses :

“ Je, le dit Sir William Eyre, déclare par ma présente  
“ proclamation et le fais savoir, et donne de plus par les  
“ présentes à connaître que dès et après le VINGT-TROISIÈME  
“ jour de NOVEMBRE prochain, le comté électoral de CHAM-  
“ BLY sera un comté pour toutes les fins de la dite Ordon-

“ nance (1) et des dits Actes (2), et qu’un Bureau d’enregistrement sera tenu à ces fins au dit VILLAGE DE LONGUEUIL, dans et pour le comté électoral, etc., etc.” (3)

Le premier acte qui paraît avoir été enregistré à Longueuil est une obligation par J. Bte Dérochers à N. P. Macé, le 21 octobre 1857 (Chs Scheffer N. P.), enregistrée le 23 novembre suivant.

Le bureau avait été placé temporairement dans la maison de la fabrique ; celle-ci, pour en faire une bâtisse permanente et plus convenable, accorda, à une assemblée de paroisse, tenue le 6 mai 1860, (4) la demande faite par le comté pour cet objet, du terrain situé devant l’église sur la rue Saint-Charles, entre la rue Charlotte et le Chemin de Chambly ; il était donné au comté pour y construire le bureau d’enregistrement à certaines conditions qui furent acceptées.

Le contrat de donation fut passé le 25 octobre 1866 (5) ; on alla même jusqu’à signer un autre contrat avec un entrepreneur (6) pour faire la bâtisse nécessaire et suivant les conditions imposées par la fabrique ; cette dernière devait continuer à occuper une partie de la bâtisse.

Mais des changements survinrent dans le conseil, et plusieurs des membres du conseil de comté voulurent défaire ce qui avait été convenu précédemment ; d’un autre côté, les actes avaient été passés ; il en surgît un procès, qui dura plusieurs années, et qui coûta des sommes considé-

(1) Ordonnance pour prescrire et régler l’enregistrement des titres aux terres, etc, 4 Vict. 1840.

(2) 18 Vict., chap. 99, 1855.

(3) *Gazette Officielle*, 7 novembre 1857, page 2654.

(4) C’est à cette même assemblée qu’il est fait mention d’un terrain pour y construire une bâtisse pour un Cabinet de Lecture.

(5) Donation entre-vifs par l’œuvre et fabrique de la paroisse de Longueuil à la corporation municipale du comté de Chambly, Isid. Hurteau, N. P.

(6) M. Eugène Préfontaine, entrepreneur, de la paroisse.



rables au comté, qui demeurait sans bâtisse pour ses archives.

Le bureau fut plus tard transporté de la maison de la fabrique dans une maison située sur le Chemin de Chambly, et appartenant alors à M. Solomon Patenaude et aujourd'hui à dame J. B. R. Dufresne. Plus tard, on le déménagea encore dans une autre maison appartenant à M. Jos. Longpré, aussi sur le Chemin de Chambly, et où il demeura jusqu'en 1883.

Cette année là, les contribuables du comté, fatigués de ne pas avoir une maison convenable pour leur bureau d'enregistrement, et craignant surtout pour le feu contre lequel ils n'avaient aucune sauvegarde, se décidèrent enfin à agir sur la plainte des inspecteurs du gouvernement local.

Le conseil de comté, après plusieurs assemblées et délibérations dans ce but, en arriva à une solution.

A la séance du 3 mars 1882, sur motion de " M. Théophile Sicotte, secondé par Elphège Bernard, on nomma un comité pour choisir un terrain dans la ville de Longueuil pour y ériger le bureau d'enregistrement, avec pouvoir de nommer des membres pour faire exécuter tous les travaux."

Le comité ainsi nommé se composait de MM. Godfroid Larocque, Samuel T. Willett, Antoine Bourdon, Eugène Préfontaine et Timothée Sauriol, tous membres du conseil; cette même résolution révoque les résolutions sur le même sujet passées les 31 déc. 1862, 26 juin et 12 septembre 1866, et 14 septembre 1881, et toutes autres faites aux mêmes fins. On passa pour mettre cette résolution à effet, un règlement intitulé :

" Règlement pour l'acquisition d'un terrain et la construction et l'entretien d'un Bureau d'Enregistrement pour le comté de Chambly, et pour la construction et maintien d'une voûte à l'épreuve du feu pour la conservation des archives du dit Bureau d'Enregistrement."

A l'assemblée du comité sus-nommé, le 29 avril 1882, les

plans de MM. Perrault et Mesnard furent soumis et approuvés. Le secrétaire fut autorisé à donner avis dans les journaux la MINERVE et le STAR, pour demander des soumissions pour la construction du bureau.

On décidait d'accepter le terrain offert par M. Charles Poirier, contenant 72 pieds de front sur le Chemin de Chambly sur 140 pieds de profondeur, pour la somme de quatre cents piastres. L'acte d'achat fut passé le 16 mai 1882. (1)

Le même jour, le comité reçut treize soumissions, et en prit communication; le 14 juin suivant, après délibération, il accordait le contrat à M. Hubert Lamarre, pour la somme de cinq mille trois cent quatre-vingt-treize piastres (\$5,393).

Le 12 septembre 1883, le conseil de comté récapitulait le montant du coût total de cette construction, et en arrivait à la somme de huit mille cinq cent douze dollars, y compris l'achat du terrain.

Sur ce montant le gouvernement provincial contribua pour la somme de.....	\$3,072.00
La ville de Longueuil pour.....	688.69
Le comté de Chambly pour.....	4,751.31

Coût total.....	\$8,512.00
-----------------	------------

Nous devons nos félicitations au conseil de comté pour cette belle construction, qui est un monument pour la ville, en même temps qu'elle est d'une utilité incontestable pour les assemblées du conseil de comté.

Depuis la construction de cet édifice, quelques personnes bien intentionnées ont fait des démarches auprès du conseil de comté pour obtenir la permission d'y tenir une cour de circuit, qui siégerait quelques jours tous les mois; ce qui serait d'une grande économie pour les plaideurs du

(1) Greffe de P. Brais, N. P.

comté. Ces démarches n'ont pas encore obtenu le résultat désiré. Il faut espérer cependant que le conseil de comté se rendra à cette demande ; car les avantages seraient de beaucoup supérieurs aux dépenses.

#### CHEMIN DE CHAMBLY—HISTORIQUE.

Cette route, célèbre à plusieurs points de vue, mérite d'être étudiée spécialement. Après avoir servi de voie militaire à l'origine de la colonie, elle est devenue l'un des grands artères qui alimentent aujourd'hui le commerce local de la ville de Montréal.

Le conseil du village de Longueuil, après avoir délibéré aux séances des 23 mars, 3 avril, 3 mai, 5 juillet, 10 août 1858, se décida le 14 août suivant à passer un règlement permettant l'émission de débetures pour être données au gouvernement, et en obtenir l'argent nécessaire pour macadamiser le Chemin de Chambly.

Ce chemin avait été acheté du gouvernement par les conseils du Bassin et du Canton de Chambly et du village de Longueuil, suivant acte du 6 juillet 1858. (1)

Le Chemin de Chambly, l'une des routes les plus importantes de la province de Québec, et dont nous avons répété le nom plusieurs fois dans le cours de cette histoire, se perd dans l'origine des temps ; nous n'avons aucun document qui puisse nous donner l'époque exacte de son ouverture et de son commencement.

Nous croyons vraisemblablement que ce chemin a dû être ouvert dès le commencement de la colonie vers 1666, date de la construction des forts de Richelieu (Saurel) et de Saint-Louis, (Chambly), par les ordres de Mr de Tracy, sous le gouvernement de Mr de Courcelles.

Nous appuyons notre hypothèse par le fait que nous voyons sur une carte géographique au 3ième volume de l'HIS-

(1) Greffe de P. Moreau, N. P., Montréal.

TOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE par Mr Faillon, un tracé qui indique d'une manière précise l'endroit de ce chemin : d'ailleurs cette voie était sans doute devenue nécessaire à cette époque pour le transport des troupes, matériaux et provisions de guerre indispensables à la garnison du fort de Chambly. Cette carte est intitulée "CARTE DRESSÉE POUR LA CAMPAGNE DE 1666" : on y voit les forts de Chambly et de Sainte-Thérèse.

Le Chemin de Chambly très difficile à entretenir par les intéressés, surtout en certains endroits, (dans les petites et les grandes aulnages), était en mauvais état, de telle sorte qu'on s'était même adressé à plusieurs reprises à l'autorité civile pour forcer les propriétaires à l'entretenir. Nous trouvons au greffe des grands-voyers à Montréal, que René-Amable de Boucherville fit une ordonnance datée du 25 septembre 1796 pour obliger les intéressés à réparer le Chemin de Chambly dans les *aulnages* ; car il paraît que cette partie du chemin était des plus difficiles à entretenir. Il fallut encore recourir à l'autorité en 1804 et 1805 pour une autre partie.

En 1817, le Chemin de Chambly qui était devenu d'une grande utilité au gouvernement qui tenait une garnison considérable au fort de Chambly. Pour faciliter les moyens de transport de Montréal à Chambly, on passa une loi (1) accordant cinq cents louis pour améliorer le Chemin de Chambly, sous la direction des commissaires pour les communications intérieures dans le comté de Kent (Chambly). (2)

En 1841, le gouvernement est autorisé à nommer des syndics sous le grand sceau de la province pour la cons-

(1) 57 George III, chapitre 13.—22 mars 1817.

(2) Ces renseignements sont extraits du rapport général des travaux publics de 1867. Appendice 26, page 323. Appendice 57, page 447, et Appendice 70, page 518.

truction du Chemin de Chambly, et de prendre quinze mille louis par un emprunt sur le crédit et la garantie de certains droits de péage que le gouvernement permettait d'établir au moyen de barrières. (1)

La construction ordonnée plus haut consistait à planchier ou ponter le chemin dans toute sa longueur en madriers de trois pouces d'épaisseur, cloués sur des pièces de cèdre placées en terre à cet effet.

La longueur totale du chemin, d'après les actes cités ci-dessus, est de seize milles avec dix ponts et quatre barrières; on l'acheva en 1842.

Aussitôt terminé, il fut placé sous le contrôle du commissaire des travaux publics en 1850. (2)

En 1852, il fut vendu pour cent cinquante louis à une compagnie à fonds social, composée de MM. Yule, Ostell, Wilson, Dampier et Perrault. (3)

Pour des raisons qui nous sont inconnues, le gouvernement en 1856 reprit possession du chemin (4) qui était en très mauvais état.

Par ordre en conseil publié dans la *Gazette officielle* du Canada le 11 mai 1858 (5), le chemin fut transféré aux municipalités du village de Longueuil, du Bassin et du Canton de Chambly pour la somme de *cinq chelins*, ce qui prouve suffisamment dans quel mauvais état se trouvait cette route.

Le 7 juillet de la même année, le conseil de la municipalité du Canton de Chambly cédait ses droits dans ce chemin

(1) 4 Victoria, chap. 16, 27 janvier 1841.

(2) 13 et 14 Vict., chap. 106.—10 août 1850.

(3) Cette vente était faite par ordre en conseil, No. 1091.—26 mars 1852 et confirmé par ordre en conseil, No. 1186.—19 avril 1853.

(4) Ordre en conseil, 1422, du 26 mai 1856; voir aussi les actes 7 Vict., chap. 14 du 9 décembre 1843. 8 Vict., chap. 56, 29 mars 1845. 13 et 14 Vict., chap. 106, 10 août 1850.

(5) Pages 323 et 447 du rapport des Travaux Publics de 1867.

aux deux municipalités du Bassin de Chambly et du village de Longueuil. (1)

Le gouvernement, qui avait fait des dépenses considérables pour couvrir cette route en planches, faisait annuellement des pertes énormes pour son entretien, et cependant le chemin, lors de sa cession aux municipalités, était encore dans un état pitoyable.

De fait, il fut abandonné par le gouvernement qui se trouvait exposé, ainsi que les municipalités intéressées, à des dommages continuels, par les accidents qui pouvaient y arriver.

Le gouvernement, pour se tirer d'embarras, offrit de céder le chemin aux municipalités, et de leur prêter l'argent nécessaire sur le "*fond d'emprunt municipal*" pour le macadamiser, le mettre en état convenable et le maintenir en réparation.

Les municipalités qui croyaient à juste titre, pouvoir administrer le chemin plus économiquement que le gouvernement, étaient certaines de conclure une *affaire d'or* pour Longueuil et Chambly ; car, à cette époque, le chemin était encore très fréquenté et il y passait beaucoup de trafic pour Montréal.

Le conseil du village de Longueuil, sous la direction de son maire, M. le Dr P. Davignon, pour réussir dans cette transaction, dût tenir plusieurs séances, et termina (2) les arrangements projetés, en y passant un règlement pour autoriser l'émission des débetures à la satisfaction du gouvernement.

Le montant des débetures émises par cet arrangement fut de vingt mille piastres, dont huit mille pour la municipalité du Bassin de Chambly, et douze mille pour la municipalité du village de Longueuil.

Les premières années d'administration du chemin par les municipalités donnèrent un résultat très satisfaisant ; les

(1) Grefte de P. Moreau, N. P., Montréal.

(2) A la séance du 14 août 1858.

revenus étaient suffisants pour subvenir aux dépenses d'entretien ; il y avait même un surplus assez fort pour rencontrer les intérêts des débetures ; et de fait, dans les premières années, Longueuil paya mille sept cent cinq piastres et dix-sept centins, et Chambly, mille cent quarante piastres en à compte sur les intérêts. Ces surplus durèrent cinq à six ans.

Mais le chemin devint bientôt usé et demanda plus d'entretien ; l'établissement de bateaux à vapeur de Chambly à Montréal, et les lignes de chemin de fer de Montréal à Saint-Jean, Farnham, Waterloo, Granby, Stanstead, &c., &c., diminuèrent le trafic d'une manière considérable.

Les surplus furent en peu d'années changés en déficits, et les municipalités en sont aujourd'hui réduites, et cela depuis plusieurs années, à déboursier des sommes assez considérables pour maintenir le chemin en bon état.

La ville de Longueuil y a même contribué jusqu'à cinq ou six cents dollars par année pour combler les déficits.

Le tableau suivant montre l'état des dépenses faites par le gouvernement pour l'établissement et l'entretien du chemin, lorsqu'il fût sous son contrôle.

Dépenses avant l'Union, en autant qu'on a pu l'établir. . . . .	\$60,000.00
Depuis l'Union au 30 juin 1867. . . . .	20,588.55
Pour le traversier entre Longueuil et Montréal. . . . .	13,549.90
	<hr/>
Total. . . . .	\$94,138.45
Dépenses à même d'autres fonds que ceux de la province (approximativement). . . .	40,348.23
	<hr/>
Coût total. . . . .	<u>\$134,486.68</u> (1)

(1) Appendice 70, p. 518, rapport des travaux publics 1867.

C'est une dépense très forte pour une longueur totale de seize milles de chemin.

Quand les débentures devinrent dues, l'ère des déficits était commencée depuis longtemps, et le gouvernement local, à qui ces débentures avaient été transférées lors de la Confédération, en demanda le payement.

Les municipalités commencèrent alors à se récrier, et demandèrent, dès 1880, une réduction de leur dette.

Le rapport officiel portait cet emprunt au montant de \$52,010.16, y compris les intérêts accumulés.

Le gouvernement à cette époque était décidé de régler avec les municipalités moyennant \$20,775.10 pour Longueuil et \$17,939.33 pour Chambly, soit un total de \$38,714.43 ; mais ce règlement n'eut pas lieu ; les municipalités refusèrent d'accepter ces conditions ; et ne cessèrent pas pour cela de demander des conditions plus avantageuses.

En 1886, on passa un ordre en conseil au gouvernement local de Québec (1), offrant de régler avec les municipalités, pour les raisons alléguées au dit ordre en conseil, moyennant \$10,294.83 pour Longueuil, et \$8,860 pour le Bassin de Chambly.

Conditions très acceptables pour les municipalités, puisque le gouvernement consentait à accepter 6 pour cent annuellement sur les montants ci-dessus pendant 37 ans ; ensuite, par ce moyen d'amortissement, les dettes se trouvaient éteintes.

La municipalité du Bassin de Chambly sembla favorable à cet arrangement ; mais Longueuil réclama plus, et demanda à tout prix la remise entière de la dette ; le 15 octobre 1887, une députation du conseil municipal de la ville, composée de M. le Maire L. E. Morin et de conseil-

---

(1) Ordre en conseil No. 384, daté du 9 sept. 1886, et signé par le Lieutenant-Gouverneur, le 11 septembre 1886.



ler Edouard, Lalonde, ainsi que deux des membres du conseil du Bassin de Chambly, MM. Ostigny, maire, et Watts, conseiller, se rendirent auprès du premier ministre actuel, l'honorable M. Mercier, pour essayer de transiger le règlement définitif de cette dette, mais sans résultat immédiat ; il y eut encore plusieurs autres démarches et correspondances de la part du conseil de Longueuil qui, avec le concours des circonstances actuelles et les exigences politiques, ont finalement amené le gouvernement de Québec, après mûr examen de la question et aussi après avoir compris la justice de la demande, à accepter l'arrangement ; en conséquence, il passa un ordre en conseil daté du 26 janvier 1889, (portant No. 50), et approuvé par le lieutenant-gouverneur Angers, le 29 janvier suivant. Par cet ordre en conseil, les municipalités de la ville de Longueuil et du Bassin de Chambly sont libérées de leur dette municipale envers le gouvernement, mais à la condition cependant que chacune des municipalités s'oblige de continuer l'entretien de la partie du chemin en question qui se trouve dans ses limites respectives, comme chemin macadamisé ; et qu'elles abandonnent la balance du chemin au conseil de comté, qui devra le transporter aux municipalités intéressées, (les paroisses de Longueuil, de Saint-Hubert et de Chambly) ; celles-ci devront aussi l'entretenir de la même manière qu'il a été dit ci-dessus. Les barrières de péage devront être enlevées de manière à en faire un chemin libre au public.

Ces conditions offraient beaucoup de difficultés au conseil de comté qui ne pouvait, d'après la loi, exiger des municipalités l'exécution des conditions précédentes.

Il fallut de nouveau recourir au gouvernement provincial par l'entremise du préfet de comté, M. P. B. Lamarre et de M. P. Brais, N. P., qui agissait en cette circonstance dans ses deux qualités officielles de secrétaire du comté et de maire de la ville de Longueuil, et demander un amendement

au code municipal pour leur permettre de faire exécuter les travaux exigés.

Les changements nécessaires furent accordés sans aucune objection.

Nous avons tout lieu de croire au succès du règlement final de cette affaire qui a causé tant de trouble et d'embarras au village et à la ville de Longueuil.

#### CONTINUATION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil municipal du village de Longueuil eût, dès son origine, la bonne idée de toujours favoriser les plantations d'arbres pour orner les rues et en faire un véritable parc habitée; en 1860, on fit plus. Les autorités municipales, dévancant de vingt ans l'idée de la plantation des arbres par les autorités officielles, firent planter elles-mêmes et forcèrent les habitants à planter une foule d'arbres vis-à-vis leurs propriétés. Le résultat acquis prouve la sagesse de nos édiles d'autrefois; car, Longueuil est certainement la ville de la province la plus favorisée sous ce rapport.

Les étrangers en voyage sur le fleuve n'aperçoivent que les tours élancées de notre *cathédrale*; et en mettant pied à terre ils sont des plus surpris de trouver une jolie petite ville, là où leurs yeux ne voyaient que bois touffus et épais feuillages.

Le premier marché bâti en 1853, n'étant pas situé dans une place convenable et centrale, on le transporta sur le site actuel. Les registres du 4 février 1861 nous disent qu'il fut unanimement résolu: " Que le conseiller J. F. Béïque soit  
" autorisé d'acquérir pour et au nom de ce conseil du Ba-  
" ron de Longueuil, le terrain situé au village de Longueuil  
" entre la rue Saint-Charles et la rue Longueuil, et en front  
" par les rues Saint-Thomas et Saint-Jean, à raison de trois  
" cents dollars et pas plus de un dollar de rente par an, et  
" ce, à condition d'y placer au printemps prochain le mar-  
" ché public du village de Longueuil d'une manière perma-  
" nente et de signer tous actes à cet effet."

Le 4 mars suivant, on passa et on adopta le règlement autorisant l'acquisition du terrain mentionné plus haut.

Le règlement fut ratifié à l'assemblée du 9 avril 1861. Le terrain fut acheté par un contrat de concession entre le baron de Longueuil, et signé par J. Coote, son agent, et la Corporation du village, le 27 mars 1861. (1)

Des soumissions furent demandées pour transporter l'ancien marché sur le nouveau terrain, et le 9 avril, le conseil accorda le contrat à Charles Perras pour trente dollars.

Mais le vieux marché devint insuffisant, et il fallut songer à le remplacer par un nouveau.

Le conseil, à sa séance du 8 septembre 1869, passa la résolution suivante :

“ Sur motion du conseiller S. Bonneville, secondé par le  
“ conseiller A. Girard, il est résolu que Son Honneur le  
“ maire, soit autorisé à faire faire un plan pour un marché  
“ pour ce village, avec pesée, salle pour ce conseil, et de  
“ mander des soumissions pour la construction des dits ou-  
“ vrages, et aussitôt qu'il aura reçu les dites soumissions, il  
“ devra en faire rapport à ce conseil.”

A l'assemblée du 5 octobre, la soumission de MM. Augustin Aubertin et Octave Delages fut acceptée pour la somme de deux mille huit cents piastres (\$2800) pour le marché seul.

Cet édifice a soixante et quatre pieds de longueur sur trente huit pieds de largeur, avec une aile du côté de la rue Longueuil de vingt pieds par vingt et un ; c'est une construction en briques et à deux étages. Le bas est divisé en huit étaux différents pour les bouchers, et une plate-forme pour les cultivateurs ; le haut ne contient qu'une grande salle pour les assemblées publiques, les représentations, etc. Au premier étage de l'aile ou allonge se trouve la station de police, et au second, le bureau du conseil. Une pesée pu-

---

(1) Greffe de E. Pages, N. P.

blique et une remise pour les pompes furent aussi construites, aussitôt le marché terminé.

Ces améliorations entreprises et continuées avec succès, firent du village de Longueuil, un centre important. Les contribuables, enhardis par la réussite de leurs affaires municipales, résolurent de faire un pas de plus. En 1873, ils adressaient une pétition à la législature demandant d'ériger Longueuil en ville, et de lui donner tous les pouvoirs des corporations de ville. Les conseillers du village de Longueuil consentirent volontiers à leur déchéance municipale, et le 12 février 1874, la municipalité du village de Longueuil avait vécu.

#### VILLE DE LONGUEUIL.

Le village de Longueuil avait progressé rapidement jusqu'en 1860 ; mais cette année-là vit le départ du terminus du Grand-Tronc de Longueuil et l'élan de prospérité se trouva arrêté complètement.

Malgré les efforts des conseillers et de leurs constituants, rien ne faisait.

On avait cru que la vente d'une foule de lots à bâtir, faite durant les dernières années amènerait la prospérité ; mais les lots demeuraient vacants. Les habitants crurent alors que le meilleur moyen de réussir serait de se former en municipalité de VILLE ; ils auraient ainsi plus de pouvoirs municipaux ; ce qui leur permettrait de faire des améliorations jusqu'alors impossibles à faire, en vertu des pouvoirs conférés aux conseils de village.

Une demande fut faite dans ce but à la Législature de la province de Québec. Une loi fut proposée et passée accordant la demande des citoyens de Longueuil, et dès lors le village de Longueuil était incorporé en VILLE.

La ville de Longueuil, incorporée en 1873 (1), conservait

---

(1) 37 Vict. chap. 49, 1873. Cette loi fut amendée par la 39 Vict. chap. 49, 1875 ; 44 et 45 Vict. chap. 75, 1880 ; 49 et 50 Vict. chap. 47, 1886.

les dimensions données au village de Longueuil dans la proclamation de Lord Elgin en 1848.

Cependant, il y a cette différence que les limites de la ville sont étendues jusqu'au centre du fleuve, au lieu du bord du fleuve et que la ville était divisée en trois quartiers.

#### LIMITES DE LA VILLE.

Les limites données par la loi sont celles-ci :

“ La ville de Longueuil sera bornée comme suit : Au  
 “ nord-ouest par le centre du fleuve St-Laurent ; au nord-  
 “ est, partie par le lot numéro trente-sept du plan et du  
 “ livre de renvoi officiels de la paroisse de Longueuil et  
 “ partie par le chemin de péage de Longueuil à Cham-  
 “ bly ; au sud-est, par partie du dit lot numéro trente-sept  
 “ et le chemin de Gentilly et partie par les numéros cent  
 “ trente-trois, cent trente-quatre, cent trente-cinq, cent  
 “ trente-six et cent trente-sept, des plan et livre de renvoi  
 “ officiels susdits, et au sud-ouest par la ligne nord-est du  
 “ lot numéro trois cent sept, des mêmes plan et livre de  
 “ renvoi officiels, étant le tracé de l'ancienne voie de la  
 “ compagnie de Chemin de fer du Grand-Tronc du Canada.”  
 Cette loi devint en force le 12 février 1874.

#### PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE.

La première session du conseil de ville, tenue sous l'autorité de cette loi, eut lieu à la salle du marché, lundi, le 16 février 1874 à sept heures du soir, en présence des membres du conseil du village de Longueuil qui avaient continué d'administrer la chose publique jusqu'à ce que la première élection du conseil de ville fût faite ; cette assemblée, continuée par ajournement au 19 février, pourvut à la nomination des présidents de l'élection qui devait avoir lieu le 4 mars suivant.

Le 4 mars (1874) eut lieu la nomination des premiers

conseillers de ville, et le lundi suivant, 9 mars, furent élus conseillers :

Augustin-Pierre Jodoin, maire.

Charles Fortier et Eugène Camerlin, pour le quartier est, Alfred Poirier et Joseph Lespérance, pour le quartier centre.

Antoine Marcil et Thomas P. Butler, pour le quartier ouest.

La première assemblée du conseil de ville eut lieu à la salle du marché le 16 mars 1874. Avant l'ouverture de la séance de ce conseil, les membres élus furent tous assermentés par P. E. Hurteau, écr., juge de paix, et l'un des membres du dernier conseil du village de Longueuil.

A cette assemblée, on nomma Alfred Fortier, écr., M. D., comme maire suppléant, et Louis Marchand, N. P., comme secrétaire et trésorier. Les comités suivants furent formés pour compléter l'organisation du conseil.

1o. COMITÉ DES FINANCES.—Alfred Fortier, président ; Ths. P. Butler, Joseph Lespérance.

2o. COMITÉ DES RUES ET CHEMINS.—Antoine Marcil, président ; Joseph Lespérance, Chas. Poirier et Alfred Fortier.

3o. COMITÉ DU MARCHÉ.—Joseph Lespérance, président ; Ant. Marcil, Thomas P. Butler.

4o. COMITÉ DU FEU.—Charles Poirier, président ; Eugène Camerlin, Antoine Marcil.

5o. COMITÉ DE POLICE.—Ths. P. Butler, président ; Alfred Fortier, Eugène Camerlin.

6o. COMITÉ DE SANTÉ.—Eugène Camerlin, président ; Alfred Fortier, Ths. P. Butler.

#### AQUEDUC.

Le premier acte important du conseil de ville de Longueuil fut la construction d'un superbe système d'aqueduc. Le besoin s'en faisait sentir depuis longtemps ; la protec-

tion contre les incendies l'exigeait aussi impérieusement que la nécessité d'avoir une eau potable, pure et limpide.

Un grand nombre de contribuables signèrent et présentèrent une pétition à cet effet au commencement de l'année 1875.

Le conseil convoqua de suite des assemblées pour connaître l'opinion publique ; après bien des pourparlers, on adopta, à la séance du 16 juin 1875, un règlement pourvoyant à l'établissement de l'aqueduc.

Ce règlement fut publié, et voté par les propriétaires, le 9 juillet 1875.

Immédiatement après, on demanda des soumissions pour la construction de cet aqueduc.

Plusieurs soumissions furent envoyées au conseil, entre autres de MM. Beauchemin, de Sorel, et de la *Waterous Engine Work Co.*, de Brantford, Ont.

Le 27 août 1875, après une discussion prolongée, il fut unanimement décidé d'accepter la soumission de la *Waterous Engine Work Co.*, pour les travaux de construction de l'aqueduc.

Le maire, M. P. A. Jodoin, fut autorisé à signer au nom de la corporation, le contrat préparé par M. F. J. Durand, N. P.

Cet acte fut signé le 1er septembre 1875, entre J. O. S. Conway, et la *Waterous Co.*, d'un côté, et la corporation, de l'autre.

A cette même assemblée, le secrétaire fut autorisé à faire imprimer des débentures au nom de la municipalité pour le montant de cinquante mille piastres.

Le montant du contrat était de quarante-cinq mille huit cents piastres, sans comprendre les tuyaux de service ; on y comprenait en outre un certain montant d'extras pour le creusage dans le roc, montant qui s'éleva à une somme assez considérable lors du règlement des comptes.

Les travaux commencés trop tard dans l'automne de 1875, ne purent être terminés que l'automne suivant.

Ce premier contrat ne comprenant pas tous les travaux de l'aqueduc, les contrats pour l'achèvement de l'ouvrage ne furent accordés que le 28 août 1876. Les travaux furent distribués ainsi :

Le creusage et posage des tuyaux de service fut accordé à M. Charles Lapierre, de Montréal.

Les tuyaux en plomb furent fournis par la *Montreal Rolling Mills Co.*

Toutes les connections en cuivre, robinets d'arrêt, etc., par M. Robert Mitchell. Les tuyaux en bois pour atteindre les robinets d'arrêt furent l'ouvrage de M. Michel Favreau, menuisier de Longueuil. Les couvertements en fonte, mis dans les trottoirs, furent fournis par M. J. McDougall, de Montréal.

Tous les contrats étant distribués en même temps, l'ouvrage avança rapidement, et fut achevé dès l'automne de 1876.

Aussitôt l'œuvre terminée, on résolut d'éprouver la solidité et la valeur de la nouvelle machine.

On s'adressa à Montréal, pour en avoir des experts, et en octobre 1876, le sous-chef de la brigade du feu de Montréal, M. Naud, venait à Longueuil avec une escouade de pompiers pour tenter le coup d'essai.

Six pompes, placées en différents endroits, lancèrent ensemble six jets d'eau à une grande hauteur. Après bien des expériences, l'épreuve donna satisfaction générale, sauf quelques défauts dans les engins et les pompes, défauts qui furent facilement réparés plus tard. (1)

La ville de Longueuil arrosa par une fête au champagne le succès de la plus grande entreprise tentée par elle jusqu'alors.

---

(1) Les engins laissant cependant toujours à désirer, la corporation, par le Maire et le Président du comité de l'aqueduc, MM. Isid. Hurteau et J. L. Vincent, parvint à gagner une réduction de \$2,500, lors du règlement final avec la *Waterous Engine Co.*



La construction de l'aqueduc a coûté joliment cher, si nous en croyons les chiffres suivants :

Montant payé à la compagnie de Brantford, pour les premiers travaux, y compris les honoraires et la surveillance des travaux au 1er contrat.....	\$53,398.08
Contrat de C. C. Lapierre, et autres travaux concernant le posage des tuyaux de service, coût des tuyaux en plomb, etc., etc.....	5,943.61
<hr/>	
Coût total des travaux et matériaux.....	\$59,341.69
Ajoutons le prix de l'emplacement de M. Wm. Notman pour maison des pompes.....	906.36
Dépression des débetures vendues à 10% de perte.....	5,900.00
Commission pour la vente des \$50,000, à 1%, payée à C. E. Torrance.....	500.00
Pertes subies par la corporation pour les intérêts sur les débetures émises, du 1er novembre 1875 au 15 mars 1877, temps requis pour la mise en opération de l'aqueduc, déduction faite néanmoins de la compensation accordée pour le temps que la corporation a eu en mains les débetures avant qu'elles fussent négociées.....	4,097.50
Coût des débetures.....	737.00
<hr/>	
Coût total de l'aqueduc.....(1)	\$71,482.55

Le revenu annuel du département de l'eau, d'après le tarif actuellement en force, et suivant le rôle d'évaluation, devrait se monter à la somme de \$5540.85. Mais l'expérience a prouvé qu'il y avait une perte annuelle dans la taxe appelée *compensation de l'eau*, de 10 à 15 pour cent.

(1) Ces montants sont extraits du rapport des auditeurs des comptes de la ville de Longueuil pour l'année 1877.

On avait donc eu tort de croire que les dépenses qu'entraînerait la construction de l'aqueduc seraient amplement compensées par les revenus qu'on en tirerait. Les chiffres le prouvent surabondamment.

Dépense annuelle pour l'administration ordinaire . . . . .	\$2500.00
Intérêt à 6 % sur \$71,482.55 . . . . .	4288.95
	<hr/>
	\$6788.95

Les taxes ou compensation de l'eau, qui sont cependant plus du double de celles de Montréal, devraient rapporter un revenu total de \$5,540.85. Mais en retranchant la perte annuelle de 15 %, soit \$831.12, on arrive à un déficit annuel d'à peu près \$2,079.22, déficit qu'il faut combler par les autres revenus de la municipalité.

Nous laissons de côté les réparations qui s'élèvent chaque année à un joli montant.

Pour maintenir l'aqueduc en opération, il a fallu augmenter les taxes d'une manière alarmante; ce lourd fardeau qui grève la propriété, paralyse le commerce, et la valeur de la propriété s'en est ressentie considérablement.

Malgré la plus stricte économie, il devient presque impossible de baisser le taux de la taxation. L'augmentation de la population, et par conséquent des contribuables, pourra seule sauver Longueuil de cette gêne embarrassante. Nous croyons devoir faire remarquer cependant que les citoyens de Longueuil préfèrent encore l'aqueduc avec les impôts qui en sont la conséquence, que de retomber dans l'état où ils étaient avant.

#### ADRESSE A LORD DUFFERIN.

Dans l'automne de 1878, lors du départ de Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord Dufferin, grand homme d'Etat, et le sincère ami des Canadiens, toute la province

de Québec s'était émue, et lui avait présenté des adresses d'adieu.

La ville de Longueuil, de concert avec les comtés de Chambly et de Laprairie, prépara une adresse qu'on fit enluminer. M. Isid. Hurteau, maire de la ville de Longueuil, les préfets des comtés, les maires des différentes paroisses qui composent les deux comtés ainsi que les secrétaires et trésoriers la signèrent.

Cette adresse fut présentée à Montréal, à l'hôtel Windsor, par le maire Hurteau, le 10 octobre 1878 : Son Excellence y fit une réponse des plus appropriées, et remercia en termes chaleureux les délégués, qui représentaient à ses yeux une grande partie de l'élément canadien-français.

#### M. ISIDORE HURTEAU, MAIRE DE LONGUEUIL.

C'est l'année suivante, le 18 décembre 1879, que la ville de Longueuil se vit enlever par la mort le maire qu'elle avait réélu pour la quatrième fois à cette charge.

M. Isidore Hurteau en était digne par les services qu'il avait de tout temps rendus au village, les sacrifices énormes de temps, les démarches de tout genre qu'il avait faites dans le règlement final des divers travaux de l'aqueduc, et toutes ces transactions toujours faites avec la plus scrupuleuse honnêteté ; le conseil en reconnaissance de tous ces actes de dévouement à la cause publique crut devoir se réunir en assemblée régulièrement convoquée le 19 décembre 1879, et là passer une résolution de condoléances à la famille, ainsi qu'une autre dans laquelle il décidait à l'unanimité de faire des funérailles civiques à son maire ; une copie de ces résolutions fut transmise à la famille du défunt. (1)

(1) Nous extrayons ce qui suit de la *Minerve* du 23 décembre 1879, et à laquelle nous référons nos lecteurs au sujet de la mort de feu M. Isidore Hurteau.

“ Nos lecteurs comprendront quelle est la douleur qui nous brise en ce

## CANAUX D'ÉGOUT.

Le conseil de ville a consacré toute son énergie dans ces dernières années à améliorer le système des canaux d'égout : on n'a pas regardé aux dépenses pour assainir la ville ; loin d'attendre les ordres du comité central de santé, pour faire observer les règles d'hygiène, nous voyons que dès la première séance du conseil en 1874, il y eut un comité de santé de nommé. Encore quelques années, et Longueuil sera fourni d'un système de tuyaux d'égout, capable de rivaliser avec celui des villes de plus grande importance.

moment, lorsqu'ils auront appris la mort de M. Isidore Hurteau, l'un des propriétaires de *La Minerve*. Nous rencontrons dans notre carrière peu d'hommes de cette trempe, peu de libéralité comme la sienne, peu de grandeur d'âme, de patriotisme, de désintéressement, de mansuétude comme ce qu'il nous était donné tous les jours de contempler dans sa compagnie. Quel citoyen intègre ! Quel esprit droit ! Quel cœur inépuisable dans sa bonté ! Quel chrétien ! De même qu'il n'avait rien à lui, de même il ne faisait rien pour lui, et à son point de vue, sa vie, son travail, comme sa fortune appartenaient à toutes les idées fécondes et grandes. Doué de ce coup d'œil qui va vite au fond des choses, il n'hésitait jamais à payer de sa personne et de sa bourse pour les causes utiles et honorables, et il entraît courageusement dans les plus fortes difficultés sans s'effrayer des conséquences, pourvu qu'il eût l'espoir fondé d'y trouver au bout un progrès à accomplir, du bien à faire, des malheureux à soulager. Toute sa carrière s'est consommée dans ces trois grands efforts de son intelligence et de son cœur.

“ C'était une de nos forces de sentir derrière nous dans ce journal, le souffle si pur de son patriotisme, et de ses inébranlables convictions. Quand nous étions en possession de ses vues sur les questions du jour, nous allions de l'avant sans crainte et sans hésitation, parce que nous savions que sa sincérité et son admirable honnêteté ne le trompaient jamais. C'est ce côté admirable de sa franche et forte nature qui le poussa vers les rudes tâches du journalisme, à un âge où il n'avait aucune ambition personnelle, et où il eut été justifiable de vouloir laisser quelques années de repos à une vie si laborieuse. Il mit une partie de ses économies dans *La Minerve*, parce qu'à ses yeux ce journal était une institution, et qu'il faisait œuvre de bon citoyen, en retenant ferme et solide l'un des piliers de notre édifice social.

“ M. Hurteau, né à Contrecoeur le 11 juillet 1815, vint se fixer à Longueuil tout jeune encore, et par les soins de M. le curé Manseau dont il fut le protégé. Il y fut reçu notaire en décembre 1838, et fut le premier maire du village de Longueuil en 1848, et chaque fois que la ville avait une crise difficile à traverser, on s'efforçait de l'élire à la mairie. En 1840, sa bonne réputation lui valut, la position d'agent de la seigneurie de Monteuach qu'il a occupée jusqu'à sa mort.

## SCEAU OFFICIEL.

La corporation de la ville de Longueuil, qui n'avait pas encore adopté de sceau officiel, prit en considération à sa séance du 23 mars 1887, la requête de MM. J. L. Vincent, Alex. Jodoin et autres, datée du 9 mars précédent. Cette requête, qui proposait l'adoption d'un sceau officiel, fut reçue par le conseil en comité général, à une session spéciale, tenue le 26 mars suivant.

Le sceau ainsi proposé par la requête se compose des armes du fondateur de Longueuil (Charles Le Moyne), surmontées d'une couronne murale (1) : le tout est entouré d'une guirlande de feuilles d'érable, au pied de laquelle

“ En 1846, il fonda à Longueuil une brasserie ; mais lorsque Chiniquy prêcha la tempérance, M. Hurteau, entraîné par sa conscience droite, préféra perdre les sommes investies dans cette installation et détruire l'industrie qu'il avait inaugurée à de si grands frais.

“ En 1869, le gouvernement fédéral jeta les yeux sur lui pour remplir une vacance créée dans le bureau des arbitres officiels pour la Puissance. Il occupait dans la milice le grade de Lt.-Colonel. Il était juge de paix depuis un grand nombre d'années.

“ En 1865, il fit avec feu le capitaine Lespérance l'acquisition des bateaux traversiers de Longueuil.

“ On vit bientôt à l'œuvre ces deux hommes habiles, et quoique le capitaine Lespérance ait succombé quelque temps après, M. Hurteau est resté l'âme de la compagnie qu'il administrait à merveille, et qui, malgré les ruines amoncées de tout côté dans ces dernières années, a toujours su donner à ses actionnaires des dividendes de 8 et 10 pour cent.

“ Au physique, M. Hurteau était le type du beau Canadien, stature de six pieds deux pouces, sa figure était vénérable, frappante et imposante. Et plus on le connaissait, plus on l'aimait et l'estimait.

“ On l'a vu, sur son lit de mort, calme et résigné, redevenu simple comme un enfant entre les bras de son Créateur. De longs mois de souffrance ne lui ont jamais arraché la moindre plainte ; des semaines d'agonie n'ont pu triompher de son courage chrétien. Sa mort a été le reflet de sa vie.”

Il mourut à sa résidence à Longueuil, jeudi, le 18 décembre au soir ; ses funérailles eurent lieu le lundi suivant, 22 décembre 1879.

(1) Les armes du fondateur de Longueuil ont été proposées, afin de faire conserver à Longueuil un souvenir historique de cette famille illustre des Le Moyne, qui est éteinte aujourd'hui en Canada.

repose le légendaire castor canadien ; la devise *Labor et concordia* invite les édiles à travailler toujours, et d'un commun accord, au progrès et à l'avancement de notre petite ville.



#### ETAT FINANCIER DE LA VILLE.

En terminant ce chapitre, il n'est peut-être pas hors de propos de donner un petit état des finances de la municipalité de la ville de Longueuil. Voici sa valeur d'après l'estimation du mois de juin 1887, pour l'année 1887-88.

Propriétés imposables.....	\$619,592
Do non imposables.....	183,050
Valeur totale.....	\$802,642

Nous extrayons ce qui suit de l'état des comptes de cette municipalité, rendus en juillet 1887, pour l'exercice 1886-87.

Taxes municipales ordinaires.....	\$ 6578.44
Do spéciales (1).....	3059.95
Do ou compensation de l'eau.....	5971.91
Revenu accidentel (2).....	1385.24
Total des taxes collectées.....	\$ 16,995.54

(1) La taxe spéciale est une taxe imposée pour venir en aide à la taxe d'eau, qui n'est pas suffisante pour les dépenses de l'aqueduc.

(2) Les taxes accidentelles sont formées par les revenus des licences diverses, revenu du marché, de la police, de la pesée, etc.

Voici le passif de la corporation : sur débentures émises sur règlement No. 9...\$ 9,000 } Ces trois items ont servi  
 “ “ No. 10... 50,000 } à payer la confection de  
 “ “ No. 15... 25,000 } l'aqueduc.  
 “ “ No. 23... 10,000 Bonus Ives.  
 “ “ No. 24... 12,000 do Crevier.

\$106,000, plus \$12,000 pour emprunt sur le fonds municipal pour le Chemin de Chambly.

## ACTIF DE LA CORPORATION.

Aqueduc, estimé.....	\$ 73,254.02
Chemin de Chambly, estimé.....	15,635.79
Marché, estimé.....	7,639.50
Chemin macadamisé de Boucherville.....	1,000.00
Place, Triangle.....	400.00
Place ou carré Hurteau.....	2,000.00
do do Quinn.....	900.00
do do Prince consort.....	1,000.00
Place ou carré.....	1,000.00
Mobilier de la corporation.....	5,481.76
Télégraphe d'alarme.....	400.00

Total de l'actif.....\$108,711.07

La ville de Longueuil comprend une étendue de 708 arpents de terre en superficie.

## PAROISSE DE LONGUEUIL SOUS LE RÉGIME MUNICIPAL.

La paroisse de Longueuil, comme les autres paroisses du comté, avait organisé son conseil municipal dès 1845. (1)

Comme les premiers registres nous manquent, nous ne donnons que l'élection des conseillers de la paroisse de

(1) 8 Vict., chap 40. — 1<sup>er</sup> juil. 1845.

Longueuil en 1855 ; elle eut lieu le 16 juillet, (1) à une assemblée convoquée à la salle des habitants par le régistrateur.

Les conseillers élus furent MM. Toussaint Daigneau, maire ; et Jean-Baptiste Ste-Marie, François David, Pierre Bétourné, Alexis Tremblay, Louis Lamarre, et Bazile Daigneau, conseillers. (2)

La première assemblée du conseil municipal de Longueuil eut lieu le 19 juillet suivant (1855), chez M. François Charon, au Chemin de Chambly. (3).

Le conseil de paroisse a existé dès 1845, comme nous avons pu le constater par le premier livre de comptes que nous avons pu nous procurer. Ce livre est intitulé : " Livre de recettes et dépenses pour le conseil de la municipalité de la paroisse de Longueuil, commencé le 13 août 1845 ; " dans ce livre, il n'est fait aucune mention des conseillers ni du maire, mais nous voyons qu'il était tenu par feu Isid. Hurteau, secrétaire-trésorier.

Le conseil de paroisse, sans créer de fortes dépenses, a su cependant administrer les affaires de la paroisse avec libéralité et sagesse, de manière à donner satisfaction générale au public.

---

(1) D'après l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada, 18 Vict., chap. 100.—1855.

(2) Voir Appendice, Note I. la liste des maires et conseillers de la paroisse de Longueuil depuis 1855 jusqu'à ce jour.

(3) Aujourd'hui de la paroisse de Saint-Hubert.



## CHAPITRE XVIII

(1845-1889.)

RR. MM. BRASSARD, THIBAUT ET TASSÉ, CURÉS.—CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE ACTUELLE.

*Manseau*

---

SOMMAIRE.—M. L. M. Brassard, curé de Longueuil.—Sa vie.—Il encourage l'instruction.—Vicaires sous M. Brassard.—M. Thibault, curé de Longueuil.—Sa vie.—Fondation de la paroisse de Saint-Hubert.—Nouveau cimetière.—Ordonnances au sujet des dîmes.—Fondation de l'Asile et Hospice Saint-Antoine.—Vicaires sous M. Thibault.—M. Tassé, curé de Longueuil.—On décide de bâtir une nouvelle église.—Election des syndics.—Contrat de construction et coût de l'église.—Bénédiction des cloches.—Description de l'église.—Bénédiction et consécration de l'église.—M. J. Ducharme, vicaire de Longueuil.

---

RÉVD. L. M. BRASSARD.

La cure de Longueuil passa en 1840 des mains de M. Manseau à celles du Rév. M. Brassard ; ce vénérable prêtre continua dignement l'œuvre de ses prédécesseurs, et consacra spécialement son énergie et ses talents à l'œuvre de l'instruction. La fondation du couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie suffirait pour immortaliser sa mémoire.

Par son habileté et son tact, il sut guider au succès les pieuses filles qui se dévouèrent à cette œuvre qui aujourd'hui étend ses ramifications dans toute l'Amérique du Nord. Le Révérend Messire Louis-Moïse Brassard était né à Nicolet le 25 octobre 1800 ; il était fils de Jean-Baptiste Brassard et de Marie-Josephite Manseau. Ordonné prêtre le 4 janvier 1824, il fut de suite nommé vicaire à Soulanges ; en 1826, curé de Saint-Polycarpe ; 1829, curé de Sainte-Elizabeth ; 1836, procureur du séminaire de Nicolet ; en 1840, nommé curé de Longueuil où il demeura jusqu'en 1855 ; c'est alors qu'il fit son voyage en Europe. De retour en 1857, il fut curé de Saint-Roch de l'Achigan où il fit bâtir un couvent, dirigé par les sœurs de la communauté qu'il avait fondée à Longueuil.

Ce fut pendant son séjour dans cette paroisse qu'il se voua à la grande œuvre de la colonisation. On ne pourrait croire tous les sacrifices qu'il s'imposa pour établir des nouvelles paroisses dans la Mantawa, et dans les cantons de Brassard et de Provost.

Devenu vieux, il se retira à Longueuil pendant plusieurs années. Il demeura chez M. C. Saint-Michel, et plus tard au couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie ; il alla finir ses jours à l'hôpital ou hospice Saint-Antoine de Longueuil, où il s'éteignit avec calme, à la suite d'une maladie de langueur, le jeudi 21 juin 1877, à l'âge de 77 ans. Son corps fut déposé dans le cimetière du couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, à Longueuil.

Ce digne pasteur, après avoir fondé le couvent de Longueuil pour l'éducation des filles, ne fut pas encore satisfait, tant son zèle était grand pour l'éducation ; il crut devoir aussi fonder un collège pour les garçons, et lorsqu'il quitta la paroisse en 1855, tous les préparatifs pour cet établissement étaient faits, la propriété achetée et la bâtisse presque terminée.

Les grands efforts qu'il a faits pour la colonisation et

pour propager l'instruction, ont excité l'admiration de tout le pays, et portent encore tous les jours de nouveaux fruits.

Le Révérend messire Brassard était le type du Canadien-Français; il avait cette bonté, cette douceur, cet esprit fin, cette force d'âme et de caractère, toutes ces grandes qualités physiques et morales que nous ont données nos ancêtres.

#### VICAIRES SOUS M. BRASSARD.

M. Brassard, pour l'aider dans la cure de Longueuil, eut l'assistance des Révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée, depuis leur arrivée à Longueuil, en 1842, jusqu'en 1849.

M. Brassard eut comme vicaires :

1o *Charles-Pascal Chiniquy*, né à Kamouraska, le 30 juillet 1809, fils de Charles Chiniquy et de Marie-Reine Perrault; ordonné le 21 septembre 1833, vicaire à Saint-Roch de Québec; 1838, curé de Beauport; 1843, de Kamouraska; 1846, laisse le diocèse pour entrer chez les Oblats; en 1847, prêche la tempérance et vicaire à Longueuil; 1851, se rend à Chicago pour y prêcher la colonisation; mais il y renie tout son passé. Interdit et excommunié le 3 septembre 1856, par l'évêque O'Regan, il se déclare publiquement apostat, et commence à prêcher contre le catholicisme. Il continue encore dans son erreur.

2o *Jean-Olivier Giroux*. Il fut de nouveau vicaire à Longueuil en 1848; voir sa biographie donnée à la page 346 de ce volume.

3o *Etienne-Hypolite Hicks*, né à Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce, le 19 juin, 1823, fils d'Etienne Hicks et de Marie Alexandre; ordonné à Montréal le 15 février, 1846; vicaire à Sorel et à Saint-Lin; 1847, à Saint-Valentin et desservant de Lacolle; vicaire de Chambly la même année; 1848, missionnaire à Stukely et Ely; 1849, desser-

vant de l'Île Bizard, de Saint-Bruno et de Saint-Grégoire-le-Grand ; 1850, de Longueuil ; 1855, curé de Saint-Roch de l'Achigan ; 1857, chapelain de l'évêché de Montréal ; 1860, chanoine de chapitre ; 1867, accompagne à Rome M. le Grand-Vicaire Truteau et Mgr. Desautels.

M. Hicks a demeuré plusieurs années à Contrecoeur comme prêtre retiré, et mourut à Varennes le 12 janvier 1889 ; il fut inhumé à la cathédrale de Montréal.

4o *James Quinn*, ordonné à Montréal le 2 octobre 1853 ; vicaire à Longueuil ; 1854, curé de Saint-Alphonse ; 1855, de Rawdon ; 1861, parti pour le diocèse d'Hartford, E.-U.(1)

#### ASSEMBLÉES POUR AGITER LA QUESTION DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE.

Tous les dons et les sacrifices que la paroisse avait faits pour l'œuvre de l'éducation avaient vidé la caisse de la fabrique ; cependant, l'accroissement de la population avait rendu l'église insuffisante pour satisfaire au besoin de la paroisse. Il fut alors question ou d'agrandir l'église ou de bâtir à neuf ; à une assemblée des paroissiens, le 4 novembre 1849, on parla de faire faire des jubés latéraux ou d'agrandir l'église ; à cette réunion, 95 personnes votèrent en faveur d'agrandir l'église, et 49 en faveur de la construction de jubés latéraux. Le 25 du même mois, une autre assemblée de marguilliers avait lieu et votait dans le même sens ; onze se prononçaient pour l'agrandissement, et six pour les jubés.

Le résultat de ces deux assemblées causa la convocation d'une grande réunion le 5 mai 1850, pour choisir un architecte, afin d'adopter des plans convenables.

En dépit du zèle de M. Brassard, toutes ces résolutions et ces procédés demeurèrent lettre morte ; la majorité des paroissiens hésitait à agir.

(1) Les quatre biographies précédentes sont extraites du *Répertoire du Clergé Canadien de M. Tanguay*.

En 1853, le 13 mars, on convoquait encore une assemblée générale ; on y adoptait des procédés favorables à la construction d'une nouvelle église ; et cela pour se conformer au désir de Mgr. Bourget, qui trouvait l'église beaucoup trop petite pour le besoin de la paroisse.

Ces derniers procédés n'eurent pas plus de résultat que les précédents. Mais les inconvénients résultant de l'exiguïté de l'église construite en 1811 devaient bientôt forcer les paroissiens à agir d'une manière ou d'une autre. Nous verrons comment M. Thibault, successeur de M. Brassard, sut résoudre le problème.

#### RÉV. G. A. THIBAULT.

Le Révérend Messire George-Amable Thibault était né à Sainte-Thérèse, le 3 août 1819 ; il fut l'un des dix ou douze élèves, qui en 1830, commençaient le premier cours d'étude régulier à l'institut naissant de M. Ducharme (le collège de Sainte-Thérèse).

Au mois de juillet 1837, M. Thibault terminait son cours de philosophie avec ses deux confrères, MM. Jos. Duquet et I. Crevier.

Comme ces trois finissants aspiraient à l'état ecclésiastique, M. Ducharme les présenta à l'évêque qui, après examen, leur permit de prendre la soutane.

Ils furent les premiers prêtres que le séminaire de Sainte-Thérèse donna à l'église.

M. Thibault fit son cours de théologie dans la maison de M. Ducharme, en même temps qu'il remplissait auprès des élèves, les fonctions de professeur et de maître de salle.

Il fut ordonné prêtre le 12 décembre 1841, et demeura à Sainte-Thérèse comme auxiliaire de M. Ducharme, tout en occupant les mêmes fonctions qu'avant. En 1844, il fut nommé curé de Sainte-Anne-des-Plaines ; puis l'année suivante, de Saint-Jérôme, qui renfermait alors dans ses limites toute

la région des montagnes, où l'on a formé depuis les paroisses de Sainte-Âgathe, Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, Saint-Hypolite et Sainte-Marguerite. M. Thibault se dévoua à son laborieux ministère avec toute l'ardeur de la jeunesse, n'ayant comme auxiliaire qu'un pauvre prêtre débile, qui lui laissait tout le poids des prédications et des affaires publiques.

Saint-Jérôme était encore une nouvelle paroisse ; il restait à créer tous les détails de l'administration intérieure. M. Thibault réussit dans cette œuvre multiple à la satisfaction de tous. Il seconda de tout son pouvoir l'honorable A. N. Morin pour la colonisation du nord.

Ce fut lui qui surveilla en 1852 la construction des églises de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle.

Après avoir été curé de Saint-Jérôme pendant dix ans, il fut nommé curé de Longueuil en 1855 ; il eut, à son arrivée, à terminer le collège de Longueuil qui avait été commencé par son prédécesseur (M. L. M. Brassard), et à le mettre en opération, œuvre qui lui coûta beaucoup de troubles et de démarches, mais qu'il sut terminer de manière à donner complète satisfaction à la paroisse.

Le manque d'espace dans l'église agitait encore dans le temps toute la paroisse de Longueuil. Nous avons vu que sous M. Brassard, on avait tenu plusieurs assemblées, pour décider ou l'agrandissement de l'église, ou la construction d'une nouvelle.

Dès la première année de son séjour à Longueuil, le Rév. M. Thibault convoqua une assemblée des paroissiens (22 juin 1856), et parvint à faire autoriser la confection de deux galeries ou jubés latéraux.

Ces jubés furent construits par M. Léon Lespérance, et tout l'espace fut employé à y mettre des bancs, afin de donner autant de place qu'il était possible.

Chacun de ces jubés contenait 37 bancs de 3 places.

Ces jubés furent à peu près les derniers travaux exécutés dans cette église.

M. le curé Thibault, prévoyant la nécessité où serait avant longtemps la paroisse de rebâtir une nouvelle église, économisa avec sagesse les deniers de la fabrique, afin d'amasser un capital qui serait de la plus grande utilité pour cette construction.

#### FONDATION DE LA PAROISSE DE SAINT-HUBERT.

L'érection des jubés n'avait pas réussi à contenter tous ceux qui désiraient des bancs à l'église. Joignons à cela la grande distance qu'avaient à parcourir bon nombre de cultivateurs pour se rendre à l'église, et une certaine antipathie qui s'était formée entre deux groupes bien distincts de la paroisse, et nous aurons là les véritables causes qui déterminèrent la fondation de la paroisse de Saint-Hubert.

Les propriétaires situés sur le Chemin de Chambly et sur le chemin de la Grande-Ligne, dans la partie aujourd'hui de Saint-Hubert, guidés par deux cultivateurs riches et influents, MM. Laurent Benoit (1) et Moïse Vincent, donnant comme prétexte les raisons ci-dessus énumérées, demandèrent à l'évêque de Montréal l'érection canonique d'une nouvelle paroisse entre Longueuil et Chambly ; cette nouvelle paroisse était prise presque complètement dans la paroisse de Longueuil.

Les pétitionnaires demandaient au moins l'érection d'une chapelle succursale, desservie par le curé de Longueuil.

Il y eut une très vive opposition de la part des habitants de Longueuil ; ceux-ci suggéraient de retrancher une partie de la paroisse de Longueuil, (la partie au delà de la *grande savane* et la plus éloignée de l'église), et de la réunir à la paroisse de Chambly ; par ce moyen, on conservait un plus grand territoire à la paroisse de Longueuil. Les discussions soulevées par ces objections retar-

---

(1) Père de P. B. Benoit, écr., qui fut député aux Communes du Canada pendant près de vingt ans, et est à présent surintendant du canal Chambly.

dèrent quelque temps une réponse favorable à la requête des habitants demandant la séparation ; cependant Mgr. Bourget renvoya les objections, et accorda tout d'abord le droit de construire une chapelle succursale, qui serait desservie par le curé de Longueuil. C'était un grand pas d'obtenu en faveur de la division de la paroisse.

Les propriétaires, qui demandaient cette faveur, se mirent de suite à l'œuvre, et les travaux pour la construction de cette chapelle, exécutés par M. Louis Bissonnet, maître-charpentier de Longueuil, commencèrent dès l'automne de 1857, et se continuèrent le printemps suivant avec activité.

Le 27 juin 1858, la première pierre de cette chapelle était bénie ; les travaux marchèrent rapidement, et ne furent retardés que par un malheureux accident qui eut lieu au commencement d'octobre, accident qui blessa grièvement cinq des charpentiers employés à cette construction. (1)

La bénédiction de cette chapelle eut lieu le 9 janvier 1859 ; Mgr. Bourget présidait à la cérémonie.

Mais comme les habitants de Longueuil, qui avaient opposé cette construction, l'avaient pressenti, cette chapelle ne fut pas longtemps maintenue et desservie comme succursale par le curé de Longueuil ; car, malgré l'opposition faite par eux, Mgr. Bourget érigeait conoiquement une nouvelle paroisse, avec cette chapelle comme église paroissiale, sous le vocable de Saint-Hubert, le 15 octobre 1862 ; le décret canonique fut lu et publié à Saint-Hubert et à Longueuil le 26 octobre de la même année.

La première messe paroissiale dans cette chapelle, devenue église paroissiale de Saint-Hubert, fut chantée le 26 octobre 1862, par le révérend M. Cousineau, jusqu'alors

---

(1) Les noms des personnes ainsi blessées dans cet accident sont ceux d'Augustin Aubertin, J.-Bte Bissonnet, Abraham Viau dit St-Mars, George Bourdon, et F. X. Sabourin qui y contracta une infirmité pour le reste de ses jours.



vicaire de Longueuil, et que l'on nommait premier curé de la nouvelle paroisse.

L'érection civile de la paroisse de Saint-Hubert n'eut cependant lieu que le 28 septembre 1864 ; elle avait été érigée en municipalité séparée en 1860. (1)

Ainsi la paroisse de Longueuil perdit plus de la moitié de son territoire.

#### NOUVEAU CIMETIÈRE.

Le cimetière de Longueuil avait été exhausé en 1836, et agrandi en 1854. Mais ces quelques améliorations étaient insuffisantes ; ce cimetière devint bientôt trop petit pour les besoins de la paroisse.

La fabrique dut prendre les moyens de se procurer un terrain pour y établir un nouveau cimetière.

Il y eut à cet effet une assemblée de paroisse convoquée le 30 octobre 1864. Malgré une forte opposition, on se décida d'acheter une des propriétés de M. Pierre Davignon, M. D. ; ce terrain était désigné à l'acte de délibérations comme suit : " Un terrain contenant environ huit arpents " en superficie, tenant devant au Chemin de Chambly, par " derrière à Isid. Hurteau, écr., d'un côté au sud-est à Con- " tant Normandin, de l'autre côté, à André Trudeau et " autres, et qu'il offre ce terrain pour douze cents dollars, " que M. George Thibault, curé, et M. Toussaint Lamarre, " marguillier, soient et sont par les présentes autorisés d'ac- " quérir le dit terrain pour le prix susdit."

L'acte d'acquisition fut passé le 4 novembre 1864. (2)  
Ce terrain faisait partie de la commune, avant que celle-ci fût tombée entre des mains privées. (3)

(1) 23 Vict., chap. 79.

(2) Greffe de Isid. Hurteau, N. P.

(3) M. Davignon l'avait acquis de dame Vve André Achin, 25 août 1858.

Le nouveau cimetière fut béni le 14 mai 1865, par M. le chanoine Fabre (aujourd'hui archevêque de Montréal).

L'ordonnance, défendant l'inhumation dans le vieux cimetière à partir du 22 mai courant, était datée du 17 mai 1865 ; elle fut lue le 25 mai de la même année, jour de l'Ascension ; cette ordonnance était une simple lettre du Rév. A. F. Truteau, Vic.-Gen., administrateur du diocèse.

La première sépulture faite dans le nouveau cimetière fut celle de Pierre Champagne, en date du 30 mai 1865.

Mais les registres mentionnent les noms des personnes suivantes comme étant celles qui furent les premières enterrées dans le cimetière nouveau : " Joseph-Napoléon Favreau, fils de Michel Favreau et d'Agnès Patenaude, enterré le 4 juin 1865, et Antoine Lussier, père du Rév. M. Lussier, et enterré le 2 juin 1865."

L'acquisition de ce cimetière fut le dernier acte important de la fabrique jusqu'à l'époque de la construction de la nouvelle et présente église.

#### ORDONNANCES AU SUJET DE LA DIME.

L'érection de la paroisse de Saint-Hubert avait diminué de plus de moitié la paroisse de Longueuil en superficie, et de beaucoup aussi en population.

Comme la principale culture de la paroisse de Longueuil consiste dans la production du foin, la dime se trouva tout à fait insuffisante pour faire vivre convenablement le curé ; afin de remédier à cet inconvénient, Mgr. Bourget, par une ordonnance lancée durant sa visite pastorale, le 13 juillet 1863, commanda entre-autres choses, le paiement d'un supplément de la dime au pasteur de la paroisse. Il s'exprimait ainsi à ce propos :

" Que l'on paie au dit curé et à ses successeurs, en sus de la dime, un supplément convenable pour qu'il puisse subsister lui-même d'une manière honorable, soutenir un ou

“ plusieurs vicaires, et être à la tête de toutes les bonnes œuvres qui se font dans cette grande paroisse où *les paroisses se multiplient de jour en jour, etc.*”

Pour mettre cette ordonnance à exécution, il y eut une assemblée de paroisse tenue le 24 janvier 1864, et ajournée au 14 février suivant ; il y fut alors décidé de donner quatre cents piastres par année au curé, à même les fonds de la fabrique, sous le titre de supplément exigé par l'évêque dans l'ordonnance citée plus haut.

Mgr. Bourget approuva la chose, et jugea que c'était suffisant. Cette augmentation de dîme était payée, comme compensation pour les rudes labeurs imposés au curé par la population toujours croissante du village, et qui ne payait guère de dîme.

Mgr. Fabre, par une autre ordonnance, le 21 septembre 1877, changea ce mode de paiement, et voici comment il s'exprimait :

“ 1o Chaque paroissien communiant de la paroisse de Longueuil, lequel n'aura pas de dîme à payer, ou qui n'appartiendra pas à une famille dont le chef paie la dîme, devra et sera tenu de payer annuellement au curé de la dite paroisse la somme d'une piastre.

“ 2o La dite somme d'une piastre due par chaque communiant, comme il est dit ci-dessus, sera payable et devra être payée annuellement à Pâques.

“ 3o Le règlement deviendra en force immédiatement après avoir été publié au prône de la paroisse, et sera publié le premier dimanche après sa réception.”

M. Thibault, pendant son long séjour dans la paroisse, fit plusieurs tentatives pour construire une nouvelle église ; mais il n'arriva à aucun résultat pratique. M. Brassard avait pareillement échoué dans ses efforts pour atteindre le même but. L'opposition de la paroisse était tellement forte, qu'elle dérouta l'habileté d'hommes de talent comme MM. Brassard et Thibault.

S'il ne fit pas construire lui-même un temple nouveau, M. Thibault en prépara et en approcha la construction par la merveilleuse économie avec laquelle il administra les deniers de la fabrique ; car lorsqu'il se retira de la cure, il laissa en caisse le joli montant de cinquante mille piastres qui furent d'un secours considérable pour la construction de la nouvelle église. Il avait cependant encouragé le collège en le faisant terminer. Il avait aussi fait donner la somme de trois mille trois cent soixante et trois piastres pour aider la fondation et la construction de l'Hospice ou Hôpital Saint-Antoine, tenu par les Révdes Sœurs Grises à Longueuil : cette somme avait servi à la construction de la salle d'asile pour les petits enfants.

Cet hôpital à Longueuil est l'œuvre entière de M. Thibault. Nous verrons à un chapitre suivant que cette œuvre philanthropique est complètement due à la persistance de ce digne prêtre, qui y sacrifia son temps et sa fortune.

M. Thibault avait travaillé avec énergie pendant vingt-huit ans à économiser les deniers de la fabrique pour parvenir à bâtir une nouvelle église. Il était tout entier à ses devoirs de pasteur.

Dévoué à tous ses paroissiens, il aimait surtout les pauvres et les malheureux. Ce fut grâce à son inspiration et à sa charité qu'il travailla, et qu'il réussit à fonder l'Hospice Saint-Antoine de Longueuil, qui fut l'œuvre favorite de ses dernières années. Il eut voulu travailler jusqu'à la fin et bâtir l'église ; mais à la suite d'une maladie qu'il eût en 1880, il se sentit dépérir et faiblir graduellement ; en conséquence, il demanda et obtint sa retraite en 1883 ; mais il ne voulut point s'éloigner de Longueuil.

Il se retira à l'Hospice Saint-Antoine pour lequel il avait consacré les dernières années de sa vie.

Avant de mourir, il vit s'élever l'église qui avait été pour lui l'objet d'une longue et amère sollicitude, mais il ne put la voir terminer ; il mourut à l'Hospice Saint-Antoine le 5

février 1886, et fut inhumé le 9 du même mois. Son corps est déposé dans la crypte de la nouvelle église, dans la chapelle destinée aux pasteurs de cette paroisse.

Avant de mourir, M. Thibault voulut donner les dernières preuves de son attachement à Longueuil en léguant une somme de douze cents piastres à l'Hospice qu'il avait fondé et qui devait le voir mourir : en outre, une somme de cinq cents piastres pour l'amélioration du Collège. Cette somme fut appliquée par les commissaires d'écoles à la pose d'un appareil de chauffage dans cette maison ; c'était la dernière preuve de son dévouement aux pauvres, et à l'instruction de la jeunesse.

#### VICAIRES SOUS M. THIBAULT.

M. Thibault fut aidé dans les fonctions de son ministère par les vicaires dont les noms suivent :

1o *Amable Thibault*, né le 8 juin 1830 et frère de M. George Thibault ; ordonné à Montréal, le 2 septembre 1852 ; vicaire à Saint-Jérôme ; de 1855 à 1858, vicaire à Longueuil ; 1860, curé de Sainte-Cécile ; 1864, curé de Saint-Hubert ; 1866, curé de Chambly, où il mourut en 1882.

2o *Jean-Bte. Couillard*, né le 7 septembre 1830, à Sainte-Martine, fils de Pierre Couillard et d'Hypolite Pinault ; ordonné à Montréal le 30 septembre 1855 ; professeur au collège de Sainte-Thérèse ; 1857, vicaire à Longueuil ; 1858, missionnaire d'Hinchinbrook ; 1860, curé de Sainte-Sophie ; 1861, chapelain des Sœurs de Jésus et de Marie à Hochelaga ; 1862, chapelain du pénitencier de Kingston ; 1867, prêtre de l'évêché de Montréal.

3o *Fortunat Aubry*, né le 28 juillet 1830, à Saint-Laurent, fils d'Hyacinthe Aubry et de Geneviève Leduc ; ordonné à Montréal le 30 septembre 1855 ; professeur au collège de Sainte-Thérèse ; 1857, vicaire à Longueuil et à

Saint-Jean ; missionnaire à l'île du Prince Edouard ; 1859, curé de Saint-Martin ; 1862, à l'évêché de Saint-Hyacinthe ; 1864, curé de Sainte-Marthe ; 1866, curé de Saint-Jean Dorchester, où il réside encore.

40 *Louis-Charles Lussier*, né le 2 février 1815, à Boucherville, fils de Louis Lussier et de Marie-Louise Fidy ; ordonné à Montréal, le 14 juin 1851 ; vicaire à L'Acadie ; 1852, à Sorci ; 1858, à Longueuil ; 1863, curé de Saint-Valentin ; 1869, curé de Châteauguay.

50 *André-Zéphirin Poulin*, ordonné à Montréal, le 11 septembre 1853 ; professeur au collège de Sainte-Thérèse ; 1855, à l'évêché de Montréal ; 1857, vicaire à Ormstown ; 1858, vicaire à Longueuil ; 1860, missionnaire à Oregon-City.

60 *Ephrem Thérien*, né le 9 juillet 1825, fils de Joseph Thérien et de Marguerite Duprat ; ordonné à Montréal, le 7 octobre 1849 ; vicaire à Vaudreuil ; en 1851 à Saint-Athanase ; 1852, curé de Sainte-Adèle ; 1857, vicaire à Saint-Heuri de Mascouche ; 1859, à Longueuil ; 1860, à Sainte-Martine ; 1863, il abandonne le ministère et se rend aux États-Unis.

70 *Jean-Baptiste Langlois*, né le 17 février 1837, à la Pointe-aux-Trembles, fils d'André Langlois et de Théophile Blais ; ordonné à Montréal, en 1859 ; vicaire à Longueuil ; professeur au collège de l'Assomption.

80 *Jules Lauzon*, né le 19 novembre 1831, à Sainte-Anne-des-Plaines, fils de Gilles Lauzon et d'Elmire Danis ; ordonné à Montréal, le 22 décembre 1855 ; vicaire à Saint-Jean Chrysostôme ; 1859, à Varennes ; 1860, à Longueuil ; 1861, à Lavaltrie ; 1862, curé de Sainte-Adèle ; 1866, curé de Saint-Philippe.

90 *Jean-Baptiste Cousineau*, né le 10 février 1821, à Saint-Laurent, île de Montréal, fils de Joseph Cousineau et de Rosalie Saint-Aubin ; ordonné à Montréal, le 22 décembre 1855 ; vicaire à Boucherville ; 1856, professeur au

séminaire de Sainte-Thérèse : 1860, vicaire à Longueuil et desservant de Saint-Hubert ; il fut le premier curé de cette paroisse, le 26 octobre 1862 ; 1864, curé de Saint-Louis de Gonzague.

100 *Joseph-Anthime Péladeau*, né le 5 décembre 1834, à Saint-Edouard, fils de Jérôme Péladeau et d'Emélie Lenoir-Rolland ; ordonné à Montréal, le 21 décembre 1861 ; vicaire à Huntingdon ; 1862, à Saint-Gabriel ; 1863, à Longueuil ; 1864, à Saint-Jacques-de-l'Achigan ; 1867, professeur au collège de Montréal ; en 1882, curé de Saint-Hubert ; en 1887, curé de Sherrington, où il est encore.

110 *Arsène-Achille Landry*, né le 23 octobre 1841, fils de François Landry et de Julie Robert ; ordonné à Montréal, le 4 mars 1866 ; vicaire à Longueuil jusqu'en septembre 1867 ; missionnaire à Jacksonville, en Floride.

120 *Alfred-Louis Charbonneau*, né le 28 août 1843, à Saint-Vincent-de-Paul, fils de François Charbonneau et de Marie-Claire Morel ; ordonné à Montréal le 8 septembre 1867 ; vicaire à Longueuil ; en 1868, à Saint-Henri des Tanneries de Montréal.

130 *Joseph Aubin*, né le 6 octobre 1840, à Saint-Jérôme, fils de Théophile Aubin et d'Angèle Cadieux ; ordonné à Sainte-Thérèse le 25 novembre 1866 ; vicaire à Longueuil en 1868 (1) jusqu'à septembre 1873 ; 1873, curé de Saint-Jean-de-Matha ; 1885, curé de la paroisse du Saint-Esprit.

140 *A. Lorion*, fils d'Ambroise Lorion et de Victoire Poitras, né à l'Assomption, (dans la partie de cette paroisse qui est aujourd'hui de la paroisse de l'Épiphanie), le 17 décembre 1846 ; fut ordonné prêtre à l'évêché de Montréal, le 29 août 1873 ; vicaire à Longueuil du 4 octobre 1873 au 23 novembre 1875 ; à Châteauguay du 25 novembre 1875 au 5 janvier 1876 ; à Saint-Bazile de Madawaska, (diocèse de Chatham, N.-B.), du 14 juin 1876 au 8 octobre

(1) Les biographies de ces 13 prêtres qui ont été vicaires à Longueuil sont extraites du *Répertoire du Clergé Canadien*, de M. Tanguay.

1876 ; à Varennes du 20 octobre 1876 au 29 septembre 1881 ; à Rigaud, du 1er octobre 1881 au 29 janvier 1882 ; curé de Saint-Joachim, River Ruscom, Ontario, diocèse de London, le 13 février 1882, où il est encore aujourd'hui.

150 *F. Mondor*, fils d'Isaac Mondor et d'Elizabeth Lasalle ; né à Saint-Thomas de Joliette, le 24 mai 1847 ; fut ordonné prêtre au grand séminaire de Montréal le 18 décembre 1876 ; vicaire à Longueuil le 28 décembre de la même année ; le 23 décembre 1881, nommé curé à Saint-Michel-des-Saints de Mantawa, où il est encore aujourd'hui.

160 *A. Faubert*, fils de Joachim Faubert et de Félicité Gendron, né le 8 juillet 1850, à Saint-Joachim de Châteauguay et ordonné prêtre le 18 décembre 1880, au grand séminaire de Montréal ; vicaire à Longueuil le même jour jusqu'au 30 décembre 1881 ; fut un an et demi malade et sans occupation ; le 29 septembre 1883, fut nommé chapelain des Sœurs du Bon Pasteur jusqu'au 1er septembre 1886, et de là, chapelain chez les Sœurs de la Providence, où il est encore actuellement.

170 *P. Giroux*, fils de Joseph Giroux et de Geneviève Gervais, né le 26 octobre 1845, à Berthier (en haut) ; ordonné prêtre le 31 mai 1874 au grand séminaire de Montréal ; vicaire à Saint-Jean le 17 octobre 1874 ; à Varennes le 25 juillet 1876 ; à Terrebonne le 15 octobre 1876 ; à Hochelaga le 18 décembre 1877 ; à Boucherville le 28 avril 1879 ; à Longueuil depuis 31 décembre 1881 jusqu'en octobre 1883 ; à Saint-Jean le 23 décembre 1883, et enfin curé de la paroisse du Bienheureux-Alphonse le 5 novembre 1883, où il demeure encore actuellement.

180 *Jean Ducharme*, vicaire actuel, qui fut 4 mois sous M. Thibault, conjointement avec M. Giroux, et continua sous M. Tassé, après le départ de M. Thibault.



## RÉVÉ. M. TASSÉ.

La Providence, par le judicieux discernement de Mgr. Fabre, évêque de Montréal, choisit comme successeur du regretté M. Thibault à la cure de Longueuil, le révérend Messire Maximilien Tassé, homme de talent et d'énergie, et admirablement doué de cette force nécessaire pour conduire à bonne fin les entreprises les plus difficiles.

Le 15 du mois d'août 1883, M. Tassé était nommé curé de Longueuil, et il entra en fonctions le 1er octobre suivant. Né le 23 mars 1830, à Saint-Laurent, (île de Montréal), et fils de Charles Tassé et de Joseph Aubry, il fut ordonné prêtre à Montréal le 14 octobre 1855, par le regretté Mgr. Joseph Laroque, alors administrateur du diocèse de Montréal, pendant le voyage de Mgr. Bourget à Rome. Il fut envoyé au séminaire de Sainte-Thérèse, où il passa sept ans comme professeur et comme directeur. En 1862, il fut vicaire à Saint-Benoit, sous son oncle le Révérend M. Clément Aubry, et devint curé de la même paroisse en 1865. Il fut envoyé en 1878 à Saint-Lin, où son énergie était requise pour la construction d'un couvent récemment détruit par un déplorable incendie. Après avoir réussi dans cette première entreprise, et après avoir préparé et complété tous les procédés préliminaires pour la construction d'une nouvelle église, Sa Grandeur Mgr Fabre, qui connaissait si bien son talent, le nomma curé de Longueuil en 1883, sachant d'avance qu'il réussirait encore à donner à l'église catholique un temple digne d'elle, et digne de la paroisse de Longueuil.

## CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉGLISE.

Ce qu'a fait M. Tassé depuis son arrivée dans la paroisse de Longueuil tient presque du merveilleux ; il suffit de jeter les yeux sur notre beau temple, bijou d'architecture chré-



Photo-Gravure

D'après dessin de J. DUBREUIL.

ÉGLISE DE LONGUEUIL (1885)

tienne, pour comprendre quelle âme et quel cœur animent notre pasteur actuel. Dieu seul connaît l'immensité des sacrifices et des labeurs qu'il s'est imposés pour terminer sans aucune difficulté et sans accident une œuvre aussi magistrale.

Dès l'arrivée de M. Tassé à Longueuil, l'on se prépara activement à mettre à exécution le projet de bâtir une nouvelle église. Le 23 décembre 1883, une assemblée des paroissiens fut convoquée pour connaître l'opinion à ce sujet. Le résultat de cette assemblée fut favorable à l'idée de bâtir.

Profitant des bonnes dispositions de la paroisse, une requête demandant la permission de bâtir fut préparée, et en peu de temps, le nombre des signatures des paroissiens requis fut enrégistré; elle fut présentée par M. le curé à Mgr. Fabre, et une réponse favorable ne se fit pas longtemps attendre.

#### ÉLECTION DES SYNDICS.

L'ordonnance permettant de bâtir et comprenant aussi les dimensions que devait avoir la nouvelle église, fut publiée sans délai. Après l'accomplissement des formalités requises, une assemblée fut convoquée, le mercredi, 12 mars 1884, pour l'élection de cinq syndics. Cette assemblée décida que les personnes suivantes seraient les syndics : MM. Charles Bourdon, capitaine de *steamboat*, Joseph Duval, marchand de bois, Adolphe Lamarre, Léon Lamarre et Alexandre Dubuc, tous trois cultivateurs.

Cette élection fut confirmée par les commissaires civils, le 26 mars suivant.

Une répartition fut préparée; la requête qui devait l'accompagner, datée du 5 août 1884, fut présentée devant les commissaires civils; on leur demandait la permission de prélever la somme de trente-quatre mille cinq cents piastres sur toute la paroisse.

Le jugement des commissaires, accordant cette demande, fut prononcé le lendemain, 6 août 1884.

Les syndics, craignant que ce montant ne fut pas suffisant, firent une nouvelle demande en date du 23 septembre 1884, pour une somme additionnelle de quinze cents piastres : on la leur accorda le 25 septembre de la même année.

L'acte de répartition formait donc un montant de trente-six mille piastres.

Cet acte, homologué le 22 octobre 1884, obligeait les propriétaires catholiques à payer cette répartition en six ans par paiements semi-annuels.

Le montant de la valeur de la propriété sur laquelle cette répartition fut prélevée était de un million deux cent mille piastres, dont sept cent soixante-seize mille, huit cent quarante piastres dans la paroisse, et quatre cent vingt-trois mille cent soixante piastres dans la ville ; la répartition frappait une somme de trois pour cent sur la valeur réelle de la propriété imposable : la paroisse contribuait donc pour vingt-trois mille trois cent cinq piastres et vingt centins, et la ville pour douze mille six cent quatre-vingt-quatorze piastres et quatre-vingt centins : ce montant se distribuait sur cent quatre-vingt-dix propriétaires dans la paroisse, et sur deux cent quatre-vingt-dix dans la ville.

Dès que les formalités voulues par la loi furent remplies, MM. le Curé et les syndics firent le choix de leurs architectes, et MM. Perrault et Mesnard, (1) jouissant alors d'une réputation justement méritée par leurs œuvres qui suffirent pour faire leur éloge, furent de suite choisis pour exécuter les plans et surveiller les travaux de la nouvelle construction.

---

(1) Maurice Perrault et Albert Mesnard.

## CONTRAT DE CONSTRUCTION.

Les plans furent préparés et adoptés, et des soumissions demandées par les journaux (1) dans le mois de juillet 1884. Cet appel fut bien écouté, car vingt-et-une soumissions furent reçues et ouvertes par les syndics le 5 août suivant ; la plus haute des soumissions se chiffrait à cent quarante-neuf mille piastres, et la plus basse à quatre-vingt-un mille piastres.

Le choix tomba sur M. Eugène Fournier dit Préfontaine, l'un des propriétaires de la paroisse, moyennant la somme de cent deux mille huit cent quatre-vingt-quinze piastres. De cette somme, M. Préfontaine devait déduire le prix des matériaux de la vieille église, qu'il estimait lui-même à la somme de trois mille piastres.

Comme la belle saison était très avancée, et qu'on ne pouvait commencer la démolition de la vieille église avant d'avoir fait construire une chapelle temporaire, la nouvelle église devant être construite sur le même terrain que la vieille, on compléta de suite les plans de cette chapelle, et on demanda des soumissions.

L'ouvrage fut donné à M. Camille Provost, aussi de Longueuil, pour la somme de deux mille cent trente-cinq piastres, suivant acte passé le 23 juillet 1884 ; (2) les dimensions étaient de soixante et cinq pieds de largeur sur cent cinquante de longueur. Cette chapelle était d'une capacité suffisante pour contenir tous les bancs de la vieille église, et elle servit au culte depuis le commencement de septembre 1884 jusqu'au 27 janvier 1887.

La dernière grande messe dans la vieille église fut chantée le dimanche du 31 août 1884 avec toute la pompe possible ; c'était la messe d'adieu au vieux temple, qui avait si souvent abrité et consolé nos ancêtres.

---

(1) *La Minerve et L'Etendard.*

(2) Greffe de W. Davignon, N. P.

L'église fut démolie avec la permission de Mgr. Fabre, le 15 juillet 1884. Monseigneur permettait aussi l'emploi de l'argent de la fabrique pour la construction de la nouvelle église. (1)

Le contrat pour la construction de la nouvelle église fut signé devant W. Davignon, N. P., le 17 novembre 1884 entre les syndics et la société Préfontaine et Cossette (2), pour le montant de la soumission, moins trois mille piastres, soit quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze piastres (\$99,895.00).

On commença immédiatement les travaux (1884) par la démolition de la vieille église, et le creusage des fondations de la nouvelle. La première pelletée de terre fut enlevée le 15 août, après une grand'messe chantée pour attirer la bénédiction de Marie sur la nouvelle construction. C'était pour y placer la maçonnerie de la petite tour, du côté du collège. La première maçonnerie de ces fondations fut faite le 1er septembre : c'était aussi celle de la petite tour (côté du collège).

Les travaux furent poussés avec activité tout l'automne, et les murs étaient tous sortis de terre dès le commencement de décembre.

(1) Voici l'état des banes de la vieille église de 1811 avant sa démolition :

DANS LA NEF.	JUBÉ DE L'ORGUE.	GALERIE DE L'ÉVANGILE.
139 banes de 3 places.	23 banes de 3 places.	51 banes de 3 places.
10 " " 2 places.		5 " " 2 places.
	JUBÉ AU-DESSUS DE L'ORGUE.	RÉCAPITULATION.
GALERIE DE L'ÉPITRE.	16 banes de 3 places.	280 banes de 3 places.
51 banes de 3 places.	8 " " 4 places.	20 " " 2 places.
5 " " 2 places.		8 " " 4 places.
		<hr/> 308 banes.

(2) Eugène Fournier dit Préfontaine, de Longueuil, et Octave Cossette, de Valleyfield. Les syndics avaient permis à M. Préfontaine de s'adjoindre M. Cossette pour cette construction.

Le printemps suivant (1885), les murs furent continués et terminés, la charpente levée, et l'église presque complètement couverte avant Noël.

Pendant l'été, lorsque l'occasion s'en présenta (le 25 juin), l'on déposa dans le creux d'une pierre qui forme le piédestal de la colonne de gauche, lorsqu'on entre par la porte centrale, une boîte en plomb soudée et contenant un flacon cacheté ; ce flacon contenait un numéro de chaque gazette ou papier-nouvelles publié en langue française à Montréal, et un numéro de l'*Impartial*, journal publié à Longueuil ; on y mit aussi des petites pièces de monnaie et une feuille de parchemin sur laquelle était écrit un abrégé historique de l'église ; ce dépôt de reliques fut fait sans le moindre éclat.

Ce même été, l'un des syndics, le capt. Chs. Bourdon mourut (le 12 juillet) ; on le remplaça à une assemblée tenue à cet effet, le 23 septembre suivant, par M. Bruno Normandin, boulanger.

En janvier 1886, on commença les travaux de l'intérieur, tout prêt pour les enduits, et dans l'été, on terminait le clocher. Tous les travaux, tant de l'intérieur que de l'extérieur, furent vigoureusement poussés, afin de pouvoir terminer le tout pour le jour de l'an 1887 ; mais les retards occasionnés par la bénédiction des cloches firent que l'église ne put être livrée au culte qu'à la fin de janvier 1887.

#### ACHAT DES CLOCHES.

Pendant que les travaux de l'église avançaient aussi rapidement, M. le curé Tassé ne se croisait pas les bras ; il travaillait aussi de son côté et très activement. Il fit le tour de la paroisse avec une liste de souscription, afin de procurer à la fabrique le moyen d'acheter des cloches pour la nouvelle église, et parvint dans cette tournée à prélever la somme considérable de trois mille quatre cent soixante-quinze piastres ; il dotait ainsi notre église, non pas

de trois cloches comme il le désirait, mais bien de cinq ; il les commanda de suite à Londres, Angleterre, par l'intermédiaire de MM. Russell et Rose, de Montréal.

#### BÉNÉDICTION DES CLOCHES.

Les cloches arrivèrent à Montréal en octobre (1886), et furent transportées à Longueuil de suite ; on organisait en même temps les fêtes nécessaires à la bénédiction de ces cloches, fêtes qui eurent lieu le 14 novembre suivant.

Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal présidait à la cérémonie, assisté de MM. les abbés Péladeau, curé de Saint-Hubert, et Bourgeault, curé de Laprairie, comme diacre et sous-diacre ; un grand nombre de prêtres assistaient à la cérémonie.

La première partie de la cérémonie eut lieu dans la chapelle temporaire.

Toute la population catholique de Longueuil y était mêlée à une foule d'étrangers, venus de Montréal et des paroisses environnantes. Après le chant de plusieurs cantiques par les enfants des écoles des Frères, M. P. E. Hurteau, maire de la ville de Longueuil, présenta au nom des paroissiens une adresse de bienvenue et de félicitations à Mgr Fabre.

En réponse, Sa Grandeur félicita les citoyens de Longueuil de la générosité avec laquelle ils avaient contribué à l'érection de ce temple magnifique, l'un des plus beaux de la province et l'empressement qu'ils montraient encore à l'orner ; "d'ailleurs, ajouta-t-Elle, cette générosité a toujours distingué les paroissiens de Longueuil et elle attire sur eux les bénédictions du ciel."

M. l'abbé Collin, supérieur de Saint-Sulpice, prononça ensuite un admirable sermon de circonstance. Prenant pour texte ces paroles du deuxième épître aux Corinthiens : "Tout pour vous, afin que la grâce se répande avec abon-



“ dance, excite la reconnaissance d'un grand nombre, et  
 “ procure ainsi de la gloire abondante,” il dit que “ ces paro-  
 “ les exprimaient peut-être ce que la religion avait de plus  
 “ admirable.” “ Tout ce qu'elle a, est pour nous, continuait-  
 “ il, et tout ce que nous lui offrons revient à nous.” “ Les  
 “ cloches que vous lui offrez aujourd'hui, elle va les trans-  
 “ former pour vous en instruments de grâces, et une source  
 “ d'inénarrables bienfaits.”

Le prédicateur expliqua le sens spirituel des diverses cérémonies de la bénédiction des cloches.

Les noms donnés aux cinq cloches de notre église furent : Antoine, Léon, Edouard-Charles, Maximilien-Jean, Marie-Joseph.

Après le sermon, le clergé, suivi de la foule, se rendit à la nouvelle église qui avait été décorée pour la circonstance ; et là, eut lieu la cérémonie de la bénédiction. Un chœur puissant chantait à l'orgue, et la fanfare de Longueuil ajoutait encore à l'éclat de la démonstration.

Les cinq cloches étaient placées au milieu de la nef au-dessous du dôme, et décorées avec goût ; sur la charpente qui les supportait étaient inscrits les mots suivants : “ RECONNAISSANCE A NOS BIENFAITEURS,” et “ RESPECT A NOS PARRAINS ET MARRAINES.”

M. le curé, avec une délicatesse bien légitime avait invité comme parrains et marraines toutes les personnes qui avaient souscrit et contribué à l'achat des cloches, outre quelques étrangers distingués de la société ; le nombre des parrains était au-dessus de cent.

Chacune des cloches porte en relief l'inscription latine suivante :

“ *Parochiani Sancti Antonii a Longueuil me emerunt,*”  
 et “ *Mears et Stambank me fecerunt, A. D. 1886.*” Cette inscription est au-dessus du nom de chacune d'elles.

Voici les noms tels qu'inscrits sur les cloches, et le poids de chacune d'elles :

<i>Antonius</i> . . . . .	4227 livres
<i>Leo</i> . . . . .	2844 "
<i>Edouardus-Carolus</i> . . . . .	2038 "
<i>Maximilianus-Joannes</i> . . . . .	1401 "
<i>Josephus-Maria</i> . . . . .	1063 "

Elles correspondent aux notes de la gamme DO, RE, MI, SOL, LA.

Le coût total des cloches s'estime de la manière suivante, savoir :

11,573 lbs. à 27½ cts . . . . .	\$3163.29
Les fournitures complètes pour sonner, tel que roues, essieux, cordes, etc., etc. . . . .	479.61
Coût total . . . . .	\$3642.90

#### SOUS-CONTRATS.

MM. Préfontaine et Cossette, pour exécuter les divers travaux nécessaires à la construction de l'église, avaient donné des sous-contrats aux personnes suivantes, savoir : le contrat pour toute la pierre de taille, rendue à Longueuil, fut donné à M. George Beaucage, de Deschambault (près Québec), et d'où cette pierre fut tirée; celui de la couverture en tôle galvanisée et de tous les ouvrages en fer, à M. Théodore Charpentier, de Montréal; celui de la peinture, à MM. Beaulieu et Lavoie, de Montréal. Les enduits et tous les travaux en plâtre furent confiés à M. Ephrem Morache, de Montréal. L'appareil de chauffage fut fourni par MM. Many et Lamarche, de Montréal. Les vitres colorées par M. Castle, de Montréal.

Les autels et la chaire par M. Félix Mesnard, sculpteur et frère de l'architecte du même nom.

L'orgue est de la facture de M. L. Mitchell dont la réputation est bien connue, et a coûté trois mille cinq cents piastres.

## BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE.

L'église était déjà assez avancée pour être bénie, et le jeudi, 27 janvier 1887, elle le fut solennellement par Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Montréal.

La cérémonie de la bénédiction de l'église, de l'orgue et des statues eut lieu avant la célébration de l'office divin. Il y avait un grand nombre de prêtres au chœur, et l'église était remplie de fidèles de la paroisse, et d'un grand nombre d'étrangers de Montréal et des paroisses voisines.

Sa Grandeur Mgr. Fabre officia pontificalement, assisté du Révd. M. S. Tassé, curé de Sainte-Scholastique, prêtre assistant, et de MM. les abbés Hurteau et Maréchal, comme diacre et sous-diacre d'honneur.

Les diacres d'office étaient MM. les abbés Dubuc et Adam.

La messe de Perrault fut exécutée par le chœur de Longueuil et les élèves des Frères, sous la direction du frère Victorien, directeur du collège.

MM. W. Davignon, organiste de Longueuil, et Fowler, organiste de Saint-Patrice, présidaient à l'orgue.

Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Giband, SS. ; l'éloquent prédicateur prit pour texte ces paroles de l'Écriture :

“ Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison.”

Il compara la solennité présente à la dédicace du temple de Solomon, et l'empressement que les paroissiens avaient mis à aider leur curé à l'empressement des Israélites à exécuter les volontés du grand roi. “ Le temple que vous avez bâti à Dieu est digne de lui, et vos prières dans son enceinte seront doublement exaucées, et les sacrifices que vous avez faits pour son érection recevront une digne récompense.”

Après cette cérémonie eut lieu l'ouverture d'un bazar au profit de l'église, et qui rapporta deux mille six cents piastres.

## COUT DE L'ÉGLISE.

L'église terminée contient quatre cent trente six bancs de trois places, dont 400 dans la nef et 36 dans le jubé, sans compter les places laissées pour les Sœurs Grises, dans la chapelle de saint-François-d'Assise et pour les Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, dans la chapelle sainte-Anne. Ces bancs furent vendus les dimanches des 9, 16 et 23 janvier 1887, et donnent aujourd'hui un revenu annuel d'environ trois mille huit cents piastres.

Le coût total de l'église se répartit comme suit :

Montant du contrat principal . . . . .	\$98,895.00
Augmentation ou <i>extras</i> sur le contrat principal (1) . . . . .	14,674.00
Autels, chaire, vestiaire et confessionaux . . . . .	6,400.00
Appareil de chauffage . . . . .	3,000.00
Vers coloriés . . . . .	2,200.00
	<hr/>
Coût total . . . . .	<u>\$125,169.00</u>

Nous laissons de côté le coût des statues, lustres et du *Chemin de Croix*, qui a coûté quatorze cents piastres, etc.

## DESCRIPTION DE LA NOUVELLE ÉGLISE.

Nous trouvons dans l'*Étendard* du 3 juin 1887, la description suivante de cette église qui vient de se terminer dans la paroisse de Longueuil.

« Cette belle église, dit le journal, dont les contours se dessinent si harmonieusement sur le côté sud du Saint-Laurent, mérite une mention toute spéciale, autant par ses proportions et son originalité, que par son style et son ordonnance.

(1) Ces *extras* comprennent l'élevation des murs de deux pieds, changement de perron, chassis double au dôme, élévation du grand clocher, et autres travaux.

“ Quant à ses dimensions, elles s'établissent comme suit :

“ Longueur totale de l'église.....	200	pieds.
“ Et avec la sacristie.....	244	“
“ Largeur de la nef à l'entrée.....	86	“
“ “ totale du chœur.....	77	“
“ “ des transepts.....	135	“
“ Hauteur du portail avec la statue.....	116	“
“ “ de la flèche principale.....	265	“
“ “ de la croix du dôme.....	150	“

“ L'église, comme ordonnance, est basée sur la croix grecque ; le style de l'architecture est gothique. Cette combinaison fait le plus grand honneur aux architectes, qui ont su par cette innovation, créer cet ensemble si heureux et qui, par cette disposition toute spéciale, en ont fait un temple essentiellement chrétien et catholique.

“ C'est de l'architecture à grands traits, simple dans ses détails, si on la compare aux cathédrales gothiques de l'Europe, mais riche par sa conception et ses grands effets ; vue du fleuve, le coup d'œil est splendide et imposant, tant l'église dépasse en hauteur toutes les bâtisses environnantes ; mais à mesure qu'on s'approche, le monument s'impose davantage par ses détails et ses différentes perspectives, de front, de côté, et de la vue postérieure qui est peut-être la plus intéressante ; car c'est de là que s'accuse le mieux tout l'intérieur de l'édifice.

“ La façade est réellement belle, et sa beauté s'impose d'elle-même. Droite et se dressant dans les cieux, elle semble commander au grand fleuve qui coule à ses pieds ; c'est une sentinelle avancée de la foi catholique.

“ Cette vue de la sacristie, de l'abside, des bas-côtés, des transepts, du dôme, le tout laissant voir une partie des tours, grande et petite, forme un ensemble si harmonieux et une unité de lignes si complète, qu'il nous semblerait impossible de rien y changer, et c'est de notre avis, le point de vue le plus pittoresque à l'extérieur.

“ L'intérieur présente aussi un ensemble des plus vastes et du plus grand air.

“ Dès l'entrée, on embrasse la conception toute entière, le coup d'œil de l'ensemble est saisissant, on se transporte au centre, dans les côtés, dans les transepts, et de partout, on aperçoit des effets de perspective, tous plus beaux les uns que les autres.

“ Une qualité toute particulière à cette église, c'est que presque toutes les places de bancs sont bonnes, et que presque tout le monde voit la chaire et l'autel, et que tout le monde entend bien le prédicateur.

“ Ce qui contribue à donner du charme à l'intérieur, ce sont les effets de lumière bien partagés, ces couleurs légères bien appliquées, sur les murs, sans prétention, mais avec un grand succès.

“ Nous devons dire que M. le curé, les paroissiens, les architectes et les entrepreneurs doivent être fiers de leur œuvre.”

#### CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE.

M. Tassé, après un succès aussi complet dans la construction de la nouvelle église voulut aller de suite jusqu'à la fin, et la terminer spirituellement, si nous pouvons nous exprimer ainsi ; il résolut donc de la faire consacrer ; cérémonie des plus imposantes, et qui se fait avec beaucoup de pompe et d'éclat. M. le curé voulut en faire une fête solennelle et dont le souvenir demeurerait longtemps dans la mémoire de ceux qui auraient le bonheur d'y prendre part. Tout le monde fit des préparatifs considérables ; les corporations de la ville et de la campagne eurent le bon esprit de participer généreusement aux frais de la fête. Les dames de la paroisse ne restèrent point en arrière dans cette grande circonstance, et se mirent de la partie.

M. Tassé avait invité un nombre considérable de membres du clergé de la province et de l'étranger, ainsi que plusieurs archevêques et évêques.

La consécration devait avoir lieu le deuxième jour de juin ; comme l'office devait commencer de bonne heure le matin, Leurs Grandeurs durent se rendre à Longueuil, la veille, le premier juin (1887). Aussi à trois heures et demie de l'après-midi, sept prélats distingués prenaient passage sur le steamer *Hochelaga* et se rendaient à Longueuil ; une foule considérable s'était rendue au débarcadère en dépit du mauvais temps, pour faire honneur aux éminents visiteurs. Le maire de la ville de Longueuil, M. L. E. Morin, le maire de la paroisse, M. Bas. Lamarre, et messieurs les conseillers, ayant à leur tête le vénéré curé de Longueuil, reçurent Leurs Grandeurs à leur arrivée.

La ville, décorée avec goût, offrait un coup d'œil parfait ; les rues étaient bordées d'arbres à deux rangées, et trois arches de verdure avaient été érigées, une à l'entrée de la rue Saint-Charles, l'autre près du marché, et la troisième entre l'église et le presbytère ; sur la même rue, on voyait plusieurs inscriptions circonstanciées.

Partout des oriflammes, des drapeaux, partout aussi une foule recueillie, s'agenouillant au passage des évêques.

Leurs Grandeurs arrivèrent au son des cloches, et firent leur entrée dans l'église au moment où l'orgue jouait une marche triomphale.

Nos Seigneurs les archevêques FABRE, de Montréal ; TACHÉ, de Saint-Boniface ; DUHAMEL, d'Ottawa ; les évêques, LAFLÈCHE, des Trois-Rivières ; MCNIERNY, d'Albany, N.-Y. ; ANT. RACINE, de Sherbrooke, et CLEARY, de Kingston, Ont., prirent place au chœur, où l'on remarquait un grand nombre de prêtres.

Au bas du chœur, près des balustres, sur des sièges spéciaux, se trouvaient les maires et les conseillers de la ville et de la campagne, avec les membres du comité chargé de la réception, les membres du parlement, les architectes et les entrepreneurs.

Une adresse de bienvenue fut présentée à Leurs Grandeurs les archevêques et évêques, par M. le maire, L. E. Morin.

Mgr. de Montréal fit une réponse des plus heureuses, et rappela la mémoire des défunts Mgr. Denaut et Messire Thibault, disant que "s'ils sortaient de leurs tombeaux, ils seraient émerveillés de l'œuvre accomplie dans cette paroisse, à l'honneur de Dieu et de l'Église."

Mgr. Cleary, évêque de Kingston, dit aussi, en langue anglaise, quelques mots bien appropriés, après quoi, eut lieu la visite de l'église et le souper.

Dans la soirée, il y eut grande illumination dans toute la ville et procession au flambeau, musique splendide par la fanfare de la Cité, attachée au 65<sup>e</sup> bataillon, feux d'artifice, etc.

Le lendemain, deux juin, dès sept heures, les cérémonies de la consécration de l'église et des autels commencèrent.

Sa Grandeur Mgr. l'archevêque de Montréal consacra l'église, assisté de MM. les abbés Dupras, Blanchard, Donnelly et Leclerc; cette cérémonie dura près de trois heures.

Après la consécration de l'église commença la consécration des autels; c'est alors que nous vîmes cinq évêques officier en même temps dans l'église à la consécration des cinq autels; cérémonie imposante, s'il en fût.

Mgr. Fabre consacra le maître-autel.

L'autel de l'Assomption de Marie fut consacré par Sa Grandeur Mgr. Duhamel, assisté de MM. Croteau et Duhamel; M. Beauchamp, maître des cérémonies.

L'autel Saint-Joseph par Sa Grandeur Mgr. McNierny, assisté de MM. les abbés Rhéault et Laroque; M. Latulippe, maître des cérémonies.

L'autel Sainte-Anne par Sa Grandeur Mgr. Racine, de Sherbrooke, assisté de MM. les abbés Vézina et Cousineau; M. E. Pepin, maître des cérémonies.

L'autel de Saint-François-d'Assises, par Sa Grandeur



Mgr. Cleary, assisté de MM. les abbés Chèvrefils et Godard : M. Lepailleur, maître des cérémonies.

Chaque évêque célébra le saint sacrifice de la messe : à chacun de ces autels.

Voici les noms des saints dont les reliques furent déposées dans les pierres consacrées de chacun de ces autels.

Le maître-autel ou autel SAINT-ANTOINE.—Saints Clément et Quirinus.

L'autel de l'ASSOMPTION DE LA SAINTE-VIERGE.—Saints Saturin et Vincent.

L'autel de SAINT-JOSEPH.—Saints Justin et Placide.

L'autel de SAINTE-ANNE.—Saints Clément et Placide.

L'autel de SAINT-FRANÇOIS D'ASSISES.—Saint Clément et sainte Justine.

Vers dix heures et demie commençait la grande messe, qui fut chantée par Sa Grandeur Mgr. l'archevêque Fabre, assisté du Rév. P. Hudon, S. J., comme prêtre assistant, de MM. Tassé, curé de Saint-Cyprien, et Mangan, d'Albany, comme diacre et sous-diacre d'honneur ; les porteurs d'insignes étaient MM. Duhamel, Langlois, Godin et Dubuc ; les maîtres de cérémonies, MM. Martin et Donnelly.

Dans le chœur, on remarquait la présence de Nos Seigneurs Taché, Laflèche, Duhamel, McNierny, Racine et Cleary, et au-delà de cent prêtres, venus de différentes parties du pays et de l'étranger.

Le sermon de circonstance fut prononcé par Sa Grandeur Mgr. Duhamel, archevêque d'Ottawa. Il prit pour texte ces paroles :

“ Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et il demeure avec eux ; et ils seront son peuple, et Dieu lui-même au milieu d'eux sera leur Dieu. (Apoc. XXI. 3).” Il parla avec une grande éloquence ; sa voix remplissait l'église, et fit une grande impression sur son auditoire.

Immédiatement après la grande messe, eut lieu le dîner

dans la grande salle de l'école des Frères. Ce dîner fut présidé par Mgr. de Montréal, et servi par les dames de la ville et de la campagne.

La salle était décorée avec goût.

Dans l'après-midi, les vêpres furent chantées solennellement par Mgr. McNierny, évêque d'Albany, assisté des Révérends Messires Aubin et Lecours; Mgr. Fabre occupait le trône pontifical, assisté des Révérends Messires Tassé, de Sainte Scholastique, et Reid.

Le sermon fut donné par Mgr. Laffèche, évêque de Trois-Rivières, qui développa avec une grande hauteur de vues, ce qu'est la maison de Dieu, où la présence réelle et permanente de Dieu sous les espèces de la Sainte-Eucharistie, le Divin Sacrement de son amour.

Il est inutile de dire que les chœurs de chant furent ce que l'on pouvait désirer de mieux pour une circonstance aussi imposante.

Cette fête, qui a été l'une des plus grandes qui se soient vues dans la province, comptera pour beaucoup dans les annales de Longueuil; son souvenir demeurera toujours gravé dans la mémoire des paroissiens de Longueuil, surtout de ceux qui ont eu le bonheur d'en être témoins.

M. Tassé, après avoir réussi aussi complètement dans son grand travail, ne demeura pas inactif; après avoir fait prêcher par les Révérends Pères Rédemptoristes une grande retraite ou mission, il consacre aujourd'hui son énergie et sa piété à la conservation des âmes des fidèles de sa paroisse.

RÉV. J. DUCHARME, VICAIRE.

Durant tout le cours de la construction de l'église, M. Tassé n'a eu pour l'aider qu'un seul vicaire.

Mais encore ici la Providence avait voulu évidemment favoriser la paroisse de Longueuil; car on ne peut dire lequel des deux, du curé ou du vicaire, a déployé plus de

zèle et fait plus de sacrifices pour l'heureux achèvement de la nouvelle maison du Seigneur.

M. Jean Ducharme, vicaire de Longueuil sous MM. Thibault et Tassé, est né à Contrecoeur, le 19 septembre 1850, et est fils d'Ambroise Ducharme et d'Elizabeth Roy. Après avoir fait son cours d'étude au collège de Saint-Hyacinthe, il fut ordonné prêtre au grand séminaire de Montréal, le 19 mai 1883, et de suite nommé vicaire à Longueuil, où il agit encore comme tel aujourd'hui.

M. Ducharme, nous devons le dire, s'est intéressé particulièrement à notre œuvre, en nous donnant tous les renseignements et les informations qu'il avait à sa disposition. Après avoir mis en ordre les registres de la paroisse, il s'est fait un plaisir de nous guider au milieu de toutes ces écritures, parfois plus indéchiffrables que les hiéroglyphes.

## CHAPITRE XIX

## COLLÈGE.—MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

*remarqué*

---

SOMMAIRE.—Les écoles à Longueuil avant 1845. —Loi de 1845 sur l'instruction.—Première élection des commissaires d'écoles.—Division en arrondissements.—Rapport du Rév. M. Brassard au Parlement.—Collège ; sa construction.—Les Frères Saint-Viateur.—Professeurs laïques.—Les Frères de la Doctrine Chrétienne.—Leur programme.—Libéralités de la fabrique en faveur de l'instruction.—Eloge des Frères.—Division de la commission des écoles.—Celle du village, et celle de la campagne.—Ecoles dissidentes.—Mission de la Société évangélique de la Grande-Ligne.

---

## ÉCOLES A LONGUEUIL AVANT LA LOI DE 1845.

Longueuil, avant la loi scolaire de 1845, ne comptait guère de maisons d'écoles, à part le couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, que quelques écoles privées ; ces dernières ne subsistaient que grâce à la générosité de la fabrique ; le nombre des élèves qui les fréquentaient, était tout à fait insuffisant pour rémunérer les professeurs.

Quoique les registres de la fabrique ne fassent aucune mention des libéralités faites en faveur de l'instruction dans Longueuil avant 1827, il n'en est cependant pas moins vrai, que la paroisse, sous l'inspiration de M. Chaboillez, fit beaucoup pour l'instruction primaire. M. Chaboillez, qui s'était

bâti une résidence privée, laissa le vieux presbytère inoccupé, et en donna l'usage gratuitement pendant plusieurs années aux maîtres d'écoles pour les encourager à enseigner ; le haut servait pour la classe des garçons, et le bas pour celle des filles ; cet état de choses dura depuis vers 1816 ou 1818 jusque vers 1827. Voici les noms de quelques instituteurs, noms qui nous ont été fournis par des personnes qui ont fréquenté l'école dans cette maison (vieux presbytère) : MM. Matton, Latourel, Sénécal et sa femme, et Deschênes ; nous ne pouvons cependant pas affirmer qu'ils furent les seuls qui enseignèrent dans cette maison.

La fabrique de Longueuil, guidée par les sages conseils des curés Chaboillez, Brassard et Thibault, amis aussi dévoués à l'éducation qu'à leurs ouailles, ne marchandait pas son assistance à l'œuvre bienfaisante de l'instruction des jeunes gens : des sommes considérables furent votées presque chaque année dans ce but.

Le 30 décembre 1827, à une assemblée des marguilliers, une somme de vingt-cinq louis était votée pour venir en aide à M. Pierre Béchard, maître d'école. C'était la première fois qu'une école quelconque recevait ouvertement un secours de la part de la fabrique.

Le premier pas était fait ; une fois entrée dans cette voie, la fabrique ne pouvait plus reculer ; aussi ne fut-elle jamais en retard.

Le 29 avril 1832, à une assemblée de paroisse, on décidait :  
 1o. " Qu'il est expédient de construire une maison en pierre  
 " pour l'école du village, séparée en deux parties, l'une pour  
 " les garçons, l'autre pour les filles, du coût d'environ trois  
 " cent cinquante louis. 2o. D'aider les habitants d'au delà  
 " de la *grande savanne* par une somme de cinquante louis  
 " et d'obtenir la permission de l'autorité ecclésiastique à  
 " cet effet."

Cette permission fut obtenue par lettre de Mgr. J. J. Lartigue, le 18 mai 1832.

Cette maison ne fut jamais construite ; nous verrons plus loin les motifs de cette décision.

Le 23 septembre 1832, une assemblée accorde 120 francs à Augustin Vervais, maître d'école pour lui acheter du bois ; le tout dans un but d'encouragement.

Par acte de vente de Charles Fournier et François Viau ès-qualité, en date du 18 mars 1834 (1), la fabrique acquiert pour la somme de sept mille sept cent cinquante francs (\$1291.67), un emplacement situé devant l'église, et sur lequel il y avait une maison en pierre ; cette maison existe encore et sert aujourd'hui à loger la famille du bedeau, et comme salle publique pour les paroissiens ; on l'appelle " maison de la fabrique " (2). Elle fut la première maison d'école publique et régulière du village, et appartenait aux paroissiens.

Nous avons tout lieu de croire qu'on acheta cette maison pour éviter de construire celle dont il avait été question à l'assemblée de fabrique du 29 avril 1832.

Le 3 septembre 1834, la fabrique engage Albert Piché et sa femme, comme maître et maîtresse d'école, pouvu qu'ils demeurent à la maison de la fabrique, à la place d'Augustin Vervais, démis.

L'année suivante, le 1er mars 1835, la fabrique décide d'acheter une maison d'école au Chemin de Chambly, au delà de la *Grande Savanne* (chez Joseph Gélinau) ; c'était la première école régulière en dehors du village. (3)

Le 5 juillet 1835, Joseph Marceau est engagé comme maître d'école à la Côte-Noire, et le 27 septembre, Urbain Auger et Henriette Trudeau, sa femme, sont aussi engagés

(1) Greffe de Ls. Lacoste, N. P., Boucherville.

(2) C'est dans cette maison que fut fondée en 1842 la communauté des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie.

(3) Nous verrons plus loin qu'il y avait eu antérieurement une organisation de syndics au sujet de cette école.

par la fabrique comme maître et maîtresse ; ils remplaçaient probablement Albert Piché et sa femme.

Dans une brochure donnant la biographie de la Révérende sœur Marie-Madeleine, on voit que : “ En 1836, Messire Manseau, curé de Longueuil, lui confia l'école de son village.”

Cependant les registres de la fabrique disent que le 23 septembre 1838, on accordait douze louis à la double école du Chemin de Chambly, et six louis à l'école de la *Savanne*, tenue par Melle. Henriette Céré. (1)

Le 24 mars 1839, la fabrique donne quinze louis pour encourager une école anglaise dans le village ; le 26 mai, Urbain Auger était notifié d'avoir à quitter la maison d'école de la fabrique à la fin de l'été, pour faire place à M. Eugène Talham, maître de la nouvelle école anglaise, et dont l'engagement commençait le 29 septembre 1839.

Continuant de plus en plus son excellente œuvre d'encouragement aux écoles, la fabrique, “ le 27 septembre 1840, par une assemblée des marguilliers, votait unanimement douze louis à Eugène Talham, maître d'école et autant à Melle. Henriette Céré, maîtresse d'école, tous deux résidant dans la maison d'école de la fabrique au village ; cette allocation étant faite pour l'année à venir, commençant à la Saint-Michel, et finissant à pareille date en 1841.”

Après M. Talham, un autre professeur, M. Benzinger, enseigna aussi quelque temps au village avant la loi scolaire.

Pendant que les Sœurs donnaient l'instruction dans la maison de la fabrique, l'un des Frères Oblats (le frère Louis) enseignait l'école aux garçons dans une bâtisse en pierre

(1) Le père de Melle. Céré résidait à la *Savanne*. Il ne faut pas confondre le nom de la *Savanne*, dont il est question ici, qui est le rang ou concession qui correspond au 6e rang de Boucherville et arrive chez Charron au Chemin de Chambly, avec les noms de *grande* ou de *petite Savanne*, dont il est souvent parlé dans cet ouvrage, et qui sont plus généralement connues sous les noms de *grandes* et de *petites aulnaies* (*aulnages*).

sur le bord du ruisseau qui appartenait à M. H. Mongeau, et qui fait partie du terrain du couvent actuel.

Le 7 novembre 1841, la même allocation était renouvelée aux mêmes personnes pour l'année 1841-1842.

La fabrique commença cette année-là même (1842), une série d'assemblées et de délibérations, dans le but de fonder un couvent de religieuses dans la paroisse de Longueuil.

La maison de la fabrique continua à servir pour l'école des filles, depuis la fondation du couvent qui eut lieu dans cette maison le 1er novembre 1843, jusqu'au moment où les Sœurs prirent possession de leur couvent, le 9 août 1844 ; les jeunes garçons furent logés ailleurs pendant cette année-là, 1843-1844.

La maison de la fabrique, après le départ des Sœurs, fut de nouveau livrée à l'usage des maîtres de l'école des garçons, jusqu'à l'époque de la mise en force de la loi de l'instruction, et même plusieurs années après. Les instituteurs que nous avons nommés plus haut, et qui reçurent de l'aide ou de l'encouragement de la fabrique, ne furent pas les seuls qui enseignèrent dans Longueuil ; il y en eut plusieurs autres qui tinrent des écoles privées dans la paroisse et dans le village, tels que Alphonse Anjo, Labonté, Milles, et plusieurs autres depuis une époque assez reculée.

Longueuil, lors de la mise en force de la loi d'instruction de 1845, n'avait donc comme maisons d'école dans le village que le couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie qui n'existait que depuis l'année précédente, et l'école des garçons, tenue dans la maison de la fabrique ; dans la paroisse, il y avait deux ou trois maisons, considérées comme écoles privées.

#### LOI SCOLAIRE DE 1845.

Le gouvernement Viger-Draper passa en 1845 (1) la célèbre loi relative aux écoles, loi qui remua si profondé-

(1) 8 Vict. chap. 41 (1845), amendée par 9 Vict. chap. 27, 1846.



ment nos campagnes, et qui excita dans le temps les esprits par les plus violentes discussions.

Cette loi organisa définitivement un système régulier d'instruction primaire, en décrétant l'établissement d'écoles élémentaires dans toutes les paroisses, et en chargeant les contribuables de pourvoir en partie aux dépenses occasionnées par ce nouveau système.

Une forte opposition fut faite à cette nouvelle loi; il y eut même des soulèvements en plusieurs endroits; mais le peuple revint bien vite à de meilleures dispositions; aujourd'hui le système scolaire du Canada excite l'admiration du monde entier; on le compare avantageusement avec celui de l'Allemagne et des Etats-Unis.

Longueuil, qui avait tant sacrifié pour encourager les entreprises privées au sujet de l'éducation, accueillit avec faveur la loi de 1845. De suite, les contribuables se mirent à l'œuvre pour jouir au plus tôt du nouveau système.

#### PREMIERS COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Les premiers commissaires élus furent Messires L. M. Brassard, curé de la paroisse, Jean-Bte. Baillargeon, Louis Trudeau, Pierre Sainte-Marie, Louis Sénécal, Robert Cross et Louis Bourdon (1); ils s'assemblèrent pour la première fois au presbytère, le 14 juillet 1845. M. Louis Bourdon fut nommé président, et Isid. Hurteau, écr., N. P., secrétaire-trésorier; la première municipalité scolaire qui ait existé à Longueuil prenait naissance au milieu de la plus parfaite harmonie. (2) \*

(1) Voir appendice, Note J, la liste complète des commissaires de la paroisse de Longueuil jusqu'à ce jour.

(2) Nous avons cru qu'il n'y avait pas eu d'organisation scolaire avant 1845. Cependant il n'en fut pas ainsi, si nous en croyons un compte rendu d'une assemblée de fabrique en date du 31 octobre 1847; nous y lisons ce qui suit: " Lesquels (les marguilliers) consentent à céder et cèdent dès à présent pour la seule fin de l'éducation aux commissaires d'écoles de la paroisse, L. M.

Dès que la commission d'écoles fut régulièrement organisée conformément à la loi, on résolut de mettre à exécution cette loi qui avait pour but de propager et d'encourager l'instruction dans le pays, par le moyen de sommes prélevées sur les propriétaires et sur les parents qui avaient des enfants d'âge à fréquenter les écoles.

Les commissaires ne faillirent pas à leur tâche, et y mirent tout le zèle et le dévouement qu'on pouvait désirer dans l'exercice d'une telle charge.

#### DIVISION EN ARRONDISSEMENTS.

L'une des premières et des plus importantes démarches qu'ils firent fut de diviser la paroisse en arrondissements scolaires.

A leur assemblée du 21 septembre 1845, la paroisse fut divisée en 9 arrondissements ; voici les noms par lesquels on peut les distinguer :

- 1o. L'école française des garçons du village.
- 2o. L'école des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie.
- 3o. L'école anglaise de la paroisse de Longueuil.

Ces trois écoles existaient dans le village de Longueuil.

4o. L'école du bas du fleuve.

5o. L'école du Chemin de Chambly, jusqu'à et y compris la *grande savanne*.

6o. L'école du Chemin de Chambly depuis la *grande savanne* jusqu'aux limites de la paroisse de Chambly.

7o. L'école de la Grande-Ligne.

8o. L'école de la Côte-Noire et du petit Saint-Charles.

9o. L'école de la savanne.

---

“ Brassard, président, Isid. Hurteau, écr., Louis Sénécal, Pierre Sainte-Marie et  
 “ Julien Brosseau, cultivateurs, l'emplacement situé sur le Chemin de Chambly  
 “ sur la terre de Joseph Gélinau, le dit emplacement la dite fabrique *a acquis*  
 “ *des syndics d'école*, Michel Paré, François Benoit et Toussaint Pagé, en exer-  
 “ cice en *mil huit cent trente-cinq*, par acte passé devant Maître Joseph  
 “ Goguette, notaire, en date du 31 mai 1835, lesquels l'avaient acquis du nommé  
 “ André Girard, etc.”

Aussitôt ces divisions faites, les commissaires eurent à donner à chacun de ces arrondissements une maison convenable pour y tenir les classes conformément aux exigences de la loi : ils remplirent ce devoir à la satisfaction générale, et dans un espace de temps comparativement court, si l'on considère la somme de travail qui leur incombaît pour arriver à un résultat satisfaisant.

#### RAPPORT AU PARLEMENT.

L'établissement d'une école pour les garçons au village de Longueuil rencontra beaucoup de difficultés. Il fallut une forte dose d'énergie et de dévouement aux commissaires du temps, pour renverser les obstacles accumulés par les intrigues de quelques ambitieux.

Le parlement fut même saisi de l'affaire. M. Daoust, député de Beauharnois, provoqua le gouvernement à ce sujet, et reçut du Révd. M. Brassard une réponse exposant clairement et complètement la situation des écoles à Longueuil. (1)

Nous citons cet intéressant document au long, parce qu'il nous fait connaître l'histoire de nos écoles avant la loi scolaire avec beaucoup d'intéressants détails.

LONGUEUIL, 6 octobre 1854.

“ MONSIEUR LE SURINTENDANT.—J'ai reçu votre lettre du 25 septembre 1854 avec la feuille imprimée contenant les questions faites dans la Chambre d'Assemblée par M. Daoust, membre pour Beauharnois, au sujet des affaires scolaires de notre village.

“ En ma qualité de président, j'ai convoqué une assemblée des commissaires qui se sont réunis jeudi, le 28, et qui, après avoir pris communication de votre lettre et de la

---

(1) Réponse à une adresse de “l'Assemblée Législative, datée du 22 septembre 1854, demandant des informations sur la propriété scolaire à Longueuil.”

feuille imprimée, et examiné les questions soumises, m'ont chargé de vous transmettre des copies de nos transactions, avec les explications suivantes, accompagnant la réponse à chacune des questions :

“ QUESTION PREMIERE.—Quelles maisons d'école, ou propriétés non bâties, les commissaires d'école de la paroisse possédaient-ils, lors de la mise en opération de la loi d'éducation (9 Vict. c. 27), dans le village de Longueuil ? ”

“ RÉPONSE.—Les commissaires de la paroisse de Longueuil ne possédaient aucune maison d'école, ni aucune propriété, dans le village de Longueuil en 1846, (9 Vict.). Depuis 1833 jusqu'à 1850, la fabrique de Longueuil a supporté seule, dans le village, tous les frais de propriété, maisons, poêles, tables, bancs, etc., et entretien de toutes ces choses, qui ont toujours été au service des commissaires qui n'ont jamais, non plus que les citoyens du village, fourni un seul chelin pour ces diverses dépenses, comme on peut le voir par leurs comptes mêmes. Pendant plusieurs années, la fabrique a payé £12 10s pour la maîtresse d'école du village, pour soulager d'autant les habitants du dit village, tandis que les habitants des concessions formant alors plus que les cinq-sixièmes de la population de la paroisse, ont été obligés de se cotiser pour bâtir avec l'aide du gouvernement et entretenir leurs maisons, payer leurs maîtres, etc., sans avoir jamais rien reçu de la fabrique, excepté une concession à laquelle la fabrique a donné une aide assez faible pour l'acquisition d'une maison.

“ La population du village augmentant, et la maison achetée en 1833 par la fabrique ne suffisant plus, les marguilliers achetèrent en 1841, une autre propriété avec maison, qu'ils payèrent £300, et une autre en 1843, pour £358, sans les lochs ; et avec ces deux propriétés, ils firent un établissement qui a coûté à la fabrique environ £1500 ; cet établissement a été cédé pour les fins d'éducation à une communauté religieuse, qui a donné l'an dernier l'instruc-

tion à 300 filles à Longueuil, et à au delà de 500 dans d'autres paroisses. Le village n'a jamais été cotisé pour cet établissement, qui, jusqu'à 1850, n'a reçu du gouvernement rien autre chose que sa charte."

"QUESTION DEUXIÈME.—Quelles propriétés non bâties ou bâties les dits commissaires d'école ont acquises dans le dit village de Longueuil, depuis la mise en opération de la dite loi jusqu'à ce jour, soit à titre gratuit, soit à titre lucratif, avec désignation du titre et des propriétés et avec communication des titres, si c'est possible ?

"RÉPONSE.—En 1850, le 9 juillet la fabrique de Longueuil, céda aux commissaires d'école à faculté de *rémeré*, le terrain et maison qui servaient de maison d'école depuis 1833, et dont vous verrez la désignation dans l'acte (1), lettre A, que je vous envoie avec les présentes.

"Le même jour, 9 juillet 1850, la communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie céda aussi aux commissaires d'école de Longueuil la propriété qu'elle tenait de la fabrique, avec un terrain adjacent à elle appartenant, aussi à la faculté de *rémeré* ; pour la description et désignation de la propriété, voir l'acte, (2) lettre B, qui vous est aussi envoyé.

"En 1850, j'étais commissaire d'école à Longueuil ; ayant appris d'un de mes confrères que M. le surintendant pouvait disposer de quelques mille louis pour les bâtisses d'école, je fus aussitôt le trouver pour lui demander de l'aide, pour nos écoles du village, qui n'eut jamais aucune part dans la distribution des argents qui avaient été votés pour les bâtisses d'école. M. le surintendant me répondit qu'il avait de l'argent de disponible ; mais qu'il ne pouvait en donner aux commissaires que sur des titres de propriété à

(1) Vente par la fabrique à faculté de *rémeré* aux commissaires d'école, 9 juillet 1854. Isid. Hurteau, N. P.

(2) Vente par les Révérendes Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie aux commissaires d'école, le 9 juillet 1854. Isid. Hurteau, N. P.

eux appartenant ; que les commissaires pouvaient faire des arrangements avec la fabrique et le couvent pour en obtenir des titres, et que lorsqu'ils se présenteraient avec des titres de propriété suffisants pour assurer l'argent du gouvernement, il se rendrait à leur demande.

“ Je fis part aux commissaires de ce que M. le surintendant m'avait dit. Nous nous assemblâmes plusieurs fois pour conférer sur les moyens à prendre, pour nous procurer de l'argent pour nos écoles ; et, après nous être entendus, je convoquai une assemblée des marguilliers, pour leur demander de céder aux commissaires d'école, pour les fins de l'éducation, la propriété et la maison de la fabrique dont ils avaient toujours joui jusqu'à ce jour. Les marguilliers consentirent, à condition que cette cession serait faite à faculté de *révéré*, et qu'ils pourraient reprendre leur propriété, quand ils le croiraient nécessaire, en remboursant aux commissaires toutes les dépenses qu'ils auraient faites pour améliorer la propriété, et notamment la somme qu'ils auraient obtenue du département de l'instruction publique.

“ Il était bien entendu entre les commissaires et les marguilliers que cette cession se faisait gratuitement, les commissaires n'ayant aucun moyen entre les mains, et que l'argent qu'ils devaient obtenir de M. le surintendant serait placé sur la maison cédée pour l'améliorer et l'agrandir, étant devenue trop petite pour le nombre d'enfants allant à l'école : l'assemblée des marguilliers eut lieu le 23 juin 1850.

“ Quelques jours après cette assemblée, quelques marguilliers croyant avoir outrepassé leurs pouvoirs en cédant seuls aux commissaires une propriété de leur fabrique, me prièrent de convoquer une assemblée de paroisse pour faire cette cession, et empêcher les réflexions et les murmures d'un certain nombre de paroissiens qui demandaient depuis longtemps que cette maison de la fabrique, toujours occupée pour école, fut convertie en une salle publique et en

logement pour le bedeau. J'acquiesçai à leur demande et convoquai toute la paroisse en assemblée, le 7 juillet suivant. A cette assemblée, il fut unanimement résolu que la maison servant d'école et appartenant à la fabrique, serait cédée aux commissaires d'école à faculté de *révéré*, afin de les faciliter pour obtenir de l'argent pour l'améliorer et l'agrandir. M. le Curé, François Charron, Amable Benoit, Toussaint Daigneau, marguilliers, furent nommés et autorisés à passer acte avec les commissaires d'école, avec pouvoir pour eux et pour leurs successeurs en office, de révéler la dite propriété, quand la fabrique le trouverait convenable ou nécessaire, et ce, aux conditions déjà exprimées et bien spécifiées dans les actes notariés.

“ Les personnes nommées pour faire la transaction se mirent aussitôt à l'œuvre, et prirent beaucoup d'informations, embarrassées qu'elles étaient de faire rédiger convenablement les actes. On se procura de M. le surintendant un acte qui avait été fait en faveur du Collège Masson, qui servit également de modèle. On nous disait qu'il fallait nécessairement faire un acte de vente, spécifier le prix et dire que l'argent avait été donné pour quittancer le contrat. Un semblable acte nous paraissait douteux ; nous fîmes difficulté de le consentir. Cependant, entendant dire de tous côtés qu'il n'y avait pas moyen d'obtenir de l'argent autrement, et que partout dans le Haut et le Bas-Canada, on agissait ainsi, parceque partout les commissaires d'école étaient sans moyens pécuniaires, qu'on ne demandait de semblables actes que pour assurer l'argent du gouvernement ; curé, marguilliers, commissaires et religieuses, nous consentîmes les actes cités haut, du 9 juillet 1850.

“ D'ailleurs en consentant dans ces actes à laisser exercer à la fabrique et au couvent le droit de *révéré* sans aucune indemnité pour les sommes *déclarées avoir été payées*, nous avons cru que cette clause faisait suffisamment connaître qu'il n'avait jamais été payé aucune somme. Si les com-

missaires eussent été capables de payer £500 à la fabrique et £1500 au couvent, comme le comportent les actes, il est évident qu'ils auraient eu les moyens de construire une maison d'école pour les garçons, sans recourir aux transactions qui ont été faites.

“ Les actes faits et signés, nous les avons transmis à M. le surintendant, qui, au mois d'octobre suivant nous a fait toucher £200 pour l'école des garçons, et £400 pour le couvent.

“ Je fus chargé par les commissaires de l'emploi des £400 obtenus pour le couvent dont je dirigeais les travaux, et ils déposèrent à la banque du Peuple les £200 destinés à l'école des garçons, en attendant leur emploi.

“ Trois commissaires élus en 1851, entendant employer autrement que leurs prédécesseurs les £200 obtenus pour améliorations et agrandissement de la maison venant de la fabrique pour école de garçons, résolurent de bâtir un collège ; et pour cet effet, ils achetèrent de R. B. McGinnis, agent du baron Grant, trois emplacements contigus pour la somme de £75 ; acte passé le 13 avril 1852. (1)

“ Dès la fin de 1851, ils se mirent à l'œuvre pour se préparer à bâtir. Au commencement de 1852, ils prélevèrent sur toute la paroisse £150 pour école-modèle, et ensuite £75 sur le village pour école élémentaire, ce qui avec les £200 déjà obtenus du gouvernement par leurs prédécesseurs, leur faisait une somme de £425 pour bâtir un collège.

“ QUESTION TROISIÈME.—Pour conserver l'ordre de l'histoire des écoles du village de Longueuil, je répondrai à cette question après la quatrième question.

“ QUESTION QUATRIÈME.—Quelles maisons d'école les dits commissaires ont bâties depuis l'époque susdite dans le village de Longueuil ?

“ RÉPONSE.—Les commissaires d'école de Longueuil com-

(1) Greffe de E. Pages, N. P.



mencèrent au mois de mai 1852, à bâtir une maison de 72 pieds de long sur 36 de large, à deux étages, en pierre, pour servir d'école modèle et élémentaire.

“ Ils firent faire la maçonnerie, la couverture, poser les chassis, un plancher et une porte, et terminèrent là les travaux ; ayant épuisé leurs ressources et au-delà.

“ L'automne dernier (1853), nous empruntâmes £35 pour faire préparer dans cette bâtisse deux classes.

“ Les dépenses de cet établissement se sont montées à £480-12-9, outre quelques petits comptes dont je n'ai pas le montant.

“ Cependant je puis dire que les commissaires se donnèrent beaucoup de peine, afin de se procurer les moyens nécessaires pour leur collège.

“ Dès le commencement de l'année 1852, ils firent des démarches, pour vendre la propriété qu'ils tenaient de la fabrique, à faculté de *révéré* ; après bien des assemblées des commissaires, des démarches et des consultations d'avocats, et s'être assuré le succès de leur entreprise, au mois de mars 1852, ils firent offrir aux marguilliers, par l'entremise de leur secrétaire-trésorier, E. Pages, de leur vendre la propriété qu'ils tenaient d'eux, voulant bien leur donner la préférence ; que, s'ils refusaient, ils étaient décidés de la vendre au plus haut offrant. Les marguilliers se voyant ainsi traités, se réunirent et décidèrent dans une assemblée tenue le 28 mars 1852, d'exercer leur droit de *révéré*, suivant l'acte sus-cité, (9 juillet 1850). Isidore Hurteau, Ecr. notaire, fut chargé de notifier les commissaires d'école que la fabrique voulait exercer son droit de *révéré*, en leur offrant de leur rembourser toutes les dépenses et améliorations qu'ils avaient pu faire sur la sus-dite propriété : copie de cette notification vous est aussi envoyée (1).

---

(1) Notification par la fabrique contre les commissaires d'école, 1er avril, 1852, Isidore Hurteau, N. P.

“ Cette notification est demeurée sans réponse, jusqu’au mois d’août de l’année suivante, 1853.

“ Les commissaires continuèrent leurs démarches pour vendre la propriété que les marguilliers refusaient de leur payer ; mais, soit qu’ils n’aient pas pu obtenir de M. le Surintendant la permission de vendre, soit pour d’autres raisons, la vente n’eut pas lieu.

“ **QUESTION TROISIÈME.**—Quelles propriétés nues ou bâties, situées dans le village de Longueuil, les dits commissaires ont aliénées, soit à titre gratuit ou lucratif, depuis la même époque jusqu’à ce jour, avec désignation des titres et des propriétés, et avec communication des titres et de l’autorisation ou des autorisations données par le Surintendant de l’éducation pour le Bas-Canada, pour faire telles aliénations ?

“ **RÉPONSE.**—Au mois d’août 1853, les nouveaux commissaires avec ceux élus en 1852, répondaient à la notification faite aux commissaires le 1er avril 1852, et mirent les marguilliers en demeure d’exercer leur droit de *révéré* suivant leur acte du 9 juillet 1850 ; et le 20 du même mois, ils firent un acte de rétrocession qui remit les marguilliers en possession de leur propriété beaucoup en ruine, n’ayant reçu aucune réparation, ni aucun entretien depuis 1850.

“ Copie de l’acte de rétrocession est fournie avec les présentes, ainsi qu’une copie de l’autorisation de M. le Surintendant, annexée au dit acte de rétrocession. (1)

“ Une autre propriété, celle bâtie par les commissaires en 1852, et dont la bâtisse est demeurée inachevée et non lovable, a été vendue le 28 août dernier, à R. B. McGinnis pour la somme de £352 ; acte passé le 6 septembre dernier, (2) et vous est adressé avec les autres.

---

(1) Acte de rétrocession des commissaires aux marguilliers de la maison de la fabrique à *Réméré*, 20 août 1853. P. E. Hurteau, N. P. Et aussi, approbation de M. le surintendant de l’éducation aux commissaires d’école, 13 août 1854. P. E. Hurteau, N. P.

(2) P. E. Hurteau, N. P.

“ Au mois d’octobre 1853, les commissaires n’ayant pas d’autre logement que la maison dont la fabrique lui laissait toujours la jouissance, et qui se trouvait beaucoup trop petite, empruntèrent £35 pour faire préparer deux classes dans la maison même inachevée, dans l’espérance d’obtenir de l’aide du gouvernement pour payer les £35, et achever la susdite maison.

“ Ils adressèrent au mois de novembre dernier une requête aux trois branches de la législature, demandant de l’aide. La session n’ayant duré que quelques jours, et n’ayant pas vu figurer leur requête dans la liste de celles qui furent présentées dans ces quelques jours, les commissaires durent croire que cette requête n’aurait pas son cours.

“ Au mois de juin dernier, un établissement considérable, voisin du terrain de la fabrique, comprenant environ quatorze emplacements de soixante et douze pieds par cent trente, avec une maison en pierre à deux étages, de soixante pieds sur quarante environ, ayant été mis en vente, et plusieurs habitants et citoyens de la campagne et du village n’ayant manifesté le désir de voir cet établissement devenir la propriété de la fabrique, pour en faire un établissement d’éducation, capable de répondre aux besoins de la population déjà considérable et toujours croissante, je convoquai une assemblée de paroisse pour le 2 juillet.

“ Le jeudi précédent, fête de la St. Pierre, et d’obligation, j’expliquai à l’auditoire le but de l’assemblée à laquelle ils étaient priés d’assister le dimanche suivant, et m’efforçai de leur faire comprendre, et ils le comprirent, tout l’avantage que cette paroisse pouvait tirer de cette propriété, en les priant de réfléchir avant de se rendre à l’assemblée pour donner leur opinion avec connaissance de cause. Au-delà de deux cents propriétaires étaient présents à cette assemblée, et tous presque sans exception demandèrent avec empressement d’acheter la propriété en vente, pour en faire

un établissement d'éducation, et nommèrent aussitôt le curé, les trois marguilliers du banc d'œuvre, et Louis Sénécal, pour passer acte et payer avec les argents du coffre. L'acte fut passé le 13 du même mois. (1)

“ Les commissaires, voyant cette démonstration et le sacrifice si généreux de la paroisse, ne comptant presque plus sur leur requête, considérant que la maison commencée par leurs prédécesseurs et le local sur lequel elle est placée étaient insuffisants et beaucoup trop petits pour les besoins même présents de la paroisse et du village ; et prévoyant qu'il leur fallait, à l'automne, du logement pour les enfants et les maîtres, qu'ils étaient sans moyens pour préparer ces logements et rencontrer les dettes de leur maison, à moins de recourir encore à de nouveaux emprunts : considérant encore que le nouvel établissement de la fabrique avait la sympathie de toute la paroisse, au préjudice du leur qu'on avait vu bâtir avec peine, se décidèrent à vendre ; ce qu'ils firent le 28 août dernier, après en avoir obtenu la permission de M. le Surintendant, qui a mis pour condition, que le produit de cette vente devra être placé sur un fonds à eux appartenant, pour les fins de l'éducation, comme on peut le voir dans l'acte cité plus haut (2) ; un tiers a été payé comptant, le deuxième tiers sera payé à trois mois, et le dernier à six mois de la vente. Le premier tiers a été déposé à la banque d'Epargnes, moins £39 12 9, que devait la maison ; les deux autres tiers seront aussi déposés à cette banque, en attendant que les commissaires puissent se procurer un fonds pour l'y appliquer.

“ Au mois de novembre de l'année dernière, nous avons adressé et envoyé à Québec une requête aux trois branches

---

(1) Vente par le Révd Claude Léonard, O. M. I., à la fabrique de Longueuil, le 13 juillet 1854. Isid. Hurteau, N. P.

(2) Du 13 août 1854. P. E. Hurteau, N. P.

de la législature comme il a déjà été dit, demandant de l'aide pour achever l'établissement que nous avons vendu au mois d'août dernier, et aussi pour notre établissement de filles. Comme le besoin de l'éducation n'a pas cessé à Longueuil depuis cette vente, et qu'au contraire la perspective est beaucoup plus belle, puisqu'au lieu d'un établissement de £489, ayant un terrain très rétréci, la paroisse en possède un autre avec un terrain spacieux qu'elle a payé £1000, argent comptant.

“ Nous osons espérer que notre requête de l'année dernière, qui a été présentée dans le mois dernier, aura son *cours et son effet*, et que l'octroi qui sera accordé nous aidera puissamment à faire une maison spacieuse, dont le succès dépend entièrement de la générosité des cultivateurs et des citoyens du village et de la paroisse de Longueuil.

“ Nous nous proposons d'ouvrir dans quelques jours une souscription pour commencer au printemps une aile de 150 pieds sur 36, à trois étages, et exhausser d'un étage la bâtisse existante, dans laquelle nous avons actuellement trois classes : 1<sup>ère</sup> classe, école-modèle, quarante-quatre enfants ; 2<sup>ème</sup> classe, cinquante-six enfants ; 3<sup>ème</sup> classe élémentaire, soixante et seize enfants, outre le logement d'un maître, et d'une maîtresse, qui est chargée de la classe élémentaire.

“ QUESTION CINQUIÈME.—Quelles sommes d'argent les dits commissaires ont reçues du gouvernement depuis l'époque susdite pour construction ou pour réparation de maisons d'école dans le dit village de Longueuil, avec description du terrain ou des terrains sur lesquels telles sommes d'argent ont été dépensées et appliquées ?

“ RÉPONSE.—Les commissaires d'école ont reçu, comme il a déjà été dit, £200, qui ont été appliqués sur une maison bâtie en 1851 et 1852, et qui est demeurée inachevée faute de moyens, et l'on pourrait dire, faute de popularité ; parce

que si l'établissement et les commissaires eux-mêmes de 1851 et 1852 eussent été populaires, ils auraient trouvé de la sympathie chez les habitants de Longueuil, qui ne reculent jamais devant une bonne œuvre, et qui le prouveront encore dans les travaux que nous sommes à la veille de commencer pour faire un collège pour études commerciales et industrielles.

“ Les commissaires ont reçu de plus, pour le couvent, £400, dont ils m'ont confié l'emploi, comme il a déjà été dit. Cette somme a été employée à achever la bâtisse cédée aux commissaires à faculté de *reméré*; cette somme de £400 aida aussi à la construction d'une aile de 93 pieds sur 48, à 3 étages, outre le rez-de-chaussé, qui a 9 pieds entre les deux planchers. Les améliorations faites à la vieille bâtisse ont coûté £521, et l'aile neuve a coûté £2,589.19.9, sans compter beaucoup de dépenses faites à l'intérieur pour armoires, etc, qui portent la dépense à cette bâtisse à £3,000. Cet établissement doit encore pour ces différentes améliorations et l'achat de plusieurs petits terrains avoisinants, la somme de £2,400, dont il paie l'intérêt. Cent quinze élèves internes et cent quatre-vingt-quatorze externes, en tout trois cent neuf, sont instruits actuellement dans cet établissement qui a encore besoin d'être agrandi. Outre cela, les Sœurs religieuses de Longueuil, qui datent du premier novembre 1843, ont cinq autres établissements dans les campagnes, où elles donnent l'éducation à plus de 500 petites filles.

“ QUESTION SIXIÈME.—Combien et quelles maisons d'école possèdent-ils actuellement dans le dit village de Longueuil, et en vertu de quels titres les possèdent-ils ?

“ RÉPONSE.—Les commissaires d'écoles ne possèdent pas d'autres maisons d'école, dans le village de Longueuil, que le couvent, à faculté de *reméré*.

“ On peut voir par cet acte que les £400, que le couvent a eus du gouvernement ne sont qu'un prêt que les Sœurs

seront obligées de remettre aux commissaires, si jamais elles sont forcées de se soustraire de leur contrôle, nécessité que des commissaires malveillants peuvent faire naître bien aisément.

“ Au mois de septembre 1851, je cessai d'être un des commissaires, ayant renvoyé ma commission ; j'ai été réélu en 1853, et nommé président.

“ Voilà, M. le surintendant, les explications que j'ai cru nécessaires de vous donner pour vous faire connaître l'état de nos établissements d'éducation dans le village de Longueuil, et vous faire bien comprendre les motifs qui ont guidé les commissaires dans leurs transactions. Si on trouve quelque chose à blâmer dans leur conduite, je me flatte qu'on sera forcé de reconnaître que leurs efforts et leurs démarches ont toujours eu pour but de promouvoir l'éducation dans leur paroisse. Nous aimerions à voir dans ceux qui nous citent aujourd'hui au tribunal de la Chambre d'Assemblée autre chose que des persécutions. Qu'on passe par Longueuil et l'on verra ce qu'on a fait pour l'éducation depuis dix ans, et qui l'a fait !

“ Il y a dix ans, il y avait dans le village de Longueuil une école de garçons composée de 36 enfants, et une de filles d'un égal nombre, et dont la fabrique faisait presque seule les frais ; aujourd'hui nous avons une école de filles qui vaut au-delà de £6,000, et un commencement d'établissement pour les garçons dont la première dépense nous coûte £1,000 ; et pour tout cela, nous avons touché du gouvernement £600, dont £400 sont prêtés au couvent, et les commissaires auront dans cinq mois £312 en dépôt à la banque d'Epargnes.

“ Pour toutes ces dépenses, le village de Longueuil a été cotisé par les commissaires de 1851 et 1852 pour cent et quelques louis.

“ Ces réponses et réflexions ont été soumises aux com-

missaires d'école de Longueuil, avant de vous les adresser, et ont été par eux approuvées.

J'ai l'honneur d'être, M. le Surintendant,  
 Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L. M. BRASSARD, Ptre.  
 Président des Commissaires de Longueuil.

#### INSTITUTEURS LAIQUES.

Les professeurs laïques enseignèrent l'école aux garçons sous les commissaires d'école, depuis la mise en opération de la loi d'éducation, jusqu'à l'entrée des clercs Saint-Viateur au collège.

Le premier instituteur payé par les commissaires pour enseigner dans le village fut M. Wm. Benziger. Les commissaires à leur assemblée du 21 octobre 1845, lui allouèrent une somme de dix livres cours actuel (\$40), pour services rendus depuis le 1er juillet 1844, au 1er janvier 1845 ; il continua d'enseigner jusqu'au 1er juillet 1846, et tenait son école dans la maison de la fabrique.

C'est à la même assemblée que les commissaires votèrent le premier argent aux Révdes Sœurs de Longueuil, en leur accordant une semblable somme de dix livres pour services rendus comme institutrices des filles externes depuis le 1er juillet 1844 au 1er janvier 1845.

Ce fut M. F. X. Valade qui remplaça M. Benziger comme instituteur pour l'école des garçons ; nous ne trouvons pas son premier engagement aux registres des commissaires ; mais nous y lisons à leur assemblée du 28 avril 1846 :  
 " Que le président des commissaires soit autorisé d'envoyer  
 " un homme aux dépens de cette corporation pour l'enga-  
 " gement d'un instituteur à Terrebonne."



Or M. Valade (1) demeurait à Terrebonne et était instituteur à cette époque; il fut sans doute engagé, car le 17 août suivant 1846, il est nommé par les commissaires secrétaire et trésorier de la commission scolaire de Longueuil, charge qu'il garda jusqu'en 1849; alors qu'il fut remplacé comme secrétaire et trésorier par M. Joseph Lecours, ancien citoyen et respectable marchand du village.

M. Valade continua toujours d'être instituteur.

Le 5 septembre, les commissaires engagèrent sa fille (Delle Ariadne), pour prendre la charge de l'école élémentaire tenue dans la même maison où son père tenait l'école modèle; ces écoles furent continuées dans la maison de la fabrique jusqu'en 1852.

Le 5 février 1852, M. Valade était remplacé dans sa charge d'instituteur par M. Joseph E. Labonté, qui avait été instituteur à Saint-Charles (Richelieu) ainsi que sa fille (Delle Eloïse), pour commencer au 1er juillet suivant, 1852. Ils enseignèrent dans la maison de la fabrique pendant l'année 1852-1853 et dans la maison des commissaires pendant l'année 1853-1854. (2). On les remplaça au 1er juillet 1854.

---

(1) M. F. X. Valade vit encore aujourd'hui, et malgré ses 85 ans, est encore rempli de vigueur et a conservé intacte sa belle intelligence. Né à Terrebonne le 8 octobre 1803, il fit son cours complet au collège de Montréal, et fut reçu notaire en septembre 1835. Il s'était établi à Terrebonne, comme instituteur, et il s'y maria le 10 novembre 1824, avec Dlle Ephise Provost. Il vint demeurer à Longueuil en 1846 comme instituteur. En 1847, il était nommé membre du bureau des examinateurs des instituteurs, titre qu'il possède encore; de 1853 à 1873, il fut inspecteur d'école pour les comtés d'Hochelaga, Vaudreuil, Soulanges et Jacques-Cartier. Il vécut avec son épouse 58 ans durant; en 1879, il y avait à Longueuil une grande célébration de ses noces d'or. M. Valade a plusieurs enfants, entr'autres M. le Dr. Valade, d'Ottawa, madame J. A. Defoy, de Québec, madame D. Thibault et Mme Parent, de Montréal.

Il a laissé Longueuil en 1883, après y avoir formé plusieurs élèves remarquables, et avoir donné toute sa vie les plus beaux exemples de vertu.

(2) Maison située sur la rue Grant et faisant partie aujourd'hui du couvent des Sœurs Grises ou Hospice Saint-Antoine.

Les commissaires contractèrent un engagement le 14 mai 1854, avec M. Dominique Boudrias, et Delle Sophie Ménard qui fut remplacée par Delle Philomène Cormier. Ils retinrent aussi les services d'un nommé John Smith pour la classe anglaise, et l'engagement fut signé le 3 juin 1854; leur charge devait commencer le 1er juillet suivant; mais les classes ne s'ouvrirent que le 1er septembre.

A cette époque, le collège construit par les commissaires était vendu; la propriété actuelle du collège était achetée; ce fut dans cette maison que M. Boudrias tint ses classes jusqu'en 1856, alors que la direction du collège fut confiée aux Cleres St. Viateur.

Dès cette époque, l'enseignement laïque cessa dans le village de Longueuil, et fut donné jusqu'aujourd'hui (1), tant aux garçons qu'aux filles par des religieux.

#### COLLÈGE.

Le Révérend M. Brassard avait saisi la première occasion favorable pour ériger une école de garçons.

Avisée par ce digne curé, la fabrique se décida d'acheter dans ce but une splendide propriété, occupée autrefois par les Révérends Pères Oblats, et qui était inoccupée depuis quelques années.

On convoqua pour cela une assemblée le 2 juillet 1854. Les registres nous disent que M. Brassard fut en faveur de l'achat, parce que, disait-il, " les Révérends Pères Oblats " consentaient de vendre pour mille louis, leur maison et " dépendances et terrain avoisinant, etc., et qu'il y avait " un grand avantage pour la paroisse d'acheter ces terrains " et dépendances pour agrandir le cimetière (2), et faire un " collège pour l'instruction des garçons, etc."

(1) Excepté cependant l'année 1867-68.

(2) Le cimetière, par cette acquisition, fut agrandi d'une lisière de terrain d'environ vingt pieds de largeur, sur toute la longueur qui se trouve entre la rue Saint-Charles et la rue Sainte-Elizabeth et qui fut retranché de celui acheté des Révérends Pères Oblats.

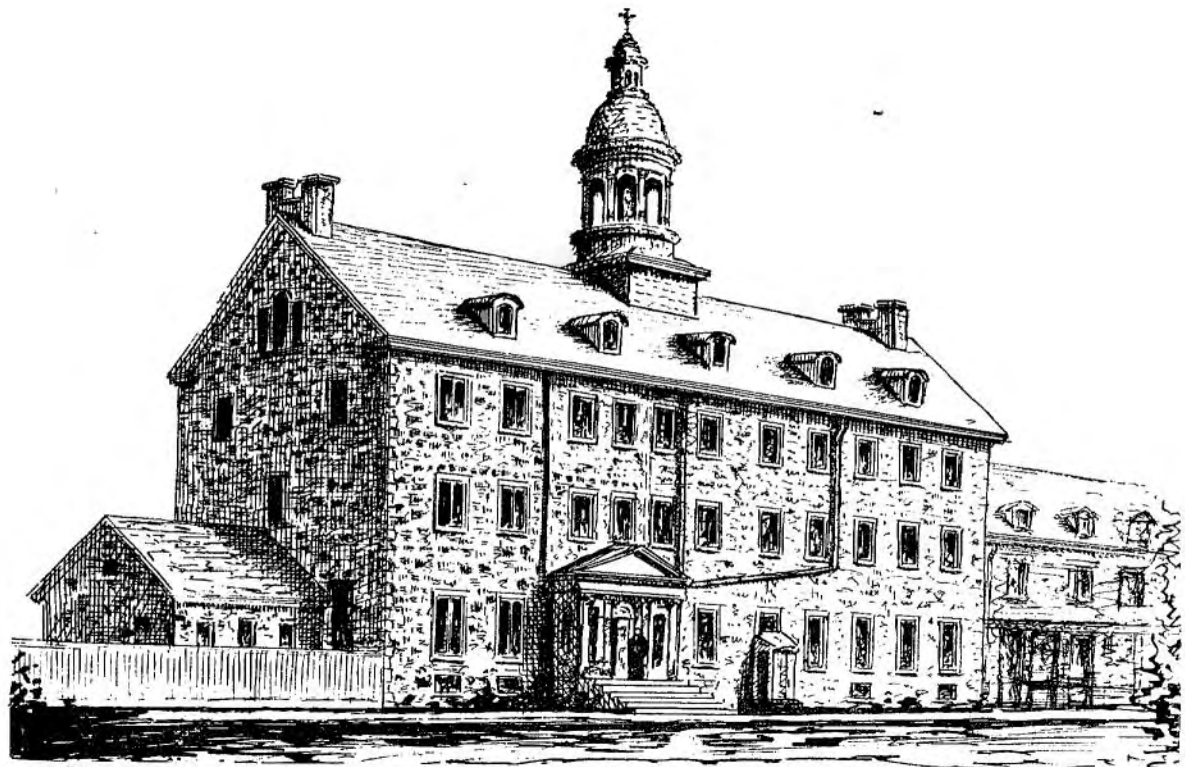


Photo-Gravure.

D'après dessin de W. DECARIE.

ACADÉMIE COMMERCIALE OU COLLÈGE DE LONGUEUIL

“ Après quelques objections et explications, sur motion de Isid. Hurteau, écrivain, secondé par Pierre Davignon, écrivain, il fut résolu unanimement, que M. le curé L. M. Brassard, Alexis Marcille, marguillier en charge, Laurent Benoit, fils, Jean-Bte. Lalumière, marguilliers, et Louis Sénécal, soient autorisés de passer titre avec les Révérends pères Oblats et de payer avec l'argent du coffre.” Cet acte fut passé le 13 juillet 1854. (1)

A l'assemblée du 30 juillet 1854, il fut décidé, outre l'agrandissement du cimetière, de prendre les moyens de satisfaire aux vœux de toute la paroisse, et de convertir la maison achetée des Révérends Pères Oblats en un collège.

Le 8 avril 1855, on décida d'élever la maison d'un étage et de faire une allonge de 50 pieds; la maison aurait ainsi trois étages.

La paroisse, qui avait à cœur le succès de cette entreprise, organisa de suite une souscription volontaire qui rapporta un montant considérable (environ trois mille piastres). Cette somme fut employée à l'agrandissement convenu du collège.

L'assemblée du 8 avril 1855, nomma comme suit, un comité pour surveiller les travaux :

“ 6o. Que la majorité des ci-après nommés, M. le curé L. M. Brassard, les trois marguilliers de l'œuvre, MM. J.-Bte. Petit dit Lalumière, Laurent Benoit, Edouard Lespérance, Toussaint Fournier dit Préfontaine, Jean-Bte. Baillargeon, fils, Toussaint Daigneau, écrivain, Louis Lamarre, Alexis Marcille, Louis David, Pierre Vincent et Louis Sénécal, soient autorisés à mettre à exécution, et à mettre à effet les résolutions ci-dessus, et à faire et signer les actes requis.”

Ces personnes rendirent leurs comptes le trente septem-

(1) Greffe de Isid. Hurteau. N. P.

bre 1855, et établirent, à la satisfaction générale, avoir reçu £889-5-5, et avoir dépensé £930-18-4.

Le 17 février 1856, le successeur de M. Brassard, qui avait le même zèle pour l'œuvre de l'instruction, convoqua une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers ; il y fut unanimement résolu :

“ 2o. Que les messieurs suivants, savoir : Messire George Thibault, curé de cette paroisse ; Isidore Hurteau et Edouard Lespérance, Eers, de Longueuil, soient, et par les présentes sont nommés syndics aux fins de gérer et administrer les affaires du collège en le village de Longueuil, aussi d'adresser à la législature de cette province une requête pour en obtenir et recevoir un ou plusieurs octrois pour leur venir en aide, afin de faire parachever cet établissement, et de faire éteindre la créance maintenant due pour la construction de cet édifice, et enfin les sus-nommés, sont autorisés, à faire et prendre tous les procédés et moyens, qu'ils jugeront convenables pour l'exécution pleine et entière, et à cet effet de faire signer les documents requis.”

Le 13 août 1856, autre assemblée de paroisse où les procureurs rendirent de nouveau leurs comptes : on les approuva et ratifia, en déclarant que les travaux avaient été exécutés à la plus grande satisfaction de tous les paroissiens présents.

Les procureurs eurent de plus instruction de faire exécuter les travaux suivants pour compléter leur œuvre, savoir :

“ 1o. Terminer les enduits, tant ceux de la nouvelle que de l'ancienne partie du collège.

“ 2o. Faire diviser une partie du troisième étage du dortoir actuel en classes.

“ 3o Convertir le grenier du dit collège en dortoir, avec plafond et tous autres accessoires.

“ 4o. Faire poser un conduit pour les eaux sales, lequel

devra partir du haut de la maison, et communiquer avec le canal de la cour.

“ 5o. Faire peindre les escaliers et autres ouvrages qu'ils croient nécessaire de faire peindre.

“ 6o. Faire terminer le dôme du collège.

“ 7o. Faire faire les jalousies nécessaires pour la salle d'étude.

“ 8o Faire une écurie, une remise et un hangar pour l'usage du dit collège.

“ Et le dit marguillier en charge est autorisé à payer aux dits procureurs les argents requis pour la confection des dits ouvrages, avec l'approbation de Mgr. l'administrateur du diocèse.”

Les noms du Révérend Messire Geo. Thibault, curé, et de Chs. Sabourin, M.D., furent ajoutés à ceux des procureurs nommés à l'assemblée du 8 avril 1855 ; on obtenait aussi sans difficulté l'approbation de l'Administrateur du diocèse.

La fabrique dépensa pour le collège pendant les années 1854, 1855, 1856, 1857 et 1858 la somme de \$7,850 ; à part cela, il faut y ajouter la somme d'environ \$3,000, provenant de la souscription volontaire faite dans la paroisse et le village.

Lorsque le collège fut terminé, la fabrique en donna gratuitement l'usage pour un terme de vingt-cinq ans aux commissaires d'école, pourvu toutefois qu'ils s'en servissent pour une école de garçons, et qu'ils entretinssent la bâtisse, dans un bon état de réparations. La fabrique avait à supporter toutes les autres charges, taxes, assurance, rentes seigneuriales, etc. ; et à la condition toutefois que l'école qui se tiendrait dans cet établissement fût sujette à l'approbation de l'autorité ecclésiastique.

Nous devons ajouter ici que lorsque le comité nommé par la fabrique, le 8 avril 1855, se mit à l'œuvre pour bâtir le collège, la fabrique ne se trouvait pas à avoir suffisamment

d'argent en caisse pour faire tous les travaux nécessaires ; lorsque les ressources fournies par la fabrique et les souscriptions furent dépensées, on dut recourir aux emprunts.

Les procureurs de la fabrique, sachant que les commissaires d'école avaient une balance en mains, provenant de la vente de leur maison construite en 1852, et vendue sur résolution du 28 août 1852 à M. R. B. McGinnis, suivant acte du 6 septembre 1854, (1) leur écrivirent une lettre demandant de venir en aide à la fabrique, et de leur prêter cet argent qui formait un montant de £317.6.2.

Les registres nous disent que cette lettre écrite par “ la  
 “ majorité des personnes autorisées par les délibérations de  
 “ la fabrique de la paroisse en date du 8 avril 1855, à  
 “ emprunter une ou des sommes de deniers aux fins de sub-  
 “ venir aux dépenses à être faites, pour la construction  
 “ d'une allonge d'environ cinquante pieds sur quarante, en  
 “ pierre, à trois étages, à être ajoutée à une maison en pierre  
 “ à deux étages appartenant à la dite fabrique, laquelle  
 “ maison devra être exhaussée d'un étage, et pour autres  
 “ améliorations, dans le but de former au village de Lon-  
 “ gueuil une maison d'éducation pour les garçons, désirant  
 “ savoir si vous êtes disposés à prêter à la dite fabrique  
 “ l'argent que vous avez en mains, à condition que l'intérêt  
 “ ne sera plus exigible en argent, mais que la fabrique le  
 “ paiera en y établissant une école modèle et une élémen-  
 “ taire pour l'instruction des garçons, et que la dite fabri-  
 “ que continuera à y tenir ces écoles durant vingt-cinq  
 “ années, pendant lesquelles il sera libre à la fabrique de  
 “ rembourser en aucun temps le dit capital, alors et dans ce  
 “ cas, les obligations de la dite fabrique cesseront.

“ Et que dans le cas où la dite fabrique, après la mise en  
 “ opération de cet établissement, (ce qui aura lieu le ou  
 “ avant le premier jour d'octobre, mil huit cent cinquante

(1) Greffe de P. E. Huftau.

“ six), cesserait d’y tenir une école modèle, et une élémen-  
 “ taire, comme sus-dit, le dit capital sera payable par la  
 “ dite fabrique, dans une année de telle discontinuation, et  
 “ avec intérêt de cette dernière date, avec faculté cepen-  
 “ dant à la dite fabrique de payer en aucun temps durant  
 “ la dite année le capital et les intérêts alors échus.”

“ Le dit emprunt pourra être fait à d’autres conditions,  
 “ et dont il pourra être convenu.”

JEAN BTE PETIT DIT LALUMIÈRE,  
 ALEXIS MARCILLE,  
 LOUIS LAMARRE,  
 TOUSSAINT FOURNIER DIT PRÉFONTAINE,  
 LOUIS DAVID,  
 LOUIS SÉNÉCAL,  
 JEAN-BAPTISTE BAILLARGEON,  
 TOUSSAINT DAIGNEAU,  
 PIERRE VINCENT.

J. U. MARCHAND,  
 FR. VIAU DIT ST. MARS, } Témoins.

“ Longueuil, 30 avril 1855.”

A leur assemblée du 30 avril 1855, les commissaires re-  
 curent cette lettre, la prirent en considération, accordèrent  
 l’emprunt demandé, et autorisèrent M. Luc Dubuc, l’un des  
 commissaires, à faire le prêt en question à la fabrique pour  
 le montant constaté de £317.6.2, (\$1269.23),

Les travaux mentionnés dans la lettre furent exécutés ;  
 le collège fut achevé, et forma dès lors une magnifique bâ-  
 tisse, en pierre, de 110 pieds de longueur sur la rue Saint-  
 Charles, et d’une profondeur de 40 pieds ; il a trois étages,  
 à part les mansardes qui forment un immense dortoir.

Le collège est suffisamment grand pour loger les Frères  
 et une centaine de pensionnaires, et laisser l’espace néces-  
 saire pour faire la classe à 250 élèves ; il possède une belle  
 salle d’étude et aussi une grande salle de récréation.



L'école des garçons, depuis que le collège est terminé, s'est tenue dans cet établissement ; mais les professeurs changèrent tour à tour.

Quoiqu'en dise la lettre des procureurs de la fabrique aux commissaires d'école : " que la fabrique les paiera (les intérêts) en y établissant une école modèle et une autre " élémentaire pour l'instruction des garçons, et que la dite " fabrique continuera à y tenir ces écoles pendant vingt- " cinq années." Il n'en fut rien cependant ; car le collège fut bâti par la fabrique comme nous avons dit plus haut et l'usage en fut laissé aux commissaires d'école qui y tiennent les écoles nécessaires et les administrent avec les moyens que leur procure la loi d'éducation, sans aucun autre secours de la part de la fabrique.

#### FRÈRES SAINT-VIATEUR.

Jusqu'en 1856, les écoles du village pour les garçons avaient été dirigées par des maîtres ou maîtresses laïques. Alors les Frères Saint-Viateur prirent possession du collège. Ce changement s'effectua d'après les conditions énoncées dans la résolution des commissaires d'école à l'assemblée du 17 août 1855.

" Sur motion du commissaire Sabourin, secondé par le " commissaire Benoit, il a été unanimement résolu : " Qu'il " soit alloué une somme de cent cinquante louis, cours " actuel, aux Cleres Saint-Viateur pour enseigner dans le " nouveau collège, toutes les branches d'éducation suivant " leur prospectus, moins le latin, avec la condition expresse " qu'ils ne seront pas moins de cinq instituteurs, dont trois " pour le français et deux pour l'anglais."

Cette résolution n'eut pas l'effet désiré ; car, le 5 octobre 1855, les commissaires passaient une autre résolution pour autoriser Messire G. Thibault, curé de la paroisse, à signer un engagement avec les Cleres Saint-Viateur à compter du

premier juillet 1856, pour sept Frères, moyennant £150 par année, outre les revenus des pensionnaires.

Les Frères prirent donc possession du collège le premier juillet 1856.

L'enseignement donné par ces Frères procura la plus grande satisfaction durant les premières années; mais pour diverses raisons, il y eut bientôt une diminution sensible dans la qualité de l'enseignement; c'était probablement dû au salaire minime qui leur était payé, ou encore à l'incompétence de quelques-uns des professeurs.

A l'assemblée du 13 avril 1866, les commissaires reçurent une lettre du Frère Boisvert en date du 24 mars 1866; cette lettre donnait un extrait d'une autre lettre du Frère Champagneur, Supérieur des Cleres Saint-Viateur, dans laquelle il demandait une augmentation considérable de salaire, soit trois cents louis par année, et quelques autres avantages y détaillés. Les commissaires crurent devoir rejeter cette demande, et l'année finie, en juillet 1866, les Frères laissèrent le collège.

Les commissaires, se trouvant sans professeurs pour l'année scolaire commençant en septembre, pour ne pas être pris au dépourvu, avaient autorisé deux de leurs collègues, Messire G. Thibault, et P. Morceau, écr., à chercher des professeurs pour remplacer les religieux qui partaient; le 7 juillet 1866, ils firent le rapport suivant: "qu'ils  
" auraient plusieurs fois vu le directeur des Frères de la  
" Doctrine Chrétienne à Montréal, aux fins de se procurer  
" des Frères enseignants pour le collège de Longueuil, et  
" quoique cependant disposé à acquiescer à notre demande,  
" il ne pourra donner une réponse qu'au commencement  
" d'août prochain."

Le 16 août 1866, les commissaires nommés pour s'informer et engager des professeurs n'ayant pu réussir auprès des Frères des Ecoles Chrétienne, arrêterent un engagement avec trois professeurs laïques, gradués de l'École

Normale Jacques-Cartier : MM. Louis Verner, comme principal, Lawrence O'Ryan, et Joseph Godin, pour se charger de l'enseignement dans le collège.

Ces professeurs devaient continuer l'instruction sur le même pied que les Frères Saint-Viateur, et garder aussi des pensionnaires ; mais leur petit nombre rendait la surveillance d'un établissement de cette importance tout à fait insuffisante.

#### LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

La commission des écoles n'avait cependant pas les moyens d'augmenter le nombre des professeurs qui exigeaient un fort salaire. On eut donc parfaitement raison de contracter un engagement définitif avec les Frères des Ecoles Chrétiennes, qui demandaient un bien moindre salaire, et qui pourraient fournir le nombre de professeurs voulu, tant pour l'instruction que pour la surveillance des élèves.

Les commissaires continuèrent les démarches commencées l'année précédente avec le Révérend Frère Héraclian, supérieur de Montréal. Le 20 août 1867, on reçut une réponse du Révérend Frère Supérieur, qui indiquait les conditions nécessaires à leur acceptation de la direction du collège de Longueuil.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes exigeaient une dot de deux cents piastres, et un salaire annuel de cent soixante piastres pour chaque Frère qui irait à Longueuil, consacrer sa vie à l'œuvre de l'éducation, en sus des revenus qu'ils pourraient retirer de leurs pensionnaires ; par contre, rien n'était demandé pour les Frères qui seraient simplement chargés de la surveillance des pensionnaires.

Les commissaires devaient en outre fournir l'eau et le chauffage nécessaires pour les classes, et un certain nombre de livres pour être donnés aux élèves comme prix, et quelques autres avantages de moindre importance.

## PROGRAMME DES FRÈRES.

Le programme des Révérends Frères comportait les matières suivantes :

INSTRUCTION RELIGIEUSE.—Catéchisme.

FRANÇAIS.—Lecture et écriture française, manuscrit, latin, grammaire, orthographe, analyse, histoire du pays, géographie, usage du globe, arithmétique et mesurage, notions de géométrie, notions de dessin linéaire, tenue des livres.

ANGLAIS.—Lecture, grammaire, traduction, devoirs écrits, mathématiques et composition.

Après une sérieuse discussion des conditions et du programme ci-dessus, les commissaires, à leur assemblée du 19 février 1868, furent d'avis qu'il était avantageux pour la paroisse de les accepter ; on termina les arrangements pour avoir sept Frères, nombre jugé suffisant aux besoins des élèves qui fréquentaient le collège ; l'engagement devait dater du premier septembre précédent (1867).

Depuis cette époque, le collège a toujours été, et est encore tenu par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

D'après leur engagement, les commissaires payèrent deux cents piastres une fois pour toutes ; cent soixante piastres sont payables annuellement pour chacun des six Frères chargés de l'enseignement ; le septième religieux donnait son temps à la surveillance des pensionnaires et ne recevait aucun salaire.

Plus tard, le nombre d'élèves ayant augmenté considérablement, on fut obligé d'avoir un Frère de plus ; ce dernier ne reçut que cent vingt piastres par année.

En 1883, le Révérend M. Tassé, curé de Longueuil, songea sérieusement à la construction d'une nouvelle église, devenue nécessaire depuis plusieurs années. Dans ce but, il examina les ressources de la fabrique, et s'aperçut bientôt

que cette dernière payait plusieurs petites dépenses pour le collège ; car, prétendait-il, la fabrique fournissant le collège et le terrain sans rémunération, il n'était que raisonnable que les commissaires fissent les déboursés nécessaires à l'entretien du collège, surtout dans un temps, où la fabrique avait un urgent besoin d'argent pour la construction de l'église.

Le terme fixé par l'arrangement de 1856 était expiré, et les commissaires crurent bon de renouveler le bail avec la fabrique. M. le curé fit adopter par résolution à une assemblée des fabriciens le 6 septembre 1885, les conditions du nouveau bail ; ces conditions furent ratifiées à l'assemblée de paroisse du 15 novembre 1885.

Le bail entre la fabrique et les commissaires d'école fut signé le 12 juillet 1886 (1) par Messire Tassé, curé, et M. Louis Dubuc, marguillier en charge, tous deux autorisés d'agir au nom de la fabrique, et MM. J. L. Vincent, président des commissaires d'école, et Michel Viger, commissaire, autorisés d'agir au nom des commissaires, par résolution du 10 septembre 1885.

Cet acte contient tous les arrangements arrêtés entre la fabrique et les commissaires d'école au sujet du collège, et ce, pour le terme de vingt-cinq ans, expirant en 1910.

Les citoyens de la ville de Longueuil, comprenant la nécessité d'avoir une salle d'étude, où les externes pourraient étudier au collège tout aussi bien que les pensionnaires, en firent une demande expresse aux commissaires ; ceux-ci se rendirent au désir de leurs contribuables en adoptant à leur assemblée du 2 novembre 1886, des arrangements avec les Frères pour obtenir l'étude désirée, moyennant une compensation annuelle de deux cents piastres pour les dépenses occasionnées aux Frères par ce surcroît de labeur, et pour l'éclairage de la salle qui sert à l'étude.

---

(1) Greffe de P. Brais, N. P.

Nous ne pouvons laisser passer sous silence un acte de générosité accompli en faveur du collège de Longueuil, par Messire Thibault, le digne et vénéré curé de cette paroisse, et qui avait pris une part active à la fondation de cet établissement. Il n'oublia pas avant de mourir cette œuvre qui lui avait coûté tant de sacrifices et de dévouement ; comprenant que le collège, que sa santé le forçait à abandonner, avait encore besoin d'améliorations, il fit pour cette institution qu'il avait créée et qu'il chérissait, le don généreux de cinq cents piastres à être employées en améliorations au collège. (1) Les commissaires crurent bien employer cet argent suivant le désir du testament en faisant poser un appareil de chauffage.

La quittance de ce don fut donnée à Messire Nantel, directeur du collège de Sainte-Thérèse, et exécuteur testamentaire de Messire Thibault, par M. J. L. Vincent, président des commissaires d'école, et autorisé à cet effet, par acte passé le 12 janvier 1887. (2)

#### ÉLOGE DES FRÈRES DE LONGUEUIL.

Le collège de Longueuil, sous l'habile direction des Frères actuels, acquit bientôt une réputation enviable. Les élèves arrivèrent de toutes parts, et les éloges des inspecteurs prouvent surabondamment notre assertion. Citons au hasard des extraits du rapport de M. Archambault, inspecteur des écoles :

“ LONGUEUIL.—Cette municipalité compte un collège industriel tenu par les Frères de la Doctrine Chrétienne. Cette institution est fréquentée par un grand nombre d'élèves dont les progrès rapides attestent l'habileté des maîtres qui ont pour mission de les instruire.” (3)

(1) Par testament en date du 30 novembre 1883. P. Brais, N. P.

(2) P. Brais, N. P.

(3) Rapport de l'instruction publique de 1871.

Le même inspecteur disait encore en 1876 :

“ L’institution supérieure de cette municipalité, tenue par Messieurs les Frères des Ecoles Chrétiennes continue tous jours à attirer dans ses excellentes classes un nombre considérable d’élèves qui attestent toujours de l’enseignement de cette bonne institution.” (1)

En citant ces deux extraits, notre but est seulement de faire connaître la satisfaction générale que donnent les Frères aux différentes places où ils sont appelés à donner l’éducation ; il serait inutile pour nous d’essayer à faire leur éloge ; leur réputation est tellement établie que nous ne pourrions rien y ajouter.

Ces éloges rejaillissent en grande partie sur le Révérend Frère Victorien, directeur actuel du collège ; depuis plusieurs années, ce digne Frère, aussi savant que modeste, dirige avec un succès soutenu le collège ; on peut en toute certitude dire que l’œuvre s’est développée grâce au talent et au travail si opiniâtre de ce zélé professeur.

Longueuil doit s’enorgueillir à juste titre de ses deux magnifiques maisons d’éducation ; le couvent et le collège.

Les Sœurs et les Frères ont donné à leurs maisons respectives une réputation universelle de bonne administration et de solide éducation ; aussi les élèves ne manquent-ils pas. La République étoilée nous y envoie ses enfants pour y apprendre avec nos bonnes religieuses et nos modestes professeurs les premiers principes de la morale et de saine éducation.

Une foule de jeunes gens occupent à Montréal ou ailleurs les plus hautes positions dans les finances et le commerce ; ils ont puisé dans le collège de Longueuil la seule science nécessaire au bon citoyen ; c’est-à-dire le talent de bien employer pour Dieu et la patrie, l’intelligence que leur a donnée la nature.

Grâce au dévouement des dignes pasteurs qui ont dirigé

(1) Rapport de l’instruction publique pour l’année 1876-77.

Longueuil depuis M. Brassard, grâce aussi à l'activité et à l'entente des commissaires d'école, grâce enfin au zèle et au travail des autorités du collège et du couvent, la ville peut aujourd'hui se dire au premier rang parmi les villes du Canada dans la voie de l'éducation et de l'instruction primaire.

#### DIVISION DE LA COMMISSION DES ÉCOLES.

Le collège venait à peine d'être terminé qu'on agita la question de diviser la commission des écoles de Longueuil en deux parties distinctes, celle du village et celle de la paroisse.

Les commissaires, à leur assemblée du 2 mai 1856, prirent communication de la lettre suivante de l'honorable P. J. O. Chauveau, surintendant de l'éducation :

“ BUREAU DE L'ÉDUCATION.

“ Montréal, 24 avril 1856.

“ Messieurs les Commissaires d'Écoles

“ de Longueuil,

“ Messieurs,

“ J'ai l'honneur de vous envoyer copie d'une pétition  
 “ signée par cent quatre-vingt-trois personnes de votre  
 “ municipalité, demandant que la paroisse et le village  
 “ soient divisés, et forment chacun une municipalité séparée  
 “ pour les fins scolaires. Vous voudrez bien prendre con-  
 “ naissance des motifs qu'ils allèguent à l'appui de leur  
 “ demande, et me faire part des observations que vous pou-  
 “ vez avoir à y faire.

“ P. J. O. CHAUVEAU,

“ Surintendant de l'Éducation.

La pétition était datée de Longueuil, du 13 mars 1856, et s'exprimait ainsi : “Qu'il n'y avait qu'une seule municipalité  
 “ scolaire pour toute la paroisse de Longueuil, et qu'une seule



“ école modèle dans le dit village de Longueuil qui se  
 “ trouve à l’extrémité de la paroisse ; que les habitants de  
 “ la municipalité de la paroisse souffriraient de cet état de  
 “ choses, en ce que leurs contributions au soutien des écoles  
 “ se répartiraient en très grande partie au dit village de  
 “ Longueuil où se trouve l’école modèle, et en ce qui leur  
 “ en coûterait pour les mettre au collège éloigné, tandis que  
 “ si les habitants de la paroisse de Longueuil avaient une  
 “ école modèle, dans un lieu central, leurs enfants pour-  
 “ raient fréquenter cette école, sans être obligés de prendre  
 “ pension ailleurs que chez leur parents.”

Les commissaires, qui n’avaient aucune raison de s’opposer à cette demande, résolurent ce qui suit, à leur assemblée du 27 mai 1856 :

“ Nous, soussignés, commissaires d’école de la paroisse  
 “ de Longueuil, avons unanimement RÉSOLU :

“ Que nous n’avons aucune raison de nous opposer à cette  
 “ séparation de municipalité scolaire, pourvu que la muni-  
 “ cipalité scolaire du village renferme, outre le village,  
 “ tous les propriétaires jusque chez Edouard Lespérance,  
 “ Ecr., (1) inclusivement les propriétaires du Côteau depuis  
 “ chez Amable Benoit jusqu’à Stanislas Dubuc inclusive-  
 “ ment, enfin les propriétaires du haut du fleuve jusqu’à  
 “ Michel Patenaude, fils, inclusivement.” (2)

Une copie de cette résolution fut envoyée sans délai au surintendant de l’Education.

A leur assemblée du 18 juillet 1856, les commissaires avaient reçu la lettre suivante pour réponse :

“ BUREAU DE L’ÉDUCATION.

Montréal, 9 juillet 1856.

“ Messieurs les Commissaires d’Ecoles,  
 “ de Longueuil,

“ Messieurs,

“ J’ai l’honneur de vous informer qu’il a plu à Son Excel-

(1) Aujourd’hui M. Elliott.

(2) Aujourd’hui Barsalou.

“ lence le Gouverneur-Général, le 4 courant, en vertu de la  
 “ Ire clause de la 12e Victoria, chap. 50, de diviser la muni-  
 “ cipalité scolaire de la paroisse de Longueuil, dans le comté  
 “ de Chambly en deux municipalités distinctes, savoir: celle  
 “ du village qui comprend outre le village proprement dit  
 “ le rang qui s’étend le long du fleuve en descendant jus-  
 “ qu’à la propriété d’Edouard Lespérance inclusivement, et  
 “ en remontant le fleuve jusqu’à la propriété de Michel  
 “ Patenaude, fils, aussi inclusivement, le rang appelé *côteau-*  
 “ *rouge*. depuis la terre d’Amable Benoit jusqu’à celle de  
 “ Stanislas Dubuc inclusivement, et la municipalité de la  
 “ paroisse qui comprendra le reste de la susdite paroisse,  
 “ avec effet du 1er juillet 1856.”

J. O. CHAUVÉAU.

Dès ce moment, la paroisse fut divisée en deux municipa-  
 lités scolaires, et il fallut une nouvelle organisation pour  
 administrer les affaires scolaires dans la paroisse.

#### COMMISSION D'ÉCOLES DE LA PAROISSE.

La nouvelle commission prit naissance le 1er juillet 1856.  
 L'élection des commissaires eut lieu conformément à la loi,  
 le 28 juillet 1856, et les cinq commissaires élus furent MM.  
 Laurent Benoit, J.-Bte. Baillargeon, Louis Daigneault, fils,  
 Augustin Dubuc et Joseph Dubuc. (1)

La première assemblée de ces commissaires fut tenue le  
 dimanche, 3 août suivant, chez François Charron, à 4 heu-  
 res de l'après-midi.

M. Laurent Benoit fut unanimement élu président, et M.  
 François Charron, nommé secrétaire-trésorier.

La commission scolaire de la paroisse de Longueuil se

(1) Voir appendice, note K, la liste complète des commissaires d'école du vil-  
 lage de Longueuil après sa séparation d'avec la paroisse, suivie de celle de la  
 ville depuis son érection jusqu'à ce jour.

décida à donner de nouveaux numéros aux différents arrondissements qui composaient la municipalité ainsi divisée.

Les commissaires à leur assemblée du 9 septembre 1856, résolurent : “ que depuis la division de la municipalité  
“ scolaire, les arrondissements connus sous leurs anciens  
“ numéros soient changés comme suit : savoir : (sans néan-  
“ moins changer les limites.)

“	Que le No 5 soit connu sous No 1 :	Chemin de Chambly.
“	6 “ “ “	2 : } “ “ au } delà des Aulnages.
“	7 “ “ “	3 : Grande-Ligne.
“	8 “ “ “	4 : } Côte-Noire et Saint- } Lambert.
“	4 “ “ “	5 : Bas du Fleuve.
“	10 “ “ “	6 : Gentilly.
“	9 “ “ “	7 : Savanne.

Peu d'années après, (1er juillet 1860), la paroisse de Longueuil était divisée pour former la paroisse de SAINT-HUBERT, division qui réduisait de plus de moitié l'étendue de la paroisse de Longueuil ; l'organisation scolaire s'en ressentit. Pour répondre au nouvel état de choses, créé par la fondation de Saint-Hubert, il fallut modifier les arrondissements scolaires, suivant les nouvelles limites de la paroisse.

Les commissaires firent cette division à leur assemblée du 3 septembre 1860 :

Qu'attendu la division municipale de Saint-Hubert (1)  
“ qui partage la municipalité scolaire de la paroisse de  
“ Longueuil en deux parties, il sera formé pour la munici-  
“ palité de la paroisse de Longueuil, un nouvel arrondisse-  
“ ment qui aura pour étendue toute cette partie de la con-  
“ cession appelée Chemin de Chambly, à partir de chez Ben-  
“ jamin Brassard du côté sud-ouest du Chemin de Cham-

(1) Par la 23e Vict. chap. 79, sanctionné le 19 mai 1860.

“ bly. Michel Delàge du côté nord-est d'icelui (1) à venir  
 “ jusque chez Pierre Benoit, côté sud-ouest, et Solomon  
 “ Ménard du côté nord-est, le tout inclusivement, et cet  
 “ arrondissement portera le numéro 2, celui ci-devant por-  
 “ tant No. 4, portera No. 1, petit Saint-Charles; celui por-  
 “ tant No. 6 portera No. 3, Gentilly; celui portant No. 5 por-  
 “ tera No. 4, Bas du fleuve; et seront composés de leurs  
 “ limites respectives.”

Les arrondissements de la paroisse étaient donc comme suit :

No. 1. Le Petit-Saint-Charles et la Côte-Noire.

No. 2. Le Chemin de Chambly.

No. 3. Gentilly.

No. 4. Bas-du-fleuve.

Le No. 1, qui comprenait les mêmes limites que le No. 8 tel que désigné dans l'assemblée du 21 septembre 1845, fut bientôt subdivisé; car l'augmentation de la population à Saint-Lambert exigea bientôt l'érection d'une municipalité scolaire séparée. Cette municipalité fut créée et érigée en 1857 par un acte spécial pour les fins municipales et scolaires.(2) Les conseillers élus, d'après cette loi, sont aussi commissaires d'école pour la municipalité.

L'arrondissement No 1 se trouva donc diminué de toute l'étendue de la municipalité de Saint-Lambert, telle qu'érigée par l'acte de 1857 et ses amendements de 1862 et de 1875.

En 1885, l'arrondissement No 1 fut agrandi de neuf terres du Côteau-Rouge, (terres qui furent détachées de la municipalité scolaire de la ville); on divisa en même temps

(1) Ce sont les deux propriétaires qui avoisinent la paroisse de Saint-Hubert sur le Chemin de Chambly, et par conséquent les deux dernières terres de Lougueuil.

(2) 20 Vict. chap. 132—1857. Amendé par 22 Vict. chap. 78—1859; encore amendé par 25 Vict. chap. 49—1862, et par la 38 Vict. chap. 69—1875. Tous ces amendements ont pour principal but de changer les limites de cette municipalité.

cet arrondissement en deux ; l'un conserva le No 1, et l'autre fut désigné sous le No. 5.

Les commissaires de la paroisse s'expriment ainsi à ce sujet dans leurs registres, le 27 avril 1885.

“ Et que ce dernier arrondissement (No 1) soit divisé en  
 “ deux arrondissements, le rang du petit Saint-Charles, le  
 “ trait carré, et le rang de la Côte-Noire, jusqu'à y compris  
 “ Antoine Achim, donnant une distance de quarante-deux  
 “ arpents et comprenant actuellement 40 enfants en âge de  
 “ fréquenter l'école, et le second arrondissement, compre-  
 “ nant le rang du Petit-Bois et tout le rang du Côteau-  
 “ Rouge, une distance de cinquante-quatre arpents et com-  
 “ prenant actuellement 27 enfants en âge de fréquenter les  
 “ écoles, et s'appellera arrondissement No 5 pour les fins  
 “ scolaires.”

Cette division fut sanctionnée par M. le surintendant de l'Éducation, l'hon. G. Ouimet, par sa lettre du 11 juin 1885, par laquelle il informe les commissaires de la ville de Longueuil que, par ordre en conseil du 20 mai 1885, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 9 juin courant :

“ Les lots Nos 133 à 141 des plan et livre de renvoi offici-  
 “ els du cadastre de Longueuil ont été détachés de la ville  
 “ de Longueuil, dans le comté de Chambly, et annexés pour  
 “ les fins scolaires à la municipalité de la paroisse dans le  
 “ même comté.”

#### ÉCOLES DISSIDENTES OU PROTESTANTES.

Les partisans de la réforme commencèrent dès 1848 à ouvrir une école pour y envoyer leurs enfants.

Les travaux de construction du chemin de fer *Saint-Laurent et Atlantique*, aujourd'hui le *Grand-Tronc*, avaient amené à Longueuil une foule de protestants de diverses croyances. Ils se réunirent pour demander à la compagnie du *Grand-Tronc* de leur fournir une maison lui apparte-

nant, pour y tenir une école pour leurs enfants ; ce qui leur fut accordé, et ils se servirent de cette propriété jusqu'au départ des usines de la compagnie en 1860. Cette maison en bois est aujourd'hui la propriété de M. Wm. Cooper ; elle est située en dehors des limites de la ville, sur la propriété qui appartenait au *Grand-Tronc*.

Quelques professeurs privés donnaient en même temps des leçons à quelques élèves.

#### SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE DE LA GRANDE-LIGNE.

En 1854, le 13 août (1), M. R. B. McGinnis acquit des commissaires d'école trois emplacements qu'il leur avait vendus le 13 avril 1852, et situés au coin ouest des rues Grant et Sainte-Elizabeth ; les commissaires y avaient bâti en 1852 une maison en pierre, de 72 pieds de longueur sur la rue Sainte-Elizabeth, sur 36 de profondeur et à deux étages.

M. McGinnis transmet cette propriété au Rév. Joseph Roussy, ministre baptiste, qui la revendit aussitôt à la " Société Evangélique de la Grande-Ligne " (2), le 9 août 1855.

Après avoir été augmentée d'un étage, cette bâtisse fut convertie en maison d'éducation pour les filles, et remplaça celle de Saint-Pic, qui avait été incendiée en 1854, et qui servait au même usage.

Le Rév. M. Lafleur, ministre de la croyance baptiste, en eut longtemps la direction, et ne la quitta qu'en 1876.

Cette maison servait en même temps de chapelle ou d'église, pour les personnes de la religion réformée ; ils y célébraient leurs offices religieux presque tous les dimanches.

Cette institution, quoique bien tenue, n'eut pas à Lon-

(1) Par acte passé devant P. E. Hurteau, N. P.

(2) Par acte passé devant F. J. Durand, N. P.

gueuil le succès qu'on en attendait, en dépit des sommes considérables que la Société Évangélique y avait mises pour terminer la maison et la maintenir en réparation pendant un si long temps. La Société ayant trouvé un acquéreur, la maison fut vendue le 25 avril 1876, à Jos. Goguette, N. P., en vertu d'une autorisation d'une assemblée des directeurs de la Société, tenue le 24 avril 1876, et où M. Joseph Richards avait été autorisé à signer l'acte. (1) L'institution de la Société Évangélique fut transportée à la Grande-Ligne, en 1880, dans une nouvelle bâtisse construite près de celle des garçons. Cette institution s'appelle "*Institut Feller de la mission de la Grande-Ligne.*"

Nous devons à la louange de nos concitoyens catholiques dire ici, que pendant les vingt-deux années de séjour des protestants français à Longueuil, pas un seul catholique canadien-français de Longueuil n'a trahi la religion de ses pères; cependant, ce ne fut pas faute de prosélytisme; car les pasteurs protestants ne ménagèrent ni leur zèle, ni les tentatives de séduction de toutes sortes.

Les protestants, qui ne fréquentaient pas cette institution, pour bénéficier des bienfaits de la loi d'éducation, s'organisèrent en 1868 et nommèrent à leur tour des syndics d'école; ils louèrent un local nécessaire pour leur école, et se construisirent ensuite une maison d'école en 1875, sur le terrain donné par le baron de Longueuil, près de l'église qu'il avait fait bâtir en 1842.

On y donne depuis un cours régulier d'instruction, au moyen de maîtres ou maîtresses.

Les méthodistes voulurent à leur tour avoir leur école-église à Longueuil. Ils achetèrent en 1882 un terrain, où ils firent bâtir un simulacre de chapelle. Le Révd. M. Dorion, ministre méthodiste français, s'en servait comme école durant la semaine, et y officiait le dimanche.

---

(1) Passé devant P. Brais, N. P., le 25 avril 1876.

Mais le peu d'encouragement a forcé le révérend monsieur à déguerpir : depuis plus de trois ans toute la mission a été abandonnée, et l'école-chapelle fermée complètement, et vendue. Cette chapelle était située sur la rue Saint-Charles vis-à-vis l'abreuvoir que la corporation a posé l'année dernière (1888).

Comme la population anglaise de Longueuil change souvent, et qu'une grande partie n'y vient passer que la belle saison, les syndics rencontrent beaucoup de difficultés. On y trouve une explication suffisante sur l'instabilité des écoles protestantes qui ont été établies à Longueuil.



## CHAPITRE XX

(1845-1889.)

HOSPICE SAINT-ANTOINE. — INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET  
LITTÉRAIRES, &C.

SOMMAIRE. — Notice sur la Sœur d'Youville, fondatrice des Sœurs Grises. — Donation par M. Goguette en faveur d'un hospice à Longueuil. — Vie de M. Goguette. — Bénédiction de l'hospice. — Libéralités de la fabrique de Longueuil et du Rév. M. Thibault en faveur de l'hospice. — Sœurs Christin et Primeau. — Les RR. PP. Oblats à Longueuil. — Leur noviciat. — Société de secours mutuels Saint-Antoine. — Sa dissolution. — La Congrégation des hommes et autres confréries. — Bibliothèque paroissiale. — Institut canadien. — Cabinet de lecture paroissial. — Société Saint-Jean-Baptiste. — Corps de musique. — Cercles dramatiques. — Société chorale. — Club Montarville. — Le journal *l'Impartial*.

HOSPICE OU SALLE D'ASILE SAINT-ANTOINE DE LONGUEUIL.

*Notice sur la Sœur d'Youville.*

L'établissement des Sœurs Grises ou Sœurs de la Charité, dans la ville de Longueuil, mérite une mention toute spéciale dans les annales de notre paroisse, à titre de succursale de notre grande institution nationale, l'Hôpital-Général de Montréal.

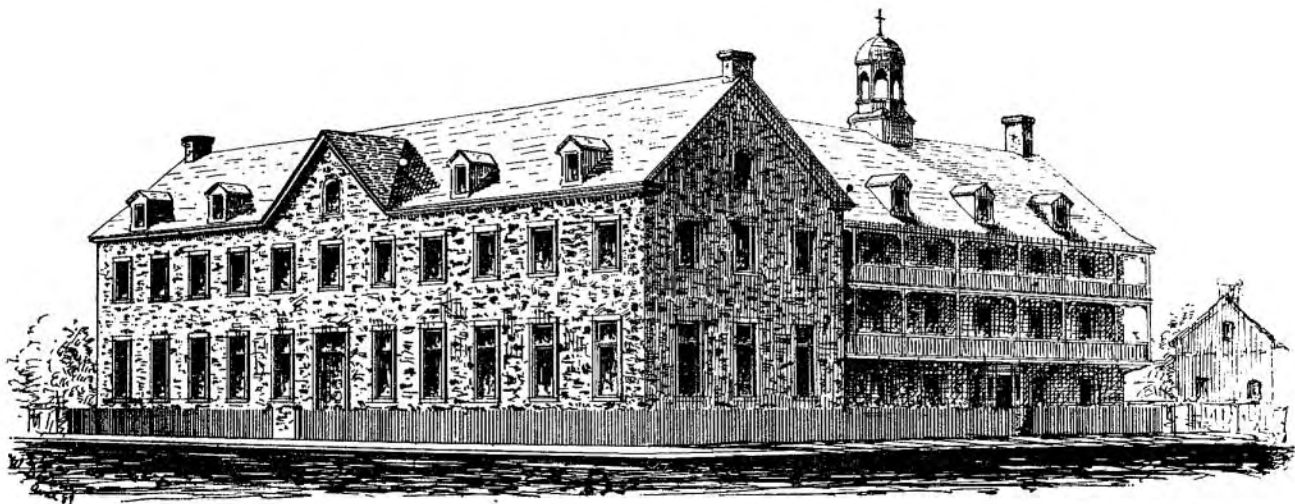


Photo-Gravure.

HOPITAL OU HOSPICE ST-ANTOINE DE LONGUEUIL.

D'après dessin de W. DECARIE.

La fondatrice de cette institution, Marie-Marguerite de Lajemmerais, veuve d'Youville, née dans une paroisse voisine, à Varennes, en 1701, descendante par sa mère du premier seigneur de Boucherville, a du avoir des rapports fréquents avec notre village, attendu que sa grand-mère, madame Gauthier de Varennes, propriétaire du fief Tremblay, était considérée comme paroissienne de Longueuil, et possédait le second banc seigneurial dans notre église.

Maintenant que son nom et ses mérites sont mis en grande lumière devant tout le pays, où elle est vénérée, nous pouvons dire, à l'égal des saints, et qu'on espère même que son procès de canonisation soumis en 1887 au tribunal de la sainte église, se terminera bientôt favorablement, on doit s'estimer heureux de posséder quelque souvenir de cette grande chrétienne.

Le parfum de ses vertus se répandra naturellement sur toutes les branches de son institution, où l'on pratique encore suivant les règles sages qu'elle y a établies, les mêmes œuvres de charité et de dévouement.

On a déjà fait remarquer que Samuel de Champlain consacra les trente-trois dernières années de sa vie à la fondation de notre colonie ; la Providence a permis que cette héroïque femme travaillât elle aussi pendant trente-trois ans à la fondation de son œuvre. Ce fut en effet en 1738 qu'elle recueillit ses premiers pauvres dans son établissement, et qu'elle prit ses premiers engagements, de leur consacrer toute sa vie entière ; puis, elle termina sa carrière en 1771.

Longueuil doit donc tenir à honneur de conserver un tel établissement dans ses limites pour s'assurer la protection de cette vénérable servante de Dieu, l'une de nos plus pures gloires nationales.

Du reste, cette admirable religieuse doit être mentionnée dans l'histoire de Longueuil à d'autres titres, puisque parmi les industries qu'elle exerçait dans l'intérêt de son hôpital

et de ses pauvres, elle entretenait un bateau-passeur entre les deux rives; ce qui mettait son établissement en contact fréquent avec cette paroisse.

M. Faillon, dans son *Histoire de Mde. d'Youville*, rapporte un différend réglé à l'amiable entre elle et M. Deschambault, tuteur de la baronne de Longueuil, au sujet des limites des terres de l'Hôpital et de la baronne, du côté de Chambly. Les intérêts de son hôpital touchaient donc à Longueuil par le nord et par le sud.

Les héritières de ses vertus, continuatrices de ses bonnes œuvres, ont pris possession de leur modeste monastère de Longueuil en 1876.

Il ne sera pas sans intérêt de faire connaître ici les mutations, et les différentes destinées antérieures du coin de terre qu'elles occupent aujourd'hui.

Il fut concédé par le seigneur de Longueuil aux commissaires d'école le 13 avril 1852 (1) pour la somme de £75.0.0. Ce terrain était composé de trois emplacements situés au coin sud-ouest des rues Sainte-Elizabeth et Grant; il contenait 150 pieds de front sur la rue Grant, et 150 pieds de profondeur.

Vendu par les commissaires d'école à M. R. B. McGinnis, le 6 septembre 1854 (2), avec une bâtisse en pierre à deux étages, de 72 pieds de front sur la rue Grant et 36 pieds de profondeur pour £352.0.0, ce terrain fut de nouveau vendu par M. McGinnis à M. Joseph Roussy, et revendu par celui-ci à la Société Evangélique de la Grande-Ligne, le 29 août 1855, (3); celle-ci y fit de grandes réparations, en l'élevant d'un étage et y établit une école de pensionnaires pour les filles, sous la direction du ministre Lafleur.—Cette société revendit son terrain à M. Joseph Goguette, estimable

(1) Greffe de E. Pages, N. P.

(2) Greffe de P. E. Hurteau, N. P.

(3) Greffe de F. J. Durand, N. P.

citoyen de Longueuil, qui l'acheta le 25 avril 1876 (1), moyennant \$7,500.00.

DONATION DE M. GOGUETTE EN FAVEUR D'UN HOSPICE.

M. Goguette en fit don au Rév. M. Geo. Thibault, curé de Longueuil, par acte passé devant M. P. Brais, notaire, le 28 avril 1871 ; le 30 mai de la même année, ce terrain fut transmis par donation, par acte du même notaire, à l'Hôpital-Général des Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs Grises).

M. Goguette, en faisant cette donation, avait un but bien arrêté ; il voulait fonder dans Longueuil un hospice de charité, tant pour les pauvres que pour les orphelins ; son acte de donation s'exprime ainsi : " 2o Aussi à la charge et " condition expresse que le dit donataire fasse servir. " tienne et emploie constamment le dit immeuble et dépen- " dances comme hospice ou maison de charité sous les soins " de sœurs religieuses pour le besoin de la ville et paroisse " de Longueuil."

Longueuil se trouvait doté d'une institution nouvelle, qui était destinée à rendre de grands services à la paroisse ; cette grande œuvre était entièrement due à la générosité de notre concitoyen, M. Joseph Goguette.

Nous croyons devoir honorer cette générosité en traçant ici en peu de mots la vie de cet honnête citoyen.

VIE DE M. GOGUETTE.

M. Joseph Goguette, né à Longueuil le 10 mars 1810, était le fils unique de Joseph Goguette et de Thérèse Provost. Il fit son éducation à l'école du village, tenue à cette époque par un nommé Sénécal ; devenu jeune homme, il fut le protégé de M. Chaboillez, alors curé de Longueuil ; ce dernier alla jusqu'à lui enseigner la musique, en même temps qu'il perfectionnait son éducation.

(1) Greffe de P. Brais. N. P.

M. Goguette, ayant décidé d'étudier le notariat, fit sa cléricalité sous l'honorable Louis Lacoste ; il fut reçu notaire en 1830, et pratiqua jusqu'en 1873.

Cependant les charmes de la vie du notariat ne l'empêchèrent pas de s'occuper de choses et autres. En effet, en 1831, il était engagé par la fabrique de Longueuil comme organiste et comme comptable, emplois qu'il occupa un grand nombre d'années (environ 25 ans).

Après avoir hérité de son père, il continua à mener une vie très économe, et passa ses jours dans une modeste aisance, sans inquiétude sur l'avenir. Une heureuse transaction avec le *Grand-Tronc* (1) lui permit en outre d'arrondir notablement sa fortune.

Il se fit un devoir de remettre à ses compatriotes les services que lui avait rendus M. Chaboillez ; car ce fut lui qui enseigna la musique au jeune Jos. Marchand, qui lui succéda plus tard comme organiste de Longueuil.

Tout en demeurant célibataire, M. Goguette écoula ses jours au milieu de la plus grande simplicité, et pratiqua toujours la plus scrupuleuse honnêteté.

Parvenu à un âge assez avancé, et après avoir consulté des personnes en qui il mettait toute sa confiance, (2) il en vint à la détermination d'acquérir la propriété citée plus haut pour la donner à la paroisse.

La maison érigée sur cette propriété ne se trouvait pas suffisamment grande au désir de M. le curé Thibault, qui voulait y mettre une salle d'asile pour les petits enfants, un orphelinat, des salles pour les vieux et vieilles, et enfin un hôpital.

Obéissant de suite à de si justes souhaits, M. Goguette crut devoir pousser sa générosité plus loin, et y pourvut par son testament du 3 mai 1876 où, après avoir fait

1) Vente de sa terre à la compagnie, et sur laquelle furent construits les ateliers et la gare de Longueuil.

(2) Messire G. Thibault, et le Capt. Chs. Bourdon.

plusieurs legs particuliers d'une valeur d'au moins six mille piastres, il s'exprime ainsi : " Quant au surplus de tous ses biens, le dit testateur les donne et lègue à l'hospice ou maison de charité à être établie à Longueuil, en la maison érigée sur le terrain que le testateur a donné au dit George Thibault, par donation du 28 avril 1876, et aux sœurs religieuses acceptant et tenant telle maison de charité, que le dit testateur institue par les présentes ses légataires universelles en propriété."

Le même testament nommait Messire George Thibault et le marguillier en charge, ses exécuteurs testamentaires.

Il a été constaté que la balance des biens de M. Goguette donnée à ses légataires par la clause ci-dessus, atteinait la somme de trois mille piastres.

M. Goguette, après avoir donné la somme de dix mille cinq cents piastres pour son œuvre de prédilection, s'éteignit paisiblement le 27 mars 1877, à l'âge de 67 ans.

L'acte de sépulture se lit ainsi : " Ce trois avril, mil huit cent soixante-et-dix-sept, par nous, prêtre soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Joseph Goguet, éc., notaire, et bienfaiteur insigne de cette paroisse, en sa qualité de fondateur d'une salle d'asile et d'un hôpital tenu par les Sœurs Grises depuis le mois de septembre dernier, décédé le vingt-sept du mois dernier, âgé de soixante-et-onze ans (1), fils légitime de défunts Joseph Goguet et Marie Provost (2). Présents un grand concours de citoyens et fr. Victorian ; fr. Sylvian ; fr. Fabian ; fr. Mathews ; fr. Edouard ; fr. Odocée ; fr. Macairus ; fr. Augustin ; Siméon Saint-Michel ; Wilfrid Saint-Louis ; Thomas Nugent ; Louis Marcille ; Olivier Martel et Camille Richard."

GEO. THIBAULT, Ptre.

(1) Né en 1810, et mort en 1877, ceci donne 67 ans et non pas 71, tel que dit plus haut.

(2) L'acte de baptême dit : Thérèse Provost.

Si M. Goguette avait assuré le succès financier de la construction de l'hôpital Saint-Antoine, le Rév. M. Thibault en était le véritable fondateur. Car ce fut son zèle qui assura sa fondation, et qui veilla plus tard à sa continuation, avec un intérêt infatigable. Après avoir visité la communauté des Sœurs Grises de Montréal, M. Thibault résolut de confier à ces dignes sœurs la direction du nouvel hôpital. Mais il s'aperçut bien vite que pour atteindre son but, il faudrait agrandir considérablement la maison donnée par M. Goguette.

Dès que les Sœurs eurent pris possession de la maison, M. le curé, de concert avec elles, fit faire les réparations requises pour leur donner le confort nécessaire, et préparer une salle d'asile temporaire pour recevoir les petits enfants dès le mois de septembre suivant.

Aussitôt ces travaux terminés, M. Thibault, qui voulait à tout prix achever son œuvre de prédilection, en parla à plusieurs paroissiens influents qui l'encouragèrent; M. Isidore Hurteau, alors maire de la ville de Longueuil, et citoyen de bonne volonté, avisa M. Thibault de l'avantage de convoquer une assemblée des paroissiens, et de demander qu'une souscription fût faite pour permettre d'agrandir la maison donnée par M. Goguette, et en faire un établissement digne de la paroisse.

L'assemblée se fit de suite; les paroissiens ainsi réunis, et encouragés par le bel exemple de M. Goguette, comprirent l'importance de la proposition, et ouvrirent sur le champ une liste de souscription, qui réalisa plus de deux mille cinq cents piastres; on procéda aussi à la nomination d'un comité composé du Rév. M. Thibault et de MM. Isid. Hurteau, Dr. C. A. Pratt, J. L. Vincent, de la ville, et de MM. Toussaint Bétournay, Nazaire Lamarre et Louis David, de la campagne, pour faire exécuter les travaux nécessaires.

Les Révérendes Sœurs avaient fait exécuter les plans par M. Victor Bourgeault, architecte, pour une allonge de 120 pieds par 36.



Cette allonge devait être suffisante pour contenir la salle d'asile, la chapelle et les autres salles nécessaires à l'établissement.

L'architecte estimait à huit mille piastres le coût de ces travaux.

Le comité se mit immédiatement à l'œuvre, et demanda des soumissions pour la construction de l'édifice.

Le 23 avril 1877, on ouvrit les soumissions suivantes : A. Aubertin, C. Provost, Hubert Lamarre et Eugène Préfontaine, pour la charpente et pour la menuiserie ; Sylvain Narbonne, Israël Payette, Stanislas Bousquet, pour la maçonnerie.

La soumission de M. Eugène Préfontaine, à \$1,775.00 pour la charpente, et celle de M. Sylvain Narbonne, à six piastres la toise pour la maçonnerie, plus un extra pour les cheminées, furent acceptées.

Dès le 27 avril, on commença les fondations, et les travaux furent poussés avec vigueur.

Le marché pour ces travaux fut signé le 27 août 1877 avec M. Sylvain Narbonne. (1)

L'ouvrage fut terminé dans le cours de l'automne ; la quittance pour le paiement des travaux de maçonnerie au montant de \$2,111.28, laquelle somme ajoutée à \$1,775 pour les travaux de maçonnerie, fut signée par M. Narbonne le 2 décembre 1877. (2)

Dans l'hiver de 1878, les enduits furent faits, et au printemps suivant, les travaux pour terminer la salle d'asile et la chapelle furent poussés activement ; on voulait avoir la salle d'asile pour le commencement de septembre 1878 ; cependant le 3 juillet, la bâtisse faillit devenir la proie des flammes ; le feu se déclara vers 6½ heures du soir, dans un amas de copeaux.

Heureusement, les pompes arrivèrent à temps pour éteindre le feu qui n'avait encore causé qu'un faible dom-

---

(1) P. Brais, N. P.

(2) P. Brais, N. P.

mage d'environ \$500, et au reste couvert par les assurances. Les travaux, retardés par ce contre-temps, n'en furent pas moins finis dans les délais voulus.

#### BÉNÉDICTION DE L'HOSPICE, ET LIBÉRALITÉS DE LA FABRIQUE ET DE M. THIBAUT.

Le 18 août, eut lieu la bénédiction solennelle de la nouvelle chapelle et de la salle d'asile par le Rév. M. Rousselot, Ptre. S. S., fondateur des salles d'asile, à Montréal.

Le lendemain, le Rév. M. Thibault continuait son œuvre, en célébrant pour la première fois dans la chapelle le Saint Sacrifice de la messe.

L'intérieur de la chapelle avait coûté \$1,600; mais les enduits et le matériel nécessaire à la salle d'asile avaient occasionné des dépenses considérables et absorbé tous les fonds provenant du legs de M. Coguette et de la généreuse souscription des paroissiens. Le comité avait été forcé d'emprunter de la fabrique en divers montants une somme de \$3,363.42. La fabrique comme toujours se montra libérale envers une institution qui répondait d'ailleurs au désir général de la paroisse; elle abandonna cette somme à l'hospice Saint-Antoine par un vote unanime des paroissiens à l'assemblée du 30 mars 1879, sur proposition de M. Isidore Hurteau, l'un des anciens marguilliers.

La fabrique avait déjà donné pour les premières réparations faites en 1876 un montant d'environ huit cents piastres.

Cette œuvre, si éminemment charitable, fut couronnée par la construction d'un petit dôme construit avec le concours gratis des ouvriers de la ville. La cloche fut donnée par M. Isid. Hurteau.

Cette cloche fut bénie le 8 décembre 1879. Le donateur, qui était alors sur son lit de mort, ne put assister à cette imposante cérémonie; cet éminent citoyen avait grande

hâte, disait-il, de l'entendre sonner avant qu'il ne vînt à mourir.

Son désir fut exaucé ; cette cloche appela pour la première fois les fidèles à venir entendre la messe à l'intention de M. Hurteau, peu de jours avant sa mort. (18 déc. 1879).

L'église reconnaissait noblement les services qu'il avait rendus comme membre du comité de la construction de l'hôpital Saint-Antoine.

#### SŒURS CHRISTIN ET PRIMEAU.

Le jour même (30 mai 1876), que l'on signa et accepta la donation faite par le Rév. M. Thibault à l'Hôpital-Général de Montréal, le conseil général de cette institution fit le choix d'une supérieure pour diriger l'Hôpital de Longueuil.

Cet honneur échet à la Révérende Sœur Christin, femme de beaucoup d'esprit, très intelligente et d'un grand mérite ; elle sut par son affabilité et sa tenacité obtenir tout ce qu'elle crût nécessaire à sa maison.

Assistée dans sa mission de Longueuil par trois dignes émules de ses vertus et de ses qualités, les Sœurs Falardeau, Séguin et Bélanger, elle conquiert d'emblée le respect et l'affection de toute la paroisse.

Le 1er janvier 1879, la fabrique leur donna le soin d'entretenir la sacristie, confiée jusqu'alors à la surveillance des Révérendes Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie.

L'œuvre des Sœurs Grises de Longueuil consiste principalement dans la salle d'asile, le soin des orphelins et des orphelines, des vieillards ; comme partout ailleurs, elles visitent les malades à domicile, et assistent les mourants à franchir le terrible passage de l'Eternité.

Lorsque les infirmités et l'âge forcèrent M. Thibault à quitter la cure de Longueuil, le 24 septembre 1883, il se retira à l'hôpital Saint-Antoine, sa maison de prédilection, avec l'idée bien arrêtée d'y finir ses jours.

Pendant son court séjour à l'hôpital, M. Thibault dota cette maison d'un magnifique appareil de chauffage à l'eau chaude et du coût de \$1200.

La Révérende Sœur Christin, qui n'avait jamais eu qu'une très faible santé, ne put pas longtemps supporter les nombreux travaux de l'Hôpital ; elle devint bientôt incapable de suffire à cette tâche ardue, et le 24 novembre 1883, elle obtenait son rappel de cette maison qu'elle avait complétée par ses sages économies.

De retour à la maison-mère, à Montréal, elle y finit ses jours le 8 janvier 1884.

La perte de cette précieuse supérieure annonçait presque un désastre pour cette institution naissante.

Mais la Providence, qui veille spécialement aux œuvres de charité, adoucit cette perte par la nomination de la Révérende Sœur Primeau.

Femme de mérite et de jugement, et très industrieuse, Sr. Primeau, depuis son entrée à l'hospice de Longueuil, le 16 janvier 1884, administra tout avec le plus grand succès. L'hospice a continué de prospérer avec des revenus bien minimes ; car les Sœurs Grises de Longueuil n'ont d'autres revenus que ceux provenant de la charité publique et de quelques pensionnaires qu'elles peuvent prendre dans leur maison.

Le 2 mars 1887, l'Institut eut encore à subir les ravages d'un second incendie, qui causa des dégâts au montant de \$770 ; par bonheur, les pertes furent encore couvertes par les assurances.

Depuis cet événement, la Sœur Primeau a été rappelée de cette maison pour occuper un emploi supérieur, et a laissé notre Hospice, le 19 octobre 1887 ; elle a été remplacée par la Révérende Sœur Lévêque, qui continue l'œuvre de cette maison avec le même zèle et le même succès que ses prédécesseurs ; elle a pris charge de cette maison le 3 novembre 1887.

L'Hôpital contenait en 1887 le nombre de personnes suivantes :

Sœurs.....	7
Filles .....	7
Vieilles .....	8
Garçons et orphelins	14
Filles et orphelines.	15
	<hr/>
Total....	51

La salle d'asile est fréquentée par environ cent petits enfants.

Une légère contribution imposée à chacun de ces enfants, et le dévouement des *Dames de Charité* de Longueuil, sont les sources les plus fécondes, d'où les Révérendes Sœurs tirent leurs moyens d'existence.

#### LES OBLATS A LONGUEUIL.

C'est avec le plus grand bonheur que nous disons ici que Longueuil fut pour ainsi dire le berceau de la communauté si hautement estimée et considérée des Révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée en Canada.

La Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée fut fondée à Aix, en Provence, par Mgr. Mazonod, le 25 janvier 1816, et fut solennellement approuvée par Sa Sainteté Léon XII, le 21 février 1826.

La maison-mère est établie à Paris, depuis 1859.

Sur les instances de notre vénérable évêque de Montréal, Mgr. Bourget, la Congrégation des Oblats décida d'envoyer quelques membres de son ordre en Canada, et le 2 décembre 1841, les Révérends Pères Honorat, Lagier, Beaudrant et Telmont furent les premiers de cet ordre qui arrivèrent au Canada, et qui firent tant de bien depuis.

Ils s'établirent d'abord à Saint-Hilaire, comté de Rouville, où le Rév. P. Léonard vint bientôt les rejoindre, et y resta comme curé pendant quelque temps.

L'année suivante, en 1842, les Oblats vinrent à Longueuil qui eut alors le bonheur de recevoir dans son sein ces zélés prédicateurs ; ils se fixèrent à leur arrivée dans une maison qui leur avait été donnée par madame Olivier Berthelet.(1)

#### NOVICIAT DES OBLATS A LONGUEUIL, ETC.

Une foule de jeunes Canadiens se joignirent bientôt à cet ordre éminent, et le noviciat de Longueuil acquit une renommée considérable.

Le Rév. M. Bourassa, actuellement en retraite à l'Hospice de Longueuil, et longtemps curé de Montébello, fut un des premiers à entrer dans cette vénérable institution.

L'illustre archevêque de Saint-Boniface, Mgr. Alexandre Taché, fit son noviciat à Longueuil. Voici comment M. L. O. David s'exprime à ce sujet : (2)

“ La Providence avait mis dans son âme le sentiment des  
“ grands sacrifices, la soif du salut des âmes. C'est sous  
“ l'empire de cette vocation irrésistible qu'il entra au novi-  
“ ciat des Révérends Pères Oblats, à Longueuil. C'est là  
“ que la Providence l'attendait pour lui faire connaître sa  
“ vocation.”

Le premier évêque d'Ottawa, Mgr Guigues, qui fut supérieur de l'ordre pendant quelques années, fit son noviciat à Longueuil, en même temps que Mgr Taché et que les Pères Brunet, Fiset (mort en Algérie), Eusèbe Durocher (qui aida la fondation de la communauté des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie), etc.

Les Révérends Pères Oblats s'occupaient exclusivement de la prédication, tout en rendant les services les plus effi-

(1) Suivant acte de donation par madame Berthelet (Émilie Chaboillez) au Rév. Père Jean-Claude Léonard, en date du 4 août 1842, devant M. J. Bell, N. P. Madame Berthelet était sœur du Rév. M. Aug. Chaboillez qui avait été curé de Longueuil. Cette maison fut plus tard (en 1854) vendue à la fabrique de Longueuil, et fait aujourd'hui partie du collège.

(2) *Biographie de Mgr. A. Taché*, page 8.

caces au Révd. L. M. Brassard, curé de Longueuil à cette époque.

Comme l'ordre prenait des proportions considérables, et que Montréal, le centre des ordres religieux au Canada, leur offrait de plus grands avantages que Longueuil, le Supérieur décida d'y transporter la maison-mère ; ce qui eut lieu le 8 décembre 1848. (1) Ils se placèrent sur la rue Visitation, où ils bâtirent peu d'années après la magnifique église Saint-Pierre qu'ils desservent, et où se trouve le siège de la maison provinciale. Le départ de cette institution est une des plus grandes pertes que Longueuil ait eu à souffrir. Nous croyons que ce départ est dû en grande partie au manque d'entente entre le curé Brassard et les directeurs de l'institution.

Le Noviciat est à Lachine ; le Scolasticat à Archville, près d'Ottawa, et le Juniorat, à Ottawa.

Le Provincial demeure à Montréal, où il dirige l'église Saint-Pierre avec treize autres Pères de son Ordre.

#### SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE ET DE SECOURS MUTUELS DE SAINT-ANTOINE DE LONGUEUIL.

Quelques citoyens influents de Longueuil se réunirent, le 26 décembre 1866, pour fonder une société de secours mutuels, à l'instar de plusieurs sociétés du même genre, fondées à Montréal. Après avoir expliqué le but de l'assemblée, et avoir lu les règlements de quelques-unes des sociétés du même genre en opération à Montréal, on nomma

---

(1) Pendant le séjour des Oblats à Longueuil, le Père Telmont alla prêcher une retraite à Corbeau, E. U. Louis Riel, père de Louis Riel, homme d'un caractère un peu exalté, se crut appelé à la vocation de la prêtrise, et vint à Longueuil passer quelque temps de noviciat chez les Oblats. Mais désireux de revoir les vastes prairies du Nord-Ouest, son pays natal, laissa Longueuil et prit la route de la Rivière Rouge, son pays de prédilection et s'y établit. Dans l'automne de 1843, il épousa Julie de Lagimodière, fille de J. B. de Lagimodière et de Marie-Anne Gaboury, tous deux d'origine canadienne ; le célèbre LOUIS RIEL était l'un de ses fils.

immédiatement un comité pour faire des règlements à peu près semblables, *mutatis mutandis*.

La société fut organisée, et beaucoup de membres en firent de suite partie.

Elle reçut l'approbation de Mgr. Bourget, le 18 janvier 1867.

La société prospéra pendant plusieurs années, et accumula un capital de près de trois mille piastres.

Mais comme partout ailleurs, l'ambition et la jalousie s'introduisirent parmi les membres de cette belle société. Bon nombre de sociétaires, ne pouvant supporter cet état de choses, abandonnèrent la société, qui diminua graduellement, jusqu'au moment bientôt arrivé d'une liquidation forcée.

À l'assemblée du 15 décembre 1877, la liquidation fut votée, et les deniers qui restaient alors en caisse furent divisés par égales parts entre les membres qui faisaient encore partie de la société.

Ainsi finit pitoyablement une institution qui avait rendu beaucoup de services, et qui était appelée à jouer un grand rôle au milieu de la population ouvrière de Longueuil.

#### SOCIÉTÉS RELIGIEUSES.

10. La CONGRÉGATION DES HOMMES DE LONGUEUIL, établie le 18 juillet 1858. Le Rév. M. Brassard en était le directeur, et MM. Pierre Moreau, préfet, Alexis Rollin, premier assistant, et Isid. Hurteau, second assistant; elle fut de suite affiliée à la Congrégation des hommes de Ville-Marie; elle continua de subsister ainsi, en se croyant organisée suivant les règlements voulus, lorsqu'en 1884, les dignitaires de la Congrégation furent informés qu'aucune congrégation de Montréal n'avait le pouvoir d'établir des succursales, et que chaque congrégation de Montréal avait sa lettre-patente spéciale.



Alors le Rév. M. Tassé, curé de Longueuil et directeur de la Congrégation, adressa une demande à l'autorité ecclésiastique ; il reçut bientôt après le décret de Mgr. Fabre, archevêque de Montréal, daté du 3 août 1885, en vertu d'un *Indult* du Souverain Pontife du 22 octobre 1881.

Les lettres-patentes, accordées suivant la demande, portent la date du 27 août 1887.

L'Assomption de la Très-Sainte Vierge fut choisie comme fête patronale de la Congrégation.

20. La CONGRÉGATION DES DAMES DE LA CHARITÉ établie par le Rév. M. Thibault, le 31 mai 1878; elle a pour but d'assister Notre Seigneur Jésus-Christ dans la personne des pauvres, des vieillards, des infirmes, des orphelins, etc.

Cette œuvre a été discontinuée dans le cours de l'année 1888 ; une autre a été fondée pour continuer ses travaux avec des moyens d'action différents ; elle porte le nom des *Œuvres de la miséricorde.*

30. La CONGRÉGATION DE MARIE IMMACULÉE DES DEMOISELLES de la paroisse, fondée depuis plusieurs années ; au moins quarante ans.

40. La CONGRÉGATION DES DAMES DE SAINTE-ANNE fut établie en juillet 1872 par le Rév. M. Thibault.

La réception solennelle eut lieu le 26 juillet 1873. Voici les noms des premières dames reçues ; Mesdames F. X. Valade, P. E. Hurteau, P. Moreau, Chs. Saint-Michel, Isid. Hurteau, Frs. Tremblay, Naz. Lamarre, Aug. Aubertin, J. L. Vincent, Frs. St-Mars, Louis Messier, Louis Marcille, L. N. Brault et L. N. Mongeau.

Le préambule de leur règlement s'exprime ainsi : " La mission de la femme chrétienne renfermant d'importants devoirs envers la religion, la famille et la société, la fin de la congrégation est de procurer à chacun de ses membres le moyen d'acquérir une connaissance plus étendue de ses devoirs, pour pouvoir les remplir saintement, à

“ l'exemple de Sainte-Anne, que l'Eglise a bien voulu leur “ donner pour modèle et patronne.”

Mde. F. X. Valade en fut la première supérieure, et Mesdames P. E. Hurteau, 1re. assistante, Naz. Lamarre, 2e assistante, P. Moreau, secrétaire-trésorière, et Chs. Saint-Michel, dépositaire.

Les indulgences que comporte cette congrégation furent accordées par mandement de Mgr. Bourget, en date du 27 août 1855.

50. La CONFRÉRIE DU SAINT SCAPULAIRE, érigée par décrets de Mgr. Bourget en date du 31 mai 1840, et du 12 mai 1854.

60. La PROPAGATION DE LA FOI, établie depuis un grand nombre d'années (40 ou 50 ans).

70. Le SAINT-ROSAIRE, érigé le 1er février 1885, par décret de Mgr. E. C. Fabre.

80. La CONFRÉRIE DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE, établie le 4 novembre 1884, par le Révd. Père Lory, jésuite, en vertu du décret de Mgr. Fabre, du 29 septembre 1884.

#### BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE.

En 1847, le 10 octobre, à une assemblée de paroisse, le Révd. M. Brassard, homme sincèrement dévoué à l'éducation, et qui voulait par tous les moyens propager l'instruction, fit passer une résolution autorisant l'établissement d'une bibliothèque paroissiale ; il voulait donner à sa paroisse l'avantage de s'instruire tout en s'amusant. Une bibliothèque fut formée, et tenue plusieurs années dans la petite maison située entre le presbytère et le hangar du curé sur le Chemin de Chambly. Cette maison fut démolie dans l'été de 1888, et transportée sur la rue Saint-André.

La bibliothèque fut de là transportée dans le chemin couvert de l'église, où elle resta pendant plusieurs années.

Mais après le départ de M. Brassard, M. Thibault oublia complètement la bibliothèque qui aurait eu grand besoin d'être renouvelée. De moins en moins encouragée, elle fut alors installée au collège, où on en voit encore aujourd'hui les restes, se composant de quelques centaines de volumes.

#### INSTITUT CANADIEN DU VILLAGE DE LONGUEUIL.

Cette institution établie par le travail et l'influence de quelques-uns des principaux citoyens du village de Longueuil, tels que MM. Henri Mongeau, J. F. Beïque, Eustache Pages, Josèph Lespérance, etc, eut une certaine époque de prospérité. La constitution et les règlements de cet institut portent la date du 9 septembre 1857 ; on y lisait les clauses suivantes :

1o. La société fondée par cette constitution se nomme " INSTITUT CANADIEN DU VILLAGE DE LONGUEUIL."

" 2o. L'institut Canadien est fondé dans un but d'union, d'instruction mutuelle, et de progrès général. A ces fins, les membres de cette société se réuniront une fois par semaine, et auront à leur disposition une bibliothèque et une chambre de lecture."

L'Institut Canadien avait adopté les devises suivantes: *Altius Tendimus, Travail et Concorde*, et *L'union fait la force*.

L'Institut se maintint pendant plusieurs années ; on y donnait des lectures, et on y faisait des discussions ; en même temps, on y recevait plusieurs journaux ; pour encourager cette œuvre éminemment patriotique, l'un de ses membres, E. Pages, écr., avança un montant assez considérable à ses frais, pour acquérir deux ou trois cents volumes qui formèrent un commencement de bibliothèque.

Peu de temps après, en 1859, on acquit du baron Grant, par son agent M. Coote, à titre de concession gratuite,(1) un

(1) Greffé de E. Pages, 19 janvier 1859.

terrain triangulaire, et circonscrit par les rues Saint-Charles, Saint-Thomas et Longueuil, et sur lequel on y érigea un édifice de quarante pieds carrés, à deux étages, pour y tenir les salles nécessaires à l'Institut. Une somme de quatre cents piastres avait été avancée par M. Jos. Lespérance pour commencer cette construction qui ne fut jamais terminée.

Les fondateurs de cet Institut appartenaient tous au parti politique libéral ; or, la majorité de Longueuil à cette époque soutenait le parti conservateur ; aussi dans le même temps, un autre institut littéraire se fondait à Longueuil.

Dans de telles circonstances, l'Institut ne put s'adjoindre un nombre suffisant de membres pour lui permettre de payer ses avances et se maintenir en opération ; sa fin ne se fit pas attendre.

La propriété fut vendue en 1871 par MM. J. F. Béique et Ant. Renaud dit Deslauriers, autorisés à cette fin, à Dme. Céline-Eliza Mongeau, veuve d'E. Pages, et aujourd'hui épouse de J. Lafontaine, écr., notaire, de Roxton-Falls (1), et revendue par madame Lafontaine à la corporation du village de Longueuil le 8 avril 1872 (2), pour en faire une place publique ; on en avait enlevé la maison qui avait été convertie en manufacture de laine par M. P. C. Sainte-Marie, quelque temps avant sa démolition.

#### LE CABINET DE LECTURE PAROISSIAL DE SAINT-ANTOINE DE LONGUEUIL.

Cet Institut, fondé en 1858, avait le même but que l'Institut Canadien : instruire et éclairer ses membres, au moyen de journaux et l'usage d'une bibliothèque.

Les promoteurs de cette dernière institution étaient MM. Isid. Hurteau, N.P., P. Moreau, avocat, P. E. Hurteau, N.P., Dr. P. Davignon, Dr. G. Larocque et M. le curé Thibault.

(1) Greffé de N. Mignault, N. P. : 25 septembre 1871.

(2) Ls. Marchand, N. P.

Les premières cartes d'admission sont datées du 28 décembre 1858, et signées par MM. G. Thibault, président, et G. Larocque, secrétaire.

Cette institution comme la précédente, vécut pendant quelques années, et remplit les devoirs qu'elle s'était tracés ; plusieurs lectures y furent faites. Le comité eut aussi l'idée d'établir l'institution d'une manière permanente. Les livres de délibérations de la fabrique de Longueuil, à une assemblée du 6 mai 1860, parlent d'une demande faite par les promoteurs plus haut nommés, de l'obtention d'un terrain par bail emphytéotique pour y construire une salle à l'usage du Cabinet de Lecture.

Cette salle ne fut cependant pas construite, et le Cabinet de Lecture, comme son prédécesseur, l'Institut Canadien, finit par mourir faute d'encouragement.

#### SOCIÉTÉS SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Il y eut plusieurs sociétés Saint-Jean-Baptiste formées en différents temps à Longueuil.

En 1865, on célébra à Longueuil la fête nationale du 24 juin avec une grande pompe, et la statue de Saint-Jean-Baptiste, qui décore aujourd'hui l'un de nos carrés publics, est un don fait à la ville par la société Saint-Jean-Baptiste d'alors ; c'était grâce à l'initiative d'un de nos concitoyens, M. Geo. Kernick, qui avait obtenu, au moyen de souscriptions, les fonds nécessaires pour acheter cette statue. On voulait orner le petit terrain de la fabrique et situé au coin sud des rues Saint-Charles et du Chemin de Chambly, entre la clôture en pierre du vieux cimetière et l'église de 1811 ; on aplanit le terrain, on y planta des arbres et y mit une clôture convenable. La statue fut placée au centre de ce terrain, qui prit le nom de "Carré Saint-Jean-Baptiste." La statue fut posée sur un piédestal en bois, et quelques années plus tard, M. Kernick encore obtint du Grand-Tronc le pié-

destal en pierre de taille sur lequel la statue repose actuellement.(1)

En 1884, les citoyens de Longueuil se réunirent encore pour réorganiser la société nationale; les élections furent faites et donnèrent le résultat suivant :

Chapelain : Révd. M. Tassé ; président honoraire, M. P. E. Hurteau ; président actif, M. L. E. Morin ; 1er vice-président, M. Eug. Préfontaine ; 2e vice-président, M. Capt. Chs. Bourdon ; secrétaire-archiviste, M. Marcel St-Mars ; secrétaire-correspondant, M. Alex. Jodoin ; trésorier, M. A. Dagenais ; commissaire-ordonnateur, M. Damase Brissette.

*Comité de Régie.*—MM. Aug. Aubertin, Jean Benoît, F.-X. A. Carrières, Félix Delâge, Léon Derôme, Jos. Duval, Auguste Jolivet, Basile Lamarre, Léon Lamarre, Alphonse Marcil, M. J. A. Prendergast et Frs. St-Mars.

La société fit imprimer les règlements de l'association, et distribua des insignes spéciaux aux membres. Elle prit part à la grande célébration nationale de Montréal, en 1884, et célébra avec grande pompe la fête du 24 juin 1885, à Longueuil même.

La société fit aussi transporter durant le mois de juin 1885, la statue Saint-Jean-Baptiste sur le terrain du marché où elle est actuellement.(2)

La société Saint-Jean-Baptiste existe encore aujourd'hui, et compte au-delà de cent membres ; M. L. E. Morin en est le digne président.(3)

(1) Ce piédestal ou cette table avait été placé au pignon (côté du fleuve) de la gare des passagers du Grand-Tronc à Longueuil, et on avait placé dessus un grand cadran solaire. Il avait été laissé sur place au départ du Grand-Tronc de Longueuil ; celui-ci ne se fit pas prier pour laisser ce petit souvenir de son existence à Longueuil.

(2) Le petit carré Saint-Jean-Baptiste cessa d'exister dès lors ; on avait besoin du terrain pour y déposer les matériaux de construction de la nouvelle église.

(3) M. L. E. Morin, ex-maire de Longueuil, s'est toujours fait remarquer par sa généreuse initiative à fonder des sociétés nationales et littéraires. Il n'a jamais épargné son temps et son travail pour se rendre utile à ses concitoyens.

## CORPS DE MUSIQUE.

Depuis près de 40 ans, il n'a pas existé moins de dix corps de musique à Longueuil. Le changement fréquent de la population indique de suite le peu de stabilité dans ce genre d'organisation.

Longueuil se vit un jour avec un excellent corps de musique, qui remporta même un prix au grand concours musical de Montréal, en 1878.

La dernière organisation de ce genre vient de se dissoudre. Elle était l'œuvre de M. Maurice Perrault, architecte, qui l'a généreusement soutenue pendant plusieurs années de ses talents et de sa fortune. Notre estimé concitoyen, le Dr. J. Girouard, en était le président.

Les différents corps de musique de Longueuil ont eu pour professeurs les messieurs dont voici les noms : J. Murphy, A. Ackerman, L. Gauthier, Jos. Marchand, E. Favreau, Ls. Calvi, P. Marié et M. Perrault.

## CERCLES DRAMATIQUES.

Plusieurs fois les jeunes gens de Longueuil se sont réunis pour s'exercer au théâtre, et récréer en même temps leurs concitoyens par la représentation de tragédies et de comédies. Chaque année, un cercle d'amateurs donne trois ou quatre séances, vivement intéressantes, et dont les profits sont généralement destinés au soutien de quelque œuvre de charité. L'asile Saint-Antoine a plusieurs fois reçu des sommes assez fortes, produit des recettes de ces belles et agréables soirées.

## SOCIÉTÉ CHORALE.

La jeunesse de Longueuil vient de se réunir pour former une société chorale. Les dames prêtent leur gracieux concours ; le succès de deux grands concerts, où l'opéra *Faust*

de Gounod a été largement mis à contribution, prouve le talent des membres, et les capacités de leur directeur, M. Ls. Larivé, organiste.

#### CLUB MONTARVILLE.

En 1870, une foule de citoyens de Longueuil, entr'autres Geo. H. Kernick, Isaïe A. Jodoin, A. A. Boudreau, Moïse Bouthillier, Siméon Bonneville, Adolphe Cherrier, Joseph Lespérance, Alfred Fortier, Chs. A. Cypiot, Hypolite Rous-sin, Gédéon Larocque, Alfred Cusson, L. J. Normand, N. Mignault, J. U. Marchand et Charles Bourdon, s'adressèrent à la législature, et obtinrent une charte (1), les incorporant ensemble sous le nom de "*Club Montarville*."

Leur demande disait que l'association existait en réalité depuis 1864, et qu'elle avait pour but de promouvoir l'instruction littéraire, et d'offrir aux personnes qui en faisaient partie une récréation pour l'esprit, en même temps qu'un délassement pour le corps; le club existe encore aujourd'hui, et est en pleine vigueur.

Ce club, qui en réalité n'est qu'un club de billard, fut fondé sous l'inspiration du Dr. G. Larocque qui s'était allié les personnes que nous avons nommées ci-dessus; il prospéra rapidement et acquit une magnifique propriété située au coin nord des rues Sainte-Elizabeth et Grant (2). C'est une maison en briques à deux étages, et faisant face à la rue Sainte-Elizabeth.

#### LE JOURNAL L'IMPARTIAL.

Nous ne croyons mieux terminer ce chapitre qu'en disant quelques mots sur le premier et unique journal qui ait jamais été imprimé à Longueuil.

(1) 33 Vict., chap. 60. Sanctionné le 1er février 1870.

(2) D'après acte de Fréd. Larocque à Isaïe Jodoin, écr., avocat, Siméon Bonneville et autres; Jos. Goguette, écr., N. P., le 26 décembre 1864.



Le 22 janvier 1885, M. Jean-Bte. Rouilliard faisait paraître le premier numéro d'un journal hebdomadaire, intitulé : L'IMPARTIAL.

Le journal promettait d'observer strictement les promesses contenues dans son titre ; il s'engageait de s'occuper spécialement des intérêts de la rive sud, et surtout du comté de Chambly.

M. Rouilliard fit d'abord imprimer son journal à Montréal ; mais au printemps de 1885, ayant acheté des presses, il installa son matériel dans l'ancienne manufacture Crevier, et dès lors le journal se composa et s'imprima à Longueuil même.

*L'Impartial*, rédigé avec soin par M. Rouilliard et quelques amis dévoués, fit une vigoureuse campagne en faveur du chemin de fer *Montréal et Sorel* ; il parvint à forcer le gouvernement fédéral à accorder de généreux subsides à cette ligne si importante pour l'avenir de Longueuil.

Réellement indépendant des partis politiques, *L'Impartial* consacra ses colonnes à toutes les questions vitales pour Longueuil et les paroisses environnantes.

Cependant la mort de Riel (1) fit changer la ligne de conduite du journal. *L'Impartial* se jeta résolument dans le mouvement national qui se forma à cette occasion, et y est toujours demeuré depuis.

En 1886, M. Rouilliard transporta ses presses à Sorel, et *L'Impartial* depuis a toujours été publié là, quoi qu'il soit encore aujourd'hui daté de Longueuil.

M. Rouilliard fit, en 1886, avant son départ pour Sorel, paraître un journal humoristique appelé LE BOURRU ; mais cette feuille décéda après quelques semaines d'existence. (2)

(1) Prisonnier politique qui fut exécuté à Régina, N. O., le 16 novembre 1885.

(2) Nous devons à *L'Impartial* l'idée d'avoir amassé, et accumulé les différents faits ou documents qui composent ce volume, et dont une partie fut publiée dans *L'Impartial*.

## CHAPITRE XXI

(1841-1889)

## FAMILLES GRANT ET DE MONTENACH. — NOTES POLITIQUES

SOMMAIRE.—Charles-William Grant, 5e baron.—Construction de l'église protestante.—Charles-James-Irwin Grant, 6e baron.—Reconnaissance par l'Angleterre de la baronnie de Longueuil.—Seconde branche de la famille Grant.—Madame de Montenach, fille de la Baronne de Longueuil.—Madame Pritchard.—Madame Perrault de Linière, aujourd'hui madame Ryan.—Madame Whyte.—Major de Montenach.—Elections fédérales: Messieurs P. B. Benoit, A. Jodoin et R. Préfontaine, députés.—Elections locales: Messieurs J. B. Jodoin, G. Larocque, R. Préfontaine, S. D. Martel et A. Rocheleau, députés.

CHARLES-WILLIAM GRANT, V<sup>ME</sup> BARON DE LONGUEUIL.

Charles-William Grant, cinquième baron de Longueuil, était le fils de David-Alexandre Grant, et de demoiselle Marie-Charles-Joseph Le Moync. Il naquit à Québec, le 4 février 1782, et fut baptisé dans l'église anglicane par le Rév. Geo. J. Mountain, ministre officiant à Québec, sous le Rév. Mountmollin, recteur.

Pendant que son frère Thomas-David prenait du service dans l'armée et était promu au grade de capitaine, le

baron Charles-William était nommé membre du Conseil Législatif de la province du Bas-Canada, où il occupa toujours une place marquante.

Il devint baron de Longueuil à la mort de sa mère, madame la baronne, le 17 février 1841.

L'un des premiers actes de Charles-William Grant, en héritant de la baronnie et du titre de baron de Longueuil, fut d'établir d'une manière régulière l'état de la baronnie de Longueuil par la confection d'un nouveau Papier Terrier pour le fief des seigneurie et baronnie de Longueuil. A cet effet, il présenta une requête à Son Excellence Lord Sydenham, alors gouverneur-général du Canada, et en obtint une lettre patente, datée du 25 mai 1841, (1) requérant les juges de la Cour du Banc du Roi d'agir. (2) Ceux-ci, pour se conformer au désir de cette lettre patente, ordonnèrent par sentence du 19 juin 1851, à toutes personnes intéressées, tenanciers, censitaires, propriétaires, etc., de déclarer devant M<sup>re</sup> Isidore Hurteau, notaire et commissaire aux droits seigneuriaux pour la baronnie de Longueuil, et de se faire inscrire au nouveau Terrier pour la baronnie de Longueuil par acte *Titre-Nouvel*.

Pour parvenir et procéder régulièrement à l'exécution de ce Papier Terrier, le commissaire fit exécuter par l'entre-

---

(1) Cette lettre est enregistrée au *bureau des archives*, à Québec, le 27 mai 1841, dans le registre No. 16 des lettres patentes et commissions, et est signée D. DALY, secrétaire.

Voici la désignation donnée à la baronnie de Longueuil dans cette lettre qui se lit comme suit : "Contenant l'espace de terrain entre le fleuve Saint-Laurent " au nord-ouest de la dite baronnie, et la rivière Richelieu et partie de la seigneurie " de Chambly au sud est, et entre le fief Tremblay et la seigneurie de Montarville " et partie de la seigneurie de Chambly au nord-est d'icelle et la seigneurie de " Laprairie de la Magdeleine qui se trouve en partie au sud-ouest, et en partie " au nord-ouest de la dite baronnie et la seigneurie de Léry au sud-ouest de " l'étendue que la dite Baronnie ou le susdit espace de terrain peut avoir, avec " les îles et îlets sur le dit fleuve Saint-Laurent et sur la dite rivière Richelieu, " vis-à-vis le dit fief, seigneurie et baronnie de Longueuil."

(2) Ces juges furent les honorables PYKE, ROLLAND et GALE.

mise d'un arpenteur, Joseph Willbrenner, un plan de la baronnie, ainsi qu'un plan du village de Longueuil qui fut fait cette même année, et sur lequel le commissaire se guida pour l'exécution des titres et du Papier Terrier.

Le baron de Longueuil avait épousé à l'âge de 31 ans, le 21 mai 1814, sur licence spéciale, mademoiselle Caroline Coffin, de la province du Nouveau-Brunswick, et fille de l'amiral John Coffin, lieutenant-général de l'armée, et colonel du régiment de l'infanterie de Sa Majesté, au Nouveau-Brunswick.

De ce mariage naquirent deux enfants, un fils et une fille. Le premier, Charles-James-Irwin Grant dont nous parlerons un peu plus tard, et la seconde Catherine-Charlotte-Anne Grant, née à Montréal le 5 juin 1817, et baptisée le 23 juillet de la même année ; elle se maria à Montréal au Révérend Jas.-Anticel Allen.

Le 5<sup>me</sup> baron mourut à Kingston, à sa résidence, à Aylwington House, le 4 juillet 1848, à l'âge de 68 ans ; il fut inhumé à Saint-Jean, dans la baronnie, et de là, transporté au cimetière Mont-Royal, en 1882.

#### CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE PROTESTANTE.

Le baron de Longueuil, en héritant de la baronnie et du titre de baron à la mort de sa mère, voulut marquer cet événement par un acte de charité chrétienne dont Longueuil a joui et profité ; il fit don d'un magnifique emplacement, bien situé et circonscrit par les rues Saint-Charles, Saint-Jean, Longueuil et Saint-Sylvestre, et sur lequel il fit bâtir à ses frais une superbe église en pierre et du style gothique, de 34 pieds de largeur sur 70 pieds de profondeur, avec clocher. Cette église fut dédiée au culte protestant Episcopalien, sous le vocable de Saint-Marc de la paroisse de Longueuil.

Elle fut construite en 1842 par M. Allen Robinson.



ÉGLISE ÉPISCOPALIENNE CONSTRUITE EN 1842

Au temps de la construction de cette église, il n'y avait que la rue Saint-Charles d'ouverte; l'église se trouvait complètement seule au milieu d'un champ.

Deux ans après sa construction (en 1844), un formidable ouragan, accompagné d'éclairs et de tonnerre et d'une pluie torrentielle, s'éleva vers trois heures de l'après-midi, et jeta par terre le clocher de cette église, ainsi que plusieurs autres bâtiments des paroisses de Longueuil (1) et de Boucherville.

Le clocher fut rebâti vers 1867, par M. Jos. Tiffin qui en faisait don; ce clocher existe encore aujourd'hui.

L'intérieur fut refait à neuf vers 1874; quoique petite, l'église est très propre et bien entretenue.

#### VI BARON.

CHARLES-JAMES-IRWIN GRANT, VI BARON DE LONGUEUIL, (II DE LA FAMILLE GRANT.)

Charles-James-Irwin Grant, sixième baron de Longueuil, était fils de l'honorable Charles-William Grant et de demoiselle Caroline Coffin, sa femme. Né à Montréal, le 18 avril 1815, il fut baptisé le 1er mai suivant.

Il servit d'abord en qualité de lieutenant au 79<sup>e</sup> régiment; mais ayant laissé l'armée, il se maria en premières noces en Angleterre à demoiselle Henriette-Gregor Colmore.

De ce mariage naquirent deux fils et une fille, Charles-Colmore, et Alexandre-Frédéric, mort à deux ans; la fille, née à Montréal, le 16 avril 1847, mourut le même jour. La mère décéda aussi à Montréal le 25 avril de la même année, ne laissant au baron qu'un seul enfant de ce premier mariage.

---

(1) Entre-autres une maison en construction par M. V. Chénier, aujourd'hui à M. P. E. Hurteau, et aussi une grange à la *Savanne*, appartenant à Ant. Vincent.

Le titre de baron, attaché à la seigneurie de Longueuil et aux descendants du premier baron aux termes de l'érection de la dite baronnie par le roi de France le 26 janvier 1700, échet à Charles-James-Irwin Grant par la mort de son père, le 4 juillet 1848.

Nous trouvons dans les papiers de famille que vers cette époque, en novembre 1848, le nouveau baron de Longueuil voulut faire reconnaître ses titres et ses privilèges, et à cet effet, il présenta des pétitions au gouverneur-général du Canada, Lord Elgin, lui demandant que le titre de baron accordé par Louis XIV, roi de France, fût reconnu par la cour d'Angleterre : ce qui souleva beaucoup de discussion. Le traité de Paris n'avait-il pas eu pour effet d'enlever aux terres nobles le caractère privilégié accordé par le bon plaisir de la couronne de France ? Du reste, ce titre émané de la monarchie française, ne tombait-il pas sous le coup des lois du 4 août 1789 et du 10 juin 1790, abolissant la noblesse française ? Voilà des questions assez difficiles à résoudre, et qui furent peut-être la cause que le baron échoua dans sa demande et n'obtint pas le succès désiré.

Charles-James-Irwin Grant se remaria en secondes noces à Charlestown (Caroline du Sud), le 28 janvier 1849, à Demoiselle Anne-Marie-Catherine Trapman, seconde fille de Lewis Trapman, consul à Charlestown pour la ville libre de Braeman. Il eut de ce mariage six enfants dont voici les noms : Hilda-Maria, Alga-Anna, Ethel-Catherine, Reginald-d'Iberville-Charles, John-More-Charles-de Bienville et Dame Fanny-Caroline, veuve de feu Thomas McCarthy ; tous résidaient à Pau, Basses-Pyrénées, France.

Ce fut après ce mariage que le baron de Longueuil ratifia le don fait par son père du terrain de l'église protestante de Longueuil en 1842, par acte authentique daté du 13 janvier 1852 (1) au *Lord Bishop* de Montréal. Le terrain ainsi donné d'après l'acte contient 279 pieds de front

(1) Passé devant C. Griffin, N. P.

sur le chemin de péage, 238 pieds en arrière, sur une rue projetée partant de la rue Saint-Charles ; sur un côté, le long d'une rue projetée qui s'appelle Saint-Jean, 190 pieds, et sur l'autre côté sur une rue projetée qui s'appelle rue Charlotte, 306 pieds. (1)

M. le baron de Longueuil demeura plusieurs années à sa résidence d'Aylwington House, près de Kingston, Haut-Canada, où il fut président de la Société d'agriculture de cette partie de la province, et à laquelle il prit un grand intérêt, en lui rendant d'éminents services.

Il laissa cette résidence et vint demeurer à Montréal vers 1859. Il quitta le Canada en juin 1861 pour aller se fixer à Pau (en France) ; ce fut là qu'il mourût le 26 février 1879, à l'âge de 64 ans.

#### CHARLES-COLMORE GRANT : VII BARON DE LONGUEUIL.

Charles-Colmore Grant, fils aîné de Charles-James-Irwin Grant et de demoiselle Henriette-Gregor Colmore, est né à Montréal le 13 février 1844.

Il se maria en Angleterre avec demoiselle Mary-Jones Wayne, troisième fille de défunt Thomas Wayne, de Burleigh, près de Plymouth, dans le comté de Devon ; le contrat de mariage fut signé devant témoins le 5 janvier 1878.

A la mort de son père (1879), Charles-Colmore devint le septième baron de Longueuil.

#### RECONNAISSANCE DU TITRE DE BARON EN ANGLETERRE.

La même année (1879), qu'il prit le titre de baron de

---

(1) Nous voyons par cette expression de "rue projetée", que les rues qui entourent l'église protestante n'étaient pas encore ouvertes lors de la passation du contrat ci-dessus cité en 1852, si ce n'est le chemin de péage qui n'est autre que la rue Saint-Charles ; nous voyons aussi qu'on appelle rue Charlotte la rue qui est aujourd'hui désignée sous le nom de rue Saint-Sylvestre.



Longueuil, il présenta une pétition (1) au gouverneur-général du Canada, Lord Lorne, renouvelant la requête déjà faite par son père pour la reconnaissance du titre de baron par la cour d'Angleterre.

Cette demande, qui renfermait toutes les difficultés que nous avons citées à l'égard du sixième baron, plus celle qu'a pu créer la loi du parlement canadien de 1855, décrétant la suppression de la tenure seigneuriale dans ce pays, fut cependant reçue favorablement ; le baron avait enfin réussi. Sa Majesté Britannique lui avait accordé la faveur demandée. Longueuil, qui était baronnie sous le régime français, était reconnue comme baronnie sous le régime anglais.

C'est ainsi qu'aujourd'hui la baronnie de Longueuil est la seule en Canada qui existe, et qui soit régulièrement et officiellement reconnue par l'Angleterre.

Voici cette reconnaissance telle qu'elle est officiellement donnée par la GAZETTE OFFICIELLE DU CANADA :

“ Publié par autorité.

“ Ottawa, samedi 22 janvier 1881.

“ Extrait de la LONDON GAZETTE du

“ 7<sup>e</sup> jour de décembre 1880.

“ DOWNING STREET,

“ 4 décembre 1880.

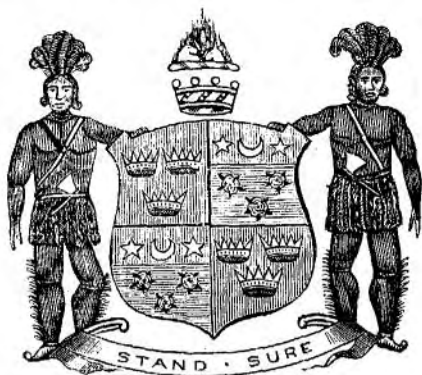
“ Il a Gracieusement plu à la REINE de reconnaître le droit de Charles-Colmore Grant, Ecuier, au titre de BARON DE LONGUEUIL, de Longueuil, dans la province de Québec, Canada.

“ Ce titre fut conféré à son ancêtre, *Charles Le Moyne*, par lettres patentes de noblesse signées par le roi Louis XIV, en l'année 1700.”

---

(1) Par l'entremise de son avocat, M. C. A. Geoffrion, de Montréal.—M. le juge Baby avait aussi beaucoup aidé au baron dans les recherches des papiers et documents pour retracer sa filiation et son droit d'héritage aux titres et propriétés, etc.

Voici les armes données au baron actuel de Longueuil d'après le *Canadian Pear*.



Le baron fut en conséquence présenté à la reine avec la baronne de Longueuil suivant le cérémonial anglais, et revêtu de tous les privilèges de son rang, de la même façon que si sa noblesse eût été d'origine britannique.

Ce fait atteint, grâce aux circonstances qui l'entourent, une portée particulièrement importante pour le Canada. C'est la sanction absolue et définitive de tous les droits que nous garantissent les clauses du traité de Paris. Il établit d'une façon claire, que les Canadiens sont non-seulement sujets anglais au même titre que les habitants de la Grande-Bretagne eux-mêmes. Mais encore qu'ils ont droit, sous l'égide de la couronne d'Angleterre, à toutes les prérogatives, privilèges, immunités qu'ils peuvent avoir acquis sous la couronne de France. C'est la reconnaissance la plus formelle que l'Angleterre pouvait faire de nos droits individuels ; c'est la consécration la plus solennelle du principe que nous ne sommes pas un peuple conquis, mais une nation agrégée aux Trois Royaumes, et que chacun de nous est sur un pied d'égalité absolue devant la loi avec les autres sujets de l'empire.

Cette présentation de M. le baron Grant de Longueuil, à la cour, est un événement qui mérite d'être consigné.

Le baron de Longueuil réside actuellement à Londres, Angleterre.

Il est demeuré plusieurs années en Canada, et pendant son séjour ici, il a servi comme volontaire dans les *Victorian Rifles* ; il était de service à Windsor en 1863, lors de l'affaire des *Southern Raiders* de Saint-Albans.

Si d'un côté, la famille Grant a pris grand soin de faire reconnaître son titre de baron par l'autorité officielle d'Angleterre, d'un autre côté, il est bien difficile à comprendre comment elle a pu négliger d'une manière si extraordinaire, et nous pourrions dire d'une manière presque coupable, de veiller aux archives de la famille des Le Moyne de Longueuil, dont elle a recueilli les titres, la gloire et une grande partie de la fortune. Nos lecteurs pourront cependant en juger par l'extrait suivant d'une lettre de M. de Léry McDonald, publiée dernièrement dans les journaux de Montréal : (1) " La destruction à la grosse des papiers de  
 " la famille de Longueuil, si intimement liée à l'histoire de  
 " notre ville, mérite d'être mentionnée. C'était pendant  
 " l'affaire du *Trent* ; on avait besoin d'installation pour les  
 " troupes envoyées à Montréal. Des magasins appartenant  
 " à la famille Grant de Longueuil furent retenus. Or, dans  
 " le grenier d'un de ces magasins, il y avait une grande  
 " quantité de paperasses. Il s'agissait de s'en débarrasser.  
 " Le moyen en était simple. On les fit transporter, sans  
 " même se demander ce qu'elles pouvaient être, sur la  
 " ferme Logan, et là, elles furent réduites en cendres. En  
 " passant, quelqu'un arracha de cet amas de paperasses  
 " quelques pièces. Une était la lettre d'anoblissement de  
 " l'illustre Charles Le Moyne, le bras droit de Maisonneuve  
 " dans la fondation de notre ville ; une autre était les let-

(1) *Ménerve*, 24 nov. 1887.

“ tres patentes érigeant en Baronnie la Seigneurie de Longueuil. *Trente tombereaux*, remplis de ces papiers, s'acheminèrent vers la ferme Logan. C'était là la haute appréciation que la famille Grant montrait des gloires de la famille de Longueuil qui a donné à notre pays, d'Iberville, Sainte-Hélène, Maricourt et Bienville, et que le baron Grant était tenu de respecter en assumant son titre.”

SECONDE BRANCHE DE LA FAMILLE GRANT DE LONGUEUIL.

Cette branche fut d'abord représentée par demoiselle MARIE-ÉLISABETH GRANT, devenue plus tard madame de Montenach, et seigneuresse de Belœil. <sup>Voir</sup>

Comme on le sait, mademoiselle Marie-Charles-Joseph Le Moyne, généralement connue dans la suite sous le nom de *madame la baronne*, s'était mariée au capitaine David-Alexandre Grant, et avait laissé à sa mort deux fils et une fille.

L'aîné, Charles-William, fut le premier Grant qui prit le titre de baron de Longueuil ; il avait été baptisé, et avait reçu une éducation protestante.(1)

Le second fils, Thomas-David, né à Québec, le 9 avril 1783, et baptisé le même jour à l'église de Notre-Dame de Québec comme catholique ; après avoir été au service militaire, il mourut capitaine du 71<sup>e</sup> régiment écossais. Il ne restait donc que mademoiselle Marie-Elisabeth, aussi baptisée et élevée dans la religion catholique par sa mère, madame la Baronne ; elle devint ainsi chef de la seconde branche.

FAMILLE DE MONTENACH.

Demoiselle Marie-Elisabeth Grant, sœur du cinquième baron de Longueuil, et fille du capitaine David-Alexandre

(1) Ceci était sans doute conforme aux conditions du contrat de mariage, puisque les deux autres enfants furent baptisés catholiques.

Grant de Blairfindie, du 94<sup>e</sup> régiment, et de dame Marie-Charles-Joseph Le Moyne, baronne de Longueuil, était née à l'île Sainte-Hélène, le 22 juin 1791. Elle appartenait à cette famille renommée des Le Moyne, dont le rôle est si glorieux dans notre histoire. Sa mère, baronne de Longueuil, était la fille unique du troisième baron de Longueuil, Charles-Jacques Le Moyne, petit-fils du premier baron de Longueuil.

Elle épousa, à Montréal, en 1815, Charles-Nicolas Fortuné de Montenach, écuyer, lieutenant au régiment de Meuron, avec lequel il était venu en Canada en 1811 ; il était d'une famille patricienne de Fribourg, Suisse, et descendant des anciens barons de Montenach, dont l'origine remonte au XII<sup>e</sup> siècle. *Voir Vichianais, H. de la Suisse, H. de la Suisse, 1928, t. 4, p. 789-791.*

M. Achintre s'exprimait ainsi dans la *Presse* du 24 octobre 1885 :

“ A propos du régiment des Meurons et celui de Watteville, deux corps qui ont laissé ici des souvenirs et certains des leurs, un mot à leur sujet.

“ Ces deux régiments, composés de troupes suisses, officiers et soldats, portaient chacun, comme c'était alors l'usage, le nom de leur colonel.

“ En garnison au Cap de Bonne-Espérance, et au service de la Hollande, elles ne vinrent à Malte qu'après l'occupation du Cap par l'armée anglaise en 1806.

“ A leur passage en Angleterre, en route pour le Canada, on adjoignit à leur effectif les prisonniers français qui voulurent bien accepter le service aux colonies, en échange de leur confinement sur les pontons ou dans les forteresses ; mais à la condition expressément convenue de part et d'autre, de ne jamais les obliger à porter les armes contre la France.

“ Quelques-uns de ces soldats si étrangement rendus à la liberté, s'établirent, le terme de leur engagement expiré,

“ sur divers points de la province, et firent des souches de  
“ Canadiens.

“ Nous nous rappelons qu'en 1869, à l'occasion de la fête  
“ du 15 août, nous nous rendions à Napierville, en compa-  
“ gnie du vice-consul de France à Montréal, feu le Dr.  
“ Picault, porter trois médailles de Ste-Hélène, venues du  
“ ministère de la guerre à l'adresse de trois vieux braves  
“ anciens soldats du régiment de Meuron.

“ Ces soldats, devenus laboureurs, et dont le plus jeune  
“ avait 73 ans, reçurent cette distinction avec un indicible  
“ attendrissement. Ils riaient et pleuraient à la fois, exa-  
“ minant le revers et la face de la médaille ; et tous trois  
“ comme aux grands jours de victoire, crièrent : Vive  
“ l'Empereur.

“ Ce fut, croyons-nous, le dernier des Meurons, dit-il, en  
“ parlant de feu M. de Montenach.”

Après avoir occupé une place distinguée à la Chambre  
d'Assemblée, M. de Montenach mourut à Montréal, le 22  
mai 1832, et fut inhumé à Longueuil, dans l'église, où nous  
voyons un marbre à sa mémoire, et portant cette inscrip-  
tion : (1)

Hic jacet  
Vir Genere ac Virtute Nobilis  
CAROLUS, NICOLATUS, FORTUNATUS  
DE MONTENACH  
Dominus de PERREVILLE  
Friburgi, in Helvetiâ  
E patriciâ gente ortus  
In hâc regione  
Clarissimæ Dominæ CAROLÆ LE MOINE  
Baronissæ de Longueuil

(1) Cette sépulture dans l'église catholique de Longueuil était de droit réservée à la famille de Montenach, branche catholique de la famille de Longueuil, par privilège spécial dans l'acte de vente par madame la Baronne à la fabrique de Longueuil du terrain de l'église actuelle ; 6 août 1809 ; Ls. Chaboillez, N. P.

Gener

Quem probitate, peritiâ, zeloque bono publici  
Conspicuum,

Cives comitatibus YAMASKENSIS

Suum in Comitibus Provincialibus Delegatum

Elegerunt,

Ubi Regis ac populi Jura Concionibus,  
Ac suffragiis acquâ constanciâ defendit.

Dilectissimæ conjugi,

Filiis, amicis ac Bonis omnibus.

Multum flêbilis,

Obiit

Marianapoli, Die XXIV Maii, A.D. MDCCCXXXII,

Annos natus quadraginta et menses novum

Et in hâc sepulchrali capellâ

Familiæ de Longueuil

tumulatus

Die XXVIII ejusdem mensis.

Requiescat in Pace.

A la mort de madame la baronne, sa mère (1841), madame de Montenach hérita du titre de la seigneurie de Belœil (1), et dont elle a toujours joui jusqu'à sa mort, survenue à Montréal, le 8 juin 1870 ; elle avait 78 ans et 11 mois et demi, et en elle, s'éteignait l'un des rejetons de la plus vieille noblesse du pays.

Elle fut inhumée à Longueuil, où ses funérailles eurent lieu le 14 juin 1870. La levée du corps fut faite par le Révérend M. Brassard, curé de Saint-Roch ; le service fut chanté par le Révérend M. Rousselot, S.S., curé de Notre-Dame de Montréal, assisté du Révd. M. Langlois, curé de Saint-Hubert, comme diacre, et du Révd. M. Aubin, vicaire de Longueuil, comme sous-diacre ; l'absoute fut faite par

(1) En même temps, son frère Charles-William Grant héritait du titre de la baronnie de Longueuil.

Sa Grandeur Mgr Pinsonnault, évêque de Birtha, et qui prononça une oraison funèbre remarquable.

Le corps fut déposé dans l'église où se trouve le caveau de la famille.

Une pierre érigée à sa mémoire porte l'inscription suivante :

In hoc signo vinces

---

Ici

Reposent les cendres de  
MARIE-ELISABETH GRANT,

Veuve de feu

C. N. F. de MONTENACH,

décédée à Montréal

le 8 juin 1870,

âgée de 79 ans,

regrettée par ses amis.

---

Pleurée par ses enfants.

---

Sistite qui transitis, et orate.

Par ses qualités éminentes, plus encore que par l'éclat de sa lignée, madame de Montenach mérite d'être rangée parmi les intelligences d'élite.

D'un esprit brillant et solide, enjouée dans la conversation, juste dans ses appréciations, dévouée pour ses amis et charitable pour l'infortune, modeste et sans prétentions, sympathique, versée dans les affaires, qu'un veuvage de 38 ans la força d'étudier, tout à la fois énergique et douce, ce beau type de la femme noble n'a jamais donné que des exemples de simplicité et de vertu.

Nous ne saurions mieux faire connaître les mérites de de cette dame qu'en citant ce qu'en dit M. de Gaspé, dans ses *Mémoires* :



“ Si je ne craignais de blesser la modestie de Madame de Montenach, fille de feu madame la baronne de Longueuil, je dirais qu’une jeune demoiselle de l’âge de madame de Silby et sa cousine, partageait autrefois avec elle l’opinion publique sur l’esprit brillant dont elles étaient toutes deux douées ; que celle que l’on entendait causer la dernière faisait oublier les saillies de sa rivale absente, etc.”

## MADAME PRITCHARD.

De son mariage, madame de Montenach avait laissé quatre enfants, trois filles et un fils.

1o. L’aînée, demoiselle Emma, née à Montréal en 1816, épousa, le 1er mars 1832, à Montréal, le capitaine Pritchard, du 52e régiment ; après avoir obtenu le grade de colonel en retraite, ce dernier fut décoré d’une médaille d’honneur pour ses services, et pour les glorieuses blessures qu’il avait reçues dans la guerre de la Péninsule. Résidant à Montréal où son épouse mourut le 29 juin 1848, il avait eu d’elle deux enfants, Delle. Emma, née à Québec le 14 septembre 1844, (cette dernière épousa à Montréal M. le comte Quiqueran de Beaujeu, fils aîné de l’Honorable George-René-Saveuse de Beaujeu, et de dame Adelaïde-Catherine-Susanne de Gaspé), et Charles qui entra dans l’armée en 1856, et mourut à Gibraltar ; il avait acquis le titre de lieutenant dans le 55e régiment, après avoir fait la campagne de Crimée.

## MADAME PERRAULT DE LINIÈRE, OU RYAN.

2o. La deuxième des filles de madame de Montenach, demoiselle Wilhelmine-Dudding, née à Québec en 1817, épousa à Longueuil le 14 octobre 1833, M. Olivier-Joseph-Elzéar Perrault de Linière, ainsi appelé du nom de l’un de ses fiefs, et en mémoire de son oncle maternel, le colonel

Linière. M. Perrault était le fils aîné de l'honorable Jean-Olivier Perrault, mort en 1827, seigneur, conseiller législatif et exécutif, juge de la Cour du banc du Roi à Québec, et de dame Louise-Marie Taschereau, fille de l'honorable Thomas-Jacques Taschereau, conseiller, seigneur de plusieurs seigneuries dans la Beauce, et qui lui-même descendait d'une très ancienne famille noble de Touraine, et alliée au marquis de Bercey, de Marion, de Brehan et de Galard.

De ce mariage naquirent cinq enfants ; demoiselle Marie-Victoria-Harline, née le 9 juin 1844, à Montréal est la seule survivante.

M. Perrault mourut à Montréal, le 27 janvier 1870, et fut inhumé à Longueuil dans l'église, à la place réservée à la famille ; sur la pierre érigée à sa mémoire, nous lisons ;

Ici

Reposent les cendres de

OLIVIER J. E. PERRAULT DE LINIÈRE,

Epoux de

M. W. DUDDING DE MONTENACH.

Décédé à Montréal,

Le 27 janvier 1870,

âgé de 64 ans.

Priez pour lui.

Madame Perrault se remaria en secondes noces à Fribourg, le 4 septembre 1871, à l'honorable Thomas Ryan, lieutenant-colonel et sénateur de la Puissance du Canada ; ce dernier était né en 1808, à Balinakill, comté de Kildare, Irlande ; il reçut son éducation au collège de Clongow, et vint encore jeune au Canada, où il se voua aux opérations commerciales ; il faisait partie de la maison "Ryan et Frères," à Montréal et à Québec ; il se retira d'affaires en 1863, avec une belle fortune. Il fut élu conseiller législatif pour la division "Victoria", et siégea ainsi jusqu'à la Confédération. Il fit partie de la commission nommée par le gouvernement pour ouvrir des relations commerciales dans

divers pays étrangers, et comme tel fut envoyé aux Indes, au Mexique et au Brésil. En 1867, il fut appelé à la charge de sénateur de la Puissance du Canada par proclamation royale. Il était un des commissaires catholiques de la province de Québec.

M. Ryan, malgré ses quatre-vingt-trois ans, est très bien, et assiste encore assez régulièrement aux séances du Sénat, à Ottawa.

Madame Ryan, lors de ce second mariage, était devenue copropriétaire de la seigneurie de Belœil avec son frère (M. le major Théodore de Montenach), à la mort de sa mère, madame de Montenach. (1870) Elle devint seigneuresse et propriétaire de la même seigneurie de Belœil en entier à la mort de son frère, le 13 octobre 1885 ; elle demeure à Montréal et jouit d'une belle fortune.

Madame Ryan et sa demoiselle, madame Vve Ed. Smythe, capt. du 50<sup>e</sup> régiment, (1) sont les seules survivantes catholiques en Canada, descendant de cette branche de la famille des Le Moyne de Longueuil.

#### MADAME WHYTE.

30. La troisième fille de Madame de Montenach, demoiselle Marianne, née à Montréal, en 1818, y épousa M. le lieutenant-colonel Whyte, du septième hussard ; ils résident aujourd'hui sur leur domaine en Irlande.

#### MAJOR DE MONTENACH.

40. Le quatrième enfant de madame de Montenach, son fils Charles-Théodore, était né à Longueuil le 20 novembre 1821 ; appartenant à une race de militaires, il se consacra,

---

(1) M. Smythe mourut à Montréal en 1878, et fut inhumé dans l'église de Longueuil avec la famille Le Moyne et de Montenach.

jeune encore, à la carrière des armes, où il se distingua par sa bravoure et son intrépidité.

Après un court passage dans une école élémentaire anglaise, il passa en Angleterre pour achever ses études dans la célèbre institution de Stonyhurst, dirigée par les RR. Pères Jésuites. A peine âgé de 18 ans, fort et robuste, il put, grâce à la protection d'un ami de la famille et d'un ancien administrateur intérimaire du Canada, Sir James Kempt, occupant alors une charge élevée au ministère de la guerre, obtenir une commission d'enseigne dans le 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le colonel de son régiment se trouvait être lord Charles Wellesley, fils cadet du duc de Wellington.

Après avoir été successivement en garnison dans plusieurs villes d'Angleterre et d'Irlande, il reçut un jour l'ordre de partir pour les Indes et de se rendre à Colombo, capitale de l'île de Ceylan ; île immense, couverte d'impénétrables forêts, au sein de la flore la plus variée en couleur, et produit d'une puissante végétation ; cette île, pleine d'éléphants, de rhinocéros, de tigres, d'hyènes, de cerfs, d'élan, de daims, d'une multitude de singes, de serpents, d'oiseaux, allait lui offrir le théâtre et le rôle qu'il rêvait.

Deux révoltes des indigènes, aussitôt réprimées, furent les seuls faits de sa vie militaire aux Indes.

La guerre, lui refusant les dramatiques épisodes des combats et des luttes, il rechercha dans les grandes chasses, les émotions et les périls des rencontres avec les bêtes fauves.

Tantôt monté sur un éléphant, il chassait ou le tigre redoutable, ou le rhinocéros ; mais plus souvent le cerf, le chevreuil ou l'élan.

Que d'aventures survenues au courant de ces expéditions, que le galant capitaine, (car son avancement avait marché avec le temps), racontait-il avec beaucoup de verve !

La publication en volume du récit des chasses du capitaine de Montenach à Ceylan, aurait obtenu tout le succès

de celles de Gérard, le tueur de lions, ou de Bonbonnel, le tueur de panthères, deux officiers français morts à la peine.

Après dix ans de ces exercices, sous un ciel meurtrier pour les Européens, le brave capitaine, sérieusement atteint dans sa santé, se décida à abandonner l'armée au bout de dix-sept ans de service, dont neuf aux Indes.

Il prit cette détermination malgré les avis de son colonel, qui lui prédisait un splendide avenir militaire ; car, à 32 ans, notre Canadien était le plus ancien capitaine du régiment.

En 1856, il revint respirer l'air natal pour rétablir sa santé ébranlée.

A son retour au Canada, il fut nommé major de brigade à Saint-Hyacinthe, et subséquemment, député-adjutant général du septième district militaire.

Le major de Montenach consacra tout son temps, son énergie et une partie de sa fortune, à travailler au succès de la milice canadienne.

M. Théodore de Montenach était célibataire, et possédait une grande fortune.

Il était co-proprétaire de la seigneurie de Belœil avec sa sœur, (madame Thomas Ryan), depuis la mort de sa mère (1870).

Il alla demeurer à l' " île-aux-Cerfs " (1), qu'il a habitée et possédée jusqu'en 1882, époque où il vint demeurer à Montréal chez sa sœur, madame Wilhelmine de Montenach, épouse de l'honorable Thomas Ryan.

M. de Montenach a toujours été un citoyen honorable ; il était un type du parfait gentilhomme.

Sa position et son urbanité lui avaient fait un nombreux cercle d'amis.

Le major de Montenach était un homme d'une haute sta-

---

(1) Cette île est située dans le Richelieu, vis-à-vis le haut de la paroisse de Saint-Marc, à l'embouchure du Ruisseau de Belœil, et près de la seigneurie de Belœil.

ture, et d'un extérieur imposant qui révélait le militaire. Ses manières avaient le cachet de la distinction, et dénotaient un esprit droit, un cœur généreux et une âme fière, mais compatissante. Il savait se dévouer à ses amis, et soulager la misère des pauvres.

Il était catholique, et mourut à Montréal, chez sa sœur, madame Thomas Ryan, le 13 octobre 1885 ; il fut inhumé à Longueuil, dans la nouvelle église avec les autres membres de sa famille, le 23 octobre de la même année.

#### NOTES SUR LA POLITIQUE DEPUIS 1867.

Longueuil a beaucoup varié dans ses opinions politiques. Et certes, ce ne sont pas les occasions qui ont manqué pour rendre publiques ces variantes de l'opinion ! Le comté de Chambly a subi de 1867 à 1887 pas moins de seize élections, tant locales que fédérales ! et pas une seule par acclamation !

#### ÉLECTIONS FÉDÉRALES.

—1867—

1o. 1867.—La première élection dont nous avons à nous occuper eut lieu peu après l'établissement de la Confédération. (1)

La lutte, dans le comté de Chambly comme ailleurs, se fit sur le mérite du nouveau système confédératif. Le candidat conservateur était M. Pierre-Basile Benoit, cultivateur de la paroisse de Saint-Hubert, et aujourd'hui surintendant du canal de Chambly. Le parti libéral était représenté par feu l'honorable Wilfrid Dorion, alors avocat de Montréal, et plus tard, juge de la cour supérieure.

La lutte fut vive ; mais M. Benoit fut élu par une

---

(1) Qui fut solennellement inaugurée et fêtée le 1er juillet 1867.

bonne majorité, si nous en croyons l'état de votation suivant :

	BENOIT votes donnés.	DORTON votes donnés.
Longueuil . . . . .	202	98
Boucherville . . . . .	127	112
Saint-Bruno . . . . .	106	96
Saint-Hubert . . . . .	82	27
Saint-Lambert . . . . .	50	2
Chambly . . . . .	124	191
	<hr/>	<hr/>
	691	526
Majorité pour M. Benoit . . . . .	165	

Longueuil approuvait donc carrément le système confédératif, et donnait la forte majorité de 104 voix au candidat conservateur.

—1872—

20. 1872.—Cette fois-ci, il n'y eut pas de questions importantes de soulevées dans la lutte. On y discuta surtout la question de savoir si la Confédération avait bien rencontré les vues de la province de Québec.

Le comté de Chambly renouvela le mandat de M. Benoit, qui luttait contre M. Tancred de Grosbois, médecin, alors de Saint-Bruno, et maintenant de Roxton Falls, et député du comté de Shefford au parlement provincial.

	BENOIT.	DE GROSBOIS.
Longueuil, village, No. 1 . . . . .	70	43
do do No. 2 . . . . .	74	53
do paroisse . . . . .	50	55
Saint-Lambert . . . . .	40	9
Saint-Hubert . . . . .	106	21
Chambly Canton . . . . .	28	53
do Bassin . . . . .	41	35
do paroisse, No. 1 . . . . .	43	50
do do No. 2 . . . . .	54	67

Saint-Basile . . . . .	44	54
Saint-Bruno . . . . .	79	62
Boucherville, village . . . . .	41	48
do paroisse No. 1 . . . . .	91	27
do do No. 2 . . . . .	28	54
	<hr/>	<hr/>
	789	631
Majorité pour M. Benoit . . . . .	158	

Longueuil continuait encore à donner une majorité conservatrice, quoique considérablement réduite.

—1874—

30. 1874.—Le gouvernement conservateur de sir John A. Macdonald avait résigné sur la question du *chemin de fer du Pacifique*, et le parlement fut de suite dissout pour un appel au peuple.

Pas besoin de dire que la lutte se fit exclusivement sur le terrain du scandale du Pacifique.

Le parti conservateur fut balayé d'un bout à l'autre de la Puissance. Le comté de Chambly suivit l'impulsion générale, et élut M. Amable Jodoin, libéral.

La lutte fut excessivement contestée ; on en vint même aux voies de fait, et il fallut l'influence de citoyens haut placés pour empêcher l'effusion du sang.

Voici l'état de votation à cette élection :

1874	P. B. BENOIT.	A. M. JODOIN
Longueuil, village, No. 1 . . . . .	39	52
do do No. 2 . . . . .	65	73
do do No. 3 . . . . .	51	97
do paroisse . . . . .	60	73
Saint-Lambert . . . . .	25	47
Saint-Basile . . . . .	48	54
Chambly Canton . . . . .	24	74
do Bassin . . . . .	32	41
do paroisse, No. 1 . . . . .	9	78
do do No. 2 . . . . .	44	42



Saint-Bruno, No. 1.....	19	31
do No. 2.....	69	25
Saint-Hubert.....	111	27
Boucherville, paroisse.....	26	51
do village.....	86	19
	<hr/>	<hr/>
	742	848
Majorité pour M. Jodoin, libéral.....		106

Longueuil, pour la première fois, donnait une majorité libérale.

—1874—

40. 1874.—M. Benoit, croyant que le succès de son adversaire était dû à des menées corruptrices, contesta son élection et réussit à la faire annuler.

Le combat recommença de nouveau entre les mêmes adversaires, et de nouveau M. Benoit resta sur le carreau.

Les mêmes scènes de violence, qui avaient caractérisé l'élection précédente, se renouvelèrent au grand dégoût des électeurs paisibles.

Voici l'état des polls. (30 déc. 1874.)

	P. B. BENOIT majorité.	A. JODOIN majorité.
Longueuil, ville.....	0	68
do paroisse.....	0	10
Saint-Lambert.....	0	3
Chambly.....	0	121
Saint-Basile.....	0	6
Saint-Hubert.....	94	0
Saint-Bruno.....	43	0
Boucherville.....	25	0
	<hr/>	<hr/>
	162	208
Majorité pour M. Jodoin.....		46

Longueuil continuait à préférer le parti libéral par une majorité raisonnable.

—1876—

50. 1876.—Les tribunaux, saisis de nouveau de l'élection du comté de Chambly, annulèrent l'élection précédente, et privèrent M. A. Jodoin de ses droits politiques pour corruption personnelle.

M. Benoit, ramené de l'avant par le parti conservateur, lutta contre feu le Dr. Alfred Fortier, médecin de Longueuil; M. Benoit réussit enfin à reprendre son mandat, bien gagné par trois élections consécutives et deux contestations.

	P. B. BENOIT.	A. FORTIER.
Saint-Hubert.....	133	21
Boucherville village.....	39	45
do paroisse.....	125	52
Saint-Bruno.....	47	38
Saint-Basile.....	45	43
Chambly Bassin.....	53	43
do Canton.....	45	68
do paroisse.....	57	69
Longueuil ville, Q. E.....	55	59
do do Q. C.....	82	86
do do Q. O.....	59	108
do paroisse.....	124	106
Saint-Lambert.....	49	25
	913	763
Majorité pour M. Benoit, conservateur.....		150

L'influence personnelle du Dr. Fortier, et sa qualité de citoyen de Longueuil, lui assurèrent une bonne majorité à Longueuil.

—1878—

60. 1878.—La lutte électorale se fit cette année-là sur la fameuse question de la PROTECTION.

Le peuple canadien, fatigué par trois longues années de misère et de dépression commerciale, accueillit avec

enthousiasme l'idée d'un tarif protecteur et répudia le gouvernement Mackenzie. La déroute du parti libéral n'avait de précédent que celle des conservateurs en 1874. M. P. B. Benoit réussit à garder le mandat du comté de Chambly par une faible majorité sur son adversaire, M. S. T. Willett, riche manufacturier du Canton de Chambly.

Longueuil et Chambly donnèrent de fortes majorités libérales.

	1878.	P. B. BENOIT.	S. T. WILLETT
Longueuil, ville.....	187	225	
do paroisse.....	79	71	
Boucherville.....	183	96	
Saint-Bruno.....	102	37	
Saint-Basile.....	42	49	
Chambly Bassin.....	48	52	
do Canton.....	15	133	
do paroisse.....	49	105	
Saint-Hubert.....	134	29	
Saint-Lambert.....	48	46	
		887	843
Majorité pour M. Benoit.....	44		

—1882—

70. 1882.—Il n'y eut lutte à cette élection qu'entre conservateurs, et M. Benoit se fit réélire une cinquième fois en battant son opposant, M. F. X. N. Berthiaume, notaire, de la paroisse de Saint-Bruno.

	1882.	BENOIT.	BERTHIAUME
Longueuil, ville.....	160	69	
do paroisse.....	71	15	
Saint-Lambert.....	26	1	
Boucherville, village.....	54	21	
do paroisse.....	85	20	
Saint-Hubert.....	114	13	

Saint-Basile.....	44	36
Saint-Bruno.....	101	64
Chambly.....	199	75
	<hr/>	<hr/>
	854	314
Majorité pour M. Benoit.....	540	

—1886—

80. 1886.—M. Benoit résigna son mandat pour accepter la haute position de surintendant du canal Chambly. Il fallut donc ouvrir le comté de Chambly.

Toute la province de Québec retentissait alors des appels les plus vigoureux à la nationalité canadienne-française. Quelques mois auparavant, la justice avait fait subir la peine capitale à Louis Riel, le célèbre métis du Nord-Ouest.

L'élection du comté de Chambly était la première occasion donnée au peuple de se prononcer sur l'importante question de Riel.

Les conservateurs choisirent comme leur candidat M. I. A. Jodoin, avocat de la ville de Longueuil, qui accepta franchement la position, et se déclara prêt à supporter le gouvernement fédéral. Le parti conservateur avait choisi l'homme le plus influent du comté ; il comptait avec juste titre sur la grande réputation d'honnêteté et de capacité de M. I. A. Jodoin pour attirer la victoire de son côté. Le parti libéral avait choisi de son côté M. Raymond Préfontaine, avocat de Montréal, homme actif, dévoué à la lutte, orateur influent, et qui blâmait le ministère Macdonald d'avoir laissé exécuter Louis Riel.

La lutte fut chaude, mouvementée, passionnée même. Les libéraux sentaient qu'il fallait faire de la première élection une première victoire ; les conservateurs voulaient briser de suite par une défaite le mouvement Riel.

Après un travail inouï, après un torrent de discours de toutes nuances, le parti libéral triompha par une majorité

de 81 voix. On s'accorde à dire que cette lutte fut la plus chaude depuis l'établissement de la Confédération.

Longueuil donna la plus forte majorité qu'il ait jamais donnée au parti libéral. Voici les chiffres :

1886.	T. A. JODOIN.	R. PRÉFONTAINE.
Saint-Lambert.....	39	27
Paroisse de Longueuil.....	58	74
Ville de Longueuil No. 1.....	44	66
do do No. 2.....	23	67
do do No. 3.....	65	78
do do No. 4.....	39	63
Paroisse de Boucherville.....	78	75
Village de Boucherville.....	50	65
Paroisse de Saint-Bruno, No. 1....	71	24
do do No. 2....	15	23
Saint-Basile.....	43	62
Paroisse Chambly, No. 1.....	18	51
do do No. 2.....	39	39
Village Bassin Chambly.....	86	47
do Canton do.....	62	90
Paroisse de Saint-Hubert.....	91	51
	821	902
Majorité pour M. Préfontaine.....		81

—1887—

90. 1887.—M. Préfontaine, l'heureux vainqueur dans la lutte du 30 juillet 1886, ne put cependant pas siéger, sans avoir à subir une nouvelle élection.

En effet, le parlement fut dissout dès le commencement de 1887, et la date des nouvelles élections fédérales fixée au 22 février 1887.

Le parti conservateur, par ses délégués réunis à Saint-Hubert, choisit de nouveau M. Isaïe A. Jodoin comme son candidat ; M. Préfontaine, après son dernier succès, était le dat naturel du parti libéral.

La lutte recommença plus vive que jamais. La nouvelle loi électorale donnait droit de vote à une foule de nouveaux électeurs, et le travail de cabale s'en augmentait en conséquence.

La fortune favorisa de nouveau M. Préfontaine qui resta maître du champ de bataille par la majorité de 46 voix ! Longueuil diminuait la majorité libérale, tandis que Chambly augmentait considérablement la sienne.

Voici l'état des polls :

1887.	JODOIN.	PRÉFONTAINE
Ville de Longueuil, No. 1.....	53	76
do do No. 2.....	49	69
do do No. 3.....	73	66
do do No. 4.....	46	63
Paroisse de Longueuil No. 1.....	38	40
do do No. 2.....	44	67
Saint-Lambert.....	75	33
Village de Boucherville.....	68	78
Paroisse de Boucherville No. 1....	60	45
do do No. 2....	41	60
Paroisse de Saint-Hubert No. 1....	62	41
do do No. 2....	43	27
Paroisse de Saint-Bruno, No. 1....	66	23
do do No. 2....	47	29
Paroisse de Saint-Basile.....	53	74
Paroisse de Chambly, No. 1.....	45	61
do do No. 2.....	24	62
Village Bassin de Chambly, No. 1..	38	29
do do do No. 2..	47	32
do Canton de Chambly, No. 1.	20	47
do do do No. 2:	33	49
	1025	1071
Majorité pour M. Préfontaine.....		46

## ÉLECTIONS PROVINCIALES.

—1867—

10. 1867.—La première élection provinciale eut lieu de suite après l'organisation de la nouvelle province de Québec. Le terrain de la discussion était à peu près le même que pour l'élection fédérale.

Feu M. J. Bte. Jodoin, cultivateur de la paroisse de Boucherville, et candidat conservateur, battit M. François David, cultivateur de la paroisse de Saint-Hubert par 158 voix de majorité. M. David représentait le parti libéral.

## ETAT DES POLLS.—1867.

	JODOIN.	DAVID.
Boucherville.....	126	110
Longueuil.....	205	94
Saint-Bruno.....	108	91
• Chambly.....	125	189
Saint-Hubert.....	68	40
Saint-Lambert.....	44	6
	<hr/>	<hr/>
	676	530
	530	
	<hr/>	
Majorité pour M. J.-Bte. Jodoin...	146	

—1871—

20. 1871.—M. Gédéon Larocque, alors médecin de Longueuil, et aujourd'hui sergent d'armes de la province de Québec, défit M. P. B. Benoit, déjà député à Ottawa, et qui aspirait au double mandat.

M. Larocque se présentait comme libéral indépendant, et ce titre, joint à sa popularité personnelle, lui donna une majorité écrasante dans Longueuil, et 198 voix de majorité dans le comté.

1871.	BENOIT.	LAROCQUE.
Saint-Lambert.....	14	20
Longueil paroisse.....	13	88
do village.....	57	137
Boucherville paroisse.....	103	76
do village.....	29	31
Saint-Bruno.....	65	83
Chambly paroisse.....	62	106
do village Bassin.....	29	43
do do Canton.....	18	56
Saint-Hubert.....	61	45
Saint-Basile.....	37	1
	488	686
Majorité pour M. Larocque.....	198	

M. Benoit avait résigné le premier soir de la votation.

## —1875—

30. 1875.—Pour la première fois à cette élection, M. R. Préfontaine se présenta comme candidat devant les électeurs du comté de Chambly, et fut élu sur son adversaire, M. Thimothée Sauriol, alors médecin de Saint-Bruno, et aujourd'hui prêtre et professeur au séminaire de Sainte-Thérèse.

1875.	SAURIOL.	PRÉFONTAINE
Boucherville village.....	39	49
do paroisse.....	123	60
Saint-Bruno.....	102	36
Saint-Basile.....	40	46
Chambly Bassin.....	42	53
do paroisse.....	44	103
do Canton.....	28	81
Saint-Hubert.....	120	25
Saint-Lambert.....	13	22



Longueuil paroisse.....	76	80
do ville (poll marché).....	42	117
do do (do Viger).....	75	88
do do (do Hurtcau).....	47	65
	791	825
Maj. pour M. Préfontaine, libéral..		34

—1878—

40. 1878.—M. Letellier de St-Just, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, avait dissout le parlement local, et renvoyé le ministère de Boucherville-Angers qui contrôlait une forte majorité à l'Assemblée Législative.

Le combat électoral roula uniquement sur cet acte du gouverneur, acte appelé communément : *coup d'Etat Letellier*.

Le comté de Chambly blâma par son vote la conduite du chef de la province, et envoya en chambre M. Stanislas D. Martel, médecin, du Bassin de Chambly, qui défit M. Préfontaine par la petite majorité de six voix.

1878.	MARTEL.	PRÉFONTAINE
Longueuil, paroisse, No. 1.....	33	38
do do No. 2.....	29	38
Longueuil, ville, No. 1.....	24	38
do do No. 2.....	37	77
do do No. 3.....	66	57
do do No. 4.....	49	57
Saint-Lambert.....	25	41
Boucherville, paroisse.....	113	63
do village.....	55	52
Saint-Bruno.....	91	42
Saint-Basile.....	41	43

Chambly, paroisse.....	59	85
do Bassin.....	63	45
do Canton.....	25	102
Saint-Hubert.....	113	39
	<hr/>	<hr/>
	823	817
Majorité pour M. Martel, conservateur.	6	

—1879—

50. 1879.—L'élection du Dr Martel avait été contestée et annulée, parce que l'on s'était servi de listes électorales incorrectes.

La lutte recommença entre les mêmes candidats, et le parti libéral, cette fois, fut plus heureux que précédemment.

1879.	Nos.	MARTEL.	PRÉFONTAINE
Longueuil, ville.....	1	39	58
do do.....	2	16	53
do do.....	3	59	74
do do.....	4	38	53
do paroisse.....	5	63	82
Saint-Lambert.....	6	29	74
Boucherville, village.....	7	63	33
do, paroisse.....	8	31	57
do do.....	9	73	18
Saint-Hubert.....	10	111	38
Saint-Bruno.....	11	73	21
do.....	12	23	34
Saint-Basile.....	13	41	55
Chambly Bassin.....	14	55	41
do Canton.....	15	37	99
do paroisse.....	16	17	55
do do.....	17	60	44
		<hr/>	<hr/>
		828	889
Majorité pour M. Préfontaine, libéral:.....			61

Longueuil vit dans ses murs une grande assemblée politique, tenue par les libéraux ; l'honorable Gustave Joly, alors premier ministre, et presque tous ses collègues au ministère, adressèrent la parole devant une foule d'électeurs.

—1881—

60. 1881.—Le Dr. Martel revint à la charge contre son adversaire (M. Préfontaine) à cette nouvelle élection, et réussit à le battre par une imposante majorité de 109.

La conduite politique de feu l'honorable L. A. Sénécal, alors surintendant du chemin de fer du Nord, servait de thème à tous les discours politiques.

L'honorable J. A. Chapleau, premier ministre, vint lui-même aider de sa parole, à Longueuil, le Dr. Martel. L'assemblée fut marquée de scènes tout à fait disgracieuses, et indignes d'une population polie et paisible.

1881.	MARTEL.	PRÉFONTAINE.
Saint-Lambert .....	28	43
Longueuil, paroisse No. 1.....	28	35
do do No. 2.....	32	31
Longueuil, ville No. 1.....	36	38
do do No. 2.....	25	38
do do No. 3.....	55	48
do do No. 4.....	35	43
Boucherville, paroisse.....	90	64
do village.....	57	36
Saint-Bruno.....	81	36
Saint-Basile.....	40	49
Chambly paroisse.....	79	67
do Bassin.....	57	27
do Canton.....	41	73
Saint-Hubert.....	96	43
	780	671
Maj. pour Dr. Martel, conservateur		109

—1886—

70. 1886:—Cette élection, survenant de suite après la lutte fédérale du 30 juillet, annonçait une victoire certaine pour le candidat libéral.

La question Riel fit tous les frais de la discussion, et M. Antoine Rocheleau, cultivateur de Saint-Hubert, sortit vainqueur de la lutte avec la jolie majorité de 50 voix. Voici l'état de votation de cette dernière élection, qui est contestée devant les tribunaux pour corruption.

1886.	MARTEL.	ROCHELEAU.
Saint-Lambert . . . . .	54	33
Longueuil, paroisse No. 1 . . . . .	32	50
do do No. 2 . . . . .	32	32
Longueuil, ville No. 1 . . . . .	43	69
do do No. 2 . . . . .	27	56
do do No. 3 . . . . .	73	65
do do No. 4 . . . . .	37	60
Boucherville, paroisse No. 1 . . . . .	27	65
do do No. 2 . . . . .	54	11
Boucherville, village . . . . .	49	61
Saint-Bruno, paroisse No. 1 . . . . .	57	27
do do No. 2 . . . . .	13	22
Saint-Basile do . . . . .	43	61
Chambly do No. 1 . . . . .	15	48
do do No. 2 . . . . .	45	40
Chambly Bassin . . . . .	90	44
do Canton . . . . .	61	94
Saint-Hubert . . . . .	90	54
	842	892
Maj. pour M. A. Rocheleau, libéral.		50

†

## CHAPITRE XXII

(1840-1889)

LONGUEUIL—PROGRÈS MATÉRIEL.

SOMMAIRE.—Traverse entre Longueuil et Montréal—Les *horse-boats*—Les premiers bateaux à vapeur : le *Jérémie*, l'*Union-Canadienne*, le *Longueuil*, etc.—Société Jodoin-Lespérance—Le *Capt. Lespérance*—Compagnie de Navigation de Longueuil—Compagnie Richelieu—Explosion d'une bouilloire en 1856 ; terrible catastrophe—Chemins de fer—Le Saint-Laurent et Atlantique—Le Grand-Tronc—Le *South Eastern*—Le chemin de fer sur la glace—Le Montréal et Sorel—Le *Suburbain*—Fonderies et brasseries—Bonus Ives, Crevier et autres—Plan du village de Longueuil en 1835 ; légende explicative—Grandes inondations—Quai du Gouvernement—Recensements de 1844, 1851, 1861, 1871 et 1881—Estimation de Longueuil et du comté de Chambly en 1887—Historique des rues de la ville de Longueuil, et des chemins de la paroisse.

## TRAVERSE ENTRE LONGUEUIL ET MONTRÉAL.

La grande facilité de communications entre Longueuil et sa voisine, la grande cité de Montréal, a été de tout temps, l'objet du travail le plus opiniâtre de la part des citoyens de Longueuil.

Par sa position naturelle, Longueuil se trouve être le rendez-vous de tous les habitants d'un grand nombre de

paroisses de la rive sud, qui veulent atteindre Montréal ; jusqu'à la construction du pont Victoria, tous les voyageurs et les commerçants passaient nécessairement par Longueuil, et ne le quittaient que pour traverser le fleuve, et arriver ainsi à la métropole du Canada.

La position est bien changée ; ceux qui préfèrent le chemin de fer à la route plus sûre de la voiture ne passent plus par Longueuil, mais par Saint-Lambert et le pont Victoria.

Il est tout naturel qu'il y ait eu dès l'établissement de Longueuil une traverse plus ou moins régulière entre cette ville et Montréal.

Nous voyons que dès avant 1740, la Révérende Sœur d'Youville avait placé un bateau passeur entre Longueuil et Montréal. Les profits que rapportait cette ligne servaient à sustenter l'œuvre de bienfaisance que cette admirable religieuse venait de créer au sein du Canada.

Plus tard, en 1775, nous voyons que Jacques Roussain, qui était *passager* (1) de Montréal à Longueuil, prêta ses canots aux Bostonnais pour leur aider à traverser une partie de leurs hommes, qui étaient encore au fort de Longueuil.

Le Rév. Borthwick, dans son volume *The Montreal Prison History*, dit qu'un nommé Alexis Patenaude pétitionna le gouvernement, le 30 avril 1801, pour avoir le droit de tenir une traverse régulière entre Longueuil et Montréal.

La traverse régulière par canot a dû subsister jusque vers 1828 ou 1830, alors qu'elle fut remplacée par celle de bateaux mus par les chevaux, et si longtemps connus dans nos campagnes sous le nom de *horse-boats*.

Il y eut deux traverses de canots à Longueuil, tenues pendant plusieurs années, l'une au village, et l'autre à l'extrémité du *chemin de montée* de la Côte-Noire. (2)

(1) On appelait *passager* celui qui tenait des canots à la disposition du public pour le traverser d'une rive à l'autre.

(2) La traverse tenue par Patenaude se trouvait au *chemin de montée* de la Côte-Noire, vis-à-vis le haut de l'île Sainte-Hélène ; Patenaude fut remplacé dans cette traverse par Solomon Cusson et quelques autres personnes.

## LE JÉRÉMIE.

Cependant les anciens de la paroisse et du comté affirment positivement que dès avant 1830, il y eut à Longueuil une traverse tenue par bateau à vapeur ; suivant quelques-uns, ce bateau aurait traversé vers 1825, et s'appelait le *Jérémie* ; il voyageait de chez un nommé Mongeon, à Longueuil, vis-à-vis la rue Saint-Etienne, jusqu'à Hochelaga ; il appartenait à un nommé Jérémie ; suivant les autres, il appartenait à un Chalifoux, de Laprairie, et ce dernier en était le capitaine. D'après ceci, nous pouvons naturellement en conclure que le propriétaire en était le capitaine, et devait être Jérémie Chalifoux. Tous s'accordent à dire que ce bateau traversa pendant deux années, savoir, 1825 et 1826 ; le fait d'une traverse par bateau à vapeur à cette époque nous semble évidemment établie.

## L'UNION CANADIENNE.

Après un long intermède, une compagnie essentiellement canadienne, composée presque entièrement de cultivateurs de Longueuil, se forma et entreprit la construction d'un nouveau bateau, qui ferait le trajet entre Longueuil et Montréal ; on lui donna le nom pompeux d'*Union Canadienne*, et M. Alexis-Etienne Préfontaine en fut nommé le premier capitaine.

La traverse se faisait à Hochelaga, et le quai à Longueuil avait été bâti, vis-à-vis la rue Saint-Etienne, chez un nommé Mongeon qui tenait hôtel.

Le premier voyage, ou voyage d'essai de ce nouveau bateau, eut lieu mercredi le 15 juillet 1834, et fut l'occasion d'un bien triste accident. L'un des ingénieurs, au moment du départ, voulut placer de l'huile sur quelques pièces du mécanisme ; mais la machine mise en mouvement trop tôt, lui trancha la tête ; l'une des raies de la roue d'air (ou volant) l'avait atteint à pleine vitesse.

L'*Union Canadienne* tint le service entre notre ville et Montréal (Hochelaga) durant les saisons de 1834 et 1835 (1).

Avant le départ de l'*Union Canadienne*, M. le capitaine White mit un petit steamboat, qui, dit-on, portait le nom de *Montréal*, pour faire opposition au premier ; mais il ne voyagea que pendant une ou deux saisons, et il abandonna bientôt le service.

#### HORSE-BOATS.

Le système des *horse-boats* remplaça la vapeur, et on continua ainsi la traverse entre Longueuil et Hochelaga jusqu'en 1842, alors que le gouvernement plaça le bateau à vapeur *Longueuil*, premier du nom. Plusieurs anciens nous affirment qu'un *horse-boat*, appartenant au capitaine White, avait fait le service traversier entre Longueuil et Hochelaga vers les années 1826 et 27, et que ces traverses par *horse-boat* continuèrent par divers propriétaires jusqu'au commencement des bateaux à vapeur. Le capi-

(1) Il y a toute une légende attachée à la destinée de ce bateau. Voici ce que la tradition rapporte à son sujet

Ce *steamboat*, après avoir fait la traversée de Longueuil pendant deux ans, fut placé sur le Richelieu pour faire le service entre Chambly et Montréal. M. Victor Chénier était alors capitaine de ce steamer.

Un jour qu'il était au quai de Chambly, le feu prit à bord, et le bateau fut complètement incendié ; le progrès de l'incendie avait été si rapide, que mademoiselle Chénier, fille du capitaine, et qui était à bord, faillit périr ; ce ne fut que grâce aux efforts inouis de son père qu'elle dût d'échapper à la mort.

Le bateau était complètement détruit ; les machines furent achetées et transportées à Saint-Denis pour y servir à faire mouvoir un moulin à farine ; ce moulin aurait aussi subi le même malheur, et serait devenu la proie des flammes.

La machine fut cependant revendue et placée de nouveau avec certains changements dans un bateau qui a porté le nom de *David-Ames* ; ce dernier fit le service encore à Longueuil en 1843.

Le *David-Ames*, devenu vieux, fut rebâti avec la même machine, et porta le nom de *Sainte-Marie* ; ce dernier, détruit par les années, fut vendu en 1869 par la compagnie de Longueuil à un Québécois qui le fit radouer, pour le voir brûler peu de temps après.

La même machine servit encore à la construction d'un nouveau bateau que l'on a nommé *Hector*, et qui voyage encore comme remorqueur.



taine Ed. Lespérance avait lui-même été propriétaire d'un *horse-boat*, avant d'avoir des bateaux à vapeur.

L'année 1842 vit le commencement d'une traverse permanente par bateau à vapeur.

La compagnie des *horse-boats*, conduite alors sous les auspices de la société Jodoin-Lespérance, soutint pendant quelque temps la rude opposition que lui faisait le *Longueuil*. Mais la victoire devait rester à la vapeur ; et, en 1843, (le 20 avril), la société Jodoin-Lespérance faisait faire le premier voyage à leur nouveau bateau à vapeur, le *David-Ames*, entre Longueuil et le Pied-du-Courant.

#### SOCIÉTÉ JODOIN-LESPÉRANCE.

La carrière des *horse-boats* s'était terminée l'année précédente, le 30 novembre 1842.

La société Jodoin-Lespérance fut propriétaire des bateaux-traversiers entre Longueuil et Montréal pendant un grand nombre d'années.

La compagnie était sagement administrée par le Capt Lespérance avec toute l'économie et l'intelligence possible.

En même temps, on faisait augmenter les profits de la compagnie et on rendait d'immenses services aux habitants de Longueuil, auxquels on donnait toute la facilité possible de communication avec Montréal, et avec des conditions les plus avantageuses ; un grand nombre de pauvres passaient le plus souvent gratuitement.

#### COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LONGUEUIL.

Lors de la dissolution de cette société, M. Edouard Lespérance ne pouvant acquérir à lui seul tout le matériel de la société, et désirant garder à Longueuil les bureaux de cette compagnie, communiqua ses vues à un ami, M. Isidore Hurteau, qui était l'un des citoyens les plus influents de Longueuil et qui, lui aussi avait à cœur le progrès du vil-

lage ; ils se mirent en société, et achetèrent tout le matériel de la société Jodoin-Lespérance.

Après avoir consulté quelques-uns de leurs amis, ils résolurent de former une société à fonds social. Ils firent une requête à la législature, et obtinrent un acte d'incorporation (1) ; la compagnie reçut le nom de "*Compagnie de Navigation de Longueuil.*"

Les actions de la compagnie furent fixées à un montant très peu élevé, (\$10) ; ce qui permit à un grand nombre de cultivateurs de devenir actionnaires, et de donner ainsi plus d'encouragement à la nouvelle compagnie.

Plusieurs des amis du village prirent des parts pour des montants plus ou moins élevés, et par ce moyen, devinrent directeurs de la compagnie ; voici les noms des premiers qui figurent parmi les directeurs : MM. S. Bonneville, O. Dufresne, P. Moreau, (2) H. Cotté, P. E. Hurteau et Isidore Hurteau. Aussitôt la charte obtenue, la compagnie s'organisa en retenant les services du Capt. Lespérance comme directeur-gérant.

Dès le début de la nouvelle compagnie, M. F. X. Beaudry, millionnaire bien connu de Montréal, qui avait désiré acheter la société, Jodoin-Lespérance, mit un bateau traversier appelé *Fashion*, ayant M. Bruno Normandin (3) pour capitaine, et qui faisait le service au quai du Grand Tronc, pour faire concurrence à la compagnie qui venait de s'organiser.

(1) 29 Vict. chap. 86, sanctionné le 18 septembre 1865.

(2) M. P. Moreau, homme d'une grande probité et très fervent chrétien, avocat de capacité reconnue, était citoyen de Longueuil depuis plusieurs années, et prenait un vif intérêt au développement de la localité ; il ne voulut accepter aucune charge dans l'administration locale, à part celle de commissaire d'école ; il contribua pour beaucoup à nous procurer l'établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes. Il était d'un grand secours à ses amis par les sages conseils qu'il était toujours content de donner, et que ses amis mettaient avantageusement en pratique. M. Moreau mourut à Longueuil le 28 février 1880 à l'âge de 75 ans et y fut inhumé le 3 mars suivant, dans un caveau privé appartenant à la famille.

(3) Maire de la ville de Longueuil en 1882.

Pour faire cesser cet état de choses, la nouvelle compagnie céda un certain nombre d'actions à M. Beaudry, et la concurrence s'éteignit.

Le résultat des opérations de la compagnie fut des plus satisfaisants ; elle continua ainsi jusqu'à la mort du capitaine Lespérance, arrivée le 13 novembre 1868. (1)

L'administration tomba alors entre les mains d'un autre citoyen bien cher à Longueuil, M. Isidore Hurteau, qui continua à gérer de la même manière, et avec le même succès que son prédécesseur, en donnant tout l'avantage possible aux citoyens de la paroisse, et surtout du village de Longueuil.

M. Ovide Dufresne lui succéda comme gérant le 18 décembre 1879.

La compagnie du chemin de fer du *Sud-Est*, qui avait son terminus depuis quelques années à Longueuil, et qui

(1) Voici quelques extraits pris de la *Minerve* du 14 novembre 1868, au sujet du capitaine Lespérance.

“ Les espérances que nous entretenions sur l'état de M. le capt. Lespérance, gérant de la compagnie de navigation de Longueuil, ont été de courte durée. Nous avons le regret d'enregistrer aujourd'hui la mort de ce citoyen, dont le travail et l'énergie ont profité surtout au pays dont il a aidé à développer les ressources.

“ Hier, tous les vapeurs de la *Compagnie du Richelieu* avaient leurs pavillons à mi-mat pour prendre part au deuil de leur *secour* de Longueuil, et pour rendre hommage à la mémoire d'un vétéran de la navigation.

“ Il donna pendant toute sa vie le spectacle édifiant des vertus qui ornent le cœur de l'homme juste.

“ Le capitaine Lespérance ne laisse pas d'enfants pour déplorer sa perte, mais il laisse une épouse, et un grand nombre de parents et amis qui le regretteront longtemps.

“ Les ouvriers et surtout les pauvres du village déploreront sa perte ; car il avait le talent dans ses entreprises, d'assurer les moyens d'existence aux nécessiteux qui n'avaient plus d'ouvrage.

“ Le capt. Lespérance par son industrie, son travail assidu, a contribué pour beaucoup à l'avancement du village de Longueuil ; il y prit une part active pendant plusieurs années comme conseiller et comme commissaire d'école ; il a terminé sa vie laborieuse par la surveillance de travaux considérables lors de la construction du splendide vapeur le *Longueuil*, appartenant à la *Société de Navigation de Longueuil*, dont il était le Directeur-Gérant.”

désirait ardemment le contrôle de la compagnie de Navigation pour en obtenir un service spécial pour le transport de son fret de Longueuil à Montréal, parvint à acquérir un montant suffisant d'actions pour s'en emparer. On fit construire alors par la compagnie de Navigation, le steamer *South-Eastern*. M. O. Dufresne avait été envoyé à cet effet aux Etats-Unis dans l'automne de 1880, pour examiner un bateau qui pouvait servir de modèle à la construction du *South-Eastern*.

Ce bateau transporta les chars entre Longueuil et Hochelaga pendant quatre ou cinq ans; il cessa d'être utile dans l'été de 1887, alors que le chemin de fer *Pacifique Canadien*, qui avait l'administration de la compagnie du chemin de fer du *Sud-Est*, termina son pont à Lachine.

M. Dufresne avait été remplacé comme gérant en 1885 par le capitaine Charles Bourdon.

#### COMPAGNIE RICHELIEU.

La *Compagnie de Navigation du Richelieu*, poussée par l'ambitieuse activité de son président, feu l'hon. L. A. Senécal, et éblouie par les succès financiers de la *Compagnie de Longueuil*, résolut de profiter de la mort du millionnaire F. X. Beaudry pour acheter la *Compagnie de Longueuil*.

La succession Beaudry, qui possédait plus de la moitié des parts, vendit le tout à la *Compagnie du Richelieu*. Quelques autres actionnaires en firent autant; de sorte qu'aujourd'hui la *Compagnie de Longueuil* n'existe plus que nominalement. La *Compagnie Richelieu*, qui domine sur tout le fleuve Saint-Laurent, en est la maîtresse absolue, depuis 1886.

Depuis l'établissement permanent de la traverse par bateaux à vapeur, les différents bateaux suivants ont tenu la ligne entre Longueuil et le Pied-du-Courant, les uns continuellement, les autres, *per intérim*.

Le *Sainte-Hélène*, le *Sainte-Marie*, l'*Aigle*, l'*Hochelaga Ier.*, le *Longueuil Ier.*, le *Longueuil II*, le *Montarville*, le *South-Eastern*, l'*Hochelaga II*, le *Longueuil III*.

La *Compagnie de Longueuil* a bâti à Longueuil un quai splendide, qui a coûté au delà de trente mille piastres, et qui suffit amplement aux besoins de la navigation.

Le *Longueuil*, sous l'habile direction de son capitaine actuel, le capt. FERDINAND JODOIN, a rapporté en 1878 la jolie somme de \$29,000 de bénéfices nets.

Si la compagnie a pu se mettre dans un état aussi florissant, c'est grâce au zèle de ses employés et à leur fidélité. Qu'il suffise de dire que le pilote actuel du *Longueuil*, M. Hypolite Potvin, est à l'emploi de la compagnie depuis au delà de 44 ans, le capitaine F. Jodoin depuis près de 25 ans, et que le capitaine Charles Bourdon, dont tout le monde regrette encore la mort arrivée trop tôt, a été à l'emploi de la compagnie pendant 28 ans. (1)

#### HORRIBLE CATASTROPHE A BORD DU TRAVERSIER DU GRAND-TRONC.—TERRIBLE EXPLOSION.

Le chemin de fer *Saint-Laurent et Atlantique*, qui devint plus tard le chemin de fer du *Grand-Tronc*, avait placé son terminus au village de Longueuil en 1846.

La compagnie possédait pour son usage exclusif plusieurs steamboats. En 1856, la compagnie en fit construire un

---

(1) M. Charles Bourdon était né à Longueuil en 1840. A l'âge de 17 ans, il entra au service de la *Cie de Navigation de Longueuil* et s'identifia avec elle ; il en fut l'âme, et le bras droit pendant plusieurs années. Il fut mêlé à toutes les entreprises publiques de Longueuil durant ces derniers 20 ans. L'un des fondateurs de l'hospice Saint-Antoine, il ne cessa pas de pratiquer la charité ; patriote ardent, il accueillit avec chaleur la fondation de la société Saint-Jean-Baptiste, dont il fut le vice-président ; tour à tour conseiller et maire de Longueuil, il fit refondre la charte de la ville, et s'occupa activement de politique, sans se faire d'ennemis. Catholique sincère, il fut choisi comme l'un des syndics pour la construction de la nouvelle église ; c'est au milieu de ces nombreux travaux que la mort vint le surprendre, le 12 juillet 1885.

nouveau qui devait transporter les chars de Longueuil à la Pointe-Saint-Charles ; il était encore à ses premiers voyages, et servait à transporter les passagers, en attendant qu'il fût prêt à l'usage auquel on le destinait. Ce nouveau bateau avait jusque-là voyagé avec succès, lorsqu'un épouvantable accident vint jeter le deuil et la désolation dans un grand nombre de familles. L'incurie impardonnable des mécaniciens occasionna l'explosion des chaudières du bateau, causant plusieurs pertes de vie, et des dommages considérables.

Les journaux du temps sont remplis de détails sur cette terrible catastrophe. Nous extrayons de *La Minerve* du 12 juin 1856 le résumé suivant de ce terrible événement :

“ Le steamboat (No. 3) sur lequel il n'y avait pas de nom d'inscrit, était sur le point de quitter le débarcadère du Grand-Tronc à Longueuil ; les convois de la section de Québec à Richmond, et de celle de Sherbrooke venaient d'arriver à la station de Longueuil, chargés de passagers ; il était alors une heure de l'après-midi ; tout ce monde avait pris place à bord, et surtout sur le devant du steamer. Le capitaine était justement au moment de sonner le départ, lorsque tout à coup la chaudière creva. (C'était le 10 juin 1856). L'explosion se fit avec une telle violence, que l'une des bouilloires, pesant plusieurs tonneaux, fut lancée sur le quai à plus de cent pieds de l'eau, toute brisée ; les cheminées et plusieurs autres pièces de mécanisme sautèrent dans l'air à une grande hauteur, et furent précipitées de côtés et d'autres, à une grande distance. Le bateau lui-même fut tellement brisé et secoué qu'il coula de suite ; son pont disparut sous l'eau. L'autre chaudière fut lancée hors de sa position sur le devant du steamer. Une masse de fer, dont le poids ne peut être moins de six cents livres, fut lancée en l'air, et tomba en passant à travers la couverture de la remise à bagage ; une foule d'autres articles furent répandus ça et là sur le quai et dans les environs.

“ Au moment où se fit la terrible explosion, cause de tant de désastre, et dont le bruit se fit entendre au loin comme celui d'un coup de canon, les passagers distribués à l'arrière et à l'avant, causaient paisiblement, et d'autres se promenaient sur le pont ; tout était dans un ordre parfait, et personne n'avait l'air de soupçonner qu'il était sur un volcan.

“ Beaucoup d'entr'eux, croyant échapper à l'ardente vapeur qui les brûlait, et voulant mettre fin aux atroces douleurs qu'ils éprouvaient, sautèrent à l'eau, où ils trouvèrent la mort ; d'autres furent précipités dans l'air, broyés sous les coups des projectiles de toutes sortes lancés par l'explosion ; d'autres enfin disparurent sous l'eau avec le steamboat.

“ Il serait impossible de peindre la scène d'horreur qui se déploya dans un instant sous les yeux des spectateurs qui purent le voir. La surface du fleuve autour du bateau était couverte de lits, de bancs, de débris de toutes sortes.

“ Les mourants et les blessés, horriblement brûlés ou mutilés, faisaient entendre des cris les plus déchirants, et la consternation qui régnait parmi ceux qui échappèrent comme par miracle à ce massacre, ajoutaient à l'horreur de ce tragique spectacle.

“ Le coup fut porté si rapidement que les survivants non atteints ne comprenaient rien de ce qui venait d'avoir lieu, et doutaient encore de leur situation, lorsqu'ils n'avaient plus rien à craindre.

“ Une foule de personnes accoururent des bâtisses du *Grand Tronc* et du village pour être témoins de cette scène lamentable, et pour porter secours. Tous ceux qui purent être de quelque utilité, dans cette occasion, s'empressèrent d'offrir leur aide : on recueillit les cadavres et on les déposa dans un des édifices du *Grand Tronc*. (L'une des remises au fret.)

“ Les blessés furent d'abord conduits ou portés au vil-

lage, où ils reçurent dans diverses maisons, tous les soins qu'exigeait leur pénible situation.

“ Tous ceux qu'il était possible d'envoyer immédiatement à Montréal y furent transportés aussitôt et rendus à leur famille et à leurs amis, et plusieurs furent envoyés aux hôpitaux ; plusieurs médecins de Montréal et du village s'empressèrent de porter secours aux visiteurs.

“ La compagnie du *Champlain et Saint-Laurent* mit son vapeur *Prince Albert*, et celle du *Grand Tronc*, le *Musk-Rat*, à la disposition de ceux qui voulaient rendre service aux victimes.

“ Le lendemain commença à Longueuil l'enquête du coroner sur ce lamentable accident.

“ Les messieurs suivants furent assermentés comme jurés : Wm. Brown, président ; E. H. Pearsons, Alfred Perry, James Hardy, Thomas McGinn, Hypolite Brosseau, Grégoire Lapointe, Antoine Provost, Julien Brosseau, J.-Bte Trudeau, Toussaint Préfontaine, Agapite Roussin, Nestor Salmon, André Normandin, Etienne Birs et Louis Bissonnet.

“ Pierre Davignon, écr., médecin, est assermenté comme interprète.

“ Wilfred Nelson, H. Holmes et Chs. Sabourin, écuyers, médecins et chirurgiens, sont assermentés comme témoins.

“ Après avoir été assermentés, les jurés assistèrent à l'examen des corps des personnes dont suivent les noms :

“ 1o. William Thornton, ingénieur de Londres, H. C.

“ 2o. F. L. Church, de Montréal, mort de meurtrissures.

“ 3o. François Roch, de Boucherville, chauffeur, échaudé.

“ 4o. George Fee, âgé d'à-peu-près 40 ans ; il paraissait être Irlandais et journalier.

“ 5o. C. Frenière, pilote, contusions sur la tête, fracture sur la hanche droite.

“ 6o. J. Bte Blais, de Sorel, chauffeur, fracture à la jambe droite, et dislocation de la gauche.



“ 7o. Henry Balleray, de Montréal, agent du steamboat, échaudé, fracture à la jambe gauche.

“ 8o. Un homme inconnu, paraissant un journalier, échaudé, fracture au pied.

“ 9o. Madden, conducteur de la malle, contusions.

“ 10o. Eunilie Bélanger, femme de O. Labonté, de Saint-Hyacinthe ; échaudée.

“ 11o. Michel Lussier, enfant âgé de 3 ans, échaudé et noyé.

“ 12o. Jeune garçon de 10 à 12 ans, inconnu, échaudé.

“ 13o. Wm. Ethell, ingénieur, fracture du crâne et de la jambe gauche.

“ 14o. Vital Papin, de Shefford, écolier de la Pointe-aux-Trembles, âgé d'environ 18 ans, échaudé et contusions.

“ 15o. Pierre Marceau, de Longueuil, ferblantier, fracture du crâne, etc.

“ 16o. André Lamontagne, de Saint-Hyacinthe, âgé de 12 ans, échaudé.

“ 17o. Pierre Brodeur, commerçant ; il n'avait aucune contusion, et les docteurs sont d'opinion qu'il s'est noyé. On a trouvé sur lui six montres et autres bijouteries, ainsi que de l'argent.

“ 18o. M. Lacombe, de Saint-Hyacinthe, brûlé et contusions.

“ 19o. J. Shand, ingénieur (1), brûlé et bras cassés.

“ 20o. Paul Welsh, tué par une blessure à la tête ; on a trouvé sur lui un portefeuille contenant peu d'argent, et des papiers de peu d'importance.

“ 21o. Sylvestre Murphy, noyé.

“ 22o. Jules Lavoie, homme de garde la nuit sur le bateau, échaudé et un grand nombre de blessures.

“ MARDI, LE 1ER JUILLET 1856.—Le jury fut enfermé

---

(1) De la maison Cantin, constructeur du vapeur qui a subi l'accident.

vers midi et demi et rendit son verdict vers 4½ heures ; voici un extrait du jugement :

“ En conséquence, les jurés désirent exprimer de la manière la plus absolue leur condamnation de l'administration du bateau ; et enregistrer leur conviction que sous un pareil système, la calamité qui a causé une aussi effrayante destruction de vie humaine était plutôt une conséquence inévitable qu'une éventualité.

“ Le Président dit aussi que le jury avait décidé de rendre un verdict d'homicide contre Shand et Ethell, les ingénieurs ; mais qu'agissant d'après l'avis d'un conseil que tel verdict serait illégal (vu qu'ils étaient tous deux victimes de l'accident), il avait retiré cette partie.”

Plusieurs autres personnes moururent plus tard des suites de leurs blessures. On connaît les noms d'un nommé Pinsonneault et d'une fille Massé, de Saint-Bruno, etc. On peut, sans exagération, porter le nombre des victimes à près de cinquante, sans y faire figurer les blessés. Le capitaine du bateau, Louis Savaria, de Longueuil, fut aussi gravement blessé, et fut longtemps sans pouvoir travailler des suites de ses blessures.

#### CHEMIN DE FER SAINT-LAURENT ET ATLANTIQUE.

Longueuil fut une des premières villes du Canada à jouir des avantages des voies ferrées. De 1846 à 1860, Longueuil augmenta en valeur et en population d'une manière considérable. Mais la construction du pont Victoria détruisit en quelques instants la prospérité établie par quinze années de travaux.

Dès 1846, la compagnie du *Saint-Laurent et Atlantique* commença à exproprier les terrains pour y établir sa ligne et son terminus.

Les travaux furent commencés en 1847, et marchèrent rapidement.

Longueuil se trouva en communication par voie de chemin de fer avec Saint-Hyacinthe dès janvier 1849. L'avis suivant, publié dans *La Minerve* du 11 janvier 1849, le prouve :

CHEMIN DE FER SAINT-LAURENT ET ATLANTIQUE.

“ Avis est par le présent donné que jusqu'au 21 du courant, les trains de la compagnie partiront de Longueuil à 11 heures du matin, et iront à Saint-Hyacinthe à midi et demie, et repartiront de Saint-Hyacinthe à trois heures de l'après-midi.

“ Le 21 et après, les trains partiront comme suit :

De Saint-Hyacinthe		De Longueuil
6 A. M. et 2 P. M.		9 A. M. et 4½ P. M.

“ Les dimanches, les trains partiront de Longueuil à 8 heures A. M. et arriveront à Saint-Hyacinthe à 9½ heures, et repartiront à 3 heures pour arriver à Longueuil à 4½ heures de l'après-midi.”

La compagnie construisit des quais considérables à Longueuil, et acquit aussi plusieurs bateaux pour transporter les passagers, le fret, et même les chars à Montréal.

La compagnie continua à pousser les travaux avec vigueur, et le chemin était terminé jusqu'à Richmond dans l'automne de 1851.

*La Minerve* du 16 octobre 1851 avait l'annonce suivante :

“ A commencer du et après le 20 octobre courant et jusqu'à avis contraire, les trains de passagers laisseront Longueuil tous les jours (les dimanches exceptés) à 3 h. 30 m. p. m., etc.”

L'année suivante, le chemin était terminé jusqu'à Sherbrooke, si nous en croyons l'avis suivant publié dans le même journal, le 16 septembre 1852.

“ A commencer de jeudi le 16 septembre jusqu'à avis contraire, le train des passagers laissera Longueuil tous les

jours à 3 h. p. m., Saint-Hilaire, 3 h. 40, p. m., Saint-Hya-  
cinthe, 4 h. 20, p. m., Richmond, à 6 h., p. m., et arrivera à  
Sherbrooke à 7 h., p. m.”

L'inauguration solennelle de ce chemin fut l'occasion  
d'une grande démonstration, et d'un grand banquet donné  
par la compagnie à Sherbrooke. Longueuil y contribua  
pour une petite part, par la réception officielle que le maire  
fit au gouverneur-général, au nom du village qu'il repré-  
sentait.

La *Minerve* s'exprimait ainsi en cette circonstance (14  
septembre 1852).

“ L'ouverture du chemin de fer de Montréal et Portland  
jusqu'à Sherbrooke a été célébrée samedi, le 11 septembre  
1852, par une excursion de plaisir et un dîner dans la  
station de cette dernière ville.

“ Quelques minutes après sept heures, tous les invités  
de Montréal étaient sur le *Sainte-Hélène* et le *Sainte-  
Marie*, et se dirigeaient vers Longueuil.

“ Le *John Munn* était en vue avec les invités de Qué-  
bec, à la tête desquels était Son Excellence le gouverneur-  
général, accompagné de son secrétaire privé, l'honorable  
col. Bruce, et ses aides-de-camp, et l'honorable secrétaire-  
provincial, A. N. Morin, les orateurs des deux Chambres de  
la Législature, les honorables R. E. Caron et J. S. Mc-  
Donald, de l'honorable receveur-général, E. P. Taché, et  
l'honorable procureur-général pour le Haut-Canada, M.  
Richards, et de la plus grande partie des membres de la  
Législature.

“ Les invités de Montréal furent les premiers arrivés sur  
les quais du railroad (à Longueuil), et purent assister à la  
réception de Son Excellence.

“ Le maire du village de Longueuil, C. Sabourin, écri-  
vit, M. D., présenta au gouverneur une adresse de félicitations.

“ Lord Elgin répondit en français, et offrit ses remerci-  
ments pour l'aimable accueil qu'on lui faisait, et pour les

sentiments pleins de bonté qu'on venait de lui exprimer au sujet de la comtesse Elgin et de sa famille.

“ Il fit remarquer que sa visite à Longueuil n'était qu'un passage, et qu'il était obligé d'être court, vu que déjà la voix rauque du cheval de fer appelait au départ. Il ajouta que ce n'était pas la première fois qu'il se présentait là pour témoigner de l'intérêt qu'il prenait dans la construction de cet important chemin de fer.

“ Il termina en souhaitant que cette entreprise contribuât puissamment à la prospérité de la paroisse de Longueuil et du voisinage.

“ Après ces préliminaires, Son Excellence alla prendre place dans le char le plus près du quai, et qui se trouvait séparé de la locomotive par une distance de deux ou trois arpents. Le signal donné, toutes les portes s'ouvrirent, et plus de mille personnes montèrent dans cette longue suite de chars, et à huit heures et dix minutes, nous étions en marche vers le but de notre voyage.

“ Le train arrêta à Saint-Hyacinthe et à Richmond, où il y eût aussi de grandes démonstrations, et arriva enfin à Sherbrooke à 1 heure de l'après-midi.

“ Une foule immense s'était assemblée. Le maire de la ville fit une adresse de réception au nom de la ville ; une réponse de Son Excellence fut reçue par des tonnerres de hourras vigoureux et enthousiastes. Tous les invités se dirigèrent vers la grande bâtisse de la station, où des tables étaient préparées pour le dîner, capables de contenir au moins deux mille personnes, etc.”

On conçoit facilement que l'établissement de ce chemin de fer ouvrit une ère nouvelle pour le village de Longueuil. L'activité régnait partout ; les bâtisses surgissaient de terre comme par enchantement, et de toutes parts, on constatait une prospérité inouïe.

Nos plus vieux concitoyens, voyant l'état si calme et si tranquille du Longueuil d'aujourd'hui, se rappellent avec

quelque tristesse le bruit, l'activité, le va-et-vient qui faisaient du village d'alors l'un des centres du pays les plus visités et les plus animés.

La compagnie avait placé son terminus ici : les ateliers employaient au-delà de 300 personnes, sans compter les employés des trains qui demeuraient la plupart à Longueuil, et qui devaient former un nombre d'environ 600 personnes.

#### LE GRAND TRONC.

Le chemin de fer du *Grand-Tronc*, incorporé en 1852, fit de suite des arrangements avec la compagnie du *Saint-Laurent et Atlantique* ; elle ne tarda pas à l'acheter ; et le 1er juillet 1853, elle en prenait officiellement possession.

Pour donner une faible idée de l'importance des constructions du *Grand-Tronc* à Longueuil, en voici la liste avec les dimensions approximatives :

1o. Une construction en briques servant à la table tournante, et d'atelier pour les machinistes, forgerons et chaudronniers ; elle était de forme irrégulière, et avait 290 pieds dans sa plus grande longueur, et 130 pieds dans sa plus grande largeur ; elle pouvait contenir 15 ou 18 locomotives ; on y voyait 12 feux de forges, et plusieurs tours et autres machines mues par un engin à vapeur, qui pompait aussi l'eau nécessaire aux locomotives.

2o. A côté de la précédente était l'atelier des menuisiers ; il était en briques et à deux étages de 32 pieds par 40 ; deux allonges en bois de 26 pieds par 60 chacune, se rattachaient à cet atelier ; l'une de ces allonges servait à la réparation des locomotives, et pouvait en contenir quatre pour être réparées en même temps ; l'autre servait à la réparation des ferrures des chars, essieux, roues, etc.

3o. Une fonderie en briques de 36 par 40, où on fondait la fonte et le cuivre.

40. Une construction en bois de 26 pieds par 180, pour la réparation de la partie en bois des chars.

50. Une bâtisse en bois de 20 pieds par 180, servant d'atelier à peinture.

60. Une station pour les passagers ; elle était en bois et avait 50 pieds sur 180. C'est dans cet édifice que se trouvaient tous les bureaux d'administration de la compagnie, moins le bureau général qui était à Montréal.

70. Deux remises pour fret, de 400 pieds de longueur ; l'une avait 60 pieds de largeur, et l'autre 30 ; elles étaient construites en bois.

80. Une remise en bois de 40 pieds de largeur sur 240 de longueur pour abriter les chars de 1<sup>re</sup> classe.

90. Trois remises à bois de 18 pieds par 110.

100. Une remise portative pour le fret sur le quai, de 20 pieds par 210.

110. Cinq maisons en briques, contenant chacune deux étages et deux logements ; de plus une maison en bois à deux étages de 6 à 8 logements, avec une autre maison en bois servant de maison d'école.

Toutes ces constructions furent démolies et transportées à la Pointe-Saint-Charles, dès que le pont Victoria fut terminé (1860). Excepté néanmoins les maisons-désignées en dernier lieu, dont celle en bois à 8 logements, et une en briques avaient été incendiées ; les quatre autres en briques existent encore ainsi que la maison qui servait de maison d'école ; elles sont toutes désignées sous le nom de *Brick-Row*.

Il est facile de s'imaginer d'après l'énumération donnée plus haut que le départ du *Grand Tronc* de Longueuil eut une influence néfaste sur le sort de notre ville. Tous les ouvriers allèrent s'installer à Montréal, à la Pointe-Saint-Charles, et Longueuil en perdant près de la moitié de sa population, vit décroître de moitié la valeur de la propriété.

Nous nous en consolons, en songeant que le pont Victoria, cause de tout ce désastre, est en partie situé dans la paroisse de Longueuil, dans Saint-Lambert, où il est la source d'une grande prospérité.

#### LE SUD-EST.

Longueuil se trouva complètement privé de toute voie de communication par chemin de fer de 1860 à 1873.

Cette année là, la compagnie du chemin de fer *Montréal, Portland et Boston* (1) termina sa ligne principale jusqu'à Saint-Lambert, et construisit en même temps un embranchement de Saint-Lambert à Longueuil.

On y érigea une gare spacieuse en briques et des remises en bois pour le fret et pour les locomotives, et pendant la belle saison, les chars au lieu de passer par le pont Victoria, venaient débarquer leurs passagers à Longueuil ; on les rendait à Montréal par bateaux à vapeur ; la même chose se pratiquait aussi pour le fret destiné à Montréal avant la construction du steamer *South-Eastern*.

Le 20 octobre 1878, les directeurs de la compagnie présentèrent une pétition au conseil de ville de Longueuil lui demandant un bonus de quinze mille piastres (\$15,000). Le conseil ne put leur accorder que l'exemption des taxes, ainsi que l'eau de la municipalité donnée gratuitement pour l'usage des locomotives.

La compagnie, incorporée sous le nom de chemin de fer de *Jonction des Comtés du Sud-Est*, (2) contrôla bientôt cette ligne.

Les citoyens de Longueuil se servirent de cette voie ferrée avec plaisir pendant plusieurs années pour se rendre à

(1) Incorporée sous le nom de *Montréal, Chambly et Sorel* par la 35<sup>e</sup> Vict. chap. 29 (1871), à Québec. Changée au nom de *Montréal, Portland et Boston*, par la 38<sup>e</sup> Vict. chap. 20, Canada, 1875.

(2) 29 et 30 Vict. chap. 100, sanctionné le 15 août 1866.



Montréal *viâ* Saint-Lambert, surtout lorsque la navigation était interrompue par les glaces.

La puissante compagnie du *Pacifique Canadien* a dernièrement pris le contrôle de la ligne du *Sud-Est*, et en a pris possession d'une manière définitive le 1er septembre 1887, quoiqu'elle le contrôlât déjà depuis quelques années.

Aujourd'hui, les trains du *Sud-Est* ne passent plus sur le pont *Victoria*, mais se rendent à Montréal par le pont de Lachine, rival du pont *Victoria*.

Il ne reste presque rien des bâtisses érigées par le *Sud-Est*; en 1887, la débâcle des glaces a presque complètement démoli la station; Longueuil a perdu le *Sud-Est* en 1887 par la construction du pont de Lachine, comme il avait perdu le *Grand-Tronc* vingt-sept ans auparavant, par la construction du pont *Victoria*.

#### CHEMIN DE FER MONTRÉAL ET SOREL.

Cette nouvelle compagnie de chemin de fer, qui devait unir Longueuil à Boucherville et aux autres paroisses échelonnées le long du fleuve en descendant, eut des commencements très difficiles; on peut même dire aujourd'hui, en dépit de la plus grande énergie déployée par le bureau de direction, que cette ligne ne répond pas assez régulièrement aux pressants besoins des populations qu'elle dessert; elle manque du capital et du roulant nécessaires; il lui faut continuellement attendre les largesses du *Grand-Tronc*.

MM. Jas. Armstrong, Cyrille Labelle, Ant. Alp. Taillon, Christ. B. Carter, Chs. N. Armstrong et autres firent en 1881 application à la Législature provinciale, et obtinrent une charte pour incorporer un nouveau chemin de fer sous le nom de *Montréal et Sorel*. (1)

Les travaux commencèrent immédiatement (le 15 août 1881), et furent poussés vigoureusement; le premier train

(1) 44 et 45 Vict, chap. 35.

régulier parcourut la ligne d'une extrémité à l'autre, le 2 avril 1882.

Nous lisons dans la *Minerve* du 3 avril 1882 :

“ Samedi, le premier avril, il y avait juste neuf mois que la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Sorel* obtenait sa charte du parlement de Québec, et ces neuf mois avaient suffi à construire quarante-cinq milles de voie ferrée, de manière à permettre l'exploitation de la ligne dès aujourd'hui.

“ C'est un résultat, croyons-nous, sans précédent dans l'histoire des chemins de fer canadiens, et la compagnie mérite certainement les plus chaleureuses félicitations pour cette preuve extraordinaire d'énergie, etc.

“ A huit heures et demie, le convoi ayant à bord MM. Chs. Armstrong, Massie, ingénieur en chef, John Rankin, L. Carter, J. J. Turnbull, M. Smith, C. F. Armstrong, L. A. Globensky, C. Ritchot, J. M. Shanly, et plusieurs autres, partait de la gare Bonaventure au milieu des acclamations. A Saint-Lambert, à Longueuil, à Boucherville, des groupes nombreux saluaient le passage du premier départ pour Sorel, etc.

“ A Varennes, MM. Massue, J. X. Perrault et Archambault se joignirent à l'excursion, etc.

“ A Verchères, le surintendant, l'ingénieur en chef, le directeur gérant, et M. Rankin, le vice-président de la compagnie, en présence d'une assemblée nombreuse, posèrent les quatre derniers clous qui complétèrent la construction du chemin.

“ Il était une heure lorsque les invités arrivèrent chez M. Armstrong, à Sorel, où les attendait un dîner qui ne laissait rien à désirer ; les principaux citoyens de la ville étaient de la partie.

“ A 6 heures, le convoi était de retour à Saint-Lambert.”

Le chemin de *Montréal et Sorel* a toujours été d'une grande utilité pour les citoyens de Longueuil ; car il leur

a donné un accès facile et économique à Saint-Lambert, et de là à Montréal.

Le chemin fonctionna d'abord très irrégulièrement et ne put résister à nos hivers rigoureux.

Pendant deux saisons consécutives, il fut arrêté et ne reprit sa marche qu'à la fonte des neiges.

Comme il n'y avait pas encore de gare à Longueuil, la compagnie demanda à la corporation un bonus suffisant pour bâtir la gare nécessaire.

Longueuil désirait un service spécial de trains d'accommodation, de Longueuil à Montréal ; son conseil consentit à la séance du 7 novembre 1885, à accorder un bonus de \$1,500 pour y construire deux gares : l'une, la principale, près du Chemin de Chambly, et l'autre, plus petite, près de l'avenue Quinn.

Un règlement (1) fut adopté à ce sujet.

Les deux stations furent construites et laissées à l'usage de la compagnie du chemin de fer. Mais la petite station n'a jamais servi, et le 30 juillet 1887, dans la nuit, quelques vagabonds y mirent le feu : elle fut complètement détruite.

En 1885, le gouvernement fédéral, sur l'instance des hommes influents de la rive sud, accorda un subside de \$1,600.00 par mille au chemin de fer *Montréal et Sorel*, soit environ \$72,000, pour terminer le chemin.

En 1887, le gouvernement provincial de Québec imita cet exemple, et accorda à son tour \$2,500.00 par mille, soit environ \$112,000 ; il y avait tout lieu de croire que le chemin qui était en opération en 1885 pourrait avec l'aide que nous venons de mentionner, (environ \$180,000), se terminer convenablement, et se procurer un matériel roulant suffisant.

Chose étrange ! il fut fait bien peu de réparations au

---

(1) Règlement No. 33.

chemin avec le premier subside ; quelques dettes furent payées, et une charrue à neige achetée avec le second subside. Le chemin devint bientôt dans un état tellement dangereux qu'on fut obligé d'en suspendre l'opération en octobre 1888.

#### TRAIN SUBURBAIN.

Longueuil doit cependant beaucoup de reconnaissance à la compagnie du *Montréal et Sorel*, pour avoir bien voulu permettre au *Grand Tronc* de faire circuler ses trains, et spécialement le train *suburbain*, de Saint-Lambert à Longueuil.

Le conseil de Longueuil, voyant que l'arrêt des trains de Sorel aurait un bien mauvais effet sur la ville autorisa son maire, M. L. E. Morin, et le conseiller Ed. C. Lalonde, alors gérant de la compagnie du *Montréal et Sorel* et les conseillers O. Dufresne et D. Brissette, de faire des arrangements avec les compagnies du *Grand Tronc* et du *Montréal et Sorel*, afin d'obtenir que le train *Suburbain* puisse circuler sur la ligne du *Montréal et Sorel*, entre Saint-Lambert et Longueuil.

L'arrangement proposé par la corporation fut accepté par les compagnies ; la corporation doit cependant tenir le chemin ouvert, en enlevant les obstructions causées par la neige.

#### CHEMIN DE FER SUR LA GLACE.

La ville de Longueuil a vu pendant plusieurs hivers consécutifs la construction du célèbre chemin de fer sur le Saint-Laurent, alors que les eaux sont emprisonnées par les glaces qui en font un pont d'une solidité à toute épreuve. Ce chemin de fer servait à relier le *Sud-Est* avec le chemin de la *Rive-Nord*.

C'est le 13 janvier 1880 qu'on commença à poser sur la glace entre Hochelaga et Longueuil une voie de chemin de

fer, qui fut achevée le 30 du même mois. Le lendemain même, cette voie était ouverte au trafic des chars entre le terminus du *Chemin du Nord*, à Hochelaga, et le terminus du chemin du *Sud-Est*, à Longueuil.

Le 1er avril, la glace commença à fondre rapidement ; on enleva de suite les rails, et le 5 avril, la glace commençait à refouler.

Le 5 janvier 1881, les convois du chemin de fer traversaient le fleuve et ne s'arrêtaient que le 8 avril suivant, au moment de la débâcle de la glace ; le 13 avril, le chenal était libre devant Montréal ; 1200 chars avaient été traversés sur ce chemin pendant cette saison.

Un peu avant quatre heures de l'après-midi, mercredi, le 5 janvier 1881, (jour de l'ouverture de la traversée des trains), la locomotive du chemin du Nord, No. 31, nommée le *Scott*, et ayant à bord MM. Senécal, Jeune, et E. Fortin, le mécanicien, le chauffeur et une autre personne, quitta la gare d'Hochelaga pour aller chercher 17 chars au quai de Longueuil ; lorsque le train fut rendu à peu près à 300 verges du quai, la locomotive par suite de l'affaissement de la glace sur l'un des côtés du chemin, dérailla, et abandonnant la voie, plongea dans une profondeur de 30 pieds d'eau ; ceux qui étaient à bord eurent heureusement le temps de sauter sur la glace, et échappèrent ainsi à la mort.

Des mesures furent immédiatement prises pour réparer le chemin, et dès le lendemain, dans l'après-midi, tout était de nouveau prêt pour le trafic ; on s'occupa aussi de relever la locomotive avec toute l'activité possible. Cette locomotive pesait 30 tonnes.

On para à de semblables dangers en se servant d'une petite locomotive appelée *Calumet*, et qui fit tout aussi bien le service.

En 1882, les convois traversaient sur la glace du 4 février au 4 mars.

En 1883, du 15 janvier au 3 avril. (1)

Le *Sud-Est*, acheté par le *Pacifique*, traverse aujourd'hui ses chars sur le pont de Lachine ; le chemin de la *Rive Nord*, un des tronçons du *Pacifique*, en fait autant, de sorte que l'utilité pratique du chemin de fer sur la glace a cessé.

La construction de ce chemin de fer fit sensation dans le temps. Les grands journaux et les revues scientifiques de Londres et de Paris en firent de grands éloges, et félicitèrent chaleureusement feu l'honorable L. A. Senécal, le hardi promoteur de ce projet.

#### PESÉE PUBLIQUE.

La première pesée publique, érigée dans le village de Longueuil pour peser le foin et autres denrées, était la propriété de M. Isidore Hurteau ; elle fut placée au coin des rues Saint-Charles et Charlotte, sur le terrain de la fabrique, par une permission obtenue de la fabrique à cet effet, dans une assemblée du 17 août 1845. Cette pesée a existé jusqu'à ce que la municipalité en eut érigé une pour l'usage du public, vers 1869.

#### FONDERIES.

Vers la même année, une nouvelle industrie s'établit à Longueuil ; on érigea la première fonderie sur un terrain au côté sud de la rue Sainte-Elisabeth, au coin de la rue Grant. Ce terrain fut concédé par M. le baron Grant de Longueuil à Isaac Manning et Izra Wingate, le 7 mai 1844 (2).

Cette fonderie fut exploitée pendant plusieurs années par M. Manning qui manufacturait principalement des charrues et des poëles. Elle fut vendue à M. Étienne Pate-

(1) Rapport des Travaux Publics du Canada, 1882-1883, pages 150 et 201.

(2) Greffe de Isid. Hurteau, N. P.

naude qui lui aussi l'exploita avec ses fils pendant longtemps. Elle fut louée par M. Patenaude à MM. Alfred Cusson et Louis Courtois en 1857, et l'année suivante, à la société Vincent et Courtois qui l'administrèrent jusqu'en 1861.

C'est à cette époque que fut construite la seconde fonderie, au côté sud de la rue Sainte-Elisabeth, coin de la rue Saint-Alexandre, sur un terrain acheté du baron, le 24 octobre 1860 (1) par Vincent et Courtois.

Pour la construction de cette fonderie, on employa l'un des ateliers de Saint-Lambert, et qui avait servi à l'exécution du pont Victoria.

Après plusieurs mutations, la première fonderie devint la propriété de M. Alfred Cusson qui l'a exploitée pendant quelques années, après l'avoir complètement reconstruite à neuf et considérablement agrandie ; il la loua à une compagnie dans le cours de l'hiver de 1888, et eut le malheur de la voir partiellement détruite par un incendie le 9 juin 1888.

La fonderie passa de MM. Vincent et Courtois à MM. Saint-Michel et Courtois ; puis, au Dr. G. Larocque ; enfin, à M. A. Jodoin qui la reconstruisit, et en fit une fonderie considérable, d'au delà de 200 pieds de longueur sur une quarantaine de pieds de largeur. Mais son administration n'ayant pas été un succès, elle fut finalement vendue à M. H. R. Ives. Ce dernier obtint de la municipalité en 1882 un *bonus* de dix mille piastres par règlement (2), approuvé par les contribuables le 13 avril.

Cette somme de \$10,000 fut payée à M. Ives, qui s'engagea de son côté à tenir la fonderie en activité, et d'y employer au delà de 70 personnes constamment, pendant un espace de dix ans. A défaut par M. Ives de se con-

(1) Greffe de E. Pages, N. P.

(2) Règlement No. 23.

former à cette condition, il serait tenu de rembourser à la municipalité \$1,000 pour chaque année qu'il n'aurait pas accompli son engagement.

Cette fonderie Ives est à peu près le seul établissement qui puisse employer nos ouvriers à l'année, à Longueuil.

Eprouvé par deux désastreux incendies dont le dernier eut lieu le 21 décembre 1887, et détruisit la moitié de l'établissement, M. Ives ne s'est pas découragé ; il fit quelques propositions au conseil municipal de Longueuil, demandant une prolongation d'exemption de taxes pour reconstruire son établissement d'une manière plus considérable qu'il était avant l'incendie.

Notre conseil, qui ne recule devant rien lorsqu'il s'agit d'encourager l'industrie locale, a accordé ce qui était juste pour aider M. Ives. Ce dernier a continué ses affaires dans notre localité, et aujourd'hui deux grandes constructions remplacent celles qui ont été détruites. Longueuil doit être fier d'avoir cette belle industrie dans son sein.

#### BRASSERIE.

En 1846, une autre industrie s'établit encore dans notre village. Une société, composée de MM. Isid. Hurteau, Benj. Lespérance, Victor Chénier et Hubert Lefebvre (Geoffroy), se forma pour construire et exploiter une brasserie pour la fabrication du malt et de la bière ; cette brasserie consistait en une grande bâtisse en bois, d'une centaine de pieds de longueur, sur 30 à 40 pieds de largeur, et à trois étages ; elle fut construite dans l'été de 1846, sur le bord du fleuve, du côté sud-ouest de la rue Charlotte ; ce terrain est aujourd'hui occupé par dame veuve Isidore Hurteau, et fait partie de son jardin et de son quai.

Cette brasserie commença ses opérations dans l'automne de 1846. On l'agrandit l'été suivant, tant les affaires avaient progressé ; elle continua ses opérations pendant un autre hiver (1847-1848).



La tempérance, prêchée alors par l'abbé Chiniquy, devint bientôt générale, et fut la cause de la fermeture de plusieurs brasseries dans divers villages. La mort de deux des associés, MM. Benjamin Lespérance et Victor Chénier, consumma la ruine de cet établissement, qui avait si bien commencé, et qui causa une perte considérable au survivant des associés, M. Isid. Hurteau.

Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant ici que cette brasserie fut la première après celle qui fut construite par le baron de Longueuil, et dont il est fait mention dans la lettre de noblesse de 1700. Voir aussi notre légende au plan du village de 1810.

#### AUTRES BONUS.

En 1881, les échevins de la ville de Longueuil firent amender la charte d'incorporation, afin de pouvoir donner des bonus aux différentes compagnies industrielles qui voudraient s'établir à Longueuil.

Nous avons vu que de suite M. Ives obtint un bonus de \$10,000.

Le 10 mai 1882, le conseil adopta un règlement (1) qui fut voté le 6 et le 7 juin suivants pour donner un bonus de \$12,000 à M. J. W. Crevier ; ce dernier devait tenir en opération une manufacture de moulins à battre, et y employer pas moins de 25 personnes.

Malheureusement la chose tourna mal ; la corporation perdit ses \$12,000, plus une somme additionnelle d'environ \$3,000 en procès malheureux ; en échange, elle acquit le terrain connu aujourd'hui sous le nom de *propriété Crevier*. La municipalité a pu retirer près de trois mille piastres, produit de la vente de cette propriété. Ce qui laisse une perte réelle d'environ \$12,000 pour la municipalité dans cette transaction.

(1) Règlement No. 24.

Il y eut plusieurs fois de grandes assemblées tenues pour donner des bonus ; on passa même des règlements à cet effet, mais sans résultat pratique.

Mentionnons entr'autres la tentative faite pour établir à Longueuil la manufacture de chaussures de M. Guillaume Boivin, de Montréal ; la "*Wason Car Company*," de Springfield, E.-U. ; la "*Dominion Bridge Co.*," aujourd'hui établie à Lachine, et qui emploie au-delà de 1,000 personnes ; enfin l'opportunité de prendre pour \$35,000 de parts dans une compagnie qui devait se former pour construire à Longueuil et y exploiter une grande manufacture de coton.

#### VILLAGE DE LONGUEUIL EN 1835.

Nous avons vu ailleurs que le progrès du village de Longueuil avait été très lent dans le commencement. En effet, en 1769, il n'y avait encore que sept ou huit maisons dans le village de Longueuil, qui existait cependant depuis près de cent ans ; de cette date à 1810, le nombre ne s'était augmenté qu'à quinze. Ce ne fut qu'après la construction de la nouvelle église de 1811 que l'augmentation se fit sentir sensiblement ; le progrès avait marché avec tant de rapidité, que le village avait plus que quadruplé dans une période de vingt-cinq ans seulement (de 1810 à 1835).

D'après M. Bouchette (1), il n'y avait que quinze maisons vers 1815, et soixante-cinq en 1835.

Comme nous l'avons fait pour 1810, nous donnons ici un plan du village de Longueuil ; nous y avons tracé en lignes pleines les rues ouvertes en 1835, d'après un plan fait et signé cette année-là même par Jos. Wilbrenner, arpenteur ; nous y indiquons aussi par des lignes ponctuées les rues qui furent tracées plus tard, vers 1841, par le même arpenteur sur un plan, ne portant ni date, ni signature ; ce plan avait été préparé à l'occasion du renouvellement des titres de

(1) *Dictionnaire Topographique* de 1815 et de 1835.

concession, "Titre Nouvel" et "Papier Terrier" de la baronnie de Longueuil.

Ce plan indique aussi les emplacements bâtis à cette époque (1835) ; nous sommes parvenus à y localiser les soixante-cinq maisons mentionnées comme bâties d'après M. Bouchette ; elles sont représentées sur le plan par des numéros.

Nous donnons dans l'appendice (1) la liste des noms des propriétaires à cette époque correspondant aux numéros du plan, avec les noms des propriétaires actuels en regard.

Nous indiquons aussi par des lettres le site de diverses constructions qui n'ont pas dû être comprises dans l'énumération de M. Bouchette, puisqu'elles ne furent construites qu'après 1835.

Voici la désignation de ces différents lieux ou constructions, tels que désignés sur le plan :

#### LÉGENDE DU PLAN DE 1835.

A.—Eglise construite en 1811, et remplacée en 1885 ; nous indiquons par une croix, près de cette église, le lieu du cimetière acquis en 1815.

B.—Presbytère actuel, construit en 1831.

C.—Maison construite par le Révérend A. Chaboillez, ancien curé de Longueuil, vers 1815, et qui lui servit de presbytère ; cette maison, sa propriété personnelle, fut donnée en 1842, par ses héritiers (M<sup>de</sup> Berthelet), aux Révds. PP. Oblats qui la vendirent à la fabrique de Longueuil en 1854 ; elle forme une partie du collège actuel de Longueuil.

D.—Maison du fermier du domaine de la baronnie.

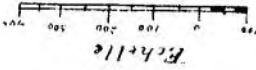
E.—Moulin à vapeur ; il avait été construit vers 1827, sur l'emplacement de l'ancien moulin à vent. Ce moulin consistait en un grand corps de bâtisse en pierre, à trois étages.

(1) Voir appendice note L.

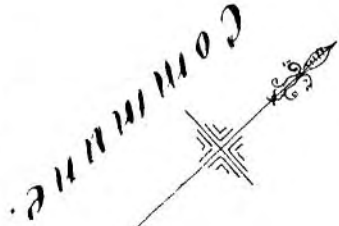
VILLAGE de LONGUEUIL

en

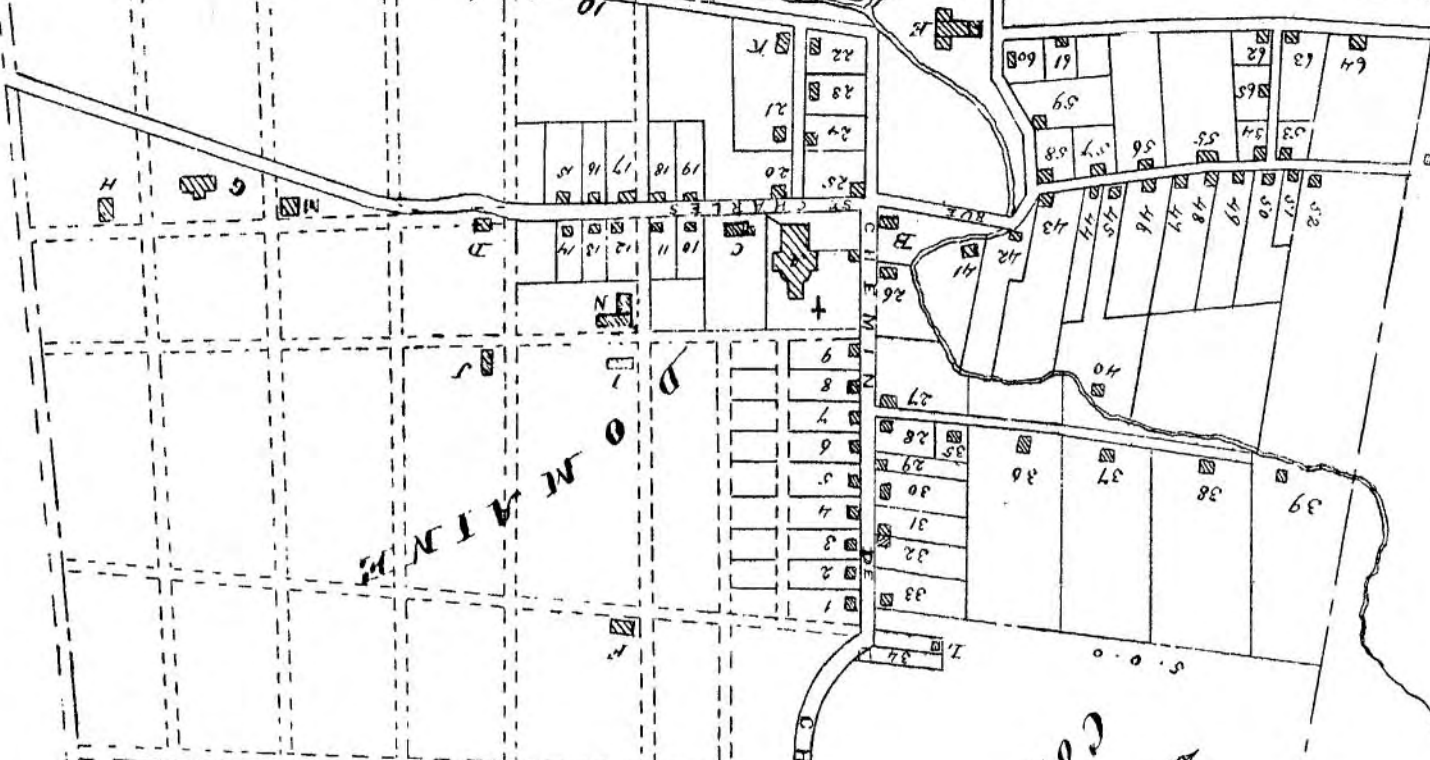
1835.



35. 25. 0



13. 2. 0  
33. 0. 12



Fleuve St Laurent

DOMAINE

COMMUNE

et d'une centaine de pieds de longueur sur une quarantaine de largeur, avec allonge en avant sur le fleuve pour moulin à carder, et en arrière, pour les bouilloires de la machine à vapeur ; il y avait aussi une allonge au pignon nord-est pour une moulange à farine d'avoine ; ce moulin contenait quatre moulanges pour la farine de blé. Il fut incendié en 1837.

Nous pouvons de plus remarquer dans la partie tracée en lignes ponctuées sur le plan, le site de quelques édifices et terrains publics, qui sont devenus tels après 1835 ; nous les désignons dans notre appendice L.

F.—Site du premier marché construit à Longueuil en 1853, et plus tard transporté sur l'emplacement du marché actuel. (1)

G.—Emplacement et site du marché actuel construit en 1869, en remplacement du premier marché qui avait été placé sur ce terrain, et était devenu insuffisant.

H.—Emplacement de l'église épiscopaliennne, construite en 1842, grâce au baron de Longueuil, Chs. Wm. Grant.

I.—Site de la première fonderie, construite à Longueuil en 1844 par Isaac Manning ; elle a été rebâtie depuis, et appartient aujourd'hui à A. Cusson.

J.—Seconde fonderie construite à Longueuil par MM. Vincent et Courtois en 1860 ; elle est aujourd'hui la propriété de H. R. Ives.

K.—Brasserie construite en 1846 par MM. Hurteau, Lespérance, Chénier et Lefebvre.

L.—Petite chapelle construite vers 1813, et qui existe encore ; cette chapelle servit pendant plusieurs années de reposoir aux jours de processions solennelles du Très-Saint Sacrement.

Aujourd'hui elle est presque abandonnée ; il a été décidé

---

(1) L'emplacement du premier marché est converti en un jardin public, auquel on a donné le nom de *carré Hurteau*.

de la vendre par une résolution d'une assemblée de paroisse, le 4 mai 1884. La vente a eu lieu le 24 avril, 1889, pour la somme de \$450. M. Narcisse Brassard, propriétaire du terrain voisin, s'en est porté l'adjudicataire. Comme cette relique est destinée à disparaître, nous en donnons une gravure, afin d'en conserver le souvenir.

M.—Maison qui fut construite par l'Institut-Canadien en 1857.

N.—Terrain occupé par l'Hospice Saint-Antoine.

O.—Bureau d'enregistrement du comté de Chambly.

Nous avons sans doute remarqué sur les plans de 1810 et de 1835, que la rue Saint-Charles forme une courbe très prononcée, près du pont du ruisseau Saint-Antoine ; cette courbe fut redressée par la municipalité, sur la permission accordée par la fabrique par résolution des marguilliers, passée à leur assemblée du 19 juillet 1846, et qui se lit comme suit :

“Lesquels ont unanimement résolu : 1o. qu'ils permettaient  
 “ aux officiers de la municipalité de redresser la rue sur le  
 “ terrain de la fabrique, depuis la rue Saint-Antoine, jus-  
 “ qu'à la maison d'école de la fabrique, pourvu que le curé  
 “ s'engage à remettre à la fabrique, sur son jardin, autant de  
 “ terrain que ce déplacement en ôte à la place publique, ce  
 “ à quoi le curé s'est engagé par le présent acte, etc.”

Cette résolution, tout en nous donnant la date du redressement de la rue Saint-Charles, nous prouve aussi, qu'à cette époque, la municipalité était organisée à Longueuil, quoique nous n'ayons pas pu découvrir les premiers livres des délibérations du conseil.

#### INONDATIONS.

De même que Montréal et plusieurs localités environnantes, Longueuil a considérablement eu à souffrir dans ces

dernières années des effets désastreux des inondations, causées par les débordements du fleuve Saint-Laurent.

On attribue ces inondations fréquentes, et qui n'arrivaient naguère que tous les 20 ou 25 ans, en grande partie, aux travaux des commissaires du Havre de Montréal ; ce bureau, depuis une quinzaine d'années, n'a cessé de déposer dans le chenal du Sud, et à la tête des îlets, au bas du village de Longueuil, la terre qu'il enlevait du port de Montréal, tout cela malgré les plaintes réitérées des citoyens de Longueuil.

Mais après la triste situation causée par les deux déplorables inondations de 1885 et 1886, le conseil de la ville de Longueuil crut devoir essayer par des moyens plus rigoureux d'obtenir le but que les citoyens désiraient atteindre depuis si longtemps ; en conséquence, à ses séances du 12 et du 15 mai 1886, des résolutions furent passées, autorisant MM. le maire, P. E. Hurteau, et le secrétaire, L. C. Bourgeois, de faire signifier, par acte authentique, un protêt à la commission du Havre, et à la cité de Montréal, leur demandant de faire cesser le dépôt de cette terre dans les îles du bas de Longueuil, et de Boucherville.

Cette signification fut faite par le ministère de H. A. A. Brault, écrivain, N. P., le 15 mai 1886, et une copie de cette signification fut adressée au parlement fédéral, qui a la haute autorité sur le Havre de Montréal : alors seulement cessa le dépôt de cette terre.

M. Kennedy, ingénieur du Havre, qui avait ordonné ces dépôts de terre, et qui ne veut pas admettre qu'ils soient la cause de ces désastres, attribue ces inondations, dans un long rapport ou mémoire adressé aux commissaires du Havre, aux causes suivantes : il y expose clairement et d'une manière scientifique, que ces inondations sont dues à beaucoup de causes et de circonstances incontrôlables, entr'autres, par exemple, à la rigueur des hivers, à la quantité énorme des neiges, à la promptitude de la fonte des neiges, au défrichement des forêts, etc.

Toutes ces raisons sont parfaitement plausibles : rien de plus vrai ; le fleuve est forcé par toutes ces circonstances, à l'époque de la débâcle des glaces, d'écouler une plus grande quantité d'eau qu'à l'ordinaire, et dans moins de temps. Donc, raison de plus pour ne pas obstruer les voies naturelles du fleuve ; il faudrait, au contraire, les agrandir par tous les moyens possibles.

Ces inondations ont l'air de vouloir devenir annuelles ; elles se sont renouvelées pendant trois années consécutives, au 16 avril 1885, au 17 avril 1886, et au 24 avril 1887.

L'eau du fleuve en 1885 atteignit environ un pied et demi de plus haut qu'en 1860.

En 1886, on eut à peu près un pied de moins que l'année précédente.

Le tableau suivant, extrait du *Rapport des Travaux Publics du Canada pour l'année 1886-87*, nous parle de l'inondation à Longueuil en 1886.

	Pieds au-dessus de l'eau basse ordinaire.	Au-dessus du repère du gouvernement
“ Longueuil, haut du village (ville), 17 avril, 6 heures P. M. . . . .	25.10	123.10
“ Longueuil, bas du village (ville), 17 avril, 6 heures P. M. . . . . (1)	23.10	121.10

Durant l'inondation de 1886, l'église actuelle était en construction, et on avait érigé une chapelle temporaire qui était située sur le terrain en avant du presbytère. Le dimanche des Rameaux, 18 avril 1886, il y avait environ deux pieds d'eau dans cette chapelle.

Comme il n'y avait pas dans la ville de salle assez spacieuse pour contenir la population de la paroisse pour l'office religieux, on érigea un autel provisoire dans la cour

(1) “ NOTE—Le niveau de l'eau basse au-dessus duquel l'inondation s'est élevée, est de 17 pieds au-dessus du sommet du buse d'aval de l'ancienne écluse No. 1 du canal Lacloue, et correspond à 93 pieds au-dessus du repère du gouvernement, ou à une profondeur de 11 pieds d'eau sur les battures du lac Saint-Pierre.”

Ces inondations sont de 6 à 8 pieds plus hautes que les grandes eaux occasionnées par la débâcle des années ordinaires.



du collège; et là, en plein air, on célébra la bénédiction des rameaux, ainsi que le saint sacrifice de la messe, par une température des plus agréables. Le temps était clair et serein, et rappelait les plus belles journées de juin. On chanta aussi les vêpres au même autel.

L'inondation de 1887 est celle qui fut la plus désastreuse; elle surpassait en hauteur au moins huit pouces celle de 1885. L'eau s'éleva tellement qu'il fut possible de faire le tour de l'église anglicane en chaloupe. L'eau monta à 12 ou 15 pieds près de la rue Saint-Charles, dans la rue Charlotte, en avant de l'église catholique.

Dans les deux dernières inondations, celles de 1886 et 1887, il y eut deux maisons complètement détruites par les glaces (1), et, cinq ou six plus ou moins endommagées. (2)

#### NOUVEAU QUAI, OU QUAI DU GOUVERNEMENT A LONGUEUIL.

Ces années dernières, la Compagnie de Navigation de Longueuil avait complètement changé son administration; plus de billets de saison; on doublait le prix, et on imposait aux passagers plusieurs formalités qui rendaient la compagnie tout à fait impopulaire.

Un grand nombre de citoyens de Longueuil ont leurs occupations à Montréal, et ont, par conséquent, besoin des bateaux régulièrement. Ces citoyens, voyant que la direction de la compagnie, qui avait toujours été sympathique à Longueuil, devenait insouciant aux intérêts de la localité, et craignant avec raison que ces innovations fissent tort à Longueuil, crurent que le meilleur moyen d'obvier à cet état de choses, était d'avoir un autre steamer prêt à traverser, si la compagnie devenait trop exigeante; mais l'absence d'un quai était un grand inconvénient.

D'ailleurs, le commerce de Montréal, qui s'agrandit d'une

(1) Celles de MM. Walker et Arbertin, en 1886.

(2) Celles de MM. Evans et Morris, celles de MM. Prendergast, McClure, Neville, la station du *Sud Est*, en 1887.

Les deux maisons en pierre sur le terrain du gouvernement eurent une partie de leurs murs démolis; celle à deux étages, en 1886, et celle un à étage, en 1887.

manière prodigieuse, commence à ne pas avoir assez de quais pour ses besoins. Une série de quais à Longueuil conviendrait parfaitement au commerce de bois de sciage, charbon, grains, animaux, etc. Dans ce but, les citoyens influents de Longueuil se dirigèrent vers Ottawa, à différentes reprises, pour rencontrer le ministre des Travaux Publics, et lui faire connaître leurs vues.

Après plusieurs délégations, le ministre se rendit à leur demande, et fit voter à la session de 1886 une somme de dix mille piastres pour un quai à Longueuil. Le gouvernement fit faire les plans, et le contrat pour la construction de ce quai fut donné à MM. Burns et Smith, d'Ottawa, qui exécutèrent les travaux pendant l'été de 1887.

Le quai, ainsi construit, est situé vis-à-vis la rue Saint-Alexandre, au centre de notre ville ; les caissons commencent à 770 pieds du rivage ; il a 20 pieds de largeur sur 200 pieds de longueur, et ensuite une partie a 30 pieds de largeur sur 130 pieds de longueur ; l'extrémité est à une distance totale de 1000 pieds du rivage.

Les citoyens de Longueuil espèrent que ce quai est la reconnaissance par le gouvernement d'une nécessité, et qu'il sera suivi avant longtemps de plusieurs autres ; on s'attend aussi au creusage d'un chenal capable d'y amener la grande navigation. Ce serait la prospérité de Longueuil.

Les personnes qui ont travaillé avec le plus d'ardeur, et mis leur influence pour l'obtention de ce quai, sont MM. le Capt. Chs. Bourdon, Bruno Normandin, P. E. Hurteau, L. E. Morin ; M. P. Brais, le maire actuel, a, cet hiver même (1889), entrevu le ministre des Travaux Publics, qui lui a donné les meilleures espérances.

#### HISTORIQUE DES RUES DE LA VILLE.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de donner ici ce que nous croyons être l'origine des noms des rues qui composent aujourd'hui notre petite ville.

Nous n'avons trouvé aucun document qui puisse nous

guider dans cette tâche. Ces noms ont été donnés d'après certaines personnes ou circonstances, dont on voulait conserver le souvenir.

Le nom de la rue SAINT-CHARLES a été emprunté de celui de Charles LeMoynes, fondateur de Longueuil; ce nom fut donné à cette rue dès avant 1740, comme nous l'avons démontré ailleurs.

La rue SAINT-ANTOINE qui était désignée autrefois sous le nom de "Chemin sur le bord de la dame du petit moulin," tient son nom sans doute du patron de cette paroisse, Saint-Antoine de Padoue; nous n'avons pu trouver l'époque de son ouverture.

La rue SAINT-ETIENNE doit son nom à un paroissien, nommé Etienne Fournier dit Préfontaine, qui donna cette rue, et la désigna dans un certain acte de vente (1) d'un terrain qui avoisinait une rue qui devra "s'appeler rue Saint-Etienne"; elle ne fut ouverte qu'après 1818.

La rue SAINT-ANDRÉ portait le nom de rue Saint-Ambroise sur le plan de 1841; elle était ouverte dès avant 1810, et tient son dernier nom, croyons-nous, d'un nommé André Potvin qui fut bedeau de la paroisse pendant plusieurs années, et qui par conséquent, était généralement connu dans la paroisse; il possédait un emplacement et une maison dans cette rue où il résidait.

La rue SAINT-ADOLPHE est ainsi appelée du nom du propriétaire du coin de cette rue et du Chemin de Chambly, Adolphe Gariépy, ou du nom d'un des fils du propriétaire du terrain sur lequel cette rue est ouverte, Adolphe Trudeau, fils d'André.

Quant aux rues RADEGONDE et NAPOLÉON, nous ne connaissons nullement où leurs noms ont été empruntés; la rue Napoléon a peut-être pris son nom, de Napoléon III, qui était dans toute sa gloire, lorsque cette rue fut ouverte.

---

(1) Par Etienne Préfontaine à Frs. Viau dit Lespérance, daté de 1818.

Cette rue fut toute expropriée par la compagnie du chemin de fer *Montréal-Sorel*, pour y passer sa ligne.

Ces trois dernières rues ont été ouvertes sur le terrain qui était autrefois désigné sous le nom de *Communauté*.

Nous sommes informés que la rue CHARLOTTE tient son nom de celui de Madame la baronne de Longueuil, Marie-Charles-(Charlotte) Joseph Le Moyne, qui y possédait une résidence, où elle vint demeurer durant la belle saison pendant plusieurs années ; cette rue ne fut ouverte que peu d'années après la construction de l'église de 1811.

Nous avons vu ailleurs qu'il avait été question d'ouvrir une rue sur le terrain occupé aujourd'hui par la communauté des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie ; cette rue devait s'appeler rue SAINT-DAVID.

Or, nous croyons que cette rue (Saint-David), ainsi que les rues GRANT et SAINT-ALEXANDRE, tiennent leurs noms du mari de madame la baronne, et qui s'appelait David-Alexandre Grant.

Les rues GUILLAUME, CAROLINE, et ELISABETH, ont reçu leurs noms, la première, de Charles-William (*Guillaume*) Grant, cinquième baron de Longueuil, la seconde du nom de sa femme *Caroline* Coffin, et la troisième, de sa sœur Madame Marie-*Elisabeth* Grant, devenue Madame de Montenach.

Les rues SAINT-JACQUES et IRWIN (aujourd'hui SAINT-SYLVESTRE) ont reçu leurs noms de ceux du sixième baron Charles-James-(*Jacques*) *Irwin* Grant ; ces trois rues, ainsi que les trois précédentes, ont été tracées en premier lieu sur les plans de 1835 et 1841.

Nous voyons par l'acte de vente du terrain de l'église épiscopaliennne par le baron de Longueuil à l'évêque anglican, du 13 janvier 1852 (1), que la rue Saint-Sylvestre est désignée sous le nom de rue Charlotte.

La rue SAINT-JEAN, a sans doute pris son nom de la ville de *Saint-Jean*, située dans la baronnie, sur la rivière Richelieu.

(1) Devant John C. Griffin, N. P.

La rue SAINT-THOMAS, tient son nom, soit de *Thomas-David Grant*, second fils de *David-Alexandre Grant*, frère de *Madame de Montenach*, ou de l'un des agents et allié à la famille *Grant*, des barons de *Longueuil*, *Thomas Busby*.

La rue LONGUEUIL tient son nom de notre fondateur, *Charles LeMoyné*, Sieur de *Longueuil*.

Plusieurs années se passèrent après que ces rues furent tracées, et la plus grande partie n'était encore que partiellement ouverte au public.

Vers 1872, on spécula beaucoup sur les propriétés au village de *Longueuil*, et plusieurs terrains (fermes) furent divisés en emplacements ou lots à bâtir ; par conséquent plusieurs rues nouvelles furent encore tracées, et quelques unes mêmes furent partiellement ouvertes peu de temps après. Voici les noms de ces rues ouvertes ou à ouvrir sur la ferme *Hurteau* seulement : *PRINCESSE-ROYALE*, *PRINCESSE-HÉLÈNE*, *PRINCESSE-ALICE*, *PRINCE-ARTHUR*, *PRINCE-ALBERT*, et *PRINCE DE GALLES* ; toutes ces rues courent perpendiculairement au fleuve, et tous ces noms avaient été empruntés à la famille royale de la *Grande-Bretagne*. Les noms des rues *DUFFERIN*, (continuation de la rue *Saint-Charles*), *LISGAR*, *MONK*, *ELGIN* et *METCALF*, rues qui sont tracées parallèlement au fleuve, ont été empruntés des derniers gouverneurs-généraux du *Canada*.

Il y a aussi plusieurs avenues qui furent tracées sur des fermes divisées en emplacements ; ces avenues portent les noms des propriétaires qui possédaient ces terres lorsqu'elles furent divisées. Nous avons ainsi les avenues *GUILBAULT*, *LABONTÉ*, et *QUINN*.

Il y a aussi sur la propriété qui appartenait au *Grand-Tronc* la rue *IBERVILLE*, qui fait la limite entre la ferme *Quinn* et le terrain du *Grand-Tronc*, et la rue du *GRAND-TRONC*, qui fait la limite de la ville.

#### HISTORIQUE DES CHEMINS DE LA PAROISSE.

Nous terminons notre histoire de *Longueuil*, ville et

paroisse, en ajoutant quelques mots sur les chemins dont Longueuil jouit aujourd'hui.

Ces chemins sont :

Le CHEMIN DE CHAMBLY, qui conduit de Longueuil à Chambly. Nous avons donné ailleurs beaucoup de détails sur ce chemin.

Le chemin du BORD DU FLEUVE (bord de l'eau), divisé en deux parties, l'une appelée la CÔTE D'EN HAUT ou chemin de Saint-Lambert, Laprairie, &c., et l'autre, appelée CÔTE D'EN BAS, ou chemin de Boucherville, Varennes, &c.

Ces trois chemins furent ouverts dès le commencement de la colonisation de la paroisse, dès 1668.

Le chemin du CÔTEAU-ROUGE, communiquant entre le Chemin de Chambly et le chemin de la Côte-Noire, au bout de la première concession du fleuve. Ce chemin est désigné dans l'aveu et dénombrement de 1723 comme "Lieu dit " Côteau Saint-Charles.

Le chemin de la CÔTE-NOIRE, partant du fleuve vis-à-vis l'île Sainte-Hélène, se dirigeant parallèlement au chemin de Chambly, dans la paroisse de Chambly, Saint-Luc, &c. Nous trouvons aux registres des Grands Voyers que ce chemin fut verbalisé le 14 juin 1804 par M. Paul de Lacroix, Grand Voyer, mais il existait certainement longtemps avant cette époque.

Le chemin de la PINIÈRE, qui part aussi du fleuve, se trouve la limite de la baronnie, est parallèle au chemin de la Côte-Noire, passe à la gare du Grand-Tronc, à Saint-Lambert, et se dirige vers la paroisse de Laprairie.

Le chemin du PETIT-SAINT-CHARLES, qui suit le ruisseau de ce nom, entre le chemin de la Côte-Noire et celui de la Pinière, tient son nom de celui du ruisseau appelé "Petit Charles."

Le chemin de GENTILLY part du Chemin de Chambly, au bout de la Commune ; il va jusqu'au ruisseau Saint-Antoine, et là fait une courbe, et le suit pour se terminer à environ deux milles plus loin, dans les limites de la paroisse.

D'après des informations assez positives, il est constaté que le chemin de Gentilly n'a pas toujours existé au lieu où il se trouve aujourd'hui ; il aurait été ouvert d'abord, depuis le Chemin de Chambly, dans la direction actuelle, et au bout de la Commune, sur une longueur de huit arpents, et de là aurait tourné vers le sud, en biaisant à travers les terres qui se trouvent entre le Chemin de Chambly et le ruisseau Saint-Antoine et dont plusieurs se trouvaient ainsi coupées en deux parties ; ce chemin se trouvait à passer près de la maison Donnelly aujourd'hui ; il fut mis à la place où il est actuellement le 31 octobre 1796, suivant le procès-verbal de René-Amable de Boucherville " pour l'ouverture d'un " chemin de devanture au nord-est du Ruisseau Saint-Antoine à la demande de Frs. Laliberté, Nicolas Pate-naude, François Lemais, Joseph Besset, Louis Benoist, " Louis Dumay, Frs. Vincent, Frs. Varry, Toussaint " Benoist, Charles Lecler et Joseph Préfontaine. Le chemin " suivra le ruisseau Saint-Antoine et la terre de St-Louis " Benoist." Nous n'avons ni la date de son ouverture, ni la source de son nom. Nous avons pu constater par l'acte d'aveu et dénombrement de 1723 que le baron possédait une métairie de 300 arpents dans cette concession à cette époque.

Le chemin du LAC et le chemin NEUF, qui tous deux partent du Chemin de Chambly, à environ un mille de distance l'un de l'autre, se dirigent à travers le fief Tremblay vers les concessions de Boucherville. Le chemin du LAC est le premier au bout des terres du fleuve. Le chemin NEUF n'a été ouvert que depuis 20 ou 25 ans.

#### RECENSEMENTS.

Nous donnons ici des extraits des recensements de 1844, et des quatre dernières décades ; dans ce tableau, il sera facile de voir les changements qui se sont opérés dans la paroisse depuis cette époque (1844).

## RECENSEMENTS DE LONGUEUIL, 1844, 1851, 1861, 1871, 1881.

	1844 (1)		1851 (2)		1861 (3)			1871 (4)			1881		
	Paroisse de Longueuil.		Paroisse (1).	Village.	Paroisse.	Village.	Saint- Lambert.	Paroisse.	Village.	Saint- Lambert.	Paroisse.	Ville.	Saint- Lambert.
Maisons habitées.....	475		154	374	146	344	68	135	373	54	165	423	37
do en construction.....	4		.....	.....	17	2	5	21	13	30	31	81	26
do non habitées.....	16		.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	1	6	.....
Familles.....	.....		224	492	143	514	86	152	464	63	194	107	62
Population.....	3573		1496	3021	1621	2753	431	881	2383	327	997	2355	362
Hommes.....	1770		716	1520	577	1376	298	426	972	159	513	1128	189
Femmes.....	1783		780	1501	472	1440	332	455	1111	168	484	1227	163
Hommes mariés.....	563		211	423	135	322	119	124	331	55	170	406	56
Femmes mariées.....	575		207	431	133	358	98	121	331	55	170	408	56
Garçons.....	1221		496	1049	422	1023	171	242	613	103	329	687	111
Filles.....	1153		513	1021	318	1023	138	315	698	103	303	733	100
Veufs.....	.....		9	48	20	31	8	10	28	1	11	35	2
Veuves.....	.....		42	49	21	59	6	16	82	10	11	86	7
Canadiens-Français.....	3322		1357	2854	1006	2718	345	851	1971	179	862	2101	92
Anglais.....	31		19	7	2	3	23	18	83	92	13	115	119
Irlandais.....	65		36	68	11	31	43	6	31	34	50	85	66
Ecolessais.....	41		16	9	7	1	15	12	40	22	27	18	12
Autres nations.....	114		68	83	.....	.....	.....	.....	79	9	9	5	13
Catholiques.....	3312		1400	2947	980	2712	325	860	2002	205	911	2160	119
Anglicans.....	65		78	53	.....	.....	.....	.....	36	.....	29	143	103
Autres dénominations.....	56		18	21	21	37	45	16	45	85	57	52	110

(1) A cette époque, la paroisse comprenait la municipalité de Saint-Lambert, qui n'était pas encore érigée.

(2) Il a dû y avoir erreur au recensement officiel de cette année; car nous croyons que les montants appartenant au village ont été portés à la paroisse, et vice-versa; nous avons en conséquence rectifié.



RECENSEMENTS DE LONGUEUIL, 1844, 1851, 1861, 1871, 1881—*Suite.*

	1844	1851		1861			1871			1881		
	Paroisse.	Paroisse.	Village.	Paroisse.	Village.	Saint-Lambert.	Paroisse.	Village.	Saint-Lambert.	Paroisse.	Ville.	Saint-Lambert.
Eglises.....	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	2	1	.....	2	1
Collèges.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	(7) 2	.....	.....
Maisons d'écoles.....	.....	7	(5) 2	.....	(6) 1	.....	.....	.....	.....	5	(8) 1	.....
Garçons allant à l'école.....	.....	85	210	95	214	47	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Filles do do.....	.....	95	131	75	169	26	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Terres, arpens possédés.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
do en culture.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Blé, minots.....	.....	28705	1124	1897	86	87	1671	98	224	951	44	.....
Orge.....	.....	1436	21	8000	719	1992	1255	117	415	1937	.....	.....
Avoine.....	.....	72694	8230	37438	3895	6462	28816	5533	2325	57551	4033	2678
Pois.....	.....	9937	323	6659	505	1343	4156	411	463	9586	503	567
Sarasin.....	.....	2316	.....	513	.....	76	926	211	278	1462	151	35
Blé d'Inde.....	.....	1589	114	418	35	73	696	176	89	1903	408	102
Patates.....	.....	2256	2166	8889	1701	2405	8059	2355	1511	23816	3505	1119
Chevaux.....	.....	2437	122	648	208	160	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bêtes à cornes.....	.....	2782	153	819	145	256	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Cochons.....	.....	1808	86	985	118	77	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Moutons.....	.....	3237	99	785	19	82	.....	.....	.....	.....	.....	.....

(3) La diminution dans les chiffres de 1861 comparés avec ceux de 1851, est due à la division de la paroisse de Saint-Hubert en 1860, et qui prit près de la moitié de la paroisse de Longueuil.

(4) La diminution dans la population de 1871 dépend du départ du *Grand-Tronc* du village de Longueuil.

(5) L'école des garçons et le couvent.

(6) Le couvent.

(7) Le collège et le couvent.

(8) L'école anglaise sous les syndics protestants.

## ESTIMATION DU COMTÉ DE CHAMBLY.

Nous croyons devoir donner l'estimation des différentes municipalités qui composent la paroisse de Longueuil, et celle de toutes les municipalités du comté de Chambly, telle que portée aux divers rôles d'évaluation déposés au bureau du conseil de comté pour l'année 1888.

MUNICIPALITÉS	Valeur imposable	Valeur non imposable	Valeur totale	Grand total imposable et non imposable
Ville de Longueuil .....	609,592	193,050	802,642	
Paroisse de Longueuil. . .	823,775	9,700	833,475	
Saint-Lambert .....	232,771	(1)	232,771	
Total de Longueuil . . . .	1,666,138	202,750	1,868,888	1,868,888
Paroisse de Chambly . . . .	556,767	(1)		
Village du Bassin do . . . .	168,500	(do)		
Village du Canton do . . . .	208,750	(do)		
Total de Chambly . . . . .	934,017	.....	934,017	934,017
Village de Boucherville. . .	127,147	81,000	208,147	
Paroisse de do . . . . .	685,680	5,900	691,580	
Total de Boucherville. . . .	812,827	86,900	899,728	899,728
Paroisse de Saint-Hubert	769,800	51,500	821,300	821,300
do de Saint-Bruno. . . . .	430,837	22,100	461,937	461,937
do de Saint-Basile. . . . .	354,020	18,320	372,320	372,320
Valeur totale du comté. . . . .	.....	.....	.....	\$5,358,189

(1) Les rôles d'évaluation de ces municipalités ne comportent pas l'évaluation des propriétés non imposables.

## CHAPITRE XXIII

(1668-1889)

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT.—ILE SAINTE-HÉLÈNE.

SOMMAIRE—Fondation de Saint-Lambert—Fort et première chapelle à Saint-Lambert—Chemins de fer—Le grand quai—Erection en municipalité (1857) et commission d'écoles—Fondation et construction d'une église catholique—Le pont Victoria, sa construction, son coût, et son inauguration par le prince de Galles—Traverse par bateaux à vapeur entre Saint-Lambert et Montréal—Trains *suburbains*—Limites actuelles de la municipalité—Syndies d'écoles catholiques—Eglises protestantes—Démarches pour l'érection d'une église catholique à Saint-Lambert—L'île SAINTE-HÉLÈNE, origine de son nom, et transactions à son sujet—Jardins de l'île Sainte-Hélène—Belle conduite de Lévis sur l'île Sainte-Hélène.

## FONDATION DE SAINT-LAMBERT.

Quoique la côte Saint-Lambert ait toujours appartenu à la paroisse de Longueuil, et y appartienne encore, elle s'est formée en municipalité séparée depuis au-delà de trente ans. Comme il s'y est déroulé plusieurs événements historiques qui méritent d'être mentionnés, nous avons cru devoir en faire un chapitre spécial.

Le nom de Saint-Lambert, donné à la rive sud du fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis Montréal, a existé dès le commen-

cement de la colonisation de cette partie du pays ; mais nous n'avons pu en trouver l'origine.

Voici comment s'exprime M. J. Viger à ce sujet (1)

“ En face de la ville de Montréal, du côté sud du fleuve  
 “ Saint-Laurent, est la seigneurie de la *Prairie de la Mag-*  
 “ *delaine*, s'étendant de la ligne S. O. de la *Baronnie de*  
 “ *Longueuil*, à la ligne N. E. de la seigneurie du *Sault*  
 “ *Saint-Louis*, en remontant le fleuve. La concession ou  
 “ plutôt la *donation* que M. François de Lauzon fit du fief  
 “ de la *Prairie* aux RR. PP. Jésuites, est du 1er avril 1647.  
 “ Ce fief, qui a deux lieues de front, se compose de deux  
 “ localités dénommées de tout temps, la *Prairie de Saint-*  
 “ *Lambert*, ou *Mouille-Pied*, dans sa partie adjoignant Lon-  
 “ gueuil, et la *Prairie de la Magdelaine*, dans sa partie  
 “ supérieure ; c'est une parcelle de la ci-devant seigneurie  
 “ de la *Citière* de 1635 (2).” Ceci prouve bien l'ancienneté,  
 mais non la source du nom de Saint-Lambert.

Par un arrêt du roi de France du 3 mars 1722, il y eut quarante-cinq arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent, de la seigneurie de La Prairie, et contigus à la ligne de division d'avec la baronnie de Longueuil, qui furent unis à la paroisse de Longueuil, de sorte que celle-ci, (la paroisse de Longueuil), se trouve à contenir en front sur le fleuve Saint-Laurent, tout le fief Tremblay, toute la baronnie de

(1) Dans une petite brochure publiée en 1857, et intitulée : “ *Souvenirs historiques sur la Seigneurie de La Prairie*,” page 1.

(2) “ M. François de Lauzon avait eu en janvier 1635, de MM. de la *Compagnie de la Nouvelle-France*, ou des *Cent Associés*, la concession en seigneurie de “ plus de 60 lieues de pays,” commençant à la rivière *Saint-François* sur “ le lac Saint-Pierre, et s'étendant *au-dessus du Sault Saint-Louis*, en montant “ *le fleuve Saint Laurent*.”

“ M. de Lauzon, qui avait donné le nom de *La Citière* à son immense seigneurie, en détacha deux lieues en 1647 au profit des RR. PP. Jésuites, sous le “ nom de fief ou seigneurie de la *Prairie de la Magdelaine*.”

“ Voir tome I des “ *Questions seigneuriales*,” aux pages 84, 87 des “ observations de Sir L. H. LAFONTAINE, BT., juge en chef.” (J. Viger).

Longueuil, plus quarante-cinq arpents de la seigneurie de la Prairie, d'une partie qui portait le nom de Saint-Lambert ; c'est cette même partie, unie à Longueuil, qui s'appelle ainsi *Mouille-Pied*.

On appelle aujourd'hui Saint-Lambert, toute la partie de la côte du fleuve à partir du chemin de montée qui conduit à la *Côte-Noire*, jusqu'à la petite rivière *Saint-Jacques*, dans la paroisse de Laprairie.

Au milieu du fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis Saint-Lambert et Longueuil, sont placés plusieurs petits îlots, voisins de l'île Sainte-Hélène ; tous appartiennent à la baronnie de Longueuil.

Le plus considérable de ces îlots par sa longueur (une dizaine d'arpents), et par son élévation, a porté de tout temps le nom de *l'île-à-la-Pierre* ; ce nom était dû aux carrières, que les habitants de Ville-Marie y exploitèrent pendant plusieurs années au commencement de la colonie. Le Père Charlevoix, sur l'une de ses cartes topographiques, l'appelait l'île-St-Pierre ; l'un des propriétaires modernes de cette île lui a substitué son propre nom, et l'a appelée *Moffatt's Island* ; ces deux derniers noms n'ont pas prévalu, quoique quelques cartes anglaises lui donnent encore le nom d'île Moffatt.

*L'île-à-la-Pierre* appartient aujourd'hui à la compagnie du chemin de fer du *Grand-Tronc* ; elle avait avant appartenu à M. Geo. Moffatt et au chemin de fer *Montréal et Champlain*. (1)

“ Quand la paix fut conclue avec les Iroquois, (2) en 1666, par la glorieuse expédition du marquis de Tracy, les Jésuites,

(1) L'émouvant épisode du martyr de M. Guillaume Vignal, qui eut lieu aux premiers temps de la colonie, et qui eut cet îlot pour théâtre, a été raconté au long au chapitre III de ce volume.

(2) J. Viger. Voir aussi l'*annuaire Ville-Marie* (histoire de Laprairie).

malgré le peu de confiance que pouvait inspirer une parole de Sauvages, jusque là renommés par leurs fourberies, se mirent à l'œuvre pour le défrichement de cette belle côte de Saint-Lambert qui avait été sanctifiée par le sang des martyrs.

“ Les extraits suivants d'un manuscrit inédit de l'époque, fixent la date précise des premières concessions de la seigneurie de la Prairie par le R. P. FR. JOS. LE MERCIER, supérieur des Jésuites.”

“ 1668. AVRIL 21.—“ Nous allons nous embarquer (à Québec) pour monter là-haut, le P. DABLON, Caron, Charles Panie et moy pour la Prairie de la Magdel. pour y conclure toutes les affaires de manière d'y donner les concessions.”

“ MAY LE 26.—“ Nous voilà de retour de notre voyage de Montréal. Tout commence bien à la Prairie de la Magdel.; il y a plus de 40 concessions données. (1)”

Le service régulier des missionnaires dans ce lieu paraît remonter jusqu'à 1670 ; (2) les plus anciens registres gardés, jusqu'à nos jours, datent de cette époque.

Saint-Lambert dut avoir sa part de concessions faites par les Jésuites en même temps que Laprairie, et dut aussi se peupler très rapidement.

#### CHAPELLE ET FORT DE SAINT-LAMBERT.

Aux premiers jours de Saint-Lambert se rattache un souvenir très édifiant pour ses premiers colons, et qui est d'un tout autre genre que celui de l'île-à-la-Pierre ; il n'en mérite pas moins d'être perpétué, si l'on s' imagine avec vraisemblance qu'une partie des colons de Longueuil y prit une part active.

(1) Journal des Jésuites (M. S. de 1645 à 1668, tenu par le Supérieur à Québec (J. Viger).

(2) Sous les PP. PIERRE RAFFAËL et JACQUES FREMIN.

Nous citons de la même brochure. (Page 11).

“ Le premier édifice qui servit au culte religieux des premiers colons de la Prairie de la Magdelaine était dans la demeure même des missionnaires.

“ Elle ne satisfaisait pas cependant à tous les besoins, et elle était surtout trop éloignée pour ceux des habitants qui s'étaient établis dès le principe sur la *Côte ou Prairie Saint-Lambert*.

“ À cette époque, on avait encore à redouter les incursions fréquentes des Iroquois, ces ennemis constants et féroces de la colonie, et il était imprudent de s'exposer seul loin des lieux habités. C'était même l'usage de grouper les maisons dans un même lieu, pour pouvoir plus facilement se porter mutuellement secours en cas de danger.

“ Ceux de la côte Saint-Lambert au nombre de *quatorze*, avaient suivi cette règle de conduite, et ils entourèrent avec des pieux le terrain sur lequel ils s'étaient bâtis ; il porta longtemps le nom de FORT SAINT-LAMBERT, et on en voit encore quelques ruines (1850). (1)

“ Réunis ainsi pour se protéger mutuellement, ils sentirent le besoin de mettre en même temps leur entreprise sous la sauve-garde de la religion. S'ils étaient privés de la consolation d'être près de l'église, et d'assister régulièrement aux exercices religieux, ils voulurent y suppléer autant que possible par l'érection d'une petite CHAPELLE. (2)

“ On conserve encore la pièce authentique de donation du terrain et du petit édifice, faite pour cet objet par un habitant de cette côte, le 22 septembre 1675.

(1) Sur la terre de veuve Raphaël Perras (Marie-Anne Racine.)

(2) Nous trouvons au sujet de ce fort dans la *Collection de manuscrits et documents*, publiés par le gouvernement de Québec, qu'après l'arrivée de l'expédition de la rivière à la Famine, en 1688, le narrateur s'exprime ainsi : “ Etant arrivés à Montréal, les troupes furent envoyés dans les quartiers d'hiver, une partie occupée à travailler à l'enceinte de la ville : et moy envoyé à la Prairie de la Magdelaine et Saint-Lambert, y fit faire deux forts, un autre au Sault pour les sauvages où l'on y mit garnison, etc.”

“ De parcelles faits n’auraient jamais dû tomber dans l’oubli. Ils caractérisent une époque, et les hommes qui lui appartiennent, en révélant leurs nobles et pieux sentiments.

“ Nous lisons dans cet acte, que :

“ PIERRE PERRA et DENISE LEMAISTRE, sa femme (1),  
 “ tous deux habitants de la Prairie de la Magdelaine d’un  
 “ mutuel accord et consentement, portés par un mouvement  
 “ de piété, ont, en présence des témoins soussignés, donné  
 “ et donnent par les présentes à la SAINTE-VIERGE-MARIE,  
 “ NOTRE MÈRE, purement et simplement et irrévocablement,  
 “ *un logis de pieux en coulice couvert de paille*, situé sur  
 “ leur habitation, à la CÔTE ST-LAMBERT, avec l’emplace-  
 “ ment du dit logis conjointement *une perche de terre tout*  
 “ *autour et un chemin tel qu’il sera jugé et marqué*, pour  
 “ icelui logis, emplacement, circuit et chemin être employé  
 “ à perpétuité au service de la Sainte-Vierge, et icelui *logis*  
 “ *être fait église* dédiée à son nom. Duquel logis, emplace-  
 “ ment, circuit et chemin les dits donateurs se démettent  
 “ entièrement, sans qu’eux, leurs hoirs, ni autres quelcon-  
 “ ques puissent y prétendre ni révoquer la présente dona-  
 “ tion.”

Cette église, quoique en dehors des limites de la paroisse de Longueuil, ne s’en trouvait éloignée que de vingt à trente arpents ; il est probable qu’à cette époque plusieurs habitants de Longueuil furent desservis par les missionnaires attachés à cette chapelle.

Il paraît que cette chapelle n’était pas d’abord dans l’enceinte de pieux qui formait le fort *Saint-Lambert*. Un

---

(1) Voici ce que devinrent les généreux et pieux donateurs de cette chapelle et de son emplacement ; Pierre Perras mourut le 15 avril 1684, et fut inhumé à La Prairie le 16. Denise Lemaistre, sa veuve, épousa en secondes noces, le 9 octobre de la même année, François Caël, habitant de la même côte. Elle devint veuve une seconde fois, le 18 novembre 1687 ; elle fut tuée par les Iroquois le 29 octobre 1691, et fut inhumée à La Prairie, le 30. (Registres de La Prairie).



papier gardé dans les archives, dit que le 8 novembre 1691, le nommé Hyérome Charpentier s'engagea pour la somme de cinquante francs, et un quart de sel, à la démolir et à la transporter dans le fort *Saint-Lambert*; ce qui fut exécuté; car la note des divers acomptes qui furent payés cet automne-là et pendant l'hiver de 1692, existe encore (1)

Nous continuons à citer M. Viger sur cette même église.

“ Nous empruntons ce qui suit à un écrit de MGR. DE LAVAL, de 1683, sur les curés et missions du diocèse de Québec.”

“ Les Pères Jésuites, qui ont un village de Sauvages au  
 “ *Sault St-Louis*, desservent la *Prairie de la Magdelaine*,  
 “ et la *Coste St-Lambert*, qui contiennent deux lieues  
 “ d'étendue le long du fleuve, coste sud, vis-à-vis Mont-  
 “ Réal, et s'étendent une demie lieue dans les terres; il y  
 “ a 40 familles et 210 âmes; il y a une chapelle dans la  
 “ maison des R. P. Jésuites, et une autre dans la *Coste St-*  
 “ *Lambert*, qui a 25 *pieds de long et 20 pieds de large*,  
 “ *sans presbytère.*”

“ Il y eut confirmation dans cette chapelle en 1692, par  
 “ MGR. DE ST-VALIER.

“ En 1700, il est encore fait mention du mariage de  
*Clément Lériger* dit autrement *Laplante*, officier de marine,  
 avec Marie Roy, célébré le 8 septembre, avec les dispenses  
 de bans, dans cette chapelle; puis peu à peu, on en perd les  
 traces, dans les registres de la cure. L'édifice lui-même dis-  
 paraît bientôt de ce lieu béni, et il en reste à peine aujour-  
 d'hui un souvenir.”

Nous voyons au reste par un écrit de M. le G. V. DE BELMONT, du 27 décembre 1705, que la chapelle de Saint-Lambert était déjà tombée en ruine.

---

(1) Cette chapelle était dédiée à la Très-Sainte-Vierge, sous le vocable de son *Immaculée Conception*; ce qui prouve que dès lors la croyance à ce singulier et incomparable privilège de la Sainte Mère de Dieu existait chez les fidèles du Canada.

Il ordonna par cet écrit au Sr. Pierre Roy, habitant de la côte Saint-Lambert, et marguillier de la chapelle de la Conception dans la dite côte : “ que *les ornements, linges et meubles* dans la dite chapelle seront remis au curé de la Prairie, pour être par lui rendus à la dite chapelle de Saint-Lambert, *lorsqu'elle sera rebâtie.*”

“ M. J. Gaschier, curé, dit dans un autre écrit du 27 août 1708 avoir reçu *les dits ornements, etc.*, avec 12 francs : “ et que la cloche alors dans le clocher de La Prairie appartient à la chapelle de Saint-Lambert.”

M. Viger dit que c'est la dernière information qu'il ait eue sur cette chapelle (1850).

#### FÊTE A SAINT-LAMBERT.

Le respect pour les glorieuses traditions de nos ancêtres inspirèrent à M. T. GRAVEL, l'un des derniers curés de Laprairie, la bonne pensée de faire des recherches sur l'ancien site de la *chapelle de Saint-Lambert* ; nous sommes heureux de pouvoir dire que ses efforts ont été couronnés d'un plein succès.

La terre sur laquelle s'élevait le *pieux monument* dédié à la Sainte-Vierge, sous le vocable de son *Immaculée Conception*, est maintenant la propriété de dame veuve RAPHAEL PERRAS. (1)

“ Déjà une belle CROIX, dit M. Viger, due à la générosité des citoyens des environs, indique depuis trois ans, au regard des passants, le local jadis occupé par le si modeste *logis de pieux en coulice de 25 pieds sur 20, couvert de paille*, qui servit pendant près de trente ans aux exercices du culte divin ; cette croix a été plantée et bénie par M.

---

(1) C'est aujourd'hui la propriété de son fils, François-Xavier Perras. Nous sommes informés que ce citoyen n'a pas d'enfants, et qu'il élève un garçon à qui il a donné son nom de Perras en même temps que sa propriété, afin que celle-ci ne change pas de nom.

Gravel, le 22 octobre 1854, et Mgr de Montréal a bien voulu y attacher des indulgences en faveur de tous ceux qui, de près ou de loin, la salueront avec respect.

“ Honneur ! . . . trois fois honneur au respectable curé, et à tels de ses paroissiens qui ont ainsi fait revivre un précieux souvenir de la foi et de la piété des pionniers de la colonisation dans notre *beau Canada* !

“ C'est un bel exemple à suivre pour ceux qui ont à immortaliser de semblables souvenirs. (25 mai 1857, J. Viger.)

#### ÉTABLISSEMENT DE CHEMINS DE FER—LE GRAND QUAI.

La côte Saint-Lambert continua à se défricher et à se peupler dans toute son étendue. Saint-Lambert devint bien vite une belle et riche campagne comme on peut encore le voir aujourd'hui ; il en fut ainsi jusqu'au milieu de ce siècle, alors qu'une ère nouvelle de prospérité commença pour une partie de cette côte.

Cette prospérité prit naissance là comme en plusieurs autres endroits de cette province par l'établissement des chemins de fer.

La compagnie du *Montréal et Champlain*, qui avait eu son terminus au village de Laprairie jusqu'en 1852, décida alors de venir aboutir à Saint-Lambert ; elle y fit ériger en conséquence plusieurs grandes constructions pour servir d'ateliers, de gares, de remises pour fret, etc. ; on construisait en même temps le grand quai de Saint-Lambert qui est, dit-on, une des causes efficientes des inondations périodiques qui nous submergent chaque printemps ; ce quai célèbre couvrait au moyens de piliers et d'arcades toute la distance de la côte Saint-Lambert à l'île-à-la-Pierre, et s'étendait même considérablement au-delà de l'île à-la-Pierre. (1)

(1) Soit une longueur d'environ 1600 pieds entre la côte et l'île à-la-Pierre, et environ 1050 pieds au large de l'île qui a 450 pieds de largeur, soit une largeur totale d'environ 3,100 pieds.

Ces travaux avaient été commencés en 1850, et furent exécutés par deux de nos concitoyens, Siméon Bonneville et Jacques Normand, fils. (1)

La compagnie du chemin de fer fit construire plusieurs maisons pour loger ses employés, et établit une traverse par bateaux à vapeur entre Saint-Lambert et Montréal, pour le service du chemin de fer (passagers et fret) ; ces bateaux s'appelaient : "*Iron Duke*" et "*Prince Albert*."

#### ÉRECTION DE SAINT-LAMBERT EN MUNICIPALITÉ.

Ces communications faciles et l'exécution de ces travaux furent d'un grand avantage pour la localité ; le travail y amena une population considérable, qui transforma bientôt cette campagne jadis si tranquille en un petit village plein d'activité.

Enchantés de ce rapide développement, et ne voulant pas perdre l'occasion favorable de continuer cette ère de prospérité matérielle, des citoyens de la localité crurent qu'il leur serait plus avantageux de se former en municipalité séparée, afin de terminer les améliorations spéciales qu'exigeaient les besoins de leur hameau.

Des démarches furent faites, les procédés nécessaires accomplis, et une demande adressée à la Législature ; l'incorporation fut accordée dans l'année 1857, et devint en force le 2 juillet de la même année. (2)

Cet acte d'incorporation est bien court et précis ; il ne donne aucuns pouvoirs spéciaux, et ressemble aux autres actes d'incorporation des villages. Cependant la deuxième section sort de la coutume générale ; elle se lit comme suit :

---

(1) Ces deux citoyens faisaient partie de la société " Jacques Normand, père et fils, et S. Bonneville " ; ils construisirent plusieurs quais à Montréal, plusieurs piliers du pont Victoria, et plusieurs ponts considérables dans la province, tels que le pont du Sault, de Sainte-Anne, de Batiscan et autres.

(2) 20 Vict., chap. CXXXII, sanctionné le 10 juin 1857.

Sec. II.— . . . “ et les conseillers municipaux seront aussi commissaires d'école, ayant et exerçant tous les pouvoirs et autorité de commissaires d'école, en vertu des lois des écoles en force en Bas-Canada.”

Pour atteindre le but proposé par la loi, il fallait élire des conseillers ; voici comment se fit la première élection :

“ Assemblée publique des électeurs de la municipalité de Saint-Lambert, dans une des salles du dépôt (*waiting-room*), le 11 juillet 1857.

“ Les messieurs suivants ont été nommés conseillers pour la dite municipalité.

“ John Dudsworth, Robert Cross, Peter Morris, Louis David, Noël Marcille, Pierre Bétournay, et Louis Bétournay.” (Rég. de Laprairie).

La première assemblée fut tenue dans la salle du dépôt, lundi, le 13 juillet 1857.

Tous les conseillers étaient présents :

Adélar J. Boucher fut nommé secrétaire-trésorier, et Louis Bétournay (1), élu maire.

L'acte d'incorporation de 1857 contenait quelques erreurs dans la désignation des limites de la municipalité ; on s'était servi du mot “ seigneurie ” au lieu du mot “ paroisse ” ; on fut forcé de demander un amendement à cette loi en 1859. (2)

La municipalité ainsi formée se composait principalement de propriétés agricoles, et plus ou moins éloignées du centre, ou du village qui se formait.

L'incorporation avait été principalement demandée et accordée pour le village. Les cultivateurs, voyant qu'ils jouiraient peu ou point des améliorations qui se feraient dans le village, et qu'ils seraient quant même contraints de contribuer au coût de ces améliorations, commencèrent à s'agiter, et à se plaindre d'un semblable état de choses. Une

(1) Plus tard juge à Winnipeg, Manitoba.

(2) 22 Vict. chap. LXXVIII, sanctionné le 7 août 1859.

partie des contribuables se décidèrent de sortir du village de Saint-Lambert, et de s'annexer à la municipalité de la paroisse de Longueuil (d'où ils étaient d'abord sortis.) On adopta la procédure voulue, et un amendement à l'acte d'incorporation pour en changer les limites, fut bientôt obtenu. Ce second amendement fut adopté par la Législature en 1862. (1)

Dès son érection, la municipalité de Saint-Lambert se mit à l'œuvre en exécutant quelques travaux d'amélioration, et par l'établissement de deux maisons d'école, l'une pour les catholiques, et l'autre pour les protestants. (2)

La population s'accrut sensiblement, et l'on en vint à désirer ardemment la construction d'une église catholique pour l'usage des fidèles de cette croyance.

#### TENTATIVES POUR CONSTRUIRE UNE ÉGLISE CATHOLIQUE.

En 1856, des démarches furent faites auprès de Mgr. Bourget, pour obtenir la permission d'ériger une chapelle, qui serait une succursale de l'église de Longueuil.

Cette demande fut accordée par Mgr. l'évêque qui exigea qu'un terrain de pas moins de six arpents de terre fût donné pour y bâtir la chapelle.

Le terrain exigé fut fourni, moitié par M. Pierre Bétournay, et moitié par M. Geo. Philipps, vers le milieu de leur terre respective, et situé entre le fleuve Saint-Laurent et le chemin de la Pinière; chacun donnait un arpent de front sur trois de profondeur.

Nous croyons aussi que M. Noël Marcille aurait souscrit une certaine somme, ainsi que M. Pierre Bétournay, en sus du terrain fourni pour mener cette louable entreprise à bonne fin.

(1) 25 Viet, chap. XLIX, sanctionné le 9 juin 1862.

(2) La municipalité, en 1888, était estimée sur le rôle d'évaluation à la somme de \$232,771.

Au printemps suivant (1857), les travaux furent commencés : une fondation en pierre fut faite, et les pans des murs en briques étaient élevés à la hauteur des fenêtres, et même au delà à plusieurs endroits, lorsqu'eût lieu la bénédiction de la première pierre de cette chapelle qui devait avoir quarante pieds de largeur sur soixante de longueur.

C'est le 25 mai 1857 que la bénédiction fut faite par Mgr. Taché. La population de la localité s'était efforcée de faire la cérémonie avec grande pompe ; un corps de musique (1) y assistait, et accompagnait une compagnie des volontaires de Montréal qui avait été retenue exprès pour cette circonstance.

Mais peu de temps après cette brillante fête, pour des raisons inconnues, probablement par manque de ressources pécuniaires, les travaux furent suspendus, et finalement abandonnés. Nous avons tout lieu de croire que la cause principale de cet insuccès était dû au choix du site qui ne convenait à personne ; car on s'était complètement éloigné du centre du village, et on avait par là même rendu difficile l'accès à la plupart des personnes qui devaient fréquenter cette église.

#### LE PONT VICTORIA.

Saint-Lambert n'en continua pas moins à progresser matériellement ; car le Grand Tronc avait déjà commencé depuis quelques années cette gigantesque entreprise, considérée encore aujourd'hui comme la huitième merveille du monde ; nous voulons parler du fameux PONT VICTORIA, source constante et continue de prospérité pour Saint-Lambert, par les communications faciles qu'il maintient entre cette localité et Montréal.

Quelques détails sur cette œuvre colossale, en partie située dans Saint-Lambert, trouvent naturellement ici leur place.

---

(1) Celui du village de Longueuil.

La première pierre du pilier N<sup>o</sup> 1 fut posée le 20 juillet 1854.

Le premier train de passagers a passé sur le pont le 17 décembre 1859.

La longueur totale du pont est de 9184 pieds.

Il y a 25 arches ou travées, dont 24 de 242 pieds, et une, celle du milieu, de 330 pieds.

La hauteur moyenne de la surface de l'eau à aller au-dessous du tube du milieu est de 60 pieds.

La hauteur du fond de la rivière à aller au-dessus du tube du centre est de 108 pieds.

La plus grande profondeur de l'eau est de 22 pieds.

La rapidité ordinaire du courant est de 7 milles à l'heure.

Il y a 3,000,000 de pieds cubes de maçonnerie, et l'on se servit de 2,250,000 pieds cubes de bois de charpente pour les ouvrages temporaires.

Il fallut 141,000 verges cubes de glaise pour étancher les caissons, et 8,250 tonnes de fer pour la construction des tubes et 2,500,000 rivets.

La surface de la peinture pour une seule couche couvre une étendue de 30 acres, soit 120 acres pour les quatre couches qu'on y donna.

On employa à la construction durant l'été de 1858, depuis le milieu de mai jusqu'au milieu de novembre :

6 bateaux à vapeur, de 450 forces de chevaux	} 12,000
72 berges.....	

---

500 navigateurs (ou employés pour la navigation) ;

450 employés dans les carrières ;

2090 employés aux différents travaux, artisans ou autres

---

3040 hommes employés, 142 chevaux et 4 locomotives.

Il y a 22 piliers dont la base est de 22½ x 92 pieds, et la partie supérieure de 16 x 33 pieds.

Il y a deux piliers dont la base est de 30 x 92 pieds, et de 24 x 33 pieds à la partie supérieure.



La partie des piliers qui rencontre le courant du fleuve est inclinée et de forme angulaire, pour briser les glaces.

Les deux culées sont de 92 pieds par 290 dans leur profondeur, et de 34 par 242 pieds à la surface supérieure ; elles sont élevées de 36 pieds au-dessus du niveau de l'eau moyenne de l'été.

La maçonnerie est composée de pierres formant des rangs d'un pied et demi à trois pieds dix pouces, et leur poids est de six à dix-sept tonnes.

Les pierres des brise-glaces sont liées par des crampes en fer de 12 pouces par 5½.

Les tubes sont composés entièrement de fer battu sous forme de tôle ou fer à chaudière de ¼ à ¾ de pouce d'épaisseur.

Le pont se compose de 25 tubes, dont douze de double longueur ou couvrant deux travées ; ces tubes doubles sont placés au nombre de six de chaque côté, et partent de chaque extrémité du pont, allant se joindre au 25ème tube qui est celui du centre même. Ces tubes ont 16 pieds de largeur sur une hauteur moyenne de 19 pieds, dont 18 pieds aux extrémités et 22 pieds au centre.

Tous les travaux furent conduits sous la surintendance de James Hodges, ingénieur en chef pour les entrepreneurs, Sir Morton Peto, baronnet, Thomas Brassy et Edward Ladd Betts, avec le personnel suivant :

#### DÉPARTEMENT DES INGÉNIEURS.

James Hodges, agent et ingénieur en chef pour les entrepreneurs.

John Duncan, Charles Legge, et Olivier Gooding, assistants ingénieurs.

Alexandre G. Fowler, dessinateur, et surintendant-général.

Les sous-entrepreneurs étaient Benjamin Chaffey, John

O. Hodges, James Hadkinson, William Newcomb, Brown et Watson, et Jacques Normand, père. (1)

Il faut cependant ajouter les sous entrepreneurs suivants : Patrick White, pour la construction des approches solides ; Thomas Dillon, Louis Dronen, J. W. Wilstead et G. Thompson, pour la construction de la couverture des tubes.

M. J. Martineau pour la couverture en ferblanc, et Thomas Fennel, pour l'enlèvement des caissons.

(1) Nous avons déjà vu que M. Normand avait formé une société se composant de lui-même, de son fils Jacques, et de M. Siméon Bonneville, à la mémoire de qui nous devons donner une courte biographie, vu qu'il était un de nos concitoyens. Voici ce que la *Minerve*, du 27 novembre 1876, disait au sujet de la mort de S. Bonneville :

“ La ville de Longueuil vient de faire une perte considérable. M. Bonneville, un de nos compatriotes les plus entreprenants, expirait vendredi dernier, (le 24 novembre 1876, âgé de 46 ans), après une maladie de quinze ans, soufferte avec une résignation vraiment chrétienne. Il a été inhumé à Longueuil mardi, le 28 novembre suivant.

“ Esquisser la vie de l'honoré défunt, serait faire l'histoire du *self made man*. En effet, M. Bonneville, laissé seul, à ses propres ressources, à l'âge de douze ans, parvint, à force d'énergie et d'intelligence, à se créer une position des plus enviables. M. Bonneville était né à Sainte-Marie de la Beauce, le 15 février 1830, et était le fils de Charles Bonneville et de Thérèse Morissette. Se trouvant abandonné à l'âge le plus tendre, il commença son avenir au service des MM. Price, du Saguenay, qui ne tardèrent pas à remarquer en lui toutes les qualités qui font l'homme d'affaires. Après plusieurs années passées à lutter contre toutes les misères de la vie du jeune homme pauvre, il vint à Montréal, où il ne tarda pas à entrer en société avec M. Normand, constructeur de quais. C'est par ces messieurs que la plupart de nos quais furent construits, ainsi que plusieurs piliers du pont Victoria.

“ Après s'être créé une position aisée, le regretté défunt alla demeurer à Longueuil, où il se voua aux intérêts de cette florissante ville. Il fut conseiller et occupa plusieurs autres charges honorables dans cette localité. Tous ceux qui ont connu M. Bonneville n'oublieront pas son urbanité et son dévouement à toutes les bonnes œuvres.

“ La ville de Longueuil perd en lui un homme ami du progrès, et surtout dévoué aux intérêts de cette belle localité.

“ A sa mort, il était un des directeurs de la compagnie de *Navigation de Longueuil*.

## COUT DU PONT VICTORIA.

L'estimation du coût du pont, faite par M. Ross avec beaucoup de soin, examinée et modifiée par M. Stevenson, donnait :

1o. Pour les approches et culées.....	\$1,000,000
2o. Maçonnerie des piliers et culées.....	4,000,000
3o. Construction des tubes en fer.....	2,000,000
	\$7,000,000
Total.....	\$7,000,000

Cette somme fut réduite à \$6,000,000 ; mais subséquemment un bonus de \$300,000 fut accordé aux entrepreneurs pour compléter l'œuvre un an avant les délais accordés ; on arrive donc à une somme de \$6,300,000.

Sur les culées de chaque côté du fleuve, les entrées sont construites en maçonnerie de grosses pierres de 29 pieds trois pouces de hauteur ; elles se terminent par des colonnes de forme égyptienne ; elles sont surmontées de corniches qui s'avancent, et forment des linteaux sur lesquels on a gravé dans la pierre l'inscription suivante :

ERECTED A. D. MDCCCLIX

ROBERT STEVENSON AND ALEXANDER M. ROSS.

Et sur le linteau à l'autre bout de la culée, au-dessus de l'entrée du tube :

BUILT BY JAMES HODGES

FOR

SIR SAMUEL MORTON PETO, BART,

THOMAS BRASSEY, AND EDWARD LADD BETTS, *contractors*.

LE PONT MIS A ÉPREUVE.

Le 15 décembre 1859, les préparatifs pour l'épreuve finale des tubes étaient terminés ; un fil d'acier fut placé

dans toute la longueur du tube ; ce fil était fortement tendu au moyen de poulies avec des poids lourds ; il devait servir de base à la mesure de l'inflexion du tube qui devait être prise sur des bandes de carton placés à différents endroits dans le tube.

Pendant les deux jours que dura l'épreuve, personne ne fut admis par M. Hodges pour être témoin de l'épreuve, à part M. Keefer, député-commissaire des Travaux Publics du Canada, les ingénieurs de son personnel, M. Ross et deux ingénieurs d'Angleterre ; un ingénieur assistant était placé à chaque carton.

Un train de chars plate-forme de 520 pieds de long, d'une étendue de deux longueurs de tube, chargés presque à casser les chars, et que deux des plus fortes locomotives du Grand Tronc ne purent pousser dans le pont sans l'assistance d'une troisième, servit à l'essai du pont Victoria.

Lorsque le train couvrit le premier tube, l'inflexion de ce tube fut  $\frac{7}{8}$  de pouce, et le tube adjoignant s'éleva de  $\frac{3}{8}$  de pouce.

La charge, ayant alors été placée sur les deux tubes, l'inflexion devint uniforme pour les deux tubes, et donna une inflexion de  $\frac{3}{4}$  de pouce au centre de chaque tube ; dès que le train fut passé, les deux tubes reprirent la même position qu'avant l'épreuve.

L'inflexion du tube du centre sous la même charge fut de  $1\frac{7}{8}$  pouce ; l'inflexion cessa là aussi, dès que le train fut éloigné.

Ces résultats furent jugés très satisfaisants, et comme ne dépassant pas les limites des calculs donnés par la formule pour une charge semblable.

Rien ne donna une plus complète satisfaction à M. Hodges, sur la solidité des travaux, que la sévère épreuve à laquelle ils furent soumis.

## INAUGURATION DU PONT VICTORIA PAR LE PRINCE DE GALLES

L'inauguration officielle du pont Victoria eut lieu le 25 août suivant (1860).

Le Prince de Galles vint en Canada expressément pour cette grande circonstance.

Le 25 août 1860, à neuf heures du matin, Son Altesse Royale, le Prince de Galles, descendait sous un superbe pavillon construit spécialement sur le quai Jacques-Cartier, à Montréal, et où il fut reçu par Son Honneur le Maire, (1) en costume officiel, et par les conseillers, magistrats, le clergé, et les chefs de toutes les sociétés en *régalia*.

Le Prince de Galles accepta l'adresse qui lui fut présentée, et y répondit par des remerciements.

La procession se forma longue et grande, précédée par un parti d'Indiens de Caughnawaga, dans leur costume primitif, et marcha vers le terrain de l'exposition industrielle, sur la rue Sainte-Catherine.

Le Prince arriva au palais de cristal vers onze heures de l'avant-midi, fit le tour des bâtisses, examinant quelques-unes des principales nouveautés ; l'exposition fut alors déclarée officiellement ouverte.

Immédiatement après, le Prince se rendit à la pointe-Saint-Charles pour faire l'inauguration officielle du pont Victoria ; cérémonie qui était l'occasion, sinon le but de tout son voyage.

Un soleil ardent avait remplacé le temps pluvieux de la veille et du matin. Dès que le convoi royal parut, une salve d'artillerie fut tirée de la grève au-dessous du pont ; l'île Sainte-Hélène et les vaisseaux de guerre dans le port répondirent, et l'on eut vraiment dit que l'on voulait démolir l'œuvre cyclopéenne qu'il s'agissait d'inaugurer.

Un immense *hourrah* accueillit le passage du Prince, embarqué dans une voiture richement ornée, que la compagnie

(1) C. S. Rodier.

du *Grand-Tronc* avait fait faire pour la circonstance ; les mouchoirs et les ombrelles s'agitèrent sur toute la ligne, et les vives clameurs, parties de la galerie, furent répétées par la foule qui se trouvait au dehors.

Le Prince et sa suite montèrent sur une vaste plate-forme, élevée au niveau de l'architrave, et là, l'honorable John Ross, président du Conseil Exécutif, ministre d'agriculture et président du bureau de direction de la compagnie du *Grand-Tronc*, présenta à Son Altesse Royale une magnifique adresse, à laquelle Son Altesse fit une réponse appropriée.

Aussitôt après cette réponse, M. Hodges, le constructeur du pont, présenta au Prince une élégante truelle en argent, et une médaille d'or commémorative de la circonstance, et S. A. R. posa elle-même la dernière pierre qui couronne la grande porte du pont.

Cette partie de la cérémonie se passa sous un arc de triomphe richement décoré, et sur lequel on lisait l'inscription : "*Finis coronat opus.*"

Le Prince et sa suite descendirent de l'estrade aussitôt après que la musique des carabiniers eut exécuté le *God save the Queen* ; ils prirent leur place dans les chars et se dirigèrent vers le centre du pont. Là, le prince inséra lui-même à coups de maillet, un rivet d'argent, le seul qui restait à poser.

De retour à la gare du chemin de fer, S. A. R. prit part à un déjeuner que lui offrait la compagnie du *Grand-Tronc* et qui réunissait plus de six cents convives ; après que les *toasts* d'usage à la reine et au prince Albert eurent été portés, son Excellence le gouverneur-général (1) proposa la santé du prince de Galles. Ce dernier y répondit en proposant le *toast* suivant : " À la santé du gouverneur-général, " à la prospérité du Canada, et au succès de la compagnie " du *Grand-Tronc.*"

(1) Sir Edmond Walker Head.

S. A. R. visita ensuite les ateliers de la compagnie, et reçut des ouvriers qui avaient travaillé à la construction du pont une adresse à laquelle il répondit, puis se retira au milieu des applaudissements et des acclamations des ouvriers, naturellement enthousiasmés de sa remarquable réponse.

Ainsi se trouva terminée de la manière la plus brillante, une entreprise, que l'on avait autrefois regardée comme impossible, et qui même il y a quelques années, semblait à d'excellents ingénieurs, présenter des difficultés presque insurmontables.

Le soir, il y eut illumination de la ville de Montréal et du port, avec feux d'artifice sur toute la longueur du pont Victoria.

Tel fut le dénouement des scènes qui signalèrent cette mémorable journée.

Les entrepreneurs avaient érigé à Saint-Lambert plusieurs grands ateliers qui avaient servi à la construction du pont Victoria; l'une de ces bâtisses fut vendue et transportée au village de Longueuil en 1860, et convertie en fonderie; une partie existe encore, et est incluse dans la fonderie de M. Ives, coin des rues Saint-Alexandre et Sainte-Elisabeth.

La construction du pont Victoria avait eu pour le village de Longueuil un effet désastreux; le même résultat arriva au village de Saint-Lambert par l'enlèvement de tous les ateliers, des gares, etc., qui y avaient été construits par la compagnie du "*Montréal et Champlain*."

#### BATEAUX A VAPEUR ENTRE SAINT-LAMBERT ET MONTRÉAL, ET LES TRAINS SUBURBAINS.

Le *Grand-Tronc* ne voulut pas d'abord dans les premières années qu'il fit usage du pont Victoria, donner la facilité de communication avec Montréal qu'exigeait la population

de Saint-Lambert. On fut forcé de continuer l'usage des bateaux à vapeur.

La traverse par l'*Iron Duke* fut continuée jusqu'au 8 août 1864.

L'année suivante (1865), le steamer *Eugénie* le remplaça ; en 1866, ce fut au tour de l'*Aurora*, puis du *Maid of Canada* qui traversa jusqu'à l'automne de 1869 ; en 1870, il n'y eut point de traverse.

Le *Maid of Canada* reprit la ligne en 1871, et la continua en 1872 et 1873 ; il quitta alors définitivement le service, et fut vendu.

En 1874, il n'y eut point de traverse.

La municipalité, pour encourager une traverse régulière, crut devoir l'aider en faisant faire les réparations nécessaires et indispensables au quai de l'île à-la-Pierre. Alors le *National* tenta l'aventure ; mais, désemparé par une avarie sérieuse, il céda sa place au *Lorne* ; le *National* reprit cependant sa place l'année suivante (1876).

Il fut remplacé en 1877 par le *Canada* (1), et enfin par le *Saint-Lambert* (2) pendant les saisons de 1878 et 1879 ; ce fut la dernière tentative faite pour tenir cette traverse ; tous les essais avaient donné un résultat ruineux pour les propriétaires, et avaient démontré d'une manière évidente qu'il était impossible de tenir là une traverse avec succès, même avec les conditions les plus économiques.

Dès lors Saint-Lambert n'eut plus d'autres moyens de communication avec Montréal que la ligne du *Grand-Tronc* par le pont Victoria.

L'accroissement rapide de la population à Saint-Lambert engagea la compagnie du *Grand-Tronc* à donner un train rapide dit "*Suburbain*," et qui offre plus de facilité que les trains ordinaires de la compagnie.

(1) Bonenfant, propriétaire.

(2) Louis Laurin, propriétaire.



## ÉGLISE PROTESTANTE.

Si le pont Victoria a ralenti pendant quelque temps le développement matériel de Saint-Lambert, ce ne fut que pour une courte durée ; car la population d'origine anglaise et protestante devint bientôt suffisante pour être en état de se construire une église.

M. Wm. Brown, propriétaire de la terre qui longe le côté nord-est du chemin de *montée* de la *Pinière* (1), et dont une partie était divisée en lots à bâtir, offrit et donna un terrain de 56 pieds par 106, et suffisant pour l'objet proposé.

Le don de ce terrain fut considéré comme sa part de contribution à cette œuvre chrétienne ; ce terrain se trouve à environ huit arpents du fleuve.

Plusieurs personnes des plus influentes de la localité, entr'autres MM. Wm. Brown, W. H. Rosevear et quelques autres mirent toute leur influence et leur énergie à la construction de cette église ; leur persévérance à prélever des souscriptions volontaires leur permit de réaliser les fonds nécessaires pour conduire l'œuvre à bonne fin ; ils parvinrent à construire une église en briques, de style gothique ; ce temple protestant et méthodiste est surmonté d'un superbe petit clocher ; le tout a coûté plus de quatre mille piastres, et peut contenir environ cent cinquante personnes ; il a été ouvert au culte en 1866, et il existe encore aujourd'hui.

## LIMITES ACTUELLES DE SAINT-LAMBERT.

Quelques cultivateurs de la municipalité avaient vu leurs terres séparées en deux parties par l'amendement à l'acte d'incorporation de 1862, et se trouvaient à payer des taxes dans les deux municipalités, celles de Saint-Lambert et de la paroisse de Longueuil.

(1) C'est la dernière terre de la baronnie de Longueuil sur le haut du fleuve.

Ennuyés de ce système coûteux, ils résolurent, en 1875, d'y obvier, en détachant la partie de leurs terres qui se trouvait dans la municipalité de Saint-Lambert pour l'unir à la municipalité de la paroisse de Longueuil ; ils en firent la demande à la Législature, qui la leur accorda. (1)

Après tous les changements survenus aux limites de cette municipalité, Saint-Lambert se trouve à avoir les limites suivantes, savoir : borné au nord-est par le chemin de *montée* de la Côte-Noire ; au sud-ouest par la terre de Pierre Bétournay ; au sud-est par le chemin de la Pinière et la terre d'Antoine Achim, et au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent. Cependant l'île à-la-Pierre fait partie de cette municipalité, et est sous la garde du conseil de Saint-Lambert, quoique aucun des actes cités précédemment en fasse mention.

Cette île est portée au rôle de perception du conseil municipal de Saint-Lambert pour la valeur de quinze cents piastres, y compris le quai. (2)

Nous constatons avec regret que le conseil de Saint-Lambert a abandonné son nom originaire d'île à-la-Pierre pour la désigner sous celui de Moffatt. Il serait désirable que le conseil de Saint-Lambert conservât le nom primitif de cette île, celui qui lui est donné dans l'histoire depuis plus de deux cents ans.

#### COMMISSION D'ÉCOLES CATHOLIQUES.

Nous avons déjà dit que le conseil de Saint-Lambert forme lui-même la commission scolaire ; comme les conseillers se trouvaient surtout depuis une douzaine d'années en majorité protestante, il s'en suivit des difficultés, qui engagèrent les catholiques à former une école dissidente,

---

(1) 38 Victoria, chap. LXIX, sanctionné le 23 février 1875 ; Statuts de Québec.

(2) Son numéro au cadastre d'enregistrement est 306.

et à avoir leurs syndics conformément à la loi ; ce qui fut fait en 1878. Si nous référons aux minutes de cette nouvelle commission scolaire, nous y lisons :

“ Assemblée générale des contribuables de la municipalité de Saint-Lambert, tenue dans la maison d'école, le 15 juin 1878.

“ Sur motion de Luc Champagne, secondé par Pierre Mailloux, “ RÉSOLU ” que vû le désaccord des catholiques et des protestants de la dite municipalité, il a été résolu ce qui suit : Que les catholiques de la dite municipalité de Saint-Lambert se réuniront et formeront un arrondissement scolaire et établiront une école catholique sous le nom d'école catholique dissidente de Saint-Lambert.

“ Sur motion du contribuable Joseph Bariteau, fils, et secondé par le contribuable F. X. Trudeau, “ Résolu ” que les MM. Pierre Bétournay, Pierre Mailloux et Noël Marcille soient nommés syndics de l'école catholique de l'arrondissement de Saint-Lambert, et que M. Pierre Bétournay soit aussi nommé président des dits syndics pour l'année 1878.”

Depuis cette époque, Saint-Lambert a continué de se maintenir avec deux commissions d'écoles de croyance différente.

#### NOUVELLE ÉGLISE PROTESTANTE.

La population d'origine anglaise devint bientôt assez considérable pour être en état de construire une seconde église protestante.

Dès 1883, plusieurs personnes influentes de cette croyance parvinrent à se procurer les moyens nécessaires pour arriver à ce résultat.

La pierre angulaire de l'église de Saint-Barnabé de Saint-Lambert fut posée le 8 novembre 1884, par le Rév. Wm. Bond, évêque de Montréal.

Étaient présents, à part le vénérable archidiacre Evans, le Rév. R. Lindsay, doyen rural ; le Rév. I. H. Newnham et le Rév. Wm. I. Dart, ministre de l'église.

Ce temple fut ouvert, dimanche, le 18 juillet 1886.

Le vénérable archidiacre Evans fit le sermon du matin, et le très Rév. doyen de Montréal (Wm. Carmichael) fit le sermon du soir.

L'église peut contenir environ 150 personnes ; elle a coûté quatre mille piastres, à part le terrain, et appartient au culte épiscopalien.

Les architectes furent MM. Nelson et Clift.

Les entrepreneurs en premier lieu furent MM. Leblanc & Cie, de Longueuil ; mais ils abandonnèrent le contrat qui fut donné à MM. Kelly et Beatty, de Saint-Lambert.

Cette église est en briques avec fondation en pierre ; elle a 48 pieds de front sur 58 de profondeur ; elle n'a aucun style distinctif ; elle est cependant bien finie, et très jolie à l'intérieur.

La construction de ce petit temple est due à un comité composé de MM. John Beatty, Jas. Bourne, D. O. Davies, J. W. Smith, J. P. Sadbury et W. H. Tapson, qui souscrivirent généreusement, et réussirent avec l'aide d'autres souscripteurs et le concours des dames de Saint-Lambert, qui toutes se dévouèrent à cette œuvre à la fois religieuse et patriotique.

#### EFFORTS DES CATHOLIQUES POUR AVOIR UNE ÉGLISE A SAINT-LAMBERT.

Si les catholiques de Saint-Lambert n'ont pas encore une église, il ne faut pas l'attribuer à leur indifférence ou à leur négligence ; loin de là.

Nous devons d'abord dire que leur besoin n'est pas aussi pressant que pour les protestants.

Les catholiques de Saint-Lambert appartiennent à la

paroisse de Longueuil, et l'église nouvelle de cette paroisse à laquelle ils ont contribué, est aussi la leur.

Cependant, dès 1857, ils avaient fait des efforts pour avoir une chapelle succursale de Longueuil.

En 1882, une requête fut envoyée à Mgr Fabre, lui demandant la même permission ; elle fut prise en considération par Monseigneur, qui leur fixa les conditions requises pour qu'ils obtinssent la permission demandée.

L'examen de ces conditions et le choix d'un site convenable pour y placer cette chapelle, tel fut le but de deux assemblées des citoyens ; comme chacun voulait arranger les choses à son goût, et placer la chapelle sur son terrain ou à sa porte, on ne put en venir à aucune entente, ni décision, et le tout tomba à l'eau.

Les principaux promoteurs de ces démarches avaient été MM. Mailloux, Lapierre, Noël Marcille et quelques autres personnes bien placées dans la municipalité.

Peu d'années après, en 1886, la population catholique se mit de nouveau en mouvement pour obtenir cette chapelle-succursale ; MM. Noël Marcille, R. Terroux, A. P. Giroux, P. Wickham, se mirent en marche et firent signer une requête, qui fut présentée à l'autorité ecclésiastique ; on y exposait toutes les difficultés que les catholiques de Saint-Lambert éprouvent à se rendre à l'église de Longueuil, surtout dans les temps des mauvais chemins d'hiver et du printemps, alors que les communications sont interceptées plus ou moins longtemps par la débâcle de la glace du fleuve. Vû qu'une maison était offerte par M. Noël Marcille, pour être convertie en chapelle, Mgr Fabre prit leur demande en considération, et crût devoir leur accorder un prêtre qui leur dirait chaque dimanche une basse messe ; pour en arriver à un résultat satisfaisant, il leur dit de voir M. Tassé, curé de Longueuil, pour s'entendre afin d'avoir un prêtre qui desservirait leur chapelle. M. Tassé trouva un prêtre à la retraite qui devait accepter, et pen-

sionner chez les Sœurs Grises à Longueuil. Mais les personnes de Saint-Lambert, autorisées à agir dans cette affaire, ne purent conclure aucun arrangement entre ce curé et les Sœurs Grises.

M. Tassé dût aller à l'archevêché, dire que l'arrangement proposé n'avait pas eu lieu, et qu'il ne pouvait rien faire de plus; mais que lui (Mgr. l'archevêque) pourrait leur envoyer un prêtre de l'archevêché ou tout autre qu'il jugerait à propos.

C'est ce qui eut lieu; la maison fut convertie en chapelle; des ornements furent achetés, et bientôt la chapelle fut pourvue de tout le nécessaire pour dire la messe.

Le dimanche, le 20 février, 1887, la messe fut dite pour la première fois dans cette chapelle provisoire à Saint-Lambert par M. l'abbé Larocque, de l'archevêché; la chapelle était encombrée de fidèles.

La population catholique était remplie de joie d'avoir pu atteindre son but; mais cette joie fut de courte durée; le quinze mai suivant, (1887), il lui fut annoncé qu'on leur disait la messe pour la dernière fois jusqu'à nouvel ordre.

Les citoyens de Saint-Lambert, tout en étant bien surpris et bien mécontents, ne perdirent pas courage, et présentèrent une requête à l'archevêque de Montréal, en juin 1887; ils demandèrent que toute la municipalité de Saint-Lambert fût détachée de la paroisse de Longueuil, et qu'une nouvelle paroisse religieuse fût établie à Saint-Lambert.

Il n'y a encore aucune réponse de donnée à cette pétition. Le principal obstacle à la réussite de cette affaire, c'est que la municipalité est trop petite, et ne contient pas assez d'habitants catholiques pour bâtir et entretenir une église, et faire vivre convenablement le prêtre qui leur serait assigné comme curé.

Espérons cependant que nos concitoyens de Saint-Lambert finiront par triompher, tout en faisant de bon gré la part de sacrifices que leur imposera ce nouvel état de choses.

La municipalité de Saint-Lambert, lors de la confection du dernier rôle d'évaluation en juillet 1887 était estimée à la somme de \$213,349 ; elle contenait 70 maisons, dont le plus grand nombre étaient à plusieurs logements.

## ILE SAINTE-HÉLÈNE.

### ORIGINE DE SON NOM—TRANSACTION A SON SUJET.

L'ILE SAINTE-HÉLÈNE tient son nom de son premier propriétaire, Samuel de Champlain, qui lors de son troisième voyage en Canada vers 1620, l'acquît, et la paya, d'après l'histoire, en deniers provenant de la dot de sa femme Hélène Boulé, et lui donna ce nom en souvenir et en reconnaissance de cet événement.

L'île Sainte-Hélène, agréablement située dans le Saint-Laurent entre Montréal et Longueuil, a toujours fait partie de la seigneurie et de la paroisse de Longueuil depuis son existence. Conçédée à Charles Le Moyne le 30 mai 1664, (1) par billet de M. de Lauzon de Charny, comme nous l'avons vu au commencement de ce volume, elle fut aussi le théâtre du massacre des colons français. Nous lisons à cet effet aux registres de Notre-Dame l'acte suivant :

“ Le 19 août 1664, Pierre Maignan, âgé de 21 ans, et Jacques Dufresne, âgé de 20 ans, ont été tués tous deux le même jour sur l'île Sainte-Hélène par les Iroquois ” ; ceux-ci, joints aux martyrs de l'île-à-la-Pierre nous prouvent que Longueuil eut aussi à souffrir sa part de la barbarie des Iroquois, et ils ne furent certes pas les seules victimes.

L'île Sainte-Hélène qui était toujours demeurée dans la famille de Longueuil fut transmise à sa descendance, et finalement au colonel Grant de Blairfindie qui avait épousé

---

(1) Nous n'avons rien trouvé pour retracer les mutations concernant l'île Sainte-Hélène, et qui l'ont fait retomber dans le domaine du roi, après la mort de Champlain, arrivée à Québec le 25 décembre 1635.

la dernière baronne de Longueuil; elle fut vendue par son fils, l'honorable Charles William Grant, baron de Longueuil, avec la ratification de sa mère, en 1818, au gouvernement britannique, représenté à cette transaction par son Excellence, Sir J. Coope Sherbrooke, gouverneur-général. Cette vente fut faite pour la somme de quinze mille louis sterling, et elle était payée par trois terrains de même valeur (1); l'un était près de l'église des Récollets, l'autre dans le voisinage de la citadelle qui devint plus tard le *carré* Dalhousie, et qui fait aujourd'hui partie du terrain acquis par le chemin de fer Pacifique Canadien pour la gare de la partie est; le troisième était situé plus bas, et entre la rue Sainte-Marie (Notre-Dame) et le fleuve. Sur ce terrain, on construisit un grand édifice qui servit longtemps de hangar au baron de Longueuil pour y emmagasiner le blé provenant des rentes seigneuriales de la baronnie. Plus tard, M. W. C. McDonald y installa une manufacture considérable pour la fabrication du tabac.

L'île Sainte-Hélène fut cédée par le gouvernement impérial au gouvernement fédéral du Canada quelque temps après la Confédération.

M. A. Achintre, cet agréable et spirituel littérateur, trop tôt enlevé par la mort aux lettres et à l'histoire de ce pays, dans une petite brochure intitulée : *Ile Sainte-Hélène, passé, présent et avenir* (2), a raconté d'une manière charmante l'histoire de cette île intéressante. Nous y renvoyons nos lecteurs.

#### JARDINS DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE.

Parlant de la baronne de Longueuil, M. Achintre s'exprime ainsi.

« Celle-ci vivait encore il y a quelques trente ans, et habi-

(1) Suivant acte passé à Québec au château de Saint-Louis, devant Jos. Laplaute, N. P., le 8 avril 1818.

(2) Publiée à Montréal en 1876, aux ateliers du journal le *National*.



tait là une sorte de résidence quasi seigneuriale, dont on n'aperçoit plus aujourd'hui à la partie orientale de l'île, et dominant la vallée Saint-Jean-Baptiste, que les murs en ruines. Les jardins de l'habitation étaient magnifiques pour le temps, et jouissaient d'une grande réputation."

Il n'y a aucun doute que la résidence de l'île Sainte-Hélène devait avoir une grande réputation de magnificence, puisque cette réputation existait déjà depuis plus de 50 ans avant le règne de la baronne, c'est-à-dire au temps du premier baron même. L'établissement était alors déjà considérable ; voici ce que nous lisons dans l'acte d'aveu et dénombrement fait par Charles Le Moyne, premier baron de Longueuil, à la date du 17 avril 1723 : (1)

" Dans l'isle Ste Hélène contenant environ deux cents  
 " arpents de terre en superficie, le d. S. comparant à une  
 " maison de maçonnerie de cinquante-deux pieds de long  
 " sur vingt de large, un pressoir à cidre de cinquante pieds  
 " de long sur trente-deux de large, de pièce sur pièce, avec  
 " des basses ailes de maçonnerie le long du d. pressoir de cin-  
 " quante pieds de long sur quatorze de large, une bergerie  
 " de trente-deux pieds en carré aussi de maçonnerie, une  
 " étable de quarante pieds de long sur vingt de large de  
 " colombage, quatre arpents de terre plantés en vigne et  
 " trente-six arpents de terre en verger et le reste en pâtu-  
 " rage ou bois."

Cette description nous démontre assez clairement l'importance de l'établissement de l'île Sainte-Hélène, et nous prouve aussi que la culture du raisin existait au Canada dès cette époque. Nous ne trouverions pas même aujourd'hui, aux alentours de Montréal, des vergers d'une plus grande étendue que ceux de l'île Sainte-Hélène en 1723.

Les ruines de la résidence des barons de Longueuil sur l'île s'imposent à l'admiration du public. L'hôtel et les

(1) Voir appendice, note M. Nous y donnons au complet cet acte d'aveu et dénombrement. Aussi un acte qui prouve l'existence du FORT DU TREMBLAY.

autres constructions qui en dépendent et que la corporation de Montréal a fait bâtir sur le côté sud-est de l'île occupent à peu près le site de l'ancienne maison sur le bord du fleuve. M. Achintre continue :

“ Le mari de cette noble dame, le baron Grant, à qui elle survécut, avait construit de son vivant, près de la pointe nord, nommé l'*Épéron*, des moulins dont les anciens du pays se rappellent encore.”

Nous nous permettrons de dire ici que nous doutons fort du fait de la construction d'un moulin sur l'île Sainte-Hélène par le baron Grant. Nous avons constaté ailleurs qu'il existait un moulin considérable sur l'île Sainte-Hélène dès avant 1734, et qu'on y faisait de la farine pour l'exportation.

Comme il n'est pas probable qu'il y ait eu deux moulins à des endroits différents, sur cette île, nous pouvons dire qu'il est certain que le moulin qui est mentionné comme ayant été construit par M. Grant, n'a été qu'une réparation plus ou moins considérable du premier moulin, avec les améliorations nécessaires.

Ce sont sans doute les réparations ou reconstructions de ce moulin par M. Grant qui lui ont fait donner le nom de *moulin Grant*.

#### BELLE CONDUITE DE LÉVIS SUR L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer les pages suivantes de M. Achintre. Elles ont trait à l'épisode émouvant de la reddition de Lévis, lors de la capitulation de Montréal. La légende a peut-être plus de place que l'histoire dans ce récit ; mais nos lecteurs n'auront pas de difficulté à s'imaginer que les choses ont été faites ainsi. (1)

(1) *Les mémoires du Chevalier de Lévis*, p. 308, qui viennent de sortir de la presse, confirment le fait que ces drapeaux ont été brûlés ; mais on n'y indique pas l'endroit.

Hubert Larue, dans son *Histoire populaire du Canada*, p. 165, dit expressément que le fait arriva dans l'île Sainte-Hélène.

Nous laissons la parole au chroniqueur :

“ L'île Sainte-Hélène a pour elle le souvenir d'un des épisodes les plus dramatiques qui termina sur ce modeste flot, les désastres d'une campagne, où la défaite fut, de l'avis de tous, aussi glorieuse que la victoire.

“ Voici comment les choses se passèrent. Le vainqueur de la bataille de Sainte-Foye, le chevalier de Lévis, ayant été forcé d'abandonner le siège de Québec, à la suite de secours arrivés d'Angleterre, venait d'atteindre Montréal avec le reste de ses troupes.

“ Le surlendemain de son arrivée, trois corps d'armée anglais opéraient leur jonction à quelques lieues de Montréal. Devant la supériorité de ces forces de plus de 20,000 hommes, M. de Vaudreuil, le commandant en chef, réunit un conseil de guerre, et après une longue délibération, on se résolut à capituler, la lutte devenant une suprême folie.

“ Les termes de la capitulation furent acceptés ; moins un pourtant : les honneurs de la guerre pour les troupes françaises.

“ A ce refus, le chevalier de Lévis, saisi d'une noble indignation, ne voulut rien entendre, et suivi de ses braves compagnons, environ deux mille hommes, se retira sur l'île Sainte-Hélène, disposé à faire payer cher au vainqueur ses exigences. En son nom et au nom de sa petite armée, il protesta contre un refus injurieux pour l'honneur militaire.

“ Les conseils de son chef, M. de Vaudreuil, réussirent à la fin, et le décidèrent à une obéissance qui, dans les circonstances, devenait une malheureuse, mais fatale nécessité. La reddition des armes devant s'opérer le lendemain, le chevalier de Lévis convoqua ses troupes pour une heure assez avancée de la soirée.

“ C'était par une nuit humide et froide du mois de septembre ; de gros nuages gris fouettés par la bise d'automne, ondulaient comme une houle sur le ciel, dont on apercevait

parfois un pan étoilé à travers les déchirures des nuées ; de blanches vapeurs commençaient à monter du fleuve. Au loin, vers Saint-Lambert et Montréal, l'éclat de certaines lucurs piquait le voile de brume de taches jaunâtres ; c'étaient les feux des Grandes Gardes des camps anglais.

“ Des grandes masses noires, coupées par intervalles d'éclairs intermittents, se meuvent dans l'ombre et déroulent leurs longs anneaux dans les fourrés du bois, pour marcher ensuite d'un pas lent et cadencé sur la route principale de l'île ; ce sont les régiments qui défilent par compagnies, et les épées nues des chefs dont la lame brille sous un rayon de lune. .

“ Tout à coup un roulement de tambour, roulement prolongé, retentit dans les ténèbres ; un autre lui succède, suivi de sons mats, secs et sourds ; chaque coup de baguette ressemble à un sanglot ; cela frappe l'oreille, mais tombe sur le cœur.

“ Le dernier peloton vient de se former à gauche de l'armée. Les troupes sont rangées en ordre de bataille. En avant de leur front un vaste brasier où flambent des troncs d'arbres, éclaire les mâles figures d'un groupe d'officiers, au milieu duquel se détache, pâle et crispé, le visage du chevalier de Lévis.

“ Au mouvement décrit par l'épée du commandant en chef, les tambours de toutes les compagnies éclatent à la fois, comme un coup de tonnerre, comme pour moduler ces gémissements lugubres et sourds, au milieu desquels les fifres jettent, semblables à des cris plaintifs des notes entrecoupées et stridentes.

“ A ce moment, trois hommes sortent de la profondeur des rangs et se dirigent vers le brasier ; ce sont les porte-étendards de chacun des régiments, tous trois tenant d'une main ferme, mais le front incliné, la hampe du drapeau dont les plis déchiquetés par la mitraille, retombent en lambeaux.

“ Au second signal de l'épée du chevalier de Lévis, les officiers abaissent vers le feu, qui fait son œuvre, l'image de la France militaire.

“ Pendant que s'accomplit cet holocauste de l'honneur, les tambours battent aux champs, les troupes présentent les armes, les officiers saluent de l'épée ; on dirait l'éclat d'une parade à Saint-Germain, sous les regards du roi. Puis, lorsque la dernière fleur de lys eut crépité, lançant vers le ciel sous forme de larmes de feu, une suprême protestation, un cri, un seul, formidable rumeur, jaillit à la fois de toutes les poitrines : Vive la France !! Et les échos du rivage voisin répétèrent : Vive la France !!

“ Le chevalier de Lévis venait de brûler ses drapeaux plutôt que de les rendre à l'ennemi.

“ Tout était perdu pour la France au Canada, tout, “ fors l'honneur,” comme l'avait écrit jadis de Pavie, le plus chevaleresque des Valois.”

L'île Sainte-Hélène, après avoir servi de place militaire jusqu'à ces dernières années, sert aujourd'hui de parc public où les habitants de Montréal vont se rafraîchir.

La corporation de Montréal a eu la permission du gouvernement fédéral d'y ouvrir un parc public, à certaines conditions, qui furent adoptées par le conseil de Montréal à sa séance du 9 février 1874.

L'île n'a jamais cependant cessé de faire partie de la paroisse de Longueuil.

## CONCLUSION

Notre œuvre est terminée. Nous demandons pardon au lecteur qui nous a suivis jusqu'au bout, malgré les nombreuses lacunes qu'il aura rencontrées ça et là dans le volume.

Comme nous le disions en ouvrant cette histoire, nous avons écrit sans prétention littéraire ; le simple désir de sauver de l'oubli une foule de détails intéressants a été notre but.

Nous laissons aux historiens futurs le soin de décrire mieux les annales de Longueuil ; dans un siècle, que de matériaux nouveaux l'historien n'aura-t-il pas à sa disposition en parcourant l'histoire de Longueuil ?

Longueuil, pour résumer, est agréablement situé sur la rive Sud du fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis Montréal, dont il n'est séparé que par la pittoresque île Sainte-Hélène.

*La Cie. de Navigation de Longueuil* unit Longueuil à Montréal par les bateaux, en été, et le *Grand-Tronc* fait continuellement circuler ses trains entre les mêmes places.

Quel avenir est-il destiné à Longueuil ?

Sans être optimistes, nous croyons qu'avant longtemps, notre ville aura considérablement augmenté en valeur et en population.

Déjà, la fièvre de la spéculation s'est emparée de nos citoyens. Une foule de terrains sont actuellement concédés en lots à l'ouest de la ville ; on y a déjà tracé plusieurs rues, voire même des boulevards ; une gare est à la veille d'y être érigée ; on donne à cet ensemble de lots le nom quelque peu prétentieux de *Montréal-Sud*.

Nous entrevoyons dans un avenir très prochain le parachèvement du chemin de fer *Montréal et Sorel* jusqu'à Québec, où il irait se souder au chemin de fer *Intercolonial*. Cette construction qui doit nécessairement arriver avant peu d'années, aura un effet prodigieux sur Longueuil, qui sera alors à la tête de cet immense réseau de voies ferrées.

Quand cette ligne sera terminée, nous avons tout lieu d'espérer qu'un pont gigantesque sera érigé entre Montréal et Longueuil, en passant par l'île Sainte-Hélène. Cette idée a déjà fait de grands progrès (1) ; la présente génération en verra probablement la réussite.

La navigation est aussi appelée à jouer un grand rôle dans l'avenir de Longueuil. Le gouvernement fédéral a déjà généreusement voté plusieurs sommes d'argent pour la construction d'un quai ; cette année encore, il a fait voter \$6,000 pour le parachèvement du quai commencé l'année dernière.

Le gouvernement d'Ottawa a fait préparer toute une série de plans pour la construction de quais à Longueuil.

Quand ces travaux seront terminés, Longueuil pourra recevoir la grande navigation, et accaparer une grande partie du commerce de bois qui est si à l'étroit à Montréal.

On agite aussi la construction d'un canal entre Longueuil et Chambly ; des travaux préliminaires ont même été déjà faits dans cette intention. C'est encore là une amélioration qui sera, *avant longtemps peut-être*, la source d'une nouvelle prospérité pour Longueuil.

L'incomparable beauté de notre église a fait désigner de suite Longueuil comme le siège futur d'un évêché. On nomme déjà tout bas les noms des dignes prêtres qui concourraient à la charge de pontife.

---

(1) Plusieurs citoyens de Longueuil et de Montréal, ont, à la dernière session, fait application pour l'incorporation d'une compagnie qui ferait bâtir un pont entre Longueuil et Montréal ; mais ils ont échoué. M. A. T. A. Chagnon, le principal promoteur du projet, dit qu'il reviendra à la charge l'année prochaine.

Ce sont là les grands développements que nous entrevoyons dans un avenir rapproché pour Longueuil.

Que le Conseil Municipal fasse sa part, et bientôt notre petite ville sera le rendez-vous de l'élite de la population de Montréal !

Si dans quelques années, le public nous a assez estimés pour nous permettre le luxe d'une seconde édition, nous proclamerons alors comme réalité ce que nous donnons comme rêve dans le moment.

---



# APPENDICE.

NOTE A.—(page 20.)

## REMARQUES SUR LA FAMILLE LAUZON.

Il est très utile, croyons-nous, de donner ici quelques détails sur la famille Lauzon, dont on voit plusieurs fois le nom figurer dans les concessions de M. Le Moyne. Nous empruntons à deux historiens les notes qu'ils ont laissées sur cette famille. Nous extrayons ce qui suit de la *Saberdache* de M. Jac. Viger sur cette famille :

“ M. Jean de Lauzon vint en 1651, comme gouverneur-général du Canada ; il amena avec lui deux de ses fils, savoir : Jean de Lauzon, grand sénéchal du Canada, et Louis de Lauzon, sieur de la Citière.

“ En 1652, il fut suivi d'un troisième fils, Charles de Lauzon, sieur de Charny, qui débarqua à Québec, le 3 juillet, avec charge de Grand Maître des Eaux et Forêts de la Nouvelle-France.

“ La commission de gouverneur de M. de Lauzon n'expirait que le 17 janvier 1657 ; mais il partit pour la France en 1656, (on ignore le jour), sans attendre son successeur, et laissant à M. de Charny, son fils, le gouvernement temporaire de la Nouvelle-France.

“ Durant son court séjour en Canada, M. de Lauzon fit diverses concessions de fiels, deux entre autres à son fils Louis, savoir : Grandville (à Québec), et la Citière (à Montréal). (1)

“ Voici quelle était la désignation de ce fief de la Citière :

“ L'étendue de 50 arpents de front sur le fleuve St. Laurent, vis-à-vis Ville-Marie, sur 100 arpents de profondeur, avec et compris l'Isle Ste. Hélène, l'Islet Rond et autres isles et battures, &c.”

“ M. Charles Le Moyne, père, bon bourgeois de Montréal, acquit de son propriétaire le fief de la Citière, par acte du 24 septembre, 1657, mais non pas en même temps l'Isle Ste. Hélène et l'Islet Rond ; M. de Lauzon de la Citière se les réservait, par l'acte de vente des 50 arpents par 100.

“ En 1664, M. Le Moyne voulant acquérir cette isle et l'islôt, s'adressa à M. de Lauzon Charny qui, à cette époque, était le seul des trois fils de M. de Lauzon, qui fût vivant et au pays. (2)

---

(1) La concession de Grandville est du 8 février 1652. On ne trouve point la date de celle de la Citière. (J. V.—Saberdache).

(2) M. de Lauzon de la Citière s'était noyé le 5 mai 1659, et le sénéchal avait été tué à l'isle d'Orléans le 22 juin 1661. (J. V.—Saberdache).

“M. de Charny les lui céda par billet signé de lui, le 30 mai 1664, à la condition néanmoins que M. de Lauzon, père, qui vivait encore à Paris, confirmerait cette cession. M. de Lauzon le voulut bien faire et le 20 mars 1665, il signa à Paris l'acte notarié nécessaire comme “tuteur, y est-il dit, ayant la garde des enfans mineurs de sieur de “Lauzon, Grand Sénéchal de ce pays, auquel appartient la seigneurie de la Citére.”

“Tel et ainsi s'exprime la pièce probante de cette mutation.”

M. Sulte s'exprime ainsi, au sujet de cette même famille de Lauzon.

“FIEF DE LA CITIÈRE: Le fief de la Citére, concédé le 15 janvier 1635 par la compagnie de la Nouvelle-France à François, fils de Jean de Lauzon, et délimité le 29 juillet 1638, s'étendait depuis la rivière Saint-François du lac Saint-Pierre jusqu'à la rivière Châteauguay sur une profondeur de soixante lieues. (1)

Monsieur de Lauzon  
Un charmant garçon  
Prenait du galon  
Et le prenait long.

“Les îles Saint-Bernard, (des Sœurs Grises), Saint-Paul, Sainte-Hélène, Ronde et même celle de Montréal, formaient partie de la Citére.

“François passa l'immense domaine à son frère Louis de Lauzon en 1648. Ce Louis s'étant noyé en 1659 sans laisser d'enfant, la Citére passa à son frère aîné, Jean de Lauzon, qui fut tué par les Iroquois en 1661. Comme ce dernier avait des enfants en bas âge, la tutelle en fut confiée à M. de Lauzon, père, qui demeurait à Paris. Son

(1) Nous trouvons dans les *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, 9e livraison, Introduction, pages 26 et 30, les actes de concession et de prise de possession de cette immense seigneurie, qui fut concédée par la Compagnie de la Nouvelle-France à François de Lauzon, Ecr., Sieur de Liret, en considération des services qu'avait rendus Jean de Lauzon, chevalier et conseiller du roi, son père, une étendue de terre comprise entre la rivière Saint-François, près du lac Saint-Pierre, et la rivière Châteauguay, près du lac Saint-Louis, se dirigeant vers le sud jusqu'à la mer et dix lieues dans la mer, avec les îles dans la mer et tout le fleuve Saint-Laurent faisant front à cette concession, y compris l'île de Montréal.

Cet acte fut signé au bureau de la Compagnie, le 15 janvier 1635, par MM. Ragois, et l'abbé de Quoylus, devant Huart et Muret, notaires.

L'acte de prise de possession de cette concession, qui a pris le nom de la Grande-Citére fut passé à Trois-Rivières, le 29 juillet 1638, et signé par MM. C. H. de Montmagny, N. Tr. vet, Lepost, Jehan Bourdon, Guillaume Hébert et Poutel.

agent au Canada était l'un de ses fils, Charles de Lauzon, prêtre, et voilà ce qui explique les noms de plusieurs membres de la famille Lauzon dans les titres de la seigneurie et augmentation de Longueuil.

“Quant aux Lauzon, ils signaient, Lauzon, Lauson, lauson, De Lauzon, de Lauzon, Delauson, Delauzon, enfin, selon leur fantaisie.

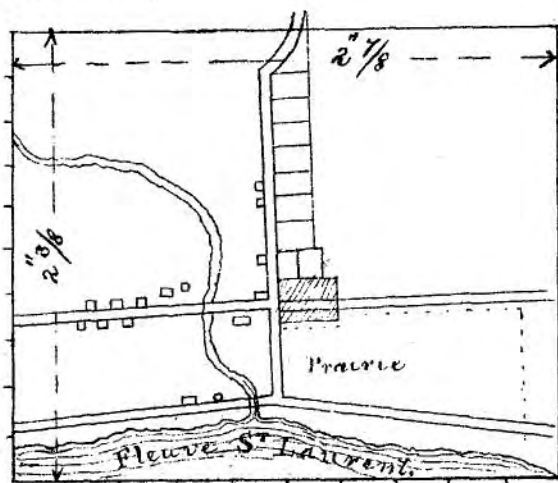
“Tous les privilèges sur la Citérie furent abolis en 1677; mais déjà dans les concessions des seigneuries de Varennes, Boucherville, Sorel et autres, les gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France n'avaient pas tenu compte des titres de Lauzon sur ces terres.

NOTE B.--(Page 165).

MOYEN D'OBTENIR LES DIMENSIONS DU FORT.

Voici comment nous sommes parvenus à déterminer les dimensions du fort de Longueuil, d'après le plan de M. Sax dont nous avons parlé à la page 165 de ce volume. Nous donnons une copie exacte de la partie de ce plan qui démontre la position et la grandeur assignées au fort par M. Sax lui-même sur son plan original, qui est fait sur une échelle de 4 arpents ou 720 pieds français au pouce anglais.

Voici ce plan.



Le petit carré rempli de traits légers, au centre de cette figure, indique le site et les dimensions assignées au fort par M. Sax.

En agrandissant de dix fois les dimensions données au fort dans ce plan, nous avons obtenu la figure rectangulaire ci-dessus qui fait cadre au plan, et dont les dimensions sont de 27 pouces de longueur sur 2 $\frac{3}{8}$  pouces de largeur.

Le plan ainsi agrandi de dix fois réduit naturellement l'échelle dans la même proportion, c'est-à-dire de 720 à 72 pieds au pouce; 27 pouces à 72 pieds au pouce représentent 207; et 2 $\frac{3}{8}$  pouces représentent 171 pieds. Nous pouvons donc dire en chiffres ronds 210 pieds français de front sur 170 pieds de profondeur, sans nous éloigner considérablement de ce que nous croyons être la vérité; cependant une légère erreur en opérant sur une aussi grande échelle peut être la cause d'une assez grande différence dans le résultat.

Ces dimensions ne comprennent pas les saillies des tours; en les supposant de 20 pieds de diamètre, cela donnerait 20 pieds de plus aux dimensions totales du fort, soit 10 pieds à chaque côté ou à chaque bout.

Nous voyons dans ce qui précède aussi que le fort devait avoir une forme rectangulaire (ou d'un carré long.)

Nous croyons devoir expliquer ici, que longtemps après que ce que nous avons dit à la page 165 de ce volume fut imprimé, nous avons trouvé un extrait d'un aveu et dénombrement de 1723 qui nous donne d'intéressants détails sur ces dimensions, et que nous avons reproduits avec beaucoup de plaisir à la page 298 de ce livre; nous y lisons ce qui suit concernant les dimensions du fort: "Un fort flanqué de quatre tours dont les courtines ont 28 toises de longueur, dans lequel il y a, &c."

Comme il n'est donné qu'une longueur de courtine, nous pouvons tout naturellement en conclure que le fort était carré.

Or, 28 toises égalent 168 pieds français entre les tours; en supposant maintenant 20 pieds de diamètre aux tours, nous arrivons à une longueur totale de 208 pieds.

Si de ce montant, nous déduisons 10 pieds pour les saillies de chaque tour (ou 20 pieds en tout), nous arrivons à une longueur de 188 pieds pour chaque côté du fort, à part les saillies des tours.

Ce qui précède nous fait voir clairement la différence des dimensions obtenues dans les deux méthodes que nous venons de donner.

## NOTE C.—(Page 187.)

ACTE, RATIFICATION ET CONFIRMATION, 6 JUILLET 1711.

Aujourd'hui sixième du mois de Juillet mil sept onze, le Roy étant à Marly voulant confirmer et ratifier les concessions faites par les sieurs De Callière, Talon et Champigny ci-devant Gouverneur et Intendants de la Nouvelle France, et par les Srs DeVaudreuil et Raudot à présent Gouverneur et Intendant au d. pays les 21 octobre 1672, 7 Avril 1701, 8e Août 1702, 25 Mars, premier Aoust, 26 Sbre, et 24 Sbre 1708, 7 9bre 1709, 8 juillet, 6 7bre et 17 Octobre 1710 au nom de sa Maté. aux Srs de la Bouteillerie Lespinay, Charon Ramezay, Marie Joseph fizeret d'Amours, Dumontiers, Pepin Laforce Longueuil Louvigny et Boucher de plusieurs terrains dans le dit pays, sa Maté a confirmé et ratifié; Confirme et Ratifie les d. concessions voulant que les Srs de la Bouteillerie, Lespinay Charon Ramezay Marie Joseph Fizeret, Damours Dumontier Pepin Laforce Longueuil Louvigny et Bouchers leurs héritiers ou ayant cause en jouissent a perpétuité comme de leur propre, sans que pour raison de ce ils soient tenus de payer a sa Majesté ny a ses successeurs Roys aucune finance ny indemnité de la quel a quelque somme qu'elle puisse monter sa Maté leur fait Don et remise, a la charge de porter Foy et hommage au Chateau St Louis de Quebec duquel ils releveront et autres redevances ordinaires de conserver et faire conserver les bois de Chesne propre pour la construction des vaisseaux du Roy, de donner avis a sa Majté ou aux Gouverneurs et Intendants du d. Pays des mines minières ou minéraux, si aucuns se trouvent dans l'étendue des d. Concessions d'y tenir feu et lieu et le faire tenir par leurs tenanciers, a faute de quoi elles seront reunies au Domaine de sa Majté, de deserter et faire deserter incessamment les d. terres, laisser les chemins necessaires pour l'utilité Publique, laisser les greves libres a tous pêcheurs a l'exception de celle dont ils auront besoin pour leurs pêches et en cas que dans la suite sa Majté eust besoin d'aucune partie des dits terrains pour y faire construire des forts Ouvrages Publics Batteries Place d'Armes Magasins et autres Sa Majté pourra les prendre aussy bien que les arbres qui seront necessaires pour les dits ouvrages Publics sans estre tenu d'aucun dedomagement, voulant Sa Majté que toutes les concessions contenues au present Brevet soient sujettes aux conditions ci-dessus enoncées, sans aucune exception sous prétexte qu'elles n'auraient pas été stipulées dans les d. concessions, et qu'il soit enregistré au Greffe du Conseil Supérieur de Québec pour y avoir recours qu'il

appartiendra pour témoignage de sa volonté sa Majté m'a Commandé d'expédier le d. Brevêt qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy Coner Secrettaire d'Etat et de ses commandements et finances, signé LOUIS et plus bas PHELIPEAUX le brevet cy-dessus et de l'autre part a Esté Enrégistré au greffe du Conseil Supérieur de Québec suivant et conformément à L'arrest de ce jour, et aux clauses charges et conditions portées au dit Brevet par moy conseiller du Roy Greffier en Chef du d. Conseil soussigné a Quebec le six Novembre mil sept cent onze signé De MONSEIGNAT delivré par nous Greffier en Chef du d. Conseil soussigné a Quebec le cinq juin mil sept cent vingt. RIVET avec paraphe : BÉGON. LONGUEUIL.

---

NOTE D.—(Page 216).

LISTE DES MARGUILLIERS DE LA PAROISSE DE LONGUEUIL.

Noms des marguilliers.	Marguilliers en charge.
Pierre Charron.....	1715
Charles Trudeau.....	1716 (1)
Michel Dubuc.....	1721 à 1722
André Marcille.....	du 13 juin 1722 au 13 juin 1723
Pierre Aymart.....	du 13 juin 1723 au 31 déc. 1724 (2)
Charles Trutôt.....	1725
François Lanctôt.....	1726
Adrien Fournier dit Préfontaine.....	1727
Toussaint Trutôt.....	1728
Antoine Bouteiller.....	1729
François Marie.....	1730
Pierre Bourdon.....	1731
Joseph Benoist.....	1732
Joseph Viau.....	1778 (3)
Michel Boutheiller.....	1779
François Marin dit Lafontaine.....	1780

(1) De 1717 à 1720, nous n'avons pas les noms.

(2) Laurent L'hivernois ayant été second marguillier en même temps que Pierre Aymart, a résigné lorsqu'il s'est agi d'entrer en charge le 1er janvier 1725 ; une élection désigna Charles Trutôt pour être marguillier en charge, et François Lanctôt comme second marguillier.

(3) Depuis 1730 jusqu'à 1782, les livres de délibérations de fabrique étant perdus, il est impossible de donner la liste des marguilliers durant cet espace de temps.

J. Bte Marcille.....	1781
Amable Dufort.....	1782
Antoine Betournay .....	1783
Charles Patenote.....	1784
Louis Deniau, mort pendant la durée de sa charge.....	1785
Antoine Lamarche dit Bariteau .....	1786 (1)
Jacques Viau dit Lespérance.....	1787
François Benoit dit Goyau.....	1788
Amable Patenode.....	1789
André Lamarre.....	1790
François Vincent.....	1791
Pierre Truteau.....	1792
François Truteau.....	1793
Laurent Benoit.....	1794
Louis Betourné.....	1795
Théodore Charbonneau.....	1796
Jean Baptiste Lajeunesse.....	1797
Michel Marsil.....	1798
Joachim Benoit.....	1799
André Ste Marie.....	1800
André Marsil, fils.....	1801
Joseph Fournier dit Préfontaine.....	1802
Pierre Achim dit St André.....	1803
Joseph Trudeau.....	1804
Alexis Dubuque.....	1805
Pierre Vincent.....	1806
Antoine Ste Marie.....	1807
Alexis Fournier dit Préfontaine.....	1808 (2)
Pascal Achim dit St André.....	1809
Joseph Charon.....	1810
Nicolas Arrès dit Sansfaçon.....	1811
Luc-Jacques Desautels.....	1812

(1) Etienne Gélino, devant entrer en charge en 1787, résigne pour cause d'infirmités ; Jacques Viau, deuxième marguillier, le remplace, et deux nouveaux marguilliers sont élus.

Le 31 décembre 1786, François Benoit dit Goyau avait été élu 2me marguillier, et Amable Patenaude 3me. C'est à cette époque que commence le règne de 3 marguilliers à Longueuil ; le banc d'œuvre ne se composait que de deux marguilliers avant cette date.

(2) Ant. Bray dit Labonté qui avait été élu marguillier, le 27 décembre 1808, quitta la paroisse avant d'exercer sa charge. Le 27 décembre 1809, Nicolas Arrès dit Sansfaçon, fut élu comme deuxième marguillier, et Luc-Jacques Desautels comme troisième.

Joseph Deniau.....	1813
André Lamarre.....	1814
Alexis Marcol.....	1815
François Fournier dit Préfontaine.....	1816
François Benoist.....	1817
Pierre Bétournay.....	1818
Antoine Dubuc.....	1819
Laurent Benoist.....	1820
Alexis Lamarre.....	1821
Antoine Vincent.....	1822
Michel Paré.....	1823
François Surprenant dit Lafontaine.....	1824
Joseph Dubuc, fils.....	1825
Joseph Thuot dit Duval.....	1826
Louis Bétournay.....	1827
François Trudeau.....	1828
Michel Bray dit Labonté.....	1829
J.-Bte. Baillargeon.....	1830
Séraphin Vincent.....	1831
Joseph Vincent.....	1832
Michel Marcille.....	1833
Louis et Charles Trudeau.....	1834 (1)
Jacques Marcille.....	1835
Jean-Bte. Trudeau.....	1836
François Adam dit Laramée.....	1837
Pierre Vincent.....	1838
Jacques Charron.....	1839
Charles Dubuc.....	1840
Toussaint Pagé.....	1841
Michel Patenaude.....	1842
Toussaint Fournier dit Préfontaine.....	1843
Joseph Vincent.....	1844
Amable Achim.....	1845
Ant. Vincent.....	1846
Antoine Dalpé dit Parisea.....	1847
Alexis Moquin.....	1848
Alexis Boutheiller.....	1849
François Charron.....	1850
Amable Benoist.....	1851

(1) Le 26 août 1834, Louis Trudeau, marguillier en charge, mourut du choléra. Le 3 septembre suivant, M. Lamarre, prêtre desservant, autorisé par Mgr. Lartigue, fit élire Charles Trudeau, frère du défunt; il lui succéda dans la gestion des affaires comme marguillier en charge, jusqu'à la fin de l'année 1834.



Toussaint Daigneau.....	1852
Louis Senécal.....	1853
Alexis Marcille.....	1854
J.-Bte. Lalumière.....	1855
Laurent Benoit.....	1856
Edouard Lespérance.....	1857
Michel Brosseau.....	1858
Basile Daigneau.....	1859
Augustin Viau dit Lespérance.....	1860
Joseph Dubuc.....	1861
Louis David.....	1862
Pierre Lespérance.....	1863
Toussaint Lamarre.....	1864
Pierre Lamarre.....	1865
Isidore Hurteau.....	1866
Luc Dubuc.....	1867
Charles Trudeau.....	1868
Joseph Goguette.....	1869
François David.....	1870
Cyrille Benoit.....	1871
J.-Bte. Brais dit Labonté.....	1872
François Robert.....	1873
Michel Patenaude.....	1874
Charles St. Michel.....	1875
Antoine Préfontaine.....	1876
Toussaint Bétournay.....	1877
Antoine Girard.....	1878
André Brien dit Durocher.....	1879
Alphonse Marcille.....	1880
Sylvain Narbonne.....	1881
Nazaire Lamarre.....	1882
Noël Marcille.....	1883
Charles Poirier.....	1884
Louis Dubuc.....	1885
Antoine Achim.....	1886
Toussaint Dubuc.....	1887
Narcisse Vincent.....	1888
Nazaire Charron.....	1889 (1)

(1) Toutes ces élections ont lieu en décembre ; les élus entrent en fonction le 1<sup>er</sup> janvier suivant, et deviennent marguilliers en charge dans leur dernière ou troisième année d'exercice.

M. Théophile Lecours, élu en décembre 1887, donna, pour certaines raisons personnelles, sa démission en 1888. Il fut remplacé par Mathurin Lussier, le 16 décembre 1888, et Henri Bréard dit Laroche, élu comme troisième marguillier.

## NOTE E.—(Page 218).

## REDDITION DE COMPTES.

Nous donnons ici deux redditions de comptes de la fabrique de Longueuil ; une pour la dernière année d'exercice dans le château, et une pour la première année de la première église construite par la paroisse (église de 1724).

## REDDITION DE COMPTES POUR L'ANNÉE 1726.

L'an de Notre-Seigneur, 1727, et le 28 du mois de janvier, François Lanctôt, marguillier de cette paroisse, a rendu le compte qui suit :

RECEPTES.	DÉPENSES.
Reçu à la quête de l'enfant Jésus, 64 minots de blé,	Payé à monsieur Lamy pour la cire ..... 50 lbs.
Reçu en argent des Boisvert ..... 10 lbs.	Payé accompte à Despointes, l'un des charpentiers..... 40 lbs.
Reçu en argent de Langevin..... 8 lbs.	Payé à Jean capt. Briller et un des charpentiers. 50 lbs.
Reçu des cierges, du pain béni..... 15 lbs.	A différents ouvriers et parties..... 41 lbs.
Reçu de Chs Trutôt, marguillier alors sortant de charge la somme de.... 22 lbs.	Le tout montant à la somme de..... 181 lbs.
Reçu de grands et petits enterremens y compris le droit de M. le curé..... 58 lbs.	Laquelle déduite de la somme de 223 lbs, reste la somme de 42 livres que le dit François Lanctôt a livré au dit Fournier dit Préfontaine.
Pour 4 minots de bled vendu ..... 8 lbs.	
Reçu aux questes faites à l'église la somme de.... 110 lbs.	
Le tout se montant à la somme de..... 223 lbs.	

## DÉPENSE DU BLEB.

Consommé par les ouvriers.....	48 minots.
Donné à Despointes à compte sur ce qui lui est dû.....	6 do
Vendu à Patenôte à compte.....	4 do
A la veuve Edline.....	2 do
A Vigneron.....	2 do

Le reste est dû par M. le curé.

J'ai arrêté le compte d'autre part de François Lanctôt, ce vingt-huitième janvier 1727.

J. YSAMBART, P. curé de Longueuil.

## REDDITION DE COMPTES EN 1728.

Compte que rend Adrien Fournier dit Préfontaine depuis le premier de janvier 1727 jusqu'au premier du même mois de l'année 1728.

RECEPTES.	DÉPENSES.
Reçu de François Lanctôt, sortant de charge..... 40 lbs.	Donné à Maitre Champagne, charpentier..... 318 lbs.
Des pains bénis de dévotion ..... 269 lbs.	A Despointes, charpentier ..... 180 lbs.
De 2 enterremens et des aumônes du jubilé ..... 28 lbs.	Au couvreur en bardeau. ... .. 39 lbs.
Du paiement d'une partie des bancs... 527 lbs, 16 s.	Pour les maçons et manœuvres qui ont travaillé au pignon de l'église..... 98 lbs.
Du bled de queste, 160 minots..... 320 lbs.	Pour bardeaux, madriers, clous, ferblanc, autres parties ..... 59 lbs.
Des pains bénis de paroisse..... 18 lbs, 10 s.	Donné à Malouin..... 200 lbs.
<hr/>	Pour viande, eau de vie et autres vivres..... 30 lbs.
Le tout montant à...1,203 lbs, 14 s.	En bled pour nourriture des ouvriers..... 94 lbs.
Dont le dit comptant a fait l'emploi suivant :	A François Benoist sur travail ..... 76 lbs.
	<hr/>
	Le tout montant à la somme de.....1184 lbs.

Laquelle déduite de la somme de 1203 livres portée dans la recette reste à devoir la somme de 17 livres que le dit comtable a remis à Toussaint Trutôt, entrant en charge avec la somme de 22 livres et 11 sols reçus dans quelques questes et qui n'avaient pas été portez dans la recette du dit comtable.

J'ai arrêté le présent compte d'Adrien Fournier, ce 18 janvier 1728.

J. YSAMBART, P. curé de Longueuil.

## NOTE F.—(Page 290.)

## LISTE DES DÉPUTÉS DU COMTÉ DE KENT, PLUS TARD COMTÉ DE CHAMBLY.

Le comté de Kent élisait deux députés de 1791 à 1840.

1791—Réné Boileau, Pierre Legras de Pierreville.

1797—A. Lafontaine et J. Viger.

- 1800—A. Lafontaine et J. Viger.  
 1805—P. Weilbrenner et F. Viger.  
 1809—Louis-Joseph Papineau et J. Plante.  
 1810—P. D. Debartzch et Ls. Jos. Papineau.  
 1810—P. D. Debartzch et Ls. Jos. Papineau.  
 1815—J. Bresse et N. Breux.  
 1817—Denis-Benj. Viger et P. Bruneau.  
 1820—Denis-Benj. Viger et F. A. Quesnel.  
 1820—Denis-Benj. Viger et F. A. Quesnel.  
 1825—Denis-Benj. Viger et F. A. Quesnel.  
 1827—Denis-Benj. Viger et F. A. Quesnel.  
 En 1830, le comté de Kent est changé en celui de Chambly.

## COMTÉ DE CHAMBLY.

- 1830—F. A. Quesnel et L. M. Viger.  
 1834—L. M. Viger et Ls. Lacoste.

De 1838 à 1841, le gouvernement a été administré par un conseil spécial composé de 28 membres.

## DÉPUTÉS DU COMTÉ DE CHAMBLY DEPUIS L'UNION (1840) JUSQU'À 1867.

- |                     |                               |
|---------------------|-------------------------------|
| 1841—John Yule.     | 1850—Louis Lacoste.           |
| 1843—Louis Lacoste. | 1854—Noël Darche.             |
| 1844—Louis Lacoste. | 1857—Louis Lacoste.           |
| 1848—P. Beaubien.   | 1861—Chs. B. de Boucherville. |
| 1849—Louis Lacoste. | 1863—Chs. B. de Boucherville. |

DÉPUTÉS DEPUIS LA CONFÉDÉRATION (1867) À LA CHAMBRE FÉDÉRALE,  
OTTAWA.

- |                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| 1867—P. B. Benoit.  | 1878—P. B. Benoit.   |
| 1872—P. B. Benoit.  | 1882—P. B. Benoit.   |
| 1874—Amable Jodoin. | 1886—R. Préfontaine. |
| 1875—Amable Jodoin. | 1887—R. Préfontaine. |
| 1876—P. B. Benoit.  |                      |

## À LA CHAMBRE LOCALE DE QUÉBEC.

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| 1867—Jean-Bap. Jodoin. | 1879—R. Préfontaine. |
| 1871—G. Larocque.      | 1881—S. D. Martel.   |
| 1875—R. Préfontaine.   | 1886—A. Rocheleau.   |
| 1878—S. D. Martel.     |                      |

## CONSEIL LÉGISLATIF ÉLECTIF AVANT LA CONFÉDÉRATION.

1858—A. E. Kierskowski.

1861—Louis Lacoste.

## SÉNAT ACTUEL.

1867—Louis Lacoste.

1879—Chs. B. de Boucherville.

## CONSEIL LÉGISLATIF.

1867—Chs. B. de Boucherville.

## NOTE G.—(page 315.)

## LISTE DES PRÊTRES.

Voici, par ordre chronologique, la liste complète des prêtres qui ont résidé comme curés, desservants, ou vicaires dans la paroisse de Longueuil depuis 1698 à nos jours.

Avant cette date, c'est-à-dire de 1668 à 1698, Longueuil était desservi par les prêtres de Boucherville et de Montréal, comme on peut le voir à la page 170 de ce volume.

## CURÉS ET DESSERVANTS.

1. Pierre Millet, S. J., (français), 1698 à 1701. (1)
2. Pierre de Francheville (canadien) septembre 1701 à juillet 1713.
3. Fr. Nic. Ber. Constantin, récollet (français), septembre 1713 à septembre 1715.
4. Claude Dauzat, P. S. S., (français), septembre 1715 à mai 1717.(2)
5. Frs. Séré, P. S. S., (français), novembre 1717 à septembre 1720.
6. Jos. Ysambart, P. S. S., (français), septembre 1720 à août.1763.
7. Claude Carpentier (canadien), août 1763 à septembre 1777.

(1) Mgr. Tanguay, dans son "*Répertoire du Clergé*" fait arriver le Père Millet à Longueuil en 1691. Nous croyons qu'il fait erreur : car nous démontrons, à la page 170, qu'à cette date Longueuil était desservi par le curé de Boucherville, lequel prenait le titre de : "*Curé de Boucherville et de Longueuil,*" et ce sans interruption jusqu'en 1698.

(2) Les récollets desservirent la paroisse jusqu'à l'arrivée de son successeur en novembre 1717.

Dans cet espace de temps, le frère Luc fit un acte ; F. Bernardin Constantin, trois actes ; F. Gelase de L'Estage, un acte ; De la Saudrays, prêtre missionnaire, un acte ; Lardel, un acte

8. Chs. B. Campeau, (canadien), septembre 1777 à octobre 1782.(1)
9. Jos. E. Demeulle, (canadien), janvier 1783 à mars 1789.
10. Pierre Denaut, (canadien), octobre 1789 à janvier 1806.
11. Aug. Chaboillez, (canadien), mars 1806 à août 1834.
12. Ant. Manseau, (canadien), octobre 1834 à octobre 1840.
13. L. M. Brassard, (canadien), octobre 1840 à octobre 1855.
14. Geo. Thibault, (canadien), octobre 1855 à octobre 1883.
15. Max. Tassé, (canadien), octobre 1883.

## VICAIRES.

1. Ignace Gamelin Lajemmerais, septembre 1755 à 1758.
2. J. Bte Bruguier Bélair, novembre 1788 à septembre 1789.
3. P. J. Périnault, septembre 1794 à septembre 1796. (2)
4. Aug. Chaboillez, octobre 1796 à septembre 1799.
5. Th. Létang, octobre 1799 à octobre 1800.
6. Chs. Germain, octobre 1800 à octobre 1801.
7. M. Noël, octobre 1801 à septembre 1802.
8. Jos. Signaï, septembre 1802 à novembre 1804.
9. J. J. Lartigue, novembre 1804 à janvier 1805.
10. Chs. de Boucherville, janvier 1805 à février 1806.
11. J. J. Vinet, septembre 1829 à octobre 1830.
12. Frs. Lamarre, octobre 1830 à octobre 1834.
13. Pas. Brunet, octobre 1834 à octobre 1835.
14. V. Plinguet, octobre 1835 à octobre 1836.
15. L. O. Deligny, octobre 1836 à novembre 1836.
16. Jean Ol. Giroux, novembre 1836 à novembre 1840.
17. Les RR. PP. Oblats. (3)
18. C. Chiniquy, décembre 1847 à septembre 1848.
19. Jean Ol. Giroux, septembre 1848 à janvier 1850.
20. E. H. Hicks, septembre 1850 à septembre 1853.
21. Jas. Quinn, novembre 1853 à mars 1854.
22. Am. Thibault, septembre 1855 à février 1857.

(1) Pendant la maladie dont M. Campeau mourut, et qui dura deux mois, M. Filion, curé de Laprairie, et M. Dufrost, curé de Boucherville, desservirent la paroisse.

(2) Dès que Mgr. Denaut fut sacré évêque en 1795, il eut un secrétaire, lequel aidait à monsieur le vicaire au saint ministère. M. J. J. Lartigue, (1er évêque de Montréal), M. Jos. Signaï, (évêque de Québec), furent successivement secrétaires et vicaires à Longueuil, sous Mgr. Denaut.

(3) Pendant leur séjour à Longueuil (1842-1848), les RR. PP. Oblats aidèrent au St. Ministère de la paroisse.

23. J.-Bte. Couillard, février 1857 à juillet 1857.
24. For. Aubry, juillet 1857 à août 1857.
25. Am. Thibault, août 1857 à janvier 1858.
26. L. P. Lussier, janvier 1858 à mars 1858.
27. A. W. Poulin, mars 1858 à août 1859.
28. Ephrem Thérien, septembre 1859 à octobre 1859.
29. J.-Bte Langlois, octobre 1859 à août 1860.
30. J. Lauzon, août 1860 à septembre 1860.
31. J.-Bte Cousineau, septembre 1860 à 1863.
32. J. A. Peladeau, mars 1863 à février 1866.
33. A. Landry, mars 1866 à septembre 1867.
34. A. L. Charbonneau, septembre 1867 à mai 1868.
35. Jos. Aubin, mai 1868 à septembre 1873.
36. A. Lorion, octobre 1873 à décembre 1875.
37. F. Mondor, décembre 1875 à décembre 1880.
38. A. Faubert, janvier 1881 à janvier 1882.
39. P. Giroux, janvier 1882 à octobre 1883.
40. J. Ducharme, mai 1883 à —

---

NOTE H.—(Page 376.)

LISTE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DU VILLAGE ET DE LA  
VILLE DE LONGUEUIL.

1848—Isidore Hurteau, maire.

Conseillers : MM. F. B. Viger, Jean Thibault, Edouard Lespérance,  
J. Lecours, Chs. St Michel et N. Trudeau.

1849—Isidore Hurteau, maire.

Conseillers : MM. N. Trudeau, F. B. Viger, André Trudeau (père),  
E. Lespérance, Chs. Sabourin, Augustin Viau.

1850—Chs. Sabourin, maire.

Conseillers : MM. Pierre Brissette, Joseph Bouteillier, Louis Mar-  
ceau, Laurent Trudeau, André Trudeau, Augustin Viau.

1851—Chs. Sabourin, maire.

Conseillers : MM. Pierre Brissette, Joseph Bouteillier, Joseph  
Goyette, Laurent Trudeau, André Trudeau, Augustin Viau.

1852—Chs. Sabourin, maire.

Conseillers : MM. François Patenaude, Joseph Goyette, Joseph  
Boutillier, Pierre Brissette, André Trudeau, Augustin Viau. Le 6  
octobre 1852, Louis Trudeau remplace Joseph Goyette.

1853—Pierre Davignon, maire.

Conseillers : MM. Pierre Brissette, Joseph Boutillier, Louis Trudeau, Narcisse Trudeau, François Patenaude et Edouard Lespérance.

1854—Pierre Davignon, maire.

Conseillers : MM. Edouard Lespérance, Joseph G. Oriépy, Louis Larivée, Narcisse Trudeau, Peter Arnoldie, André Normandin.

1855—Pierre Davignon, maire.

Conseillers : MM. Edouard Lespérance, Jos. Patenaude, Laurent Trudeau, Hector Salmon, Eust. Bissonnet, Romuald Viau St-Mars.

1856—Pierre Davignon, maire.

Conseillers : MM. Ed. Lespérance, Laurent Trudeau, Hector Salmon, Agapit Roussin, Eust. Bissonnet, Romuald Viau St-Mars.

1857—Pierre Davignon, maire.

Conseillers : MM. Ed. Lespérance, Laurent Trudeau, Hector Salmon, Agapit Roussin, Eust. Bissonnet, Romuald Viau St-Mars.

1858—Pierre Davignon, maire.

Conseillers : MM. Ed. Lespérance, Agapit Roussin, Laurent Trudeau, Romuald St-Mars, Louis Payette, John Kavanagh.

1859—Pierre Davignon, maire.

Conseillers : MM. Ed. Lespérance, Agapit Roussin, Romuald St-Mars, Laurent Trudeau, Louis Payette, John Kavanagh.

1860—Pierre Davignon, maire.

Conseillers : MM. Alexis Rollin, (résigne en avril,) Michel Riendeau, Louis Riendeau, J. F. Béique, Romuald St-Mars, Augustin Lespérance, Henri Mongeau, Pascal Marcille, André Trudeau.

1861—André Trudeau, maire.

Conseillers : MM. Michel Riendeau, Louis Riendeau, J. F. Béique (résigne,) Romuald St-Mars (résigne,) Pascal Marcille, Louis Marceau, Jos. Bourdon.

1862—Gédéon Larocque, maire.

Conseillers : MM. Louis Larivée, F. X. Valade, Jos. Viau, Chs. Normandin, Michel Riendeau, Louis Messier.

1863—Le même maire et les mêmes conseillers qu'en 1862.

1864—Gédéon Larocque, maire.

Conseillers—MM. Chs Normandin, Jos. Bourdon, Tous. Préfontaine, Louis Larivée, Adolphe Collin, Michel Riendeau.

1865—Gédéon Larocque, maire.

Conseillers—MM. Chs Normandin, Jos. Bourdon, Tous. Préfontaine, Louis Larivée, Adolphe Collin, Michel Riendeau qui résigne le 5 juin, et est remplacé par Joseph Lespérance.



1866—Gédéon Larocque, maire.

Conseillers : MM. Isaïe Jodoin, S. Bonneville, Jos. Lespérance, P. E. Hurteau, Adolphe Collin, Amable Viau.

1867—Gédéon Larocque, maire.

Conseillers : MM. Isaïe Jodoin, S. Bonneville, Jos. Lespérance, P. E. Hurteau, Adolphe Collin, Amable Viau.

1868—Gédéon Larocque, maire.

Conseillers : MM. Chs. St-Michel, Jos. Lespérance, Adolphe Gariepy, S. Bonneville, Ant. Girard, Narcisse Favreau.

1869—Gédéon Larocque, maire.

Conseillers : MM. Chs. St-Michel, Jos. Lespérance, Adolphe Gariepy, S. Bonneville, Ant. Girard, Narcisse Trudeau.

1870—Isidore Hurteau, maire.

Conseillers : MM. Jos. Lespérance, Alfred Fortier, S. Bonneville, Romuald St-Mars, Geo. Kernick, E. Lalumière.

1871—Isidore Hurteau, maire.

Conseillers : MM. Joseph Lespérance, Alfred Fortier, S. Bonneville, Romuald St Mars, Geo. Kernick, Eu. Lalumière.

1872—A. P. Jodoin, maire.

Conseillers : MM. Adolphe Cherrier, Napoléon Mignault, Augustin Aubertin, J. Bte Jacques, Camille Provost, Charles Poirier, Sylvain Narbonne.

1873—A. P. Jodoin, maire.

Conseillers : MM. Geo. Kernick, Aug. Aubertin, Sylvain Narbonne, Adolphe Cherrier, Camille Provost, Charles Poirier, Ovide Dufresne remplace M. Kernick qui résigne en octobre 1873.

1874—A. P. Jodoin, maire.

Conseillers : MM. Sylvain Narbonne, P. E. Hurteau, Ovide Dufresne, Adolphe Cherrier, Jos. Lespérance, Augustin Aubertin.

#### VILLE DE LONGUEUIL.

En 1874, le village de Longueuil est érigé en ville, et la loi vient en force le 12 février 1874.

#### LISTE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DE LA VILLE DE LONGUEUIL.

1874—A. P. Jodom, maire.

Conseillers : MM. Eugène Camerlin, Chs. Poirier, Alfred Fortier, Jos. Lespérance, T. P. Butler, Ant. Marcille.

1875—A. P. Jodoin, maire.

Conseillers : MM. T. P. Butler, C. A. Pratt, Jos. Lespérance, Alfred Fortier, Eugène Camerlin, Ant. Marcille.

1876—Isidore Hurteau, maire.

Conseillers : MM. P. E. Hurteau, J. L. Vincent, Siméon Bonneville, J. T. Ostell, B. Normandin, C. A. Pratt, A. E. Buteau.

1877—Isidore Hurteau, maire.

Conseillers : MM. Chs. Poirier, Narcisse Guertin, A. E. Buteau, P. E. Hurteau, J. L. Vincent, B. Normandin.

1878—Isidore Hurteau, maire.

Conseillers : MM. P. E. Hurteau, J. L. Vincent, B. Normandin, Adélar Philie, Chs. Poirier, Narcisse Guertin.

1879—Isidore Hurteau, maire.

Conseillers : MM. P. E. Hurteau, J. L. Vincent, B. Normandin, W. J. M. Jones, P. Racine, Pierre Ste Marie.

1880—J. L. Vincent, maire.

Conseillers : MM. Frs. St. Mars, Chs. Bourdon, B. Normandin, L. E. Morin, W. J. M. Jones, Pierre Racine, Pierre Ste Marie.

1881—Chs. Bourdon, maire.

Conseillers : MM. Frs. St. Mars, Jacques Normand, Ferdinand Jodoin, Pierre Racine, Toussaint Dubuc, B. Normandin.

1882—B. Normandin, maire.

Conseillers : MM. Pierre Racine, Jacques Normand, Ferdinand Jodoin, Camille Provost, Adolphe Trudeau et Laurent Gélinau.

1883—B. Normandin, maire.

Conseillers : MM. Laurent Gélinau, Adolphe Trudeau, Damase Brissette, Augustin Aubertin, Chs. Poirier, Frs. Poirier.

1884—B. Normandin, maire.

Conseillers : MM. Augustin Aubertin, Chs. Poirier, Frs. Poirier, Laurent Gélinau, Damase Brissette, Philius Bordua.

1885—B. Normandin, maire.

Conseillers : MM. Laurent Gélinau, Philius Bordua, Chs. Poirier, Frs. Poirier, Damase Brissette et Michel Viger.

1886—P. E. Hurteau, maire.

Conseillers : MM. Chs. Poirier, Frs. Poirier, Michel Viger, Damase Brissette, Ed. C. Lalonde et Ed. Normandin.

1887—L. E. Morin, maire.

Conseillers : MM. Damase Brissette, Ed. C. Lalonde, Ed. Normandin, J. Ros. Bourdon, F. Poirier et Eusèbe Denicourt.

1888 : L. E. Morin, maire.

Conseillers : MM. Eus. Denicourt, J. R. Bourdon, Frs. Poirier, Ovide Dufresne, D. Brissette et Ed. C. Lalonde.

1889.—P. Brais, N. P., maire.

Conseillers : Ovide Dufresne, Ed. C. Lalonde, Damase Brissette, J. R. Bourdon, Frs. Poirier, Alex. Bouthillier.

LISTE DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS DU VILLAGE ET DE LA VILLE DE  
LONGUEUIL.

De 1848 à 1864—Eus. Pages.

De 1864 à 1869—I. Hurteau.

De 1869 à 1880—L. Marchand.

De 1881 à 1889—L. C. Bourgeois.

NOTE I.—(Page 409).

LISTE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DE LA PAROISSE DE LONGUEUIL.

1855—Maire, Toussaint Daigneau.

Conseillers, MM. J.-Bte. Ste. Marie, Frs. David, Pierre Bétournay, Alexis Tremblay, Louis Lamarre, Basile Daigneau.

1856—Même maire et mêmes conseillers qu'en 1855.

1857—Même maire et mêmes conseillers qu'en 1855.

1858—Maire, Laurent Benoit.

Conseillers, MM. François David, Basile Daigneau, Alexis Tremblay, Pierre Ste. Marie, Joseph Dubuc, Louis Lamarre.

1859—Maire, Laurent Benoit.

Conseillers, MM. François David, Basile Daigneau, Alexis Tremblay, Pierre Ste. Marie, Joseph Dubuc, Louis Lamarre, et Etienne Adam qui remplace Basile Daigneau, décédé le 6 juin 1859.

1860—Maire, Toussaint Bétournay.

Conseillers, MM. Tou-saint Lamarre, J. Bte. Baillargeon, Louis Daigneau, Pierre Vincent, Elie Benoit, Luc Dubuc.

1861—Maire, Toussaint Bétournay.

Conseillers, MM. Toussaint Lamarre, Pierre Vincent, Elie Benoit, Luc Dubuc, Louis Daigneau, et J. Bte. Baillargeon. Le 21 mars, Joseph Trudeau et Alexis Lamarre remplacent J. Bte. Baillargeon et Louis Daigneau qui se trouvent de la nouvelle paroisse de St. Hubert, et ne peuvent plus faire partie du conseil de Longueuil.

1862—Maire, Toussaint Bétournay.

Conseillers, MM. Hippolite Marcille, Augustin Buteau, Nazaire Lamarre, Frs. Robert, Pierre Vincent, Luc Dubuc.

1863—Même conseil qu'en 1862.

1864—Maire, Toussaint Bétournay.

Conseillers, MM. Hippolite Marcille, Alexis Lamarre, Nazaire Lamarre, Frs. Brais, Antoine Préfontaine et Frs. David.

1865—Même conseil qu'en 1864.

1866—Maire, Toussaint Bétournay.

Conseillers, MM. Antoine Préfontaine, Joseph Dubuc, Pierre Vincent, Cyrille Benoit, Paul Marcille, Frs. Brais.

1867—Même conseil qu'en 1866.

1868—Maire, Alfred Williams.

Conseillers, MM. Louis Lamarre, Nazaire Charron, Michel Patenaude, Charles Dubuc, Thomas Préfontaine.

1869—Même conseil qu'en 1868.

1870—Maire, P. Benoit.

Conseillers, MM. Henri Bréard dit Laroche, Alphonse Marcille, Toussaint Aubertin, Louis Marcille, Hubert Achim, Moïse Vincent.

1871—Même conseil qu'en 1870.

1872—Maire, P. Benoit.

Conseillers, MM. Adolphe Trudeau, Narcisse Vincent, Charles Patenaude, Alphonse Bariteau dit Lamarche, Michel Lamarre, Toussaint Ste. Marie.

1873—Maire, P. Benoit.

Conseillers, MM. Adolphe Trudeau, Narcisse Vincent, Alphonse Bariteau dit Lamarche, Chs. Patenaude, Michel Lamarre et Toussaint Ste. Marie; MM. P. Honoré Vincelette et Henri Dubuc remplacent dans le cours de l'année Chs. Patenaude et Toussaint Ste. Marie.

1874—Maire, Adolphe Trudeau.

Conseillers, MM. P. Honoré Vincelette, Henri Dubuc, Julien Lamarre, Gilbert Lamarre, Alphonse Bariteau et Narcisse Vincent.

1875—Maire, Narcisse Vincent.

Conseillers, MM. Pierre Patenaude, Octave Préfontaine, P. H. Vincelette, Henri Dubuc, Julien Lamarre et Gilbert Lamarre.

1876—Maire, Narcisse Vincent.

Conseillers, MM. Pierre Patenaude, Octave Préfontaine, Henri Bréard dit Laroche, Antoine Daignault, Alexis Lamarre et Gilbert Lamarre.

1877—Maire, Narcisse Vincent.

Conseillers, MM. Henri Bréard dit Laroche, Antoine Daignault, Alexis Lamarre, Antoine Millette, Napoléon Lamarre et George Charron.

1878—Maire, Louis Dubuc.

Conseillers, MM. P. Basile Lamarre, Moïse Bréard, H. Bréard dit Laroche, Antoine Daignault, Napoléon Lamarre, Antoine Millette.

1879—Maire, Louis Dubuc.

Conseillers, MM. Napoléon Lamarre, Antoine Millette, P. B. Lamarre, Moïse Bréard, Moïse Trudeau, Napoléon Dubuc.

1880—Maire, Louis Dubuc.

Conseillers, MM. P. B. Lamarre, Moïse Bréard, Moïse Trudeau, Napoléon Dubuc, Eugène Fournier dit Préfontaine, Michel Lamarre.

1881—Maire, Louis Dubuc.

Conseillers, MM. Moïse Trudeau, Napoléon Dubuc, Eugène Fournier dit Préfontaine, Michel Lamarre, Louis Dubuc, P. B. Lamarre, Pierre Vincent.

1882—Maire, Eug. Préfontaine.

Conseillers, MM. Louis Dubuc, P. B. Lamarre, Pierre Vincent, Eugène Fournier dit Préfontaine, Michel Lamarre, Pierre Alloire dit Roy, Alphonse Marcille.

1883—Maire, P. B. Lamarre.

Conseillers, MM. Pierre Alloire dit Roy, Alphonse Marcille, Louis Dubuc, P. B. Lamarre, Pierre Vincent, Antoine Achin, Félix Délage dit Lavigneur.

1884—Maire, P. B. Lamarre.

Conseillers, MM. Antoine Achin, Félix Délage, Henri Daignault, Charles Patenaude, Pierre Alloire dit Roy, Alphonse Marcille.

1885—Maire, P. B. Lamarre.

Conseillers, MM. Antoine Achin, Félix Délage, Henri Daignault, Charles Patenaude, Joseph David, Pierre Millette, fils.

1886—Maire, P. B. Lamarre.

Conseillers, MM. Alexis Lamarre, Napoléon Lamarre, fils, Henri Daignault, Chs. Patenaude, Joseph David, Pierre Millette, fils.

1887—Maire, P. B. Lamarre.

Conseillers, Alexis Lamarre, fils, Pierre Millette, fils de François, Joseph David, fils de Louis, Isaïe Brien dit Desrochers, Georges Charron, Napoléon Benoit, fils de Cyrille.

1888—Maire, P. B. Lamarre.

Conseillers, Joseph David, fils de Louis, Napoléon Benoit, Alexis

Lamarre, fils de Toussaint, Isaïe Brien dit Desrochers, Pierre Millet, fils de François, Georges Charron.

1889—Maire, P. B. Lamarre. (1)

Conseillers, MM. Joseph David, Napoléon Benoit, Isaïe Goyette, Isaïe Brien dit Desrocher, Pierre Millet, fils de François, Georges Charron.

SECRÉTAIRES-TRÉSORIFIERS DE LA PAROISSE.

De 1855 à 1858—Eus. Pages.	De 1870 à 1875—N. Mignault.
De 1858 à 1860—L. Trudeau.	De 1875 à 1877—H. Mignault.
De 1860 à 1870—I. Hurteau.	De 1877 à 1889—P. Brais.

---

NOTE J.—(Page 449).

LISTE DES COMMISSAIRES D'ÉCOLE DE LA PAROISSE DE LONGUEUIL DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA LOI SCOLAIRE JUSQU'À AUJOURD'HUI.

1845 (2)—Louis Bourdon, président ; Révd Ls. M. Brassard, Louis Trudeau, Louis Senécal, J. Bte Baillargeon, Pierre Ste-Marie et Robert Cross. (3)

1846—Révd L. M. Brassard, président ; Louis Senécal, Isid. Hurteau, N. P., Louis Trudeau et Pierre Ste-Marie. (4)

1847—Révd L. M. Brassard, président ; Isid. Hurteau, Louis Senécal, Julien Brosseau, Pierre Ste-Marie.

1848—Révd L. M. Brassard, président ; Isid. Hurteau, Louis Senécal, Julien Brosseau, Joseph Vincent.

1849—Révd L. M. Brassard, président ; Julien Brosseau, Joseph Vincent, Augustin Dubuc et André Trudeau.

1850—Révd L. M. Brassard, président ; Aug. Dubuc, André Trudeau, Hypolite Brosseau.

1851—André Trudeau, Augustin Dubuc, Henri Mongeau, Toussaint Daigneau, et J.-Bte Ste-Marie.

1852—Henri Mongeau, Toussaint Daigneau, J.-Bte Ste-Marie, Isid. Hurteau, et Antoine Vincent.

---

(1) Conseiller depuis douze ans, maire pour la septième année, et préfet du comté de Chambly depuis cinq ans.

(2) L'année marquée ici est celle de l'élection ou de l'entrée en fonction. L'année scolaire commence le 1er juillet. Ainsi 1845 signifie l'année depuis le 1er juillet 1845 au 1er juillet 1846.

(3) Sept commissaires sont élus sous la loi de 8 Vict., chap. 41, 1845.

(4) Elus sous la loi de 9 Vict., chap. 27, 1846, qui réduisit le nombre à cinq.

1853—Henri Mongeau, Isid. Hurteau, Antoine Vincent, Révd L. M. Brassard et Laurent Benoit.

1854—Révd L. M. Brassard, Isid. Hurteau, Laurent Benoit, Edouard Lespérance et Luc Dubuc.

1855—Laurent Benoit, Edouard Lespérance, Chs. Sabourin, M. D., Noël Marcille et Révd. Geo. Thibault. (1)

1856—Laurent Benoit, Jean-Bte Baillargeon, Louis Daigneault, fils, Augustin Dubuc et Joseph Dubuc.

1857—Laurent Benoit, Jean-Bte Baillargeon, Augustin Dubuc, Charles Trudeau et Pierre Vincent.

1858—Laurent Benoit, Charles Trudeau, Pierre Vincent, Hubert Charron et Frs. David.

1859—Charles Trudeau, Pierre Vincent, Hubert Charron, François David et Joseph Daigneault.(2)

1860—Hubert Charron, Charles Trudeau, Pierre Vincent, Alexis Délage et Félix Hémard.

1861—Charles Trudeau, Pierre Vincent, Alexis Délage, Félix Hémard et Charles Dubuc.

1862—Charles Trudeau, Pierre Vincent, Charles Dubuc, Antoine Millette et Richard Dubuc.

1863—Charles Dubuc, Antoine Millette, Richard Dubuc, Thomas Fournier dit Préfontaine et Hubert Achim.

1864—Antoine Millette, Richard Dubuc, Thomas Fournier dit Préfontaine, Hubert Achim et Nazaire Charron.

1865—Thomas Fournier dit Préfontaine, Hubert Achim, Nazaire Charron, Nazaire Lamarre et Louis Dubuc.

1866—Nazaire Charron, Nazaire Lamarre, Louis Dubuc, Louis Charon et Narcisse Vincent.

1867—Nazaire Lamarre, Louis Dubuc, Louis Charron, Narcisse Vincent et Antoine Achim.

1868—Louis Charron, Narcisse Vincent, Antoine Achim, Louis Dubuc, Solomon Ménard.

1869—Antoine Achim, Louis Dubuc, Solomon Ménard, Gilbert Lamarre et Moïse Bréard. (3)

(1) Durant cette année, la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil se divisa en deux municipalités, celle de la paroisse proprement dite, et celle du village.

(2) La paroisse de Saint-Hubert ayant été érigée dans le cours de l'année, et la loi scolaire venant en force au 1er juillet 1860 pour Saint-Hubert, les commissaires Frs. David et Joseph Daigneault qui appartenaient à cette paroisse, furent remplacés en 1860.

(3) Comme le résultat de l'assemblée de l'élection des commissaires n'est pas entré aux registres des délibérations, nous avons considéré ces deux derniers (Gilbert Lamarre et Moïse Bréard) élus, parce qu'ils sont présents à l'assemblée des commissaires d'école, tenue le 14 août 1869, et qu'ils prennent part aux délibérations comme les autres.

1870—Louis Dubuc, Solomon Ménard, Gilbert Lamarre, Moïse Bréard, et Charles Patenaude.

1871—Gilbert Lamarre, Moïse Bréard, Charles Patenaude, François Robert et Henri Daigneau.

1872—Charles Patenaude, François Robert, Henri Daigneau, Toussaint Bétournay et André Brien dit Desrochers.

1873—François Robert, Henri Daigneau, Toussaint Bétournay, André Brien dit Desrochers et Adolphe Lamarre.

1874—Toussaint Bétournay, André Brien dit Desrochers, Adolphe Lamarre, Alexandre Dubuc et Pierre Benoit.

1875—Adolphe Lamarre, Alexandre Dubuc, Pierre Benoit, Moïse Marcille, Moïse Vincent.

1876—Alexandre Dubuc, Pierre Benoit, Moïse Marcille, Moïse Vincent et François Dumoulin.

1877—Moïse Marcille, Moïse Vincent, François Dumoulin, Alfred Williams, George Charron.

1878—François Dumoulin, Alfred Williams, George Charron, Michel Lamarre, Joseph Dubuc.

1879—Alfred Williams, George Charron, Michel Lamarre, Joseph Dubuc et Ant. Daigneau.

1880—Michel Lamarre, Joseph Dubuc, Antoine Daigneau, Joseph Délage dit Lavigneur et Victor Charron.

1881—Antoine Daigneau, Joseph Délage dit Lavigneur, Victor Charron, Louis Marcille, Sylvain Narbonne.

1882—Joseph Délage dit Lavigneur, Victor Charron, Louis Marcille, Sylvain Narbonne, Louis David.

1883—Louis Marcille, Sylvain Narbonne, Louis David, François Lamarre et Charles Dubuc.

1884—Louis David, François Lamarre, Charles Dubuc, Napoléon Lamarre et Pierre Vincent.

1885—François Lamarre, Charles Dubuc, Napoléon Lamarre, Pierre Vincent et François Brais.

1886—Napoléon Lamarre, Pierre Vincent, François Brais, Félix Délage dit Lavigneur, Anselme Charron.

1887—François Brais, Anselme Charron, Félix Délage dit Lavigneur, Louis P. Marcille, fils de Paul, Charles Patenaude.

1888—Anselme Charron, Félix Délage dit Lavigneur, Charles Patenaude, Louis Marcille, fils de Paul, Alphonse Bariteau, remplacé par François Dumoulin.



NOTE 7<sup>K</sup>.—(Page 481).

## COMMISSAIRES D'ÉCOLE DU VILLAGE ET DE LA VILLE.

1856—Edouard Lespérance, Charles Sabourin, M. D., Révd Geo. Thibault, Jean-Bte Trudeau et Henri Mongeau.

1857—Révd Geo. Thibault, Chs. Sabourin, M. D., J.-Bte Trudeau, Henri Mongeau, Romuald Viau dit St-Mars.

1858—Révd Geo. Thibault, Henri Mongeau, Romuald Viau, Pierre Moreau, Edouard Lespérance.

1859—Romuald Viau dit St-Mars, Pierre Moreau, Edouard Lespérance, Révd. Geo. Thibault et Louis Larivé.

1860—Pierre Moreau, Edouard Lespérance, Révd Geo. Thibault, Louis Larivé et Charles Normandin.

1861—Révd Geo. Thibault, Louis Larivé, Charles Normandin, Pierre Moreau, et Edouard Lespérance.

1862—Charles Normandin, Pierre Moreau, Edouard Lespérance, Révd. Geo. Thibault, Antoine Provost.

1863—Pierre Moreau, Ed. Lespérance, Révd Geo. Thibault, Antoine Provost, Charles Normandin.

1864—Révd Geo. Thibault, Antoine Provost, Charles Normandin, Pierre Moreau et Siméon Bonneville.

1865—Charles Normandin, Pierre Moreau, Siméon Bonneville, François Viau dit St Mars et Révd Geo. Thibault.

1866—Pierre Moreau, Siméon Bonneville, François Viau dit St-Mars, Révd Geo. Thibault et Jos. Ls. Vincent.

1867—Frs. Viau dit St-Mars, Révd. Geo. Thibault, J. L. Vincent, Sim. Bonneville, Pierre Moreau.

1868—Pierre Moreau, Sim. Bonneville, Révd Geo. Thibault, P. E. Hurteau, Pierre Ste-Marie.

1869—Révd Geo. Thibault, P. E. Hurteau, Pierre Ste-Marie, Pierre Moreau, Camille Provost.

1870—Révd Geo. Thibault, P. E. Hurteau, P. Moreau, Camille Provost, Adolphe Cherrier.

1871—P. Moreau, Camille Provost, Adolphe Cherrier, Révd Geo. Thibault, A. Pierre Jodoin.

1872—Pierre Moreau, Camille Provost, Révd. Geo. Thibault, Augustin, Pierre Jodoin, Adolphe Cherrier.

1873—Révd Geo. Thibault, Aug. Pierre Jodoin, A. Cherrier, Pierre Moreau, Camille Provost.

1874—A. Cherrier, Pierre Moreau, Camille Provost, Révd Geo. Thibault, A. P. Jodoin.

1875—Pierre Moreau, Camille Provost, Révd. Geo. Thibault, Aug. Pierre Jodoin, Adolphe Cherrier.

1876—Révd Geo. Thibault, P. Moreau, Chs. A. Pratt, M. D., B. Normandin et J. L. Vincent.

1877—Révd Geo. Thibault, Chs. A. Pratt, Bruno Normandin, J. L. Vincent, P. Moreau.

1878—Révd Geo. Thibault, J. L. Vincent, B. Normandin, C. A. Pratt, L. E. Morin.

1879—Révd Geo. Thibault, J. L. Vincent, L. E. Morin, Pierre Brais, N. P., Michel Viger.

1880—L. E. Morin, Pierre Brais, Michel Viger, Révd Geo. Thibault, J. L. Vincent.

1881—Pierre Brais, Michel Viger, Révd Geo. Thibault, J. L. Vincent, Alfred Normandin.

1882—Révd Geo. Thibault, J. L. Vincent, Alfred Normandin, Michel Viger, Charles Poirier.

1883—Alfred Normandin, Michel Viger, Chs. Poirier, Révd Geo. Thibault, J. L. Vincent.

1884—Michel Viger, Chs. Poirier, J. L. Vincent, Alfred Cusson, Augustin Aubertin.

1885—J. L. Vincent, Alfred Cusson, Augustin Aubertin, Michel Viger, H. Théophile Lecours.

1886—Aug. Aubertin, Michel Viger, H. Théop. Lecours, Alfred Cusson, J. L. Vincent.

1887—Michel Viger, H. T. Lecours, Alfred Cusson, J. L. Vincent et A. T. A. Chagnon.

1888—J. L. Vincent, Alfred Cusson, A. T. A. Chagnon, Michel Viger et E. C. Lalonde.

---

NOTE L—(page 576).

LÉGENDE DU PLAN REPRÉSENTANT LE VILLAGE DE LONGUEUIL EN 1835,  
AVEC LES PROPRIÉTAIRES ACTUELS EN REGARD. (1)

PROPRIÉTAIRES EN 1835.

- 1 Alexis Collin  
2 Pierre Collin

PROPRIÉTAIRES ACTUELS.

- Auguste Beaudry  
Hubert Brien dit Desrocher

---

(1) Un grand nombre de maisons de 1835 ont été démolies depuis cette époque et remplacées par des nouvelles.

## PROPRIÉTAIRES EN 1835

- 3 Joseph Lecours
- 4 N. Patenaude
- 5 P. Girard
- 6 F. B. Viger
- 7 F. B. Viger
- 8 Pre. Vincent
  
- 9 Jos. Maher
- 10 Sulpice Cusson
- 11 A. Achim
- 12 Frs. Patenaude
- 13 S. Benoit
- 14 E. Métivier
- 15 B. Desautels
- 16 M. Labonté
- 17 And. Achim
- 18 Jos. Goguette
- 19 G. Dufresne
- 20 Aug. Chaboillez
- 21 Madame la Baronne
- 22 Ant. Marcille
- 23 Jos. Pages
- 24 Vve J.-Bte. Racicot
- 25 Fabrique de Longueuil
  
- 26 François Viau dit Lespérance
- 27 D. Rollin
- 28 Isaac Gariépy
- 29 Jos. Gariépy
- 30 Victor Chénier
- 31 Ant. Provost
- 32 Alexis Lespérance
- 33 Joseph Lajoie
- 34 Louis Sénécal
- 35 Isaac Gariépy
- 36 Pierre Viau
- 37 Joseph Robert
- 38 André Potvin
- 39 Charles Préfontaine

## PROPRIÉTAIRES ACTUELS

- Frs. Ls. Faure  
 Alexandre Bouthiller  
 Jos. Longpré  
 M. Dagenais  
 Léon Viger  
 Dmes. J. L. Lafontaine et Vve Pre.  
 Trudeau  
 D. Lachapelle et Sénécal  
 Etne. Lalumière  
 J. Gingras et Aug. Jolivet  
 Sœurs Grises  
 do do  
 Etne. Parent  
 Camille Provost  
 Succession capt. Chs. Bourdon  
 Succes. capt. Chs. Bourdon  
 Thomas Préfontaine  
 Michel Viger  
 Etne. Benoit  
 Dme. veuve Isid. Hurteau  
 Richard Sardon  
 Wilfrid Davignon  
 J. L. Vincent  
 C'est cette maison qui fut le ber-  
 ceau de la communauté des Sœurs  
 des SS. NN. de Jésus et de Marie.
- François Viau dit St-Mars  
 Dme Corinne Rollin  
 Dame H. A. A. Brault  
 Jacques Normand  
 Succession John Pratt  
 Dame veuve Isid. Hurteau  
 do do  
 Hubert Lamarre  
 Adolphe Gariépy  
 Dme H. A. A. Brault  
 Dr. C. A. Pratt  
 Frs. Préfontaine  
 do do  
 Héritiers J.-Bte. Trudeau

## PROPRIÉTAIRES EN 1835.

## PROPRIÉTAIRES ACTUELS.

40 Nicolas Patenaude	} Tous ces terrains forment l'emplacement du couvent des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie.
41 Henri Mongeau	
42 Joseph Roussel	
43 Jos. Préfontaine	
44 Dme veuve Vervais	
45 Aug. Viau dit Lespérance	
46 Marc Viau	
47 Laurent Collin	Vve Pr. Trudeau
48 do	J. B. Potvin
49 Louis Comtois	Adolphe Trudeau
50 Etn. Préfontaine	Vve Chs. St-Michel
51 André Normandin	do
52 Alexis Lespérance	Veuve Ste-Marie
53 J.-Bte. Viau	C. H. A. Guimond
54 Joseph Viau dit Lespérance	Veuve Jos. Collin
55 André Trudeau	Succession André Trudeau
56 Charles Trudeau	Pierre Patenaude
57 Hubert Daigneau	Jos. Payette
58 Nicolas Patenaude	Pierre Patenaude
59 Pierre Vincent	Philius Bordua
60 Capt. Frs. Trudeau	P. E. Hurteau
61 Pierre Trudeau	Succession D. Campbell
62 Etienne Préfontaine	Hamilton Pennington
63 J.-Bte. Racicot	J.-Bte. Racicot, son fils
64 Narcisse Trudeau	David Shaw
65 J.-Bte. Blain	Philius Bordua.

## NOTE M—(page 621).

## AVEU ET DÉNOMBREMENT DE 1723.

“ Baronnie de Longueuil.

“ Du d. jour dix-sept avril 1723.

“ En procédant à la confection du d. terrier, est comparu en notre  
 “ hôtel Charles Lemoine, Chevalier Baron de Longueuil, Chevalier  
 “ de l'ordre militaire de St-Louis, Gouverneur de la ville et Gouver-  
 “ nement des Trois-Rivières, lequel a avoué et déclaré tenir de Sa  
 “ Maté, la de. baronnie de Longueuil scituée sur le bord du fleuve  
 “ St-Laurent, du costé du sud, contenant une lieue et demie et deux  
 “ arpents ou environ de front sur la profondeur qui se trouve depuis  
 “ le bord du fleuve St-Laurent jusqu'à la rivière de Chambly, le d..

“ front joignant du costé du nord-est au fief du Tremblay et du costé  
 “ du sud-ouest au fief de la prairie de la Madne, lequel front est de  
 “ trois lieues depuis le bout des profondeurs du fief de la prairie de  
 “ la Madne. jusqu'à la de. rivière de Chambly, dans laquelle terre et  
 “ baronnie sont compris l'isle Ste-Hélène, l'islet Rond, l'islet à la  
 “ Pierre et autres islets et battures adjacents à la de. terre et baron-  
 “ nie de Longueuil, aux honneurs, rangs, prééminences et autres  
 “ droits dont jouissent les Barons du Royaume, avec droit de haute,  
 “ moyenne et basse justice, droit de chasse et de pêche, à la charge  
 “ de la foy et hommage à rendre et porter au château St-Louis de  
 “ Québec, et aux droits et redevances accoutumés suivant la coutu-  
 “ me de Paris portés aux titres énoncés en l'acte de foy et hommage  
 “ que le d. S. comparant en a rendu à Sa Maté. entre nos mains le  
 “ jour d'hier, sur laquelle terre et baronnie il y a un domaine consis-  
 “ tant en dix arpents de front le long du fleuve St-Laurent sur trente  
 “ de profondeur dont les tenans et aboutissans sont ci-après expli-  
 “ qués, sur lequel est un fort flanqué de quatre tours dont les courti-  
 “ nes ont vingt-huit toises de longueur, dans lequel fort, il y a une  
 “ maison de soixante-douze pieds de longueur sur vingt-quatre de  
 “ largeur, une chapelle de quarante-cinq pieds de long sur vingt-  
 “ deux de large, un corps de garde de vingt-cinq pieds de long sur  
 “ quinze de large, une grange de soixante-dix pieds de long sur tren-  
 “ te de large, une écurie pour loger douze chevaux, des étables pour  
 “ mettre quarante bêtes à cornes, une bergerie de trente pieds en  
 “ carré, et autres bâtimens nécessaires dans une basse cour, un  
 “ moulin à vent auprès du d. fort, le tout de maçonnerie avec cour  
 “ et jardin, soixante arpents de terre labourable et dix arpens de  
 “ prairie.

“ Dans l'isle Ste-Hélène contenant environ deux cents arpens de  
 “ terre en superficie, le d. S. comparant a une maison de maçonnerie  
 “ de cinquante deux pieds de long sur vingt de large, un pressoir à  
 “ cidre de cinquante pieds de long sur trente-deux de large, de pièce  
 “ sur pièce avec des basses ailes de maçonnerie, le long du d. pres-  
 “ soir de cinquante pieds de long sur quatorze de large, une bergerie  
 “ de trente deux pieds en carré aussy de maçonnerie, une étable et  
 “ écurie ensemble de quarante pieds de long sur vingt de large de  
 “ colombage, quatre arpens de terre plantés en vigne, trente six  
 “ arpens de terre en verger et le reste en paturage ou bois.

“ Une métairie nommée Dadoncour scituée à une demie lieue du  
 “ fleuve St-Laurent dans la profondeur du d. Longueuil sur le ruis-  
 “ seau nommé le St-Antoine, sur laquelle il y a une maison de pièces  
 “ sur pièces de trente pieds de long sur vingt huit de large, une éta-

“ ble de vingt pieds de long sur trente de large, trois cens arpens de  
 “ terre en superficie, dont vingt sont en terre labourable et quinze  
 “ arpents de prairie.

“ Que le d. S. comparant a dans sa mouvence et censive les arri-  
 “ res fiefs et habitans qui suivent, sçavoir, au nord-est joignant le fief  
 “ du Tremblay sur le bord du fleuve.

“ Michel Dubuc qui possède sept arpens sur vingt de profondeur,  
 “ chargés de neuf deniers monnoye de france par arpent en superfi-  
 “ cie et un chapon par arpent de front de rente et neuf deniers mon-  
 “ noye de france de cens, et vingt sols trois deniers aussy monnoye  
 “ de france pour droit de commune, lequel a maison, grange, étable,  
 “ écurie, cinquante arpens de terre labourable et quatre arpens de  
 “ prairie.

“ Qu'au dessus est Pierre Haimard qui possède trois arpens de  
 “ front sur quarante de profondeur chargés des mêmes cens et ren-  
 “ tes et droits de commune, lequel a maison, grange, étable, écurie,  
 “ vingt quatre arpens de terre labourable et deux arpens de prai-  
 “ rie.” (1)

NOMS.	Arp. front.	Arp. profi <sup>d</sup> r.	Maison.	Grange.	Etable.	Écurie.	Arp. labour.	Arp. prairie.
Michel Dubuc.....	7	20	1	1	1	1	50	4
Pierre Haimard.....	3	40	1	1	1	1	24	3
Héritiers Jean Robin dit Lapointe lequel a un hangar.....	3	40	...	...	...	...	20	2
Jacques Quenneville.....	2	20	1	1	1	...	12	...
Pierre Bourdon.....	2	20	1	1	1	...	14	...
Jacques Viaux d. Lespérance.....	4	40	1	1	1	...	20	...
“ Plus le d. Viaux possède un islet qui est de- “ vant chez lui pour lequel il paye onze “ livres cinq sols monnoye de france par an “ sur lequel il ne fait que du foin.”	4	40	...	1	...	...	20	...
Veuve Bouteillé et ses enfans.....	4	40	1	1	1	...	24	2
Bertrand Viaux fils.....	3	40	1	1	1	...	4	...
Veuve Lucié.....	3	40	1	1	1	...	4	...
“ Plus elle possède un petit islet sur le bord du “ fleuve au devant de sa terre pour laquelle “ elle paye neuf livres monnoye de france “ par an.” (2)	3	40	1	1	1	...	4	...

(1) Pour abrégér, nous donnons la liste des propriétaires de terrains sous forme de tableau, tout en fournissant toutes les informations contenues dans le document.

(2) Cet islet doit être celui qui s'appelle aujourd'hui MARIGO ou MARINGO.

Noms.	Arp. front.	Arp. prof'd'r.	Maison.	Grange.	Etable.	Ecurie.	Arp. labour.	Arp. prairie.
Nicolas Charon.....	3 20	1	1	1	1	12	..	
Robert Drousson.....	3 20	1	1	1	1	8	..	
Jean-Baptistè Boismenu.....	2 20	1	1	1	1	12	..	
Antoine Bouteillé.....	3 20	1	1	1	1	10	..	
Adrien Préfontaine.....	2 20	1	1	1	1	8	..	
Pierre Edeline.....	2 20	1	1	1	1	6	..	
Pierre Deniau.....	3 20	1	1	1	1	7	1	
Pierre Charron.....	3 20	1	1	1	1	12	..	
Charles Edeline.....	2 20	1	1	1	1	8	..	
André Lamarre.....	3 20	..	..	..	..	14	..	
“ Plus un islet pour lequel il paye dix huit “ livres quinze sols monnoye de france par “ an sur lequel il recueille du foin.”								
“ Qu'au de-sus sont les dix arpens de front “ du domaine cy-devant déclaré, duquel “ front le d. S. comparant a destiné un cer- “ tain espace pour y établir un village qui “ fut sous la défense dans lequel terrain il “ a concédé des emplacements aux cy-après “ nommés sçavoir :								
“ A André Lamarre, environ deux arpens en “ superficie sur lequel il y a maison, grange, “ étable, écurie, et jardin, pour lequel terrain il “ paye sept livres dix sols monnoye de france “ par an.....			1	1	1	1	..	..
“ A Etienne Patenaude, un emplacement “ d'un demy arpent en superficie pour lequel il “ paye cinq livres monnoye de france par an. “ sur lequel il y a maison et jardin.....			1	..	..	..	..	..
“ Et a Louis Edeline, un pareil emplacement “ d'un demy arpent en superficie sur lequel il y “ a maison et jardin pour lequel il paye ausy “ cinq livres monnoye de france par an.....			1	..	..	..	..	..
“ Que sur le même terrain joignant le fort du “ dit domaine le d. S. comparant a destiné de “ donner sans charge le terrain qui sera néces- “ saire pour la construction d'une église parois- “ siale et pour le cimetièrè, outre celuy du pres- “ bitaire qui est déjà baty en pierre et le jardin “ du curé. (1)								

(1) Le domaine contient encore aujourd'hui dix arpents de front sur le fleuve ; mais le terrain de l'ancienne église, cimetièrè, presbytère, moulin, les emplacements de l'ancien village et la commune sont en sus des dix arpents du domaine. et ont une frontière sur le fleuve d'environ six arpents.

Noms,	A p. front.	Arp. proid r.	Maison.	Grange.	Etable.	Ecurie.	Arp. labour.	Arp. prairie
" Qu'au dessus du d. Domaine est "								
La veuve Guillaume Adam d. Laramée.....	2 20	1	1	1			12	
Leger Bray d. Labonté.....	2 20	1	1	1			18	
Gervais Malard d. Laverdure.....	2 20	1	1	1			15	
Antoine Lepage d. St-Antoine.....	2 20	1	1	1			25	
Charles Patenaude.....	5 20	1	1	1			28	
Jacques Dufaux.....	2 20	1	1	1			20	
Charles Trudeau.....	7 20	1	1	1			50	4
Laurent Benoit d. Livernois.....	2 20	1	1	1			18	
Les héritiers de la veuve Laurent Benoit dit Livernois.....	4 20						24	
" Il n'y a plus de bâtiments étant tombés en " ruines."								
Les héritiers Guillaume Goyaux dit Lagarde.....	3 20	1	1	1			12	
François Patenaude.....	4 20	1	1	1			15	
Marin Surprenant d. Lafontaine.....	3 20	1	1	1			20	
Charles Marsille.....	2 20	1	1				7	
Thomas Radumé d. Langevin.....	2 30	1	1	1			7	
François Achin.....	2 20	1	1	1			12	
Gaspard Magnion d. Champagne.....	2 20	1	1	1			18	
Guillaume Robidou.....	2 20	1	1	1			20	
François Ste-Marie.....	4 20	1	1	1			20	
François Marsille d. Lespagnol.....	3 20	1	1	1			18	
André Achin d. St. André (1).....	3 20	1	1	1			18	
" Qu'au devant du front de la dite Baronnie " les sœurs de la Congrégation de Montréal possèdent un islet nommé l'islet à la pierre, chargé de vingt deux livres dix sols, monnoye de France, de rente par an, duquel islet on tire " du foin et de la pierre.								
" Que dans un second rang sur le ruisseau St. Charles sont les habitans qui suivent sçavoir " du costé d'en bas au nord-est "								
François Achin, pas établi, retire du bois et foin	3 25							
François Ste-Marie, point aussy baty, retire du bois	2 25							
Gabriel Lemieux, habitant de Mouilleped, retire du bois.	2 25							
Charles Trudeau, point baty, n'en retire que bois	3 25							
Toussaint Trudeau, de Mouilleped " bois....	3 25							
Joseph Robidou do " do	2 25							
Jean Gervais do do	2 25							
Pierre Gervais do do	2 25							

(1) L'acte dit à chacun des terrains précédents " chargé des mêmes cens et rentes et droit de commune." Pour les terrains qui suivent, il n'est pas fait mention du droit de commune.



NOMS.	Ar. front.	Arp. profd'r.	Maison.	Grange.	Etable.	Ecurie.	Arp. labour.	Arp. prairie.
	<p>“ Qu'à une lieue dans la profondeur le long  “ de la ligne qui sépare le fief de la Madelaine  “ d'avec la dite baronnie de Longueuil est un  “ rang d'habitans dont le front suit la dite ligne  “ et la profondeur court au nord-est dont le pre-  “ mier habitant au bout des vingt cinq arpens  “ de profondeur du sus d. second rang est ”  Nicolas Varin, habitant de Mouilleped, n'en  retire que bois.....</p>	2	25					
<p>Pierre Poupart de la prairie de la Madne. n'en  retire que bois.....</p>	3	25						
<p>Jacques Roy la prairie de la Madne. retire bois..</p>	3	25						
<p>André Babeux do do bois...</p>	3	25						
<p>Jacques Labonté do do bois...</p>	3	25						
<p>“ Qu'au derrière du Domaine et principal  “ manoir de la de. Baronnie de Longueuil, à la  “ distance d'environ une demy lieue dans la pro-  “ fondeur au lieu dit le costeau St. Charles sont  “ les arrières fiefs et habitans qui suivent sça-  “ voir du costé du nord-est ”  Nicolas Quimper “ ne fait que commencer sa  terre ”.....</p>	2	30						
<p>Daniel Lachapelle .....</p>	3	30	1	1	1		4	
<p>Nicolas Robidou.....</p>	3	30	1	1	1		4	
<p>Joseph Benoit.....</p>	3	30	1	1	1		6	
<p>Leger Brey.....</p>	2	40	1	1			8	
<p>Gervais Malard dit Laverdure.....</p>	2	40		1			6	
<p>Antoine Lepage d. St. Antoine.....</p>	2	40		1			6	
<p>Charles Patenaude fils.....</p>	2	40		1			6	
<p>Jacques Dufaux.....</p>								
<p>“ Lequel n'a encore point travaillé sur cette  “ terre qui luy a esté accordée par conti-  “ nuation à celle de pareille estendue qu'il  “ a sur le bord du fleuve.” .....</p>	2	20						
<p>Charles Trudeau do do .....</p>	7	20						
<p>Laurent Benoit do do .....</p>	2	20						
<p>Etienne Patenaude.....</p>	3	20		1			4	
<p>Jacques Dufaux “ qui n'a point encore travaillé”  “ Point encore concédées” .....</p>	2	20						
<p>“ Qu'au dessus est un arrière fief nommé D'as-  “ signy appartenant au second fils du d. S. com-  “ parant consistant en 7 arpents de front sur  “ cinquante de profondeur, à la charge de la  “ foy et hommage à rendre et porter au princi-  “ pal manoir de la de. baronnie et autres droits</p>	4							

Noms.	Arp. front.	Arp. prof. r.	Maison.	Grange.	Étable.	Écurie.	Arp. labour.	Arp. prairie.
“ et devoirs suivant la coutume de Paris sur “ lequel il y a ”.....	7 50	1	1	1	1	10	6	
“ Qu'au dessus, il y a un autre arrière fief “ appartenant au troisième fils du d. S. compa- “ rant consistant en sept arpents de front sur “ cinquante arpens de profondeur, à la charge “ de la foy et hommage à rendre et porter au “ principal manoir de la de. Baronnie et aux “ autres droits et devoirs suivant la coutume de “ Paris, sur lequel il y a ”.....	7 50	1	1	1	1	12	8	
Qu'au dessus est Pierre Couillard d. Lajeu- nesse qui n'y est point encore baty.....	2 20						2	4
Charles Vary d. Laliberté.....	2 20	1					2	4
Guillaume Robidou qui n'en retire que du bois. Pierre Gervais, de Mouilleped ne retire que du bois.....	3 20							
Etienne Achin point baty.....	2 20							
Joseph Robidou point baty.....	3 20							4
François Achin do do.....	2 20							2
Charles Marsille do do.....	2 20							3
“ Qu'au derrière du dit arrière fief d'Assigny “ se forme un troisième rang à une distance “ d'une lieue du bord du fleuve dans la profon- “ deur où sont placés les habitans qui suivent, “ sçavoir du costé du nord-est ”								
Marin Surprenant fils.....	3 20		1					5
François Patenaude.....	3 20		1					4
“ Que sur le ruisseau St. Antoine au bout des “ vingt arpens de profondeur occupés par les “ habitans qui sont le long du fleuve, sont éta- “ blis des deux costés du d. ruisseau les habi- “ tans qui suivent, sçavoir du costé nord-est.”								
La veuve Jean-Bte. Lucier.....	3 15		1				6	2
Charles Edeline.....	3 15		1				6	
Jacques Lespérance.....	3 15		1				8	
Pierre Charon, point baty.....	2 15						8	
“ Qu'au dessus est la de. métairie du d. S. com- “ parant.”								
Vve Guillaume Adan et ses enfans.....	2 25		1				8	3
Bertrand Viaux.....	4 25		1				8	
Jean Viaux d. Lespérance.....	3 25		1				6	
Que du costé du sud-ouest au d. ruisseau en bas, est ;								
Louis Edeline.....	3 13		1				6	

Noms.	Arp. front.	Arp. prof'd'r.	Maison.	Grange.	Etable.	Ecurie.	Arp. labour.	Arp. prairie.
Nicolas Charron, point baty.....	3	13					2	...
André de la Marre d. St. André, point baty.....	3	15					1	12
Robert Rousseau.....	3	20		1			3	3
Sr. J. Isambart, point baty.....	3	15						12
Jean Bte Boismenu.....	2	20		1			4	2
François Bouteillé, point baty .....	2	20					8	...
Gilles Denis do do .....	2	20					2	...

“ Lequel aven et dénombrement cy-dessus le d. S. comparant a dit  
 “ contenir la vérité et a signé.” (1)

BÉGON.

LONGUEUIL.

FORT DU TREMBLAY.

Voici un document qui mentionne l'existence d'un fort sur le fief Tremblay, qui fait partie de la paroisse de Longueuil depuis 1715.

“ Le dix-sept juin mil sept cent (1700), le révérend Père Laurent  
 “ Vatier, Récolet missionnaire, a baptisé dans le Fort du Tremblay, à  
 “ cause du péril de mort, dans sa maison paternelle, Michel Bissonnet,  
 “ né du même jour et an de Jean Bissonnet et de Catherine Charles-  
 “ son épouse, habitués dans le dit fort du Tremblay ; son parrain a été  
 “ Michel Viau dit Lespérance, habitant de Longueuil, sa marraine a  
 “ été Marguerite Campeau, femme d'Etienne Benoit dit Livernois, hat.  
 “ du Tremblay ; le Révérend Père Laurent a fait ce baptême à ma  
 “ prière, de moy soussigné, prêtre curé de Boucherville et du Trem-  
 “ blay.”

“ R. DE LA SAUDRAYS, p. c.” (2)

Ce fort est aussi indiqué sur une “ Carte de l'Isle de Montréal et  
 de ses environs, dressée sur les manuscrits du dépost des cartes, plans  
 et journaux de la Marine, par N. Bellin, ingénieur et hydrographe de  
 la Marine, en 1744,” en la possession de M. R. Bellemare.

(1) Dans la liste qui précède, nous avons conservé l'orthographe des noms des propriétaires telle que portée au document officiel.

(2) Extrait des registres de Boucherville.

# TABLE ALPHABETIQUE DES NOMS

	PAGE.		PAGE.
Achintre.....	620-2	Beatty.....	616
Achim.....	205, 213-4, 326, 614	Bellerose.....	64
Adam.....	222, 309	Belœil.....	187, 190, 223, 268, 292
Adhémar.....	233	Benoit....	51, 57, 61, 65, 68, 69, 209 205-6, 212-5, 305, 329 338, 531, 540
Alexandre dit Jourdain.....	208	Bensinger.....	447, 464
Allen.....	275, 279	Berthelot.....	500-
Amyot.....	37	Berthiaume.....	536
André.....	265, 291	Bessette.....	336
Ango.....	448	Bétournay.....	317, 601-2, 615
Aqueduc.....	399	Bezier.....	265
Archambault.....	10	Bibliothèque.....	504
Arès.....	308	Bienville, (voir Le Moyne)....	
Arnold.....	275	Bigot.....	239
Arpin.....	61	Biron.....	57, 61
Asselin.....	205	Birtz.....	305
Assigny, (voir Le Moyne).....		Bizard.....	162
Aubertin.....	495	Blairfindie.....	366
Aubin.....	424	Blanzly.....	222
Aubry.....	422	Blot.....	57, 61, 65, 69, 70
Audy.....	326	Boileau.....	286
Auger.....	447	Boivin.....	51, 56
Augier.....	21	Boismenu.....	205
Autel.....	344	Boisseau.....	21, 57, 60, 68
Aymard.....	205-16	Bonenfant.....	612
Baby.....	518	Bond.....	615
Barthélemy.....	65	Boulé.....	619
Basset.....	58, 72, 74	Bourget.....	602
Basson.....	330	Bourne.....	614, 15, 616
Bateaux, (voir Navigation)....		Bonne (de).....	254
Baudry.....	551-3	Bonneville.....	265, 291, 317, 551 600, 606
Bariteau.....	615	Boucher.....	65, 85
Beaucour.....	191	Boucherville... 50, 52, 67, 289, 315	372
Beauhainois....	227, 229, 235, 237	Bouchette.....	268, 293
Beaujeu.....	242, 245, 252	Boudart.....	10
Bécard.....	251	Bourdon 53, 57, 213, 257, 265, 306	427, 553-4
Bécharde.....	342	Bouthéiller....	57, 61, 205-6, 209 212-3, 281, 283, 291, 317, 338, 340
Bedeaux.....	281, 282		
Bégon.....	229		
Belair.....	314		
Bélanger.....	497		
Belestre, voir Picoté.			

	PAGE.		PAGE.
Boyer .....	312	Chartier de Lotbinière.....	245
Braconnier .....	65, 69	Charpentier (Hyerome).....	597
Brais .....	582	Châteauguay (voir Lemoyne).	
Brassard. 345, 347, 351, 356, 364-5	410, 464, 466	Châteauguay.....	77, 80, 190, 223
Brasserie .....	304	Chauvin.....	51
Brassier .....	21	Chaussegros de Léry.....	191
Brault .....	579	Chemin.....	587
Bray.....	209, 215-16, 448, 465	Chemin de la Croix.....	344
Brazeau.....	61	Chemins de fer..	372, 484, 492, 508
Breton, (voir Boisseau, Ron- ceray).		Cherrier.....	302, 329, 341, 549
Brigeac.....	23, 29	Chevalier.....	322
Brissette.....	310, 336, 376	Chiniquy .....	412
Brullon.....	69	Chouart.....	95
Brunet .....	330, 346	Chrétien.....	68
Brown .....	606, 613	Christin .....	497
Busby.....	329	Chycoine.....	57, 60, 68, 330
Buteau.....	213	Cinetières.....	214, 327, 343, 418
		Cicot (voir Sicotte).....	
		Cloches.....	431, 496
		Clocher de l'église .....	256
Cael .....	596	Clignancourt, voir d'Amours..	
Callières .....	9	Clift .....	616
Caillou .....	22	Closse.....	14, 26, 79
Campeau .....	280, 283	Cloua .....	71
Canal .....	627	Collet.....	211, 199
Carleton .....	275, 277-8	Collin.....	61, 65, 283, 339, 340
Carmichael.....	616	Colons.....	57, 60
Carpentier .....	280	Commune .....	218
Cartier .....	3	Comtois .....	306, 317
Catalogne. (de) .....	71, 86, 191	Conefroy .....	319
Catin, (voir Achim).....		Constantin .....	194
Caumont.....	68, 71, 232	Cooper.....	485
Cavelier de la Salle.....	40	Coope.....	620
Céré....	64, 196, 317, 343, 347, 447	Coote .....	265
Chaboillez. 301, 314, 331, 444, 501		Cossette .....	430
Chabot.....	265	Cotté.....	551
Chambly 3, 33, 58, 190, 222-4, 276		Couillard.....	37, 213, 422
289, 329, 371, 388, 446, 447, 640		Courcelles.....	33, 40, 227
Chambly, voir Kent.....		Couvent, voir Sœurs....	343, 347-65
Chaffey.....	605	Courville .....	215
Chagnon. ....	627	Cousineau .....	423
ChAMPLAIN.....	3, 619	Crevier.....	85
Champagne.....	615	Cribles.....	261
Chantres .....	283, 329	Cross .....	601
Chapelles .....	193, 326	Crusson.....	21
Charbonneau.....	424	Cuillierier.....	25, 30
Charbonnel.....	345	Curés.....	193, 641
Charles.....	50, 66, 67	Cusson .....	547
Charron.....	61, 65, 205, 215, 223		
	306, 447	Dablon .....	594
Chartier.....	64	Daigneau .....	329, 340

	PAGE.		PAGE.
Dame.....	38, 201	Dugrand .....	276
D'Amours.....	242	Dulaux.....	291
Dart.....	616	Dunay.....	313
Daubigeon.....	16	Duncan.....	605
Davis.....	616	Duquesne .....	239
Davignon.....	222, 330, 334	Durocher .....	347
Dauzat .....	196-7	Duranceau .....	345
Deaty .....	235	Dupuis .....	279
Degrais, voir Grais.		Dupré .....	66
Deguir.....	328	Duserau.....	232
De la Corne.....	240	Duvivier .....	240
Delettre (Delestre .....	21	Eau-de-Vie .....	62
Delières .....	335	Ecoles.....	310, 342, 364, 444, 601
Deligny.....	346		614, 650
Delorme.....	322	Edline.....	57, 61, 65, 69, 214, 222
Demeulle.....	256, 283	Edward (fort) .....	243, 244
Denaut .....	294, 300, 311	Eglises...67, 69, 171, 202, 208, 280	
Deniau.....	205	284, 297, 299, 301, 316, 343, 413, 415	
Deniger.....	379	420, 426, 475, 602, 613, 616, 627	
Denys .....	37, 66	Elgin (lord).....	364, 381, 561
Députés .....	640	Ermatinger .....	336
D'Eschambault, voir Fleury.		Esclaves.....	228, 233, 246
Desforges.....	21	Evans.....	616
Desgranges .....	16	Fabre Mgr.....	619
Desjardins .....	21	Falardeau .....	397
Desmarais .....	335	Faubert.....	68, 425
Desmarteau .....	305	Favreau.....	330
Despencer.....	266	Feburier.....	71
Despointes .....	306	Feu (voir Incendies).....	
Desautels.....	317, 327	Finlay.....	266
Desrivières.....	238	Fleuriau .....	200
Destrasse.....	281-2	Fleury d'Eschambault.....	22, 243
Détroit (le).....	194, 251, 253		245, 268, 306, 366
Davies.....	616	Foi et Hommage.....	223
Dieskau .....	243, 246	Forbin-Janson.....	345
Dion.....	339	Fort de Longueuil.....	164, 631
Dime .....	419	Fortier .....	535
Dillon.....	106	Fournier.....	205, 209, 211-5, 244
Dollard .....	20		281, 283, 306, 317-8, 338, 340
Donnelly.....	222		354, 429, 471, 495, 537, 548
Dorion.....	386, 531	Francheville.....	193, 194
Doussin.....	21	Frontenac.....	62
Dubé .....	295	Gadois.....	21, 31, 291
Dubuc... 57, 60, 64, 205, 213, 216		Gage.....	264
306, 318, 320, 338, 340, 383, 427		Gagnier.....	306, 330
Ducharme .....	425, 442-3	Gagnon .....	326
Duchesne .....	7, 8, 23, 26	Gamelin.....	242, 247, 252, 259
Duchesneau.....	62	Garaconier.....	65, 69
Duchesnil.....	86		
Dufferin.....	403		
Dufresne.....	215, 347, 551, 619		

	PAGE.		PAGE.
Garakonthié.....	33	Ile St-Paul.....	232
Gariépy.....	305, 376	“ Ste-Marguerite.....	200
Garneau.....	266	“ Ste-Hélène... 31, 35, 45, 73, 78	80, 200, 263, 268, 270, 278
Gaschier.....	598	294, 367-8, 609, 619, 620	621-22-23-25
Gauvin.....	322	“ Ste-Thérèse.....	31
Gelase.....	196, 330	“ Ronde.....	35, 72
Gélineau.....	213, 281	“ aux Cerfs.....	530
Gendron.....	57, 61, 65	“ aux Oies.....	16
Gendreau.....	306	“ aux Fraises.....	22
Gentilly.....	221, 374	“ à la Pierre.21, 593, 599, 614, 619	200
Germain.....	242, 252, 314	“ du Fort.....	200
Gervais.....	209, 212, 291, 340	“ Perrot.....	78, 80
Gilmore.....	322	Institut.....	505
Girard.....	376	Iroquois 3, 9, 16, 20, 23, 31, 40, 72	619
Giroux 56, 345, 346, 412, 425, 617	617	Ives.....	611
Gobinet.....	65	Jeanville.....	35, 45
Godé.....	64	Jésuites.....	41-2, 56
Godefroy.....	37	Jodoin 64, 70, 208-9, 379, 540, 550	553, 554
Goguet.....	306, 374, 486, 490-1	Joliette.....	345
Goyau.....	61	Joncaire.....	234
Grant... 249, 291-5, 301, 307, 366	378, 512, 515, 619-20 22	Josselin.....	21
Granville, voir Bécard.		Journaux.....	431, 510
Grais.....	240	Joybert.....	251
Gray... 227, 232, 241, 295, 322, 366	21	Jurée.....	21
Grenier.....	310	Justice.....	263
Guilbault.....	310	Keefer.....	608
Hanson.....	340	Kent.....	286, 289, 639
Hazen.....	271	Kelly.....	616
Head.....	610	Labbé.....	65
Hébert.....	21	Labonté, voir Bray.....	
Hedline, voir Edline.		Lachapelle.....	61
Hertel.....	187, 190, 224	Lachme.....	40, 78, 94
Hicks.....	412	Lacochetière.....	21
Hochelaga.....	3, 358	Lacoste.....	278
Hodges.....	608, 610	Lacroix.....	222
Hospitalières.....	22, 241	Lafontaine.....	64, 281
Hôpital.....	421, 488	Laforsade.....	61
Hughes.....	340	Laforest.....	80-1
Hugron.....	281, 327	Lafleur.....	485, 490
Hurons.....	3	Lagaoet, voir Goyau.....	
Hurteau... 221, 302, 355, 367, 379	404, 496, 550, 552	Lagie.....	322
Huot.....	340	Lagu.....	338
Hyt.....	307	L'Halle.....	194
Iberville, (voir Le Moyne), 39, 73,	84-114, 180	Lajemmerais.....	247, 259
Incendies.....	376-7, 399		
Ile St-Bernard.....	43		

	PAGE.		PAGE.
Lajoie .....	330	Lemoyne (Jean).....	59
Lajonquière.....	239-40	Lemoyne (Charles) de Lon- gueuil, son origine. 7, 14, 179	
Lalumière, voir Petit.....		Premières années en Cana- da.....	7, 11, 17, 21
Laliberté, (60, 61, (voir Collin)		Son nom sauvage.....	72
Lalonde .....	61	Ses terres à Montréal.....	10-5
Lamargue.....	76	Nommé garde-magasin.....	12
Lamarre 195, 206, 213, 303-6,	346	Il se marie.....	12, 79
	471	1657 Concède Longueuil... 20, 49	298
Lamoureux.....	11, 51, 57, 66-7	1662 Marguillier.....	31
Lamothe-Cadillac.....	128-9	1663 Procureur du roi.....	31
Landry.....	424	1664 Seconde concession à Longueuil.....	35, 47, 619
Langevin .....	205	1665 Pris par les Iroquois... 31	
Langlois.....	423	1666 Commande la milice de Montréal.....	33 4
Lanctot.....	24-5	1667 Anobli.....	31, 47, 80
Languedoc.....	60	1668 Le nom de Longueuil. 37, 39	
Lanoué (voir Robutel).....		1669 Terres près Lachine.....	40
Lapierre .....	617	1671 Accompagne l'armée au lac Ontario.....	40
Laplante .....	597	1672 Troisième concession à Longueuil.....	41, 52
Lapointe 197, voir Robin.....		1673 Concède Châteauguay 43, 71	77; va au lac Ontario... 43
Laprairie.....	41-5, 594	1674 Réside à Longueuil.....	70
Laramée (voir Adam).....		1675 Contrats de concessions aux habitants.....	53
Larivée .....	330	1676 Seigneurie délimitée.... 44	
Larivière .....	21	1677 Acte de foi et hommage 58	
Larocque .....	540-618	1680 La traite de l'eau-de-vie. 62	
Lartigue .....	315	1682 Va à Niagara, 71; mem- bre d'une commis-ion 71	
Lasonde.....	291	1683 Proposé comme gouver- neur de Montréal.....	73
La Salle (voir Cavalier).....		1684 Va au lac Ontario.....	72
La Sère.....	68	1685 Son décès.....	72, 76, 77
Laurent .....	65	1690 Décès de sa veuve.....	81
Laurin.....	612	Lemoyne (Charles), premier baron.	
Lauzon, 20, 34, 45, 80, 423, 619,	629	1684 Hérite de son père... 72, 75	
Latour.....	281	1700 Créé baron.....	178
Laval .....	70	1706 Vend la seigneurie de Châteauguay... ..	43
Laverdure .....	205	1713 Vend l'île à-la-Pierre.... 22	
Lavoie.....	345	1723 Acte de foi et hommage 223	
Lebeau.....	283	Aveu et dénombrement 656	
Le Ber.....	31, 59, 76, 81, 85, 192	1723 Agrandit la commune... 219	220
Leblanc.....	340, 616		
Lebreton (voir Boisseau, Ron- ceray.)			
Lecomte. ....	21		
Lecours .....	376		
Ledoux .....	7		
Leduc .....	56		
Lefebvre.....	209, 214, 303		
Le Gardeur .....	227		
Legras (voir Pierreville).....			
Lemaître.....	22, 596		
Lemartre .....	54, 60, 64		
Lemay.....	330		
Lemoyne (le Père Simon)....	28		



	PAGE.		PAGE.
1725 Gouverneur de Mont- réal.....	227, 229	Leprêtre.....	26
1727 Se remarie.....	227	Lériger.....	597
1729 Son décès.....	228, 233	Leséré.....	64
Notices sur lui.....	161	L'espérance (voir Viau).....	
	178-192, 228-30	Lestage.....	196
Lemoyne (Charles) deuxième baron.....	231, 242	Letang.....	314
Lemoyne (Charles-Jacques) troisième baron.....	242-48	Levillier.....	197
Lemoyne (Paul-Joseph) dit le chevalier de Longueuil.....	229	Lévis.....	622 23 24-25
	249-254	Leviston.....	279
Lemoyne (Marie-Charles-Jo- seph) la baronne de Lon- gueuil.....	245, 248, 366	Lindsay.....	616
Lemoyne (M. Elisabeth) de Longueuil.....	242, 250	Livernois, (voir Benoit).....	
Lemoyne (Joseph-Dominique- Emmanuel) dit le colonel de Longueuil.....	252-4	Loiseau.....	52, 65, 276
Lemoyne d'Iberville (Pierre) 73, 84-114,	39 180	Longueuil (voir Fort, Le moync, Paroisse).....	
Lemoyne de Bienville I (Fran- çois).....	149	Lorion.....	424
Lemoyne de Bienville II (Jean- Baptiste).....	115-137, 149, 180	Loups (Sauvages).....	31
	232, 238, 243	Loup (rivière du).....	43
Lemoyne de Ste. Hélène (Jac- ques).....	138-142, 179	Lussier.....	423
Lemoyne de Maricourt (Paul) 78, 80, 143-8, 180,	250	Lydius.....	244
Lemoyne de Sérigny (Joseph) 149-52	149-52	Macart.....	16
Lemoyne de Marigny.....	39	Maclin.....	11
(Nous n'avons pas été capa- ble de trouver lequel des enfants de Charles Le- moync porta le nom de Marigny.)		Magnan.....	212
Lemoyne d'Assigny (Gabriel). 157, 232	157, 232	Maignan.....	619
Lemoyne de Sauvole (Fran- çois Marie).....	153	Mailloux.....	615, 617
Lemoyne de Châteauguay I (Louis).....	155, 180	Maires.....	380, 643
Lemoyne de Châteauguay II (Antoine).....	158	Maisoncelle.....	242
Lenoir (voir St. Aubin).....		Maisonneuve.....	14-5
Lepage.....	205	Maizières.....	242
Lepetit.....	197	Malo.....	337
		Malouin (voir Collet).....	
		Marigny, (voir Le Moync)....	
		Mance.....	11, 14, 16
		Manceau.....	341-7, 446
		Marcoux.....	345
		Marchand.....	65, 330
		Marcille.. 205, 213, 216, 281, 283	
		306, 327, 329, 602, 615, 617	
		Marguilliers.....	31, 206-7, 215, 281
		283, 354, 467, 634	
		Marchés.....	378, 395
		Maricourt (voir Le Moync)....	
		Martel.....	542
		Martin.....	21, 61
		Massé.....	62
		Masson.....	266
		Maugue.....	57
		Ménard.....	60, 64
		Menneville (voir Duquesne)..	
		Mercier.....	10
		Messier.....	13-4, 162, 376

	PAGE.		PAGE.
Meurons.....	522	Olivier, voir Hugron.....	
Millet.....	193	Ohio.....	239
Mills.....	448	Orgue.....	344
Milice.....	34, 263		
Moffatt.....	22, 593	Pacaud.....	81
Moitié.....	52	Pages.....	206-15
Molard.....	206	Panet.....	286, 322
Mondor.....	425	Panis, (voir Esclaves).....	
Monet.....	215, 206	Paquette.....	305, 329
Mongeau.....	354, 548	Paré.....	345
Monrepos.....	245	Paroisse établie.....	49, 198
Monseignat.....	225	Paroisse — Voir Autel, Be-	
Montenach.....	368, 521, 528	deaux, Bibliothèques, Bras-	
Montigny.....	278	serie, Chantres, Chapelles,	
Montgolfier.....	251	Chemin de la Croix, Cime-	
Montgomery.....	275, 280	tières, Clochers, Couvent,	
Montmollin.....	366	Curés, Dimes, Ecoles, Egli-	
Monty.....	291	ses, Fort, Hôpital, Institut,	
Moore.....	340	Journaux, Maires, Marchés,	
Moran.....	256	Marguilliers, Municipalités,	
Moreau.....	551	Navigation, Orgue, Plans,	
Morin.....	194-5, 281, 508	Presbytères, Recensements,	
Moulins 52, 261, 265, 275, 295,	302	Registres, Reposeoir, Trot-	
	622	toirs, Ville, Voirie.....	
Moulton.....	334	Patenaude.....	57, 61, 65, 205-15,
Mouilleped.....	200		223, 354, 376, 547
Moyen.....	16, 23	Payette.....	495
Municipalité 288, 371, 395, 398, 643		Péladeau.....	424
Musique.....	509	Pepin.....	345
McGill.....	322	Périnault.....	314
McGinnis.....	378, 470, 485	Perreault.....	265, 345, 526
McLean.....	277	Perot.....	51
McDonald.....	620	Perrot (île).....	78, 80
		Perras.....	596
Nancy (Mgr. de).....	345	P-tit.....	57, 60, 66, 197, 471
Narbunne.....	495	Piché.....	446
Narpes (de).....	51	Picoté de Belestre.....	251, 275, 277
Navigation, 378, 547, 599, 612, 627		Pierreville.....	286
Nègres, (voir Esclaves).....		Pijard.....	14
Nelson.....	661	Pillar.....	65
Newnham.....	616	Pilote.....	21
Niagara.....	71, 234	Plans.....	296, 575-6, 631, 654
Niel.....	50, 66	Plinguet.....	346
Nivernois.....	51	Plouart.....	51, 64, 71
Noa.....	60	Pointe-Olivier.....	276
Noël.....	314	Poirier.....	291, 330
Normand.....	297, 600, 606	Poisseau, voir Boisseau.....	57
Normandin.....	225, 551	Pointe St-Charles.....	609
Noyon.....	51	Pommier.....	50
		Pompes, voir Incendies.	
Oblats.....	499	Pont Victoria.....	603, 609, 611

	PAGE.		PAGE.
Population, voir Recensements.		St-André (voir Achim).....	
Potier.....	62	St-Antoine (voir Ruisseaux,)	
Potvin, voir Aymart.		do (voir Pages).....	
Potvin.....	306, 554	St-Aubin.....	57, 60, 64, 68
Poulin.....	423	St-Bruno.....	289, 371
Power.....	345	St-Basile.....	289
Pratt.....	305	St-Césaire.....	344
Préfontaine, voir Fournier.		St-Charles, rue 49, pointe 78,	
Prévost.....	68	79, village 338, 341	
Presbytères.....	214, 298, 328	St-Clément.....	345
Prince de Galles.....	609	St-Denis.....	338
Primot.....	12, 75, 81, 345	St-Eloi (voir Rollin).....	
Pritchard.....	526	St-Eustache.....	338, 341
Protestants.....	484, 514, 613-5	St-Féréol.....	257
Provost.....	429, 465, 493, 497	St-Frédéric.....	238
Quiblier.....	345	St-Hubert.....	289, 416, 482, 338
Quiou.....	413		343, 347
Quiton.....	245	St-Jean d'Iberville.....	253, 268
Radisson.....	95	270, 275, 276, 279	
Raimbault.....	57, 225	St-Lambert.....	16, 594, 611, 512
Ramesay.....	183, 191-2	413-14-15-17-18-19-24	
Recensements.....	58, 63, 176, 261	St-Mars (voir Viau).....	
264, 268, 290, 296, 297, 304,	310	St-Mathias.....	276
331, 370, 575, 587,	656	St-Michel.....	376
Récollets.....	196, 620	St-Ours.....	227, 277
Registres...50, 53, 67, 172, 215,	283	St-Père.....	15, 56
Reposoir.....	303	St-Quirin.....	345
Riel.....	501, 511, 537, 545	St-Viateur (frères).....	472
Robert.....	306, 307	Ste-Anne (fort).....	34
Robidoux.....	205, 215	Ste-Anne du bout de l'île... 77-81	
Robin...21, 52, 57, 60, 61, 64,	68	Ste-Hélène, voir Ile.....	
Robinson.....	514	Ste-Hélène (voir Le Moyne)...	
Robutel.....	43, 223, 232, 245	St-Justine.....	357
Rocheleau.....	545	St-Marie.....	62
Rodier.....	609	St-Marie(famille) 205-13, 283,	291
Rollin.....	197, 304, 339		307
Ronceray.....	57, 60, 64, 69, 71	Sadbury.....	616
Rosevain.....	68	Salaberry.....	254
Rosevear.....	613	Sansfaçon, (voir Arès).....	
Ross.....	610	Sartine.....	245
Rouillard.....	51	Saucé.....	306, 318
Rousel.....	61, 283, 291, 305	Saulnier.....	68
Roussel.....	356	Sauriol.....	541
Roussin.....	276	Sauvole (voir Le Moyne) 106,	153
Roussy.....	485, 490	Sax.....	309
Roy.....	326	Séguin.....	497
Rues.....	582	Senécal.....	471, 553
Ruisseaux.....	193, 200, 214, 222	Séré (voir Céré).....	
Ryan.....	526, 530	Servignan.....	64
		Sérigny, (voir Le Moyne).....	
St-Amour.....	322, 327	Sévinier.....	68-71

	PAGE.		PAGE.
Sharp .....	337	Trois-Rivières.. 8, 48, 228, 238, 251	
Sicard .....	52	Trottoirs.....	381
Sicotte .....	10	Troyes.....	86, 232
Signay.....	314	Trudeau, 57, 61, 205, 209, 211-6, 221	
Simon.....	195	265, 291, 306, 329, 339-40, 374	446
Simpson.....	340	Valade.....	464
Smith.....	616	Valet.....	21
Sœurs des Sts-Noms de J. & M.....	343-65, 448, 464	Valiquet .....	66
Sorel .....	277	Valois.....	358
Souart .....	72, 163, 232, 250	Vannier .....	46
Soulanges, (voir Joybert).....		Varenes.....	41-5, 197, 276
Souigny .....	331	Varry .....	215
Steamboats, (voir navigation).....		Vaudreuil ....	49, 225-7, 251, 623
Stepford .....	276	Véron.....	243
Stephens .....	340	Vervais.....	342, 446
Surprenant.....	205-6, 282	Vexin-le-Français.....	20, 35, 46
Sylvie.....	86	Viau.....	51, 53, 57, 60, 64, 68-71 205-9, 212-4, 218, 283, 304-5, 340 345, 376, 550, 552
Taché .....	603	Vignal .....	21, 22, 593
Talham.....	343, 447	Viger... 52, 68, 335, 339, 340, 376	
Talon .....	40	Ville de Longueuil.....	397
Taluaire .....	61	Vincent.....	317-8, 329, 338-9, 354 471, 477, 494
Tapson.....	616	Vinet .....	331
Tassé.....	426, 475, 617-18	Voirie .....	376
Tavernier .....	21	Warner.....	277, 279
Terroux .....	617	Wellington.....	529
Testard.....	80, 107	Weilbrenner.....	309, 575
Thérien.....	423	White.....	549
Thibault.....	358, 376, 414, 421.2, 477, 492, 496	Whyte .....	528
Tiery .....	13, 15	Wickham.....	617
Tillemont .....	21	Youville.....	43, 241, 488
Toussaint.....	65	Ysambart, (1) 196, 206, 209, 210, 215, 243, 247, 255, 259, 280, 284	
Tracy .....	34		
Traversiers (voir Navigation).....			
Tremblay (fief)....	41-2, 51, 56, 66 177, 290, 324, 621		

(1) Quoique nous ayons plusieurs fois écrit ce nom Isambart, ce curé signait toujours : Ysambart.

# TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
INTRODUCTION .....	V
PRÉFACE.....	VII
<b>CHAPITRE I. (1535-1642)</b>	
LONGUEUIL AVANT SA FONDATION.	
SOMMAIRE.—But de cette histoire.—Importance du passé de Longueuil.—Premiers habitants de Longueuil.—Critique de M. Sulte à ce sujet.....	1
<b>CHAPITRE II. (1642-1657)</b>	
CHARLES LE MOYNE : SES PREMIÈRES ANNÉES.	
SOMMAIRE.—Naissance de Le Moyne.—Son passage au Canada.—Son établissement à Montréal.—Ses combats contre les Iroquois.—Sa bravoure.—Il cultive ses terres.—Sa nomination comme garde magasin.—Son mariage avec Catherine Tierry.—Glorieuse lutte de Le Moyne contre les Iroquois à Saint-Lambert.....	6
<b>CHAPITRE III. (1657-1668)</b>	
FONDATION DE LONGUEUIL.	
SOMMAIRE.—Création de Longueuil.—Première concession en faveur de Le Moyne en 1657.—Massacre de l'île à-la-Pierre.—Nomination de Le Moyne comme marguillier.—Procureur du Roy.—Il est fait prisonnier par les Iroquois.—Sa délivrance miraculeuse.—Excursion avec M. de Courcelles.—Seconde concession (1664-65).....	19
<b>CHAPITRE IV. (1668-1681)</b>	
ERECTION DE LA SEIGNEURIE.	
SOMMAIRE.—Erection de la seigneurie (1668).—Lettre de noblesse à Charles Le Moyne par Louis XIV.—Origine du nom de Longueuil.—Concession de 1672.—Fief de Châteauguay (1673)—Concession de 1676.—Premiers établissements à Longueuil.—Premiers baptêmes.—Premiers contrats de concession ; celui de Jacques Viau.—Tableau des premiers colons.—Aveu et dénombrement (1677).—Opinion de Le Moyne sur la traite de l'eau-de-vie.....	36

## CHAPITRE V. (1681-1685)

## RECENSEMENT DE 1681.—MORT DE CHS. LE MOYNE.

SOMMAIRE.—Premier recensement de Longueuil.—Chapelle temporaire.—Expédition de Chs. Le Moyne au lac Ontario.—Testament de Chs. Le Moyne.—Mort de Le Moyne.—Son inventaire.—Sa veuve..... 63

## CHAPITRE VI. (1661-1706)

## D'IBERVILLE.

SOMMAIRE.—Naissance de d'Iberville.—Expédition à la baie d'Hudson.—Prise du fort Monsipi.—Bravoure de d'Iberville.—Prise et ruine du fort Corlar.—Attaque et prise du fort Bourbon (Nelson).—Excursion contre Pemaquid.—Conquête de Terre-neuve.—Nouvelle conquête de la baie d'Hudson.—Expédition à la Louisiane.—Découverte des bouches du Mississipi.—Guerre aux Antilles contre les Anglais.—Mort de d'Iberville..... 84

## CHAPITRE VII. (1680-1768)

## BIENVILLE (Second).

SOMMAIRE.—Naissance de Bienville.—Ses premières expéditions en Louisiane.—Fondation du fort Rosalie.—Ses luttes avec La Mothe-Cadillac.—Lettre de Bienville à ce sujet à son frère, le baron de Longueuil.—Fondation de la Nouvelle-Orléans (1717).—Ses combats avec les tribus sauvages.—Sa mort arrivée en France.—Son testament..... 115

## CHAPITRE VIII.

## SAINTE-HÉLÈNE ET AUTRES ENFANTS DE LE MOYNE.

SOMMAIRE.—Sainte-Hélène.—Sa conduite héroïque au siège de Québec.—De Maricourt.—Ses négociations avec les Iroquois.—Bienville (1er).—De Sérigny ; expéditions avec d'Iberville.—Il est nommé gouverneur de Rochefort.—Ses descendants.—De Sauvole.—De Châteauguay (1er).—Sa mort à la prise du fort Nelson.—De Châteauguay (2nd).—D'Assigny.—Filles de Charles Le Moyne..... 138

## CHAPITRE IX. (1685-1700)

## PREMIER BARON DE LONGUEUIL.—ÉRECTION DU FORT.

SOMMAIRE.—Charles Le Moyne, second seigneur et premier baron de Longueuil.—Son mariage.—Érection du fort de Longueuil.—Esprit militaire du baron de Longueuil.—Sa brillante conduite au siège de Québec (1690).—Premier curé

PAGE.

de la paroisse de Longueuil.—Premiers registres.—Longueuil reconnu comme paroisse.—Cinquième concession à la famille de Longueuil.—Recensement de 1698..... 161

## CHAPITRE X. (1700-1723)

## BARONNIE DE LONGUEUIL.

SOMMAIRE.—Erection de la baronnie de Longueuil par lettre de Louis XIV.—Anecdote.—Sixième concession.—Acquisition de la seigneurie de Belœil.—Concession de 1713.—Préparatifs de guerre contre les Anglais.—Construction du fort Chambly.—Curés de Longueuil : MM. de Francheville, Bernardin-Constantin, Dauzat et Céré.—Arrivée du Rév. Jos. Ysambart.—Agrandissement de la paroisse.—Erection civile de la paroisse..... 178

## CHAPITRE XI. (1723-1729)

## PREMIÈRE ÉGLISE.

SOMMAIRE.—Construction d'une nouvelle église; délibérations et ordonnances à ce sujet.—Contrat pour la construction de cette église.—Vente des bancs.—Position de l'église.—Election de deux marguilliers en 1725.—Reddition de comptes de la fabrique (1723).—Commune de Longueuil; ordonnance de M. Régon.—Acte de foy et hommage du premier baron de Longueuil pour la seigneurie de Belœil.—Le baron de Longueuil, gouverneur de Montréal.—Sa mort.—Ses enfants.—L'esclavage à Longueuil..... 202

## CHAPITRE XII. (1729-1755)

## BARONS DE LONGUEUIL.—BRANCHE CADETTE.

SOMMAIRE.—Deuxième baron de Longueuil.—Il est nommé chevalier de Saint-Louis.—Expédition à la Louisiane.—De Longueuil aspire à devenir gouverneur-général.—Ses bons sentiments.—Troisième baron de Longueuil.—La baronne de Longueuil.—Mariage d'esclaves.—Contestation à propos de la baronnie.—Le Chevalier de Longueuil.—Le Colonel de Longueuil.—M. Ysambart, curé de Longueuil.—Construction d'un clocher.—Visite de M. de St. Féréol, V. G.—Premier vicaire.—Rentes seigneuriales.—Usage des cribles..... 231

## CHAPITRE XIII. (1755-1791)

## CONQUÊTE DU CANADA.—GUERRE DE 1775.

SOMMAIRE.—Les Anglais s'emparent du Canada.—La milice à

Longueuil.—Cour royale à Longueuil.—Population de Longueuil en 1765.—Paroisse de Longueuil en 1765.—Village en 1769.—Echange de lettres au sujet de la baronnie.—Valeur de la baronnie en 1854.—Événements de 1775.—Bataille de Longueuil.—Révérends Carpentier, Campeau et Demeulles, curés de Longueuil.—Délibérations de fabrique.....	262
---	-----

#### CHAPITRE XIV. (1791-1837)

##### COMTÉ DE KENT, PLUS TARD, CHAMBLY.

SOMMAIRE.—Obtention du régime constitutionnel, (1791).—Comté de Kent; ses limites.—Premières élections; René Boileau et Pierre Legras-Pierreville, premiers députés.—Premier vote à la chambre.—Comté de Kent changé en comté de Chambly (1829).—Paroisses et municipalités du comté de Chambly.—Village de Longueuil en 1790.—Difficultés des barons de Longueuil avec leurs censitaires.—Visite de M. Bouchette à Longueuil; la description qu'il en donne.—Plan du village de Longueuil en 1810, et légende explicative.—Le domaine.....	285
---	-----

#### CHAPITRE XV. (1789-1837)

##### MGR. DENAUT.—ÉGLISE DE 1811.

SOMMAIRE.—M. Denaut, curé de Longueuil.—Nommé évêque de Québec, il continue à demeurer à Longueuil.—Vicaires sous Mgr. Denaut, Mgr. Signaï, Mgr. Lartigue, etc.—M. Auguste Chaboillez, curé de Longueuil.—Construction d'une nouvelle église.—Nomination des syndics à cet effet.—Ordonnance des commissaires civils.—Délibérations de la fabrique.—Chapelle du Chemin de Chambly.—Agrandissement du cimetière.—Construction d'un presbytère, etc.—Mort de M. Chaboillez.—Recensement de 1825 .....	311
---	-----

#### CHAPITRE XVI. (1837-1845)

##### RÉVOLTE DE 1837-38.—FONDATION DU COUVENT.

SOMMAIRE.—Mouvements populaires (1837-38).—Rencontre des Canadiens et des Anglais sur le Chemin de Chambly, à Longueuil.—Bonaventure Viger et le Capt. Joseph Vincent.—Réclamations de Longueuil pour pillage et incendie pendant l'émeute de 1837.—Le Dr. J. O. Chénier.—Rév. M. Manseau, curé de Longueuil.—Il encourage l'ir	
---	--



PAGE.

truction.—Fondation du couvent de Longueuil.—Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie.—Vie de Millé Céré, une des fondatrices.—Appréciation de M. de Laroche-Héron sur les Sœurs de Longueuil.—Transport de la maison-mère à Hochelaga.—Lettre de Mgr. Bourget à ce sujet.—Progrès merveilleux de la Communauté.—La baronne de Longueuil.—Anecdote.—Recensement de 1844. 333

#### CHAPITRE XVII. (1845-1889)

VILLAGE, VILLE ET PAROISSE DE LONGUEUIL.—MUNICIPALITÉS.

SOMMAIRE.—Proclamation érigeant le village de Longueuil—Première assemblée municipale.—Pompe à incendie.—Trottoirs.—Marché public—Carré Hurteau—Adresse à Lord Elgin.—Chef-lieu du comté.—Bureau d'enregistrement.—Historique du Chemin de Chambly.—Les dépenses occasionnées au sujet de ce chemin.—L'emprunt municipal.—Erection de la ville de Longueuil (1874).—Ses limites.—Construction de l'aqueduc.—M. Isid. Hurteau, maire de Longueuil.—Adresse à Lord Dufferin.—Canaux d'égout.—Sceau officiel.—Etat financier de la ville de Longueuil.—Paroisse de Longueuil..... 371

#### CHAPITRE XVIII. (1845-1889)

RR. MM. BRASSARD, THIBAUT ET TASSÉ, CURÉS.—CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE ACTUELLE.

SOMMAIRE.—M. L. M. Brassard, curé de Longueuil.—Sa vie.—Il encourage l'instruction.—Vicaires sous M. Brassard.—M. Thibault, curé de Longueuil.—Sa vie.—Fondation de la paroisse de Saint-Hubert.—Nouveau cimetière.—Ordonnances au sujet des dîmes.—Fondation de l'Asile ou Hospice Saint-Antoine.—Vicaires sous M. Thibault.—M. Tassé, curé de Longueuil.—On décide de bâtir une nouvelle église.—Election des syndics.—Contrat de construction et coût de l'église.—Bénédiction des cloches.—Description de l'église.—Bénédiction et consécration de l'église.—M. J. Ducharme, vicaire de Longueuil..... 410

#### CHAPITRE XIX.

COLLÈGE.—MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

SOMMAIRE.—Les écoles à Longueuil avant 1845.—Loi de 1845 sur l'instruction.—Première élection des commissaires d'écoles.—Division en arrondissements.—Rapport du Rév.

M. Brassard au Parlement.—Collège ; sa construction.—	
Les Frères Saint-Viateur.—Professeurs laïques.—Les	
Frères de la Doctrine Chrétienne.—Leur programme.—	
Libéralités de la fabrique en faveur de l'instruction.—	
Eloge des Frères.—Division de la commission des écoles.—	
Celle du village, et celle de la campagne.—Ecoles dissi-	
dentes.—Mission de la Société évangélique de la Grande-	
Ligne.....	444

## CHAPITRE XX. (1845-1889)

## HOSPICE SAINT-ANTOINE.—DIVERSES INSTITUTIONS.

SOMMAIRE.—Notice sur la Sœur d'Youville, fondatrice des Sœurs	
Grises.—Donation par M. Goguette en faveur d'un hos-	
pice à Longueuil.—Vie de M. Goguette.—Bénédiction de	
l'hospice.—Libéralités de la fabrique de Longueuil et du	
Rév. M. Thibault en faveur de l'hospice.—Sœurs Christin	
et Primeau.—Les RR. PP. Oblats à Longueuil.—Leur novi-	
ciat.—Société de secours mutuels Saint-Antoine.—Sa dis-	
solution.—La Congrégation des hommes et autres confré-	
ries.—Bibliothèque paroissiale.—Institut Canadien.—Cabi-	
net de lecture paroissial.—Société Saint-Jean-Baptiste.—	
Corps de musique.—Cercles dramatiques.—Société cho-	
rale.—Club Montarville.—Le journal l' <i>Impartial</i> .....	488

## CHAPITRE XXI: (1841-1889)

## FAMILLES GRANT ET DE MONTENACH.—NOTES POLITIQUES.

SOMMAIRE.—Charles-William Grant, 5e baron.—Construction de	
l'église protestante.—Charles-James-Irwin Grant, 6e baron.	
—Reconnaissance par l'Angleterre de la baronnie de Lon-	
gueuil.—Seconde branche de la famille Grant.—Madame	
de Montenach, fille de la Baronne de Longueuil.—Mada-	
me Pritchard.—Madame Perrault de Linière, aujourd'hui	
madame Ryan.—Madame Whyte.—Major de Montenach.	
—Elections fédérales : Messieurs P. B. Benoit, A. Jodoin	
et R. Préfontaine, députés.—Elections locales : Messieurs	
J. B. Jodoin, G. Larocque, R. Préfontaine, S. D. Martel et	
A. Rocheleau, députés.....	512

## CHAPITRE XXII. (1840-1889)

## LONGUEUIL.—PROGRÈS MATÉRIEL.

SOMMAIRE.—Traverse entre Longueuil et Montréal.—Les <i>horse-</i>	
<i>boats</i> .—Les premiers bateaux à vapeur : le <i>Jérémie</i> ,	
l' <i>Union-Canadienne</i> , le <i>Longueuil</i> , etc.—Société Jodoin-	

PAGE.

Lespérance.—Le Capt. Lespérance—Compagnie de Navigation de Longueuil—Compagnie Richelieu.—Explosion d'une bouilloire en 1856 ; terrible catastrophe.—Chemins de fer.—Le Saint-Laurent et Atlantique.—Le Grand-Tronc.—Le *South-Eastern*.—Le chemin de fer sur la glace.—Le Montréal et Sorel.—Le *Suburbain*.—Fonderies et brasseries.—Bonus Ives, Crevier et autres.—Plan du village de Longueuil en 1835 ; légende explicative.—Grandes inondations.—Quai du Gouvernement.—Recensements de 1844, 1851, 1861, 1871 et 1881.—Estimation de Longueuil et du comté de Chambly en 1887 —Historique des rues de Longueuil, et des chemins de la paroisse..... 546

## CHAPITRE XXIII. (1657-1889)

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT.—ILE SAINTE-HÉLÈNE.

SOMMAIRE.—Fondation de Saint-Lambert—Fort et première chapelle à Saint-Lambert.—Chemins de fer—Le grand quai.—Erection en municipalité (1857) et commission d'écoles.—Fondation et construction d'une église catholique.—Le pont Victoria, sa construction, son coût, et son inauguration par le prince de Galles.—Traverse par bateaux à vapeur entre Saint-Lambert et Montréal.—Trains <i>suburbains</i> .—Limites actuelles de la municipalité—Syndics d'écoles catholiques.—Eglises protestantes.—Démarches pour l'érection d'une église catholique à Saint-Lambert.—L'île SAINTE-HÉLÈNE, origine de son nom, et transactions à son sujet.—Jardins de l'île Sainte-Hélène.—Belle conduite de Lévis sur l'île Sainte-Hélène.....	591
CONCLUSION .....	626
APPENDICE .....	629
INDEX DES NOMS.....	665
TABLE DES MATIÈRES .....	675

# ERRATA.

---

Page	ligne	lisez : étaient	au lieu de	était
" 11	" 32	" Bolu	"	" Dolu
" 50	dernière ligne	" Père J. Marquette	"	" Brebeuf
" 52	ligne 2	" Jeanne Charton	"	" Jeanne Chartier
" 57	" 9 et 30	" Pierre Boisseau	"	" Pierre Poisseau
" 61	" 4	" Roussel	"	" Roussal
" 92	" 18	" Mantet	"	" Montet
" 94	" 2	" étaient	"	" était
" 96	" 17	" vingt	"	" vingts
" 96	" 28	" pierriers	"	" piérières
" 191	" 22	" Rageot	"	" Rajeot
" 206	" 25	" Pages	"	" Pagé
" 228	" 17	" 1704	"	" 1804
" 252	" 30	" Machabées	"	" Machabés
" 291	" 11	" Monty	"	" Menty
" 297	" 23	" T. P. Bédard	"	" J. P. Bédard
" 333	" 1	" CHAPITRE XVI	"	" CHAPITRE XVII
" 362	" 19	" Sol de Beauharnois	"	" Beauharnois
" 389	" 11 et 17	" aunaies	"	" aulnages
" 433	" 32	" Stainbank	"	" Stambank
" 502	" 24	" Rév. Geo. Thibault	"	" Rév. L. M. Brassard
" 608	" 4	" placées	"	" placés